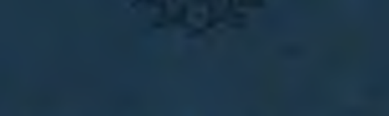
REVUE MILITAIRE SUISSE

Dirigée par Ferdinand LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.



SEPTIÈME ANNÉE. — 1862.

LAUSANNE
IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.
1862

REVUE
MILITAIRE SUISSE

REVUE MILITAIRE SUISSE

TABLE DES MATIÈRES

SEPTIÈME ANNÉE. — 1862.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, major fédéral.

N° 1 | Lausanne, 1er Janvier 1862. | VIIe Année

SOMMAIRE. Société vaudoise des armes spéciales. *Réunion à Lausanne du 7 décembre* 1861. — Canons rayés *(Suite)*. — Ecole fédérale en 1862. — Nouvelles et chronique. — SUPPLÉMENT : l'Italie en 1860 ; *croquis de Castelfidardo et d'Ancône.*

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES ARMES SPÉCIALES.

Procès-verbal de la séance du 7 décembre 1861, à l'hôtel-de-ville de Lausanne.

La séance s'ouvre à 12 1/2 heures. Cinquante membres environ sont présents.

Se font inscrire comme membres de la société MM. *Diodati,* capitaine fédéral d'artillerie ; *Schobinger,* idem ; *de Guimps,* capitaine à l'état-major général ; *Monod, Rapin* et *Paschoud,* lieutenants à l'état-major général ; *de Senarclens* et *Auberjonois,* sous-lieutenants d'artillerie ; *Mayor, Chappuis* et *Jaquerod,* aspirants d'artillerie.

Vu le décès de son ancien *président,* M. le colonel Louis Wenger. et ensuite du refus de MM. Charles Veillon et Adrien Veillard, colonels fédéraux, M. *Delarageaz,* colonel à l'état-major d'artillerie, est désigné comme président de la société.

Il occupe le fauteuil. — En l'absence du secrétaire, M. le lieutenant-colonel fédéral *de Mandrot* tient la plume.

Nomination du Comité. MM. *de Mandrot* et *Cérésole* sont confirmés dans leurs fonctions de membres du Comité ; M. le major *Marcel* est réélu caissier, et M. le lieutenant-colonel *Melley*, bibliothécaire.

M. le lieutenant-colonel fédéral *de Mandrot* lit un mémoire sur *l'armée wurtembergeoise* et sur le voyage militaire qu'il vient de faire en Allemagne. Des remerciements sont votés à l'auteur.

M. le major fédéral *de Vallière*, rapporteur d'une commission



N° 18.

N° 19.

N° 20.

N° 21.

N° 22.

N° 23.

N° 24.

chargée d'examiner l'utilité d'une *école de tir au canon en Suisse*, demande que cette commission soit autorisée à ajourner son rapport à l'année prochaine, vu la création probable d'une école de tir pour l'infanterie, et la nécessité d'attendre le résultat d'ultérieures expériences de tir aux canons rayés. — Cette proposition est adoptée.

M. le major fédéral *Grand* lit un travail sur *l'amélioration de la race chevaline* dans le canton de Vaud et sur *l'estivage de la Breguettaz.* — L'assemblée, adoptant une proposition de M. le major *Tronchin*, invite l'aûteur de ce travail à le remettre à la rédaction de la *Revue militaire*, pour y être imprimé, et vote des remerciements à M. Grand.

M. le major fédéral *Lecomte* donne lecture d'un mémoire du *maréchal Vauban sur les fortifications de Soleure*; cette pièce, qui paraît inédite, a été transmise par le gouvernement du haut Etat de Soleure à M. Lecomte, avec autorisation de la communiquer à la société. — M. le major Lecomte joint à sa lecture des observations sur le parti qui pourrait être tiré actuellement des ouvrages de fortification existants à Soleure. — Il propose que la société exprime des remerciements au gouvernement de Soleure pour sa bienveillante communication. — Cette proposition est adoptée, et des remerciements sont également votés à M. le major Lecomte.

M. le lieutenant-colonel *Burnier* fait diverses communications sur *les expériences faites à Thoune au pendule Navez, et sur la transformation de l'artillerie fédérale.* Ces communications provoquent une discussion à laquelle prennent part MM. *Lecomte, Guillemin, Diodati, Burnier* et *Delarageaz,* et dans laquelle plusieurs orateurs critiquent l'emplacement de Rapperschwyl comme place de dépôt du matériel de guerre transformé.

M. le major fédéral *Tronchin* présente un mémoire sur le rassemblement de troupes de 1861, et spécialement sur les positions stratégiques du Haut-Valais. Des remerciements lui sont votés, ainsi qu'à l'auteur de la communication précédente.

M. le major fédéral *de Rham* propose que la société se prononce pour *la tente-abri au modèle français,* en raison de sa simplicité, c'est-à-dire avec trois rectangles, au lieu de deux rectangles et un triangle. Une discussion animée s'engage sur cette proposition et donne lieu à diverses communications intéressantes; M. le major *Lecomte* fournit des explications sur un manteau-abri qu'on expérimente en ce moment en Belgique; MM. *Veillon, Carrard* et *Delarageaz,* ayant à leur tour pris la parole, la proposition de M. de Rham est adoptée, et le comité est chargé d'écrire dans ce sens au département militaire fédéral.

La commission désignée l'année dernière pour s'occuper des *lithographies de campagne* est autorisée à ne présenter son rapport qu'à la prochaine réunion de la société.

M. le capitaine fédéral *de Perrot,* de Neuchâtel, lit quelques réflexions sur *l'armée suisse, son instruction et ses règlements.* Ce travail, sur lequel l'heure avancée ne permet pas d'ouvrir une discussion, est reçue avec remerciements.

M. le lieutenant-colonel *Melley*, bibliothécaire de la société, annonce que les livres de la société des armes spéciales ont été provisoirement déposés à la Bibliothèque cantonale, sur un reçu délivré par M. le bibliothécaire cantonal, et qui les tient à la disposition des ayant-droit. Le reçu est joint aux pièces en mains du secrétaire soussigné.

Le Comité est autorisé à acheter pour *120 fr.* de livres nouveaux.

La séance est levée à 4 $^{1}/_{2}$ heures. — Dîner à l'hôtel Gibbon.

MM. *L. de Perrot,* capitaine à l'état-major d'artillerie, et *Paul de Meuron,* lieutenant à l'état-major du génie, tous deux de Neuchâtel, ont honoré cette séance de leur présence.

Rédigé sur notes fournies par M. le lieutenant-colonel fédéral de Mandrot.

Le secrétaire,

P. Cérésole, capitaine fédéral.

CANONS RAYÉS [1].

RAPPORTS ET PROPOSITIONS DE LA COMMISSION D'ARTILLERIE.

V.

Monsieur le Conseiller fédéral,

L'arrêté fédéral du 24 juillet 1861 a donné au Conseil fédéral pleins pouvoirs pour déterminer le système d'après lequel les canons devront être rayés et pour fixer l'ordonnance pour les affûts, caissons et munitions. Ce même arrêté a réservé toutefois que le Conseil fédéral ne devrait statuer sur le système à adopter qu'après avoir fait faire de nouveaux essais et avoir entendu l'avis des commissions des deux Conseils qui devraient être invitées à assister aux essais définitifs.

(1) Voir les numéros 19, 20, 21 et 22 de la *Revue militaire* de 1861.

chargée d'examiner l'utilité d'une *école de tir au canon en Suisse*, demande que cette commission soit autorisée à ajourner son rapport à l'année prochaine, vu la création probable d'une école de tir pour l'infanterie, et la nécessité d'attendre le résultat d'ultérieures expériences de tir aux canons rayés. — Cette proposition est adoptée.

M. le major fédéral *Grand* lit un travail sur *l'amélioration de la race chevaline* dans le canton de Vaud et sur *l'estivage de la Breguettaz*. — L'assemblée, adoptant une proposition de M. le major *Tronchin*, invite l'aûteur de ce travail à le remettre à la rédaction de la *Revue militaire*, pour y être imprimé, et vote des remerciements à M. Grand.

M. le major fédéral *Lecomte* donne lecture d'un mémoire du *maréchal Vauban sur les fortifications de Soleure*; cette pièce, qui paraît inédite, a été transmise par le gouvernement du haut Etat de Soleure à M. Lecomte, avec autorisation de la communiquer à la société. — M. le major Lecomte joint à sa lecture des observations sur le parti qui pourrait être tiré actuellement des ouvrages de fortification existants à Soleure. — Il propose que la société exprime des remerciements au gouvernement de Soleure pour sa bienveillante communication. — Cette proposition est adoptée, et des remerciements sont également votés à M. le major Lecomte.

M. le lieutenant-colonel *Burnier* fait diverses communications sur *les expériences faites à Thoune au pendule Navez, et sur la transformation de l'artillerie fédérale*. Ces communications provoquent une discussion à laquelle prennent part MM. *Lecomte, Guillemin, Diodati, Burnier* et *Delarageaz*, et dans laquelle plusieurs orateurs critiquent l'emplacement de Rapperschwyl comme place de dépôt du matériel de guerre transformé.

M. le major fédéral *Tronchin* présente un mémoire sur le rassemblement de troupes de 1861, et spécialement sur les positions stratégiques du Haut-Valais. Des remerciements lui sont votés, ainsi qu'à l'auteur de la communication précédente.

M. le major fédéral *de Rham* propose que la société se prononce pour *la tente-abri au modèle français*, en raison de sa simplicité, c'est-à-dire avec trois rectangles, au lieu de deux rectangles et un triangle. Une discussion animée s'engage sur cette proposition et donne lieu à diverses communications intéressantes; M. le major *Lecomte* fournit des explications sur un manteau-abri qu'on expérimente en ce moment en Belgique; MM. *Veillon, Carrard* et *Delarageaz*, ayant à leur tour pris la parole, la proposition de M. de Rham est adoptée, et le comité est chargé d'écrire dans ce sens au département militaire fédéral.

La commission désignée l'année dernière pour s'occuper des *lithographies de campagne* est autorisée à ne présenter son rapport qu'à la prochaine réunion de la société.

M. le capitaine fédéral *de Perrot,* de Neuchâtel, lit quelques réflexions sur *l'armée suisse, son instruction et ses règlements.* Ce travail, sur lequel l'heure avancée ne permet pas d'ouvrir une discussion, est reçue avec remerciements.

M. le lieutenant-colonel *Melley*, bibliothécaire de la société, annonce que les livres de la société des armes spéciales ont été provisoirement déposés à la Bibliothèque cantonale, sur un reçu délivré par M. le bibliothécaire cantonal, et qui les tient à la disposition des ayant-droit. Le reçu est joint aux pièces en mains du secrétaire soussigné.

Le Comité est autorisé à acheter pour *120 fr.* de livres nouveaux.

La séance est levée à 4 ½ heures. — Dîner à l'hôtel Gibbon.

MM. *L. de Perrot,* capitaine à l'état-major d'artillerie, et *Paul de Meuron,* lieutenant à l'état-major du génie, tous deux de Neuchâtel, ont honoré cette séance de leur présence.

Rédigé sur notes fournies par M. le lieutenant-colonel fédéral de Mandrot.

Le secrétaire,

P. CÉRÉSOLE, capitaine fédéral.

CANONS RAYÉS [1].

RAPPORTS ET PROPOSITIONS DE LA COMMISSION D'ARTILLERIE.

V.

Monsieur le Conseiller fédéral,

L'arrêté fédéral du 24 juillet 1861 a donné au Conseil fédéral pleins pouvoirs pour déterminer le système d'après lequel les canons devront être rayés et pour fixer l'ordonnance pour les affûts, caissons et munitions. Ce même arrêté a réservé toutefois que le Conseil fédéral ne devrait statuer sur le système à adopter qu'après avoir fait faire de nouveaux essais et avoir entendu l'avis des commissions des deux Conseils qui devraient être invitées à assister aux essais définitifs.

(1) Voir les numéros 19, 20, 21 et 22 de la *Revue militaire* de 1861.

Les essais auxquels on avait procédé jusqu'alors avec les deux sys-tèmes en concurrence, le système Muller et le système Timmerhans n'avaient donné aucun résultat décisif, et comme le système Timmerhans, à côté d'avantages importants, tant au point de vue économique qu'au point de vue technique, avait présenté des défauts moins importants, au sujet desquels des éclaircissements étaient non seulement désirables, mais indispensables, on en fut amené à de nouveaux essais, afin d'arriver le plus tôt possible à une conclusion définitive.

Il ne devait donc s'agir ici que de nouvelles études sur le système Timmerhans et des perfectionnements à y introduire, puisque le dernier rapport de la Commission d'artillerie avait déclaré que le système Muller était complet, achevé et prêt à être introduit.

Portée des essais.

Voici les points sur lesquels des éclaircissements étaient nécessaires :

1. Examen du mode de fabrication des sabots, du matériel qui doit y être employé et des détériorations qu'ils subiraient par le transport prolongé dans des voitures de guerre ;

2. Données sur la conservation des sabots, sur les modifications qu'ils pourraient éprouver en magasin et sur l'influence que cela aurait dans leur emploi ;

3. Eclaircissements sur l'influence qu'a sur la justesse du tir et sur l'inflammation des fusées un coup de refouloir plus ou moins fort ou une pénétration inégale du projectile dans le sabot ;

4. Enfin le général Timmerhans désirait lui-même apporter encore quelques perfectionnements au projectile et au sabot, d'un côté pour obtenir au moyen d'une plus forte pression du sabot sur le projectile un mouvement de rotation plus sûr, et d'un autre côté afin d'atteindre par une augmentation du poids du projectile et du volume de sa cavité de meilleurs résultats comparativement au système concurrent.

Fabrication des sabots.

M. le colonel Wurstemberger fit confectionner à Berne, sous sa direction et sa surveillance particulières, des sabots Timmerhans et cela conformément aux instructions spéciales fournies par le général. Il fut procédé à cette fabrication avec tant de soin et d'exactitude qu'un ouvrier envoyé par M. le général et qui s'était occupé spécialement de cette fabrication en Belgique, déclara par écrit qu'elle ne laissait rien à désirer.

En effet, les sabots étaient élastiques et paraissaient posséder toutes les qualités requises. M. le général Timmerhans fournit lui-même le moule et le mandrin pour leur compression, afin que la forme hélicoïdale fût obtenue exactement conforme à ses idées.

On employa du papier à cartouches belge et suisse, ainsi que du papier d'emballage jaune, et l'on constata par des essais que le papier belge fortement collé et le papier d'emballage peu collé produisaient les résultats les plus satisfaisants avec les obus dont la forme avait également été reconnue comme la plus avantageuse à la suite d'essais spéciaux. Les sabots de papier belge, non collés, donnèrent des résultats à peu près semblables.

Choix des sabots.

On crut sous ce rapport avoir satisfait à toutes les exigences et l'on choisit pour les essais des sabots de papier à cartouches belge, collé et non collé, et des sabots de papier d'emballage jaune.

Effets produit par le transport.

Pour juger de l'effet produit sur les sabots par le transport, on en chargea dans un caisson une certaine quantité, reliés aux projectiles, et on les voitura d'une manière prolongée sur des chemins pierreux, sans que cela amenât chez eux aucune altération.

Emmagasinement.

Le temps était trop court pour constater d'une manière positive l'influence que pourrait avoir sur les sabots en papier leur conservation en magasin; cependant on en plaça une certaine quantité dans des magasins humides et on les employa ensuite. L'aspect des sabots, non plus que les résultats du tir ne présentèrent rien à signaler.

Egalité du refoulement.

Comme les essais précédents avaient démontré qu'un coup trop faible de refouloir avait une influence fâcheuse sur la sûreté du tir, on força également et coup par coup les projectiles dans les sabots, et on les maintint dans cette position au moyen de simples chevillières. On évita avec soin tout élargissement des sabots et l'on ne dépassa jamais la limite de pression prescrite pour la pénétration du projectile dans le sabot.

Des essais faits avec des coups préparés de cette façon donnèrent

des résultats tout-à-fait satisfaisants; ainsi par exemple l'on obtint, en refoulant légèrement, une portée moyenne de 1327 pas et une différence moyenne de portée de 150 pas, et, en refoulant fortement, une portée moyenne de 1375 pas et une différence moyenne de portée de 189 pas; résultats sensiblement égaux.

L'on admit donc ce procédé de la compression préalable du projectile dans le sabot, après quoi la charge est refoulée comme à l'ordinaire.

Amélioration des obus.

Déjà précédemment M. le général Timmerhans avait témoigné le désir d'apporter quelque modification à la partie postérieure conique de son projectile dans ce sens que les rainures destinées à produire l'adhésion du sabot contre le projectile fussent remplacées par des nervures. Il pensait que de cette façon la liaison entre ces deux pièces essentielles serait plus complète, surtout si le sabot était lui-même pourvu de rainures destinées à recevoir les dites nervures. Il se plaignait en outre de l'inégalité qui existait entre les poids des projectiles creux du système Muller et du sien, ce qui nuisait nécessairement à son système pour le tir à obus et à shrapnels.

En conséquence il envoya les dessins de trois sortes d'obus plus lourds avec les sabots respectifs, en priant qu'on les essayât et qu'on choisît pour les essais définitifs celui qui dans les essais préalable aurait donné les meilleurs résultats.

Par suite de cela les obus atteignirent le poids total de 6 livres e les shrapnels celui de 7 livres 12 loths avec une contenance de 5 balles, de telle sorte que la différence avec le système Muller n'avai plus d'importance.

Les projectiles aussi bien que les sabots furent fabriqués et vérifié avec le plus grand soin, et il se trouva, comme le prouve le tablea ci-après, que les obus nº 2 fournissaient les meilleurs résultats, c qui fit qu'on les adopta pour les essais définitifs.

RÉSULTATS DES ESSAIS PRÉALABLES AVEC LES OBUS TIMMERHANS Nos 1, 2 et 3.

Projectile.	Charge.	Hausse.	Distance.	Nombre des coups.	Portée moyenne.	Plus grande différence de portée.	Différence moyenne de portée.	Plus grande déviation latérale.	Déviation latérale moyenne.	Eclats en cible.
Poids.	Loths.	Lignes.	Pas.		Pas.	Pas.	Pas.	Pieds.	Pieds.	%
No 1. 5 liv. 29 L.	40	19	1200	12	1195	309	68	19	7,1	8
		38	1800	12	1667	843	325	42	19	0
No 2. 6 liv. 7 L.	40	19	1200	12	1223	141	21	25	11	83
		38	1800	12	1962	360	134	290	52	0
No 3. 6 liv. 10 L.	40	19	1200	12	1123	477	106	22	10,6	42
		38	1800	12	1893	481	151	35	17,6	12

(A suivre.)

ÉCOLES FÉDÉRALES EN 1862.

Le Conseil fédéral, en date du 4 décembre 1861, a fixé comme suit l'époque et les places d'exercice pour les écoles militaires et les cours de répétition qui seront tenus en 1862 :

I. Ecoles du génie.

a) ÉCOLES DE RECRUES.

Recrues de sapeurs de tous les cantons respectifs, du 22 juillet au 1 septembre, à *Thoune.*

» pontonniers » » » du 28 avril au 8 juin, à *Brugg.*

b) COURS DE RÉPÉTITION.

Elite.

Compagnie de sapeurs n° 2 de Zurich (école centrale).
» » » 4 » Berne, du 8 au 19 juillet, à *St-Maurice*
» » » 6 » Tessin, du 11 au 22 mars, à *Bellinzone.*
» pontonniers » 2 » Argovie, du 10 au 21 juin, à *Brugg.*

Réserve.

Compagnie de sapeurs n° 8 de Berne, du 8 au 13 juillet, à *St-Maurice.*
» » » 10 » Argovie, du 14 au 19 juillet, à *St-Maurice.*
» » » 12 » Vaud (école centrale), à *Thoune.*
» pontonniers » 4 » Zurich, du 11 au 16 juin, à *Brugg.*
» » » 9 » Argovie, du 17 au 21 juin, à *Brugg.*

II. Ecoles d'artillerie.

a) ÉCOLE D'ASPIRANTS.

Aspirants de IIe classe, de tous les cantons, du 8 mars au 10 mai, à *Thoune.*

b) ÉCOLES DE RECRUES.

Recrues de toutes les compagnies de parc et batteries de montagne, du 16 mars au 26 avril, à *Aarau.*
» train de parc de tous les cantons, du 13 avril au 17 mai, à *Thoune.*
» Berne, Soleure, Bâle-Campagne et Tessin, du 28 avril au 7 juin, à *Aarau.*
» Lucerne, Argovie et Vaud, du 1 juin au 19 juillet, à *Thoune.*
» Fribourg, Bâle-Ville, Neuchâtel et Genève et de toutes les batteries à fusées, du 15 juin au 26 juillet, à *Bière.*
» Zurich, Appenzell Rh Ext., St-Gall et Thurgovie, du 3 août au 13 septembre, à *Zurich.*

c) COURS DE RÉPÉTITION.

Elite

Batterie d'obusiers de 24 liv. n° 2 de Berne, du 26 août au 6 septembre, à *Thoune.*

Batterie de canons de		12 liv.	» 4	»	Zurich, du 9 au 20 juillet, à *Zurich*.
»	»	»	» 6	»	Berne, du 26 août au 6 septembre, à *Thoune*.
»	»	»	» 6	»	St-Gall, du 9 au 20 juillet, à *Zurich*.
»	»	»	» 9	»	Vaud, du 29 juillet au 9 août, à *Bière*.
»	»	»	» 10	»	Zurich, du 4 au 15 octobre, à *Zurich*.
»	»	»	» 12	»	Lucerne, du 24 juin au 5 juillet, à *Aarau*.
»	»	»	» 14	»	Soleure, du 24 juin au 5 juillet, à *Aarau*.
»	»	»	» 16	»	Appenzell Rh. Ext., du 16 au 27 septembre, à *Zurich*.
»	»	»	» 18	»	Argovie, du 4 au 15 octobre, à *Zurich*.
»	»	»	» 20	»	Thurgovie, du 16 au 27 septembre, à *Zurich*.
»	»	6	» 22	»	Vaud, du 8 au 21 septembre, à *Bière*.
»	»	»	» 24	»	Neuchâtel, du 29 juillet au 9 août, à *Bière*.
»	»	»	» 25	»	Genève, du 12 au 23 août, à *Bière*.
»	de montagne		» 26	»	Grisons, du 17 au 28 juin, à *Coire*.
»	à fusées		» 28	»	Zurich, du 17 au 28 sept., à *Aarau*.
»	»		» 30	»	Argovie, du 17 au 28 sept., à *Aarau*.
Compagnie de position			» 32	»	Zurich, du 5 au 16 août, à *St-Maurice*.
»	»		» 34	»	Vaud, du 5 au 16 août, à *St-Maurice*.
»	parc		» 36	»	Berne, du 17 au 28 sept., à *Thoune*.
»	»		» 38	»	St-Gall, du 8 au 19 juillet, à *Aarau*.
»	»		» 40	»	Vaud, du 17 au 28 sept., à *Thoune*.

Train de parc de l'élite des cantons de Berne (franç.), Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève, du 12 au 23 août, à *Bière*.

» de l'élite des cantons de Zurich, Berne (allem.), Lucerne, Schwytz, Glaris, Zug, Soleure, Bâle-Campagne, Schaffhouse, Appenzell Rh. Ext., St-Gall, Grisons, Argovie. Thurgovie et Tessin, du 17 au 28 septembre, à *Thoune*.

Réserve.

Batterie de	8	liv.	nº 42	de	Lucerne, du 22 au 27 juillet, à *Zurich*.
»	6	»	» 44	»	Berne, } du 9 au 14 septembre, à *Thoune*.
»	»	»	» 46	»	Berne, }
»	»	»	» 48	»	St-Gall, du 22 au 27 juillet, à *Zurich*.
»	»	»	» 50	»	Vaud, du 25 août au 5 septembre, à *Bière*.
»	»	»	» 52	»	Neuchâtel, du 12 au 23 août, à *Bière*.
»	»	»	» 53	»	Genève, du 25 au 30 août, à *Bière*.
»	montagne		» 54	»	Grisons, du 23 au 28 juin, à *Coire*.
»	fusées		» 56	»	Zurich, du 23 au 28 septembre, à *Aarau*.

Batterie de fusées n° 58 de Argovie, du 23 au 28 septembre, à *Aarau.*
Compagn^e^ de position » 60 » Zurich, du 30 juin au 5 juillet, à *Luziensteig.*
» » » 62 » Fribourg, du 7 au 12 juillet, à *Luziensteig.*
» » » 64 » Bâle-Campagne, du 30 juin au 5 juillet, à *Luziensteig.*
» » » 66 » Argovie, du 7 au 12 juillet, à *Luziensteig.*
» parc » 70 » Zurich, du 8 au 13 juillet, à *Aarau.*
» » » 72 » Lucerne, du 14 au 19 juillet, à *Aarau.*
» » » 74 » Argovie, du 14 au 19 juillet, à *Aarau.*
Train de parc de la réserve des cantons de Zurich, Glaris, Zug, Schaffhouse, Appenzell Rh Ext., St-Gall, Grisons, Argovie et Thurgovie, du 14 au 19 juillet, à *Aarau.*
» de la réserve des cantons de Berne, Lucerne, Schwytz, Bâle-Ville et Bâle-Campagne, du 22 au 27 juillet, à *Thoune.*
» de la réserve des cantons de Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève, du 29 juillet au 3 août, à *Thoune.*

III. Ecoles de cavalerie.

a) ÉCOLES DE RECRUES.

Recrues de dragons de Berne et aspirants-officiers de dragons parlant allemand, de IIe classe, du 3 mars au 12 avril, à *Thoune.*
» » Zurich, Schaffhouse, St-Gall et Thurgovie, du 24 mars au 3 mai, à *Winterthour.*
» » Fribourg et Vaud, aspirants-officiers de dragons parlant français, de IIe classe, du 5 mai au 14 juin, à *Bière.*
» guides de tous les cantons respectifs, et aspirants-officiers de IIe classe, du 12 mai au 21 juin, à *St-Gall.*
» dragons de Lucerne, Soleure et Argovie, du 21 juillet au 30 août, à *Aarau.*

b) COURS DE REMONTES.

Remontes (dragons) de Berne, du 3 au 12 avril, à *Thoune.*
» » Zurich, Schaffhouse, St-Gall et Thurgovie, du 24 avril au 3 mai, à *Winterthour.*
» » Fribourg et Vaud, du 5 au 14 juin, à *Bière.*
» (guides) de tous les cantons respectifs, du 12 au 21 juin, à *St-Gall.*
» (dragons) Lucerne, Soleure et Argovie, du 21 au 30 août, à *Aarau.*

c) COURS DE RÉPÉTITION.

Elite.

Compagnie de dragons n° 1 de Schaffhouse, du 21 au 27 sept., à *Neuenkirch.*
» » » 2 » Berne (école centrale), à *Thoune.*

Compagnie de dragons	n°	3	de	Zurich, du 5 au 10 mai, à *Winterthour*.
» »	»	4	»	St-Gall, du 21 au 27 sept., à *Neuenkirch*.
» »	»	5	»	Fribourg, du 8 au 13 sept., à *Fribourg*.
» »	»	6	»	» » » »
» »	»	7	»	Vaud, du 15 au 21 septembre, à *Bière*.
» »	»	8	»	Soleure, du 15 au 19 sept., à *Soleure*.
» »	»	9	»	St-Gall, du 23 au 28 juin, à *St-Gall*.
» »	»	10	»	Berne, du 6 au 11 octobre, à *Thoune*.
» »	»	11	»	Berne, du 29 sept au 4 octob., à *Thoune*.
» »	»	12	»	Zurich, du 21 au 27 sept., à *Neuenkirch*.
» »	»	13	»	Berne, du 29 sept. au 4 octob., à *Thoune*.
» »	»	14	»	Thurgovie, du 21 au 27 sept., à *Neuenkirch*.
» »	»	15	»	Vaud, du 15 au 21 septembre, à *Bière*.
» »	»	16	»	Argovie, du 1 au 6 septembre, à *Aarau*.
» »	»	17	»	Vaud, du 15 au 21 septembre, à *Bière*.
» »	»	18	»	Argovie, du 1 au 6 septembre, à *Aarau*.
» »	»	19	»	Zurich, du 5 au 10 mai, à *Winterthour*.
» »	»	20	»	Lucerne, du 1 au 6 septembre, à *Lucerne*.
» »	»	21	»	Berne (école centrale), à *Thoune*.
» »	»	22	»	Berne, du 6 au 11 octobre, à *Thoune*.
» »	»	34	»	Vaud, du 15 au 21 septembre, à *Bière*.
» »	»	35	»	» » » »
Compagnie de guides	»	1	»	Berne, du 15 au 21 septembre, à *Bière*.
» »	»	2	»	Schwytz, du 21 au 27 sept., à *Neuenkirch*.
» »	»	3	»	Bâle-Ville, du 15 au 18 septembre, à *Bâle*.
» »	»	4	»	Bâle-Campagne, du 15 au 18 sept., à *Bâle*.
» »	»	5	des	Grisons, du 21 au 27 septembre, à *Neuenkirch*.
» »	»	6	de	Neuchâtel (école centrale), à Thoune.
» »	»	7	»	Genève, du 29 septembre au 2 octobre, à *Genève*.
Demi-compagnie de guides		8	du	Tessin, du 6 au 9 octobre, à *Bellinzone*.

Réserve.

Compagnie de dragons	n°	23	de	Zurich, le 10 mai, à *Winterthour*.
» »	»	24	»	Berne, le 4 octobre, à *Thoune*.
» »	»	25	»	Berne, le 11 octobre, à *Thoune*.
» »	»	26	»	» » »
» »	»	27	»	Lucerne, le 6 septembre, à Lucerne.
» »	»	28	»	Fribourg, le 13 septembre, à *Fribourg*.
» »	»	29	»	Soleure, le 19 septembre, à *Soleure*
» »	»	30	»	Schaffhouse, le 27 septembre, à *Neuenkirch*.
» »	»	31	»	St-Gall, le 28 juin, à *St-Gall*.
» »	»	32	»	Argovie, le 6 septembre, à *Aarau*.

Compagnie de dragons		n°	33	de	Thurgovie, le 27 septembre, à *Neuenkirch*.
Demi-compagnie de guides			9	»	Berne, le 4 octobre, à *Thoune*.
»	»	»	11	»	Bâle-Ville, le 18 septembre, à *Bâle*.
»	»	»	12	»	Bâle-Camp., » »
»	»	»	14	»	Tessin, le 9 octobre, à *Bellinzone*.
»	»	»	16	»	Genève, le 2 octobre, à *Genève*.

La fixation des jours d'exercice des compagnies de guides de réserve n° 10, 13 et 15 est laissée aux cantons; ils auront cependant à faire connaître à temps au Département fédéral le jour de l'inspection.

IV. Ecoles de carabiniers.

a) ÉCOLES DE RECRUES.

Recrues de Lucerne, Uri, Schwytz, les deux Unterwalden et Tessin, du 6 avril au 3 mai, à *Altorf*.

» Zurich, Zug, Bâle-Campagne, Argovie et Thurgovie, du 11 mai au 6 juin, à *Winterthour*.

Cours pour les aspirants-officiers de IIe classe, du 9 au 21 juin, à *Winterthour*.

Recrues de Glaris, Appenzell Rh. Ext., St-Gall et Grisons, du 4 au 30 août, à *Luziensteig*.

» Berne, Fribourg, Vaud, Valais et Neuchâtel, du 7 septembre au 4 octobre, à *Thoune*.

b) COURS DE RÉPÉTITION.

Elite.

Compagnie	n°	2	de	Zurich, du 12 au 21 juin, à *Winterthour*.
»	»	4	»	Berne, du 25 septembre au 4 octobre, à *Thoune*.
»	»	6	»	Uri, du 24 avril au 3 mai, à *Stanz*.
»	»	8	»	Vaud, du 26 juin au 5 juillet, à *Yverdon*.
»	»	10	»	Vaud, du 10 au 19 juillet, à *Moudon*.
»	»	12	»	Glaris, du 21 au 30 août, à *Luziensteig*.
»	»	14	»	Neuchâtel, du 26 juin au 5 juillet, à *Yverdon*.
«	»	16	»	Grisons, du 21 au 30 août, à *Luziensteig*
»	»	18	»	Appenzell Rh. Ex., du 12 au 21 juin, à *Winterthour*.
»	»	20	»	Appenzell Rh. Ex., du 21 au 30 août, à *Luziensteig*.
»	»	22	»	Zurich, du 24 avril au 3 mai, à *Zug*.
»	»	24	»	Obwalden, du 24 avril au 3 mai, à *Stanz*.
»	»	26	»	Thurgovie, du 12 au 21 juin, à *Winterthour*.
»	»	28	»	Zug (école centrale), à *Thoune*.
»	»	30	»	Vaud, du 26 juin au 5 juillet, à *Yverdon*.
»	»	32	»	Valais, du 10 au 19 juillet, à *Moudon*.
»	»	34	»	Lucerne (école centrale), à *Thoune*.
»	»	36	des	Grisons, du 21 au 30 août, à *Luziensteig*.
»	»	38	de	Argovie, du 24 avril au 3 mai, à *Zug*.

Compagnie n° 40 de Argovie, du 25 septembre au 4 octobre, à *Thoune.*
» » 42 » Schwytz, du 24 avril au 3 mai, à *Zug.*
» » 44 » Tessin, du 20 au 29 mars, à *Bellinzone.*

Réserve.

Compagnie n° 46 de Zurich, du 8 au 12 juillet, à *Arau.*
» » 48 » Berne, » »
» » 50 » Berne, du 30 septembre au 4 octobre, à *Thoune.*
» » 52 » Glaris, du 15 au 19 juillet, à *Coire.*
» » 54 » Appenzell Rh. Ex., » »
» » 56 » Grisons, » »
» » 58 » Argovie, du 8 au 12 juillet, à *Arau.*
» » 60 » Tessin, du 20 au 29 mars, à *Bellinzone.*
» » 62 » Vaud, du 1er au 10 mai, à *Yverdon.*
» » 64 » Neuchâtel, » »
» » 66 » Lucerne, du 1er au 5 juillet, à *Lucerne.*
» » 68 » Obwalden, » »
» » 70 » Zug, » »
» » 74 » Zurich, du 17 au 21 juin, à *Winterthour.*
» » 76 » Vaud, du 1er au 10 mai, à *Yverdon.*

V. Cours pour des officiers supérieurs d'état-major.

Du 6 au 25 octobre, à *Berne.*

VI. Réconnaissance d'officiers d'état-major fédéral.

Du 10 au 30 août.

Lieu de réunion : *Ragaz.* — Lieu de licenciement : *Lucerne.*

VII. Ecole militaire centrale.

Du 19 mai au 19 juillet, à *Thoune.*

Partie théorique : un nombre d'officiers de l'état-major fédéral.
Cours préparatoire des officiers de l'état-major d'infanterie.

Du 26 mai au 14 juin.

Ecole d'application :

Génie :	Compagnie de sapeurs n° 2 de Zurich, du 8 au 19 juillet.
	» » » 12 de Vaud, du 30 juin au 11 juillet.
Artillerie :	Un détachement de cadres de tous les cantons.
	La troupe de l'école de recrues qui a lieu en même temps.
Cavalerie :	Compagnie de guides n° 6 de Neuchâtel, du 6 au 19 juillet.
	» de dragons » 2 de Berne, » »
	» » » 21 de Berne, » »
Carabiniers :	Compagnie n° 28 de Zug, du 4 au 19 juillet.
	» » 34 de Lucerne, »

Infanterie :	1	bataillon réduit de		Zurich,	»
	1	»	»	Berne,	»
	1	demi-bat.	»	Uri,	»
	1	»	»	Soleure,	»
	1	»	»	Bâle-Camp.,	»
	1	»	»	Appenz R. I.,	»

Observation — Les bataillons d'école appelés à l'école centrale doivent avoir : 1 commandant, 1 major, 1 aide-major, 1 quartier-maître, 1 officier d'armes, 1 médecin, 1 adjudant-sous-officier, 1 fourrier d'état-major et six compagnies, dont chacune doit être composée de la manière suivante : 3 officiers, 1 sergent-major ou fourrier, 5 sergents, 10 caporaux, 1 frater par deux compagnies ; de plus 1 sapeur par compagnie, 2 trompettes par compagnie de chasseurs, 1 tambour par compagnie du centre, 40 soldats Les demi-bataillons seront composés dans la même proportion.

VIII. Cours de balistique pour des officiers de l'état-major d'artillerie.

Du 5 au 10 mai, à *Thoune*.

IX. Cours pour des officiers de l'état-major d'artillerie.

Du 28 juillet au 23 août, à *Thoune*.

X. Cours de pyrotechnie.

Du 28 septembre au 18 octobre, à *Arau*.

XI. Cours spécial pour le service du train.

Du 3 au 29 mars, à *Thoune*.

XII. Ecole d'instructeurs de cavalerie.

Du 20 février au 1er mars, à *Thoune*.

XIII. Ecoles d'instructeurs d'infanterie.

A. Cours d'application pour instructeurs-chefs, du 2 au 15 février, à *Bâle*.
B. Cours d'aspirants, du 16 février au 14 mars, à *Bâle*.
C. Cours de répétition, du 23 février au 14 mars, à *Bâle*.

XIV. Cours d'officiers débutants et aspirants d'infanterie.

I. Ecole d'aspirants-officiers d'infanterie, du 6 avril au 10 mai, à *St-Gall*.
II. Ecole d'aspirants-officiers d'infanterie, du 3 août au 6 septembre, à *Soleure*.

XV. Cours de commissariat

A. Cours d'aspirants, du 3 au 29 mars, à *Thoune*.
B. Cours de répétition pour officiers du commissariat, du 5 au 24 mai, à *Berne*.

XVI. Cours pour le service de santé.

1. Médecins et commissaires d'ambulance (français), à *Lausanne*.
2. Médecins et commissaires d'ambulance (allemand), à *Zurich*.

3. Infirmiers (allemand), à *Zurich*.
4. Fraters et infirmiers (allemand), à *Zurich*.
5. Infirmiers (français), à *Lausanne*.
6. Fraters (français), à *Lausanne*.
7. Fraters (allemand), à *Lucerne*.
8. Fraters (allemand), à *Lucerne*.

L'époque des cours sanitaires sera fixée plus tard.

XVII. Cours de sapeurs d'infanterie.

Cours de recrues de sapeurs d'infanterie, du 14 septembre au 4 octobre, à *Thoune*.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Dans la répartition des départements de l'administration fédérale pour 1862, M. le conseiller fédéral Fornerod devient directeur du département militaire, dont il était déjà suppléant. M. le conseiller fédéral Stæmpfli, appelé à la présidence de la Confédération et à la direction du département politique, sera en même temps suppléant du département militaire.

Le Conseil fédéral vient de nommer une commission chargée d'examiner plusieurs questions concernant la fabrication et l'administration des poudres ; elle se compose de MM. Herzog, colonel ; Fischer, colonel ; Wolf, lieutenant-colonel ; Bolley, professeur ; Curchod, major, et Dominicé, capitaine du génie. Cette commission sera présidée par le chef du département fédéral des finances ; elle pourra s'adjoindre l'administrateur et le contrôleur de l'administration.

Le Conseil fédéral présentera aux Chambres, dans leur prochaine session, un projet de loi qui apporte divers changements à l'organisation militaire actuelle de la Confédération. Ainsi, les vétérinaires seraient placés, sous le rapport du grade, à une distance moins éloignée des chirurgiens et des médecins militaires. On cite encore d'autres dispositions ayant pour but de faciliter la répartition des officiers supérieurs suivant les besoins du service.

De nouveaux essais de tir ont été faits récemment à Lucerne, notamment avec une cartouche d'un nouveau modèle de l'invention de M. Buholz. Les résultats de ces essais ont été, dit-on, favorables à la confection des cartouches pour carabines d'après le système Buholz. — On a aussi essayé, dans cette ville, un nouveau canon de carabine, construit par M. Schmidt, de Horn ; ce canon n'a que trois rayures, mais calculées à un tour sur 23 pouces ; il est plus facile à nettoyer que le canon d'ordonnance, et moins sensible aux effets d'une mauvaise poudre ; il

prête enfin au projectile une résistance plus grande contre le vent et paraît mieux s'adapter au système de balle à expansion de Buholz.

Vaud. — Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 13 décembre, a nommé M. *Audemars,* Charles-Louis, au Brassus, 1er sous-lieutenant de chasseurs de droite d'élite dans le 5e arrondissement. — Le 17 dit, MM. *Perret,* François-Auguste, à Rennaz, lieutenant de chasseurs de droite no 1 de réserve dans le 7e arrondissement; — *Chablaix,* Eugène, à Ormont-dessous, lieutenant de mousquetaires no 2 de réserve dans le 2e arrondissement. — Le 10 dit, MM. *Coigny,* Jean-Louis, à Bussy, lieutenant de chasseurs de gauche n° 2 de réserve dans le 1er arrondissement; — *Pasche,* Charles, à Servion, 1er sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 2 de réserve dans le 1er arrondissement.

AVIS.

La *Revue militaire suisse* continuera à paraître en 1862, comme précédemment, au prix de 6 francs par an pour toute la Suisse, et 10 francs pour l'étranger. S'adresser pour les abonnements et l'administration à M. Pache, imprimeur, à Lausanne, et à M. Tanera, éditeur, à Paris. — Les personnes qui ne refuseront pas l'un des deux premiers numéros, seront censées continuer leur abonnement.

Avec le prochain numéro, les abonnés recevront le titre et la table des matières de l'*Italie en* 1860. C'est par erreur que la dernière feuille renferme le titre *pièces justificatives*.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, major fédéral.

N° 2 Lausanne, 18 Janvier 1862. VIIe Année

SOMMAIRE. — **Canons rayés** *(Suite)*. — **Bibliographie.** *Extrait de la tactique de l'infanterie et de la cavalerie*, par L. Schædler. - *La Guerre italienne en 1860*, par W. Rustow - Recueil des *Lois et presciptions militaires en vigueur*, par MM. des Gouttes et Beck. — **Société militaire fédérale.** Avis de concours. — **Nouvelles et chronique.**

CANONS RAYÉS [1].

RAPPORTS ET PROPOSITIONS DE LA COMMISSION D'ARTILLERIE.

(Suite.)

Par l'attention qu'elle apporta à faire son choix parmi les sabots proposés, par le soin mis à la confection de ces derniers et leur mode de liaison égale avec les projectiles, par le choix qu'elle fit de la forme de ceux-ci, la Commission d'artillerie crut avoir satisfait à tout ce qui pouvait être exigé avant de procéder aux essais définitifs.

Obus du système Muller.

Pour le sytème Muller on confectionna dans les ateliers mécaniques d'Olten et en partie aussi à Arau une quantité suffisante de projectiles. Le défaut d'observation des variations de diamètres des projectiles eut pour conséquence qu'à Olten un bon nombre de trous à ailettes furent mal percés et que les ailettes elles-mêmes durent être retravaillées par M. le colonel Muller, sans pourtant qu'il lui fût possible de les replacer dans leur position exacte.

Les circonstances étaient donc pour ces projectiles moins avanta-

(1) Voir les numéros 19, 20, 21 et 22 de la *Revue militaire* de 1861, et 1er de 1862.

geuses que dans les essais précédents où l'on avait fait l'emploi de munitions travaillées avec exactitude.

Essais définitifs.

Conformément à ce que vous aviez décidé, M. le Conseiller, les Commissions des deux Conseils et la Commission d'artillerie se réunirent le 8 octobre à Thoune pour procéder aux essais définitifs selon le programme adopté.

Les représentants des deux systèmes, MM. le général Timmerhans et le colonel Muller, furent aussi invités à assister aux essais pour donner, s'il y avait lieu, des explications ultérieures. Le premier ne se rendit malheureusement pas à cette invitation, ce qu'on eut d'autant plus de sujet de regretter qu'il eût été désirable de connaître son opinion et ses explications sur différents phénomènes fâcheux qui se firent jour pendant les essais.

Justesse du tir.

Les essais de tir à la cible furent faits avec le système Muller à deux reprises différentes, d'abord le 8, puis les 11 et 12 octobre, aux distances de 800, 1200, 1600, 2400 et 4400 pas; avec le système Timmerhans aux distances de 800, 1200, 1600 et 2400 pas; dans les conditions données l'on n'osa pas tirer à la distance de 4400 pas.

L'ensemble des résultats est reproduit dans les tableaux suivants:

SYSTÈME MULLER, le 8 octobre.

Charge.	Hausse.	Distance.	Nombre des coups.	Portée moyenne.	Plus grande différence de portée.	Différence moyenne de portée.	Plus grande déviation latérale.	Déviation latérale moyenne.
Loths.	Lignes.	Pas.		Pas.	Pas.	Pas.	Pieds.	Pieds.
36	$9 \frac{1}{2}$	800	20	810	270	65	18,2	6,6
»	19	1200	12	1192	263	55	48,5	13,7
»	$28 \frac{1}{4}$	1600	20	1633	231	67	26,5	17
»	55	2400	19	2542	339	68	48,5	24,5
				A quatre distances	$\frac{1103}{4}$	$\frac{255}{4}$	$\frac{141,7}{4}$	$\frac{61,8}{4}$
				Ou en moyenne	276	64	33	15

SYSTÈME MULLER, les 11 et 12 octobre.

Charge.	Hausse.	Distance.	Nombre des coups.	Portée moyenne.	Plus grande différence de portée.	Différence moyenne de portée.	Plus grande déviation latérale.	Déviation latérale moyenne.
Loths.	Lignes.	Pas.		Pas.	Pas.	Pas.	Pieds.	Pieds.
36	10	800	11	806	123	28	21	6,8
»	20	1200	12	1328	171	46	40	12,5
»	28	1600	12	1641	195	34	17,5	9,4
»	55	2400	19	2542	339	68	48,5	24,5
				A quatre distances	$\frac{828}{4}$	$\frac{176}{4}$	$\frac{127}{4}$	$\frac{53,2}{4}$
				Ou en moyenne	207	44	32	13

SYSTÈME TIMMERHANS, le 8 octobre.

Charge.	Hausse.	Distance.	Nombre des coups.	Portée moyenne.	Plus grande différence de portée.	Différence moyenne. de portée.	Plus grande déviation latérale.	Déviation latérale moyenne.
Loths.	Lignes.	Pas.		Pas.	Pas.	Pas.	Pieds.	Pieds.
40	11 $^1/_2$	800	13	756	270	58	31	6,9
»	20 $^1/_2$	1200	20	1213	328	82	83	17,8
»	29 $^1/_2$	1600	20	1613	766	137	52	12,8
Résultat du système Muller		2400	Les résultats du système Timmerhans étant inadmissibles.		339	68	48,5	24,5
			A quatre distances		$\frac{1703}{4}$	$\frac{345}{4}$	$\frac{214,5}{4}$	$\frac{62}{4}$
			Ou en moyenne		426	86	53,6	15,5

Ce résumé montre à l'évidence la supériorité du système Muller sous le rapport de la justesse du tir; cette supériorité s'exprime d'ailleurs par les différences suivantes, toutes en faveur de ce système, savoir:

Plus grande différence de portée, 219 pas.

Différence moyenne de portée, 42 pas.

Plus grande déviation latérale, 21 pieds 6 pouces.

Déviation latérale moyenne, 2 pieds 5 pouces.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE.

Extrait de la tactique de l'infanterie et de la cavalerie pour les officiers de toutes armes de Pœnitz, par L. Schædler, lieutenant-colonel, traduit de l'allemand par *de Mandrot*, lieutenant-colonel d'état-major. Arau, 1861. Albrecht, libraire-éditeur. 1 vol. in-8°.

Nous avouons notre grand embarras à parler de ce livre, fruit des travaux de deux officiers si justement appréciés de notre état-major fédéral. M. le lieutenant-colonel Schädler, instructeur en chef du canton d'Argovie, est en effet bien connu à la fois comme un de nos meilleurs instructeurs et comme auteur d'un manuel d'artillerie qui a rendu et qui rend encore d'excellents services. M. de Mandrot, ancien capitaine dans la garde prussienne, est l'un de nos officiers d'état-major les plus instruits et les plus experts; ses cartes et dessins topographiques sont populaires dans notre armée.

Mais si ces qualités devraient pouvoir suffire à l'élaboration d'un bon cours de tactique, elles ne suffisent point, paraît-il, à tirer un tel cours de Pönitz. C'est dire que l'ouvrage dont nous parlons, laisse beaucoup à désirer, et nous sommes persuadé que si MM. Schädler et de Mandrot, moins humbles, avaient cherché dans leur propre expérience et dans leurs propres idées les éléments d'un livre de ce genre, ils y auraient mieux réussi qu'en se faisant les interprètes de l'auteur allemand. Celui-ci se montre, à la vérité, un philosophe souvent très profond, en même temps qu'un conteur aimable; il est, dans tous les cas, un littérateur fort érudit, plein d'humour et d'imagination; mais il lui manque un peu de cet esprit net, clair et positif, que doit posséder avant tout un *tacticien*. Si Pönitz s'est attiré un légitime renom en Allemagne par de nombreux articles périodiques sur des sujets mélangés de philosophie et d'histoire militaire, ainsi que par des considérations pleines de sagacité, sur le rôle des inventions modernes dans l'art de la guerre, il est loin d'avoir atteint à la même hauteur dans le domaine de la tactique. Dans ses deux volumes sur cette matière, Pönitz se montre tantôt nuageux et romanesque à l'ex-

cès, tantôt donneur de recettes et de classifications par trop mécaniques. Une pédanterie d'un genre tout particulier, tenant le milieu entre celle du métaphysicien perdu dans les espaces, et celle du caporal-instructeur en face de ses recrues, règne sur presque toutes les pages du livre. De là un déluge de définitions oiseuses prétendant à classer et à réglementer les données et les faits les plus vulgaires du sens commun.

On y apprend, par exemple, que la guerre comprend deux principes: le principe d'extermination (Vernichtungsprincip) et le principe de *harrassement* (Ermüdungsprincip). Mais qu'était-il besoin de ces grands mots pour savoir que la guerre fait des tués et des blessés, et qu'il y a entre ceux-ci et ceux-là une différence? Pönitz ne se contente pas même de sa définition; il croit devoir la sanctionner d'un exemple historique, et, pour montrer que « en face du principe de destruc- » tion se dresse narquois le *Ermüdungsprincip,* » il ajoute avec une grave concision: « Le petit David tua bien de sa fronde le géant Goliath, le porteur de » massue. » (1)

Chacun trouvera sans doute, comme nous, que l'exemple ne cadre guère avec la démonstration recherchée. Une pierre qui d'un coup tue son homme, et quel homme? ne saurait passer pour un agent du principe d'Ermüdung. Ensuite, un tacticien aurait bien pu, pour éviter les erreurs communes aux théologiens, ajouter que dans un combat avec armes de jet entre un petit homme et un très gros, c'est du côté de ce dernier, offrant une large cible, qu'est le désavantage; Qu'une massue maniée par le bras le plus fort ne saurait pas plus se mesurer avec une fronde, qu'une fine épée ne pourrait parer les balles d'un revolver; que David, en tout cas, se montra bien moins chevaleresque qu'on l'a prétendu quand il s'avança muni d'une fronde contre un adversaire qui le provoquait avec une arme d'estoc. Remarquons encore qu'il y a dissemblance complète entre les procédés de David en face de Goliath et ceux de la souri s'attaquant à de puissants quadrupèdes; l'on ne peut en vérité comprendre comment deux exemples aussi contradictoires se trouvent accouplés, à l'intention de prouver une même thèse. Et tout cela pour arriver à dire que la force n'est pas tout *dans une lutte*, l'art et l'adresse y ayant aussi leur part, chose que tout le monde savait longtemps avant les efforts de Pönitz pour en donner l'assurance et la démonstration.

Dans le même ordre de *principes*, on trouve aussi que la tactique se divise « en *tactique formelle* et *tactique intellectuelle*. » Il est vrai que l'auteur est bientôt fort embarrassé de sa subtile classification, et qu'il ne vient pas à bout d'expliquer, chose qui se comprend, où est la limite entre ses deux tactiques, où commence celle qui semble avoir le monopole de l'intelligence, tandis que l'autre s'en pourrait passer complètement.

La définition de la stratégie et de la tactique n'est guère plus heureuse; la première est, dit-il, la *science* et la seconde l'*art* de la guerre. Mais tous les grands

(1) Dem drohenden Vernichtungsprincip steht daher das Ermüdungsprincip hohnlachend gegenüber. Der kleine David tœdtete mit seiner Schleuder den riesigen Keulentræger Goliath. Die Mauss frisst den Lœwen an und kriecht in der Rüssel des Elephanten. Ein halbdutzend Hornissen, etc... Tome 1, page 34.

La guerre italienne en 1860, par W. Rustow, traduit de l'allemand par J. Vivien. Genève et Paris, Cherbuliez; 1 vol. in-8° avec un atlas. — La Campagna di guerra nell' Umbria e nelle Marche, narrazione militare. Turin, typographie Cassone; 1 vol. in-8° avec cartes et plans.

Le nouveau livre de M. Rustow a tous les mérites des écrits antérieurs et si nombreux du même auteur. Il est clair, riche en considérations relevées, remarquable de sagacité en maintes questions qui semblaient d'abord obscures; en un mot, il est instructif, et le lecteur n'arrive pas au bout de ces 600 pages sans avoir appris quelque chose. Mais l'ouvrage se recommande par un mérite tout particulier; l'auteur a été acteur dans les récits qu'il raconte; il a occupé un grade élevé dans l'armée de l'illustre dictateur, et il a été ainsi mieux à même que bien d'autres de savoir ce qui s'est passé. Il est en quelque sorte l'historiographe officiel de la merveilleuse campagne de Garibaldi. Le livre de M. Rustow n'est pas seulement militaire, il est aussi politique; à côté des opérations de guerre il entre encore dans de longs développements, trop longs parfois peut-être, sur les manœuvres diplomatiques qui amenèrent ou déjouèrent les événements, sur les mouvements des partis en Italie, sur l'action de quelques hommes éminents et sur l'attitude des puissances en Europe.

En politique, le colonel Rustow se montre ouvertement garibaldien, même mazzinien, car il démontre qu'il n'y a aucune distinction à établir entre ces deux qualifications, et il apporte dans ses jugements sur les hommes et les choses de ce domaine une franchise qui va quelquefois jusqu'à la rudesse.

Un autre reproche qui pourrait encore être adressé à l'auteur, c'est d'avoir embarrassé la marche ordinairement très nette et très vive de ses narrations par des longueurs inutiles sur quelques points, tandis que sur d'autres, sur les opérations de l'armée piémontaise, par exemple, il a été d'une brièveté très regrettable.

Mais ces imperfections n'empêchent pas le livre de M. Rustow d'être fort intéressant et de tenir une place importante dans les annales de l'histoire de 1860. On doit des remerciements au traducteur pour avoir procuré la connaissance de cet ouvrage aux lecteurs de la Suisse romande, tout comme on peut féliciter l'auteur d'avoir rencontré en M. Vivien un interprète aussi intelligent et aussi actif de son œuvre.

Si nous devions adresser un reproche à M. Vivien, ce serait d'avoir subordonné un peu trop sa propre personnalité à celle de l'écrivain allemand, et de n'avoir pas présenté çà et là ses annotations sur des points où évidemment, tel que nous connaissons le spirituel rédacteur du *Journal de Genève*, il devait être peu en concordance d'appréciation avec son texte. L'histoire, en présence des deux opinions, n'y eût rien perdu sans doute, et le lecteur encore moins.

N'oublions pas de mentionner que l'ouvrage est accompagné d'un joli atlas de 8 planches fort bien dessinées.

Le second ouvrage sus-indiqué est dû à la plume de M. le capitaine d'état-major Corvetto, l'un des plus laborieux rédacteurs de la *Rivista Militare Italiana*, recueil qui, depuis quelques années, a pris une haute place dans la littérature militaire européenne. La *Campagna di guerra nell' Umbria e nelle Marche* contri-

Mais si sérieux que puissent être ces titres en Allemagne, ils ne sauraient avoir de la valeur pour nous Suisses. L'on conviendra que les exemples historiques cités seraient tout aussi concluants s'ils étaient tirés de notre histoire plutôt que de celle d'armées étrangères. Un apologiste aussi intrépide que Pönitz eût trouvé un riche butin dans notre Jean de Müller.

Qu'on ne croie cependant pas que nous contestions à cet ouvrage ses mérites réels et ses éléments utiles. Il en a que nous sommes des premiers à proclamer. Toute la partie qui touche au moral du soldat est remarquablement traitée; un cœur noble et chaud s'y met au jour; les sentiments d'honneur, de devoir, d'amitié, de dévouement, de discipline, qui forment la base de l'esprit vraiment militaire, y sont relevés et prêchés de la façon la plus éloquente. Le dernier chapitre, « l'officier pendant le combat, » un des chefs-d'œuvre de l'auteur allemand, est à la fois une peinture et une leçon de l'effet le plus saisissant. A côté de ces beautés d'un ordre plus littéraire que spécialement tactique, l'ouvrage renferme quelques bonnes indications dans le domaine de la petite guerre, et sous ce rapport il peut être avantageusement étudié. Ci et là quelques comparaisons sont aussi heureuses de forme que de fond. Une cavalerie essoufflée, dit-il, c'est une batterie sans munitions; les forteresses sont les gibernes des Etats, etc. Mais ces paillettes, si brillantes qu'elles soient, ne sauraient remédier à la mauvaise nature du canevas, et, en somme, ce livre ne peut en aucune façon prétendre, comme on l'a dit, à être la base de l'enseignement tactique donné dans nos écoles.

Nous comprenons que M. Schädler, qui s'était surtout signalé comme artilleur fort instruit, ait pu se laisser séduire par l'écrit de Pönitz; nous comprenons encore que M. de Mandrot, qui a servi 15 ans en Prusse, en ait rapporté, par les raisons données ci-dessus, une bienveillance conventionnelle et d'habitude pour cet ouvrage; mais nous comprendrions moins que nous nous rendissions officiellement tributaires d'importations étrangères quand nous avons dans les rangs de notre armée même les éléments d'une complète indépendance. Le *Cours de tactique* du général Dufour est bien supérieur, sous tous les rapports, à celui de Pönitz; il nous parle en outre de notre terrain, de nos milices, de notre histoire, ce qui ne l'a pas empêché de devenir un livre classique dans les meilleures écoles militaires de l'Europe. Pourquoi ne pas le suivre comme programme d'enseignement? Il y aurait plus de profit et d'utilité à le traduire en allemand qu'à nous doter d'une traduction française de Pönitz.

Pour terminer, nous répéterons que nous déplorons que MM. Schädler et de Mandrot n'aient pas tenté de s'émanciper de leur auteur pour l'élaboration d'un manuel de tactique à l'usage de l'armée suisse. Avec les connaissances théoriques et pratiques qu'ils ont de plusieurs armées et de plusieurs langues étrangères, avec le zèle qui les caractérise, il leur eût été facile, en consultant les principaux auteurs de divers pays, d'arriver à un résultat meilleur que celui auquel ils ont abouti. Nous ne les remercions pas moins de leurs efforts, car d'un travail consciencieux comme le leur, il sort toujours quelque chose de bon et d'utile, ne fût-ce que par la contradiction loyale qu'il peut provoquer.

---

dans la situation où se trouve l'Italie, un militaire, un patriote italien n'est pas tenu à la neutralité, et peut donner libre essor aux battements de la fibre nationale. Si nous avions à parler de la Suisse et de ses luttes, nous serions probablement dans des sentiments analogues. Quoiqu'il en soit, il nous a semblé que l'auteur se montrait un peu sévère envers le général Lamoricière et ses malheureux soldats. Les généraux piémontais ont donné à plusieurs reprises, dans le cours de la campagne, l'exemple d'une générosité, dont les chroniqueurs auraient pu s'autoriser à leur tour pour relever les vaincus. En revanche, l'auteur témoigne d'une grande indulgence envers l'état-major de son armée dans les éloges qu'il accorde aux faits et gestes de la treizième division (Cadorna). Cette division, qui a parcouru, il est vrai, de pénibles étapes dans l'Apennin, mais qui n'a pas eu l'occasion d'y brûler une cartouche, tandis qu'on se battait sur les deux versants, cette division, qui devait servir de lien entre les deux corps séparés par la montagne et d'appoint à l'un ou à l'autre, mais qui n'a pu ni participer à la prise de Pérouse, ni arriver assez tôt pour la bataille de Castelfidardo, cette division n'a évidemment pas été aussi utilement employée qu'elle aurait pu l'être.

A qui la faute? C'est ce que nous n'avons ni les moyens ni la mission de rechercher, et ce qui serait d'ailleurs d'un dilettantisme oiseux, vu que de l'absence accidentelle de Cadorna à la journée de Castelfidardo est résulté, grâce à la vigueur de Cialdini, un bien plutôt qu'un mal ; il se trouva sur la ligne de retraite des Pontificaux et fit de nombreux prisonniers. Tant il est vrai que, suivant Jomini, la guerre n'est pas une affaire de science exacte, mais un drame passionné, soumis à quelques règles générales en même temps qu'à mille complications.

Recueil des LOIS ET PRESCRIPTIONS MILITAIRES FÉDÉRALES EN VIGUEUR, décrétées avant Noël 1861. Publié avec le concours de l'administration militaire fédérale. Par MM. DES GOUTTES ET BECK, Berne, librairie Rætzer. — 1 fort vol. in-8o. Prix : 4 fr.

Depuis longtemps les officiers de notre armée, ainsi que les nombreuses personnes qui ont à s'occuper d'affaires militaires, rencontraient un obstacle insurmontable à se renseigner exactement sur l'organisation de l'armée fédérale et sur les diverses prescriptions officielles qui la régissent. Il fallait pour cela rassembler soi-même et à grand'peine un nombre considérable de lois, réglements, ordonnances, arrêtés détachés, et en former un onglet spécial. Peu d'officiers avaient la patience d'une telle tâche, et tous cependant en sentaient la nécessité.

MM. des Gouttes et Beck sont venus les aider, et nul ne pourra prétexter, à l'avenir, qu'il ne sait où trouver les indications qui lui sont nécessaires. Le recueil qu'ils viennent de publier comble, en un mot, une importante lacune, et nous ne ferons qu'anticiper sur l'avenir en remerciant dors et déjà les auteurs de cette œuvre éminemment utile. Ajoutons qu'ils se sont acquittés de ce travail épineux autant qu'ingrat, avec conscience et intelligence. La matière y est méthodiquement classée, judicieusement choisie et convenablement distribuée sous des titres et sous-titres qui en facilitent la consultation. Des notes fort instructives guident aussi le lecteur et lui donnent maints éclaircissements que des fonctionnaires de l'administration militaire fédérale pouvaient seul donner.

Nous ne saurions mieux faire ressortir l'utilité de ce recueil qu'en indiquant les titres du contenu. Il comprend 74 articles répartis dans 14 chapitres, comme suit :

I. Constitution fédérale de laquelle relèvent toutes les lois ultérieures.

Chapitre I. Organisation, art. 2-9. — II. Exemption du service militaire, 10-12. — III. Répartition de l'armée, 13-18. — IV. Habillement, équipement et armement, 19-30. — V. Munitions, 31-38. — VI. Fortifications et topographie, 39 et 40. — VII. Transports militaires, 41 et 42. — VIII Recrutement et instruction, 43-51. — IX. Commandement des armes spéciales et inspecteurs, 52-58. — X. Pensions, 59-61. — XI. Législation pénale, 62 et 63. — XII. Règlements et ordonnances, 64 et 65. — XIII. Appendice. — XIV. Annexes, qui sont :

A. Division de l'armée.— *B*. Répartition de la landwehr (circulaire du Conseil fédéral). — *C*. Extrait du règlement d'exécution touchant le recensement fédéral. — *D*. Télégraphie militaire. — *E*. Publication du commissariat fédéral concernant la remise des comptes.

Un registre des matières, par ordre alphabétique, termine le volume.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

AVIS DE CONCOURS.

Tout en reproduisant ici les questions militaires mises au concours par décision de l'assemblée générale du 9 septembre dernier, à Lugano, le Comité central se fait un devoir d'annoncer ce qui suit :

1º Les mémoires sur ces questions de concours doivent être envoyés au Comité central, à Berne, *pour la fin d'avril* 1862, au plus tard. Les signatures seront transmises en billets cachetés, revêtus d'une devise qui devra se trouver sur l'original du mémoire.

2º Les prix seront fixés par les différents jurys entre la limite du maximum de 250 fr. pour chaque question.

3º Les jurys d'examen ont été désignés comme suit :

a) *Première question :* Comment et dans quelles directions l'instruction militaire peut-elle être associée à l'éducation populaire ?

A côté de cette question il est laissé faculté au concurrent de traiter en même temps la suivante :

Quelle doit être la tâche de la gymnastique militaire, et comment la gymnastique civile peut-elle être mise en harmonie avec la première?

Jury d'examen : Samuel Schwarz, colonel fédéral (Argovie) ; Jaques de Salis, colonel fédéral (Grisons) ; J.-M.-William van Berchem, major fédéral (Vaud).

b) *Seconde question* : Developper la nécessité pour la Suisse d'avoir un *réduit* ou *centre défensif*, contenant les dépôts de l'armée et offrant à celle-ci un re-

fuge ou un appui en cas d'invasion étrangère. Ce réduit peut-il se trouver dans quelque partie montagneuse du pays, ou doit-on, pour l'obtenir, recourir aux ressources de la fortification ? Dans chaque cas, où serait-il convenable de le placer ?

Jury d'examen : Jean-Gaspard Wolf, lieutenant-colonel fédéral (Zurich) ; Frédérich Schumacher, major fédéral (Berne) ; Charles Fraschina, major fédéral (Tessin).

c) *Troisième question* : Comment l'invention de l'artillerie rayée influera-t-elle sur la fortification passagère ?

Jury d'examen : Bernard Hammer, lieutenant-colonel fédéral (Soleure) ; Frédéric Bell, lieutenant-colonel fédéral (Lucerne) ; Théodore de Saussure, major fédéral (Genève).

Pour le Comité central :

Le Secrétaire, BEROLDINGEN, commandant.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département fédéral militaire a été autorisé à remettre à la bibliothèque militaire, à Thoune, les ouvrages ayant rapport aux sciences techniques militaires, qui se trouvent actuellement dans la bibliothèque du dit Département, à Berne. Il sera dressé un catalogue spécial pour les deux bibliothèques, et un règlement sera élaboré à l'effet de rendre cette bibliothèque plus accessible aux officiers fédéraux.

Le Conseil fédéral vient d'adopter un projet de loi qui apporte à l'organisation militaire de la Confédération les changements suivants :

Le nombre des officiers des états-majors du génie et de l'artillerie peut être augmenté indéfiniment, pour autant que les besoins le requièrent. A l'état-major général et à celui d'artillerie, il pourra être adjoint des sous-lieutenants. Le vétérinaire en chef aura rang de major ou même de lieutenant-colonel. Ses inférieurs seront répartis entre les grades de major, capitaine et lieutenant. Les officiers qui entrent dans l'état-major ont droit à un subside de 200 fr., payé par la caisse fédérale. Pour les officiers de troupes qui passent dans ce corps, cette subvention s'élève à 400 fr. Mais ceux qui perçoivent ces contributions doivent servir au moins pendant cinq ans dans l'état-major.

Le Conseil fédéral peut effacer des rôles, par décision motivée, l'officier d'état-major : 1° qui, par jugement des tribunaux ordinaires, a été condamné à une peine infamante ou à la perte de ses droits ; 2° qui est failli ou suspendu dans l'exercice de ses droits civils ; 3° qui a pris du service à l'étranger ou qui, sans avoir obtenu de congé, demeure plus de trois mois hors de Suisse, ou bien outrepasse de ce même laps de temps pour vivre au dehors un congé obtenu, le tout dans le cas ou l'intéressé ne pourrait pas s'excuser par des motifs suffisants ; 4°

qui, en cas d'armement, ne rentre pas en Suisse lorsqu'il se trouve à l'étranger; 5° qui, après avoir reçu un ordre de marche, s'éloigne de son domicile sans indiquer à l'autorité supérieure le lieu où il se trouve, ou sort de Suisse contrairement à l'ordre du Conseil fédéral; 6° dont l'incapacité ou la mauvaise conduite est notoire.

Il va sans dire d'ailleurs que ces dispositions qui obligent l'officier d'état-major à être constamment prêt à répondre à l'appel de l'autorité sont prises sous réserve des excuses qu'il pourrait avoir à faire valoir.

Chaque année il sera porté au budget un crédit pour être réparti en récompenses à distribuer dans les exercices de tir des soldats d'infanterie et aux associations particulières qui recherchent l'adresse dans l'usage des armes à feu.

La Landwehr doit tous les deux ans avoir deux jours pleins de manœuvre et d'inspection, c'est-à-dire que le temps de l'allée et celui du retour n'y sont pas compris. L'instruction des recrues de carabiniers doit durer trente-cinq jours.

Pour les armes rayées et les carabines, le système du magasinage est supprimé partout où il existe actuellement, parce qu'il ne permet pas de donner les soins nécessaires à leur bonne conservation et qu'il importe d'ailleurs d'attacher le militaire à l'arme destinée à la défense de la patrie.

Les Chambres fédérales seront encore nanties d'un projet de réorganisation du corps des fuséens dans ce sens qu'à l'avenir il n'y aurait plus de réserve dans cette arme, mais qu'en revanche les quatre batteries de fusée du corps d'élite recevront un renfort en hommes et en chevaux en proportion convenable. On prendra dans les deux corps d'élite et de réserve pour former les nouvelles compagnies. Le Conseil fédéral n'est pas d'opinion qu'il faille supprimer ces engins de guerre.

En ce qui concerne le service et l'attelage des nouvelles batteries de pièces de quatre rayées, le Conseil fédéral propose d'employer pour cela les hommes et les chevaux qui desservaient déjà les batteries de six, sans aucun changement. La répartition entre les cantons aura lieu en ce sens que tout canton qui, jusqu'à ce jour, possédait plus d'une batterie de pièces de six devra pourvoir à l'avenir au service et à l'attelage d'une seule batterie de canons rayés : ce sont les cantons de Zurich, Berne, Lucerne, Soleure, St-Gall. Argovie, Vaud, Neuchâtel et Genève. On tirera au sort entre les autres cantons qui possèdent une seule batterie de pièces de six, d'élite, afin de leur répartir les trois batteries rayées restantes. Des seize batteries de pièces de six que l'on comptait dans l'élite, douze seulement seront transformées en nouvelles batteries de canons rayés, en sorte qu'il restera quatre batteries de pièces de six après la transformation effectuée. Il sera interdit aux cantons de disposer en aucune manière du matériel des pièces de six.

France. — L'Empereur a rendu, en date du 14 décembre 1861, le décret suivant :

Vu les décrets du 16 avril 1856 et du 25 juin 1860;
Vu la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers ;
Sur le rapport de notre ministre de la guerre,
Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Le 103e régiment d'infanterie de ligne et le 1er régiment étranger sont licenciés.

Art. 2. Les officiers du 103e de ligne et les officiers français du 1er régiment étranger seront placés dans la position déterminée par la loi du 19 mai 1834, et remis en possession d'emploi de leur grade dans le plus bref délai possible ; les officiers du 1er étranger servant au titre étranger pourront être mis à la suite du 2e régiment étranger.

Art. 3. Les sous-officiers, caporaux et soldats du 103e de ligne, à l'exception des engagés volontaires et des rengagés dans les conditions de la loi du 26 avril 1855, seront renvoyés dans leurs foyers, s'ils sont dans leur avant-dernière année de service ; les autres seront admis avec leurs grades dans d'autres corps.

Seront également versés dans les autres régiments d'infanterie les militaires français servant au 1er étranger comme engagés volontaires ou comme rengagés; quant aux sous-officiers et caporaux étrangers qu'il y aurait lieu de maintenir au service, ils ne pourront trouver de destination qu'au 2e régiment étranger.

Les soldats étrangers pourront, sur leur demande, être congédiés par anticipation.

Art. 4. Le 2e régiment étranger prendra la dénomination de régiment étranger.

Art. 5. Notre ministre de la guerre est chargé, etc.

Prusse. — La nouvelle poudre, la poudre blanche du capitaine Edouard Schulze, fait toujours grand bruit dans le monde militaire. On pense que décidément cette invention aura de beaux résultats, et qu'elle ne tardera pas à être officiellement introduite en Prusse d'abord, et plus tard dans les autres armées. On en fabrique déjà en grand au beau milieu de Berlin. Les principales qualités de cette poudre sont les suivantes : *a)* elle peut être fabriquée sans danger d'explosion, la masse ne devenant explosive qu'après une légère préparation qui peut avoir lieu la veille du jour où l'on compte s'en servir ; *b)* elle ne laisse aucun résidu dans l'âme de la pièce après l'inflammation ; *c)* elle ne produit presque pas de fumée ; *d)* elle est d'un tiers meilleur marché que l'ancienne.

Vaud. — Dans sa séance du 27 décembre 1861, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Buffat,* Henri, à Bex, lieutenant de mousquetaires no 3 d'élite du 2e arrondissement ; — *Pitton,* François-Louis, à Oppens, capitaine de mousquetaires no 2 d'élite du 5e arrondissement ; — *Pache,* François, à Bournens, capitaine de chasseurs de gauche no 2 de réserve du 7e arrondissement, — et *Cottier,* Louis, à Cossonay, lieutenant de mousquetaires no 4 d'élite du 7e arrondissement. — Le 4 janvier 1862, M. *Goël,* Jean-Louis, à Carouge, 1er sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 1er arrondissement. — Le 5, M. *Pasche,* Charles-Louis, à Oron, 2d sous-lieutenant de chasseurs de gauche no 2 de réserve du 1er arrondissement. — Le 8, MM. *Jaques,* David, à Morges, capitaine d'armement pour le 7e arrondissement ; — *Aviolat,* François-Alexandre, à Ormont-dessous, 1er sous-lieutenant de chasseurs de droite no 2 de réserve du 2e arrondissement, — et *Golay,* Vincent, au Sentier, 2d sous-lieutenant de mousquetaires no 5 de réserve du 5e arrondissement.

La *Revue militaire* paraît deux fois par mois. — Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse et 10 francs pour l'étranger. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à l'imprimerie Pache, à Lausanne, et à M. Tanera, éditeur, quai des Augustins, 27, à Paris.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, major fédéral.

N° 3 | Lausanne, 3 Février 1862. | VII[e] Année

SOMMAIRE. — Canons rayés *(fin)*. **— Réflexions sur l'armée suisse. — Transports militaires par chemins de fer. — Nouvelles et chronique.**

CANONS RAYÉS (¹).

RAPPORTS ET PROPOSITIONS DE LA COMMISSION D'ARTILLERIE.

(Fin.)

On commença aussi à répéter, à la distance de 800 pas, les essais avec le canon Timmerhans, mais on ne poussa pas cette répétition plus loin, le nombre des coups anormaux étant si considérable qu'on ne pouvait en attendre que des résultats plus désavantageux encore que ceux déjà obtenus.

Influences défavorables pour les essais.

Quelque chose qui frappe, c'est l'infériorité des résultats des deux systèmes par rapport aux essais précédents; ce fait s'explique par les causes suivantes:

1. Pour les deux, l'emploi lors du tir à la cible, de fusées Breithaupt, au lieu de tirer comme précédemment avec des projectiles pleins pour le système Timmerhans, et avec des projectiles munis, au lieu de fusées, de pointes vissées se raccordant exactement avec leur surface pour le système Muller. Il est évident en effet qu'une pointe se raccordant d'une manière convenable à la forme générale du projectile, surmontera la résistance de l'air plus facilement et sans produire

(¹) Voir les numéros 19, 20, 21 et 22 de la *Revue militaire* de 1861, et 1 et 2 de 1862.

une aussi grande influence sur la forme de la trajectoire, qu'un projectile terminé à la partie antérieure par une fusée plate;

2. Pour le système Muller l'on devra tenir compte de l'imparfaite fabrication des projectiles que nous avons déjà signalée plus haut;

3. Quant au système Timmerhans, il est évident que le tir à obus y est bien inférieur au tir à projectiles pleins; ensuite quelques légères dégradations à la bouche à feu peuvent avoir eu une influence fâcheuse; on a en effet remarqué dans la chambre une augmentation de calibre, soit refoulement, presque insensible, il est vrai, et le grain de lumière s'était un peu soulevé. Il n'en est cependant pas moins démontré que l'essence du système, le sabot de papier, ne remplit pas ses fonctions d'une maniere régulière, qu'il n'est pas comprimé également entre l'âme de la pièce et le projectile, qu'il reste souvent attaché à ce dernier, qu'il est refoulé inégalement autour du dit ou que son culot est défoncé, de sorte qu'il y a et qu'il y aura toujours des coups anormaux et complétement perdus.

Enfin, on commença aussi des essais, le 16 octobre, avec le canon de 6 livres rayé d'après le système Timmerhans; cependant, on ne put les poursuivre comme on en avait l'intention, car les mêmes conditions désavantageuses se présentèrent à un plus haut degré encore qu'avec le canon de 4 livres.

Obus et shrapnels.

La question de l'inflammation des fusées peut être considérée comme résolue, même en supprimant les coiffes employées en juin. Quant au petit nombre de cas où l'explosion n'a pas eu lieu en octobre, cela est presque toujours résulté de l'extinction de la fusée par le choc d'un ricochet.

Les résultats ont été complétement en faveur du système Muller, car ses obus ayant une trajectoire régulière éclatèrent en général à proximité du but, tandis que les obus du système Timmerhans restèrent souvent sans effets, tantôt parce qu'ils éclataient très à gauche ou à droite du but par suite de fortes déviations latérales, tantôt parce que l'éclat avait lieu longtemps avant d'atteindre le but, ce qui provenait d'une diminution anormale de la vitesse.

Le rapport du nombre des éclats ayant atteint les parois par obus éclaté est le suivant:

Obus à .	1600	pas:	Système Muller	8.	Système Timmerhans	2.
»	1000	»	»	7.	»	2.
Shrapnels à	1600	»	»	43.	»	26.
»	1000	»	»	71.	»	48.

Boîtes à balles.

L'on avait préparé des boîtes à mitraille dans lesquelles on avait eu soin, pour ménager les rayures, de diminuer autant que possible l'épaisseur du culot en tôle et de réunir les balles entre elles par du soufre fondu. Elles ne répondirent pas à ce qu'on en attendait; en effet avec le canon Muller, quelques boîtes quittèrent intactes la bouche de la pièce, transpercèrent ainsi la paroi de planches et furent même trouvées dans cet état-là jusqu'à une distance de 1200 pas vers la butte.

Sous ce rapport-là il y a des perfectionnements qui peuvent et qui doivent nécessairement être introduits.

Le système Timmerhans donna ici de meilleurs résultats, ce qui s'explique aisément puisqu'il avait une plus forte charge et que même à part cela les rayures plus profondes et plus nombreuses du système Muller doivent donner passage à une beaucoup plus grande quantité de gaz dont l'effet est perdu.

Le nombre des balles ayant touché par coup à une distance de 400 pas fut de 12,7 pour le canon Timmerhans et 5 seulement pour le canon de Muller.

Feux verticaux avec obus.

Les feux verticaux, avec faible charge de 8 loths et inclinaison de la bouche à feu à 10°, donnèrent une portée moyenne de 1000 pas. La hauteur de la trajectoire, l'emploi d'un pointage indirect à l'aide d'un quart de cercle permettent avec cette sorte de tir d'atteindre un ennemi caché derrière des obstacles élevés et ne laisse pas que d'avoir son importance.

On obtint de très beaux résultats avec le système Muller; en effet, avec une portée moyenne de 1040 pas, il y eut 75 % des coups qui atteignirent une surface de terrain longue de 100 pas et large de 50; ce qui doit essentiellement être attribué à l'action régulière des rayures sur le projectile.

Le système Timmerhans donna des résultats bien moins satisfaisants; il n'y eut que 45 % de coups touchés. La charge était évidemment trop faible pour comprimer le sabot de manière à guider le projectile et à lui imprimer un mouvement rotatoire suffisant; dans plusieurs cas le culot du sabot fut défoncé et le projectile chassé sans mouvement de rotation. Comme on pouvait suivre les projectiles à l'œil nu, on observait avec facilité leurs mouvements irréguliers et il était permis d'en tirer des conclusions sur le peu de justesse du tir, même avec charge forte.

Feux de bataille et feux de vitesse.

Par manque de temps et en considération des résultats obtenus précédemment, on fit abstraction des feux de bataille et de vitesse, et les munitions qui avaient été destinées à cet usage furent employées à la répétition des essais de tir à la cible.

Effets produits sur les bouches à feu et les affûts.

L'on a tiré jusqu'à présent 449 coups avec le canon nº 1, rayé d'après le système Muller, et 410 coups avec le canon nº 2; et l'on n'a remarqué ni à l'intérieur, ni à l'extérieur, aucun changement pouvant avoir quelque influence sur l'exactitude du tir, quoique l'âme du canon nº 2 portât quelques traces d'éclats d'obus; mais cela n'a pas d'importance vu que le projectile est guidé uniquement par les ailettes qui frottent à l'intérieur des profondes rayures.

Avec le canon Timmerhans de 4 livres on a tiré jusqu'à présent 769 coups. Après 400 coups un examen à l'étoile mobile constata, à l'emplacement du projectile, un refoulement de 4 $^1/_2$ points; le grain de lumière s'était soulevé de 3 points et l'on remarquait au premier renfort une légère crevasse. Au 769e coup le grain de lumière était sorti de 5 points et le premier renfort avait plusieurs petites crevasses. Cette bouche à feu sera au surplus sciée selon son axe et soumise à un examen minutieux.

Les trois bouches à feu en question avaient d'ailleurs été établies avec les mêmes dimensions, coulées avec le même alliage, forées au même calibre, et elles avaient été contrôlées officiellement.

Si l'on admet, comme il est tout-à-fait probable, que ces bouches à feu étaient de même qualité, on peut en conclure que les dégradations sont plus rapides dans le système Timmerhans, ce qui s'explique du reste par la plus grande tension des gaz.

Le canon Timmerhans de 6 livres, employé à la fin des essais et avec lequel on tira 40 coups, ne présente ni refoulement de l'âme, ni crevasses extérieures, mais bien quelques battements tout frais contre les arêtes des rayures, provenant de projectiles qui, chassés hors du sabot, avaient atteint le métal.

L'on n'a remarqué ni d'un côté ni d'un autre aucun effet sensible produit sur les affûts.

Comparaison.

Comparons maintenant les résultats des essais des deux systèmes en nous conformant au tableau contenu dans notre dernier rapport, mais en tenant compte des éclaircissements obtenus par les essais d'octobre:

COMPARAISON DES RÉSULTATS DES DEUX SYSTÈMES.

OBJET.	SYSTÈME MULLER.	SYSTÈME TIMMERHANS.
a) Légèreté, équipement, mobilité . . .	Insensiblement plus lourd.	— — — — —
b) Confection des munitions.	— — — — —	Insensiblement moins cher.
c) Facilité de transport des munitions . .	Egale.	Egale.
d) Service de la pièce (rapidité et facilité) .	Egale.	Egale.
e) Justesse du tir	Plus grande et plus régulière.	Mouvement irrégulier.
f) Feu à obus et à shrapnels	Considérablement plus efficace.	— — — — —
g) Feu à mitraille	Susceptible d'amélioration.	Plus satisfaisant.
h) Feu vertical	Plus régulier.	— — — — —
i) Trajectoire.	Plus rasante à partir de 800 pas.	Plus rasante jusqu'à 800 pas.
k) Force de percussion	De 10 % plus grande.	— — — — —
l) Effets sur les bouches à feu et les affûts	Après 449 coups, point.	Après 400 coups, crevasses et refoulement.

Il résulte de ce tableau que le système Timmerhans a une faible supériorité en ce qui concerne la légèreté, le bon marché des munitions et l'effet des boîtes à balles; tandis qu'il est inférieur au système Muller en ce qui concerne la justesse du tir, le feu à obus et à shrapnels, le feu vertical, la trajectoire (plus rasante), la force de percussion et les dégradations à la bouche à feu; la rapidité du service de la pièce et les effets produits par le transport sur les munitions sont égaux dans les deux systèmes.

Les avantages du système Muller sur le système Timmerhans sont trop frappants pour qu'il puisse rester l'ombre d'un doute sur la supériorité de l'un ou de l'autre, quoiqu'encore maintenant il reste quelques points, tels que la question des sabots, qui demanderaient à être mieux étudiés aussi dans le premier de ces systèmes.

Lors des essais d'octobre, il est arrivé quelquefois que des fragments du sabot de plomb se détachèrent, nuisirent par-là à la justesse du tir et rendirent attentifs au danger auquel ils exposeraient les troupes amies situées à proximité. De pareils cas se sont présentés très rarement lors des essais précédents en mars et juin, de telle sorte que l'on doit conclure à quelque imperfection dans la fabrication du sabot, lors de son coulage autour du projectile, le métal fondu étant dans des conditions de chaleur insuffisantes, etc., circonstances qui pourraient aisément se reproduire à l'avenir.

Il appartient maintenant aux hommes de l'art de rechercher si les effets de ce sabot compensent les inconvénients signalés ci-dessus, si l'on pourrait peut-être en faire complétement abstraction, ou enfin, dans le cas où on le conserverait, si l'on ne pourrait pas trouver un meilleur moyen de le consolider.

Ce n'est pas sans regret que l'on vit aller toujours en empirant les résultats du système Timmerhans, sur lequel on avait fondé au début des espérances qui paraissaient si légitimes. Les premiers résultats avaient été si brillants que c'était avec droit qu'on pouvait en attendre quelque chose de mieux; dans les intervalles entre les essais on n'épargna aucune peine pour perfectionner et étudier ce qui manquait encore; on laissa la main libre au général pour y introduire de son côté les changements désirables, et l'on en tint compte pour autant que le temps et les circonstances le permirent. Malgré cela on obtient maintenant des résultats plus désavantageux que lors des premiers essais.

Les causes peuvent en être recherchées aussi bien dans les formes des rayures que dans les proportions et la façon des projectiles et des sabots, mais pour cela il faudrait procéder à des études longues

et approfondies, ainsi qu'à des séries d'essais qui exigeraient plus de temps que nous n'en avons à notre disposition.

Monsieur le Conseiller fédéral,

La Commission d'artillerie pour les canons rayés a l'honneur de vous soumettre, pour l'exécution définitive de l'art. 3 de l'arrêté fédéral du 24 juillet 1861, la proposition suivante:

Les 72 canons de 4 livres qui doivent être acquis conformément à l'arrêté fédéral susdit seront rayés d'après le système français modifié par M. le colonel *Muller,* d'Aarau, et pourvus d'affûts, de caissons et de munitions.

Nous saisissons cette occasion, Monsieur le Conseiller fédéral, pour vous réitérer l'assurance de notre haute considération et de notre dévouement.

Thoune, le 16 octobre 1861.

HANS HERZOG, colonel-inspecteur de l'artillerie.
WURSTEMBERGER, colonel.
B. HAMMER, lieutenant-colonel.
HANS KINDLIMANN, major d'artillerie, rapporteur.
L. CURCHOD, major.

VI.

Préavis des Chambres fédérales sur les canons rayés du 30 octobre dernier.

Les commissions des deux Conseils de l'Assemblée fédérale, après avoir assisté aux conférences définitives prévues à l'art. 3 de l'arrêté fédéral du 24 juillet dernier, appelées à présenter un préavis au Conseil fédéral,

Déclarent:

Que dans leur opinion elles ne peuvent donner leur complète approbation à aucun des deux systèmes mis en présence dans les épreuves dont il s'agit;

Que toutefois dans le cas où le Conseil fédéral ne jugerait pas à propos de procéder à des essais subséquents et estimerait qu'on dût

prendre une décision immédiate, les commissions donneraient la préférence au système français modifié par M. le colonel Muller.

Berne, le 30 octobre 1861.

Pour la Commission du Conseil national,
(Signé) E. ZIEGLER.

Pour la Commission du Conseil des Etats,
(Signé) L. DENZLER.

Ensuite du rapport et du préavis ci-dessus, le Conseil fédéral a, pris, en date du 1er novembre, l'arrêté suivant :

LE CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE,

En exécution de l'art. 3 de l'arrêté de l'Assemblée fédérale, du 24 juillet 1861, concernant l'introduction de canons rayés ;

Vu le rapport de la Commission d'artillerie sur les essais ultérieurs du 16 et le préavis des Commissions des deux Conseils du 30 octobre 1861,

Arrête :

Les canons de 4 livres à acquérir en vertu du dit arrêté fédéral seront rayés d'après le système de M. le colonel Muller, d'Aarau.

Berne, le 1er novembre 1861.

Au nom du Conseil fédéral suisse :

Le Président de la Confédération,
J. M. KNUSEL.

Le Chancelier de la Confédération,
SCHIESS.

RÉFLEXIONS SUR L'ARMÉE SUISSE (1).

Après avoir servi pendant plusieurs années à l'étranger, l'auteur de ces lignes a vu avec bonheur le jour arriver où il a pu vouer son temps et ses connaissances au militaire suisse.

(1) Bien que n'étant pas, sur plusieurs points, de l'avis de notre camarade, nous publions avec plaisir les *Réflexions sur l'armée suisse,* ne doutant pas que la discussion qui en naîtra ne soit aussi intéressante qu'utile. — *Réd.*

Nourri des principes qui font la base de toute troupe de ligne, il a cru, de retour dans son pays, que se rapprocher le plus près possible de ces dernières, devait être le but qu'il avait à se proposer.

Quatre années d'un service consécutif dans nos milices, pendant lesquelles il s'est trouvé en contact avec les troupes d'à peu près tous les cantons, ont beaucoup modifié sa manière de voir, et voici quelques réflexions qu'il soumet à la critique de tous ceux qui s'intéressent à notre armée.

L'auteur n'a point la prétention de se poser en maître, il donne seulement le résultat de son expérience avec l'espoir de rencontrer de l'écho, et de voir ses idées produire en des mains plus habiles, un plan de quelques réformes utiles.

Le maréchal Soult, dont le savoir en pareille matière ne peut être contesté, demandait six ans de service ; il faut 2 ans, disait-il, pour que le soldat oublie son pays, 2 ans pour lui apprendre son métier, et 2 ans, enfin, pour en faire un soldat, c'est-à-dire un homme dont le moral soit formé.

Nous, nous formons nos hommes en quelques semaines, et ce temps passé, ils sont incorporés dans l'armée. Napoléon Ier formait il est vrai ses recrues en quelques semaines, mais il avait, comme cadres, les premiers soldats du monde.

Notre armée telle qu'elle est n'est point impropre à faire campagne, et nous pensons qu'elle soutiendrait la vieille réputation des Suisses. Nous croyons cependant qu'elle gagnerait en n'étant pas une copie des troupes des pays qui nous avoisinent, copie toujours un peu pâle, il faut l'avouer, car le temps nous manque pour former nos soldats de la même manière.

De quels éléments se compose une armée permanente ? d'hommes qui ont eu le temps d'oublier tous les intérêts domestiques, — de soldats qui ne connaissent que l'ordre de leurs chefs, dont l'ambition seule est une croix ou un avancement en grade, dont le désir est la guerre, qui ne voient pas de plus belle mort que celle au champ d'honneur, hommes formés à l'obéissance, à l'obéissance passive comme première vertu.

Et notre armée de quels éléments se compose-t-elle ? Ils sont infinis : agriculteurs, négociants, pauvres, artisans, riches, tous, ou à peu près, avec des intérêts divers, beaucoup avec des soucis domestiques, les uns, habitués au travail et à obéir, d'autres, oisifs et n'ayant jamais connu de maître. Voilà les éléments divers avec lesquels nous devons faire un tout, et cela dans l'espace de quelques semaines.

Faut-il reculer, et d'emblée déclarer la chose impossible ? Nous le

disons hardiment : non, car l'armée suisse a un agent puissant à l'aide duquel nos ancêtres se sont immortalisés, et qui produirait encore les vertus guerrières dont une armée a besoin pour triompher. L'amour de la patrie suppléera au moment du danger à quelques lacunes dans l'instruction militaire. Mais il existe en outre de grandes différences entre ces deux espèces d'armées. Dans une armée régulière, le moral de chaque soldat subit avec le temps une transformation, il s'habitue à une obéissance passive et pour ainsi dire instinctive, et pourrait-il en être autrement ? car au fait et au prendre, le soldat (et c'est ce qui fait sa force) perd de vue tous les intérêts domestiques, il n'a qu'une seule chose à faire, obéir aux ordres de ses chefs et plus vite il aura appris à se soumettre, d'autant plus vite il se sentira exempt de tout souci ; il se trouve lié comme un rouage dans une machine.

L'on comprend qu'avec une armée formée de la sorte, il ne puisse être question de bayonnettes intelligentes, la grande habitude du service supplée à l'intelligence et la tue dans beaucoup de cas. Une armée de milices repose sur de toutes autres bases, car quelques semaines ne suffisent pas pour inculquer à un homme, à un si haut degré, l'habitude de l'obéissance, il faut quelque chose qui puisse compenser la longue routine du service, il faut donc faire usage du plus bel apanage de l'homme, de l'intelligence; il nous faudra, jusqu'à un certain degré, des bayonnettes intelligentes qui, disons-le, n'excluent pas, à notre avis, l'obéissance. Chaque homme en Suisse est habitué à réfléchir dans sa vie privée, et il n'est pas possible en lui faisant revêtir l'uniforme, de le changer tout à coup, et de lui enlever cet élément de sa vie habituelle.

Voici comment nous entendons développer ces bayonnettes intelligentes : un bataillon ou une batterie mettent en pratique leur règlement, l'on manœuvre avec des suppositions; que le chef indique à l'avance le but qu'il se propose, que chaque soldat sache où l'ennemi est supposé être, car seulement alors il pourra se rendre compte de ce qu'il fait. Si l'on fait l'école de batterie ou de bataillon sans aucune explication tactique, que tantôt l'on prenne position en avant, en arrière, à droite ou à gauche, le soldat ne se rend compte de rien, il met sa pièce mécaniquement en batterie, et il se représente qu'en campagne c'est ainsi qu'on manœuvre, comme si l'ennemi était partout. Nous avons essayé avec une batterie de ne manœuvrer qu'avec une supposition, nous avions averti d'entrée où l'ennemi était supposé placé, et dans quelle formation il s'y trouvait, et nous n'avons pas fait un mouvement sans en expliquer les motifs; nous pouvions prendre les positions de différentes manières, nous avons expliqué

pourquoi nous trouvions tel mouvement préférable en présence de l'ennemi, soit pour offrir une moins grande surface aux projectiles ennemis, soit pour arriver plus tôt, soit pour ne pas gêner le mouvement des autres armes, soit enfin pour telle ou telle autre raison; nous fûmes surpris du plaisir et de l'intérêt que mettait chaque soldat à faire son devoir, et comprenant ce qu'il faisait il prenait une idée beaucoup plus juste du rôle de l'artillerie que si nous avions fait simplement des manœuvres de batterie et tiré dans toutes les directions.

Chaque homme habitué à penser, et les trois quarts de nos soldats sont dans ce cas, aime à se rendre compte du but de ses travaux, car seulement alors il peut y mettre de l'intérêt ; or, nous le demandons, peut-il y avoir un inconvénient à donner à chacun de nos soldats une idée claire et juste de ce qui se passe en campagne, ou est-il préférable d'attendre l'heure du combat pour lui laisser apprendre, à ses dépens, la réalité ?

Une armée de ligne peut manœuvrer sans beaucoup d'explications, une armée de milices pour bien manœuvrer doit être auparavant exactement renseignée sur ce qu'elle a à faire ; il faut, pour ainsi dire, lui mettre sous les yeux le tableau qu'elle ne peut se représenter, qu'offrirait l'ennemi, car pour bien se rendre compte des mouvements de l'ennemi, il faut déjà avoir certaines connaissances de la guerre; or ce qui manque précisément à une armée de milices dans la plupart des cas, c'est qu'elle se fait une fausse idée de son rôle. Sous le feu de l'ennemi une manœuvre est, dans un certain sens, plus facile qu'avec un ennemi supposé, car il n'y a pas à s'y méprendre, il ne faut pas beaucoup d'imagination pour se représenter le tableau, il faut ouvrir les yeux, et on le voit et il ne faut que du bon sens avec certaines connaissances indispensables de son arme, pour faire son devoir; mais en temps de paix on ne voit pas l'ennemi, et c'est précisément à quoi il nous semble qu'il faudrait toujours suppléer par des explications claires et détaillées.

Un soldat en obéira-t-il moins bien en connaissant le but des mouvements que son corps est appelé à exécuter? Nous ne saurions pourquoi; au contraire, ce nous semble, il agira d'autant mieux qu'en étant à même de faire usage de son intelligence il ne fera pas de non-sens, comme cela se voit de temps à autre.

Une armée permanente doit arriver aisément à devenir une armée manœuvrière; pour qu'une armée de milices arrive au même résultat, il est facile de prévoir combien de difficultés s'y opposent, faut-il donc envers et contre tout chercher à imiter ce que le temps refuse de nous accorder, ou ne serait-il pas plus avantageux de partir du

principe que pour une armée de milices, les manœuvres doivent être aussi simples que possible, et renoncer d'entrée à des mouvements compliqués.

L'on me dira : vous voulez courir avant de savoir marcher et faire de petites manœuvres de campagne avant que vos troupes connaissent les mouvements élémentaires ; il n'en est rien, nous voudrions réduire nos règlements aux mouvements les plus simples et les plus usités, puis aussitôt que ces mouvements s'exécutent convenablement, quitter la place d'exercice pour appliquer les évolutions à l'attaque ou à la défense de telle ou telle position. Chacun de nous a pu en faire l'expérience ; manœuvrer un bataillon, une batterie sur la place d'exercice, exige une quantité de mouvements prescrits dans nos règlements ; mais si au contraire nous manœuvrons avec un ennemi supposé, comme tout est simplifié ! Qu'est-ce qu'une batterie aura à faire ? Se porter en avant en colonne, se mettre en bataille, rester, avancer on reculer, peut-être dans certains cas faire une marche de flancs, ou exceptionnellement faire un changement de front ; du reste nous ne sachions pas qu'elle ait autre chose à faire, et si l'ennemi est là, si du commandant jusqu'au dernier des soldats chacun peut le voir, la simplification est plus grande encore. L'un dira sans doute qu'une batterie qui saura bien manœuvrer sur la place d'exercice, manœuvrera d'autant plus facilement en campagne ; cela serait juste si nous avions le temps disponible, mais comme il nous manque, renonçons à la prétention de devenir une armée manœuvrière et formons nos soldats pour le service tel qu'il se présente en campagne. En manœuvrant sur la place d'exercice, l'ennemi est supposé être partout, puisque dans demi-heure de temps on prend position dans toutes les directions, mais en réalité cela se présente-t-il ainsi ? Non assurément.

Si l'on nous demande en quoi consiste la simplification que nous demandons pour l'infanterie, nous transcrirons ici un article du rédacteur du *Times*, M. Russel, reproduisant exactement notre manière de voir ; nous irions même plus loin, et ce que le journal dit de la compagnie nous l'appliquerions au peloton.

« Quand on avait pour axiome militaire religieusement observé que » le soldat est une machine, qu'il ne pouvait et ne devait pas être » autre chose, il était raisonnable de lui assigner sa place une fois » pour toutes et de limiter son activité autant que possible, mais » maintenant que son intelligence a été mise en action et régularisée » par l'introduction du nouveau système, il aurait été temps d'appliquer le même principe d'éducation plus largement aux évolutions » générales et de s'y fier davantage à l'intelligence du soldat. Cela » aurait été conséquent.

» L'objection la plus facile et la moins solide qu'on puisse faire à
» tout ce qui rompt avec d'anciens préjugés, c'est d'indiquer les
» conséquences extrêmes des innovations. C'est ainsi qu'à toute inno-
» vation dans le sens indiqué la réponse est invariablement : « Si
» vous permettez à chaque soldat l'usage de son intelligence, vous
» aurez une multitude et non une armée. » Mais la question n'est
» pas de laisser chaque soldat agir à sa guise, elle consiste à former
» son intelligence et à la diriger.

» Si les exercices et les manœuvres doivent être une école pour
» la guerre réelle, il faut que le soldat y soit placé dans ces positions
» où il se trouvera pendant la guerre. Tout autre chose est sans
» valeur, et moins encore, car cela ne sert qu'à troubler les soldats
» et à en faire une multitude précisément au moment le plus criti-
» que, c'est-à-dire en face de l'ennemi. *(A suivre.)*

TRANSPORTS MILITAIRES PAR CHEMINS DE FER.

Ensuite de l'invitation faite par le département militaire fédéral, les délégués des diverses sociétés de chemins de fer se sont réunis à Berne, le 27 décembre dernier. Cette conférence, présidée par M. le conseiller fédéral Stæmpfli, s'est occupée de l'organisation des transports militaires en temps de guerre ou en cas de danger.

Les bases qui ont servi à la discussion, et qui, auparavant déjà, avaient été communiquées par le département militaire fédéral aux diverses administrations de chemins de fer, sont les suivantes :

1° Pour de grands mouvements de troupes en cas de guerre ou de danger, on organisera par avance pour tous les chemins de fer suisses une direction unique d'exploitation (chef central ou directoire central d'exploitation), à laquelle seule le commandement militaire aura à s'adresser, le cas échéant;

2° Dès que la direction centrale d'exploitation sera appelée en fonctions à teneur du § 4 ci-après, elle sera préposée aux administrations des différents chemins de fer. Ces dernières n'auront à recevoir des ordres que d'elle seule, aussi longtemps qu'elle fonctionnera.

Elle s'adjoint le personnel des aides nécessaires;

3° La direction centrale d'exploitation dispose du personnel et du matériel de tous les chemins de fer, en tant que cela est nécessaire pour les transports militaires.

L'exploitation civile, en tant qu'elle continue à côté des transports militaires, se réglera entièrement sur les dispositions de la direction centrale d'exploitation ;

4° Le Conseil fédéral, et éventuellement le commandant en chef nommé par l'Assemblée fédérale, désignent l'époque à laquelle la direction centrale d'exploitation doit entrer en fonctions dans le sens du § 2 ci-dessus.

Indépendamment de ce cas, le département militaire fédéral a en tout temps le droit de se mettre en correspondance avec la direction centrale d'exploitation au sujet des préparatifs à faire pour les transports militaires en temps de guerre, d'en exiger des préavis ou d'autres communications, ou de l'appeler en conférence pour délibérer en commun.

5° Les bonifications pour les transports militaires effectués se font selon les tarifs établis d'après les concessions.

On statuera sur ces tarifs en tant qu'ils ne sont pas encore fixés dans certaines directions, ou qu'il existe encore des doutes sur leur application.

Le règlement de ces tarifs aura également lieu pour les transports de troupes appelées à l'instruction en temps ordinaire.

Quant aux indemnités spéciales à allouer pour l'interruption totale ou partielle de l'exploitation civile, pour la mise à disposition de machines, wagons, etc., on établira des principes à teneur desquels on fixera cette indemnité.

6° Les diverses administrations de chemins de fer présenteront au département militaire dans la règle annuellement, et en outre aussi souvent qu'il sera nécessaire de compléter les matériaux pour la préparation des transports militaires, un aperçu des changements qui ont eu lieu sur leurs lignes et dans leur matériel pendant l'année.

Se basant sur les matériaux recueillis, le département militaire fédéral fixera, de concert avec la direction centrale d'exploitation, les éléments d'une organisation de trains pour des transports de troupes en masse en temps de guerre, et la complétera ou la corrigera aussi souvent que cela sera nécessaire.

7° Le département militaire peut faire visiter les voies, les gares, les appareils de chargement, etc., des chemins de fer par des officiers fédéraux ou d'autres experts. Les employés des chemins de fer doivent prêter leur concours à ces délégués, et même les accompagner si cela est nécessaire.

Les délégués du département paient pour leur transport la taxe militaire.

8° En ce qui concerne les transports militaires par chemins de fer, les employés de ces chemins seront considérés comme employés pour transports militaires. Il sont soumis pour les actions qui se rapportent à leur service comme tels au code pénal militaire (art. 1, litt. *g* du code pénal pour les troupes fédérales).

Sous tous les autres rapports, ils restent soumis aux règlements de service et aux prescriptions disciplinaires de l'administration dont ils dépendent.

La réunion se déclare en principe pour la nomination d'une commission spéciale chargée d'étudier toutes les questions qui se rapportent au sujet; puis elle décide d'inviter le département militaire fédéral à élaborer un règlement sur les transports militaires, et à le soumettre, avant sa publication, au préavis des administrations de chemins de fer.

Cette commission, choisie parmi les délégués, se compose de :

M. le colonel AUBERT, de Genève;
» le président WIRTH-SAND, de St-Gall;
» le directeur SCHWEIZER, à Zurich;
» » SCHALLER, Julien, à Fribourg;
» » SCHMIEDLIN, à Bâle.

De son côté, le département désigne comme membres de la dite commission :

M. le directeur SIMON, à St-Gall;
» le major fédéral FEISS, à Berne.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Conseil fédéral adresse, en date du 15 janvier, une circulaire aux cantons, au sujet de l'armement et de l'habillement des troupes.

Des questions encore pendantes, telles que le nouveau fusil d'infanterie, l'introduction de nouvelles munitions, d'un nouvel équipement de cheval, ne permettent pas d'émettre actuellement, dans une rédaction homogène, un règlement tel qu'on l'avait en vue lors de la publication des modifications au règlement du 17 janvier de l'année dernière.

Mettant donc à profit l'état provisoire pour tenir autant que possible compte de l'expérience, le Conseil fédéral, sur la proposition du département militaire, modifie certaines dispositions du règlement actuel.

Il fait de plus connaître que pendant le courant de l'année, il sera fait des essais sur :

1° Adoption d'un ornement plus pratique au lieu du plumet pour le chapeau du génie et des carabiniers ;

2° Ceinture plus simple pour la tunique ;

3° Essai d'un bonnet de police s'alliant mieux avec la tunique ;

4° Port des numéros de compagnie au casque de la cavalerie ;

5° Introduction d'un havresac nouveau avec distribution convenable pour loger les munitions. On y joindrait des essais sur la nécessité de courroies pour le ceinturon.

6° Essais avec le capuchon, soit remplacement des coiffes en toile cirée par un moyen de protéger la nuque.

Vaud. — Dans sa séance du 17 janvier 1862, le Conseil d'Etat a nommé M. *Oguey,* David, à Orbe, lieutenant de chasseurs du 113e bataillon. — Le 21, MM. *Decosterd,* Jean-Pierre-Louis-Daniel, à Palézieux, 1er sous-lieutenant de mousquetaires no 4 d'élite du 1er arrondissement ; — *Dubuis,* Félix, à Corbeyrier, 1er sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 2e arrondissement, — et *Favre,* Alex., à Château-d'Œx; 1er sous-lieutenant de mousquetaires no 2 d'élite du 2e arrondissement.

La *Revue militaire* paraît deux fois par mois. — Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse et 10 francs pour l'étranger. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à l'imprimerie Pache, à Lausanne, et à M. Tanera, éditeur, quai des Augustins, 27, à Paris.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. Lecomte, major fédéral.

N° 4 Lausanne, 22 Février 1862. VIIe Année

SOMMAIRE. — Réflexions sur l'armée suisse *(fin)*. — Rassemblement de troupes de 1861. — Démissions de l'état-major fédéral. — Nouvelles et chronique.

RÉFLEXIONS SUR L'ARMÉE SUISSE.

(Fin).

» C'est ainsi que, si vous posez pour règle que dans l'ordre de » bataille le premier bataillon d'un régiment doit être à l'aile droite, » le second au centre et le troisième à l'aile gauche ; si vous donnez » l'ordre que la première compagnie du bataillon soit également la » première sur la droite et la huitième la dernière sur la gauche ; » si vous dites que les hommes du premier rang doivent toujours » être les hommes du premier rang, excepté dans de rares mouve- » ments, et que les hommes du second doivent toujours être derrière, » vous posez une loi qui sera renversée dans le premier quart-d'heure » de guerre réelle, et qui en outre a le désavantage de nécessiter » une quantité de mouvements compliqués, par des contre-marches, » des inversions, des contorsions, etc., qui ne servent qu'à prolonger » le temps critique entre deux formations. Qui les a jamais vus » exercer, dans nos jours de fusils rayés, sous le feu de l'ennemi ? » Ce qui arrive alors, c'est une espèce de confusion qu'aucune » éducation, si parfaite soit-elle, ne pourra jamais empêcher.

» Qu'on abolisse ces achoppements dans les évolutions, comme on » les a abolis dans les manœuvres de tirailleurs partout où ils étaient » un empêchement, et vous aurez des évolutions merveilleusement » simplifiées, abrégées et rendues plus intelligibles aux troupiers.

» La compagnie, appelée « peloton, » est l'unité manœuvrière dans » l'infanterie française, comme dans la plupart des autres, quoiqu'elle » soit en outre subdivisée en deux sections et en quatre demi-

» sections. Eh bien ! tout ce qu'il faudrait, ce serait d'en demeurer » à cette unité, et de la considérer comme telle dès qu'il s'agit de » manœuvres. Si cela avait été fait et que l'idée d'une aile droite » et d'une aile gauche fixes eût été sortie de la tête des troupes, plus » de la moitié des nouveaux règlements auraient pu être jetés au » feu et auraient donné toute chance d'échapper aux confusions sur » le champ de bataille. Dès que vous considérez le peloton comme » l'unité manœuvrière, pourquoi l'unité nº 5 ne serait-elle pas aussi » bien entre le nº 1 et le nº 2, qu'entre le nº 4 et le nº 6, si la » conformation du terrain ou des évolutions précédentes montrent » que c'est le plus court moyen d'exécuter la manœuvre.

» Supposons un cas bien simple et assez fréquent dans la pratique. » Vous arrivez en colonne hors d'un défilé et vous désirez former » une ligne de bataille de manière à bloquer le défilé ou à avancer » de là contre l'ennemi ; quelle peine n'avez-vous pas à sortir de » telle manière que vous observiez l'ordre prescrit par les lois des » Mèdes et des Perses, tandis que, si vous vous débarrassez des » vieilles idées et faites passer une compagnie à droite, l'autre à » gauche et ainsi de suite, vous atteignez votre but dans la moitié du » temps, vous prenez le plus court chemin, vous prévenez les con- » fusions et vous tenez vos hommes beaucoup mieux sous vos » ordres.

» Prenons le cas opposé. L'ennemi vous suit à travers le défilé et » vous voulez l'arrêter à l'issue de celui-ci où vous avez de la place » pour vous développer. Quelles contre-marches n'aurez-vous pas à » faire exécuter avec les idées d'aujourd'hui sur la droite et la » gauche, le premier et le second rang. Jetez-les à l'eau, et les com- » pagnies viendront se former à droite et à gauche de la première, » à mesure qu'elles arriveront, feront front et laisseront passer » l'arrière-garde au moment où la dernière compagnie aura passé, » vous occuperez la bouche du défilé avec la moitié de votre bataillon » prêt à recevoir l'ennemi. »

Pour l'école de batterie nous la simplifierions en cherchant à transporter 4 ou 5 hommes sur la pièce et sous le feu de l'ennemi en laissant toujours les caissons en arrière, car, remarquons-le, ce sont d'ordinaire les caissons qui embrouillent les manœuvres de batterie, le règlement permet déjà, à la vérité, ce mode de manœuvres, mais dans tous nos exercices il est rare qu'on l'applique, car comme l'inspection se fait sur la place d'exercice, il faut habituer la troupe à faire ce qu'on lui demandera à l'inspection, sans se demander si cela aura une utilité bien réelle en campagne.

Un autre point important que nous tenons encore à mentionner est

celui de l'initiative, les armées allemandes en ont presque toujours manqué et pensent que du général au soldat chacun doit s'en abstenir, tout étant fixé et réglementé d'avance, et il en résulte que dans les manœuvres on finit par avoir plutôt une crainte puérile de ses chefs, que la crainte de ne pas réussir. En campagne il n'y a rien d'absolument vrai, tout est relatif; or si d'emblée on fait croire à une armée qu'il n'y a de vrai que ce qui est inscrit dans les règlements, on tuera l'élan des soldats entreprenants dont l'expérience vaudra, dans la plupart des cas, beaucoup mieux que tous ces paragraphes inscrits dans les livres.

Si les conséquences de cette manière de voir sont graves pour une armée régulière, combien le seront-elles davantage pour une armée de milices qui ne peut avoir une connaissance aussi approfondie de ses règlements qu'une armée permanente; montrons donc à nos soldats que nos règlements ne sont là que comme des données générales et que l'usage de notre jugement est de la première importance pour utiliser ces premiers.

Voici ce que nous entendons par individualisme : nous désirons conserver à chaque homme son caractère et ne pas vouloir mouler tous nos soldats sur un type unique, nous désirons laisser à chacun le cercle d'activité qui convient à sa sphère, ne pas paralyser l'élan d'un inférieur par la crainte de ne pas avoir exécuté exactement l'ordre de son supérieur; il y a une foule de détails de service pour lesquels on peut appliquer le proverbe « tous les chemins conduisent à Rome; » or si un inférieur, pour des choses d'une importance secondaire est constamment retenu par la crainte de propos durs de la part de ses chefs, son activité sera paralysée. Il est possible d'arriver, après avoir vécu longtemps sous les ordres du même chef, à le connaître tellement qu'on puisse le comprendre pour ainsi dire à un signe, mais nous le demandons, est-ce un avantage? Nous ne le croyons pas, car l'inférieur ne s'habituera qu'à *obéir* et non à *penser*.

Un supérieur qui ne s'en remet en rien à l'initiative de ses inférieurs paralyse leur élan, et il ne sait tirer parti des ressources de tous genres dont ses inférieurs sont aussi doués. Dans beaucoup de cas, il est plus facile à un supérieur de diriger lui-même quelque chose; cela sera sans doute mieux exécuté, mais il ne faut pas l'oublier, pendant que le supérieur *pensera* pour faire exécuter, l'inférieur ne fera que d'*agir* comme une machine. Le supérieur lui ayant indiqué en gros ce qu'il y a à faire, l'inférieur se mettra alors à l'œuvre, et le sentiment de sa responsabilité lui fera trouver le moyen d'arriver au but. Laisser, en un mot, chacun dans sa sphère d'activité ; qu'un lieutenant ne veuille pas faire le travail d'un sous-

officier, et un capitaine le travail d'un de ses lieutenants, ni un officier supérieur s'immiscer dans les détails qui ne concernent qu'un commandant de compagnie.

Voici un exemple : une batterie fait une course militaire accompagnée de bivouac, que se passe-t-il souvent ? c'est que ce n'est pas le commandant de batterie qui la commande, mais bien effectivement l'officier supérieur. C'est ce dernier qui ordonnera d'enrayer, de faire atteler en retraite, de faire doubler, de faire les haltes, il indiquera l'heure où il faut faire abreuver, fourrager, en un mot le capitaine n'aura rien à faire et son rôle inactif lui pèsera. En lui laissant la liberté d'action qui convient à tout chef d'unité tactique, ce dernier prendra de l'initiative, il pensera et agira en conséquence. Qu'avant le départ son supérieur lui indique l'heure de départ, la longueur de la route, le chemin à suivre, l'heure de l'arrivée, la place du bivouac; qu'il lui indique en outre s'il a une marche à faire en présence de l'ennemi, si c'est une marche offensive ou défensive, mais que du reste il lui laisse toute liberté d'action. Que la course terminée le supérieur réunisse alors tous les officiers, et leur fasse remarquer quelles conséquences graves certaines fautes auraient entraînées à leur suite en présence de l'ennemi. Nous avons vu cette année, une course militaire dirigée de cette manière, et nous nous sommes convaincus que le commandant de batterie y avait beaucoup appris; plusieurs fautes avaient été faites et c'était par cela même que son supérieur lui faisait sentir après coup l'importance qu'en présence de l'ennemi ces fautes auraient pu avoir, que le jugement militaire du dit commandant se formait.

Une grande différence que nous avons déjà mentionnée, qui saute aux yeux de chacun, mais qu'il n'est pas superflu de rappeler ici, pour en tirer les conclusions, est le temps dont nous pouvons disposer pour tous nos exercices. Le temps nous manque pour obtenir la régularité, la précision, la rapidité des mouvements des armées permanentes, et cependant, pour certaines choses nous exigeons la même régularité, la même précision ; il n'y a pas accord parfait dans les branches de service, par exemple, nous employons beaucoup de temps dans l'artillerie à tous les mouvements de la pièce de campagne : les à bras en avant et en arrière, qui ne se font jamais en présence de l'ennemi, sont exécutés avec un sérieux remarquable, mouvements, disons-le, qui sont inconnus dans plusieurs artilleries puisque le simple bon sens indique à chaque homme la place où il doit se porter, s'il est nécessaire d'avancer ou de reculer une pièce non attelée.

Le réglement indique toujours exactement le pied duquel il faut se

porter à la pièce, la main qu'il faut placer à tel point, quant au fait et au prendre, la chose en soi est assez insignifiante; de deux choses l'une : ou en présence de l'ennemi ces mouvements prescrits par le règlement sont de la plus haute importance, ou ils sont secondaires, et c'est ce dernier cas qui est le vrai, car quel est l'officier qui, au feu, aurait l'idée de reprendre un soldat qui se serait porté à la pièce du mauvais pied, surtout s'il y arrive aussi vite ; or, si ces mouvements sont secondaires, que nos règlements nous laissent plus de latitude, et ne fatiguons plus nos soldats par tous ces petits détails qui l'ennuient sans utilité, puisque celui qui commande reconnaît qu'à l'heure du combat il fermera les yeux sur tous ces détails. Pendant les premières semaines d'une école d'artillerie, chaque instructeur tient à ce que les règlements de l'école de la pièce soient exécutés avec la plus grande précision, puis l'école de batterie commence et alors nécessairement il faut se relâcher de cette exactitude, les fautes que chaque soldat fait, il continue à les faire, mais cela ne gêne en aucune manière l'ensemble.

Nous mettons dans notre manière d'instruire la même exactitude et la même ponctualité en toutes choses, et nous le devons, puisque le règlement le prescrit, et cependant une fois que nous en arrivons à l'emploi de l'artillerie en campagne, chaque soldat peut remarquer *que tout* n'a pas la même importance.

Mais l'on nous demandera : que désirez-vous? Nous voudrions que les règlements nous permissent de montrer à chaque homme ce qui est indispensable, de ce qui n'est que secondaire, et qu'ils nous autorisassent à fermer les yeux sur une foule de petits détails qui fatiguent sans utilité le soldat et l'officier. Il y a assez de choses importantes à retenir pour ne pas fatiguer la mémoire par des détails d'une importance toute secondaire ; qu'on nous autorise donc à lui dire : voilà ce qui est indispensable, voilà ce qui n'est qu'accessoire, et les choses importantes seront alors observées beaucoup plus scrupuleusement.

Il n'y a aucun doute que si chaque homme connaissait ses règlements très-exactement ce serait bien la manière la plus rapide d'exécuter tous les mouvements; mais comme cela n'est pas le cas, le soldat perd un temps précieux en s'efforçant de se remettre en mémoire ce que le règlement prescrit, lorsque son simple bon sens, si on l'avait autorisé à en faire usage, lui indiquerait ce qu'il aurait à faire.

Les écoles de recrues terminées, le jeune artilleur entre dans sa batterie, celle-ci prend part à un cours de répétition, à un rassemblement de troupes; ici le temps manque, et quantité de ces détails auxquels on tenait jadis avec tant d'exactitude sont alors négligés;

ainsi nous le voyons, dans la pratique nous agissons différemment sans que pour cela nous en remarquions d'inconvénients.

Il faudrait, ce nous semble, se poser une question : voulons-nous que nos troupes manœuvrent avec la précision et la régularité des armées permanentes? Alors tenons à tous ces détails, mais renonçons à la chose essentielle, c'est-à-dire aux exercices de campagne, car le temps nous manque; ou voulons-nous donner à nos troupes une idée juste de la guerre? renonçons à tous ces détails, simplifions nos règlements, de cette manière nos troupes en arriveront, non pas à manœuvrer plus exactement, mais plus vite et mieux, car elles feront usage de leur intelligence.

Nos troupes n'auront jamais la précision des armées prussiennes, par exemple; mais nous sommes peinés de le dire, nos règlements sont faits et en partie enseignés comme si c'étaient des soldats prussiens que nous eussions sous nos ordres.

Mettons donc nos règlements en harmonie avec les exigences d'une armée de milices, car il y a évidemment quelque chose de fautif dans le système actuel.

Dans une armée régulière, tout semble avoir la même valeur, mais dans une armée de milices, il ne peut en être ainsi; car pour ne pas s'aigrir d'une certaine sévérité pédantesque, il faut avoir déjà servi pendant quelques années; or si nous faisons croire qu'un soldat qui n'a pas nettoyé ses boutons ou tendu bien proprement les couvertures de son lit est aussi coupable que celui qui arrive tard à l'appel, certainement nous n'avons pas compris la manière dont un milicien doit être conduit. Ainsi donc, là aussi, grande divergence dans la manière de conduire la troupe. Chacun de nous sait combien il est difficile d'obtenir de la milice cette exactitude qu'on exige d'une troupe de ligne; or si, en cela, nous voulons imiter cette dernière, cela veut dire punir, et punir toujours : le mal n'est pas seulement alors dans la punition, mais dans ce qu'on ennuie et dégoûte le soldat. Nous avons en Suisse des hommes voués à l'instruction militaire, qui ont un talent remarquable pour former en fort peu de temps des recrues. Si un officier de troupes de ligne pouvait parfois en juger de ses propres yeux, il resterait dans l'étonnement et l'admiration; en Suisse l'on sait cela parfaitement bien, et l'on en tire la conclusion que nous pouvons en arriver à suivre de près une troupe de ligne; malheureusement cette manière de raisonner nous paraît renfermer une grave erreur. Ce sont des instructeurs qui commandent, soit des officiers qui ont une habitude très grande d'enseigner; ils ont, pendant leur longue carrière, eu l'occasion de faire bien des expériences; lorsqu'ils commandent eux-mêmes, les soldats manœuvrent avec ra-

pidité et précision, et l'on peut dire que même dans beaucoup de cas, les manœuvres laissent peu à désirer ; mais ne l'oublions pas, si un instructeur peut tirer un grand parti de nos soldats, ce n'est pas lui qui les commandera au feu ; nos soldats une fois incorporés dans leurs corps et en campagne, seront commandés par leurs officiers, et alors qu'en adviendra-t-il ? La troupe, habituée à manœuvrer avec précision, manœuvrera alors plus lentement et moins exactement, parce qu'elle sera moins bien commandée ; nos soldats seront comme désorientés, jusqu'à ce qu'ils aient oublié l'exactitude toute mathématique de leurs premiers exercices. Ne serait-il pas préférable d'enseigner à nos hommes ce qu'ils doivent retenir, et de ne pas les faire manœuvrer avec cette précision de troupes de lignes, puisque également, sous le feu de l'ennemi, ils ne se serviront que de mouvements simples et exécutés avec moins de précision.

L'on juge beaucoup du militaire suisse d'après l'impression qu'il produit un jour d'inspection ; l'on voit une troupe propre, bien équipée, avec un beau matériel, les manœuvres sur la place d'exercice se font avec une certaine précision, puisque la plus grande partie du temps a été employée à ces exercices, et le public, peu connaisseur, est convaincu que c'est tout ce qu'on doit demander d'une armée.... ; l'opinion publique est formée. Mais nous nous adressons aux officiers de l'armée, sera-ce de cette échelle dont nous devrons nous servir pour mesurer la valeur de nos troupes au jour du combat ? Il faut plus qu'une troupe bien exercée, il faut, ce dont le public ne peut juger, des officiers et des soldats qui aient une idée juste de la guerre, et cette idée ne s'acquiert pas sur la place d'exercice.

Il est facile en outre à un instructeur un peu habile de préparer ses soldats de manière à répondre assez bien au jour d'inspection ; c'est même parfois surprenant de voir tout ce qu'on a pu loger dans la tête de nos hommes en si peu de temps ; mais si nous nous le demandons sérieusement, le résultat de l'examen oral qu'on fait subir a-t-il une valeur bien grande ? Nous répondrons non, car l'on a rempli ces têtes d'une science qui n'est dans beaucoup de cas qu'une science de mémoire, et nous sommes convaincus que quinze jours après l'inspection, nos soldats, rentrés dans leurs foyers, ont oublié une grande partie de ce qu'on leur avait appris. Un homme ne retient que ce qu'il a appris à l'aide du jugement et de la réflexion. A quoi une nomenclature détaillée de toutes les parties des pièces et voitures de guerre peut-elle servir ? un constructeur seul peut en avoir besoin. Qu'un soldat connaisse les parties essentielles de son arme, qu'il en connaisse surtout l'emploi, voilà l'essentiel ; ce n'est pas lui qui la réparera.

Un autre point important que nous tenons encore à signaler, serait de faire les cours de répétition de deux bataillons, par exemple, simultanément avec une batterie; si vers la fin du cours ces différentes armes pouvaient manœuvrer un ou deux jours ensemble, il y aurait sans doute un grand profit pour toutes deux; d'abord chacun aurait une idée plus juste de l'emploi des différentes armes; elles apprendraient à se soutenir mutuellement; elles feraient, en un mot, ce qu'elles doivent faire en campagne. L'utilité de telles manœuvres pour l'officier supérieur appelé à les commander, serait immense.

En continuant le système actuel, avons-nous des chances de voir notre armée plus développée et mieux exercée dans dix ans qu'aujourd'hui? Mais si dans ces dix ans le temps de service reste le même, nous ne saurions pas où chercher la cause d'un plus grand développement. Certainement, sous le point de vue de l'organisation il y aura de grand progrès, mais sous le point de vue de la manœuvre, nous en doutons, car nous faisons tout ce que nous pouvons.

Résumons maintenant ce que nous venons de dire :

Nous demandons maintenant que la base de notre système militaire repose sur le principe qu'une armée de milices doit être différente d'une armée permanente; que la manière de l'instruire soit autre que celle en usage dans les pays qui nous avoisinent; que nos règlements soient simplifiés, faciles à retenir, et ne contiennent que ce qui est urgent pour la guerre; que nous nous dégagions d'une quantité d'errements qui nous viennent des temps anciens; que pour l'infanterie, comme cela existe pour l'artillerie, l'inversion soit reconnue; que l'on admette que le 2e rang a la même valeur que le premier; que par conséquent l'on supprime toutes les contre-marches; qu'on facilite aux chefs d'unités tactiques tous les mouvements sans les brider et les gêner par des idées d'inversion à éviter.

Que l'on développe le jugement de chaque homme ; qu'on conserve les individualités et leur permette de prendre un certain essor; que l'on développe l'initiative; que l'on mette de côté toutes les sciences de mémoire; que l'on ne manœuvre qu'avec des suppositions; que l'on indique bien exactement avant un mouvement, pourquoi on le fait de préférence à un autre par rapport à l'ennemi; que l'on n'exerce pas plus longtemps que cela est strictement nécessaire les évolutions du règlement, mais qu'on les applique le plus tôt possible; que l'on ne craigne pas de montrer à la troupe ce qui est indispensable d'avec ce qui n'est que secondaire. Négligeant l'accessoire, nous pourrons tenir d'autant plus sévèrement aux choses importantes. Nous demandons que nos officiers supérieurs soient à même

de développer leur initiative en étant appelés à commander des armes réunies.

Nous demandons de chaque homme trois choses : qu'il soit ponctuel, et que pour lui le signal du tambour ou du trompette soit un ordre suprême ; que chaque homme soit à son poste au premier signal ; voilà ce à quoi nous voulons tenir avec la plus grande sévérité. Nous demandons une obéissance sans réplique ; que les galons d'un appointé et son ordre aient en réalité la même autorité que l'épaulette d'un officier ; sur ce point, nous n'admettons aucun compromis. Nous demandons, pendant les heures de service, bonne volonté, attention, zèle ; punitions sévères pour les fautes causées par la mauvaise volonté, et pour les cas d'indiscipline, l'usage entier des lois militaires.

N'y aurait-il pas une certaine grandeur à la vue de cette armée de citoyens, qui tout en conservant plus ou moins leur individualité, exempte de tout pédantisme, obéiraient cependant et par cela même à la voix de leurs chefs.

La Suisse suit en politique sa marche propre ; quel est le pays qu'on puisse lui comparer ? Pourquoi, en fait de militaire, n'aurions-nous pas nôtre système à nous ?

DE PERROT,
capitaine fédéral, instructeur d'artillerie.

RASSEMBLEMENT DE TROUPES DE 1861.

Ce rassemblement a présenté un caractère différent de ceux qui avaient eu lieu les années précédentes. En adoptant le projet qui a été mis à exécution, on a eu pour but d'employer tout le temps consacré au rassemblement, à effectuer avec les troupes réunies, des marches et manœuvres se rapprochant autant que possible de ce qui devrait effectivement avoir lieu en campagne.

Faire exécuter aux troupes les marches qu'elles auraient à entreprendre dans un cas sérieux, leur faire simuler des combats sur les points où elles auraient réellement à combattre, les faire bivouaquer pendant tout le temps des manœuvres, les tenir toujours en mouvement et sur le qui-vive, chercher, en un mot, à leur donner autant que possible une idée exacte de ce qu'elles auraient à faire, si elles devaient réellement opérer dans le pays montueux choisi pour le rassemblement de 1861, tel a été le but que s'est proposé le commandant en chef.

L'épreuve consistait surtout à savoir si les milices suisses, com-

posées d'hommes peu habitués à ce genre de fatigues, sont en état de les soutenir; puis en second lieu, si ces milices peuvent entrer en campagne d'un moment à l'autre et si elles sont capables de rendre dès l'abord et sans de longs exercices préparatoires les services que le pays peut être dans le cas de réclamer d'elles. — Une telle épreuve était intéressante, et ce n'est pas sans anxiété qu'elle a été tentée. Elle a réussi, et l'on est aujourd'hui autorisé à tirer du rassemblement de 1861 la conclusion que les milices suisses peuvent remplacer efficacement, à un moment donné, l'armée permanente que la Suisse ne possède pas.

Le terrain choisi pour servir de théâtre aux manœuvres est cette partie de la Suisse connue dans l'histoire militaire par les combats héroïques que s'y sont livrés les troupes françaises, autrichiennes et russes en 1799.

Du massif du St-Gothard s'échappent dans quatre directions opposées le Rhône, le Tessin, le Rhin et la Reuss. Les vallées creusées profondément par ces quatre cours d'eau importants, se relient à leurs sommets au nœud du St-Gothard.

Les vallées de la Reuss et du Tessin se dirigent l'une au nord, l'autre au sud, et sont parcourues dans le sens de leur longueur par une chaussée carrossable qui franchit le col du St-Gothard à un point élevé de 6450 pieds au-dessus de la mer. — Cette route, parfaitement construite et entretenue avec soin, est, par suite de la configuration du terrain, des nombreux ponts sur lesquels elle traverse la Reuss et le Tessin, aisée à couper en plusieurs points.

Du côté du nord, cette route vient aboutir au lac des Quatre-Cantons, à Fluelen, près d'Altorf, et la navigation est le seul moyen dont on puisse disposer actuellement pour aller au-delà de Fluelen et communiquer soit avec Schwytz, soit avec Lucerne.

Dans le fond, près d'Altorf, depuis le lac jusqu'à Kluss, la vallée est large, et son sol, sensiblement horizontal, permet à des troupes nombreuses de s'y développer convenablement; mais au fur et à mesure que l'on remonte la vallée, elle se resserre, les pentes des montagnes deviennent de plus en plus abruptes, et l'on rencontre à chaque instant des positions éminemment favorables à la résistance, qui ne demandent pour être convenablement occupées qu'un nombre restreint de défenseurs, et qui ne permettraient pas le développement de nombreux assaillants.

Il en est à peu près de même pour la vallée du Tessin, sur le versant sud du St-Gothard.

Le Rhône, en s'échappant du glacier qui porte son nom, creuse

dans la direction de l'ouest une longue vallée qui s'étend jusqu'au lac de Genève ; une grande route venant de la Suisse occidentale se joint à Brigue avec la route du Simplon, et est prolongée en remontant le cours du Rhône, depuis Brigue jusqu'à Oberwald, par la route de moyenne largeur, carrossable, qui a été terminée en juillet passé.

Mais depuis Oberwald, pour atteindre le nœud du St-Gothard et venir rejoindre la vallée de la Reuss, il faut franchir le col de la Furka, haut de 8000 pieds au-dessus de la mer, et pour cela il n'existe d'autre moyen qu'un sentier difficile et mal entretenu.

Le Rhin, qui coule d'abord de l'ouest à l'est, jusqu'à ce qu'il ait atteint Coire, où il tourne brusquement vers le nord, dessine aussi une vallée profonde qui communique avec le St-Gothard par un simple sentier passant par le col de l'Oberalp (6200 pieds) et venant déboucher dans la vallée d'Urseren, près d'Andermatt, en face du sentier qui de la Furka, par Realp, vient déboucher dans le même vallon d'Urseren, près d'Ospenthal.

Si, comme cela était le cas dans les manœuvres, on suppose qu'un ennemi venant du sud a envahi le sol suisse et a occupé le St-Gothard et la vallée de la Reuss, et qu'on se propose d'aller l'attaquer dans ces positions et de le refouler sur le versant sud des Alpes, on ne peut disposer pour marcher à lui d'aucune voie carrossable, et l'on est réduit, pour opérer, à recourir soit aux moyens que la navigation du lac des Quatre-Cantons peut fournir, soit aux passages de montagne qui donnent accès dans la vallée de la Reuss depuis le lac des Quatre-Cantons jusqu'à la vallée d'Urseren.

Ces différentes voies sont les suivantes :

1° *Le lac des Quatre-Cantons,* par lequel on arrive à Fluelen, à l'extrémité inférieure de la vallée de la Reuss.

2° *Le Schœneck-Pass,* qui de Stanz conduit à Seedorf, petit village situé sur la rive gauche de la Reuss, en face de Fluelen, en franchissant la chaîne qui sépare la vallée de la Reuss du canton d'Unterwalden ; ce col est élevé de 6400 pieds au-dessus de la mer. — A Seedorf se trouve un pont sur la Reuss. Sentier difficile, surtout sur le versant est.

3° *Le Surenen-Pass*, qui de Stanz en passant par Engelberg et franchissant la même chaîne, conduit à Attinghausen, sur la rive gauche de la Reuss, un peu au-dessus d'Altorf. A Attinghausen se trouve un pont sur la Reuss. — Le col de Surenen est élevé de 7050 pieds au-dessus de la mer. Sentier long et fort pénible, rarement pratiqué.

4° Le *Susten-Pass,* qui de Meyringen conduit, en traversant la

même chaine, à Wasen, village bien situé, sur la rive gauche de la Reuss. Wasen est sur la grande route du St-Gothard. Cette route, en aval du village, traverse la Reuss sur un pont de pierre dit *Pont du Moine,* et à la même distance en amont, elle le traverse encore sur un autre pont de pierre. Le col du Susten est élevé de 7100 pieds au-dessus de la mer. Sentier long, mais moins difficile que les deux précédents ; il est peu fréquenté.

5° *Le Grimsel et la Furka.* Par le Grimsel, on arrive de Meyringen au glacier du Rhône, où l'on rejoint le sentier qui d'Oberwald (Haut-Valais), va en franchissant la Furka déboucher à Hospenthal, sur la rive droite de la Reuss. Le col du Grimsel est élevé de 6800 pieds. L'hôtel du glacier du Rhône est à 5850 pieds et le col de la Furka à 7500 pieds au-dessus du niveau de la mer. Le chemin du Grimsel est long, mais bien entretenu. La descente sur le glacier du Rhône est raide, mais peu longue ; le sentier de la Furka est pénible et mal entretenu.

6° *Le Kinzinger-Kulm,* qui conduit du Muottathal (vallée qui débouche à Schwytz), dans la vallée de la Reuss. On descend du Kinzinger-Kulm dans le Schæchenthal, à une demi-lieue environ au-dessus de Burglen, où ce dernier vallon débouche lui-même dans la vallée de la Reuss, sur la rive droite de cette rivière, un peu au-dessus d'Altorf. Le Kinzinger-Kulm est haut de 6370 pieds au-dessus de la mer ; c'est un passage long, difficile, et fort peu fréquenté.

7° *Le Klausen-Pass,* qui, de Glaris, en remontant le Linthal, conduit dans le Schæchenthal, que l'on suit jusqu'à son débouché à Burglen, dans la vallée de la Reuss. Le Klausen est élevé de 6040 pieds au-dessus du niveau de la mer ; c'est un passage assez long et parfois assez pénible.

Aucun autre passage ne donne accès dans la vallée de la Reuss, à moins de faire un détour très considérable et d'aller prendre à Coire la vallée du Rhin pour passer le Krutzli-Pass, qui de Sedruns conduit à Amsteg, ou pour passer l'Oberalp, qui de Sedruns conduit à Andermatt.

Vu le nombre restreint de troupes disponibles, et pour ne pas faire un trop grand nombre de détachements, on fit abstraction du Kinzinger-Kulm, de même que pour éviter un détour inutile au détachement qui devait pénétrer par la Furka dans la vallée de la Reuss, on le dirigea directement de Sion, sa place d'armes, sur le glacier du Rhône, en supposant qu'il y était arrivé par le Grimsel.

Les opérations à exécuter se divisaient en deux parties :

1° Expulser de la vallée de la Reuss un ennemi qui était censé y

avoir pénétré en remontant la vallée du Tessin et franchissant le St-Gothard ;

2° Après avoir réussi dans cette première tâche et avoir refoulé l'ennemi dans la vallée du Tessin, la division devait, par un mouvement rapide sur la droite, se porter à marches forcées au secours des troupes suisses, qui étaient censées occuper le Valais, et que l'on supposait refoulées par un ennemi venant de l'ouest.

Dans la première partie, on avait devant soi un adversaire que l'on combattait et que l'on devait repousser au-delà du St-Gothard. Dans la seconde partie, on avait d'abord des marches pénibles à faire, et ensuite l'on était de nouveau en présence d'un ennemi que l'on devait repousser sur Sion.

C'est dans cette ville que les troupes devaient être licenciées.

Telle était l'idée générale; en l'adoptant on avait eu en vue de procurer aux officiers et aux troupes l'occasion de s'exercer :

1° A employer la navigation pour les transports de troupes;

2° A opérer des passages de montagnes très difficiles, d'abord en détachements peu nombreux, puis en colonnes d'une importance assez grande;

3° A exécuter des marches en combattant, sur un terrain inconnu, changeant chaque jour, d'abord de nature montagneuse et alpestre, puis plus tard sur un terrain accidenté, il est vrai, mais cependant partout praticable;

4° A faire tous les jours des marches fatigantes, entremêlées de combats, et quand il n'y avait pas lieu de combattre, les étapes devenaient très longues (9 à 10 lieues). Ces marches devaient avoir lieu à travers les sentiers presque impraticables de nos Alpes, comme aussi sur les routes poudreuses et brûlantes du Valais.

Ces opérations devaient surtout être utiles aux officiers de l'état-major et aux officiers de toutes armes, en leur donnant une idée aussi exacte que possible du service qu'ils auraient à faire en campagne, et en leur faisant connaître les devoirs de l'officier vis-à-vis du soldat. De plus, dans ces marches et ces combats sur un terrain toujours nouveau, leur initiative individuelle devait trouver une occasion favorable de se développer.

La division des troupes en détachements manœuvrant isolément dans un but d'ensemble, fournissait aux officiers dirigeant ces détachements le moyen d'assumer une responsabilité et d'agir spontanément.

(A suivre.)

DÉMISSIONS DE L'ÉTAT-MAJOR FÉDÉRAL.

Le Conseil fédéral, dans sa séance du 5 février, a, sur leur demande, accordé leur démission aux officiers suivants :

a) Etat-major général.

M.	le colonel	fédéral,	Frey, Auguste, à Aarau,	né en	1811
»	le lieut.-colonel	»	Steinlin, Charles, St-Gall,	»	1812
»	Id.	»	Lissignol, Théodore, de Carouge,	»	1820
»	Id.	»	Vogel, Jean-Jaques, à Zurich,	»	1813
»	le major	»	Seiler, Fréderic, à Interlaken,	»	1823
»	le lieutenant	»	Respinger, Jaques, de Bâle,	»	1831
»	Id.	»	De Reding-Biberegg, Nasar, à Schwytz,	»	1833

b) Etat-major d'artillerie.

»	le colonel	»	Stehlin, Jean-Jaques, à Bâle,	»	1803
»	Id.	»	Wurstemberger, Rodolphe, à Berne,	»	1808
»	le major	»	Rust, Franz, à Soleure,	»	1806
»	Id.	»	Imer, Fréderich, à la Neuveville,	»	1825
»	Id.	»	Girard, P.-A. Louis, à Roche.	»	1830
»	Id.	»	Dubied, Louis-Gustave, à St-Sulpice.	»	1827
»	le capitaine	»	Henzi, Bernhard, à Berne,	»	1824

c) Etat-major judiciaire.

»	le colonel	»	Brugisser, P., à Wohlen,	»	1806
»	le capitaine	»	Frey, Samuel, à Gontenschwyl,	»	1820

d) Etat-major du commissariat.

»	le major	»	Rietschi, Théodule, à Lucerne,	»	1829
»	le capitaine	»	Theiler, Placide, à Bienne,	»	1809
»	Id.	»	Meyer, Charles, à Cully,	»	1824

e) Etat-major sanitaire.

»	Id.	»	Oschwald, Martin, de Thayngen,	»	1824
»	Id.	»	Walder, Hermann, à Wengi,	»	1820
»	le lieutenant	»	De Cocatrix, Xavier, à Sion,	»	1825
»	le vétérinaire avec rang de lieutenant		Dufey, Abram, à Palézieux,	»	1816

Secrétaires d'état-major.

» Burkhardt, Georges, à Bürglen.

» Ecoffey, Jean-Abram, de Genève.

(Ce dernier ayant quitté le pays sans en avoir donné connaissance, a été rayé des contrôles.)

MM. les colonels STEHLIN, FREY, WURSTEMBERGER et BRUGGISSER ;
M. le lieutenant-colonez STEINLIN ;
» le major RUST ;
» le capitaine THEILER,
ont conservé les prérogatives de leur grade, d'après l'art. 36 de l'organisation militaire fédérale.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Neuchâtel. — Le *budget militaire,* voté le 18 décembre 1861, prévoit pour l'année 1862, une dépense de 135,566 fr. Les deux bataillons d'élite (nos 6 et 23) seront appelés à Colombier pour y faire un cours de répétition de 14 jours.

La loi militaire, votée le 27 décembre dernier, n'attend plus, pour être promulguée, que la sanction de l'autorité fédérale à laquelle elle est actuellement soumise, Les quelques changements apportés par le Grand Conseil au projet du Conseil d'Etat, sont essentiellement les suivants : La classe de l'élite fédérale comprend les hommes de 20 à 29 ans ; celle de la réserve, ceux de 29 à 34 ans, et celle de la landwehr, ceux de 34 à 44 ans. — Dans l'élite et la réserve, les lieutenants sont tenus au service jusqu'à l'âge de 36 ans ; les capitaines jusqu'à 40 ans, et les officiers supérieurs jusqu'à 45 ans. Dans la landwehr, les lieutenants et capitaines jusqu'à 45 ans, les officiers supérieurs jusqu'à 50 ans. — L'élite sera appelée tous les deux ans à des exercices qui dureront six jours pour les soldats, et douze jour pour les cadres. Pour la réserve, quatre jours pour les soldats et six jours pour les cadres. La landwehr sera appelée tous les trois ans en caserne, pour y être exercée pendant quatre jours. Elle sera en outre inspectée chaque année.

Les conseils de réforme appelés à statuer sur les cas d'exemptions pour l'année courante siégeront dans tout le canton, les 24, 25 et 26 février.

Fribourg. — Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg, a confirmé, dans sa séance de 8 courant, le tribunal militaire actuel pour l'année 1862, composé de :

MM. GERBEX, lieutenant-colonel,.	comme	*Grand juge.*
SCHORDERET, commandant,	»	*Suppléant.*
CHOLLET, Louis, major,	»	*Juge.*
CASTELLA, Tobie, capitaine,	»	*Suppléant.*
EGGER, X., capitaine,	»	*Juge.*
GLASSON, Félix, capitaine,	»	*Suppléant.*
CASTELLA, Théodore, capitaine,	»	*Greffier.*
WINCKLER, Jean-Baptiste, lieutenant,	»	*Suppléant.*

Vaud. — Dans sa séance du 1er février 1862, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Deladœy,* Frédéric, commissaire des guerres, à Lausanne, lieutenant-colonel, — et *Eynard,* Gabriel-Jean-Jaques, à Vincy-Gilly, 2e sous-lieutenant de carabiniers no 3 de réserve, arrondissements nos 4 et 7. — Le 4, MM. *Rochat,* Jean-Moïse, à l'Abbaye, lieutenant de mousquetaires no 5 d'élite du 5e arrondissement ; — *Leyat,* Alfred, à Oron, 2e sous-lieutenant de mousquetaires no 2 d'élite du 1er arrondissement ; — *Bourgeois,* Jacob, à Bex, 1er sous-lieutenant de mousquetaires no 3 d'élite du 2e arrondissement ; — *Cottier,* Alfred, à Rougemont, 1er sous-lieutenant de mousque-

Adjudant,	ss-lieutenant fédéral	C. Weber.
Id.	id. »	Vanotti.
Médecin de division,	major »	P. Berry.
Vétérinaire de division,	lieutenant »	Sl Bieler.

A cet état-major de la division avaient été attachés pour le commandement des détachements ou des brigades que l'on pourrait former suivant les circonstances, les officiers d'état-major suivants :

Lieuten.-colonels,	MEYER, WELTI;
Majors,	J. FEISS, KRAUSS, C. ZELGER, Ch. TSCHANZ, Aymon DE GINGINS;
Capitaines,	Stephan, RAGAZZI, DE ROULET, L. MURISIER, J. SOLIOZ;
Lieutenants,	DAVALL (état-major d'artillerie), C.-A. VON MAY;
Sous-lieutenant,	Isaac MUNIER.

b) Troupes.

	Hommes.	Chevaux.
Génie.		
1 compagnie de sapeurs nº 3, Argovie	100	—
Artillerie.		
1 batterie artillerie de montagne nº 27, Valais .	105	39
1 » » » 55, » .	83	29
Cavalerie.		
1 compagnie de guides nº 7, Genève	34	36
Carabiniers.		
1 » nº 11, Niedwald	86	—
1 » » 37, St-Gall	113	—
1 » » 45, Tessin	89	—
1 » » 7, Valais	96	—
Infanterie.		
1 bataillon » 51, Grisons	548	3
1 » » 53, Valais	618	3
1 » » 54, Berne	621	4
1 » » 113, Vaud	618	5
Parc.		
1 détachement de soldats de parc	7	—
Ambulance.		
Personnel de 4 sections d'ambulance	15	—
A ajouter : état-major	48	32
Total,	3181	151

Ne sont compris dans cette énumération que les hommes et les chevaux militaires. Tous les hommes et chevaux employés aux transports n'en font pas partie.

L'état-major se réunit à Lucerne, le 5 août, pour y recevoir une instruction préparatoire. Des divers officiers qui le composaient, les uns se partagèrent les travaux d'organisation de la division, les autres furent envoyés sur le terrain où devait avoir lieu la première partie des manœuvres, pour le reconnaître. Puis ils se rendirent chacun aux divers points qui leur furent assignés pour le commencement des opérations.

Les troupes des diverses armes furent appelées à des cours de répétition dans les différentes places d'armes. Ces cours, pour les armes spéciales, furent dirigés par les instructeurs fédéraux de ces armes. Pour l'infanterie, ils eurent lieu dans les cantons respectifs, sous la direction des autorités militaires cantonales.

Les époques de ces cours avaient été calculées de manière que les diverses troupes pussent quitter les localités où ces cours avaient lieu, et être transportées aux divers points qui leur avaient été assignés, pour le jour où les manœuvres devaient commencer.

Un des principaux soins du commandant en chef avait été d'assurer aux soldats une bonne nourriture, et en même temps de les débarrasser de la gêne que certaines parties du costume militaire apportent dans la marche.

C'est ainsi que la ration de viande avait été portée à une livre par homme et par jour, et que l'on avait accordé une distribution quotidienne de vin.

Les rations étaient distribuées tous les jours. Le soldat mangeait le matin la soupe avant le départ. Il emportait la viande dans sa gamelle pour la manger pendant la journée. En arrivant au bivouac on faisait la soupe du soir.

Quant à l'uniforme, l'on avait autorisé les troupes qui avaient des vestes à laisser chez eux l'habit ou la tunique, et l'on n'avait exigé que la veste et la capote. — Pendant toute la durée du service, la troupe a été en capote. L'on avait recommandé aux officiers de laisser aux soldats la liberté de se mettre à leur aise, de leur faire ôter la cravate et de la garder pour le froid ; de les autoriser à mettre ou à ne pas mettre leurs guêtres, suivant que cela leur était plus agréable ; bref, on avait laissé de côté toute exigence au point de vue de la tenue, pour porter son attention sur la manière dont le service se ferait.

Les officiers d'état-major avaient reçu l'ordre de laisser à la maison

le chapeau, si incommode en campagne, et ils portaient seulement la casquette.

L'expérience a justifié ces mesures. La troupe n'en avait pas moins bonne façon, et elle a supporté avec plus de facilité les fatigues.

Une innovation qui a été introduite cette année avec succès, c'est l'emploi des tentes-abris. Quoique par l'obligation de porter sa portion de tente, le soldat se trouve avoir une charge un peu plus forte, néanmoins aucun ne s'est plaint de ce surcroît de charge, asssurés qu'ils étaient d'avoir pour la nuit un abri contre les intempéries. Il est hors de doute que c'est à l'emploi des tentes-abris que l'on a dû la faible proportion de malades. Quand on considère que la troupe a manœuvré et marché pendant des journées entières, par une chaleur qui s'est élevée jusqu'à 28° Réaumur, que pendant la nuit le thermomètre est descendu jusqu'à zéro, et que malgré ces variations brusques de température, le nombre des malades a été si faible, on est forcé de reconnaître que c'est à la tente-abri que l'on est redevable de cet heureux résultat. Sans elle, il eût été impossible de faire bivouaquer la troupe dix fois sur douze jours. Mais outre cet avantage, l'adoption de la tente-abri a celui de permettre de tenir la troupe beaucoup mieux en main, de l'établir loin des villes et des villages, où les cantonnements sont souvent une école d'indiscipline.

Il serait à désirer que toute l'armée fût pourvue de ces tentes, de manière à supprimer presque complètement l'usage des cantonnements. Dès qu'une troupe quelconque serait appelée à un service, elle recevrait ses vivres et vivrait au bivouac. On soulagerait ainsi la population des villages traversés par des troupes de la charge des logements, charge très onéreuse pour eux; la Confédération ferait une économie sur les frais qu'entraîne pour elle les cantonnements, et les journées de route, au lieu d'être, comme cela est souvent actuellement, une occasion de démoralisation pour la troupe, seraient une partie essentielle de l'instruction militaire.

Le commandant en chef avait adopté le système qui consiste à se borner à faire seulement marquer l'ennemi, et avait désigné pour remplir ce rôle la compagnie de carabiniers n° 37, de St-Gall. Il avait chargé du soin de diriger ses mouvements M. le major Krauss, qui s'acquitta de cette tâche difficile avec une activité et une intelligence qui méritent de grands éloges. La troupe sous ses ordres s'est montrée digne de son chef par son zèle, par la vigueur avec laquelle elle a supporté les fatigues exceptionnelles que ce rôle lui imposait, ainsi que par l'intelligence avec laquelle elle avait saisi l'esprit du service qu'elle avait à faire. M. le major Krauss avait été mis au fait du plan

d'ensemble; on lui avait indiqué les points principaux où il devait opposer de la résistance, mais on avait laissé à son libre arbitre les dispositions à prendre.

De cette manière, tout en étant convenu des traits généraux des manœuvres, il restait beaucoup d'imprévu, et les chefs des divers corps détachés, ainsi que les officiers supérieurs, étaient appelés à prendre leurs dispositions suivant les circonstances.

Plan de la 1re partie des manœuvres.

L'ennemi étant supposé maître de la vallée, le premier objet était de l'en chasser.

Dans ce but, le commandant en chef partagea ses troupes en une colonne principale et cinq détachements, qui tous devaient opérer simultanément pour obliger l'ennemi à abandonner successivement les diverses positions principales de la vallée de la Reuss.

La colonne principale dut se transporter par le lac de Lucerne à Fluelen. Un débarquement de vive force en présence de l'ennemi eut été sinon impossible, du moins très difficile; aussi trois détachements, passant le Schœneck, le Surenen et le Klausen, et venant déboucher successivement à Seedorf, à Bürglen et à Attinghausen, devaient menacer sur leurs flancs et sur leurs derrières les troupes ennemies qui occupaient Fluelen et Altorf, faciliter le débarquement de la colonne principale, concourir à la prise d'Altorf, et réunis à la colonne principale, repousser l'ennemi au-delà de la Kluss, puis le refouler successivement de position en position jusqu'à Wasen.

Cette position est trop forte pour que, si elle est bien défendue, on puisse, par une attaque de front, parvenir à s'en rendre maître; aussi le 4e détachement devait-il descendre du Susten, attaquer par le flanc les défenseurs de Wasen, et permettre ainsi à la colonne principale de s'emparer de Wasen et de repousser l'ennemi en remontant la vallée. On devait continuer ainsi jusqu'au Pont-du-Diable, mais là encore, il eût été invraisemblable de supposer que l'on pût emporter ce passage de vive force. Le 5e détachement, descendant des hauteurs de la Furka, devait venir faire une diversion, menacer à Hospenthal la retraite des défenseurs du Pont-du-Diable et du Trou-d'Uri, et les obliger à rétrograder sur le Tessin.

Tel était le plan de la première partie des manœuvres. Voyons comment il fut exécuté.

Distribution de commandements.

Le commandant en chef se réserva le commandement de la colonne principale; il confia le commandement du détachement qui devait

passer le Klausen à M. le major Feiss; celui du détachement du Schœneck à M. le major Zelger; celui du détachement du Surenen, à M. le lieutenant-colonel Welti; celui du détachement du Susten, à M. le major Aymon de Gingins, et celui du détachement de la Furka, à M. le lieutenant-colonel Meyer.

Ces divers officiers reçurent des instructions par écrit, contenant l'indication générale du mouvement qu'ils avaient à exécuter et l'ordre de se trouver à un moment désigné pour chacun d'eux au point convenable, pour concourir à l'opération d'ensemble; tout ce qui concernait les dispositions à prendre soit pour la marche, soit pour le combat, avaient été laissé à leur initiative personnelle.

13 août. — Le 13 août au soir, les troupes qui devaient composer la colonne principale étaient réunies à Lucerne, à l'exception d'un demi-bataillon, qui avait ordre de se trouver embarqué à Brunnen au moment où la flottille passerait devant ce village et le prendrait à la remorque. Le commandant en chef avait passé l'inspection de chacun des corps qui devaient s'embarquer avec lui, et cette inspection avait été des plus satisfaisantes.

Entre 8 et 9 heures du soir, le télégraphe apporta les rapports des chefs de détachements. Toutes les troupes avaient été exactes au rendez-vous qui leur avait été assigné. Les inspections passées par les chefs de détachements avaient été satisfaisantes, les mouvements avaient commencé, tous les rapports rendaient bon témoignage de l'entrain et de la discipline des troupes.

Le détachement nº 1 (commandant lieutenant-colonel Meyer) était à Brieg, et partait le lendemain de grand matin pour Viesch.

Le détachement nº 2 (commandant major Aymon de Gingins) était arrivé à Meyringen; il devait y passer la journée du lendemain pour se reposer de la marche qu'il venait de faire de Sion à Meyringen par la Gemmi, et se préparer à partir le surlendemain pour le Susten.

Le détachement nº 3 (commandant lieutenant-colonel Welti) était arrivé à Herrenrütti; il avait essuyé en route un violent orage, mais la troupe l'avait supporté avec entrain; elle était en bonnes dispositions et se préparait à passer le lendemain le Surenen.

Le détachement nº 4 (commandant major Zelger) avait son avant-garde à Isenthal, le gros était à Ober-Rickenbach. Le passage du Schöneck avait été fait lestement par l'avant-garde qui avait été assaillie en chemin par l'orage, mais l'avait bien supporté; le gros se préparait à suivre le lendemain l'exemple de l'avant-garde.

Le détachement nº 5 avait eu de la peine dans la journée du 12 à remonter la vallée de la Linth; il avait souffert de la chaleur, avait eu plusieurs cas de coups de soleil; mais le 13, la troupe reposée

avait franchi avec facilité le Klausen-pass ; malgré les difficultés de ce passage, elle était à Unterchæchen, prête à descendre le Schæchenthal et à venir à Burglen coopérer à l'opération du lendemain.

14 août. — Embarquement. — Le 14 au matin, les troupes formant la colonne principale se réunirent à l'heure indiquée pour l'embarquement. Toutes les dispositions de cet embarquement avaient été prises par M. le major Stocker, chargé spécialement de diriger cette opération, toujours assez difficile. Ces dispositions furent prises avec intelligence, et la promptitude avec laquelle hommes, chevaux et matériel furent embarqués, fait honneur à l'officier chargé de diriger cette opération. Dix minutes avant l'heure fixée, tout était embarqué, et la flottille quittait les quais de Lucerne à 8 heures précises.

Cette flottille se composait de 3 bateaux à vapeur remorquant sept grandes barques.

En passant devant Brunnen, on prit encore en remorque 4 barques portant la portion de la colonne principale qui devait rejoindre en ce point.

Débarquement. — En approchant de Fluelen, on devait s'attendre à trouver de la résistance, aussi dans le but de la surmonter et de protéger le débarquement, les remorques qui portaient le 1/2 bataillon nº 51 furent-elles détachées à la hauteur du Rüti et mises sous les ordres de M. le major Tschantz. Celui-ci reçut comme instruction de se diriger sur ce hameau, d'aborder sur la plage, de s'avancer rapidement du côté de Fluelen, en gagnant les hauteurs qui dominent ce village, et repoussant vigoureusement tout ennemi qu'il viendrait à rencontrer sur son passage. Ce mouvement devait être soutenu par le feu du bateau à vapeur qui portait l'état-major, et sur lequel on avait embarqué à cet effet une demi-batterie d'obusiers de montagne et une compagnie de carabiniers.

Le major Kraus occupait Fluelen avec des postes du côté de Rüti. Il tenait le pont de Seedorf avec des postes avancés du côté d'Isenthal. Une chaîne de petits postes de communication reliait le pont de Seedorf à Fluelen. Il occupait aussi le pont d'Attinghausen et faisait observer par des postes avancés le débouché du Schæchenthal. Son quartier général était à Altorf.

A son arrivée en face de Fluelen, la flotille est reçue par les coups de feu de l'ennemi, les bateaux doivent s'arrêter pour répondre à ces feux et attendre que les mouvements tournants s'opèrent et viennent permettre le débarquement. A ce moment, la *Ville de Milan,* bateau à vapeur qui portait le bataillon nº 113, négligeant de se conformer aux instructions qu'elle avait reçue, passe entre le rivage et le bateau de l'état-major, et s'avance trop rapidement malgré les ordres

que l'on s'efforce en vain de lui transmettre. Cette fausse manœuvre aurait compromis sérieusement la vraisemblance du mouvement, si à ce moment, le détachement n° 4, qui était arrivé parfaitement à l'heure entendant le feu, n'avait pas attaqué vivement du côté de Seedorf, et si le $^1/_2$ bataillon n° 51 s'avançant rapidement comme il lui avait été ordonné, n'avait pas inquiété la droite de l'ennemi. Attaqué sur les deux flancs, instruit qu'un détachement débouchant du Schæchenthal menace sa retraite, le major Krauss renonce à prolonger sa résistance à Fluelen et se retire rapidement sur Altorf, en reliant les postes de Seedorf.

(A suivre.)

A PROPOS D'ARMEMENT.

LETTRE OFFICIELLE AU CORPS D'OFFICIERS DE LA VILLE DE BERNE.

L'importante question de l'introduction d'un calibre unique pour notre infanterie, a donné lieu à une discussion intéressante entre la Société militaire de Berne et M. le colonel Wieland. Nous donnons ci-après la réponse de cet officier supérieur à la lettre que les officiers bernois ont adressée aux diverses sociétés militaires :

Chers camarades,

Vous avez cru devoir adresser la circulaire suivante à toutes les sociétés d'officiers et de sous-officiers de la Confédération :

« Chers frères d'armes,

» Ayant appris de source certaine qu'au sein des autorités fédérales il s'était élevé des voix influentes, contre notre commun désir de voir adopter l'unité de calibre pour notre infanterie, nous nous adressons en ces termes à ces autorités :

» *A la Haute Assemblée fédérale de la Confédération Suisse.*

» Tit.,

» Nous apprenons que dans les discussions qui viennent d'avoir
» lieu sur les perfectionnements à introduire dans les armes à feu,
» l'avis de donner aux compagnies d'infanterie du centre un fusil
» d'un autre calibre que ceux des chasseurs et des carabiniers, a
» trouvé des défenseurs.

» Notre société composée d'officiers de toutes armes, et surtout » ceux de la ville fédérale, se permettent, vu l'importance de la ques» tion, de s'adresser à vous, très honorés Messieurs, pour vous faire » part de leurs vœux unanimes en faveur de l'unité de calibre pour » les armes de tous les corps d'infanterie. L'unité de calibre permet » à un détachement d'un corps quelconque de se servir, si cela est » nécessaire, des munitions d'un autre détachement, ce qui peut, » dans le fort du combat, être d'un grand secours. Elle établit d'ail» leurs entre les troupes de toute qualification une liaison plus intime, » une plus grande confiance mutuelle, qui a pour suite naturelle, de » fortifier le courage et la persévérance dans le combat. Ces consi» dérations nous semblent être d'un grand poids, pour notre armée » surtout.

» Nous estimons que le fusil de chasseur, reconnu la meilleure » arme à feu moderne, pourrait être adopté ou complétement ou avec » quelques changements ; il permettrait à chaque homme de porter » avec soi une plus grande quantité de munitions, et c'est là un » avantage qui pourrait contrebalancer les arguments contraires à no» tre manière de voir.

» Nous avons en conséquence l'honneur de vous demander qu'en » principe, vous vouliez vous en tenir à l'unité de calibre pour l'ar» mement des fantassins des troupes confédérées. »

« Nous vous communiquons cette lettre, afin qu'aussitôt que possible, vous fassiez les mêmes démarches, et, en vous y engageant, nous avons la conviction que c'est pour le bien de nos armes et par là même, de la patrie.

Nous vous saluons fraternellement.

Berne, janvier 1862.

Au nom des officiers de la ville de Berne,

Le président, DIETZI,
Le secrétaire, LENZINGER. »

Puisque vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer aussi la lettre en question, je me permets d'y répondre officiellement. Vous avez fait la demande officiellement, vous ne pouvez donc pas trouver mauvais que je réponde de même.

En premier lieu, je dois relever une de vos affirmations : vous assurez que l'on s'occupe dans des cercles officiels de l'idée de donner aux compagnies d'infanterie du centre une autre arme qu'aux chasseurs et aux carabiniers. Si c'est basés sur les décisions de la commission qui s'est réunie les 15, 16 et 17 janvier, à Berne, que vous

soutenez votre assertion, elle est des plus erronnée ; car il s'agissait au contraire, de donner à l'infanterie, chasseurs et fusillers, une même arme, qui réponde réellement aux besoins de l'infanterie et qui nous sorte de l'état dans lequel nous avons été jetés en 1856, en voulant, pressés par les circonstances, établir le calibre le plus petit possible. Il était alors nécessaire de laisser aux carabiniers leur arme particulière, ils y étaient attachés ; — j'en chercherai les raisons plus tard. — Mais cette nécessité devait-elle créer quelque chose de nouveau ? — Non ! En 1849 déjà, quand l'idée commençait à se faire jour, que tôt ou tard il faudrait donner à toute l'infanterie des canons rayés et que le temps des canons de fusils lisses était passé, le fusil d'ordonnance fut adopté, et les carabiniers se trouvaient ainsi avoir un autre calibre que le reste de l'infanterie. En agissant ainsi, on partait de ce point de vue juste, que les carabiniers sont des troupes d'élite ; or cela devait être pris en plus sérieuse considération dans ce cas que l'orsqu'il s'agit des autres parties de l'infanterie. On avait fait de même dans d'autres armées.

Peu à peu se fit jour l'idée qu'il fallait continuer les changements trouvés avantageux pour les carabiniers, et les étendre à l'infanterie. Toutes les représentations furent inutiles : c'était un signe des temps. Au lieu des saines leçons de la tactique, les expériences techniques étaient seules prises en considération. — Le fusil de chasseur fut ainsi introduit dans une compagnie par bataillon.

A mon avis c'était faire un pas dangereux, l'unité de calibre se trouvait ainsi compromise et cela même dans les bornes étroites de l'unité tactique.

En attendant nous avions changé le fusil non rayé de l'infanterie contre le rayé.— Cette mesure a été violemment attaquée, mais depuis lors, les opinions se sont modifiées et à l'heure qu'il est, tout officier compétent sera d'accord avec moi pour soutenir que, par cette transformation, nous avons gagné en un temps relativement court un système de transition qui nous permettra d'examiner à loisir la question d'un nouveau fusil pour *toute l'infanterie ;* une guerre éclate-t-elle sur ses entrefaites, nous avons, grâce au fusil transformé, une arme d'une valeur au moins double de celle que nous avons eue jusqu'à maintenant.

Je dis qu'avec la transformation nous avons gagné un système de transition ; la commission chargée des essais a toujours été de cet avis et s'est clairement exprimée dans ce sens, comme le prouve, du reste, ses rapports et le projet du Conseil fédéral aux Chambres en janvier 1859.

Pourquoi l'acquisition d'une nouvelle arme est-elle nécessaire ?

— Selon moi pour les raisons suivantes : *a)* Quant à la partie technique, des munitions plus légères, une trajectoire plus tendue, une plus grande justesse de tir, — avantages qui sont faciles à acquérir avec une diminution de calibre ; *b)* Au point de vue tactique, unité de calibre dans les unités tactiques ; *c)* Au point de vue administratif, un certain nombre de fusils doivent être acquis chaque année pour l'armement des recrues et le remplacement des pertes. Le prix d'un fusil lisse qui doit être transformé, est tellement élevé qu'il égale presque celui d'un fusil rayé.

Enfin, nous ne devons pas nous faire illusion ; nous avons à peine une réserve suffisante de fusils, l'armement de la landwerh entr'autres laisse beaucoup à désirer. Dans d'autres pays, on compte de deux à trois fusils pour un fantassin ; nous n'en avons qu'un et demi. En introduisant une nouvelle arme pour l'infanterie de toute l'armée fédérale, nous gagnerons près de 100,000 fusils transformés, pour la landwehr, les volontaires et le landsturn. — Toutes ces raisons militent pour l'introduction d'une nouvelle arme.

Jusqu'ici nous sommes d'accord, mais maintenant nos vues paraissent différer ; cherchons donc à nous entendre. Vous insistez sur l'unité de calibre pour toutes les armes, par conséquent aussi pour les carabiniers ; vous tenez en second lieu le fusil de chasseur comme la meilleure arme à feu des temps modernes, et désirez comme unité de calibre, un calibre s'en rapprochant, sinon complétement, du moins à peu de chose près ; nous, au contraire, recherchant tout d'abord les vrais intérêts de l'infanterie, si même ils ne sont pas d'accord avec ceux des carabiniers, auxquels cependant ils sont si intimément liés, et veillant à ses intérêts les mieux entendus : nous nous prononçons *pour l'unité de calibre dans les unités tactiques et dans la même arme.*

De tous temps chez nous les carabiniers ont été considérés comme une arme spéciale ; je ne veux pas rechercher ici si c'est à tort ou à raison, je m'appuie sur les faits ; lorsque la carabine d'ordonnance fut introduite on ne parlait pas de l'unité de calibre pour l'infanterie, et le combat de Döttigen ne servait pas, comme maintenant, de pièce à l'appui.

Dans votre lettre vous vous appuyez, pour l'introduction d'un calibre unique, sur des raisons qui sont plutôt des sentiments, ce qui fait honneur à votre cœur mais qui n'a rien à faire dans des questions de ce genre.

Pendant le combat, l'échange de munitions n'est possible que dans des cas rares.

En effet, la distribution des munitions ne peut avoir lieu que pen-

dant des poses; elle n'a lieu ordinairement qu'après le combat. Interrogez là-dessus l'histoire des batailles, interrogez chaque soldat qui a vraiment été au feu.

Expliquons-nous : est-il nécessaire que l'unité de calibre s'entende de toutes les armes portatives, ou suffit-il de l'entendre pour l'infanterie seulement et ses unités tactiques.

La commission, dont je n'ai du reste pas l'honneur d'être membre, après une longue discussion s'est prononcée dans ce dernier sens. Les sommités militaires de l'Assemblée fédérale, Ziegler, Bontems, Delarageaz, Fischer, Scherz, Barman et d'autres, furent du même avis, après avoir pris connaissance des décisions de la commission.

J'en viens à notre second point de divergence; vous tenez le fusil de chasseur pour la meilleure arme portative des temps modernes; vous avez raison, aussi longtemps que vous n'ajoutez pas le petit qualificatif *de guerre* à ce fusil; je vous accorde que ce fusil, sous le rapport technique, est au-dessus de tout ce qui a été fait jusqu'ici. A la guerre cependant, les avantages techniques ne décident pas seuls; la guerre n'est pas un tir à la cible; les proportions tactiques doivent être justes et rationnelles, c'est l'important dans les moments décisifs.

Je nie que le fusil de chasseur soit vraiment une arme de guerre pour toute l'infanterie. Cette arme dans les mains de tirailleurs d'élite aura certainement du succès; pour l'infanterie, le vrai noyau de l'armée, elle a des désavantages positifs, que la plus brillante défense théorique ne saurait nier. Comme tels je fais ressortir les cartouches longues et étroites; la charge rendue, par cela même, plus difficile; les difficultés du feu par salves à cause du peu de longueur des canons; le vent trop petit, etc. La balle Buchholz a paru dernièrement; je ne veux rien ôter à sa valeur, mais elle n'est pas encore si bien établie qu'on veut bien le dire.

On a beaucoup écrit à l'étranger sur le fusil de chasseur; la commission militaire hollandaise, M. le lieutenant de Plœnies, le capitaine César Rustow l'élèvent aux nues. — Est-ce que pour cela son introduction a été décrétée quelque part? — Non. — Et pourquoi? — Parce que dans les armées étrangères les tacticiens et non les techniciens ont les premiers la parole dans les questions d'armement.

Prenez, je vous prie, le protocole de la commission qui, en 1856, s'occupa du fusil de chasseurs; vous y trouverez l'opinion d'un officier supérieur qui vous tient de près et qui déclare *clairement que jamais il ne pourra considérer le fusil de chasseur comme l'arme de toute l'infanterie.*

Cette fois-ci encore, la commission qui a dû s'occuper de cette

question, l'a senti, et pas une voix, mais pas une, ne s'est élevée en faveur du fusil de chasseur que nous possédons comme modèle d'unité de calibre pour toute l'infanterie.

Presque tous les cantons, les inspecteurs d'infanterie, les commandants d'armes et autres autorités militaires l'ont jugé ainsi lorsque le département militaire fédéral leur demandait un rapport sur ce sujet.

Vous parlez aussi d'un calibre qui se rapproche du précédent. Votre opinion a trouvé des représentants dans la commission; les opinions étaient partagées entre un calibre de 4''' et un de 4''' 3''''. Le jugement d'un officier compétent prévalut; il prouva que le forage de la carabine et du fusil de chasseur de 3''' 5'''' à 4''' était une illusion, et pourrait avoir des suites déplorables. Quelques heureux essais n'établissent pas la règle. On tomba enfin d'accord sur un calibre de 4''' 3'''' pour toute l'infanterie.

D'un côté on voulait autant que possible faire droit aux réclamations contre la diminution du calibre, de l'autre on voulait le moins possible abandonner les avantages techniques et positifs du petit calibre; et c'est cette combinaison que vous attaquez si amèrement, sans connaître la question à fond, permettez-moi de vous le dire.

Pourquoi les carabiniers tiennent-ils avec tant de tenacité à leur système, et veulent-ils tout essayer pour y convertir l'infanterie? — Parce que ce système a des avantages positifs pour le tir à la cible en temps de paix, et parce que cette considération pèse souvent dans la balance. — A peine trouvera-t-on un carabinier, compétent dans cette question, qui reconnaîtra le chargement avec une bourre graissée, comme pratique à la guerre. Ici encore il y a des réformes à réaliser.

Nous demandons simplement, quel est le plus important de l'armement de 80,000 fantassins, ou de celui de 6,900 carabiniers? La réponse paraît claire pour chacun. Que ferons-nous donc des fusils de chasseurs que nous avons achetés? Cette question doit nécessairement être prise en considération.

N'oublions pas que c'est à peine si nous possédons et avons commandé 14,000 fusils de chasseur. — La carabine d'ordonnance n'est introduite que dans les compagnies d'élite; celles de réserve n'en ont pas encore; donnons-leur les fusils de chasseurs. — Nous avons au moins 45 à 50 compagnies de carabiniers de landwehr ou près de 5,000 bons carabiniers qui la plupart ne sont armés que de très vieilles et mauvaises carabines; donnons-leur le fusil de chasseur. De cette manière nous en aurons à peu près 7 à 8,000 de placés; il nous en reste encore 7,000 en réserve; est-ce trop pour environ 12000 carabiniers? — Pensons que dans la plupart des arsenaux, on

n'achète que juste le nombre de carabines nécessaires pour les recrues; et qu'il n'est pas pourvu au déchet en cas de guerre. — Vous voyez, Messieurs, que la chose n'est pas établie à la légère, mais qu'elle est sérieusement mûrie.

Je puis affirmer que depuis onze ans je suis resté conséquent dans mon opinion; feuilletez, je vous prie, la *Gazette militaire* depuis 1852, c'est-à-dire depuis ma rédaction. Vous y trouverez que toujours j'ai insisté sur ce point, c'est que pour l'armement de l'infanterie, il faut prendre en considération, non-seulement les avantages techniqnes, mais surtout les besoins tactiques. J'ai toujours demandé une arme solide, dont le calibre ne fût pas trop petit, d'un maniement facile, d'un chargement commode, qui permît le feu par salves, qui fût suffisant pour les feux de tirailleurs et à craindre comme arme de hast; c'est ce qui arrivera si les propositions de la commission sont acceptées: un calibre unique de 4,3''', un canon de 33 pouces de long, une capsule moyenne et un sabre-baïonnette pour les sous-officiers et les chasseurs. Je me réjouis sincèrement de ce que ma manière de voir, que j'ai toujours fidèlement défendue, se fasse enfin jour, et je suis persuadé qu'avec elle nous avons fait un grand pas en avant. — Vous connaissez maintenant mes opinions.

Recevez l'expression de mes sentiments distingués.

25 janvier 1862.

WIELAND, colonel.

CORRESPONDANCE.

Monsieur le Rédacteur,

Au nombre des lois qui seront revues par le Grand Conseil se trouve celle sur l'organisation militaire, et cela ensuite de l'art. 3 de notre Constitution. Il est évident qu'on ne peut actuellement préciser l'époque où elle fera l'objet des délibérations de ce corps.

Sera-t-elle peut-être renvoyée au tractanda de l'an prochain ? c'est possible et même probable.

Quoiqu'il en soit, et à l'occasion de la révision de cette loi, il nous paraîtrait désirable que le corps d'officiers fît entendre sa voix, dans une question qui intéresse à un si haut degré l'avenir de notre milice vaudoise, et surtout en présence des importantes réformes qui pourraient être proposées.

Pour atteindre ce but, on pourrait, ce nous semble, provoquer des réunions d'of-iers dans chaque chef-lieu d'arrondissement ou de section d'arrondissement. t pour mission d'étudier sous toutes ses faces la loi qui nous régit,

d'en critiquer les points faibles, de formuler les modifications qu'on aurait à y apporter, etc., etc.

Une commission centrale recevrait ces divers travaux et en extrairait les propositions jugées les plus propres à faire progresser nos institutions. Elle serait chargée de rédiger un mémoire, lequel serait soumis à l'approbation de Messieurs les officiers qui auraient pris part aux précédentes réunions. Prenant alors la forme de pétitions, présentées à la signature du grand nombre de nos concitoyens qui portent intérêt à notre militaire (1), le mémoire serait ainsi tout naturellement porté à la connaissance de Messieurs les membres du Grand Conseil.

Nous savons très bien que l'élément militaire est fort bien représenté au sein du Grand Conseil ; les hommes capables et pratiques qui y figurent nous donnent la garantie que les changements à apporter dans notre organisation seront l'objet de mûres délibérations.

Serait-ce à dire que le travail que nous proposons aujourd'hui soit jugé superflu ? Nous ne le pensons pas. Bien au contraire, nous avons l'intime conviction que plus la population militaire et tout particulièrement le corps d'officiers s'intéressera à cette réédification, plus aussi nos mandataires auront conscience de l'œuvre importante qui leur est confiée.

Ayant sous leurs yeux des vœux clairement formulés, ils y voueront une attention d'autant plus sérieuse. Nous aurions ainsi tout espoir de voir sortir de leurs délibérations une loi qui satisfasse à la juste attente de notre milice vaudoise.

Je me permets de vous adresser ces lignes, M. le Rédacteur. Si vous les jugez de quelque opportunité, veuillez leur accorder place dans votre *Revue*.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération.

Un officier du premier arrondissement.

21 février 1862.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

France. — Les canons de pistolets ont été récemment transformés en canons rayés dans tous les corps qui en font usage. La même transformation est depuis longtemps faite pour les canons de fusils, de carabines et de mousquetons, en sorte qu'aujourd'hui il n'y a plus que des armes rayées en service dans toute l'armée française. *(Moniteur de l'armée.)*

Berne. — Le chef du département militaire fédéral s'occupe sérieusement de la réorganisation du commissariat fédéral des guerres. Quelques officiers experts dans la question ont été invités à préaviser sur un projet qui se base surtout sur la séparation du service actif de celui de bureau ou d'administration proprement dite.

Le commissaire des guerres en chef dirige tout ce qui a rapport à l'administration de l'armée en temps de guerre. Il est chef de l'état-major du commissariat,

(1) En matière militaire, nous préférons les adresses de corps aux pétitionnements des citoyens. — *(Réd.)*

il organise en cette qualité le service des écoles, il soigne les intérêts de cette section de l'état-major, il pourvoit à l'instruction de ses subordonnés, etc.

Le chef de bureau ou de l'administration proprement dite est vis-à-vis du commissaire des guerres en chef, dans une position analogue à celle de l'administrateur du matériel vis-à-vis de l'inspecteur de l'artillerie.

La commission des armes à feu portatives est réunie ces jours à Berne, pour délibérer sur la question de l'introduction d'un calibre unique, et sur celle de sous-commissions à établir, qui auront probablement à faire, chacune de son côté, des essais avec des modèles d'armes.

Cette commission est composée de MM. les colonels Herzog, Wurstemberger, Hofstetter; lieutenants-colonels Weiss, Noblet, Bruderer, Mérian, et major Van Berchem (*).

Le cours des instructeurs de cavalerie, qui s'est ouvert le 19 à Thoune, sous le commandement du colonel de Linden, s'occupe, à propos de la question de l'équipement du cheval, de l'introduction d'une nouvelle bride pour la cavalerie et l'artillerie montée. Cette bride réunit le mors, le filet et le licol à une seule têtière; les montants du licol sont terminés par deux boucles dans lesquelles s'adapte le filet à mors brisé allongé par des chaînettes; les montants du mors proprement dit s'adapent à des anneaux placés aux montants du licol, au-dessous du frontal. M. le colonel Ott a présenté au département militaire fédéral ce nouveau modèle, déjà connu en Allemagne, où ses nombreux avantages sont très appréciés.

Le règlement sur les manœuvres de force des pièces de campagne et de gros calibre a été soumis à la sanction du Conseil fédéral Ce règlement, élaboré cet hiver par une commission composée de M. le colonel Borel, du lieutenant-colonel d'Erlach, et du major de Vallière, remplacera enfin le manuel du colonel Sinner, et les notes extraites de règlements étrangers par quelques instructeurs.

Les douze nouvelles batteries de canons rayés de 4 liv. ont été réparties entre les cantons de: Berne, Zurich, Lucerne, Soleure, St-Gall, Argovie, Vaud, Genève, Bâle-Campagne, Thurgovie et Appenzell.

Les instructeurs d'artillerie entreront en service quelques jours avant l'ouverture des écoles, pour étudier un nouveau règlement d'exercice, élaboré en vue de l'introduction des canons rayés.

La loi fédérale sur l'établissement des voies de communication dans les Alpes (routes stratégiques), nécessite l'établissement d'un bureau fédéral de surveillance, qui sera probablement dirigé par un des officiers du génie qui ont fait les études et les levés en 1860 et 1861.

Vaud. — Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 18 février 1862, a nommé MM. *Vallotton*, Alfred, à Vallorbes, 1er sous-lieutenant de chasseurs de droite no 1 de réserve dans le 5e arrondissement; — *Groux*, Louis-Jules, à Lausanne, commandant du bataillon d'élite du 3e arrondissement; — *Vautier*, Jules, à Grandson, commandant du bataillon d'élite du 6e arrondissement; — *Henry*, Adrien, à Nyon, major du bataillon d'élite du 4e arrondissement; — *Perey*, François, à Cossonay, capitaine de mousquetaires no 2 d'élite dans le 7e arrondissement. — Le 25 dit, M. *Massy*, Emile-Hri-Fs, au Chenit, 1er sous-lieutenant de mousquetaires no 1 de réserve dans le 5e arrondissement.

(*) On se demande avec raison pourquoi l'instructeur en chef des carabiniers n'a pas été appelé à faire partie de cette commission. Dans l'examen des questions de ce genre, le concours de cet officier nous paraît en effet d'une grande importance. — (*Réd.*)

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, major fédéral.

N° 6 Lausanne, 21 Mars 1862. VIIe Année

SOMMAIRE. — Rassemblement de troupes de 1861 *(suite)*. **— De la défense de l'Angleterre. Carte — Artillerie. — Nouvelles d'Amérique. — Nouvelles et chronique.**

RASSEMBLEMENT DE TROUPES DE 1861.

(Suite).

Fluelen évacué, les troupent effectuent leur débarquement avec rapidité, et au bout de peu d'instants toutes sont prêtes à marcher en avant.

Combat d'Altorf. Le commandant en chef organise aussitôt l'attaque d'Altorf. Le major Tronchin reçoit l'ordre de se porter avec une compagnie du 113e, deux obusiers de montagne et quelques guides au pont de Seedorf, pour se mettre en communication avec le détachement n° 4. Il doit mettre sa troupe sous les ordres du major Zelger, lequel devra remonter la Reuss jusqu'au pont d'Attinghausen, en repoussant l'ennemi partout où il le rencontrera, et s'arrêter au pont d'Attinghausen, qu'il occupera frtoement.

Le commandant Ruffy du 113e, reçoit l'ordre de suivre à distance le major Tronchin, avec trois compagnies de son bataillon, une demi-compagnie de carabiniers et quelques guides. Il devra le soutenir s'il rencontre l'ennemi. Quand le major Tronchin aura atteint le pont de Seedorf et opéré sa jonction avec le major Zelger, le commandant Ruffy tournera à gauche, et suivant une ligne parallèle à la Reuss, il menacera l'ennemi qui résisterait dans Altorf, de lui couper la retraite en se dirigeant par le chemin qui vient aboutir à la grande route du St-Gothard entre Altorf et le Schæchenthal.

Le major Stocker reçoit l'ordre de réunir le reste des troupes et de marcher avec elles sur Altorf, par la grande route, en ayant soin c'étendre des tirailleurs à droite et à gauche pour éclairer sa marche.

Ces ordres sont exécutés avec intelligence et rapidité. Pendant qu'ils s'exécutent, le détachement nº 5 a attaqué les postes qu'il a rencontrés près de Bürglen et les a refoulés en arrière du pont du Schæchenbach. L'ennemi menacé de ce côté, n'a pas attendu à Altorf, il s'est retiré en arrière du Schæchenbach, en sorte que la colonne arrivant à Altorf, s'y rencontre avec les éclaireurs du détachement nº 5, et se hâte de traverser cette ville pour poursuivre l'ennemi qu'on lui a dit être en pleine retraite sur Kluss.

Mais le major Krauss, profitant de ce que le détachement nº 5, au lieu de garder le pont sur la Schæchen, s'est porté à Altorf à la rencontre de la colonne principale, fait un retour offensif, en sorte qu'à l'instant où il arrive vers le pont avec la tête de la colonne, le commandant en chef le trouve occupé fortement par l'ennemi, qui l'a barricadé, et est reçu par un feu vif.

Aussitôt deux compagnies sont jetées en tirailleurs le long de la Schæchen. Les sapeurs sont placés tout près du pont, abrités du feu par des bâtiments et prêts à s'élancer pour en détruire la barricade. L'artillerie que l'on fait avancer se met en position sur la route. Le reste de l'infanterie et des carabiniers sont en réserve en colonne à quelques pas en arrière, à l'abri des coups de l'ennemi.

Le feu s'engage alors avec vivacité. Au bout d'un certain temps, les sapeurs se précipitent sur la barricade, qui est détruite en un instant; la colonne en réserve se lance au pas de course, le pont est emporté, et l'ennemi se met en retraite, mais en combattant. On le suit avec une chaîne de tirailleurs, qui fait feu en avançant, soutenue par le gros, formé en colonne sur la route.

Au bout d'une demi-lieue, le commandant en chef arrête la troupe; le bataillon nº 51, sous la direction du major Feiss, est chargé de suivre l'ennemi jusqu'à Kluss, où il s'arrêtera à son tour, et établira les avant-postes.

Le reste de la troupe est ramené en arrière de la Schæchen. La compagnie de carabiniers nº 45 établit son bivouac au pont de Schæchen, cachée dans un repli de terrain, ayant des postes en avant du pont.

Le bataillon nº 113 et la compagnie de sapeurs bivouaquent avec l'état-major à quelques centaines de pas en arrière des deux côtés de la route. Le bataillon nº 54 bivouaque à Attinghausen, et la compagnie de carabiniers nº 11 au pont d'Attinghausen. L'artillerie et les guides sont cantonnés dans Altorf.

Il était deux heures lorsque le combat cessa. Le détachement nº 3 avait paru à temps sur les hauteurs qui dominent Attinghausen, et son apparition annoncée par des feux de pelotons avait secondé la marche du major Zelger le long de la Reuss, et contribué à déter-

miner les défenseurs du pont d'Attinghausen à se retirer sur la rive gauche de la Schæchen, en détruisant derrière eux la passerelle sur laquelle il l'avaient traversée.

Les troupes de la colonne principale étaient sur pied depuis le grand matin. Entassées sur les bateaux et les remorques pendant la traversée, elles avaient débarqué à 10 $^1/_2$ heures, et depuis lors elles n'avaient pas cessé de manœuvrer par un soleil ardent et une chaleur tropicale.

Le détachement nº 3 avait fait une marche pénible de 13 heures sur le Surenen et arrivait à temps, en état de prendre part au combat si l'ennemi avait encore opposé de la résistance.

Le détachement nº 4 avait passé le Schœneck. Son avant-garde quittant le sentier d'Isenthal à Seedorf, avait gravi les hauteurs qui dominent ce sentier et, suivant un passage presque impraticable, trompant l'attente de l'ennemi, était venue descendre directement sur Seedorf, assurant ainsi le débouché du sentier d'Isenthal, que suivait le gros du détachement.

Le détachement nº 5 était venu de Schæchendorf et avait poussé jusqu'à Kluss.

Cette première journée avait donc été pour tous pénible et fatigante ; mais la troupe s'était bien comportée. Quelques cas d'insolation s'étaient manifestés dans le bataillon 113, un seul était mortel; les autres furent bientôt rétablis et avaient rejoint le lendemain.

Le soir, les bivouacs présentaient l'aspect le plus satisfaisant, la troupe était bien disposée et prête à recommencer le lendemain.

Une tournée faite aux avant-postes, au milieu de la nuit, par le commandant en chef, lui permit de s'assurer que cette partie importante du service se faisait avec soin. Le résultat de cette première journée était donc satisfaisant. Tous les détachements étaient arrivés en temps utile.

15 août. — Le 15 au matin, la division se mit en route à six heures, après avoir mangé la soupe, et se porta en avant sur Kluss, où se trouvaient les avant-postes..

Là le major Tronchin reçoit l'ordre de prendre la moitié du bataillon 113, de passer avec lui par le pont d'Erstfeld, sur la rive gauche de la Reuss, et de suivre sur cette rive, le mouvement de la division, qui remonte la vallée par la grande route. Il a pour instruction de repousser l'ennemi, s'il le trouve devant lui, et de soutenir de ses feux la colonne principale, dans le cas où elle rencontrerait de la résistance.

Ce détachement parti, la division se remet en route. L'avant-garde sous le commandement de M. le major Feiss; le gros, sous les ordres

de M. le lieutenant-colonel Welti, et la réserve conduite par le commandant Mauerhofer, du 54e.

Combat de Zwing-Uri. Arrivé à Silenen, le commandant en chef est averti par l'extrême avant-garde que l'ennemi a occupé en force la position de Zwing-Uri.

Cette position se trouve un peu en aval d'Amsteg, elle est formée par un contrefort de la montagne qui s'avance au travers de la vallée et la barre presqu'entièrement, ne laissant entre le pied de ses escarpements et la Reuss que l'emplacement où est suspendue la route. Celle-ci, après avoir longé ce contrefort, en fait le tour pour atteindre Amsteg, situé en arrière. Le Kærstelenbach descend perpendiculairement à la Reuss, dans laquelle il se jette. Le village d'Amsteg est bâti au pied des escarpements de Zwing-Uri, entre ces escarpements le Kærstelenbach et la Reuss. La route, après avoir tourné le contrefort qui forme le défilé de Zwing-Uri, traverse Amsteg, puis le Kærstelenbach sur un pont de bois, et à deux cent pas plus loin, la Reuss sur un grand pont de pierre.

L'ancienne route reste sur la rive droite de la Reuss, elle s'élève rapidement sur les plateaux où est bâti le hameau de Ried. Un contrefort des montagnes qui encaissent la vallée sur la rive gauche de la Reuss, domine le débouché de Zwing-Uri et forme une seconde position en amont d'Amsteg.

Le major Krauss avait placé une partie de son monde à la hauteur du défilé de Zwing-Uri, sur la rive gauche de la Reuss. Il était établi sur les crêtes du contrefort de la vallée, occupant le défilé qu'il avait barricadé ; enfin il faisait observer le débouché du Maderanerthal.

Après avoir reconnu la position de l'ennemi, le commandant en chef prend les dispositions suivantes :

Une section d'artillerie de montagne, avec une compagnie de carabiniers et un détachement de sapeurs, sous la direction de M. le major Leemann, reçoit l'ordre de se diriger par la gauche sur les hauteurs qui dominent Amsteg. Le chemin qu'il doit suivre est long et pénible. Le but de ce détachement est de dominer le second contrefort en amont d'Amsteg, pour en chasser l'ennemi, dans le cas où sa résistance serait telle que l'attaque de front et celle du major Tronchin ne parviendraient pas à le chasser de ces positions.

Une compagnie de carabiniers et une compagnie de chasseurs du 51e sont étagées sur les pentes rapides de gauche, à mi-hauteur, avec ordre de s'avancer le long de ces pentes et de gagner des positions qui leur permettent de diriger un feu efficace sur les troupes ennemies qui occupent les crêtes de Zwing-Uri.

Une section d'artillerie est placée dans de petits vergers, à gauche de la route, d'où l'on découvre très bien l'ennemi, situé sur les hauteurs d'en face.

Deux compagnies du 51e sont placées en avant des pièces, beaucoup au-dessous, et se dissimulent derrière les arbres et les quelques maisons du hameau.

Le 1/2 bataillon 51 non encore employé, fait un détour et va longer la Reuss, pour se diriger vers le défilé; arrivé à quelque distance, il se cachera derrière des granges qui s'y trouvent et y attendra le moment favorable pour forcer le défilé.

Le demi-bataillon 113 se place dans les vergers à droite de la route au bas des escarpements.

Les instructions données aux commandants de ces différents corps portent que lorsque l'artillerie, les carabiniers et les chasseurs de gauche auront effectué un feu assez vif pour que l'on puisse supposer que l'ennemi en a ressenti les effets, le demi-bataillon 113, s'élançant au pas de course, traversera les prairies, et viendra se rallier à l'abri, derrière la chaussée de la route, au pied des escarpements de Zwing-Uri. Après avoir repris haleine dans cet abri, il gravira les escarpements et prendra ces hauteurs d'assaut. A ce moment le demi-bataillon 51, sortant derrière les maisons qui l'abritent, se précipitera sur la route et forcera le défilé.

La première partie de la manœuvre se passe comme cela avait été indiqué. Mais l'ennemi, inquiété par les progrès du major Tronchin qui remontait le long de la rive gauche de la Reuss, repoussant les postes qu'il y avait trouvé, et s'avançant plus vite que le reste de la colonne, menacé sur sa droite par les tirailleurs qui s'avancent le long des escarpements, n'attend pas l'assaut du demi-bataillon 113 et l'attaque du demi-bataillon 51. Il se retire en bon ordre à travers Amsteg, brûlant le pont du Kærstelenbach, et va occuper la rive gauche de ce torrent, le pont de pierre de la Reuss et la route du St-Gothard; depuis ces point il bat parfaitement le défilé de Zwing-Uri et les avenues d'Amsteg, ainsi que ce village.

La division est reformée rapidement sur la route, au pied des escarpements de Zwing-Uri. Elle s'avance par le défilé, et pendant qu'une partie des troupes et l'artillerie, abritées par les parapets de la route, entretiennent un feu vif avec l'ennemi, une autre partie pénètre au pas de course dans Amsteg. Là, trouvant le pont brûlé, elle s'établit le long de la Reuss et du Kærstelenbach, dans les jardins et derrière les maisons du village. Le feu éclate alors de toute part, le combat est très vif et également bien soutenu des deux côtés. Pendant ce temps un détachement de carabiniers a remonté le Kærstelenbach,

cherchant un point où il puisse le franchir; trouvant une conduite d'eau qui traverse le torrent, ces hommes hardis se hasardent sur cet étroit passage, et parvenus sur l'autre rive, attaquent l'ennemi sur sa droite. De l'autre côté, le major Tronchin, continuant son mouvement, se dirige par la rive gauche de la Reuss vers le pont de pierre, et menace, s'il réussit, de couper la retraite à l'ennemi, qui serait encore au-delà de ce pont. *(A suivre.)*

DE LA DÉFENSE DE L'ANGLETERRE.

Rapports de la commission d'enquête pour la défense de l'Angleterre. Documents en anglais, avec cartes et plans. — *Observations à ce sujet du Journal de l'armée belge.*

Nous avons déjà annoncé (voir *Revue militaire* de **1860**, nº 11) le rapport des commissaires anglais, chargés d'étudier et de proposer un système de défense pour le Royaume-Uni, et nous nous sommes réservé alors de revenir sur cet important objet, qui intéresse toutes les nations, grandes ou petites, de l'Europe; on ne saurait espérer, en effet, qu'un Etat aussi puissant que l'Angleterre se trouve jamais lancé dans une guerre sérieuse, sans qu'il y entraîne aussi la plus grande partie du continent, soit d'un côté soit de l'autre. A ce seul point de vue, ce sujet n'est donc point un hors-d'œuvre dans nos colonnes; en outre, les problèmes d'art militaire qu'il soulève peuvent être avantageusement étudiés dans tous les pays, en Suisse aussi bien qu'ailleurs.

C'est dans le mois de mai 1859, après l'extension donnée à la place de Cherbourg, et après les succès de la France en Italie, que le gouvernement de la Reine a institué une commission d'enquête, composée de sept membres pris dans diverses spécialités, et présidée par le général sir Henri David Jones. Un programme lui fut fixé par le secrétaire d'état de la guerre sir Sidney Herbert, comprenant trois points principaux : *a)* l'étude des travaux déjà en projet ou en voie d'exécution, à Portsmouth, à Plymouth, à Portland, à Pembroke, à Douvres, à Chatham et sur le Medway; *b)* l'étude de la position de Portsmouth, y compris la rade de Spithead et l'île de Wight; *c)* l'examen des meilleurs moyens d'empêcher l'approche de l'arsenal de Woolwich et, conséquemment, de Londres.

La commission, après s'être entourée de tous les renseignements nécessaires, a présenté, à la suite d'un rapport étendu et fort détaillé, les conclusions dont voici les principales :

Le détroit de la Manche doit être considéré comme première ligne de défense, d'où la nécessité d'y maintenir une flotte spéciale.

Mais le pays ne pouvant pas, malgré cela, être considéré comme suffisamment à l'abri d'une invasion, il faut des forces de terre.

La Grande-Bretagne ne pouvant pas disposer, vu la nature de ses institutions, d'une armée aussi nombreuse que d'autres grandes puissances, il faut parer à ce désavantage par des fortifications.

La richesse et l'existence de la nation, dépendant de la sûreté de ses ports et de ses chantiers, c'est surtout en vue de ces points que la défense par les fortifications doit être organisée.

D'où il suit que la commission propose neuf positions à fortifier, dont le tableau suivant donne l'indication avec les conditions d'armement et de coût (voir la carte ci-jointe).

PORTS A FORTIFIER	CANONS	HOMMES	COÛT
			Liv. Sterl.
Portsmouth	1,267	20,000	2,800,000
Plymouth	862	15,000	3,020,000
Pembroke	313	8,000	765,000
Portland	300	3,000	630,000
Tamise. { Medway and Sheerneess . / Chatam . . . . / Woolwich	799	16,000	2,580,000
Douvres	90	6,000	335,000
Cork	90	2,000	120,000
TOTAUX	3,721	70,500	10,350,000
Construction des ouvrages .	. . .	. . .	10,350,000
Armement des ouvrages . .	. . .	. . .	500,000
Défense flottante	. . .	. . .	1,000,000
			11,850,000

Ainsi, le dispositif de défense projeté comporterait une dépense de plus de 250 millions de francs, le service d'environ 70 mille hom-

mes, et environ 3700 bouches à feu. Il est bon de noter dors et déjà, que l'armée régulière, avec la milice incorporée, ne montait, au 1er septembre 1859, qu'au chiffre de 110,154 hommes.

Passant à la partie spéciale de sa tâche, la commission expose les moyens de défense par les batteries flottantes, les barrages et autres accessoires.

Pour ce qui concerne la grande place de Portsmouth, considérée comme étant de première importance, un immense système d'ouvrages est proposé. C'est d'abord une ligne autour de la ville même, puis, plus au loin, des forts et des lignes de batteries, sur les diverses passes de la rade de Spithead, sur l'île de Wight, et au nord de la ville, tout le long des collines de Portsdown.

Le pourtour de la ligne de défense n'aurait pas moins de 80 kilomètres. (Le périmètre de Paris, considéré déjà comme trop grand, n'a que 40 kilomètres.)

Quant aux ouvrages des autres localités, ils seraient moins considérables. Leur importance relative peut s'estimer d'après le tableau ci-dessus.

Les fortifications de Chatam, Woolwich, et autres points de la Tamise et de la Medway, seraient censés couvrir Londres, tandis que Portsmouth menacerait en flanc l'armée ennemie qui, ayant pu débarquer, voudrait marcher sur la métropole.

Tel est en résumé, et débarrassé de nombreux et puissants accessoires, le dispositif de défense proposé par la commission et qui se trouve déjà en voie d'exécution. Les crédits ont été répartis sur les exercices de six années, et, suivant la tournure des affaires politiques générales, les constructions seront sans doute poussées avec plus ou moins d'activité.

En présence de pareils travaux, dont l'action doit concorder avec celle de la plus grande flotte du monde, on a peine à se défendre d'une sorte de stupeur; on est saisi à la fois d'admiration et de crainte devant le spectacle d'une nation déployant des moyens de lutte aussi formidables.

Mais cette immensité de puissance ne renfermerait-elle pas en elle-même son propre danger? Ne contribue-t-elle peut-être pas à éblouir peuple et gouvernement sur l'emploi le plus convenable de ces forces, et à leur laisser croire que, du moment qu'on dispose d'aussi grandes ressources, il n'est pas nécessaire d'y regarder de bien près quant au meilleur mode de les mettre en jeu? Le lion a-t-il besoin de beaucoup d'art contre ses adversaires?

Cette réflexion nous est suggérée soit par le plan général de ré-

partition des points à fortifier, soit par le système des travaux affectés à la grande position de Portsmouth. Ni l'un ni l'autre ne nous semblent répondre au but prescrit à la commission aussi bien qu'il eût été possible de le faire.

La capitale, Londres, ne sera plus couverte, et Portsmouth ne sera pas gardé dans les meilleures conditions réalisables.

C'est ce qu'a fait ressortir avec une remarquable lucidité et une grande force de logique M. le capitaine Van de Welde, dont les jugements en matière de stratégie ne sauraient être trop écoutés. Nos idées étant en tout point d'accord sur ce sujet avec l'auteur de l'*Etude sur la défense des Etats*, nous ne ferons que reproduire les principaux traits de son argumentation.

Critiquant d'abord le projet, il lui reproche avec raison d'immobiliser une trop grande partie de l'armée, puisqu'il ne resterait que 30 à 40 mille hommes pour tenir la campagne; celle-ci manquerait d'un pivot de manœuvres, d'une base. On ne trouverait pas, d'après les données mêmes des commissaires, des artilleurs pour servir les 3721 bouches à feu. En somme, la commission a perdu de vue la défense générale pour ne s'occuper que des ports, et elle laisse trop à découvert la capitale, quiqu'elle ait elle-même reconnu, d'accord en cela avec Wellington, Byugogné et autres illustrations, qu'une invasion et une occupation de Londres étaient possibles, dans le cas où la flotte anglaise de la Manche n'aurait pas encore ou n'aurait plus la prépondérance.

« De deux choses l'une, dit le capitaine Van de Welde, ou la com- » mission considère l'armée comme un accessoire de la marine pro- » pre à garder ses ports, et alors Londres se trouverait à la merci » de la puissance qui pourrait jeter 60 à 80 mille hommes sur la côte » d'Angleterre, ce que le peuple anglais ne veut certainement pas; » ou l'armée est destinée à la défense générale du pays, et dans ce » cas le système de la commission, n'ayant ni base ni pivot pour fa- » voriser les opérations des troupes en campagne, est radicalement » vicieux. » Le critique réfute ensuite l'idée que ce dernier but puisse être atteint par les forteresses maritimes, si l'ennemi marchait sur Londres par l'Essex, les places du midi seraient inutiles; si c'était par le Sussex, celles de Cork, Pembroke, Plymouth, Portland seraient aussi inutiles, vu leur éloignement, et, des autres positions, vu leur étendue, ne pourrait sortir qu'un nombre de troupes trop faible pour être dangereux. La multitude d'ouvrages proposés le long de la Medway et de la Tamise, ne pare pas à ces inconvénients; ils ne préviendraient point une attaque contre la capitale. Et comme il est urgent de tenir compte d'une double condition de bonne défense, par

terre et par mer, M. Van de Welde proposerait les modifications suivantes au plan projeté :

Partant de l'idée que l'Angleterre n'a d'attaque à redouter que de la France, que celle-ci a des forces navales qui, quoique bien inférieures à celles de l'Angleterre, sont assez puissantes pour de grandes entreprises, qu'elle a, en revanche, une armée formidable ; il pense que le succès d'une invasion française dépendra de la célérité avec laquelle sera menée l'attaque, et qu'elle chercherait donc à débarquer le moins loin possible de sa base, et le plus près possible de son objectif, qui serait évidemment la capitale avec Woolwich. Que cette invasion pourrait se faire, ou par le Sussex avec des diversions vers l'Essex, ou vice-versa, ou en remontant une partie du cours de la Tamise et en débarquant sur l'une ou l'autre rive.

Pour prévenir ces trois attaques, et comme il est impossible de fortifier Londres vu son étendue, l'auteur proposerait d'élever deux camps retranchés, l'un au nord, l'autre au sud de la capitale, et de fortifier Woolwich.

Le camp du nord serait élevé entre deux affluents de la Tamise, la Lea et la Roding, rivières sur lesquelles il y aurait des points fortifiés. Son diamètre serait d'environ 5 milles, et il aurait pour centre Waltham-Stow.

Le camp du sud serait élevé sur les hauteurs en avant et au sud de Croydon, et son développement serait un peu plus considérable que celui du camp du nord.

Woolwich serait enveloppé par une ligne continue, couverte à gauche de la Tamise par une espèce de tête de pont, soutenue à droite par une citadelle élevée sur la colline de Shooters, et précédée sur le fleuve de barrages flanqués latéralement par deux grands forts.

Ce dispositif, c'est-à-dire les deux camps retranchés et la forteresse de Woolwich, défendu par une armée *mobile* de 50,000 hommes, permettrait de prévenir l'invasion de la capitale, de quelque côté que vînt l'attaque.

En examinant les fonctions de ce dispositif dans toutes les hypothèses, et en calculant qu'il laisse une armée de 50 mille hommes en campagne, pouvant se concentrer à volonté sur l'un ou sur l'autre des deux camps, on voit qu'il offrirait bien plus de chances de succès que celui de la commission, pour couvrir la capitale et Woolwich.

En ce qui concerne la défense spécialement maritime, le capitaine Van de Welde procède des mêmes principes. L'Angleterre ne peut défendre tous ses ports sans risquer d'être faible partout. Portsmouth, position centrale et le plus vaste établissement maritime du monde,

doit être érigée en base de premier ordre, et prémunie par un système à grand développement, contre les attaques de terre aussi bien que de mer, tandis qu'aux autres places, Douvres, Portland, Plymouth, Pembroke, Cork, on n'établirait que des ouvrages très secondaires et contre la mer. Au lieu d'en faire de nouveaux à Chatam, on y détruirait ceux qui existent; une forteresse ordinaire couvrirait Woolwich.

Ainsi ce projet diminue celui de la commission de trois *grandes* places : Chatam, Plymouth et Pembroke; en affectant de plus petites garnisons à ces positions restreintes à un rôle maritime, leurs ports et chantiers n'en seraient que mieux défendus; la garnison de Portsmouth serait augmentée de 4 mille hommes, et il resterait 50 mille hommes, au lieu de 40 mille pour l'armée en campagne. Cette armée aurait une base, des places de refuge et des pivots de manœuvres qui lui donneraient son maximum de puissance et de mobilité. Le grand arsenal de Woolwich, mieux couvert, n'aurait pas besoin d'être déplacé. Enfin Londres, à moins d'incurie coupable de la part du gouvernement ou du chef militaire, serait parfaitement assurée par les camps retranchés, qui résisteraient assez longtemps pour que la marine puisse concentrer des forces supérieures dans la Manche.

On le voit, ces conclusions sont déduites d'une exposition de faits et de raisonnements basés sur les meilleurs principes, et nul doute que tout militaire expert, impartial et neutre dans la question, appelé à se prononcer sur le mérite des deux projets, ne donnât la priorité à celui de M. Van de Welde. L'influence des préjugés, le fait de travaux dejà existants, et de plans déjà adoptés, l'absence d'une controverse suffisamment éclairée et arrivant en temps opportun, tout cela et d'autres considérations encore plus politiques que stratégiques, ont donné gain de cause, pour le moment, aux idées de la commission; mais nous sommes convaincus que si jamais les perspectives qu'elle prévoit prenaient de la consistance, on arriverait, par la force des choses, peut-être après quelques fâcheuses expériences, il est vrai, à une modification dans le sens des propositions de l'officier belge.

Peut-être pourrait-on reprocher à M. Van de Welde de n'avoir pas assez tenu compte de trois faits :

D'abord des ressources à tirer des corps de volontaires et de milices; dans un moment où le sol même de l'Angleterre serait menacé, ces ressouces seraient infiniment plus grandes qu'on ne le prévoit, ces corps s'étant remarquablement organisés et développés dans le courant de cette année. Non-seulement on pourrait à la rigueur confier à eux seuls toutes les places, moyennant de bons états-majors,

de bons cadres et quelques noyaux de troupes régulières ; mais encore compter sur un excellent renfort de leur part pour l'armée de campagne, qui monterait facilement ainsi à plus de 100 mille hommes.

Toutefois rien n'est changé par là au rapport entre les deux projets ; le système de défense active du capitaine Van de Welde en est plutôt renforcé, car peu importe qu'on ait 40, 50, 100 ou même 500 mille hommes, si l'on veut les immobiliser dans une vingtaine de points fortifiés, où l'ennemi n'est point obligé d'aller les chercher pour obtenir de grands succès.

Le champ des lignes d'invasion du sol britannique nous paraît aussi avoir été trop restreint par le capitaine Van de Welde, qui, frappé sans doute des nombreux obstacles d'une navigation avec des troupes de débarquement, réduit ces lignes à deux. Sans doute, plus la traversée sera courte, plus elle aura de chances de réussite, et sous ce rapport c'est bien le Sussex qui paraît tout d'abord le plus menacé. Mais le capitaine Van de Welde admet cependant qu'on peut passer devant Douvres et la Tamise pour aller débarquer dans l'Essex. Si l'on peut faire un tel mouvement, judicieusement comparé à celui de Magenta, on pourrait bien l'allonger un peu plus, ou en opérer un autre analogue par la gauche. La difficulté serait plus grande, il est vrai ; mais en notant que la France pourrait, selon les circonstances, avoir des alliés dans la mer du Nord, que l'Irlande serait facilement insurgée et servirait de premier point d'appui sur cette direction, que les Français ayant une fois pris pied quelque part agiraient dans les conditions les meilleures pour eux, on ne saurait mettre en dehors de toute prévision la possibilité d'autres lignes d'opérations que celles du Sussex et de l'Essex ; mais dans ce cas les deux camps retranchés de M. Van de Welde parent bien *mieux* à tous les dangers que le groupe de forteresses de la commission.

Le troisième fait qui pèse sur la discussion de ces grands problèmes est dû à cet esprit inhérent au parlementarisme britannique, en vertu duquel les documents les plus authentiques, les plus consciencieux et les plus francs en apparence, ne disent point toujours au fond ce qui est dans l'esprit de tous et de chacun. Les craintes exprimées sur l'invasion de la capitale, sur la destruction de Woolwich, sur la disette d'artilleurs, sur la faiblesse numérique de l'armée, ont produit leur résultat essentiel, qui était d'obtenir des crédits du parlement et une recrudescence d'esprit public activant la formation de bons volontaires. Quant à des opérations régulières sur terre et à des ouvrages en conséquence, nous doutons qu'aucun Anglais, pas même les membres de la commission, y aient jamais pensé sérieusement, et aient envisagé un tel sujet d'étude comme sortant du do-

maine exclusif de l'esthétique. Peuple et hommes d'Etat mettent leur première confiance, nous dirions même toute leur confiance, dans leur puissance navale, et l'armée n'est considérée par eux que comme un accessoire chargé d'aider à la garde des ports. Que s'il devait être question de la défense intérieure du pays, de celle de l'immense métropole entr'autres, ce ne pourrait être qu'après une suite de désastres maritimes qui leur paraît une chose impossible et au-delà de laquelle, en tout cas, nulle prévision raisonnable ne saurait s'exercer. Que s'il ne s'agissait, au contraire, que d'une invasion par surprise et d'un coup de théâtre contre Londres, le jeu finirait par tourner au désavantage des brillants débutants, et que pas un de ces ennemis, bientôt privés de toute ligne de retraite, ne repasserait la Manche.

Tel est au fond l'état de la question, et rien ne le prouve mieux que l'intéressante étude comparative des places de Portsmouth et de Cherbourg, faite par M. Van de Welde lui-même. Ces deux ports militaires, les plus importants des deux plus grandes puissances maritimes, ont chacun leur mérite propre; mais les avantages directs et indirects de Portsmouth sont bien supérieurs à ceux de sa rivale. La grandeur de la rade où tous les vaisseaux du monde pourraient être réunis, la sûreté de son mouillage, ses ports avancés des îles de Wight, de Jersey, d'Aurigny, ses immenses ressources en approvisionnements, sa situation centrale, lui assurent une supériorité offensive écrasante sur Cherbourg, dont les abords sont dangereux, découverts aux aviseurs et dont la rade est trop étroite pour contenir toute la flotte française.

Comme position *défensive,* l'une et l'autre de ces places laissent beaucoup à désirer. Elles résisteraient toutes deux facilement, estime M. Van de Welde, à des attaques navales, mais beaucoup moins à des entreprises par terre. Or les Anglais sont assurés contre cette seconde éventualité par les flottes qu'ils peuvent faire déboucher de la rade Spithead, et les Français par leur magnifique armée, ce qui équilibre la situation des deux rivales. La prépondérance maritime de l'Angleterre est encore assez forte, malgré les progrès de la France, pour qu'elle n'ait pas à craindre de voir changer cet équilibre dans un temps prochain. Le commerce à voile du royaume-Uni est à celui de la France comme 4 est à 1; celui des vaisseaux à vapeur comme 6 est à 1; la marine militaire comme 5 est à 2, et déjà la France, quoique si inférieure, n'a pas assez de ports pour abriter toutes ses escadres, et le pire de tout, c'est qu'elle n'en possède pas un assez grand pour y réunir, comme peut le faire l'Angleterre à Portsmouth, toutes ses forces navales.

ARTILLERIE.

Le département militaire de la Confédération suisse a adressé la circulaire suivante aux autorités militaires des cantons et aux officiers de l'état-major fédéral d'artillerie, etc., etc.

Messieurs,

Le service des canons rayés qui sera fait par 6 hommes seulement, a nécessité l'établissement d'un règlement spécial tenant compte des particularités de cette nouvelle sorte de bouches à feu. En vue de son élaboration, on a désigné une commission de cinq officiers de l'état-major fédéral d'artillerie, qui a préparé une instruction sur le service de la pièce de campagne tant pour la pièce lisse que pour la pièce rayée, dans laquelle on a admis quelques modifications urgentes du règlement sur l'école de la pièce, de l'année 1843, attendu que l'on a dû chercher à mettre le service des canons lisses, par huit hommes, en harmonie avec celui des canons rayés.

Par ces modifications on avait surtout en vue d'arriver à un écouvillonnage et à une charge plus soignés, à un service prompt et simple, dépourvu de tous mouvements superflus. Toutefois, ce ne sera qu'après des expériences renouvelées dans les écoles et les cours de répétition que l'on pourra se décider sûrement sur les changements qu'il peut y avoir encore à apporter à cette instruction qui, à teneur de l'arrêté du Conseil fédéral du 12 février 1862, n'a été introduite qu'avec caractère provisoire. L'on pourra donc à la clôture des écoles de l'année courante y faire les améliorations jugées convenables.

En conséquence, nous invitons les autorités militaires des hauts Etats, les officiers de l'état-major fédéral d'artillerie et notamment MM. les instructeurs de l'arme, à nous transmettre à la fin des écoles les observations que cette instruction leur aura suggérées, pour que le règlement puisse être revu s'il y a lieu et adopté définitivement.

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Le chef du département militaire fédéral,

C Fornerod.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Washington, 25 *février* 1862. — La guerre que la Confédération soutient contre les Etats à esclaves du Sud, depuis environ une année, tourne de plus en plus en faveur de la cause de l'Union. Les récentes victoires de Mill-Spring, de Fort-Henry, du Fort-Donelson et de Springfield, ont fait rentrer dans le giron fédéral les Etats du Missouri, du Kentucky et du Tenessee. Le Kansas ne tardera

pas à faire de même devant l'expédition du général Hunter. La côte de l'Atlantique, vivement attaquée à Roanoke-Island, à Savanah, à Charleston, à Ship-Island, échappe pièce par pièce aux mains du Sud. Des symptômes de découragement et de mécontentement se manifestent dans l'armée de Beauregard, qui tient toujours son gros aux environs de Richmond. On a lieu d'être étonné que Beauregard, qui passait jusqu'ici pour un général actif et intelligent, ait laissé écraser ses lieutenants dans l'Ouest, sans chercher à les rallier ou à les secourir.

L'armée fédérale est forte d'environ 600 mille hommes, dont environ 300 mille sur le Potomac et autour de Washington. Elle est vraiment belle, tant sous le rapport du personnel que sous celui du matériel. Avoir formé une telle armée en si peu de temps est un de ces prodiges comme les Américains seuls en savent faire. Ils ont mis à la création de cette imposante force militaire toute l'ardeur et l'audace qu'ils ont l'habitude de déployer dans leurs entreprises industrielles et commerciales. Au général Mac-Clellan, qui a le commandement en chef de toutes ces troupes, outre le commandement spécial de l'armée du Potomac, revient une bonne partie de l'honneur. Ses grandes connaissances, son activité et son énergie, ont triomphé de tous les obstacles, et la victoire récompense aujourd'hui ses efforts. Le général Mac-Clellan est auteur de plusieurs ouvrages dénotant les plus sérieuses études générales et spéciales. Son principal écrit est un livre fort instructif et intelligent, *sur les armées européennes*, résumé de ses observations pendant la guerre d'Orient. On a aussi de lui des cartes et plans topographiques de la dernière campagne du Mexique, qui sont fort estimés. Outre ces divers titres aux yeux des militaires, le général Mac-Clellan est un ingénieur de mérite, et très versé dans les questions de construction et d'exploitation des chemins de fer. A l'état-major du général en chef se trouvent, outre plusieurs officiers américains très-distingués, des représentants de presque toutes les nations de l'Europe. L'Angleterre est représentée par le colonel Havelock, frère du célèbre général; la France par les princes d'Orléans (qui ne sont point partis à l'occasion de l'affaire du *Trent,* comme quelques journaux l'ont insinué), et par le capitaine Villarceau; l'Allemagne par le colonel comte de Radowitz, par le major baron de Hammerstein, et par plusieurs capitaines; la Suisse par le major fédéral Lecomte; la Suède par le major von Vegesack, etc.

Il y a bon nombre de Suisses éparpillés dans l'armée. Outre un régiment entier dans l'Ouest, sous les ordres du général Halleck, il y a deux compagnies suisses dans l'armée du Potomac; une dans la légion Garibaldi, dont le lieutenant-colonel est un Tessinois, M. Repeti, et une dans le régiment de carabiniers Burdain, dont le lieutenant-colonel ad-intérim est un Grisons, capitaine Trepp du Splugen. Cette dernière compagnie a été flatteusement armée d'une carabine-revolver à 5 coups, qui ne coûte pas moins de 250 fr. la pièce, mais qui est bien délicate pour une bonne arme de guerre.

P. S. Les dernières nouvelles feraient croire que les sécessionnistes se concentrent enfin dans les environs de *Nothville*, sous le commandement de Beauregard, et qu'une bataille pourrait être livrée un de ces jours sous les murs de cette ville.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Neuchâtel. — Promotions du 11 mars 1862.

A. Dans le corps des carabiniers.

1° Au grade de CAPITAINE, les *lieutenants :*
Humbert, Ulysse, à la Chaux-de-Fonds.
Sandoz, Fritz, à la Chaux-de Eonds.

2° Au grade de LIEUTENANT, les 1ers *sous-lieutenants :*
Prollius, Frédéric-Auguste, aux Brenets.
Favre, Louis-Edouard, au Locle.

3° Au grade de 1er SOUS-LIEUTENANT, les 2mes *sous-lieutenants :*
Suchard, Philippe, à Neuchâtel.
Gréther, Numa, aux Ponts.

B. Dans l'infanterie.

1° Au grade de CAPITAINE, les *lieutenants :*
Challandes, Théodore, à Fontaines.
Bader, Victor, à Neuchâtel.
Irlet, Ch.-George, à la Chaux-de-Fonds.

2° Au grade de LIEUTENANT, les 1ers *sous-lieutenants :*
Jeanhenry, David, à la Chaux-de-Fonds.
Clemmer, H.-L., à Ste-Croix.
Montandon, Frédéric, au Locle.
Henry, Ed.-Louis, à Cortaillod.
Knopp, Ernest, à la Chaux-de-Fonds.

3° Au grade de 1er SOUS-LIEUTENANT, les 2mes *sous-lieutenants :*
Junod, Louis-Ad., aux Brenets.
Clerc, Alphonse-Henri, à Motiers-Travers.
Mosset, Alcide-Numa, aux Ponts.
Payllier, François-César, au Landeron.
Wanza, Joseph, à la Chaux-de-Fonds.

Sur la demande des officiers suivants, le Conseil d'Etat leur a accordé un congé définitif, avec remerciements pour les services rendus et en leur conservant les prérogatives d'honneur de leur grade :

Bovet, Ch.-Gustave, capitaine d'infanterie, à Fleurier.
Grosclaude, C.-H., capitaine aide-major, à Fleurier.
Gouvernon, Jos.-Lucien, médecin de bataillon, à la Chaux-de-Fonds.

La *Revue militaire* paraît deux fois par mois. — Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse et 10 francs pour l'étranger. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à l'imprimerie PACHE, à Lausanne, et à M. TANERA, éditeur, quai des Augustins, 27, à Paris.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.



K
rk
Kingston ou Hull
Lincoln
gham
NORFOLK
Yarmouth
TERRE
R
I
SUFFOLK
ESSEX
LONDRES
Embre de la Thames (Tamise)
Tilbury
Sheerness
Wolwich
Margate
C.N.Foreland
Ramsgate
Croydon
Chatam
Deal
Guildford
SURREY
KENT
Medway
Douvres
Pas de Calais
Calais
SUSSEX
Hastings
Boulogne
Portsmouth
C.Beachy
Etaples
NCHE
DISPOSITI
Dieppe
Amiens
Harfleur
la Hogue
le Havre
Rouen
L'ANG
Seine
PARIS
Lieues commun
5
10
15
NCE

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, major fédéral.

N° 7 **Lausanne, 4 Avril 1862.** **VIIe Année**

SOMMAIRE. — Rassemblement de troupes de 1861 *(suite)*. **— Carte de la Suisse, dressée par l'état-major fédéral. — Nouvelles et chronique.**

RASSEMBLEMENT DE TROUPES DE 1861.

(Suite).

Dans ces circonstances, le major Krauss donne à sa troupe le signal de la retraite, et de son côté le commandant en chef fait cesser le combat.

Le bataillon 113, chargé du service des avant-postes, établit son bivouac en amont d'Amsteg, se gardant à la fois du côté du Ried (rive droite) et en avant du pont de pierre du côté d'Instchi (rive gauche).

L'artillerie et la cavalerie sont cantonnés dans Amsteg; le reste de la division, sapeurs, carabiniers et infanterie, rebrousse chemin et va établir ses bivouacs en arrière de Zwing-Uri, dans les prairies des deux côtés de la route.

Pendant ce temps, le détachement du major Leemann était arrivé à sa destination, après des fatigues extrêmes. Mais l'ennemi n'avait pas prolongé sa résistance assez longtemps pour que la coopération des troupes sous les ordres de cet officier fût devenue nécessaire. Il dut donc redescendre sur Amsteg avec sa troupe et ses canons, le long des pentes abruptes qui dominent ce village. Cette descente fut plus difficile encore que la montée. Dans l'impossibilité de la faire avec les mulets et les chevaux, on renvoya ceux-ci par le chemin par lequel on était venu. Les hommes seuls avec leurs pièces purent se laisser glisser le long de ces dévaloirs, montrant par là ce que l'on peut obtenir de nos soldats, lorsqu'ils sont entraînés par l'exemple d'un chef énergique et audacieux.

Dans la nuit du 15 au 16, il y eut à plusieurs reprises des alertes aux avant-postes; le soir, vers 8 1/2 heures, eut lieu la première sur la rive droite; à l'ouïe d'un feu bien nourri sur sa droite, le major Krauss poussa en avant avec un fort détachement pour la dégager. A peine avait-il dépassé les lignes de ses avant-postes qu'il rencontra un détachement du bataillon n° 113, que dans l'obscurité il prit pour un bataillon entier; après un combat assez vif qui dura une demi-heure, le feu se ralentit sur la rive droite ainsi que sur la rive gauche, et l'on se retira de part et d'autre. Depuis ce moment la tranquillité régna sur la rive droite; mais sur la rive gauche il y eut encore à diverses reprises des coups de feu échangés entre les patrouilles du 113e bataillon et les avant-postes de l'ennemi.

Le bruit de la fusillade était parvenu au bivouac du quartier-général. Deux officiers furent envoyés immédiatement pour voir de quoi il s'agissait. Les rapports que l'on reçut, soit par eux, soit par le commandant du 113e, furent tels que le commandant en chef ne jugea pas nécessaire de faire mettre des troupes sur pied.

16 août. — Le 16, la division se mit en route de bonne heure, remontant la vallée sur les deux rives de la Reuss. Une colonne composée du bataillon 113e et d'une section d'artillerie dut suivre la vieille route sur la rive droite de la Reuss. Le reste de la division passant par le pont de pierre sur la rive gauche, suivit la grande route. L'avant-garde, sous les ordres de M. le lieutenant-colonel Welti, le gros sous ceux de M. le colonel Wieland.

Combat du pont Meichlingen. A peine avait-on fait quelques centaines de pas que la colonne de gauche rencontre l'ennemi qui se retire en combattant. Le major Krauss avait partagé sa troupe comme suit: Un détachement, sur la rive droite de la Reuss, devait arrêter l'assaillant, et s'il était trop pressé, se retirer sur Meichlingen. Lui-même avec le gros de sa troupe était en avant du pont de Meichlingen, sur lequel la route traverse la Reuss, prêt à défendre ce pont contre la colonne principale. Un 3e détachement devait en cas de retraite suivre le sentier qui part du pont de Meichlingen, remonte la rive gauche de la Reuss, passe à Gurtnellen et va rejoindre la grande route en arrière du pont du Saut-du-Moine.

Mais il advint que l'aîle gauche avançant avec trop de rapidité, la droite de l'ennemi fut obligée de se retirer, avant même que la colonne principale fût arrivée vers le pont occupé par le major Krauss. Celui-ci, menacé de voir sa retraite par le pont de Meichlingen coupée, se décida à l'abandonner et se mit en retraite sur la route après avoir rallié son aile droite. En arrivant avec l'avant-garde au pont de

Meichlingen, le commandant en chef le trouva inoccupé, et la vue des tirailleurs du 113e et des pièces d'artillerie qui s'avançaient par Meichlingen, lui fit comprendre pourquoi le major Krauss avait dû abandonner cette position. Il lui envoya aussitôt par l'un de ses adjudants, l'ordre de faire un retour offensif, de refouler le détachement de gauche, qui s'était avancé trop rapidement et de reprendre le pont déjà occupé par l'avant-garde de la division.

Ce mouvement fut fait avec entrain et vigueur, l'ennemi arrive avec impétuosité, repousse vivement la colonne de gauche et force l'avant-garde du lieutenant-colonel Welti de rétrograder. Celui-ci essaye de barricader le pont et distribue ses chasseurs et carabiniers sur les pentes qui le dominent, et bientôt trois étages de tirailleurs, profitant avec intelligence des accidents du terrain, inondent de leur feu le pont et ses abords, et arrête l'attaque de l'ennemi. Celui-ci a eu pourtant le temps de barricader fortement le pont et se préparer à le défendre.

Pendant ce temps, le colonel Wieland, à l'abri derrière un repli de terrain, a organisé sa colonne et l'a serrée en masse. A un signal donné, il s'élance à sa tête au pas de course, se précipite sur le pont, y est arrêté un instant par la barricade, la détruit, et franchissant cet obstacle, oblige l'ennemi à se mettre en retraite.

Une fois maître de ce passage, on reforme la colonne un peu désorganisée par le combat qui venait d'avoir lieu. En quelques instants tout fut en ordre. Un détachement suit le sentier de Gurtnellen par la rive gauche de la Reuss. La division réunie pousse en avant par la grande route sur la rive droite.

Combat du Saut-du-Moine. Après cet échec, l'ennemi a rétrogradé jusqu'au pont du Saut-du-Moine. En avant de ce pont, sur la rive droite, se trouve un mamelon isolé qui domine la route à grande distance. C'est au pied de ce mamelon qu'il s'est placé pour arrêter de nouveau la division; son aile droite est située sur les pentes qu'elle doit suivre en cas d'échec pour aller se joindre à lui au pont de Wattingen, en amont de Wasen. Une partie de ses troupes est de l'autre côté du pont du Saut-du-Moine, lequel est censé miné et prêt à être détruit après la retraite opérée.

En arrivant à portée, l'avant-garde est accueillie par un feu bien nourri. Aussitôt un bataillon est distribué en tirailleurs à gauche sur les hauteurs; cachés dans les forêts dont ils suivent la lisière, ils doivent chercher à tourner le mamelon occupé par l'ennemi, et quand ils jugeront le moment favorable, se diriger sur lui pour l'en débusquer. L'artillerie s'avance et prend position, un bataillon d'infanterie est tenu prêt à attaquer de front le mamelon. Le feu éclate avec vivacité;

au bout d'un certain temps le bataillon s'avance et se dirige sur le mamelon; il s'y rencontre avec le bataillon de tirailleurs qui s'avançait aussi par la gauche. L'ennemi voyant ces dispositions et étant exposé au feu de l'artillerie, a évacué la position ainsi que le pont du Saut-du-Moine qu'il a détruit.

Les sapeurs se mettent à l'œuvre pour jeter un pont à côté de celui détruit à l'emplacement même connu sous le nom de Saut-du-Moine. En ce point la Reuss coule encaissée dans des parois de rochers de 100 pieds à peu près de hauteur et qui ne sont écartées que de 20 pieds environ. C'est là que dans l'espace d'une heure à peine ils construisent un pont pour le passage de la division.

Pour protéger les travailleurs on a occupé le mamelon abandonné par l'ennemi; le détachement qui a suivi la rive gauche, est arrivé et prêt à soutenir le feu, mais l'ennemi voyant que la gauche de la division file le long des hauteurs et se dirige du côté du pont de Vattingen, apprenant d'un autre part qu'une colonne descendue du Susten, attaque le Meyen-Schantz, et jugeant d'après le feu qui se rapproche de ce côté, que les défenseurs du Meyen-Schantz sont obligés de se replier, renonce à s'opposer à la construction du pont, et se retire sur Wasen où il prend de nouveau position pour défendre le ravin du Mayenbach et la position de Wasen.

Le pont construit, la division traverse la Reuss, son aile gauche continue son mouvement sur la rive droite, le gros marche sur Wasen, le détachement n° 2 descendant du Susten après avoir forcé le Meyen-Schantz, apparaît sur les pentes de droite qui dominent Wasen. L'ennemi se met en retraite et va cantonner à Andermatten.

La division bivouaque à Wasen. Le bataillon 54, chargé du service des avant-postes, s'établit en arrière du pont de Wattingen, ayant ses postes en avant du pont.

Encore dans cette troisième journée de manœuvres, on a dû, comme dans les précédentes, applaudir à la conduite de la troupe, et à la manière dont elle a été dirigée par ses officiers. La marche du détachement n° 2 s'est effectuée dans le temps prescrit et d'une manière satisfaisante. Les fautes légères commises dans les manœuvres, ne peuvent être attribuées qu'à l'excès d'ardeur que les troupes apportent dans ces combats simulés.

17 août. — Tir à balles. La journée du 17 devait être consacrée à des exercices de tir, combinés avec le mouvement que la division opérait. A cet effet, le major Krauss s'était retiré la veille à Andermatten. L'ennemi pendant cette journée devait être figuré par des cibles placées d'avance dans différentes positions en Gechenen et le Trou-d'Uri. La division s'avança en faisant placer en tête successive-

ment les différents corps qui la composaient. Ces divers corps furent ainsi, chacun à leur tour, appelés à tirer, les bataillons développés sur les replis de la route, les chasseurs et les carabiniers répandus en chaînes de tirailleurs, le long des escarpements qui la dominent.

Le tir avait lieu à des distances inconnues, dont l'estimation est difficile dans ces gorges de montagne. Les résultats furent les suivants :

Il fut tiré :			
Avec le fusil transformé		16130	coups.
» de chasseur		1580	»
Avec la carabine		1630	»
	Total	19340	coups.
Furent mis en cible :			
Par le bataillon nº 54		836	coups.
» 51		575	»
» 113		986	»
Par les carabiniers		552	»
	Total	2949	coups.

Soit 15 $^1/_3$ pour cent.

(A suivre.)

CARTE DE LA SUISSE, DRESSÉE PAR L'ÉTAT-MAJOR FÉDÉRAL.

Nous ne croyons pouvoir mieux rendre témoignage aux beaux travaux de notre atlas suisse qu'en reproduisant l'appréciation qu'en fait le *Moniteur de l'armée française*. Nos lecteurs sauront faire la part des erreurs et des confusions de temps assez nombreuses du journaliste parisien sur divers points étrangers à l'objet en lui-même.

On lit dans le *Moniteur* du 11 décembre : « M. le général Dufour, qui dirige à Genève les travaux de la *Carte de la Suisse,* dressée par l'état-major fédéral, a dernièrement présenté à la haute Diète fédérale une Notice détaillée sur les progrès et le degré d'achèvement de cette vaste entreprise à la fin de l'année 1860. Imprimée, mais non destinée à être mise en vente, la Notice n'a été tirée qu'à un très petit nombre d'exemplaires. Sur notre demande, le général a bien voulu en mettre un à notre disposition, et, grâce à cette communication obligeante, il nous est possible de rendre compte d'une publication géographique tout à fait digne de l'attention de nos lecteurs.

» Bien que l'auteur leur soit connu de longue date, nous croyons

devoir d'abord suppléer au silence de la Notice et rappeler ce qu'elle ne dit pas ; ses droits réels à l'estime universelle dont il jouit à tant de titres.

» C'est au service de la France que le général Dufour (Guillaume-Henri) a commencé sa carrière militaire. Né à Constance, en 1787, d'une famille originaire de Genève, il fit ses études dans cette dernière ville. Lorsque celle-ci fut incorporée au territoire français, il entra, en 1807, à l'Ecole polytechnique et en sortit, en 1809, officier du génie. Il prit part aux dernières campagnes de l'Empire, obtint le grade de capitaine et fut chargé de travaux considérables à Grenoble. Après la chute de Napoléon, il passa au service de la Confédération helvétique et parvint rapidement au grade de colonel. En 1831, la Diète l'appela aux fonctions de quartier-maître général et lui confia la direction des travaux de triangulation de la Suisse. Il rendit surtout d'importants services comme instructeur en chef du corps du génie à l'Ecole militaire de Thoune, où il compta parmi ses élèves le prince Louis-Napoléon, aujourd'hui Sa Majesté Napoléon III. En 1847, le colonel reçut, avec le titre de général, le commandement d'une armée dirigée contre le Sonderbund. Ses habiles manœuvres déterminèrent le triomphe de la Suisse libérale. Cette campagne, qui sauva l'unité et peut-être l'indépendance de la Confédération helvétique, valut à l'honorable général de nombreux témoignages de la reconnaissance nationale : la Diète lui vota un sabre d'honneur et un don de 40,000 francs, juste récompense accordée au patriote qui, en 1815 et depuis, avait noblement refusé les offres les plus brillantes des puissances étrangères et de l'industrie privée, pour consacrer, avec un dévouement désintéressé, son épée et sa vie tout entière au service de son pays !

» Les relations d'amitié qui unissent le général Dufour à l'Empereur l'on fait choisir plusieurs fois comme négociateur entre la Diète fédérale et la cour des Tuileries. A l'occasion de l'affaire de Neuchâtel, qui sembla lui préparer un nouveau rôle militaire, il a été chargé d'une mission de confiance auprès du gouvernement français et a concouru au dénouement pacifique de cette grave question. Chef de l'état-major général de l'armée fédérale, M. Dufour est en outre grand-officier de la Légion d'honneur.

» Les détails qui suivent sont empruntés à la Notice rédigée par ses soins.

» Après plusieurs tentatives restées sans résultat pour la confection d'une carte générale de la Suisse, ce n'est que depuis l'année 1833 qu'on s'est mis sérieusement à l'œuvre et qu'on a donné une activité suffisante aux travaux qui devaient réaliser la grande *Carte topogra-*

phique et militaire antérieurement décrétée par la haute Diète fédérale.

» Les ingénieurs français avaient déjà rattaché à leurs grandes chaînes de triangles l'Observatoire de Berne et celui de Genève. Il fallait continuer leur œuvre et l'étendre sur la Suisse entière. On se vit dans l'obligation de reprendre à nouveau et de conduire l'opération comme si rien n'avait été fait avant cette époque. Le quartier-maître de la Confédération, M. le général Dufour, dut, en cette qualité, diriger l'entreprise. Son premier soin fut de réunir sous sa présidence, pour arrêter la marche à suivre et aviser aux moyens d'exécution, une commission composée de cinq membres: un astronome, deux ingénieurs géographes et deux officiers de l'état-major fédéral. Cette commission se réunit pour la première fois en mars 1833.

» La projection de la carte qu'adopta la commission fut celle par développement, connue sous le nom de *Flamsted modifiée.* L'échelle fut fixée au cent millième, comme plus convenable, pour un pays aussi accidenté que la Suisse, que celle du quatre-vingt-millième adoptée pour la grande carte de France. Le mètre fut choisi pour mesure linéaire, et la carte entière fut divisée en vingt-cinq feuilles : cinq en longueur ou de l'est à l'ouest, et cinq en hauteur. Les feuilles auraient chacune $0^{m}70$ de longueur, et $0^{m}48$ de hauteur, comprenant ainsi 33,6 décimètres carrés, lesquels représentent une superficie de dix mille hectares. Mais de cette étendue, il n'y a guère que les deux tiers qui appartiennent à la Suisse ; le reste est pays étranger. La forme découpée des frontières est cause que les feuilles du pourtour ne peuvent pas être plus remplies, et que même celles des angles ne peuvent l'être que de renseignements utiles, il est vrai, à consulter, mais étrangers à la topographie. Chaque feuille dut porter deux échelles, l'une purement métrique, l'autre en lieues suisses de 4,800 mètres de longueur.

» Les levés topographiques ne pouvaient pas être faits à la même échelle dans les hautes Alpes, couvertes en grande partie de glaciers, et dans les parties que, relativement parlant, on peut appeler la plaine. La commission adopta l'échelle du vingt-cinq millième pour la plaine, et l'échelle moitié, ou du cinquante millième, dans les hautes montagnes. Celle-ci parut bien suffisante pour des régions fortement accidentées et peu peuplées. Elle est encore double de celle des réductions destinées à la gravure. Les levés devaient rendre, aussi exactement que possible, non-seulement les lieux habités, quelle qu'en fût l'importance, les chemins et sentiers de toute nature, les cours d'eau grands et petits, mais encore la forme du terrain, si importante à saisir dans un pays tel que la Suisse. La méthode des courbes de

niveau, quoique d'une application difficile dans les hautes montagnes, fut néanmoins prescrite, en adoptant l'équidistance de 10 mètres pour les levés au vingt-cinq millième, et de 30 mètres pour ceux au cinquante millième.

» En fait de délimitations territoriales, on s'en tint à celles des cantons, jugeant peu nécessaire de faire figurer sur la carte celles des communes et des districts ou arrondissements, limites quelquefois assez vagues et susceptibles de modifications. On ne tint pas non plus à obtenir, avec une grande précision, les contours des forêts, que les coupes et la mise en culture font varier d'année en année.

» L'allemand étant, en Suisse, la langue officielle, il fut arrêté que les titres, les légendes explicatives, etc., seraient en cette langue, mais écrits en caractères français, et que, pour rendre la carte commode à consulter dans tous les cantons, les noms français et italiens seraient conservés dans les parties où l'on ne parle pas l'allemand.

» Le centre de la projection est l'observatoire de Berne : sa détermination astronomique était parfaitement arrêtée par un grand nombre d'observations directes, bien concordantes avec les renseignements puisés dans les registres du colonel Henri et envoyés par le directeur du dépôt de la guerre français.

» Les opérations, en 1833, se réduisirent à relever les signaux abattus, à en construire de nouveaux, et à placer des bornes partout où il n'y en avait pas.

» La grande base d'Aarberg ne fut mesurée que l'année suivante : réduite à la température de 13° R. et au niveau de la mer, elle s'est trouvée de 13,053^{m} 74. Pour en constater l'exactitude, les ingénieurs français l'ont, de leur côté, déterminée géodésiquement par un enchaînement de triangles, partant d'Ensisheim en Alsace, et l'ont trouvée de 13,053^{m} 78 par une première opération, et de 13,053^{m} 72 par une seconde. La mesure directe se trouvant entre ces deux nombres, à 0^{m} 06 de l'un en moins, et à 0^{m} 02 de l'autre en plus, on voit combien elle est exacte et quel degré de confiance mérite cette mesure.

» Il a fallu deux années pour franchir les Alpes et relier la triangulation à celle de la Lombardie, et trois années pour la terminer.

» Les levés de détail, ou travaux topographiques proprement dits, n'ont commencé qu'en 1836. C'est à cette époque que le bureau topographique fédéral fut installé à Genève, résidence habituelle du quartier-maître, directeur de la carte.

» Comme le premier mérite d'une carte est, après l'exactitude, la clarté, l'emploi de la lumière oblique parut devoir être préféré à la lumière zénithale pour faire ressortir les hautes montagnes dont le

pays est couvert et rendre sensibles, au premier coup-d'œil, les traits principaux et caractéristiques de la contrée. L'apparition des feuilles XVI et XVII montra si l'on avait eu raison de penser ainsi, et la médaille d'or décernée plus tard à la Carte fédérale par le jury de l'exposition générale de Paris prouva que, même en France, où le principe contraire avait prévalu, le système, si système il y a, de la géographie suisse était apprécié.

» La gravure a été faite par de jeunes artistes suisses qui se sont formés au bureau fédéral, où ils ont trouvé de bons modèles et une direction éclairée et vigilante.

» A la fin de 1860, tous les levés étaient terminés, à l'exception de quelques parties des feuilles XIII et XXIII, que les pluies extraordinaires de cette année n'ont pas permis d'achever. Ces lacunes ont dû être comblées en 1861.

» Toutes les planches, sauf les numéros VIII, XIII et XXIII, sont gravées et publiées. L'année 1861 verra terminées les feuilles VIII et XIII; et la dernière feuille paraîtra vers la fin de 1862 ou en 1863. Ainsi aura été accomplie en trente années cette œuvre qui semblait au-dessus des forces de la Confédération.

» On est parvenu à couvrir toutes les dépenses moyennant une somme d'environ un million, somme énorme pour la Suisse, mais qui, répartie sur un grand nombre d'années, ne lui a pas été trop onéreuse. Elle est même restée au-dessous d'une estimation qui avait été faite en 1837 par le directeur de la carte. Cette estimation, qui n'avait pourtant pas effrayé la Diète, portait en effet la dépense présumable à 1,130,000 francs. Quant à la durée du travail, elle sera rigoureusement réalisée en 1863, telle qu'elle avait été prévue dans le rapport du directeur.

» Indépendamment de l'atlas général, les Chambres fédérales ont ordonné qu'il serait dressé une carte réduite à l'échelle du deux cent cinquante millième, plus commode pour les touristes et les besoins ordinaires. Cette carte, gravée sur acier, sera en quatre feuilles de même grandeur que celle de l'atlas, c'est-à-dire de 70 centimètres de longueur sur 48 de hauteur. Le trait et la lettre des quatre feuilles sont à peu près terminés, ainsi que le figuré des deux premières. Il faudra cependant encore quelque temps avant leur publication, parce que la gravure sur acier est très difficile, et, par là, très lente.

» Si maintenant, comme le fait remarquer avec raison M. le général Dufour, on réfléchit aux difficultés de tout genre que la nature du pays offre à une semblable entreprise, on ne refusera pas à la Suisse le mérite de l'avoir tentée dans le but, non-seulement de faire quelque chose d'utile aux diverses administrations qui, depuis longtemps,

réclamaient une carte générale suffisamment détaillée, mais encore de se mettre en harmonie avec les pays voisins, de se placer à leur hauteur et de travailler pour la science. Ses ingénieurs ont apporté à l'accomplissement de cette tâche difficile les plus grands soins et l'exactitude la plus rigoureuse; ils ont supporté avec un dévouement digne d'éloge tous les genres de privations et de rigueurs, passant des saisons entières dans les régions les plus sauvages du globe, exposés aux intempéries et à des périls réels sur les glaciers coupés de profondes crevasses, sur des arêtes tranchantes de rochers, sur des pics presque inaccessibles.

» Mais en consacrant, pour une bien modeste rétribution, les belles années de leur vie à la confection de l'atlas général de la Suisse, ils ont fait une œuvre bien appréciée des connaisseurs et qui a déjà produit ses fruits; c'est leur principale récompense. Les minutes de leurs levés ont été maintes fois consultées et mises à profit pour des projets de routes, et notamment pour l'établissement des voies ferrées, qui se sont tant multipliées en Suisse depuis quelques années. Elles ont aidé aux recherches des géologues et des amis des sciences naturelles. L'autorité militaire y a aussi puisé d'utiles renseignements pour ses préparatifs de défense et pour ses champs de manœuvres.

» La Notice que nous venons d'analyser très sommairement se termine par la liste des personnes appelées à un titre quelconque à concourir à cette publication nationale. La *Carte de la Suisse* fait le plus grand honneur à leur commune collaboration; elle sera un monument durable du savoir éclairé, des persévérants efforts et du patriotisme désintéressé de M. le général Dufour, qui l'a entreprise, dirigée et heureusement menée à fin. »

Cet article nous montre que les travaux exécutés par M. le général Dufour et ses habiles et dévoués coopérateurs ne sont pas seulement appréciés dans notre pays, mais qu'ils jouissent également à l'étranger de la plus honorable réputation et à coup sûr la mieux méritée. C'est ainsi que, il y a quelques mois, la *Société géographique de Londres* entendait la lecture d'un mémoire que lui adressait son correspondant, M. P. Chaix, sur l'histoire et les progrès de la carte fédérale de la Suisse et en ordonnait l'impression de manière à le répandre parmi tous ses membres et à faire connaître à tous les hommes qui s'intéressent dans le Royaume-Uni aux progrès de la géographie l'éminent service que M. le général Dufour venait de rendre à cette science.

Après avoir rappelé les premiers pas qui furent dus à Tralles, Hassler, Feer, Trechsel, Buchwalder, Sulzberger, Finsler, Pestalozzi, Wurstemberger, M. Chaix abordait l'histoire des travaux qui, à partir de 1834, ont été exécutés sans interruption sous la directiou de M. le

général Dufour. En 1840, M. Eschmann pouvait déjà publier à Zurich un ouvrage fort important, extrait par M. Alfred Gautier (30me volume de la *Bibliothèque universelle)*, dans lequel se trouvait la description de 110 triangles primordiaux, mesurés par les ingénieurs de l'état-major fédéral; celui des triangles secondaires était déjà de 448.

« J'ignore, disait M. Chaix dans son Mémoire, si dans les marais de l'Irlande les ingénieurs qui ont achevé le *Tewnland Survey* (carte d'Irlande en 5000 feuilles, qui a coûté 8 millions de francs) ont jamais enduré des misères telles que tous les nôtres doivent chaque année supporter pendant plusieurs mois, ayant pour couche quelques poignées d'un foin humide, sous le rude abri de la hutte en pierres sèches des bergers, sans autre société, sans autre aide que celle d'un domestique (car ils ne travaillent pas deux ensemble). Mais je puis bien certifier que jamais une entreprise de cette nature n'a été poussée avec des moyens aussi limités et une aussi grande activité. — Il faut, pour arriver à de tels résultats que, chez nos ingénieurs, le patriotisme soit venu stimuler encore la conscience, le bon goût et l'habileté; et il serait pénible de penser que cette grande œuvre une fois achevée, le pays ne reconnût pas d'une manière utile pour eux les obligations qu'il leur a.

» Une décision importante, ajoute M. Chaix, dut être prise relativement à la manière d'éclairer les mouvements de terrain, c'est-à-dire dans la manière d'en représenter les pentes. Proportionner l'intensité des ombres au degré de pentes est un système rationnel en apparence et d'une application facile dans la représentation des pays médiocrement accidentés et simplement ondulés tels qu'est la plus grande partie de l'Allemagne, de la France et de l'Angleterre.

» Ce système de la *lumière verticale*, né chez les Allemands, propagé en Russie, a été introduit en France par le général Haxo, quoique les cartographes français eussent jusqu'alors pratiqué avec plus de succès que personne le système opposé de la lumière tombant à 45 degrés et n'éclairant qu'une des pentes des montagnes. L'ambition d'obtenir une représentation de tous les degrés de pente, par des teintes proportionnées d'ombre et de lumière, entraîna le général Haxo à imposer aux ingénieurs français un système d'ombres double et compliqué, savoir des hachures très larges et disgracieuses, et d'autres plus fines, en nombre assez grand pour rendre le travail difficile et inutilement lent. — Le but auquel on vise dans le dessin topographique est : 1° de donner au voyageur une idée correcte de l'aspect du pays; — 2° d'offrir un guide aux militaires. — Ces deux points sont assurément atteints par une carte construite sur l'échelle de 1 pour 80,000 ou pour 100,000, avec un système d'ombre qui indique les diffé-

rences de pentes de 20 en 20 degrés. L'inspection d'une pareille carte fera distinguer tous les accidents du terrain, les défilés, les sommets sourcilleux, les pentes rapides et les rocs perpendiculaires. Il n'en faut pas davantage; car où est le général, où est l'ingénieur qui, pour livrer une bataille ou pour tracer un chemin, se contentera de poser le compas sur cette carte pour y compter le nombre des hachures, et se dispensera d'une reconnaissance personnelle du terrain.

» Une méthode assez bonne pour juger du mérite d'un système est d'en chercher les résultats. Nous pouvons, pour cela, comparer à la carte élégante, claire, pittoresque et fidèle, gravée par Orgiazzi, avec la lumière à 45°, pour suivre les campagnes du maréchal Moncey dans les Basses-Pyrénées en 1793-1795, les cartes très soignées du royaume Lombard-Vénitien, par les ingénieurs autrichiens. Ces dernières, dessinées par des mains habiles, avec la lumière verticale, sont illisibles, obscures et d'un aspect repoussant dans la région alpine du royaume. — La carte gouvernementale de la France n'a pas encore produit les feuilles les plus chargées de montagnes du Pays d'Oysans et des départements des Hautes et Basses-Alpes; mais d'après l'apparence des feuilles où se trouvent la Grande-Chartreuse et la vallée de Graisivaudan, nous pouvons prévoir un résultat lamentable, si les ingénieurs français persistent à suivre le système du général Haxo.

» M. le général Dufour, comprenant que les hautes Alpes de la Suisse lui réservaient des difficultés encore plus grandes, a été conduit à l'adoption d'une méthode mixte, celle de la lumière verticale pour les régions plates et simplement ondulées, et l'ancien système de la lumière à 45° pour les régions véritablement montagneuses, considérant cette partie du travail comme une œuvre d'art où le plus habile ingénieur est celui qui figure le terrain avec le plus de fidélité, de goût et de clarté. Les dessins de M. l'ingénieur Wolfsberger, en particulier, montrent à quel point le général a été heureux en choisissant des interprètes de sa pensée, et l'admiration témoignée devant moi par feu M. le capitaine Graves (l'un des plus habiles hydrographes de la marine militaire de la Grande-Bretagne), était un tribut mérité payé au succès des collaborateurs de M. Wolfsberger. »

M. Chaix terminait son mémoire en citant quelques exemples frappants de l'exactitude de la carte fédérale dans les parties montagneuses de la Suisse, et en exprimant le regret que l'on n'eût pas saisi toutes les occasions possibles d'indiquer sur la carte même les doubles noms par lesquels sont désignées certaines localités, lacune qui fait, par exemple, chercher en vain dans les montagnes des Grisons, le nom fameux du mont Adula. — Mais cette dernière observation, fondée en elle-même, pourra trouver sa solution dans la nouvelle carte en quatre

feuilles qui se prépare, et dont on commence à annoncer la publication.

Les *Petermann's Mittheilungen*, qui se publient à Gotha, nous apprennent de leur côté, que l'Allemagne n'a pas apprécié d'une manière moins favorable que les autres nations, le travail de M. Dufour. Cette publication renferme dans son numéro de décembre une revue de la cartographie européenne, dans laquelle l'auteur n'hésite pas à placer la carte fédérale au rang des premiers chefs-d'œuvres, et se réjouit de pouvoir annoncer à ses lecteurs qu'avant deux années elle sera terminée.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Conseil fédéral a fait, dans sa séance du 26 mars, les promotions et nominations militaires suivantes :

PROMOTIONS.

1. Etat-major général.

Au grade de lieutenant-colonel fédéral : MM. Thurneisen, Jean-Rodolphe, de Bâle, et Fratecolla, Joseph, de Bellinzone (Tessin), majors à l'état-major général.

Au grade de major fédéral : MM. Ragazzi, Stephan, de Puschlav (Grisons); Kappeler, Louis, de Baden (Argovie); Dimier, Aug.-André, de Genève; Bossi, Antonio, de Lugano (Tessin), et Bringolf, Jean, d'Unterhallau (Schaffhouse), capitaines à l'état-major général.

Au grade de capitaine fédéral : MM. Hœhn, Albert, de Zell (Zurich); Meyer, Emile, de Hérisau (Appenzell R.-E.); de May, Charles-Arth.-Alf., de Berne; Fazy, Jaques-Gustave, de Satigny (Genève); Siegwarth, Joseph-Aloïse, de Fluehli (Lucerne), et de Rougemont, Jean-Fréd.-Albert, de Berne, lieutenants à l'état-major général.

2. Etat-major du génie.

Au grade de colonel fédéral : M. Wolff, Jean-Gaspard, de Zurich, lieutenant-colonel à l'état-major du génie.

Au grade de lieutenant-colonel fédéral : M. Grænicher, Gustave, de Berne, major à l'état-major du génie.

Au grade de capitaine fédéral : M. Kaltenmeyer, Jaques, de Bâle, lieutenant à l'état-major du génie.

Au grade de lieutenant fédéral : MM. Burnier, Ch.-Victor, de Lutry (Vaud); Pellis, Edouard, des Clées (Vaud); Raccaud, Emile, de Lausanne (Vaud); Chessex,

Clément, de Montreux (Vaud); de Loës, Charles, d'Aigle (Vaud), et de Meuron, Paul, de Neuchâtel, 1ers sous-lieutenants à l'état-major du génie.

AU GRADE DE 1er SOUS-LIEUTENANT-FÉDÉRAL : MM. Kussmaul, Frédéric, de Bâle; Heusler, Guillaume, de Bâle, et Mohr, Rodolphe, de Lucerne, 2es sous-lieutenants à l'état-major du génie.

3. État-major d'artillerie.

AU GRADE DE COLONEL FÉDÉRAL : MM. de Greyerz, Walo, de Berne, et Hammer, Bernard, de Soleure, lieutenants-colonels à l'état-major d'artillerie.

AU GRADE DE MAJOR FÉDÉRAL : MM Schobinger, François-Xavier, de Lucerne, et Perrier, Louis, de Genève, capitaines à l'état-major d'artillerie.

AU GRADE DE CAPITAINE FÉDÉRAL : MM. Davall, Alfred, d'Orbe (Vaud); Schæppi, Henri, de Wipkingen (Zurich), et Ruchonnet, Ernest, de St-Saphorin (Vaud), lieutenants à l'état-major d'artillerie.

4. État-major judiciaire.

AU RANG DE COLONEL : M. Battaglini, Charles, de Cagiallo (Tessin), lieutenant-colonel à l'état-major judiciaire.

AU RANG DE LIEUTENANT-COLONEL : M. Bützberger, Jean, de Bleienbach (Berne), major à l'état-major judiciaire.

AU RANG DE MAJOR : MM. Hartmann, Jean-Th., de Fribourg, et de Ziegler, Jean, de Schaffhouse, capitaines à l'état-major judiciaire.

5. État-major du commissariat.

AU RANG DE LIEUTENANT-COLONEL : MM. Stouky, Louis, de Diemtigen (Berne); Schenk, Jean-Jaques, de Uhwiesen (Zurich); Jenny, Charles-Frédéric, de St-Gall, et Dotta, Charles, d'Airolo, majors à l'état-major du commissariat.

AU RANG DE MAJOR : MM. Mæder, Jean-Jaques, de Mühleberg (Berne); Davall, Albert, d'Orbe (Vaud); Frey, Conrad, de Niederwyl (Thurgovie); Kramer, Henri, de Volken (Zurich), et Hardmeyer, Jean-H., de Winterthur, capitaines à l'état-major du commissariat.

AU RANG DE CAPITAINE : MM. Béguin, Jules, de la Chiésaz (Vaud); Bernet, Jos.-Alex., de Gommiswald (St-Gall); Dénériaz, Victor, de Sion; Bernoully, Guillaume, de Bâle; Sulzer, Alfred-Oscar, de Winterthur; Kesselring, Jaques, de Marstetten; Bazzigher, Lucien, de Vicosoprano; Hotz, Henri, de Aussersihl; Aeschbacher, Louis, de Lützelflueh; Collomb, Edouard, de Vevey; Cappeler, Martin, de Coire, et Rudolf, Charles, de Selzach (Soleure), lieutenants à l'état-major du commissariat.

AU RANG DE LIEUTENANT : MM. Glutz-Blotzheim, Charles, de Soleure; Weber, Charles, d'Olten; Gloor, Jaques, de Schœftland; Ulli, Jaques, de Reisiswyl; Brunner, G.-E., de Laupersdorf; Zuppinger, Robert, de Mænnedorf; Zeerleder, Eugène, de Berne; Bérard, Charles, de Vevey; Debrunner, Alphonse, de Frauenfeld; Laffon, Jean-Conrad, de Schaffhouse; Lerch, Jean-Jaques, de Wiedlisbach; Bucher, Joseph, de Langnau; Schneebeli, H.-C., d'Affoltern s. A., et Keller, Louis, d'Orbe, 1ers sous-lieutenants à l'état-major du commissariat.

6. État-major sanitaire.

Au rang de capitaine : MM. Willy, Rodolphe, de Mels; Wendel, Sig.-M., de Schleilheim ; Golliez, Louis, de Payerne ; Bonnard, Sam.-H., de Nyon ; Gut, Jean-Jaques, de Ruschlicon ; Nüscheler, Adolf, de Zurich, et Weinmann, J.-Albert, de Winterthour, médecins d'ambulance de IIe classe.

Au rang de lieutenant : MM. Perrin, Cl.-Et., de Semsales ; Moosheer, Hermann, de St-Gall ; Fisch, Emile, de Hérisau ; Lehmann, Théophile, de Langnau ; Stauffer, Alfred, de Berne ; Schwab, Samuel, de Kallnach (Berne), et Stockmann, Melchior, de Sarnen, médecins d'ambulance de IIIe classe.

NOMINATIONS.

1. A l'état-major général.

Au grade de lieutenant-colonel fédéral : M. Bruderer, Jaques, de Trogen (Appenzell R.-E.), jusqu'en 1859 major à l'état-major général.

Au grade de major fédéral : MM. Kottmann, Jean, de Soleure, capitaine de dragons depuis 1853 ; de Sinner, Rod., de Berne, ci-devant capitaine au corps du génie autrichien, breveté en 1855 ; Nicolet, Alcide, de la Ferrière (Berne), capitaine au bataillon n° 69 depuis le 29 décembre 1856.

Au grade de capitaine fédéral : MM. Masson, Ferdinand, de Montreux, capitaine de dragons depuis 1860 ; Britschgi, François-Melchior, d'Alpnach (Unterwalden), ci-devant capitaine au service de Rome ; Graf, Bernard, de Maisprach (Bâle-Campagne), capitaine de guides depuis 1860 ; Kuenzli, Arnold, de Rykon (Argovie), capitaine aide-major, et de Mentlen, Charles, de Bellinzone, lieutenant d'infanterie depuis 1858.

Au grade de lieutenant fédéral : MM. Hünerwadel, Adolphe, de Lenzbourg ; de Montmollin, Jean, de Neuchâtel, ci-devant 1er sous-lieutenant au service de Prusse ; Aviolat, Jules-Frédéric, d'Aigle, sous-lieutenant d'infanterie depuis 1860 ; de Loriol, Auguste, du canton de Vaud, ci-devant lieutenant au service de Naples ; Burkhard, Adolphe, de Bâle, sous-lieutenant de guides depuis 1861.

2. A l'état-major du génie.

Au grade de 2e sous-lieutenant : MM. Waldkirch, Guillaume, de Schaffhouse ; Pictet de la Rive, Edouard, de Genève ; de Saussure, Victor, de Genève ; de Muralt, Louis, de Berne, et Bachofen, Arnold, de Bâle, aspirants de 2e classe.

3. A l'état-major d'artillerie.

Au grade de major fédéral : MM. Brun, Charles-Frédéric, de Bischoffzell, capitaine d'artillerie depuis 1856, et Schwab, Fréd.-Albert, de Gals (Berne), capitaine d'artillerie depuis 1858.

Au grade de lieutenant fédéral : MM. Massip, Philippe, de Genève, lieutenant depuis 1856 ; Iuvalta, Wolfgang, de Coire, lieutenant depuis 1861 ; Marchand, Pierre, de Fribourg, lieutenant depuis 1862 ; Doxat, Charles, de Lau-

18 août. — Le 18 était un dimanche. Le service divin fut célébré dans les deux camps d'Andermatten et d'Hospenthal, dans les deux langues et les deux cultes. Les chefs de brigade durent passer une inspection des troupes mises sous leurs ordres. Le reste de la journée fut consacré au repos.

Plan de la 2e partie des manœuvres.

A partir du 19, la seconde partie des manœuvres commençait. On supposait que l'ennemi, repoussé dans la vallée de la Reuss, obligé d'abandonner successivement toutes les positions qu'il avait occupées, n'offrait plus de résistance et était en pleine retraite dans la vallée du Tessin. Mais l'on avait reçu l'avis que les troupes suisses qui occupaient le Bas-Valais, étaient repoussées par une attaque venant de l'Ouest, et la division, après avoir détaché un corps chargé de suivre la colonne qui se retirait par le Tessin, devait se porter rapidement dans le Valais, et tâcher d'atteindre la position de Fenges pour arrêter l'ennemi qui remontait la vallée du Rhône.

Dans le but de masquer ce mouvement, la brigade nº 2 fut envoyée par le St-Gothard jusqu'à Airolo; là elle dirigea une compagnie de carabiniers dans le Tessin, et tournant à droite, elle dut traverser le Nufnen pour rejoindre dans le Haut-Valais la brigade nº 1 qui y arrivait après avoir traversé la Furka, et marcher ensemble sur Brieg et le Valais. Ces mouvements eurent lieu dans les journées des 18, 19 et 20.

19 août. — Le 19, la brigade nº 1 se porta à Réalp, où elle bivouaqua. La brigade nº 2 se porta à Airolo, où elle fut cantonnée.

20 août. — Le 20, la brigade nº 1 partit à 4 heures, passa la Furka, fit une halte de demi-heure au glacier du Rhône, et se porta de là à Münster, où elle bivouaqua. La brigade nº 2 partit à 2 $^1/_2$, passa le Nufnen et arriva à St-Ulrichen, où elle bivouaqua.

La brigade nº 2 arriva à St-Ulrichen peu d'instants avant la brigade nº 1, mais à peine la tête de la colonne venait-elle de s'établir, la queue n'étant pas encore arrivée, qu'elle vit défiler sur la route la brigade nº 1, qui traversait St-Ulrichen pour pousser jusqu'à Münster.

21 août. — Le 21, les deux brigades sont réunies à Brieg, où elles arrivent de bonne heure, en bon ordre. Elles furent cantonnées à Brieg, l'avant-garde à Glyss, l'arrière-garde à Naters et à Mœrell.

Il doit être permis au commandant en chef d'exprimer le sentiment de profonde satisfaction qu'il éprouva en voyant défiler devant lui ces

troupes qui venaient de faire des marches forcées, l'une par-dessus les cols élevés de la Furka et du Nufnen et par la pluie, l'autre par la route fatigante et poudreuse de St-Ulrichen à Brieg par une chaleur caniculaire, et les voyant marcher d'un pas ferme, en bon ordre et par faitement en état de combattre si elles eussent rencontré l'ennemi.

22 août. — Le 22 fut un jour de repos. Le commandant en chef passa une inspection de toute la division; la tenue de la troupe était parfaite. Il y eut un changement de cantonnement; le bataillon 51 qui avait été cantonné la veille à Naters, fut posté à Viége du côté de Finges. Une compagnie de carabiniers, cantonnée à Mœrell, fut avancée à Brieg.

23 août. — Le 23, la division se mit en marche à deux heures du matin, afin d'atteindre Finges dans la journée s'il était nécessaire.

Cette marche ne présenta rien à remarquer. Les inondations du Rhône interceptaient la route en quelques points et en particulier en amont de Tourtemagne; l'infanterie dut faire un détour par le pied de la montagne, tandis que les troupes à cheval, l'artillerie et les bagages, passèrent au travers de l'innondation. Arrivés à la hauteur de Loëche, à Susten, la division s'arrête et établit son bivouac, sa présence à Finges n'étant pas nécessaire, et cette position, par son manque d'eau, n'étant pas propre à un bivouac.

24 août. — La position de Finges est connue, les combats livrés à diverses reprises par les Valaisans et en particulier la vigoureuse résistance qu'ils opposèrent en 1799 aux troupes françaises, ont inscrit ce nom avec honneur dans l'histoire militaire du Valais.

Le Rhône, après avoir depuis Louëche longé le pied des escarpements qui bordent la vallée à droite, décrit une courbe et passe au pied des escarpements de gauche.

Dans cette courbe il entoure la position de Finges, jouant ainsi le rôle d'un vaste et profond fossé que ses eaux torrentueuses rendent infranchissable.

La grande route remonte de Sion à Sierre le long de la rive droite du Rhône; après Sierre elle tourne, vient passer le Rhône sur un pont de bois et traverse ensuite la position de Finges.

Des deux côtés du fleuve se trouvent des escarpements, mais ceux de Finges dominent ceux qui se trouvent du côté de Sierre. Des deux côtés le terrain présente une série d'ondulations et des mamelons qui sont partout franchissables, mais qui sont très favorables à la défense. Sur la rive gauche du côté de Finges une vaste forêt de pins couvre le terrain sur un espace d'une demi lieue. Sur la rive droite

l'on rencontre des prairies, des champs coupés de haies, de nombreuses vignes, et à une demi-lieue le village de Claret et la ville de Sierre.

Une route peu large et montueuse suit la rive gauche du Rhône depuis Sion; elle vient aborder la gauche de la position de Finges, mais elle est aisée à défendre et à couper.

C'est dans cette position qu'on supposait que, le 24, la division devait de nouveau rencontrer l'ennemi, recevoir son attaque, le repousser, et, reprenant l'offensive, le refouler en arrière de Sierre.

L'ennemi devait de nouveau être figuré par la compagnie de carabiniers n° 37 sous la direction de M. le major Krauss; elle alla occuper ses positions sur la rive droite dès le grand matin.

La compagnie de sapeurs fut aussi envoyée à 2 heures du matin pour exécuter quelques travaux défensifs sur la rive gauche. Elle y exécuta rapidement des batteries pour les pièces de la division, un fossé de carabiniers sur les pentes raides qui dominent le pont, enfin elle barricada fortement ce dernier.

La division se mit en route plus tard. La 1re brigade, sous les ordres de M. le lieutenant-colonel Meyer, formée de deux bataillons d'infanterie et d'une compagnie de carabiniers, garnit les hauteurs qui dominent le Rhône; les 7 pièces d'artillerie sont placées derrière les épaulements qui y ont été préparés.

La 2me brigade, sous les ordres de M. le lieutenant-colonel Welti, composées aussi de deux bataillons d'infanterie et d'une compagnie de carabiniers, est massée en colonne sur la route, derrière les premiers mamelons; à un signal donné le feu éclate sur les deux bords. Les carabiniers du major Krauss, distribués avec intelligence sur la rive ennemie, entretiennent un feu très vif.

Les hauteurs de la rive gauche, entièrement couronnées de tirailleurs et d'artillerie, répondent par une fusillade bien nourrie à laquelle se mêlent les éclats du canon. Les carabiniers, les chasseurs répandus sur les pentes et les crêtes qui contournent le Rhône, utilisent tous les plis du terrain et les buissons pour se dissimuler à la vue de leur adversaire tout en faisant feu sur lui.

Cependant l'ennemi a réuni une colonne d'attaque avec laquelle il veut emporter le pont. Ce mouvement offensif réussit d'abord; il parvient à franchir la barricade, mais il est bientôt arrêté par le feu presque à bout portant d'une compagnie d'infanterie embusquée derrière la chaussée de la route; après s'être maintenu quelques instants maître du pont, il est forcé de l'abandonner et de se retirer, c'est ce moment que l'on choisit pour faire avancer la 2me brigade. Celle-ci, gardée par M. le colonel Wieland et le lieutenant-colonel

Welti, s'élance au pas de course, se précipite comme un torrent sur le pont, le franchit et, escaladant les hauteurs situées de l'autre côté, s'en empare et s'y établit.

Aussitôt le pont franchi par la 2e brigade, la première cesse ses feux et se reforme sur la route, prête à appuyer la 2e.

La seconde brigade s'avance en combattant; elle couronne successivement les coteaux qui séparent Sierre du Rhône; pendant ce temps, la 1re brigade suivant son mouvement, avance le long de la route en colonne, en ayant ses tirailleurs sur les pentes de droite, pour en débusquer les tirailleurs ennemis. On arrive ainsi à l'entrée de Sierre. La 2e brigade qui en couronne les dernières crêtes sur la gauche, couvre de ses feux cette ville, tandis que la 1re y entre en colonne d'attaque et force l'ennemi à l'abandonner.

Le combat se termine à Sierre. La division fait une halte, pendant laquelle elle reçoit une distribution de vin offerte par le district et la ville de Sierre.

Au bout de quelques instants de repos, la division est remise en marche et dirigée sur Sion, où elle arrive de bonne heure encore, en bon ordre, après une journée, que la manœuvre de Finges et la marche de Susten sur Sion, par une poussière affreuse et une chaleur extrême, peut mettre au nombre des plus fatigantes du rassemblement.

La division tout entière établit son bivouac sur la rive gauche du Rhône, au lieu dit au *Champ sec.*

25 août. — Le 25 était un dimanche. Le service divin fut célébré en plein air sur l'emplacement même du bivouac dans les deux langues et les deux cultes. Après midi, la division fut passée en revue par M. le conseiller fédéral Stämpfli, chef du département militaire.

M. le conseiller fédéral avait suivi toutes les manœuvres; il avait pu s'assurer par lui-même de la manière dont la troupe s'était comportée; il put constater qu'après quinze jours de fatigues elle était en parfait état, et juger d'après elle, de ce que l'on pourrait attendre de l'armée tout entière.

Ce fut avec un véritable plaisir que, après l'inspection, le commandant en chef transmit à la troupe l'expression de la satisfaction du chef du département militaire fédéral.

Le 25 au soir, un repas offert par le gouvernement du Valais, réunit dans la salle du théâtre le corps d'officiers du rassemblement, reconnaissant de l'accueil qu'il recevait; pendant ce temps une distribution extraordinaire de vin était faite à la troupe par les ordres de l'autorité locale.

26 août. — Le 26, dès le grand matin, les convois du chemin de

fer emmenèrent successivement les troupes, qui toutes, sauf le bataillon 51 et la compagnie des guides, furent rendus dans leurs cantons le soir même.

Le bataillon 51, partant à 3 heures de Sion, aurait pu être rendu le soir même à Coire, toutes les mesures avaient été prises pour cela ; mais sur la demande d'être autorisé à s'arrêter pour la nuit à Zurich, le commandant en chef permit le retour en deux jours.

Quant à la compagnie de guides, continuant l'épreuve comparative des selles, elle dut faire encore deux étapes à cheval, et prendre la voie ferrée à Aigle pour Genève, où elle rentra le 28.

RACE CHEVALINE. — ESSAIS D'AMÉLIORATION DANS LE CANTON DE VAUD.

Dès les premières années de l'indépendance du canton de Vaud, le gouvernement comprit, ainsi que les particuliers, l'importance qu'il y avait à améliorer notre race chevaline, soit au point de vue du marché étranger, soit à celui des besoins du pays. Cependant jusqu'en 1808 aucune mesure ne fut prise à cet égard. Ce ne fut que le 30 mars de cette année que parut un décret du Conseil d'Etat qui accordait des primes et des accessits de district et une haute prime cantonale pour les étalons. Les conditions étaient que l'étalon fût indigène, franc de toute tare, âgé de 3 ans au moins, élevé dans le canton et depuis un an chez son propriétaire actuel.

Ce système ne parut pas suffisant au Conseil de santé, entre les mains duquel la question avait été remise. Dans un rapport du 3 août 1813, il indique les lacunes et les vices de l'arrêté de 1808, qui ne portait son action que sur les étalons seuls, sans s'occuper des juments ; en outre les primes étant obligatoires, il arrivait souvent que le plus mauvais cheval, présenté seul au concours de district, était également primé ; de plus, l'arrêté de 1808 exigeant que les étalons fussent nés dans le canton et depuis un an au fourrage de leur propriétaire, il en résultait que les types améliorateurs étrangers étaient exclus et qu'on ne faisait que perpétuer les défauts de la race indigène. Un autre vice de cet arrêté était de n'accorder de primes aux étalons que depuis l'âge de 3 à 5 ans; ce qui engageait en quelque sorte les propriétaires à les faire castrer ou à les vendre à l'étranger précisément à l'âge où ils auraient donné de meilleurs produits que dans leurs premières années. En conséquence le Conseil de santé proposa

d'accorder des primes aux étalons étrangers comme aux indigènes, et en second lieu d'acheter en Normandie des étalons recommandables qui demeureraient la propriété de l'Etat. Les événements politiques des années 1813, 14 et 15, et les mauvaises années 1816 et 17 qui les suivirent, empêchèrent le gouvernement de s'occuper de ces propositions. Aussi l'on peut dire que jusqu'en 1819, les essais d'amélioration restèrent dans le domaine de l'industrie particulière de quelques agriculteurs, et que l'action du gouvernement se borna à *encourager et à laisser faire*. Néanmoins les chevaux de ce pays, qui étaient d'une petite stature, ont, durant cette période, gagné en taille et en force ; d'une part, par l'introduction de quelques étalons et juments de races étrangères au canton, et de l'autre, par l'abondance de fourrages qu'on a obtenue des prairies artificielles.

Au mois de mars 1818, le Conseil de santé revint à la charge et proposa encore au Conseil d'Etat de nouveaux modes d'amélioration : 1° en cherchant à améliorer la race par elle-même, en primant les étalons et les poulinières du pays ; 2° en créant une nouvelle race au moyen d'étalons et de juments étrangères. Dans ce but il recommandait particulièrement la petite race normande, celle de la vallée d'Auge, du Cottentin et environs.

La proposition d'améliorer la race par elle-même ne fut heureusement pas prise en considération par le département de l'intérieur. En revanche la seconde fut adoptée, et un décret de 1818 créa un *Haras cantonal* qui fut établi aux Croisettes, suivant les bases précitées. La direction de ce nouvel établissement fut distraite des attributions du Conseil de santé et remise au département de l'intérieur, qui envoya en Normandie un commissaire chargé d'y acheter des étalons et des juments poulinières de race carossière et de grande taille. Les expériences de croisement commencèrent, mais au bout de peu de temps le gouvernement fit vendre les poulinières normandes avec leurs produits, et en 1823, il renvoya un nouveau commissaire en Normandie, qui y choisit et ramena 7 étalons noirs de même race, mais encore plus grands et moins bien proportionnés que les précédents. De toutes parts déjà on commençait à signaler le vice d'appareillement entre nos juments ragottes et ces énormes étalons hauts sur jambes, disproportionnés et tarés pour la plupart par des vices héréditaires. Cependant il faut observer ici que, si les croisements entre les étalons normands et les juments du pays n'ont pas été satisfaisants, on ne peut dire avec certitude qu'il en aurait été de même des produits exclusivement normands provenant des juments normandes du haras; attendu que ces poulains et pouliches n'ont pas subi un

examen assez suivi pour être tout à fait sérieux; plusieurs amateurs assurent même qu'il y en eut quelques-uns dignes d'éloges.

Quoiqu'il en soit, l'établissement du haras fut dès lors généralement critiqué; son administration laissait en outre beaucoup à désirer, soit sous le rapport des connaissances théoriques et pratiques, soit sous celui de la surveillance, des soins et de l'économie. Aussi en 1826, le Conseil d'Etat s'adressa de nouveau au Conseil de santé, et lui demanda un préavis sur la question, préavis qui fut présenté, mais dont nous ne parlons pas, parce qu'il n'eut aucun résultat.

En 1827, nouvelle correspondance, et production de rapports entre ces deux autorités. On y trouve beaucoup de choses très sensées et très connues sur les vices de notre race indigène et les qualités que doivent présenter les types améliorateurs. Enfin, après d'innombrables pourparlers, consultations, nominations de commissions et d'experts, un décret du Grand Conseil du 26 mai 1828 autorisa le Conseil d'Etat à acheter des étalons destinés au dépôt des Croisettes, à vendre ceux qui restaient au haras, en les répartissant chez des particuliers pour la monte, et enfin à nommer une *commission du haras*. Cette commission se mit à l'ouvrage, et pour son début elle dut procéder, bien contre son opinion, à la vente des étalons normands du haras pour qu'ils servissent à la monte chez des partieuliers; mais disons contre son opinion, car il avait été positivement reconnu que ces étalons ne valaient rien comme reproducteurs, et qu'il eut beaucoup mieux valu en débarrasser le pays ou bien les faice castrer. Ensuite cette commission se livra à un examen des chevaux indigènes, examen qui fut si peu satisfaisant qu'il fut déclaré impossible de remonter la race par elle-même et que les types améliorateurs étrangers étaient indispensables.

En conséquence, sur la proposition de cette commission, il fut acheté quatre étalons des cantons de Berne, Fribourg, Soleure et Schwytz en 1829; mais ils furent mal choisis et furent désapprouvés.

En septembre 1829, le Conseil d'Etat fit acheter quatre étalons anglais, malgré les réclamations de la commission qui aurait préféré des étalons français des races indiquées plus haut. Dans son préavis elle s'était prononcée pour l'acquisition d'un percheron, un cauchois, un cottentin, un breton et deux anglais demi-sang. Les anglais ne répondaient pas aux conditions requises : ils étaient de trop grande taille, trop haut sur jambes, et sauf un seul, le gris (le Nemrod), ils furent généralement peu estimés comme reproducteurs. Cependant ils servirent à la monte jusqu'en 1837, bien que le haras eût été supprimé en 1832, et la commission en 1833. Ces quatre étalons avaient été ramenés d'Angleterre par M. le lieutenant-colonel Dufez; il y en

avait un gris, un alezan, un bai-doré et un noir: leur taille variait entre 5 pieds et 5 pieds 3 pouces.

Dès cette époque, ce qui concerne la matière fut de nouveau remis au Conseil de santé, et l'ancien haras supprimé en 1832-1833, fut remplacé par ce qu'on a appelé le *dépôt d'étalons des Croisettes,* nom tiré du lieu où il était établi. Les étalons restèrent la propriété de l'Etat. En 1837 deux des anciens cités plus haut furent réformés et l'on en racheta deux autres : *le Rebelle* et *sir Peter,* pour le prix de 250 louis chaque. Durant cette période il se fit à diverses reprises des examens des produits de sang anglais nés dans le pays. Il s'en trouva quelques-uns de bons ou de passables, mais la plupart furent jugés plus ou moins défectueux. Les reproches qu'on leur fit, furent : 1º d'être trop fins de formes, trop hauts sur leurs membres, trop long jointés; 2º de se développer trop tardivement pour les besoins de notre pays; 3º d'être sujets à devenir aveugles. Il est à remarquer que la plupart des bons produits, bons soit en eux-mêmes, soit dans leur métis, qui sont sortis du sang anglais chez nous, provenaient d'un étalon remarquable de demi-sang, nommé *Godolphin,* et qui avait été donné au gouvernement par M. le capitaine Rossier, de Vevey.

Une notice intéressante de M. Levrat, vétérinaire à Lausanne, publiée à cette époque, traite avec détail et jugement des résultats obtenus par l'introduction du sang anglais dans notre canton. Il remarque avec vérité que s'il y a lieu de constater quelqu'amélioration dans les formes, cependant on s'est trop éloigné du genre de produits que réclament les besoins du pays et les demandes de l'étranger, c'est-à-dire du cheval de trait, bien proportionné, beau trotteur et également approprié aux travaux du campagnard et aux exigences du marché. M. Levrat fait observer enfin que, vu la difficulté qu'il y a à se procurer en Angleterre des chevaux de pur sang qui réunissent les qualités exigées pour nos reproducteurs, vu le haut prix qu'il faudrait y mettre, il y aurait de la convenance à choisir la petite race percheronne pure, qui, sous tous les rapports, est bien plus à la portée de nos éleveurs, et dont on a eu l'occasion d'apprécier les heureux produits.

En 1838 on admit au dépôt des Croisettes, un étalon percheron appartenant à M. Rolaz du Rosay; il fut généralement apprécié, fut acheté par un particulier, M. Paschoud d'Echallens, et servit à la monte pendant plusieurs années. Ce fut le commencement de l'ère percheronne.

L'Etat fit acheter en 1839 un autre étalon percheron, noir, et en 1840 un fribourgeois, dit l'*Auborange,* qui furent estimés ; mais tous

ces chevaux furent revendus en 1841, lorsque le Conseil d'Etat supprima le dépôt des Croisettes, sur la proposition du Conseil de santé (du 12 décembre 1840), fondée sur ce que l'influence salutaire des primes avait remplacé efficacement cette institution.

A dater de l'année 1841, l'action du gouvernement se borna au maintien des concours d'étalons, auxquels une certaine somme était affectée chaque année et répartie en prime aux types les plus recommandables. L'industrie ou plutôt l'intérêt des particuliers et des campagnards faisait le reste.

En 1857, le Grand Conseil ayant émis le vœu que la question de l'amélioration de la race chevaline fût de nouveau examinée avec soin afin de savoir s'il ne convenait pas de modifier le système de concours suivi depuis plusieurs années, une commission fut nommée à cet effet. Elle décida qu'il conviendrait de consacrer une partie de la somme allouée par le budget pour les concours d'étalons, à l'achat de types améliorateurs étrangers choisis dans les races percheronne ou cottentine, et que ces chevaux devraient être revendus à l'enchère à des particuliers, sous des conditions expresses concernant l'hygiène et la monte. Ce système a été adopté, et c'est celui qui est mis en pratique actuellement. Un arrêté spécial fixe les conditions auxquelles les chevaux sont vendus. Les principales sont : que l'acquéreur soit propriétaire de fonds; que l'étalon serve à la reproduction pendant 4 ans au moins, et qu'il ne soit donné qu'à des juments marquées au sabot, exemptes de vices héréditaires, et auxquelles il aura été délivré un permis de saillie par le vétérinaire désigné à cet effet.

Sous ce nouveau régime, les concours ne sont pas absolument supprimés, mais ils tendent à devenir moins fréquents à cause de l'immense avantage qu'il y a à doter le pays de nombreux types améliorateurs judicieusement choisis.

En conséquence, dès l'année 1857, une commission (MM. Vauthey et Combes, vétérinaires) fut envoyée à la foire de Chartres et en ramena 2 étalons percherons. En 1858, les mêmes experts furent chargés d'un nouvel achat et ramenèrent 2 autres percherons et un $^1/_2$ sang normand remarquable par ses formes; c'est l'étalon alezan que possède M. Secretan, à Orbe. Enfin, en cette année 1861, les mêmes experts ont fait l'acquisition en Normandie d'un anglo-percheron gris, et d'un anglo-normand alezan. Ce dernier, qui a été acheté par M. Mercier, de Vernand, est le type le plus parfait que le canton ait eu depuis longtemps.

C'est en mai 1861 qu'eut lieu le dernier concours d'étalons. Quinze ont été présentés, dix ont été primés, et sur ces dix, cinq étaient des étalons acquis dernièrement par l'Etat et revendus à des propriétaires.

Le temps n'est pas encore venu de juger d'une manière absolue de la valeur de ces nouvelles acquisitions au point de vue de leurs produits et de leur influence amélioratrice dans l'avenir; mais ce que l'on peut affirmer, c'est que ces chevaux ont obtenu généralement l'approbation des éleveurs, au moins autant qu'il est possible d'obtenir l'approbation de connaisseurs de chevaux, car c'est bien en cette matière qu'il est permis de dire que la critique est aisée et qu'on ne peut pas contenter tout le monde. Cependant nous pouvons espérer de marcher dans une voie de progrès dont le public se montre satisfait, et qui, entr'autres avantages, a celui d'être infiniment moins coûteuse pour l'Etat que celles qui ont été suivies jusqu'à ce jour.

(A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Les cantons des Grisons, d'Uri, de Schwytz et du Valais s'occupent activement de la question des routes stratégiques, et cherchent les moyens de mener cette grande entreprise à bonne fin. Les ingénieurs grisons auront terminé dans quelques jours les projets des sections de l'Oberalp et de la Bernina, qui doivent être commencées cette année. Les cahiers des charges sont faits dans un esprit que nous voudrions voir régner sur toute l'exécution de cet utile réseau. Le dossier en sera remis au Conseil fédéral dans le courant de ce mois ou, au plus tard, dans les premiers jours de mai, pour que les travaux puissent commencer de suite, et remplir d'un manière utile la campagne de 1862.

L'Axenberg éprouve quelques retards. Deux opinions sont en présence, l'une en faveur d'un tracé horizontal, souvent en galerie dans les rochers verticaux qui plongent dans le lac, l'autre en faveur d'un tracé offrant quelques pentes faibles pour éviter ces galeries, et pouvant s'exécuter à moins de frais. Monsieur l'ingénieur Hartmann, appelé par les cantons de Schwytz et d'Uri pour émettre son avis, s'est prononcé pour ce dernier, sans toutefois, croyons-nous, amener de conviction entière chez les partisans du tracé horizontal. Le gouvernement d'Altorf a, d'autre part, quelques difficultés avec le district d'Urseren sur la quote-part pour laquelle ce dernier doit entrer dans l'exécution et l'entretien des routes de la Furka et de l'Oberalp.

Le canton du Valais, enfin, n'attend que la fonte des neiges pour envoyer ses ingénieurs au glacier du Rhône, sur la portion de la route de la Furka, située sur son territoire.

Les cantons se sont chargés de la construction des routes moyennant un subside fixé de la Confédération, mais, par arrêté des Chambres en date du 26 juillet 1861, le Conseil fédéral est chargé de la surveillance ainsi que de l'approbation des plans et des cahiers de charges.

Dans une de ses dernières séances, le Conseil fédéral a décrété la manière dont cette surveillance serait exercée. Elle est du ressort du Département militaire ; le colonel fédéral Aubert, inspecteur du génie, est chargé de la haute direction, et le conseil lui a adjoint le capitaine du génie Hüber, pour remplir les fonctions d'ingénieur fédéral du réseau.

GENÈVE. (*Correspondance particulière de la* REVUE.) — A l'approche de la belle saison, et par conséquent à la clôture de notre cercle, j'essaierai de vous donner un petit compte-rendu des travaux de notre société militaire fédérale, pendant l'hiver 1861-1862. Notre cercle militaire, toujours organisé comme les années précédentes, est en pleine voie de prospérité, grâce à l'activité et à l'intelligence du comité directeur. Les séances d'instruction, données sous la forme de soirées familières, attirent ordinairement un nombreux auditoire, composé, outre les membres du cercle, d'un bon nombre de personnes qui portent un intérêt particulier à nos sujets d'entretien. Notre salle d'armes est fréquentée par les amateurs et notre riche bibliothèque, certainement une des plus belles de la Suisse, fait la jouissance de nos officiers vraiment studieux et avides d'une culture scientifique. Cette bibliothèque militaire a été composée avec un soin particulier par l'ancienne société militaire cantonale, qui a fusionné avec la société actuelle, il y a trois ans.

Le cercle a été rouvert au mois d'octobre par un banquet animé d'une franche et vive cordialité. M. le lieutenant-colonel fédéral Favre, qui a si brillamment reçu ses frères d'armes pendant la fête fédérale des officiers de 1860, accepta, dans ce banquet, un signe de notre reconnaissance.

Dans les deux premières séances d'instruction, M. Gautier, lieutenant-colonel fédéral du génie, nous a donné une description détaillée et fort intéressante sur les nouvelles fortifications d'Anvers, qu'il a étudiées au printemps passé, par ordre du Conseil fédéral. Renonçant au système des cordons, les Belges ont condamné presque toutes leurs forteresses frontières pour ne construire qu'une seule place forte centrale, dans laquelle ils peuvent tenir en sûreté leur gouvernement et toutes les ressources de l'armée. Ce pivot stratégique forme la base des opérations de l'armée pour la défense du pays, sert de refuge et permet une défense vigoureuse et une attitude menaçante, même dans le cas d'un envahissement de l'ennemi. Pour la défense, les forteresses frontières sont toujours situées en avant du front d'opération, là où il conviendrait plutôt de placer les avant-postes et non les dépôts ; elles sont donc généralement plus nuisibles qu'utiles. Les grands camps retranchés de Paris et de Lyon en France, de Posen en Prusse, de Cracovie et de Vérone en Autriche, et les projets du fameux Tottleben pour des travaux semblables à Kertsch en Russie, nous font clairement voir que les militaires experts sentent la nécessité de substituer les places fortes centrales à grand développement qui permettent une concentration des forces et une entière liberté de mouvements, aux places frontières qui éparpillent les troupes et gênent toute liberté d'action. Chez nous, déjà plusieurs fois, cette question fut agitée par la *Revue militaire*, le *Bund* et une brochure très appréciée : *De la nécessité d'une place forte fédérale*.

Cette année même, la question d'un réduit ou centre défensif pour la Suisse a été mise au concours par le comité central de la société militaire fédérale.

La grande ville commerciale d'Anvers, ancienne forteresse, dont la citadelle est célèbre par différents siéges, fut choisie par les généraux belges comme place forte centrale. Ils ont abandonné leur centre géographique pour rechercher la mer, avec l'intention de s'approcher d'une nation qui a tout intérêt à l'inviolabilité de leur sol. La largeur et la profondeur de l'Escaut, sur lequel la ville est située, permettent le mouillage des plus grands vaisseaux. Une immense enceinte continue, avec un rayon d'environ 4500 mètres, forme le corps de place, qui est renforcé en avant, à une distance de 3500 mètres, par une ceinture de forts détachés. L'armée belge tout entière peut manœuvrer à l'aise sous la protection du canon de la place. Après de sérieuses études et de longs débats, les ingénieurs belges ont renoncé au système bastionné, et ont adopté le système polygonal et à caponnières casematées, tel qu'il a été employé depuis longtemps par les officiers allemands dans les forteresses fédérales d'Ulm, Rastadt, Coblentz, etc, etc. Comme Anvers est la première grande place forte qui se construit depuis l'invention du canon rayé, des changements et des modifications importantes dans le tracé en ont été la conséquence nécessaire.

Les détails que M. le lieutenant-colonel Gautier nous a donnés, augmentés de ses propres réflexions, ont vivement intéressé un nombreux auditoire qui a assisté à ses séances. Voici, en quelques mots, sur quoi les ingénieurs belges ont arrêté leurs idées : Adoption complète du système polygonal, dans lequel les caponnières de fossé suppléent au flanquement mutuel des faces de bastion par leurs flancs respectifs ; augmentation de la longueur du front de 360 mètres (front type de l'école de Metz), à 1000 et 1100 mètres ; épaisseur des parapets de 7 à 8 mètres ; largeur de la berme de 3 à 7 mètres, pour permettre des mouvements de troupes nécessaires aux retours offensifs ; largeur du fossé 80 à 120 mètres ; abandon de toute maçonnerie pour escarpe et contre-escarpe, en terre coulante, surtout pour fossé rempli d'eau ; adoption des casemates à l'Haxo ; cuirassement des casemates essentielles à conserver ; usage des barbettes pour l'artillerie, et abris voûtés sur une grande échelle.

M. le lieutenant-colonel Favre, qui a assisté aux grandes manœuvres des 7e et 8e corps de l'armée prussienne, à Cologne, en a fait le récit dans trois séances familières.

La première séance a été consacrée à une esquisse de l'armée prussienne. Sa nouvelle organisation, son recrutement, sa composition en paix et en guerre ; la formation de l'infanterie, son habillement, son équipement et son armement ont été traités successivement, ainsi que la description et l'appréciation du fusil à aiguille. La formation et l'organisation de l'artillerie et de la cavalerie ont été passées en revue. M. le lieutenant-colonel Favre nous a fait connaître le canon rayé prussien, ses avantages et ses inconvénients. Ces derniers seraient surtout à redouter pour une armée de milices. Quelques notions sur les autres corps d'armée, sur l'état-major, sur le système d'avancement et d'instruction militaire, ont terminé cette intéressante soirée.

Dans les séances suivantes, M. le colonel Favre a d'abord présenté le tableau de la vie animée que les officiers étrangers venus de tous les pays de l'Europe, menaient à Cologne, de la réception si hospitalière qui leur avait été faite au nom du roi, et des fêtes qui ont eu lieu. Une première série de revues et de manœuvres par corps d'armée séparés a été suivie d'une seconde période pendant laquelle deux corps ennemis, chacun d'environ 25,000 hommes, ont manœuvré et combattu l'un contre l'autre. Une carte de grande dimension, représentant à l'échelle du 20,000^{me} le terrain des manœuvres, dessinée par M. le capitaine du génie Müller, a permis à M. le colonel Favre d'exposer en détail les suppositions des mouvements et la suite des divers combats.

Sans énoncer sur l'armée prussienne une opinion arrêtée, que la brièveté du temps ne lui aurait pas permis de se former, cet officier a fait part à ses camarades de ses impressions, ainsi que de quelques observations relatives à certains points de la tactique prussienne, et il a terminé par un aperçu de l'esprit général qui anime cette belle armée, esprit qui doit éveiller en Suisse beaucoup de sympathie, car il a pour tendance bien moins la conquête que la défense nationale.

M. le lieutenant-colonel Favre a eu l'excellente idée de rédiger ses renseignements et ses impressions, de les faire imprimer et de les distribuer à ses camarades. Ce récit, aussi charmant qu'instructif, sera pour nous tous un souvenir délicieux de ses trois séances familières. Nous espérons que la *Revue militaire* communiquera à ses lecteurs quelques-uns de ces renseignements sur l'armée prussienne, ainsi que les réflexions et comparaisons qui sont contenues avec tant de clarté et de précision dans le récit de M. le colonel Favre.

Les deux séances suivantes ont attiré une affluence considérable dans les salles de notre société militaire. C'était l'exposé des manœuvres et des marches du rassemblement de troupes de 1861, donné par le commandant en chef lui-même, M. le colonel fédéral du génie Aubert. Je n'ai pas besoin de vous donner les détails de ce brillant exposé ; vous avez eu le bonheur de l'entendre vous-même à Lausanne, et la *Revue militaire* publie actuellement le rapport de ces mouvements de troupes dans les Hautes-Alpes, qui ont été dirigés avec tant de talent et d'habileté. J'ajouterai soulement que les profondes réflexions et les justes et bienveillants conseils sur les devoirs imposés aux officiers, qui ont accompagné le récit de M. le colonel Aubert, ont vivement impressionné les auditeurs. Que nous n'oubliions jamais ces précieux enseignements, et que nous prenions pour modèle le tact et la conduite exemplaire de ce chef distingué.

Dans une autre soirée familière, M. le colonel fédéral Borel a donné quelques détails intéressants sur l'ancienne et défectueuse organisation des batteries de fusées, et sur la nouvelle composition du personnel et du matériel, telle qu'elle a été adoptée par les Chambres fédérales. Il a surtout vivement apprécié la séparation complète du service du soldat du train de celui de l'artilleur, contrairement à quelques membres de la commission militaire, qui désiraient que ces services fussent faits par tous les hommes sans distinction. Pour notre armée de milices, dont l'instruction doit se faire en un temps si court, relativement à ce qu'il faut apprendre, l'introduction d'un tel système serait la désorganisation complète de

notre artillerie, si jamais on essayait de l'appliquer dans nos batteries. M. le colonel Borel croit qu'aussi longtemps qu'on ne sera pas parvenu à fabriquer des fusées qui ne se détériorent point par un long transport, l'utilité réelle des batteries de fusées sera encore bien contestable.

M Dominicé, capitaine fédéral du génie, nous a entretenu de la fabrication de la poudre, et particulièrement de l'organisation des poudrières de la Confédération suisse. De nombreux dessins de machines et des échantillons de bois, de charbon, de salpêtre et de poudre de différentes qualités et de différents pays ont accompagné son intéressant récit. M. le capitaine Dominicé est membre de la commission fédérale nommée pour la réorganisation de nos poudrières.

Les deux dernières séances d'instruction de notre cercle militaire, ont été consacrées à un aperçu des grands travaux de notre belle carte fédérale, levée et gravée sous la direction du général Dufour. Dans la première séance, M. Kündig, capitaine fédéral du génie, nous a donné quelques détails sur l'histoire des travaux géodésiques en Suisse et un aperçu rapide sur les différents procédés qu'il faut suivre pour arriver à une bonne triangulation, base nécessaire des levées topographiques et de la confection des cartes. Il a passé en revue la mesure des bases, des angles, des latitudes, des longitudes, des azimuts et des hauteurs ; il a exposé la projection de la carte, le système des coordonnées des points trigonométriques, et il nous a fait connaître les différents instruments qui sont employés.

Dans la seconde séance, M. le capitaine Kündig a traité des levées topographiques à courbes horizontales, de la réduction des levées à l'échelle de la carte, des différents procédés de la gravure sur cuivre et de la reproduction des planches gravées par la galvanoplastie. M. Kündig a exposé à ses auditeurs des levées originales avec les courbes horizontales au 25,000^{me} et au 50,000^{me}, de magnifiques dessins originaux de la carte, au 50,000^{me} et au 100,000^{me}, des planches de cuivre gravées, des clichés et des planches reproduites par la galvanoplastie, et des planches de cuivre aciérées, procédé nouveau qui empêche l'usure des planches en donnant au cuivre la dureté de l'acier. J'ajouterai ici que pour faciliter l'enseignement des levées à courbes horizontales, l'inspecteur du génie, M. le colonel Aubert, a fait faire par M. le capitaine fédéral Müller un relief de précision des environs du St-Gothard, à l'échelle du 50,000^{me}, sur lequel les courbes de niveau seront dessinées, telles qu'elles ont été levées par les officiers attachés aux travaux topographiques. Ce relief fera partie des collections de l'école militaire de Thoune.

Les salles de la société militaire se fermeront à la fin de ce mois.

Neuchâtel. — Dans sa séance du 14 mars dernier, le Conseil d'Etat a nommé au grade de 2e sous-lieutenant d'infanterie, le citoyen *Meunier, Antoine,* domicilié au Locle.

Le capitaine *Ed. Dumont* a obtenu, le 21 mars, son congé définitif du service, en conservant les prérogatives d'honneur de son grade.

Récemment ont été sanctionnés : 1o le règlement de la société militaire *d'instruction mutuelle à la Chaux-de-Fonds ;* 2o le règlement de la société des *carabiniers du Vignoble.*

Le *général Dufour*, arrivé à Neuchâtel le 11 avril et descendu à l'hôtel Bellevue, y a été l'objet d'une sérénade exécutée par le corps de musique militaire des Armes-réunies (Chaux-de-Fonds). — Au nom du peuple neuchâtelois, le colonel Philippin a souhaité la bienvenue au général, lequel a répondu aussitôt, au milieu des acclamations de la foule.

EXTRAIT

du tableau des écoles auxquelles seront appelées les troupes neuchâteloises en 1862.

Compagnie de carabiniers	nº 64,	5	jours	à Yverdon, du 6 au 10 mai.
» » »	» 14,	10	»	» du 26 juin au 5 juillet.
» » »	» 17,	2	»	à Collombier, du 14 au 15 août.
Bataillon	» 6,	12	»	» du 1 au 12 juin.
»	» 23,	12	»	» du 27 juillet au 7 août.
Artillerie, batterie	» 24,	12	»	à Bière, du 29 juillet au 9 août
» »	» 52,	6	»	» du 12 au 17 août.
Guides	» 6,	14	»	à Thoune, du 6 au 19 juillet.

Les trois compagnies de carabiniers et les trois bataillons de landwehr seront inspectés les 26, 28 et 30 mai, à Collombier, Chaux-de-Fonds et Fleurier.

Recrues artillerie,	42 jours	à Bière, du 15 juin au 26 juillet.
» guides,	41 jours	à St-Gall, du 12 mai au 21 juin.
» carabiniers,	28 jours	à Thoune, du 7 septembre au 4 octobre.
» train de parc,	35 jours	à Thoune, du 13 avril au 17 mai.
» chasseurs (infe),	35 jours	à Collombier, du 15 juin au 19 juillet.
» fusiliers (infe),	28 jours	à Collombier, du 15 juin au 12 juillet.

Préalablement, les recrues des armes spéciales feront une ecole préparatoire de 8 jours à Collombier.

Vaud. — Dans sa séance du 29 mars 1862, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Rossier*, Jean-Frédéric, aux Tavernes, 2d sous-lieutenant de mousquetaires nº 4 de réserve du 1er arrondissement, — et *Redard*, Constant, à Echandens, sous-lieutenant de dragons. — Le 2 avril, MM *Eternod*, Henri, à La Sarraz, capitaine de mousquetaires nº 2 d'élite du 7e arrondissement; — *Kuntz*, Louis, à Orbe, adjoint au commissariat des guerres, avec rang de capitaine, pour le 5e arrondissement, — et *Collioud*, Louis, à Vevey, capitaine quartier-maître à la suite, venant du canton de Berne. — Le 4 avril, MM. *Braillard*, David, à Lausanne, capitaine de la batterie d'artillerie attelée nº 9 fédéral; — *Lecoultre*, Constant, à Gimel, major du bataillon d'élite du 4e arrondissement; — *Champion*, Jules, à Payerne, capitaine de la demi-compagnie d'artillerie de position nº 69 fédéral; — *De Loës*, Emile, à Chexbres, 1er sous-lieutenant de mousquetaires nº 2 d'élite du 3e arrondissement; — *Mercier*, Louis, à Orbe, capitaine d'armement pour le 5e arrondissement, — et *Dutoit*, Daniel, à Chavannes, 2d sous-lieutenant de mousquetaires nº 2 d'élite du 1er arrondissement. — Le 8 avril, MM. *Aubert*, Eugène, au Chenit, 2e sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 5e arrondissement; — *Ducret*, Jules-Louis-Auguste, à Essertines, 2d sous-lieutenant de mousquetaires nº 4 d'élite du 5e arrondissement; — *Huguenin*, Jean-Louis-Henri, à Cossonay, 1er sous-lieutenant de chasseurs de gauche nº 2 de réserve du 7e arrondissement; — *Vallotton*, Jules, à Vallorbes, lieutenant de chasseurs de droite nº 1 de réserve du 5e arrondissement; — *Butticaz*, Henri, à Treytorrens, capitaine aide-major, du bataillon d'élite du 3e arrondissement; — *Cuérel*, Louis, à Villars-Ste-Croix, lieutenant de chasseurs de droite nº 2 de réserve du 7e arrondissement, — et *Barraud*, Jean-Antoine, à Bremblens, lieutenant de mousquetaires nº 3 de réserve du 7e arrondissement. — Le 16 avril, M. *Rochaz*, Eugène, à Romainmôtier, lieutenant de la batterie d'artillerie attelée nº 9 fédéral, arrondissements nº 1 et 2.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. Lecomte, major fédéral.

N° 9 **Lausanne, 8 Mai 1862.** **VIIe Année**

SOMMAIRE. — **Valeur de la position de St-Maurice.** — **Race chevaline. Essais d'amélioration dans le canton de Vaud** *(fin)*. — **Bibliographie**. *Le général Jomini, sa vie et ses écrits, par Ferd.* Lecomte. — **Nouvelles et chronique.**

VALEUR DE LA POSITION DE SAINT-MAURICE (¹).

> **Plus est grand le trésor de liberté amassé par un peuple, plus il doit surveiller avec persévérance l'emploi des forces qui en assurent la possession.**
>
> **(Louis Napoléon.)**

Question proposée :

QUELLE EST LA VALEUR DE LA POSITION DE ST-MAURICE APRÈS QUE, PAR L'ANNEXION DE LA SAVOIE DU NORD, LES CONDITIONS PRÉCÉDENTES DE CE PAYS ONT ÉTÉ MODIFIÉES ? SUFFIT-ELLE ENCORE POUR LA DÉFENSE DU SIMPLON ?

Chapitre I.

Situation militaire et géographique du Valais, au point de vue de la résistance contre une tentative de passage de la part de la France.

Les passages des Alpes situés en Valais, et que la France pourrait avoir en vue en envahissant le territoire Suisse, sont :

1° Le Grand-St-Bernard;

2° Le Simplon;

3° Le Nufenen et un grand nombre de cols très élevés, dont quelques-uns ne peuvent être atteints qu'en traversant des glaciers.

Pour abréger, nous appellerons ces passages, *objets*.

(¹) Ce mémoire, rédigé par M. Hermann Siegfried, major à l'état-major du génie, a reçu un prix de la *Société militaire fédérale*, aux concours de 1861.

Les Français, pour y arriver, ne peuvent pénétrer en Valais que par les routes suivantes :

1° La route de la rive vaudoise du lac, passant par Vevey ;
2° Celle de la rive méridionale, par le Chablais ;
3° Par la navigation sur le lac Léman ;
4° Le col de Morgins, conduisant du val d'Abondance au val d'Illiers ;
5° Le passage entre Chamounix et Martigny.

Il existe encore un certain nombre de passages très élevés entre le Chablais et le Valais, passages d'assez peu d'importance pour que nous les négligions ici.

Nous appellerons ces routes, *chemins d'invasion.*

La vallée du Rhône possède huit moyens de communication avec le reste de la Suisse, ce sont :

1° La route de la rive vaudoise du lac Léman ;
2° Le passage du Pillon ;
5° » du Sanetsch ;
4° » du Rawyl ;
5° » de la Gemmi ;
6° » du Grimsel ;
7° » de la Furka ;
8° » du Nufenen.

Nous désignerons enfin ces passages par l'expression : *chemins de secours.*

L'on sait qu'une position défensive doit avoir, *en avant* les chemins d'invasion, et *en arrière* l'objet que l'ennemi a en vue ainsi que les chemins de secours.

Or on ne rencontre sur toute l'étendue du Valais, qu'un seul point, Martigny, qui ait en avant de sa position toutes les routes d'invasion, et derrière lui tous les passages des Alpes convoités par l'ennemi en même temps que les chemins de secours les plus sûrs. C'est la seule position qui satisfasse à toutes les conditions militaires et géographique, et par conséquent celle qui prime toutes les autres en importance.

La position de Brigue offre, il est vrai, un second point central, mais elle ne couvre que le Simplon et se trouve bien éloignée du passage du Grand-Saint-Bernard. Ce point est en outre trop loin des routes d'invasion pour permettre d'agir sur elles d'une manière efficace ; il oblige enfin d'abandonner les avantages que présentent les chemins de secours les plus utiles tels que le Sanetsch, le Rawyl et la Gemmi, passage qu'il laisse à une assez grande distance en avant.

Il résulte de là qu'une position militaire à Brigue est moins avan-

tageuse. que d'autres à la défense des passages des Alpes contre la France. Son importance est beaucoup plus grande dans le cas d'une tentative d'invasion de la part de l'Italie. Donc tout point situé entre Brigue et Martigny sera d'autant plus favorable à la défense qu'il sera plus rapproché de ce dernier endroit.

Saint-Maurice partage avec Martigny tous les avantages militaires et géographiques, à la seule exception du débouché de la vallée de Chamounix qui se trouve en arrière de cette place. Cette circonstance ne manque pas d'une certaine importance.

En effet, on peut s'attendre à l'établissement d'une route carrossable entre Ugine et Sallanche par le col de Flumet, route qui mettrait Chambéry en communication directe avec Chamounix. Au bout d'un temps plus ou moins déterminé, la route du Saint-Bernard s'ouvrira. La première de ces routes rendra plus dangereux, comme chemin d'invasion, le passage de Chamounix. Par la seconde, la possession du Saint-Bernard n'en deviendra que plus tentative. Ces travaux une fois exécutés, la place de St-Maurice deviendra encore plus insuffisante et ses communications plus menacées. C'est à Martigny qu'il s'agira de barrer le passage à l'ennemi.

La structure géographique de la contrée présente à St-Maurice l'aspect d'une coupure. Le fond de la vallée, en se rétrécissant, y forme un défilé qui sépare la partie inférieure du bassin du Rhône jusqu'au lac, de sa partie supérieure, qui est plus resserrée. Une porte y fermait autrefois l'entrée du canton et faisait ainsi encore mieux ressortir la séparation que nous venons d'indiquer. Quoique en cet endroit la distance entre les deux versants principaux de la vallée soit considérable, le défilé n'en existe pas moins. Le Rhône, s'éloignant du pied des rochers de la rive droite, en amont des bains de Lavey, vient à St-Maurice se jeter contre ceux de la rive gauche. C'est encore là que se réunissent les routes des deux rives. Ces circonstances donneront toujours à cette place, une certaine importance militaire.

L'embouchure du Rhône, près du Bouveret, a enfin aussi une certaine valeur militaire. Toute cette contrée peut exercer une influence directe sur les principales routes d'invasion, à savoir sur la navigation et la route de la rive méridionale du lac. Une position fortifiée, en communication avec un port, fortifié aussi, y dominerait le lac d'une part et la route de l'autre. Placé à cheval sur le Rhône ce point formerait, le long du fleuve, avec St-Maurice et Martigny, une ligne susceptible d'une bonne défense.

Il ne faut pas ici prendre le mot *point* dans un sens trop mathémathique, mais bien lui donner par la pensée la dimension d'une *ligne*. Alors la ligne de Martigny au lac répondra, militairement par-

lant, à toutes les conditions géographiques exigées par la question qui nous occupe.

Toutes les routes d'invasion se trouvent en avant de cette ligne, tandis qu'elle laisse derrière elle tous les chemins d'invasion et tous les objets, tous les buts de l'ennemi.

Chapitre II.

Influence de l'annexion de la Savoie du nord, sur la défense des passage des Alpes, en Valais.

L'annexion de la Savoie du nord n'a pas modifié la situation d'une manière essentielle en ce qui concerne la résistance que nous pourrions opposer à la France dans le cas où elle voudrait forcer les passages des Alpes pennines. St-Maurice, pour cela, n'en remplira son but ni mieux ni plus mal. Abstraction faite de ce que, dans le cas d'une pareille tentative le Piémont eût probablement été, par des motifs politiques, ou bien l'allié ou bien l'ennemi des Français, mais non pas neutre, la neutralité du Piémont devait nécessairement être impossible, et cela par une raison toute géographique, savoir que tout passage des Alpes pennines conduit aux versants méridionaux, et par conséquent en Piémont. Donc, que ce fût comme alliée ou comme ennemie du Piémont, la France aurait utilisé les routes du Chablais ou, du moins, aurait pu le faire. Dans le cas où la Suisse eût voulu s'opposer au passage en occupant St-Maurice, la France eût pu, pour se rendre plus facilement maîtresse du Valais, utiliser tous les abords situés entre la chaîne du Mont-Blanc et le lac, dans le pays limitrophe devenu récemment français; pas un passage de plus, pas un passage de moins que maintenant. Les conditions sont donc restées assez les mêmes.

On pourrait objecter qu'auparavant nous pouvions intercepter la route du Simplon sur territoire savoisien. Sans doute, mais cette mesure aurait été aussi inutile que désavantageuse. L'armée française pouvant s'avancer aussi bien par le canton de Vaud que par le Chablais ou par les deux routes à la fois, la position centrale à occuper nous est indiquée tout naturellement; c'est la contrée située à l'extrémité supérieure du lac Léman, près du point où les deux routes ci-dessus, après avoir été séparées par le lac, se réunissent.

Dans le cas où une armée française choisirait, exclusivement ou partiellement la route du Chablais, il se présente une question à résoudre, savoir si la chaîne des hautes montagnes qui forme notre

frontière entre le lac et le Mont-Blanc, pourra être mieux défendue en se plaçant en avant ou en arrière de cette chaîne.

En allant occuper des positions sur les bords de l'Arve, on allongerait considérablement la ligne de défense ou plutôt on la décomposerait en un certain nombre de postes communiquant difficilement entre eux, dont chacun serait destiné à la défense d'une vallée longue et étroite, située en arrière et aboutissant à un passage distinct. Dès le premier mouvement rétrograde les communications cesseraient entre les divers détachements. En un mot, on aurait tous les inconvénients des cordons.

Sur la Dranse, en Chablais, les circonstances sont, il est vrai, plus favorables. Le terrain compris entre Evian, la Dranse inférieure et la Dranse de Bernex, offre une position centrale d'où l'on peut rayonner dans toutes les directions pour défendre le Chablais et qui en cas d'attaque permettrait de résister énergiquement. Mais la vallée de Chamounix n'en exigerait pas moins un poste spécial et puis, pour assurer la retraite sur la vallée du Rhône par les deux longs et étroits défilés de Meillerie et du val d'Abondance, il faudrait nécessairement des travaux de fortifications qu'il nous est impossible d'établir en temps de paix.

La vallée du Rhône, par contre, forme une position centrale derrière la dite chaîne de montagnes, depuis le lac jusqu'à Martigny. Les excellents moyens de communication que l'on possède sur les deux rives du Rhône diminuent la longueur de la ligne à défendre. S'appuyant par la droite sur le lac, par sa gauche à de hautes montagnes, cette position trouve dans cette circonstance autant de force que de sécurité. Dans ces conditions enfin, elle permet de surveiller tous les passages situés en avant et de concentrer toutes ses forces pour aller recevoir l'ennemi au point de passage et d'attaque qu'il aura choisi. En exposant dans ce qui précède tous les avantages qne possède la vallée du Rhône, sur la Savoie du Nord, pour la défense de la chaîne de montagnes, nous en revenons à conclure que l'annexion de la dernière à la France, n'a pas modifié d'une manière sensible notre position en vue de la défense des Alpes du Valais contre la France.

Dans le cas d'une tentative de passage, il faudra bien attendre les Français devant St-Maurice, car enfin depuis l'annexion il n'a été construit aucune autre route conduisant en Valais, et la Suisse ne se prêtera certainement jamais à la construction d'une route de Chamounix et Martigny. Quand même quelques détachements tourneraient la position par Martigny ou Salvent, on n'en serait pas moins obligé de forcer le défilé de St-Maurice pour le passage des voitures de guerre. Aussi longtemps que St-Maurice tiendra bon, l'armée française

sera arrêtée. Du reste, les passages par lesquels la position peut être tournée et qui, avant l'annexion, étaient aussi praticables que maintenant, ces passages ne sont pas de nature à nous effrayer.

En effet, la colonne qui viendrait déboucher sur Martigny par la Tête noire, le col de Balme ou le col des Montets, ne pourrait communiquer avec le corps principal, que par Sallanche, Bonneville et Thonon; c'est tout comme si elle n'avait aucune communication. De plus, entre Martigny et St-Maurice elle rencontrerait une série de positions où la nature favorise singulièrement la résistance contre un ennemi qui descendrait la vallée et auxquelles viennent encore s'ajouter les ouvrages d'Evionnaz et des bains de Lavey. Cette colonne ne pourrait donc coopérer que faiblement à une attaque ayant pour but de s'emparer de St-Maurice. En revanche elle pourrait, en se fortifiant à Martigny, arrêter des renforts venant de Sion.

Les changements survenus dans la position de la Savoie du nord n'ont donc pas modifié sensiblement, au point de vue géographique, la valeur de la place de St-Maurice, pour la défense de la route du Simplon. Mais il s'agit surtout de savoir : *Quelle est la valeur de la position en elle-même, si ses fortifications peuvent être défendues ; combien de temps enfin l'on pourrait s'y maintenir ?*

(A suivre.)

RACE CHEVALINE. — ESSAIS D'AMÉLIORATION DANS LE CANTON DE VAUD (*fin*).

Néanmoins pour ranimer et encourager chez nous l'élève du cheval, il fallait ajouter quelque chose encore à l'introduction de bons types améliorateurs. Il convenait de donner aux éleveurs la facilité de placer leurs poulains sur des pâturages où ils pussent trouver des soins et une surveillance de chaque jour, une nourriture suffisante, un bon air, un abri dans le mauvais temps, et tout cela à un prix en rapport avec la valeur vénale des jeunes chevaux. L'Etat seul pouvait se charger d'un léger sacrifice d'argent dans un but d'utilité générale qui rendra et a déjà rendu au pays des services incontestables. L'Etat prit cette initiative et l'autorité sanitaire fut chargée d'étudier cette question ; après des recherches dirigées surtout dans le Jura, le choix est tombé sur la montagne de la Breguettaz, située près de Vaulion. Cette montagne, qui peut recevoir une centaine de poulains, réunit tout ce que l'on pouvait désirer. L'eau y est abon-

dante et saine, l'abord facile, le terrain mou dans le bas est sec sur la plus grande partie, quelques vieux sapins à branches étalées offrent un abri pendant les grandes chaleurs, quelques parties sont légèrement accidentées, d'autres plus escarpées. Cette réunion de circonstances permet aux jeunes bêtes de se développer à leur aise, et par le jeu de tous leurs muscles de prendre cette harmonie qui fait les bons chevaux.

Le pâturage est divisé en deux parties: l'une destinée aux poulains et pouliches d'un an et en dessous; l'autre aux jeunes étalons de plus d'un an. Le chalet a été converti en infirmerie et une baraque a été construite sur chaque division. Un homme et deux garçons sont chargés des soins et de la surveillance journalière. M. le vétérinaire Combes, membre du Conseil de santé, a l'inspection supérieure et donne ses soins aux malades.

Cent-vingt livres d'avoine avaient été affectées à chaque poulain pendant l'estivage, qui commence vers le milieu de juin environ, et dure jusqu'au 8 octobre.

Cette année, on a fait un essai qui a bien réussi; on a supprimé l'avoine, et on la remplace par du foin donné pendant les grandes chaleurs dans le milieu du jour, parce que ces jeunes bêtes, souvent harcelées par les mouches, préféraient rester à l'ombre sous les couverts que de sortir pour manger l'herbe.

Un arrêté du Conseil d'Etat fixe les conditions d'admission des poulains et règle tout ce qui concerne la matière. Une société d'assurance, formée entre les propriétaires, offre une garantie contre les pertes provenant de maladies, accidents ou autres causes. Le maximum des élèves a été fixé à 80 au lieu de 100.

On peut dire maintenant que l'expérience est faite et réussie de la manière la plus satisfaisante, car depuis la première année les saisons ont présenté des alternatives de chaleur, de pluie et de froid exceptionnelles, et malgré ces circonstances défavorables et les difficultés inhérentes à toute nouvelle entreprise, il n'a péri qu'un ou deux poulains chaque année, et seulement par suite d'affections aiguës. Un fait qui a toujours frappé les visiteurs, c'est la supériorité des élèves de 2e année sur ceux qui y venaient pour la première fois.

Le grand nombre de demandes des propriétaires a engagé le Conseil d'Etat à chercher s'il serait possible d'étendre encore cet établissement; des démarches ont été faites et il a été question en dernier lieu, d'ajouter à la montagne de la Breguettaz celle de la Posogne, qui l'avoisine. Cette affaire est en suspens.

Résumons maintenant ce qui précède, récapitulons les faits et voyons les instructions que nous devons en tirer.

Jusqu'en 1808, rien. En 1808, premiers essais, institution des concours d'arrondissement et des primes, avec l'idée d'améliorer la race par elle-même. Cette tentative n'eut pas de succès, vu l'imperfection des types reproducteurs du pays.

En 1818, création du haras cantonàl, introduction de la race normande, de grande taille, soit par les croisements avec nos juments, soit par les produits des juments amenées de Normandie. Le résultat ne fut pas heureux, vu la disproportion existant entre les deux races. En 1829, introduction du sang anglais par les 6 étalons amenés à cette époque. Nous avons vu que les produits s'écartaient de plus en plus du but demandé, c'est-à-dire du type de trait nécessaire à nos besoins. On tombait dans les *ficelles*.

En 1838, 39, et les années suivantes, essais lents, tardifs, des percherons, qui enfin réussissent généralement et encouragent nos éleveurs à adopter cette race et les types qui s'en rapprochent comme les plus propres à améliorer le nôtre. Depuis 1841, plus d'étalons possédés par l'Etat, qui borne son action au concours des reproducteurs devenus la propriété des particuliers, et en dernier lieu à l'achat de bons types étrangers. Comme dans la première période, il encourage et laisse faire, mais en suivant une voie plus judicieuse dans laquelle il est secondé par les efforts et l'intérêt des propriétaires et des amateurs.

Si nous jetons les yeux sur le passé, ceux d'entre nous qui peuvent se rappeler ce qu'était notre race vaudoise il y a 30 ou 40 ans, et qui la comparent à ce qu'elle est aujourd'hui, ne peuvent méconnaître qu'elle a subi une amélioration notable. Elle a gagné en taille, en force, en proportions; l'avant-main et le garrot se sont développés, la tête est mieux attachée, la croupe moins avalée, l'arrière-main moins défectueux, l'ensemble a gagné sous tous les rapports. Cependant quand on considère le peu de succès des résultats obtenus par les différents systèmes et les essais de croisement si variés tentés jusqu'à ces dernières années (qu'il est juste d'excepter); quand on se rappelle le peu de suite, de persévérance et de jugement qui a été apporté en général dans la direction de cette importante affaire, l'on est conduit à se demander si c'est seulement aux efforts directs tentés par la reproduction et l'introduction d'un sang meilleur qu'il faut attribuer cet heureux changement. Serait-ce aux quelques étalons étrangers amenés dans le pays depuis 40 ans, étalons tous plus ou moins défectueux, qu'il faudrait en accorder l'honneur?

Nous ne le pensons pas, et il serait probablement plus juste de dire que la prospérité générale du pays, les progrès de l'agriculture, l'augmentation des fourrages de bonne qualité, le développement des con-

naissances du campagnard y ont eu une large part. Il est peut-être encore un autre élément d'amélioration que nous ne pouvons passer sous silence ; c'est l'influence salutaire qu'ont exercée dans ce sens nos écoles de cavalerie et d'artillerie, qui chaque année versent dans le canton un grand nombre de jeunes hommes qui ont appris non seulement à seller et à atteler un cheval sans le blesser, à le panser et le nourrir convenablement, mais qui ont acquis en outre, pour la plupart, des notions d'hygiène et un développement de connaissances et d'intelligence spécial, qu'ils apportent dans la vie privée et dont ils font leur profit.

Ils ont reconnu par expérience que, les soins, une nourriture saine et abondante, des traitements doux, une bonne direction dans le travail, non seulement doublaient les services qu'ils pouvaient tirer de leurs chevaux, mais augmentaient encore considérablement leur valeur vénale, et le bon exemple appuyé par l'intérêt a porté ses fruits.

Il serait trop long et d'ailleurs inopportun de vouloir donner ici un traité à l'usage des éleveurs de chevaux, à propos des erreurs qui peuvent avoir été commises dans le canton ; il ne sera cependant pas inutile de rappeler deux principes constatés par l'expérience et qui ont été négligés ou ignorés chez nous, faute à laquelle on peut attribuer en partie le peu de succès de nos premiers croisements.

Il est reconnu qu'en fait de croisement de races, les produits de deux races absolument différentes, c'est-à-dire entre lesquelles il n'existe que peu ou point de rapport, sont généralement défectueux ; chez nous, les produits anglo-suisses en sont une preuve. Il est inutile de chercher des exemples plus loin, les normands-suisses ne valaient pas mieux. En second lieu, il est reconnu que sans parler des races, les étalons de haute taille donnent rarement de bons produits avec des juments beaucoup plus petites, et que l'on doit toujours chercher que la taille soit en faveur de la jument. Sans nous étendre sur ce sujet, bornons-nous à remarquer que nous avons péché contre ces deux principes et que nous en avons été punis.

Dans l'époque actuelle, nous nous rapprochons de la vérité ; nous croisons avec des percherons, ou des croisés percherons, le plus près de terre possible, ragots et en proportion avec nos juments. Les produits sont bons ; quand nous aurons obtenu ainsi une première génération meilleure, quand nous aurons pour ainsi dire donné le premier coup de rabot, alors nous verrons s'il y a lieu à rechercher une amélioration plus complète, en croisant avec des races plus fines, ou réputées plus pures ; mais ne nous pressons pas, prenons d'abord aux percherons tout ce qu'ils ont de bon et qui nous manque ; étudions

aussi les produits de l'étalon anglo-normand arrivé cette année; surtout ne dépassons pas le but. Produisons ce dont nous avons besoin, c'est-à-dire le *beau cheval de trait*, de taille moyenne, qui, ennobli par un sang généreux, devient le véritable *cheval de guerre*. Persévérons avec courage et prudence, et dans quelques années, il faut l'espérer, nous n'aurons plus rien à demander à l'étranger.

P. GRAND, major fédéral.

BIBLIOGRAPHIE.

LE GÉNÉRAL JOMINI, SA VIE ET SES ÉCRITS, esquisse biographique et stratégique, par Ferdinand LECOMTE, major fédéral. — 1 vol. in-8° de 430 pages, orné du portrait du général; avec un atlas in-folio, comprenant les légendes et les plans des batailles d'Ulm, de la Berezina, de Bautzen, de Dresde, de Culm et de Leipsig, plus un croquis de l'Allemagne pour l'intelligence du plan de campagne de 1813.

Quoique l'auteur du livre que nous voulons faire connaître à nos lecteurs soit depuis quelque temps absent, il n'appartient guère à la *Revue militaire suisse* elle-même d'en parler. C'est pourquoi, laissant la parole à de plus compétents, nous reproduisons ci-dessous l'appréciation du *Spectateur militaire*. On lit dans le numéro de décembre 1861 de ce recueil :

« Personne ne conteste au général Jomini la place qu'il occupe aux premiers rangs parmi les maîtres de l'art de la guerre. Pour l'écrivain le plus fécond et le plus estimé de notre époque, cette place est marquée à côté des grands hommes de guerre, qui se sont révélés à la fois par l'épée et par la plume; dans la sphère qui lui était ouverte, il a réuni, comme eux, la pratique et la théorie. Si Frédéric le Grand, l'archiduc Charles, Napoléon, sont les créateurs de l'art moderne, Jomini, sur la voie vaguement tracée par Lloyd et Tempelhof, s'est montré le plus profond et le plus lumineux démonstrateur de la grande école.

» Dans les grands faits d'armes qui venaient d'étonner et d'exciter l'admiration du monde, il a reconnu et signalé le premier les principes dont Napoléon n'avait encore divulgué le secret que par ses victoires. Le premier il remit en lumière, aux yeux sinon à la portée de tous, les grandes règles fondamentales aussi vieilles que l'art de la guerre lui-même. La stratégie contemporaine, pressentie par Feuquières, appliquée par Marlborough et le prince Eugène, rêvée par le maréchal de Saxe, méconnue par les tacticiens, étouffée par les systèmes, n'avait pu prendre avec Frédéric que le seul essor qui tendait à briser le cercle étroit des guerres de position. La République et l'Empire, en ouvrant, de l'Europe à l'Egypte et du rocher de Gibraltar au Kremlin, un théâtre d'opérations aussi vaste que celui des marches d'Alexandre, d'Annibal et de César, devaient restituer à la stratégie son rôle inévitable et le mérite supérieur des vastes combinaisons qui sont à la tactique

ce que l'échiquier tout entier est à la case noire ou blanche sur laquelle se décide la partie.

» Les œuvres du général Jomini, depuis le *Traité des grandes opérations*, 1804, jusqu'au *Précis de l'art de la guerre*, 1837, résument tout ce que Frédéric et Napoléon ont fourni d'enseignements et d'analyses critiques à l'écrivain, officier général, témoin, acteur lui-même, mêlé à tous les événements politiques et militaires de 1803 à 1815. Si quelques opinions de Jomini rencontrèrent de vifs contradicteurs, il n'en est pas moins resté le maître classique de la science dont il a dit jusqu'à présent le dernier mot.

» Aujourd'hui, l'écrivain militaire n'a plus rien à redouter des vagues accusations qui planaient sur le chef d'état-major du maréchal Ney. La glorieuse génération, dont les rangs s'éclaircissent chaque jour, elle-même, ne saurait être plus sévère que le captif de Sainte-Hélène pour la défection du général Jomini, motivée par une sanglante injustice; défection d'un étranger profondément blessé dans son point d'honneur militaire; défection après Bautzen, le lendemain d'un jour de victoire, sans analogie avec celles qui n'attendaient que l'heure de l'infortune; défection plus que noyée dans la marée d'ingratitudes et d'abandons, qui de la Baltique et du golfe de Naples est montée avec le naufrage jusqu'aux marches du palais de Fontainebleau.

» L'empereur Napoléon déclare, dans les *Mémoires* dictés à Sainte-Hélène, que Jomini n'a pu faire connaître aux Alliés un plan de campagne dont le secret n'avait été confié qu'au maréchal Ney. Après cette justification, les correspondances du général avec le baron Monnier, MM. Cassaing et Capefigue, ont fait justice des accusations secondaires qui traînaient encore dans certains écrits; interprétations inévitables d'une résolution violente dont les circonstances atténuantes, au premier moment, ne purent être ni plaidées ni comprises. A nos yeux, comme aux yeux de tous ses contemporains éclairés, le général Jomini est suffisamment justifié. Malheureusement, si le sentiment de ce qui dut paraître une juste réprobation s'est maintenu chez ceux qui n'ont jamais connu les antécédents, il est également vrai que le nombre est toujours trop grand de ceux aussi qui gardent en pareils cas, par indifférence ou fâcheuse disposition d'esprit, des impressions plus ou moins défavorables.

» Une inquiétude de cette nature a inspiré l'ouvrage de M. le major Lecomte, compatriote du général, écrivain militaire distingué lui-même. La biographie, qu'il vient de publier, est d'un vif intérêt, autant par le sentiment de justice et de réparation dont l'auteur est pénétré, que par les communications inédites qu'il a reçues.

» L'empereur Napoléon, l'empereur Alexandre, presque toutes les grandes figures de l'époque, s'y montrent en scène dans le cadre brillant des plus mémorables événements de l'histoire moderne. Conversations intimes, rapports personnels, discussions des conseils de guerre, autant de traits de lumière sur ces prologues, généralement peu connus, qui préparent les péripéties des grands drames politiques et militaires. La vie de Jomini offre l'attrait particulier d'une étude de caractère où domine le plus intrépide et le plus absolu dévouement aux principes

Les Français, pour y arriver, ne peuvent pénétrer en Valais que par les routes suivantes :

1° La route de la rive vaudoise du lac, passant par Vevey ;
2° Celle de la rive méridionale, par le Chablais ;
3° Par la navigation sur le lac Léman ;
4° Le col de Morgins, conduisant du val d'Abondance au val d'Illiers ;
5° Le passage entre Chamounix et Martigny.

Il existe encore un certain nombre de passages très élevés entre le Chablais et le Valais, passages d'assez peu d'importance pour que nous les négligions ici.

Nous appellerons ces routes, *chemins d'invasion*.

La vallée du Rhône possède huit moyens de communication avec le reste de la Suisse, ce sont :

1° La route de la rive vaudoise du lac Léman ;
2° Le passage du Pillon ;
3° » du Sanetsch ;
4° » du Rawyl ;
5° » de la Gemmi ;
6° » du Grimsel ;
7° » de la Furka ;
8° » du Nufenen.

Nous désignerons enfin ces passages par l'expression : *chemins de secours*.

L'on sait qu'une position défensive doit avoir, *en avant* les chemins d'invasion, et *en arrière* l'objet que l'ennemi a en vue ainsi que les chemins de secours.

Or on ne rencontre sur toute l'étendue du Valais, qu'un seul point, Martigny, qui ait en avant de sa position toutes les routes d'invasion, et derrière lui tous les passages des Alpes convoités par l'ennemi en même temps que les chemins de secours les plus sûrs. C'est la seule position qui satisfasse à toutes les conditions militaires et géographique, et par conséquent celle qui prime toutes les autres en importance.

La position de Brigue offre, il est vrai, un second point central, mais elle ne couvre que le Simplon et se trouve bien éloignée du passage du Grand-Saint-Bernard. Ce point est en outre trop loin des routes d'invasion pour permettre d'agir sur elles d'une manière efficace ; il oblige enfin d'abandonner les avantages que présentent les chemins de secours les plus utiles tels que le Sanetsch, le Rawyl et la Gemmi, passage qu'il laisse à une assez grande distance en avant.

Il résulte de là qu'une position militaire à Brigue est moins avan-

tageuse que d'autres à la défense des passages des Alpes contre la France. Son importance est beaucoup plus grande dans le cas d'une tentative d'invasion de la part de l'Italie. Donc tout point situé entre Brigue et Martigny sera d'autant plus favorable à la défense qu'il sera plus rapproché de ce dernier endroit.

Saint-Maurice partage avec Martigny tous les avantages militaires et géographiques, à la seule exception du débouché de la vallée de Chamounix qui se trouve en arrière de cette place. Cette circonstance ne manque pas d'une certaine importance.

En effet, on peut s'attendre à l'établissement d'une route carrossable entre Ugine et Sallanche par le col de Flumet, route qui mettrait Chambéry en communication directe avec Chamounix. Au bout d'un temps plus ou moins déterminé, la route du Saint-Bernard s'ouvrira. La première de ces routes rendra plus dangereux, comme chemin d'invasion, le passage de Chamounix. Par la seconde, la possession du Saint-Bernard n'en deviendra que plus tentative. Ces travaux une fois exécutés, la place de St-Maurice deviendra encore plus insuffisante et ses communications plus menacées. C'est à Martigny qu'il s'agira de barrer le passage à l'ennemi.

La structure géographique de la contrée présente à St-Maurice l'aspect d'une coupure. Le fond de la vallée, en se rétrécissant, y forme un défilé qui sépare la partie inférieure du bassin du Rhône jusqu'au lac, de sa partie supérieure, qui est plus resserrée. Une porte y fermait autrefois l'entrée du canton et faisait ainsi encore mieux ressortir la séparation que nous venons d'indiquer. Quoique en cet endroit la distance entre les deux versants principaux de la vallée soit considérable, le défilé n'en existe pas moins. Le Rhône, s'éloignant du pied des rochers de la rive droite, en amont des bains de Lavey, vient à St-Maurice se jeter contre ceux de la rive gauche. C'est encore là que se réunissent les routes des deux rives. Ces circonstances donneront toujours à cette place, une certaine importance militaire.

L'embouchure du Rhône, près du Bouveret, a enfin aussi une certaine valeur militaire. Toute cette contrée peut exercer une influence directe sur les principales routes d'invasion, à savoir sur la navigation et la route de la rive méridionale du lac. Une position fortifiée, en communication avec un port, fortifié aussi, y dominerait le lac d'une part et la route de l'autre. Placé à cheval sur le Rhône ce point formerait, le long du fleuve, avec St-Maurice et Martigny, une ligne susceptible d'une bonne défense.

Il ne faut pas ici prendre le mot *point* dans un sens trop mathémathique, mais bien lui donner par la pensée la dimension d'une *ligne*. Alors la ligne de Martigny au lac répondra, militairement par-

lant, à toutes les conditions géographiques exigées par la question qui nous occupe.

Toutes les routes d'invasion se trouvent en avant de cette ligne, tandis qu'elle laisse derrière elle tous les chemins d'invasion et tous les objets, tous les buts de l'ennemi.

Chapitre II.

Influence de l'annexion de la Savoie du nord, sur la défense des passage des Alpes, en Valais.

L'annexion de la Savoie du nord n'a pas modifié la situation d'une manière essentielle en ce qui concerne la résistance que nous pourrions opposer à la France dans le cas où elle voudrait forcer les passages des Alpes pennines. St-Maurice, pour cela, n'en remplira son but ni mieux ni plus mal. Abstraction faite de ce que, dans le cas d'une pareille tentative le Piémont eût probablement été, par des motifs politiques, ou bien l'allié ou bien l'ennemi des Français, mais non pas neutre, la neutralité du Piémont devait nécessairement être impossible, et cela par une raison toute géographique, savoir que tout passage des Alpes pennines conduit aux versants méridionaux, et par conséquent en Piémont. Donc, que ce fût comme alliée ou comme ennemie du Piémont, la France aurait utilisé les routes du Chablais ou, du moins, aurait pu le faire. Dans le cas où la Suisse eût voulu s'opposer au passage en occupant St-Maurice, la France eût pu, pour se rendre plus facilement maîtresse du Valais, utiliser tous les abords situés entre la chaîne du Mont-Blanc et le lac, dans le pays limitrophe devenu récemment français; pas un passage de plus, pas un passage de moins que maintenant. Les conditions sont donc restées assez les mêmes.

On pourrait objecter qu'auparavant nous pouvions intercepter la route du Simplon sur territoire savoisien. Sans doute, mais cette mesure aurait été aussi inutile que désavantageuse. L'armée française pouvant s'avancer aussi bien par le canton de Vaud que par le Chablais ou par les deux routes à la fois, la position centrale à occuper nous est indiquée tout naturellement; c'est la contrée située à l'extrémité supérieure du lac Léman, près du point où les deux routes ci-dessus, après avoir été séparées par le lac, se réunissent.

Dans le cas où une armée française choisirait, exclusivement ou partiellement la route du Chablais, il se présente une question à résoudre, savoir si la chaîne des hautes montagnes qui forme notre

frontière entre le lac et le Mont-Blanc, pourra être mieux défendue en se plaçant en avant ou en arrière de cette chaîne.

En allant occuper des positions sur les bords de l'Arve, on allongerait considérablement la ligne de défense ou plutôt on la décomposerait en un certain nombre de postes communiquant difficilement entre eux, dont chacun serait destiné à la défense d'une vallée longue et étroite, située en arrière et aboutissant à un passage distinct. Dès le premier mouvement rétrograde les communications cesseraient entre les divers détachements. En un mot, on aurait tous les inconvénients des cordons.

Sur la Dranse, en Chablais, les circonstances sont, il est vrai, plus favorables. Le terrain compris entre Evian, la Dranse inférieure et la Dranse de Bernex, offre une position centrale d'où l'on peut rayonner dans toutes les directions pour défendre le Chablais et qui en cas d'attaque permettrait de résister énergiquement. Mais la vallée de Chamounix n'en exigerait pas moins un poste spécial et puis, pour assurer la retraite sur la vallée du Rhône par les deux longs et étroits défilés de Meillerie et du val d'Abondance, il faudrait nécessairement des travaux de fortifications qu'il nous est impossible d'établir en temps de paix.

La vallée du Rhône, par contre, forme une position centrale derrière la dite chaîne de montagnes, depuis le lac jusqu'à Martigny. Les excellents moyens de communication que l'on possède sur les deux rives du Rhône diminuent la longueur de la ligne à défendre. S'appuyant par la droite sur le lac, par sa gauche à de hautes montagnes, cette position trouve dans cette circonstance autant de force que de sécurité. Dans ces conditions enfin, elle permet de surveiller tous les passages situés en avant et de concentrer toutes ses forces pour aller recevoir l'ennemi au point de passage et d'attaque qu'il aura choisi. En exposant dans ce qui précède tous les avantages qne possède la vallée du Rhône, sur la Savoie du Nord, pour la défense de la chaîne de montagnes, nous en revenons à conclure que l'annexion de la dernière à la France, n'a pas modifié d'une manière sensible notre position en vue de la défense des Alpes du Valais contre la France.

Dans le cas d'une tentative de passage, il faudra bien attendre les Français devant St-Maurice, car enfin depuis l'annexion il n'a été construit aucune autre route conduisant en Valais, et la Suisse ne se prêtera certainement jamais à la construction d'une route de Chamounix et Martigny. Quand même quelques détachements tourneraient la position par Martigny ou Salvent, on n'en serait pas moins obligé de forcer le défilé de St-Maurice pour le passage des voitures de guerre. Aussi longtemps que St-Maurice tiendra bon, l'armée française

sera arrêtée. Du reste, les passages par lesquels la position peut être tournée et qui, avant l'annexion, étaient aussi praticables que maintenant, ces passages ne sont pas de nature à nous effrayer.

En effet, la colonne qui viendrait déboucher sur Martigny par la Tête noire, le col de Balme ou le col des Montets, ne pourrait communiquer avec le corps principal, que par Sallanche, Bonneville et Thonon; c'est tout comme si elle n'avait aucune communication. De plus, entre Martigny et St-Maurice elle rencontrerait une série de positions où la nature favorise singulièrement la résistance contre un ennemi qui descendrait la vallée et auxquelles viennent encore s'ajouter les ouvrages d'Evionnaz et des bains de Lavey. Cette colonne ne pourrait donc coopérer que faiblement à une attaque ayant pour but de s'emparer de St-Maurice. En revanche elle pourrait, en se fortifiant à Martigny, arrêter des renforts venant de Sion.

Les changements survenus dans la position de la Savoie du nord n'ont donc pas modifié sensiblement, au point de vue géographique, la valeur de la place de St-Maurice, pour la défense de la route du Simplon. Mais il s'agit surtout de savoir : *Quelle est la valeur de la position en elle-même, si ses fortifications peuvent être défendues ; combien de temps enfin l'on pourrait s'y maintenir ?*

(A suivre.)

RACE CHEVALINE. — ESSAIS D'AMÉLIORATION DANS LE CANTON DE VAUD (*fin*).

Néanmoins pour ranimer et encourager chez nous l'élève du cheval, il fallait ajouter quelque chose encore à l'introduction de bons types améliorateurs. Il convenait de donner aux éleveurs la facilité de placer leurs poulains sur des pâturages où ils pussent trouver des soins et une surveillance de chaque jour, une nourriture suffisante, un bon air, un abri dans le mauvais temps, et tout cela à un prix en rapport avec la valeur vénale des jeunes chevaux. L'Etat seul pouvait se charger d'un léger sacrifice d'argent dans un but d'utilité générale qui rendra et a déjà rendu au pays des services incontestables. L'Etat prit cette initiative et l'autorité sanitaire fut chargée d'étudier cette question ; après des recherches dirigées surtout dans le Jura, le choix est tombé sur la montagne de la Breguettaz, située près de Vaulion. Cette montagne, qui peut recevoir une centaine de poulains, réunit tout ce que l'on pouvait désirer. L'eau y est abon-

dante et saine, l'abord facile, le terrain mou dans le bas est sec sur la plus grande partie, quelques vieux sapins à branches étalées offrent un abri pendant les grandes chaleurs, quelques parties sont légèrement accidentées, d'autres plus escarpées. Cette réunion de circonstances permet aux jeunes bêtes de se développer à leur aise, et par le jeu de tous leurs muscles de prendre cette harmonie qui fait les bons chevaux.

Le pâturage est divisé en deux parties: l'une destinée aux poulains et pouliches d'un an et en dessous; l'autre aux jeunes étalons de plus d'un an. Le chalet a été converti en infirmerie et une baraque a été construite sur chaque division. Un homme et deux garçons sont chargés des soins et de la surveillance journalière. M. le vétérinaire Combes, membre du Conseil de santé, a l'inspection supérieure et donne ses soins aux malades.

Cent-vingt livres d'avoine avaient été affectées à chaque poulain pendant l'estivage, qui commence vers le milieu de juin environ, et dure jusqu'au 8 octobre.

Cette année, on a fait un essai qui a bien réussi; on a supprimé l'avoine, et on la remplace par du foin donné pendant les grandes chaleurs dans le milieu du jour, parce que ces jeunes bêtes, souvent harcelées par les mouches, préféraient rester à l'ombre sous les couverts que de sortir pour manger l'herbe.

Un arrêté du Conseil d'Etat fixe les conditions d'admission des poulains et règle tout ce qui concerne la matière. Une société d'assurance, formée entre les propriétaires, offre une garantie contre les pertes provenant de maladies, accidents ou autres causes. Le maximum des élèves a été fixé à 80 au lieu de 100.

On peut dire maintenant que l'expérience est faite et réussie de la manière la plus satisfaisante, car depuis la première année les saisons ont présenté des alternatives de chaleur, de pluie et de froid exceptionnelles, et malgré ces circonstances défavorables et les difficultés inhérentes à toute nouvelle entreprise, il n'a péri qu'un ou deux poulains chaque année, et seulement par suite d'affections aiguës. Un fait qui a toujours frappé les visiteurs, c'est la supériorité des élèves de 2e année sur ceux qui y venaient pour la première fois.

Le grand nombre de demandes des propriétaires a engagé le Conseil d'Etat à chercher s'il serait possible d'étendre encore cet établissement; des démarches ont été faites et il a été question en dernier lieu, d'ajouter à la montagne de la Breguettaz celle de la Posogne, qui l'avoisine. Cette affaire est en suspens.

Résumons maintenant ce qui précède, récapitulons les faits et voyons les instructions que nous devons en tirer.

Jusqu'en 1808, rien. En 1808, premiers essais, institution des concours d'arrondissement et des primes, avec l'idée d'améliorer la race par elle-même. Cette tentative n'eut pas de succès, vu l'imperfection des types reproducteurs du pays.

En 1818, création du haras cantonal, introduction de la race normande, de grande taille, soit par les croisements avec nos juments, soit par les produits des juments amenées de Normandie. Le résultat ne fut pas heureux, vu la disproportion existant entre les deux races. En 1829, introduction du sang anglais par les 6 étalons amenés à cette époque. Nous avons vu que les produits s'écartaient de plus en plus du but demandé, c'est-à-dire du type de trait nécessaire à nos besoins. On tombait dans les *ficelles*.

En 1838, 39, et les années suivantes, essais lents, tardifs, des percherons, qui enfin réussissent généralement et encouragent nos éleveurs à adopter cette race et les types qui s'en rapprochent comme les plus propres à améliorer le nôtre. Depuis 1841, plus d'étalons possédés par l'Etat, qui borne son action au concours des reproducteurs devenus la propriété des particuliers, et en dernier lieu à l'achat de bons types étrangers. Comme dans la première période, il encourage et laisse faire, mais en suivant une voie plus judicieuse dans laquelle il est secondé par les efforts et l'intérêt des propriétaires et des amateurs.

Si nous jetons les yeux sur le passé, ceux d'entre nous qui peuvent se rappeler ce qu'était notre race vaudoise il y a 30 ou 40 ans, et qui la comparent à ce qu'elle est aujourd'hui, ne peuvent méconnaître qu'elle a subi une amélioration notable. Elle a gagné en taille, en force, en proportions; l'avant-main et le garrot se sont développés, la tête est mieux attachée, la croupe moins avalée, l'arrière-main moins défectueux, l'ensemble a gagné sous tous les rapports. Cependant quand on considère le peu de succès des résultats obtenus par les différents systèmes et les essais de croisement si variés tentés jusqu'à ces dernières années (qu'il est juste d'excepter); quand on se rappelle le peu de suite, de persévérance et de jugement qui a été apporté en général dans la direction de cette importante affaire, l'on est conduit à se demander si c'est seulement aux efforts directs tentés par la reproduction et l'introduction d'un sang meilleur qu'il faut attribuer cet heureux changement. Serait-ce aux quelques étalons étrangers amenés dans le pays depuis 40 ans, étalons tous plus ou moins défectueux, qu'il faudrait en accorder l'honneur?

Nous ne le pensons pas, et il serait probablement plus juste de dire que la prospérité générale du pays, les progrès de l'agriculture, l'augmentation des fourrages de bonne qualité, le développement des con-

naissances du campagnard y ont eu une large part. Il est peut-être encore un autre élément d'amélioration que nous ne pouvons passer sous silence ; c'est l'influence salutaire qu'ont exercée dans ce sens nos écoles de cavalerie et d'artillerie, qui chaque année versent dans le canton un grand nombre de jeunes hommes qui ont appris non seulement à seller et à atteler un cheval sans le blesser, à le panser et le nourrir convenablement, mais qui ont acquis en outre, pour la plupart, des notions d'hygiène et un développement de connaissances et d'intelligence spécial, qu'ils apportent dans la vie privée et dont ils font leur profit.

Ils ont reconnu par expérience que, les soins, une nourriture saine et abondante, des traitements doux, une bonne direction dans le travail, non seulement doublaient les services qu'ils pouvaient tirer de leurs chevaux, mais augmentaient encore considérablement leur valeur vénale, et le bon exemple appuyé par l'intérêt a porté ses fruits.

Il serait trop long et d'ailleurs inopportun de vouloir donner ici un traité à l'usage des éleveurs de chevaux, à propos des erreurs qui peuvent avoir été commises dans le canton ; il ne sera cependant pas inutile de rappeler deux principes constatés par l'expérience et qui ont été négligés ou ignorés chez nous, faute à laquelle on peut attribuer en partie le peu de succès de nos premiers croisements.

Il est reconnu qu'en fait de croisement de races, les produits de deux races absolument différentes, c'est-à-dire entre lesquelles il n'existe que peu ou point de rapport, sont généralement défectueux ; chez nous, les produits anglo-suisses en sont une preuve. Il est inutile de chercher des exemples plus loin, les normands-suisses ne valaient pas mieux. En second lieu, il est reconnu que sans parler des races, les étalons de haute taille donnent rarement de bons produits avec des juments beaucoup plus petites, et que l'on doit toujours chercher que la taille soit en faveur de la jument. Sans nous étendre sur ce sujet, bornons-nous à remarquer que nous avons péché contre ces deux principes et que nous en avons été punis.

Dans l'époque actuelle, nous nous rapprochons de la vérité ; nous croisons avec des percherons, ou des croisés percherons, le plus près de terre possible, ragots et en proportion avec nos juments. Les produits sont bons ; quand nous aurons obtenu ainsi une première génération meilleure, quand nous aurons pour ainsi dire donné le premier coup de rabot, alors nous verrons s'il y a lieu à rechercher une amélioration plus complète, en croisant avec des races plus fines, ou réputées plus pures ; mais ne nous pressons pas, prenons d'abord aux percherons tout ce qu'ils ont de bon et qui nous manque ; étudions

aussi les produits de l'étalon anglo-normand arrivé cette année ; surtout ne dépassons pas le but. Produisons ce dont nous avons besoin, c'est-à-dire le *beau cheval de trait,* de taille moyenne, qui, ennobli par un sang généreux, devient le véritable *cheval de guerre.* Persévérons avec courage et prudence, et dans quelques années, il faut l'espérer, nous n'aurons plus rien à demander à l'étranger.

P. GRAND, major fédéral.

BIBLIOGRAPHIE.

LE GÉNÉRAL JOMINI, SA VIE ET SES ÉCRITS, esquisse biographique et stratégique, par Ferdinand LECOMTE, major fédéral. — 1 vol. in-8° de 430 pages, orné du portrait du général; avec un atlas in-folio, comprenant les légendes et les plans des batailles d'Ulm, de la Berezina, de Bautzen, de Dresde, de Culm et de Leipsig, plus un croquis de l'Allemagne pour l'intelligence du plan de campagne de 1813.

Quoique l'auteur du livre que nous voulons faire connaître à nos lecteurs soit depuis quelque temps absent, il n'appartient guère à la *Revue militaire suisse* elle-même d'en parler. C'est pourquoi, laissant la parole à de plus compétents, nous reproduisons ci-dessous l'appréciation du *Spectateur militaire.* On lit dans le numéro de décembre 1861 de ce recueil :

« Personne ne conteste au général Jomini la place qu'il occupe aux premiers rangs parmi les maîtres de l'art de la guerre. Pour l'écrivain le plus fécond et le plus estimé de notre époque, cette place est marquée à côté des grands hommes de guerre, qui se sont révélés à la fois par l'épée et par la plume ; dans la sphère qui lui était ouverte, il a réuni, comme eux, la pratique et la théorie. Si Frédéric le Grand, l'archiduc Charles, Napoléon, sont les créateurs de l'art moderne, Jomini, sur la voie vaguement tracée par Lloyd et Tempelhof, s'est montré le plus profond et le plus lumineux démonstrateur de la grande école.

» Dans les grands faits d'armes qui venaient d'étonner et d'exciter l'admiration du monde, il a reconnu et signalé le premier les principes dont Napoléon n'avait encore divulgué le secret que par ses victoires. Le premier il remit en lumière, aux yeux sinon à la portée de tous, les grandes règles fondamentales aussi vieilles que l'art de la guerre lui-même. La stratégie contemporaine, pressentie par Feuquières, appliquée par Marlborough et le prince Eugène, rêvée par le maréchal de Saxe, méconnue par les tacticiens, étouffée par les systèmes, n'avait pu prendre avec Frédéric que le seul essor qui tendait à briser le cercle étroit des guerres de position. La République et l'Empire, en ouvrant, de l'Europe à l'Egypte et du rocher de Gibraltar au Kremlin, un théâtre d'opérations aussi vaste que celui des marches d'Alexandre, d'Annibal et de César, devaient restituer à la stratégie son rôle inévitable et le mérite supérieur des vastes combinaisons qui sont à la tactique

ce que l'échiquier tout entier est à la case noire ou blanche sur laquelle se décide la partie.

» Les œuvres du général Jomini, depuis le *Traité des grandes opérations*, 1804, jusqu'au *Précis de l'art de la guerre*, 1837, résument tout ce que Frédéric et Napoléon ont fourni d'enseignements et d'analyses critiques à l'écrivain, officier général, témoin, acteur lui-même, mêlé à tous les événements politiques et militaires de 1803 à 1815. Si quelques opinions de Jomini rencontrèrent de vifs contradicteurs, il n'en est pas moins resté le maître classique de la science dont il a dit jusqu'à présent le dernier mot.

» Aujourd'hui, l'écrivain militaire n'a plus rien à redouter des vagues accusations qui planaient sur le chef d'état-major du maréchal Ney. La glorieuse génération, dont les rangs s'éclaircissent chaque jour, elle-même, ne saurait être plus sévère que le captif de Sainte-Hélène pour la défection du général Jomini, motivée par une sanglante injustice; défection d'un étranger profondément blessé dans son point d'honneur militaire; défection après Bautzen, le lendemain d'un jour de victoire, sans analogie avec celles qui n'attendaient que l'heure de l'infortune; défection plus que noyée dans la marée d'ingratitudes et d'abandons, qui de la Baltique et du golfe de Naples est montée avec le naufrage jusqu'aux marches du palais de Fontainebleau.

» L'empereur Napoléon déclare, dans les *Mémoires* dictés à Sainte-Hélène, que Jomini n'a pu faire connaître aux Alliés un plan de campagne dont le secret n'avait été confié qu'au maréchal Ney. Après cette justification, les correspondances du général avec le baron Monnier, MM. Cassaing et Capefigue, ont fait justice des accusations secondaires qui traînaient encore dans certains écrits; interprétations inévitables d'une résolution violente dont les circonstances atténuantes, au premier moment, ne purent être ni plaidées ni comprises. A nos yeux, comme aux yeux de tous ses contemporains éclairés, le général Jomini est suffisamment justifié. Malheureusement, si le sentiment de ce qui dut paraître une juste réprobation s'est maintenu chez ceux qui n'ont jamais connu les antécédents, il est également vrai que le nombre est toujours trop grand de ceux aussi qui gardent en pareils cas, par indifférence ou fâcheuse disposition d'esprit, des impressions plus ou moins défavorables.

» Une inquiétude de cette nature a inspiré l'ouvrage de M. le major Lecomte, compatriote du général, écrivain militaire distingué lui-même. La biographie, qu'il vient de publier, est d'un vif intérêt, autant par le sentiment de justice et de réparation dont l'auteur est pénétré, que par les communications inédites qu'il a reçues.

» L'empereur Napoléon, l'empereur Alexandre, presque toutes les grandes figures de l'époque, s'y montrent en scène dans le cadre brillant des plus mémorables événements de l'histoire moderne. Conversations intimes, rapports personnels, discussions des conseils de guerre, autant de traits de lumière sur ces prologues, généralement peu connus, qui préparent les péripéties des grands drames politiques et militaires. La vie de Jomini offre l'attrait particulier d'une étude de caractère où domine le plus intrépide et le plus absolu dévouement aux principes

dont l'écrivain militaire a fait son culte. Il ne pardonnerait pas plus à leur glorieuse et vivante incarnation, l'empereur Napoléon, de les oublier, qu'à ses lieutenants de les mal interpréter ou de les méconnaître. Les inimitiés qu'il s'est créées par les hardiesses de ses critiques et de son franc parler dans les états-majors français, il les retrouve chez les Alliés avec de pires mécomptes. On admire ce culte passionné de l'art pour l'art lui-même, poussé jusqu'au martyre d'une existence dont les succès n'ont pas effacé toutes les amertumes. C'est bien là une de ces natures privilégiées qui semblent comme soumises à une puissance supérieure, pour accomplir une mission à laquelle elles ne peuvent échapper.

» Ce n'est pas au moment où les grands principes de philanthropie, proclamés depuis un siècle, aboutissent aux recrudescences d'armements de terre et de mer que nous avons sous les yeux; ce n'est pas après les cent années qui forment la période militaire la plus étonnante de l'histoire du monde; ce n'est pas avec la fragile garantie d'un équilibre européen fondé sur l'antagonisme des plus grandes questions politiques et sociales non résolues, qu'il est permis de méconnaître le rôle persistant de la guerre au sein des nations les plus civilisées. Si les intentions pacifiques les plus sincères sont impuissantes; si la paix est un prix que la sagesse des nations est encore loin de mériter; si l'épée persiste à trancher seule les nœuds gordiens, acceptons du moins la guerre, pour le présent et l'avenir, dans son caractère le plus élevé, si ce n'est le plus nouveau, de luttes fécondes, de tradition chevaleresque et de généreux héroïsme.

» Les aptitudes supérieures pour l'art de la guerre sont le rare privilége de quelques hommes. On a reproché à Jomini d'avoir fait aux principes une part qu'ils n'ont jamais eue et qu'ils n'auront jamais. Et, cependant, il n'a cessé de répéter que, si les principes sont simples, la guerre n'en est pas moins un drame passionné, plein d'imprévu, où tout est perspicacité instantanée, suprême bon sens, éclairs d'inspirations lumineuses. A Leuthen, à Marengo, comme à Solférino, ces vérités qu'il a proclamées furent les mêmes.

Né en 1779 à Payerne, petite ville du canton de Vaud, Jomini avait dix-neuf ans quand les Vaudois se rendirent indépendants de Berne, appuyés par l'armée républicaine du général Brune. A vingt ans, après avoir pris une part active à l'organisation des légions helvétiques, il est nommé capitaine par le nouveau gouvernement de la république, puis chef de bataillon et directeur du secrétariat de la guerre. Dès ce moment, la vocation militaire qui s'était révélée en lui, fut décidée, malgré la paix européenne et de vains efforts, pour s'ouvrir une carrière militaire hors de son pays.

» Placé à Paris dans une maison de banque, c'est là qu'il jette sur le papier le premier feu des idées qui le travaillent. La paix de Lunéville ayant laissé les cadres de l'armée française encombrés d'une foule d'officiers, il porte d'abord le manuscrit de ce qui devint plus tard le *Traité des grandes opérations* au représentant de la Russie en France, espérant se faire un titre de ce travail, pour entrer au service de la grande puissance du Nord. Froidement accueilli par le diplomate russe, il est bien reçu par le maréchal Ney qui connaissait et aimait la Suisse. Le maréchal lit le *Traité* et propose au jeune chef de bataillon suisse de le suivre

comme volontaire au camp de Boulogne, en attendant qu'il pût être confirmé dans son grade en qualité d'aide-de-camp.

» La guerre avec l'Autriche ayant succédé aux projets d'une descente en Angleterre, Jomini, de plus en plus apprécié, suivit le maréchal en Allemagne où il ne tarda pas à conquérir sa place à l'état-major.

» Les bornes de cet article ne nous permettant pas de raconter les services signalés qu'il rendit bientôt, 1805, aux journées d'Ulm et d'Elchingen, nous renvoyons nos lecteurs à l'ouvrage du major Lecomte; ils y verront la courageuse opposition du jeune volontaire aux dangereux mouvements prescrits par le grand-duc de Berg au corps du maréchal Ney, placé provisoirement sous ses ordres. Le maréchal venait de s'emparer de Guntzbourg; son importante mission est de couvrir la rive gauche du Danube. Le grand-duc, le 9 octobre au matin, vient en personne ordonner au maréchal de porter ses cinq divisions sur la rive droite vers l'Iller. Jomini, appelé pour écrire ces dispositions, représente leur danger et démontre qu'en ouvrant la rive gauche à Mack, maître d'Ulm, rien ne pourra empêcher sa fuite par Dillingen et Donaverth pour gagner la Bohême, ce qui détruisait tout le plan de Napoléon. Le prince se fâche, persiste et tance vertement celui qui ose critiquer, blâmer et refuser sa plume. Jomini fait observer qu'il est volontaire étranger et que sa conviction lui fait un devoir de décliner dans une circonstance aussi grave sa modeste part de responsabilité; il se retire et M. Cassaing, secrétaire particulier du maréchal, écrit sous la dictée du grand-duc. Mais ce dernier s'est à peine éloigné, que le tacticien récalcitrant revient à la charge; Ney adresse au prince une protestation écrite et attend une réponse. Le grand-duc s'étant fort heureusement rendu à Burgau, le faux mouvement est retardé d'une journée entière et ne fut même partiellement exécuté que trente heures plus tard. Le corps du maréchal reste ainsi à cheval sur le Danube, en mesure de réunir ses quatre divisions sur la rive gauche ou la rive droite, et Mack, au sortir d'Ulm, trouve devant lui les divisions Dupont et Baraguey-d'Hilliers. Le plan si habilement conçu par l'Empereur, était certainement compromis, sans l'opposition de Gunzbourg et la résistance persévérante du maréchal. On ne manqua pas d'accuser Jomini d'indiscipline, sans réfléchir que le jeune volontaire étranger n'était pas même attaché à l'armée; poussé par son génie stratégique, il accomplissait un acte de dévouement, en risquant d'y briser sa fragile carrière. Il fut, du reste, presque aussitôt justifié par Napoléon lui-même qui, dès qu'il fut informé du faux mouvement, accourut le lendemain, pour ramener Ney sur la rive gauche, opération que le maréchal était déjà en train d'exécuter. Nous nous sommes étendu sur le fait caractéristique d'une opposition sans ménagement, qui se retrouve la même dans la carrière du général Jomini, devenu chef d'état-major ou le conseiller de grands souverains.

Deux mois après ces événements, le maréchal Ney désirant s'attacher définitivement le protégé qui lui avait donné de pareilles preuves de capacité, l'envoie en mission au quartier-général avec le rapport de la glorieuse campagne du Tyrol. Jomini rejoint l'empereur à Austerlitz le lendemain de la bataille. Dans le paquet officiel, il glisse les deux volumes du *Traité*, avec une lettre d'envoi qui fixait

l'attention de l'Empereur, surtout sur le chapitre XIV, *des lignes d'opérations*, où se trouve le parallèle entre son système et celui de Frédéric-le-Grand. A Schœnbrunn, Napoléon se fait lire ce chapitre; aux premières lignes il s'écrie : « Et » qu'on dise que le siècle ne marche pas! Voilà un jeune chef de bataillon, et un » Suisse encore, qui nous apprend ce que jamais mes professeurs ne m'ont enseigné » et ce que peu de généraux comprennent. » Puis, en avançant davantage, l'étonnement redouble, il ajoute : « Comment Fouché a-t-il laissé imprimer un » tel livre? C'est apprendre tout mon système de guerre à mes ennemis. » Et après un moment de réflexions : « Au fait, dit-il, j'attache peut-être trop d'im- » portance à cette publication; les vieux généraux, qui commandent contre moi, » ne lisent plus et ne profiteront pas de ces leçons, et les jeunes qui les liront ne » commandent pas; mais qu'on n'imprime plus de pareilles choses sans mon » autorisation. » L'auteur fut néanmoins porté comme colonel d'état-major sur le travail des récompenses de la campagne et nommé premier aide-de-camp du maréchal Ney.

Un mois avant Iéna, Jomini prévoit la guerre avec la Prusse, à laquelle le maréchal ne croyait pas. Pour le convaincre, il rédige un mémoire *sur les probabilités de cette guerre et sur les opérations qui auront probablement lieu*. Tout se passa comme il l'avait prévu. Ayant été appelé au quartier-général à Mayence : « Je suis charmé, lui dit Napoléon, que le premier ouvrage, qui démontre les » vrais principes de la guerre, appartienne à mon règne. On ne nous apprenait » rien de semblable dans nos écoles militaires. Nous allons avoir à batailler avec » les Prussiens. Je vous ai appelé près de moi, parce que vous avez écrit les » campagnes de Frédéric-le-Grand, que vous connaissez son armée et que vous » avez bien étudié le théâtre de la guerre. » Jomini demande quatre jours pour aller chercher ses chevaux et ses équipages au quartier général du maréchal, et ajoute qu'il pourra rejoindre Sa Majesté à Bamberg. — « Pourquoi à Bamberg? » répond l'Empereur, qui vous dit que je vais aller à Bamberg? » — « La carte » d'Allemagne, Sire. » — « Il y a cent autres routes sur cette carte. » — « Oui, » Sire, mais il est probable que Votre Majesté voudra faire contre la gauche des » Prussiens la même manœuvre qu'elle a faite par Donaverth contre la droite de » Mack, et par le Saint-Bernard contre la droite de Mélas. » — « C'est bon, » reprend son interlocuteur étonné, allez à Bamberg, mais n'en dites pas un mot; » personne ne doit savoir que je vais à Bamberg. »

» En voilà assez pour montrer l'étrange intuition fondée sur la logique des principes. Quant au franc parler, qui devait avoir d'inévitables conséquences, il fut toujours interprété par l'Empereur, comme une franchise audacieuse, il est vrai, mais qui n'était au fond qu'un hommage rendu à son génie. Cette indulgence fut cependant compromise et soumise à une rude épreuve, le jour où le disciple incorrigible poussa la témérité jusqu'à mêler la politique à ses critiques militaires.

» A la fin de 1806, avant la marche sur Varsovie, les hommes les plus considérables de l'entourage de l'Empereur et les plus sincèrement dévoués, désiraient le rapprochement avec la Prusse, auquel poussaient de leur côté quelques diplomates prussiens. Le pressentiment des événements, qui plus tard ont amené la

situation de 1812, préoccupait les prudents et les sages. Mais qui oserait exprimer à Napoléon de pareilles inquiétudes? Jomini, obéissant à une conviction profonde, saisit l'occasion de quelques renseignements que l'Empereur lui a demandés sur la Silésie, où il veut laisser Vandamme pour y faire des siéges, ce qui prouve que l'armée va passer la Vistule. Il part de là pour traiter la question sous toutes ses faces, et rédige un mémoire dans lequel il s'évertue à démontrer : que le rétablissement de la Pologne, sans le concours d'une des trois puissances qui l'ont partagée, est un rêve qui forcera la France à d'éternelles guerres pour soutenir un édifice sans base. Le mémoire est remis. Huit jours se passent; l'auteur assez inquiet n'entend parler de rien. Enfin l'Empereur, l'apercevant parmi les officiers qui accompagnaient le maréchal Ney, s'arrête et lui dit : « Ah! vous voilà, » monsieur le diplomate; je vous connaissais bien comme un bon militaire, mais » je ne savais pas que vous fussiez un mauvais politique. » Ces paroles de défaveur eurent du retentissement. Mais la supériorité de Napoléon était sans rancune : peu de jours après, d'ailleurs, le prince de Talleyrand recevait l'ordre de tenter les négociations tardives qui demeurèrent sans résultat par l'entrée en Prusse de l'armée de l'empereur Alexandre.

La terrible campagne de Pultusk et d'Eylau faillit justifier bientôt les prévisions du jeune colonel, et lui fournit de nouvelles occasions d'affirmer la rectitude de ses principes stratégiques, soit dans les opérations qui précédèrent la dernière bataille, soit dans cette journée même. L'ouvrage du major Lecomte renferme particulièrement sur Eylau de piquantes anecdotes.

Après la paix de Tilsitt, Jomini suit l'Empereur à Paris comme colonel attaché exceptionnellement à sa personne, quoiqu'il reste officiellement premier aide-de-camp du maréchal Ney, fausse position qui demandait à être régularisée. Le maréchal, ayant perdu son chef d'état-major, réclame Jomini pour le remplacer. Le prince de Neufchâtel fait expédier un brevet de *sous-chef*, véritable dégradation après les éminentes positions que Jomini avait occupées à Ulm, à Iéna et à Eylau. Il écrit à l'Empereur que, n'étant pas Français, il n'a pris la carrière des armes que par amour de la gloire militaire, pour l'honneur de servir le plus grand capitaine du siècle, et qu'il ne peut accepter l'infime position qui lui est faite. L'Empereur, en le voyant au lever du dimanche à Fontainebleau, se montre très irrité et lui reproche « d'avoir supposé qu'il pût récompenser aussi mal ses services; » il lui annonce qu'il a été nommé chef d'état-major et que le brevet de sous-chef n'est qu'une erreur de Berthier. Ce dernier, présent à cette scène, n'en devint pas plus favorable, on peut le penser, à celui qui l'avait provoquée.

Nommé ainsi chef d'état-major général du 6e corps, Jomini se rend en Silésie, d'où il conduit ce corps d'armée en Espagne à la fin de 1808. Nous ne le suivrons pas dans cette campagne où il se montra le même dans toutes les occasions, surtout à l'évacuation de la Galice, au milieu de 1809. Envoyé d'Astorga en Allemagne, pour y justifier cette opération, il rejoint l'Empereur à Schœnbrunn après la bataille de Wagram. Questionné sur la situation de la Péninsule, il discute et soutient l'opinion toute personnelle que Wallesley ne manquera pas de remonter le Tage, pour attaquer le roi jusque dans Madrid. Quelques jours après, Napoléon

le rappelle et lui dit : « que sa prévision s'est réalisée, que les Anglais sont sortis » du Portugal pour battre Jourdan, et que ce Wellesley *(depuis duc de Wel-» lington)* paraît être un homme. »

Cette mission devint la cause d'une séparation pénible entre le maréchal et son chef d'état-major, provoquée par des circonstances, trop longues à raconter, qui rejettent Jomini, à la suite de l'état-major du prince de Neufchâtel, sous les ordres du général de brigade Bailly de Monthion, position pire encore que celle où l'on avait voulu le placer en 1807.

(A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Vaud. — Dans sa séance du 17 avril 1862, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Guex,* Jules, à Vevey, 1er sous-lieutenant de train de parc no 1 ; — *Jotterand,* Louis, à Bière, lieutenant de la batterie d'artillerie attelée no 23 fédéral ; — *Greyloz,* Alexis, à Ollon, capitaine de chasseurs de gauche d'élite du 2e arrondissement ; — *Hermenjat,* Jean-Marc-Olivier, à Founex, capitaine de chasseurs de gauche no 1 de réserve du 4e arrondissement ; — *Bonard,* Charles-Henri, à Croy, second sous-lieutenant de mousquetaires no 3 de réserve du 5e arrondissement ; — *Audemars,* Ch.-Henri, au Chenit, lieutenant de mousquetaires no 3 d'élite du 5e arrondissement, — et *Vidaillet,* Jaques, à Cossonay, 1er sous-lieutenant de mousquetaires no 4 d'élite du 7e arrondissement. — Le 19, M. *Oguey,* Henri, à Aubonne, lieutenant aide-major du bataillon d'élite du 4e arrondissement. — Le 22 dit, MM. *Turian,* Emile, à Rolle, porte-drapeau du bataillon de réserve du 4e arrondissement ; — *Collomb,* François, à St-Prex, quartier-maître du bataillon de réserve du 7e arrondissement ; — *Monnet,* Louis, à Montreux, 1er sous-lieutenant de la batterie d'artillerie attelée no 23 ; — *Jaquier,* Jean-François, à Rolle, capitaine de chasseurs de gauche d'élite du 4e arrondissement ; — *de Goumœns,* François-Charles-Emmanuel, à Lausanne, capitaine d'infanterie, à la suite, dans le 3e arrondissement ; — et *de Haller,* Jn-B., à Lausanne, 2d sous-lieutenant d'infanterie, à la suite, dans le 3e arrondissement. — Le 23, MM. *de Tavel,* Alex.-Lis-Alb., à Rolle, capitaine de chasseurs de gauche no 2 de réserve 4e arrondissement, — et *Fornerod,* Achille, à Avenches, lieutenant de mousquetaires no 1 de réserve du 8e arrondissement. — Le 25, MM. *Jaquerod,* Emile, à Morges, 2e sous-lieutenant de la batterie d'artillerie attelée no 50 fédéral ; — *Hugonin,* Eugène, à la Tour-de-Peilz, 2d sous-lieutenant de la batterie d'artillerie attelée no 9 fédéral, — et *Mack,* Samuel, à Vevey, 2d sous-lieutenant de la compagnie de train de parc no 2 fédéral. — Le 26, MM. *Veillon,* Auguste, à Bex, 2d sous-lieutenant de mousquetaires no 3 de réserve du 2e arrondissement ; — *Mottier,* Vincent, à Château-d'Œx, 2d sous-lieutenant de chasseurs de gauche no 2 de réserve du 2e arrondissement, — et *Van Berchen,* Alexandre, à Crans, 1er sous-lieutenant de chasseurs de droite d'élite du 4e arrondissement. — Le 30 dit, MM. *Cochet,* Henri-Louis, à Apples, lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 7e arrondissement, — et *Morax,* Joseph, à Morges, 1er sous-lieunant de chasseurs de droite no 1 de réserve du 7e arrondissement.

La *Revue militaire* paraît deux fois par mois. — Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse et 10 francs pour l'étranger. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à l'imprimerie Pache, à Lausanne, et à M. Tanera, éditeur, quai des Augustins, 27, à Paris.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. Lecomte, major fédéral.

N° 10 Lausanne, 26 Mai 1862. VIIe Année

SOMMAIRE. — **Valeur de la position de St-Maurice** *(suite et fin).* — **Correspondance sur la guerre des Etats-Unis.** — **Nouvelles et chronique.**

VALEUR DE LA POSITION DE SAINT-MAURICE.

(Suite et fin.)

En général, l'influence de l'annexion de la Savoie du nord sur la défense des passages des Alpes, semble se réduire à ceci, que la France est maintenant à même de préparer ses expéditions beaucoup plus près de nos frontières et de nous surprendre plus facilement, Elle pourrait par une surprise s'emparer de St-Maurice et de Martigny et s'y fortifier. Ce danger là existe sans aucun doute. Mais il n'en faut pas conclure que la place de St-Maurice doive être abandonnée et remplacée par une position en arrière. De tout temps il y a eu des surprises et il y en aura encore. Mais c'est pour cela même qu'on cherche à s'en préserver par des mesures telles que des travaux de fortification. De ce qu'un danger se rapproche on n'en conclut pas qu'il faudrait éloigner ces mesures de précaution, mais bien au contraire qu'il faut les augmenter encore. C'est comme si dans les Grisons on allait se fortifier à Dissentis parce que Zollbrück est trop près de la frontière autrichienne.

Le système suivi jusqu'ici pour la défense du Simplon et qui consiste à intercepter le passage à la France vers l'extrémité inférieure de la route, et à l'Autriche vers son extrémité supérieure, ce système, dis-je, est aussi naturel que raisonné. De cette manière, la route peut être fermée doublement dans les deux directions. A St-Maurice, les ouvrages sont disposés de manière à pouvoir barrer le passage tant aux Autrichiens qu'aux Français. Il devrait en être de même au défilé

de Gondo. A cet égard, la position de Brigue permettrait le mieux de remplir cette condition. Dans les gorges de Gondo par contre, le terrain est si favorable à la défense contre un ennemi venant de l'Italie, que ce sera toujours ce côté qui prévaudra, si des motifs d'économie exigeaient que l'on se bornât à des travaux dirigés dans l'une ou l'autre direction. Cette gorge permettra toujours d'arrêter un certain temps une armée soit autrichienne soit française Mais il n'en est pas moins nécessaire de faire une coupure à l'amont, avec des logements et magasins entre elle et la coupure d'aval. Si, ce que nous ignorons, les travaux récemment exécutés à Gondo, n'y ont pas organisé la défense contre un ennemi venant d'en haut, ce passage peut encore être considéré comme ouvert dans les deux directions, car l'ennemi passant par les sentiers de la montagne, peut venir prendre les défenseurs à dos.

Chapitre III.

Influence de l'annexion de la Savoie du nord, sur la défense du sud-ouest de la Suisse, contre une attaque de la France.

Il est hors de doute que la France, en reculant sa frontière de Chancy à St-Gingolph, c'est-à-dire plus haut, dans le bassin du Rhône, à placé la portion du territoire Suisse latérale à cette ligne, dans de tout autres conditions géographiques et militaires. Dans le cas où, avant l'annexion de la Savoie, il y eût eu de la part de la France, non pas une tentative de passage des Alpes, mais une simple attaque contre la Suisse, il n'y avait pas de raisons pour que le Piémont n'observât pas sa neutralité; il couvrait alors toute la ligne Chancy St-Gingolph, et circonscrivait ainsi l'attaque ennemie contre le sud-ouest de la Suisse, dans l'espace compris entre les lacs de Genève et de Neuchâtel.

Avec ses nouvelles frontières, par contre, la France s'est créé un nouveau moyen d'invasion, la navigation, qui lui permet d'aller occuper Villeneuve; la valeur des travaux de défense que nous aurions pu faire à l'Ouest se trouve annulée; Vaud et Fribourg sont pris de flanc et menacés sur leurs derrières; les communications avec Genève peuvent être complétement interceptées.

Un pareil état de choses ne peut être accepté sans qu'on prenne des mesures préservatives. St-Maurice, comme position de flanc, ne suffit plus pour s'opposer à la nouvelle ligne d'invasion St-Gingolph-Villeneuve. Cela ne rentre pas dans le rôle de cette place, car il faudrait pour cela des troupes agissant au dehors, troupes sur l'arrivée et la force desquelles on ne pourrait pas compter avec assez d'assurance, vu la position géographique de la place et des chemins de

secours qui viennent y aboutir. Il faudrait plutôt employer les moyens directs suivants, pour intercepter la ligne St-Gingolph-Villeneuve :

1° Une coupure dans le défilé de St-Gingolph au Bouveret;

2° Un port fortifié au Bouveret, en communication avec

3° une tête de pont sur le Rhône.

En combinant avec ces mesures l'action d'une flottille armée, qui commanderait le lac, les conditions de défense de notre pays pourraient, abstraction faite de Genève, être considérées comme ramenées jusqu'à un certain point, à l'état précédent.

Personne ne conteste le devoir imposé à la Suisse de défendre Genève, mais tout le monde sait aussi que notre seul moyen de communication avec ce canton, le défilé entre le lac et le Jura, se trouve, grâce aux Rousses, au Pays de Gex et à la position de Divonne, entre les mains de la France. Dans des circonstances aussi défavorables, l'armée fédérale ne risquerait que difficilement une opération de quelque importance pour la défense de Genève, qu'il faudrait bien laisser prendre plutôt que de sacrifier inutilement tout un corps de troupes.

Heureusement nous possédons un autre moyen de remplir nos devoirs envers Genève, c'est l'occupation du Chablais. Il faudrait pour cela, dès que les Français auraient franchi la frontière, attaquer le Chablais par un débarquement à Evian et des troupes pénétrant par terre depuis le Valais. Pendant que l'on se porterait rapidement sur l'Arve et sur Genève, on se fortifierait sur la Dranse. Ce mouvement exige sur le Rhône inférieur jusqu'à Martigny, une base d'opérations sûre et pourvue de tous les dépôts nécessaires.

Les considérations qui précèdent sur la défense des passages et des Alpes du Valais ainsi que sur la résistance contre une attaque directe du territoire suisse, ces considérations conduisent donc à donner la plus grande importance à la ligne du Rhône entre le lac et Martigny, et à chercher à la consolider par la construction de fortifications sur 3 points : Martigny, St-Maurice et l'embouchure du Rhône.

Les traits principaux de ce système se résument de la manière suivante :

La vallée du Rhône avec une ligne de défense le long du fleuve, forme une position centrale pour la garde de la chaîne de montagnes située en avant de cette ligne, le long de la nouvelle frontière française. Sa droite s'appuyerait sur le lac à l'aide d'un port fortifié et d'une flottille. Elle a à gauche la chaîne du Mont-Blanc. La ligne fortifiée du fleuve opposera à l'invasion trois obstacles à surmonter.

Tous les chemins de secours nous restent ouverts. La nouvelle route d'invasion se trouve fermée et l'occupation du canton de Vaud par nos troupes, assurée. Ce système forme enfin la base de la défense

de Genève, moyennant la prise du Chablais. En un mot, c'est le remède au mal que nous cause l'annexion de la Savoie du nord.

Une première condition des fortifications que nous proposons, doit être d'enlever le moins de troupes possible à l'armée active. Le but de Martigny, de St-Maurice et d'une coupure au défilé de St-Gingolph est uniquement de fermer le passage à l'ennemi, tout en le maintenant ouvert pour nous. Cette condition exige qu'au point de vue du tracé les ouvrages soient le plus restreints possible, qu'à celui du profil, au contraire, on leur donne de fortes dimensions. L'art de la fortification doit savoir, même en pays de montagne, atteindre ce double but sans occasionner des dépenses extraordinaires. Cependant vers l'embouchure du Rhône il ne faudra pas craindre de donner de plus grandes dimensions au tracé des ouvrages pour la défense du port et de la tête du pont.

Le but de la coupure à Martigny, est :

1° D'assurer la gauche de la position contre les détachements qui pourraient venir de Chamounix;

2° De fermer la route du St-Bernard;

3° De garder et de défendre les communications avec Uri, le Haut-Valais et le canton de Berne;

4° De former la seconde coupure de la route du Simplon.

La position, de St-Maurice doit défendre le point de jonction des routes des deux rives et fermer le défilé, mais elle ne joue dans le système qu'un rôle secondaire.

Les fortifications près du lac enfin doivent servir :

1° A fermer la route de la rive méridionale;

2° A intercepter les communications entre les routes d'invasion par le Chablais et les cantons de Vaud, Fribourg et Berne.

3° A être maître du lac à l'aide du port fortifié;

4° Comme tête de pont, à défendre la ligne du Rhône et à prendre l'offensive contre le Chablais.

Quelques dispositions prises à St-Maurice suffiront pour donner aux dépôts de tous genres, la place et la sécurité nécessaires.

Nous sommes donc arrivés à la conviction que pour la défense des passages des Alpes valaisannes contre la France, c'est la position de Martigny qui est le plus favorablement placée au point de vue géographique et militaire à la fois; que sous ce rapport, la position de St-Maurice pourrait encore suffire si ces fortifications sont en état de la défendre; que cependant par d'autres considérations basées sur la défense générale du pays, St-Maurice, comme unique place fortifiée de cette contrée est insuffisant, parce que la défense du sud-ouest de

la Suisse, doit se concentrer vers la partie supérieure du lac Léman, où il conviendrait d'établir près de l'embouchure du Rhône un fort qui, sans affaiblir l'armée active, rendrait à cette contrée la sécurité qu'elle a perdue par l'annexion; qu'enfin pour atteindre ce but d'une manière complète, les défilés de St-Maurice et de Martigny doivent être fortifiés.

Chapitre IV.

La position de St-Maurice et ses fortifications actuelles.

a) Description de la position, au point de vue topographique et militaire.

L'on rencontre entre St-Maurice et Martigny une succession de positions militaires importantes, qui toutes, chose singulière, favorisent la défense contre un ennemi qui descendrait la vallée, tandis qu'en sens inverse elles n'offrent que de médiocres avantages.

Les coupures transversales entre les parois de rocher des deux versants de la montagne sont formées simultanément par les affluents tels que la Dranse à Martigny, et le Trient, qui traversent le fond de la vallée pour aller se jeter dans le Rhône, et des contreforts en terrasses comme celui de la Tour de Martigny, ou des saillies de rochers comme au Trient qui offrent des lignes de feu bien assurées. Sur d'autres points tels que Pissevache, Evionnaz et St-Maurice, la configuration du fond de la vallée fait rejeter le Rhône d'un bord à l'autre. Au premier de ces endroits la largeur du passage se réduit à celle de la route; le relief du terrain ainsi que les plateaux des rochers fournissent d'excellentes lignes de tir. Le passage déjà si étroit peut encore y être rendu impraticable en faisant déborder le ruisseau de Pissevache. A St-Maurice aussi le terrain est plus favorable à l'amont qu'à l'aval du défilé. Dans la première de ces positions, faisant front contre Martigny, la gauche est protégée par le Rhône depuis le pont jusqu'à l'amont des bains de Lavey, à l'endroit où, baignant le pied des rochers de la rive droite, il en ferme complétement l'accès. La droite de la position est fermée par la grande paroi de rochers qui, partant du pont, s'étend jusqu'assez haut dans la montagne. Les abords de ce côté là se réduisent donc à la route entre la ville et le pont, au sentier qui, longeant la paroi de rochers conduit par les *Cases* au plateau de Verossaz, enfin à l'ancien passage de contrebandiers au-dessus des bains de Lavey, qui n'est praticable qu'à l'aide d'échelles. — Dans la direction inverse, c'est-à-dire aval, le front de la position s'étend entre Châtel et Daviaz sur environ trois quarts de lieue trans-

versalement à la vallée et sans pouvoir appuyer ses ailes à des obstacles naturels. Les hauteurs de la rive droite, entre le pont et Châtel sont abordables de front et avec des pentes relativement peu fortes. Sur la rive gauche le versant nord du plateau de Verossaz ne présente pas, dans la direction de Massongex, ses pentes les plus fortes, et sur quelques bancs de rochers aucun obstacle sérieux à l'ennemi. On peut en outre traverser partout les monts qui séparent le val d'Illiers du plateau et qui, par conséquent, ne sont rien moins qu'un appui. Un pont unique sert de communication entre les deux ailes de la position et ce qui fait encore mieux ressortir leur isolement, c'est la différence de niveau de 280m entre le pont et le plateau, correspondant à une montée de 40 minutes de durée. L'aile gauche qui occupe le plateau a derrière elle le précipice formé par la paroi de rocher, le long de laquelle on ne peut descendre que par deux sentiers, conduisant l'un au château et au pont, l'autre *aux Cases* par *Bas Sene*. L'aile droite a derrière elle le Rhône avec les ponts de St-Maurice et des bains de Lavey.

On voit par l'énumération des caractères de la position qui fait front en aval, qu'il n'y aurait aucun avantage à la défendre par des troupes placées en dehors des fortifications et destinées à y livrer un combat décisif. En général, si des réserves extérieures devaient coopérer à la défense de la place, il y faudrait un nombre de troupes beaucoup plus grand que ce que, dans un but aussi secondaire, il serait raisonnable d'enlever à l'armée active. Il faut plutôt s'arranger de manière que la place puisse résister avec sa garnison seule et remplisse son but avec ses propres ressources.

b) Des fortifications actuelles.

Les ouvrages existants ont, généralement parlant, pour objet de défendre le défilé et le point de jonction des deux routes en occupant les hauteurs des deux rives, et de former, à partir du pont, comme centre, une enceinte qui, s'appuyant au Rhône à l'amont et à l'aval, s'élève le long des escarpements et embrasse une partie des hauteurs.

Sur la rive gauche, l'enceinte est jusqu'ici restée incomplète, n'ayant été construite qu'entre le Rhône et la Tour ronde, ce qui ferait supposer que plus haut les pentes de la montagne sont inaccessibles de front et que leur approche depuis en haut, serait rendue impossible par la redoute qui est sur le plateau. Ces deux suppositions sont loin d'être incontestables.

Le plateau de Verossaz, ou plutôt le bord du plateau le plus rapproché du défilé est le point le plus important de la position, car c'est

le seul duquel on puisse dire qu'une fois pris tout le reste n'a plus de valeur. Mais en même temps c'est aussi le côté le plus faible, autant parce que c'est le seul point qui ne puisse être secouru par un autre que parce que de ce côté les approches sont les plus faciles ne pouvant être ni vues ni battues.

La redoute isolée qui, vu la nature rocheuse du sol, est en grande partie privée de fossé et ne peut en conséquence être munie de palissades que tout au plus sous la plongée du parapet, n'améliore que bien faiblement la défense du terrain. La possession du plateau et par conséquent celle de toute la position, dépendra donc exclusivement des troupes qui combattront au dehors, lesquelles tournant le dos aux précipices ne seront que trop tentées de se retirer le plus tôt possible. L'utilité de la redoute se bornera donc à protéger quelques instants la retraite des troupes contre la poursuite de l'ennemi, pendant qu'elles se retireront par l'étroit sentier qui conduit au château. En somme, c'est aussi à cela seul que se borne toute l'utilité des fortifications de St-Maurice.

Aussi longtemps que ce point ne sera pas fortifié conformément à ce qu'exigent l'importance dont il jouit et sa faiblesse actuelle, tous les autres ouvrages resteront sans valeur.

Sur la rive droite l'enceinte sera à peu près continue lorsqu'on aura achevé la reconstruction de la grande tenaille. La disposition générale des ouvrages sur cette rive n'est pas non plus satisfaisante. Le système d'embrasser tout le terrain depuis le Rhône jusque sur la hauteur, s'oppose à ce que l'on exécute quelque chose de bien. La portion de l'ouvrage située sur la hauteur se trouve dans une fâcheuse alternative : ou bien elle se trouve trop en arrière des points dominants et ne peut produire aucun effet parce qu'elle ne voit rien, ou bien si on la pousse jusqu'à ces points dominants, elle embrasse une étendue beaucoup plus grande qu'on ne le voudrait. En outre, non-seulement toutes les lignes de feu, mais aussi tous les terre-pleins des ouvrages de la rive droite ne sont point défilés contre les coups dangereux des hauteurs de la rive gauche, de sorte qu'il est impossible de s'y maintenir en face d'un ennemi munis d'armes rayées.

Pour obvier à cet inconvénient il faudrait que les ouvrages sur les hauteurs de la rive gauche prissent, dans le but d'occuper ou au moins d'atteindre ces points dangereux, un développement qu'il est impossible de leur donner. La disposition des ouvrages de la rive droite n'offre pas plus de garanties que ceux de la rive gauche. En admettant la nécessité d'occuper les hauteurs de la rive droite pour que l'ennemi ne s'y établisse pas, il n'y a d'autre mesure à prendre que de couronner le point dominant par un fort isolé. Cette mesure

est la seule qui puisse donner à cette partie de la position de l'utilité et de la sécurité et peut-être aussi le défiler. Quant aux lignes qui s'élèvent le long de la paroi de rochers, à droite du défilé, depuis le fond de la vallée jusque sur les hauteurs, il est impossible de les couvrir. En ce point, la configuration du terrain ne favorise pas du tout la défense contre un ennemi remontant la vallée, pas plus pour une ligne de bataille que pour l'établissement de fortifications, c'est du reste un caractère des défilés, de présenter toujours le point le plus fort vers le fond de la vallée tandis que les hauteurs sont beaucoup plus faibles. En outre les parois de rochers ne procurent naturellement aucun avantage aux défenseurs d'une enceinte, lorsque leur direction est perpendiculaire à celle-ci, au lieu de lui être parallèle.

En résumé, les fortifications de St-Maurice considérées dans leur ensemble, ne sont pas en état de rèmplir leur but et de défendre cette position contre une attaque sérieuse.

Observation. Ce qui précède ne signifie pas que la position de St-Maurice soit impropre à l'établissement d'ouvrages répondant à leur but, mais on veut seulement dire par là qu'il faut, pour ces fortifications, adopter un tout autre système.

c) Autres observations sur les ouvrages de St-Maurice et les fortifications fédérales en général.

Dans l'origine on adopta pour St-Maurice le profil des ouvrages de campagnes que l'on retrouve encore à deux redoutes ainsi qu'à la vieille tenaille. Mais on se convainquit bientôt que ce système était tout à fait déplacé, et, il y a 26 ans, il existait déjà un projet du général Dufour, d'après lequel toutes les escarpes devaient être maçonnées. Cette mesure radicale ne fut toutefois pas mise à exécution et ce ne fut que peu à peu que l'on introduisit la maçonnerie dans les ouvrages. La parcimonie avec laquelle on alloue les sommes nécessaires à nos travaux militaires exerce sur le système de défense de notre pays, la plus fâcheuse influence, en obligeant le génie à *ne* projeter qne des ouvrages en terre. Prenons, par exemple, la redoute du plateau de Verossaz. Elle ne présente à l'agresseur aucun obstacle suffisant pour qu'il ne s'en empare immédiatement. Ceci nous forcera à avoir une réserve extérieure. Les défenseurs se porteront en avant, vers le bord extérieur du plateau afin d'avoir l'avantage sur l'ennemi pendant qu'il gravit les pentes. Mais ce bord est très étendu; il nécessite donc une réserve extérieure considérable, cette réserve sent sur ses derrières le précipice qui termine le plateau; pour qu'elle n'y

soit pas jetée par l'ennemi il faudra la doubler. Par la même raison tous les autres ouvrages à profil de campagne exigent qu'ils soient soutenus par des troupes combattant à l'extérieur ; leur but est alors manqué, car ces ouvrages, loin d'aider à économiser les forces dont on dispose, ont pour conséquence de les employer toutes et de les éparpiller. Ce qu'il faut dans un défilé, où il s'agit de défendre opiniâtrement un seul point, ce sont des ouvrages de peu d'étendue mais d'un grand relief, afin d'employer le moins de troupes possible. Les ouvrages de campagne ne sont destinés qu'aux emplacements où l'on a intérêt à livrer bataille et où leur but est de renforcer les avantages que peut présenter le terrain.

Il serait fort à désirer, dans l'intérêt de la défense du pays, que l'on discutât et décidât, d'après des principes établis d'avance, quelles sont les positions auxquelles il conviendrait d'appliquer le profil de campagne. Nous trouvons que dans ce moment on fait beaucoup trop de projets, mais c'est parce que l'on sait combien il est difficile de pouvoir en mettre un à exécution. La position géographique de la Suisse, et sa configuration, nous entraînent trop facilement à vouloir fortifier une quantité de positions; ce sont dans la plaine les points de passages des rivières, dans les montagnes, les nœuds des vallées et les défilés; puis viennent encore quelques villes qui demandent aussi à être mises à l'abri. Les projets de fortifications avec des ouvrages de campagne embrassant ordinairement un terrain d'une certaine étendue, exigent un nombre de défenseurs en proportion, c'est-à-dire considérable, sans qu'on puisse par là assurer le maintien de la position, puisqu'en définitive tout dépend du sort d'une seule journée. Dans une guerre défensive on serait alors facilement induit, peut-être même forcé à se conformer, dans le plan de campagne, à la disposition des ouvrages et à décomposer ainsi l'armée en petits détachements. Avec quoi ira-t-on alors au-devant de l'ennemi ? Nous serions tout naturellement battus en détail.

Mais, même dans les travaux où l'on a abandonné le système des ouvrages de campagne, les fortifications fédérales conservent leurs traits caractéristiques, savoir : l'insuffisance des mesures prises pour mettre l'enceinte à l'abri d'une attaque de vive force. On a fait un usage abusif de murs s'élevant, sans être masqués, de 8 pieds seulement au-dessus du sol. Pourquoi ces murs nous suffiraient-ils quand on sait que dès les temps les plus reculés une hauteur de 30 pieds a été reconnue nécessaire? la différence est décidément trop forte. — Des bancs de rocher remplacent les murs de la manière la plus avantageuse, tant au point de vue de la résistance qu'à celui de la dépense, mais chacun sait que leur pied doit se trouver en dehors et

leur bord supérieur en dedans de l'ouvrage. Mais sur la rive droite, en maint endroit, c'est l'inverse qui a lieu. En général, on n'a mis nulle part assez d'importance à avoir une enceinte bien fermée ; mais alors à quoi servent des murs, des fossés et autres obstacles s'ils ne sont pas continus ? Ces petits murs crénelés de deux pieds et demi d'épaisseur, ont encore un autre inconvénient.

En présence des projectiles sphériques il aurait déjà fallu, en règle générale, en proscrire l'emploi sans un masque de terre devant. A présent, vu l'effet puissant de l'artillerie rayée, il n'y a plus lieu de les employer du tout. Les nouveaux projectiles, qui conservent leur vitesse à de grandes distances, qui portent très juste, qui pénètrent plus profondément dans des milieux résistants et qui enfin, étant explosibles forment des entonnoirs, ces projectiles, dis-je, mettront hors de défense, dans très peu de temps, tout ouvrage qui ne sera protégé que par un de ces murs non masqués. C'est ici le cas de rappeler les essais faits à Juliers, dans lesquels un mur d'une épaisseur semblable aux nôtres a été percé à 1200 pas et avec la demi-charge, par 8 coups d'une pièce de campagne rayée de 12. Avec les canons rayés, il n'y aura pas une seule place de l'enceinte où un de ces murs, sans masque et en vue, ne pourra être atteint par l'artillerie.

Quoique les essais faits a Juliers nous donnent une idée suffisante de la valeur de nos fortifications, il ne serait cependant pas superflu d'entreprendre encore des essais directs de destruction contre un de nos ouvrages, car sans cela personne n'ouvrira les yeux. L'introduction de l'artillerie rayée forcera à remplacer par d'autres construction tous les murs crénelés, tant dans les murs proprement dits que dans les tours et les blockhaus. Comme jusqu'ici on n'a employé nulle part des masques en terre, il y aura peu d'exceptions à faire dans l'emploi de cette mesure qui, je le répète, est assez radicale pour devoir être motivée par quelques essais d'un effet frappant et décisif.

Dans la fortification, ce qui exige l'action combinée et simultanée des diverses parties sur un même point et par conséquent un plan d'ensemble, c'est la condition de flanquer et de battre les fossés et les escarpes. Si nos fortifications présentent des flanquements si imparfaits il ne faut pas s'en étonner, car rien n'a été fait d'après un projet unique. Ce n'est que par-ci par-là, lorsque quelque danger se montrait à l'horizon, que les autorités fédérales ont voté des crédits et cela toujours par petites sommes. Les personnes qui, à ces occasions, ont été appelées à exécuter des travaux, ont alors voulu tirer tout le parti possible de ces faibles ressources, faire des innovations et construire d'après leurs idées, ce à quoi personne ne s'est opposé. C'est ce qui explique bien des productions curieuses.

A St-Maurice, en aval du pont, le fond de la vallée a sur chaque rive une largeur de 60 à 70 mètres. Chacune de ces lignes, déjà assez courtes, a été partagée en deux ou trois parties, rejetée soit en avant, soit en arrière de l'alignement, au lieu de former un obstacle continu suivant une seule ligne droite, battue par une galerie ou caponnière. Les travaux mêmes les plus récents ne font point exception aux observations qui précèdent. Ainsi on remarque sur la rive gauche la coupure du chemin de fer, assez en avant; puis vient celle de la route, et enfin le fossé de la batterie du château, lequel ne se prolonge pas jusqu'au rocher. Ces obstacles étant sans flanquement, n'ont aucune utilité. A cette dernière batterie, l'escarpe a été en premier lieu établie sans maçonnerie, puis on est venu (quelqu'un d'autre probablement), coller devant l'escarpe un petit mur, qui, remarquons-le, ne va rejoindre ni le prolongement du mur crénelé, du côté d'en haut, ni la tête du tunnel, du côté d'en bas. Cela n'a naturellement pas de conséquence puisque on peut également passer ailleurs pour pénétrer dans la batterie, car l'enceinte est incomplète sur bien d'autres points.

C'est ainsi que tout a été fait sans un projet arrêté à l'avance. On voit entre autres aussi une galerie crénelée, pour la défense du tunnel, laquelle sans doute est plutôt destinée à battre une coupure qu'à répondre à du canon; mais alors pourquoi exposer ainsi cette galerie, placée comme une espèce d'enseigne au-dessus de la tête du tunnel, à être démolie par l'artillerie ennemie?

Pour la reconstruction de la grande tenaille on a cependant commencé à entrer dans une meilleure voie relativement au profil. Il serait superflu de discuter ici ce nouvel ouvrage car, comme il a été dit plus haut, dans la position qu'il occupe, il est impossible de remplir les premières conditions de la fortification.

Personne jusqu'à aujourd'hui n'a été mis en devoir ou à même de faire plus ample connaissance avec les fortifications fédérales. Chacun sait combien peu suffit une première inspection, en passant. Les plans font partie du matériel de guerre fédéral et sont gardés avec le plus grand soin, comme de juste, car que faire d'un manteau qui n'est pas roulé? (1)

Non, bien au contraire, il serait fort avantageux pour la défense du

(1) Les mots : *que faire d'un manteau qui n'est pas roulé* (was nutzt der Mantel wenn er nicht gerollt ist?), sont probablement une allusion ironique à une caricature des « Fliegende Blaetter, » représentant un sergent de la landwehr prussienne, réprimandant un de ses soldats qui, par une forte pluie, eut l'idée assez naturelle, mais, paraît-il, peu conforme aux habitudes de l'armée, de dérouler son manteau pour s'en couvrir. *(Note du traducteur.)*

pays qu'un certain nombre d'officiers du génie, de l'artillerie et de l'état-major général, fussent chargés de s'occuper de l'importante question des fortifications et de discuter éventuellement les projets de nouvelles constructions.

Ce qui précède tend donc à prouver que dans l'établissement des fortifications fédérales on a adopté des dimensions insuffisantes, des dispositions sans effet utile, telles que des profils qui ne mettent point à l'abri des approches de l'ennemi et qui ne pourraient résister à l'artillerie, — des enceintes pleines de lacunes, — des tracés sans flanquement, — enfin des défilements imparfaits. Avec des sommes relativement faibles on a construit beaucoup de fortifications, c'est vrai, mais nous ne pensons pas que la Suisse puisse se fortifier à moins de frais que d'autres pays. La valeur d'une fortification sera toujours assez sensiblement en rapport direct avec les sommes qu'on y aura consacrées, car partout les constructeurs ont utilisé les avantages que leur offrait le terrain.

Il n'y a pas plus de raisons pour que nous soyons inférieurs aux autres pays sous le rapport de la fortification, qu'il n'y a de motifs pour que nos armes soient moins parfaites que celles de nos voisins.

A toutes ces considérations vient encore s'en ajouter une de la plus haute importance. L'introduction de l'artillerie rayée dans toutes les armées, a rendu l'un de nos travaux de fortification les plus fréquemment employés, tout à fait incapable de résister à une attaque de cette arme. La valeur de plusieurs constructions se trouve ainsi annulée et le pays privé de l'appui de ses positions fortifiées.

Le besoin de changer complétement notre système de défense au point de vue des fortifications et de baser sur les effets de la nouvelle artillerie les dispositions que nous avons à prendre, ce besoin, dis-je, se fait sentir de la manière la plus pressante.

Ce motif du changement complet dans l'effet des nouveaux projectiles est même si puissant et si évident, qu'il est tout naturel de saisir cette occasion pour réparer ce qui a été négligé, et améliorer tout ce que le système de défense de notre pays présente encore de défectueux.

Le but de ces pages, est donc, outre la solution de la question proposée :

1° De confirmer l'idée de l'importance du Bas-Valais, pour notre défense ;

2° De constater l'insuffisance des travaux de fortifications exécutés jusqu'à ce jour ;

3° De demander les changements que réclament les fortifications fédérales par suite de l'introduction de l'artillerie rayée.

CORRESPONDANCE.

A l'honorable rédaction du *Times*, à Londres.

Monsieur le Rédacteur,

Rentré en Suisse depuis quelques jours, on me communique un n° de votre estimable journal, contenant quelques lignes à vous récemment adressées de New-York, que je ne puis laisser sans réponse.

On vous écrit entr'autres le passage suivant, reproduit par plusieurs feuilles françaises et allemandes du continent :

Le général Mac Clellan se trouve dans un terrible pétrin (devant Yorktown). Le général Johnson prétend mourir de vieillesse avant de le voir arriver à Richmond. Pauvre diable ! Que n'a-t-il autour de lui plus d'hommes expérimentés pour le mettre sur la voie ! Un de ses meilleurs officiers d'état-major, le major Lecomte, de l'armée suisse, vient d'être rappelé, et l'*on dit* qu'il s'en va profondément dégoûté de la tactique du « Jeune Napoléon » (Mac Clellan), bien qu'il ait écrit à ce dernier une lettre flatteuse qui semblerait faire supposer le contraire.

Tout en vous remerciant, Monsieur le Rédacteur, des termes en vérité trop élogieux dans lesquels vous mettez ma personne en scène, je viens vous prier de vouloir rectifier le *on dit* ci-dessus.

Sans doute les opérations auxquelles j'ai participé n'ont pas toujours été conformes à ce que de rigoureux stratéges auraient pu désirer ; et la guerre dans de telles contrées, sur des espaces de terrain immenses, dépourvus d'habitations, de vivres, de routes, présente des complications qui, jointes aux habitudes de *self-government* encore un peu trop en honneur sous les drapeaux de la Grande République, rendent le service d'état-major fort pénible aux officiers fraîchement arrivés des armées européennes. Peu d'entr'eux ont échappé, dans les premiers jours de leur service, à quelques atteintes de découragement, et j'avoue n'avoir pas été, à cet égard, plus privilégié que d'autres.

Mais les difficultés des débuts s'étant, Dieu aidant, peu à peu dissipées pour moi, les motifs de satisfaction devinrent aussi de plus en plus nombreux, et il est tout-à-fait inexact de dire que je sois parti profondément dégoûté de la tactique du général Mac Clellan. Sans me prévaloir de l'emploi improprement fait ici du mot *tactique* pour désigner les combinaisons d'un général en chef avant la bataille, je dois dire que j'ai quitté, au contraire, le siége d'Yorktown avec une parfaite confiance dans les aptitudes du général Mac Clellan à le mener à très bonne fin, ainsi que le reste de la campagne. Les indications qu'il daigna me donner, la veille de mon départ, sur ses dispositions et sur ses projets, me remplirent de sécurité quant aux opérations qui allaient avoir lieu devant Yorktown et devant Richmond ; je pus me convaincre qu'elles seraient conduites d'après les meilleurs principes, et que le jeune commandant en chef, aussi instruit qu'énergique, avait su particulièrement mettre à profit, pour ces circonstances, l'étude sérieuse qu'il

a faite des grands maîtres de l'art, Jomini, Dufour et autres, ainsi que l'expérience qu'il avait acquise au siége de Sébastopol.

Les seules craintes qu'on pouvait raisonnablement avoir sur le sort de l'armée du Potomac, et que j'ai aussi partagées, tenaient à des causes indépendantes de la volonté du général Mac Clellan, entr'autres à la prépondérance qu'on avait laissé prendre à la marine ennemie dans ces parages. Non-seulement nos mouvements sur terre ne pouvaient pas être secondés comme ils auraient dû l'être, par nos bâtiments dans le *York* et le *James River;* mais la mer, notre seule ligne de communication, était encore exposée aux chances d'un combat contre le *Merrimac,* dont nul ne pouvait prévoir l'issue.

Avoir, malgré ces contre temps et malgré quelques autres trop longs à énumérer ici, enlevé en si peu de jours Yorktown et Williamsbourg, montre qu'après tout la tactique du « Jeune Napoléon » n'était pas si mauvaise.

J'étais donc bien en droit, en remerciant mon général d'une affectueuse lettre d'adieux qu'il venait de m'adresser, de lui exprimer tous mes vœux pour les succès qu'il méritait d'obtenir. C'est ce que je fis de la façon la plus sincère, et j'ai lieu d'être étonné que le correspondant du *Times,* après avoir eu, paraît-il, connaissance de ma lettre, ait pu, sur un *on dit,* m'attribuer des sentiments si différents de ceux qui l'avaient dictée.

Je vous serai fort obligé, Monsieur le Rédacteur, de vouloir bien insérer la présente rectification dans vos colonnes, et j'ai l'honneur d'être

Lausanne, 22 mai 1862.

Avec parfaite estime,

Votre obéissant serviteur,

Ferd. LECOMTE.
major fédéral suisse,
ancien aide de camp du général Mac Clellan.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le 18 mai, s'est ouverte l'école centrale, à Thoune, sous le commandement de M. le colonel fédéral Edouard de Salis. Elle comprend cette année : 12 majors, 10 capitaines et 9 lieutenants de l'état-major général; 5 lieutenants et 13 aspirants de l'état-major du génie; 1 capitaine et 15 lieutenants de l'artillerie. Le personnel de l'instruction se compose :

1° Pour l'état-major et l'infanterie : M. le colonel fédéral Wieland, instructeur en chef de l'infanterie; adjoints : le colonel fédéral Hofstetter, professeur Lohbauer, commandant Rauschenbach, major fédéral Zehnder, major fédéral van Berchem et major Schneider. (Le major Lecomte, qui y était appelé, en a été dispensé pour cette année à sa demande.)

2° Pour le génie : MM. le major fédéral Siegfried, capitaine fédéral Kündig ; lieutenant fédéral Burnier.

3° Pour l'artillerie : instructeur en chef de l'armée, colonel fédéral Hammer, de Soleure ; instructeur et lieutenant-colonel fédéral Borel ; instructeurs, MM. lieutenant-colonel fédéral Fornaro ; majors fédéraux d'Edlibach, Bleuler et de Vallière ; capitaine fédéral Lucot et lieutenant fédéral Brun.

L'école centrale sera inspectée par M. le conseiller fédéral Fornerod, chef du département militaire, accompagné par les chefs de corps d'armes spéciales.

On va faire à l'école centrale les essais avec la capote roulée à la française ; à cet effet, on a transmis aux cantons de Soleure et Bâle-Ville, une prescription spéciale pour qu'ils fassent ajuster aux sacs les deux courroies supplémentaires aux deux côtés longs du sac.

Le département militaire fédéral a décidé un cours spécial d'artillerie pour les officiers des batteries rayées appelées à un cours de répétition cette année. Ce cours aura lieu du 8 au 15 juin prochain, à Thoune, sous le commandement de l'instructeur en chef de l'arme, M. le colonel fédéral Hammer, et sera fréquenté par les capitaines et les lieutenants des batteries nos **10, 12, 14, 16, 18, 20, 24** et **25**.

Le bureau fédéral du génie va être transféré de Genève à Lausanne, son directeur, M. le colonel Aubert, devant fixer son domicile dans la capitale du canton de Vaud.

Le Conseil fédéral vient d'approuver le *Manuel* sur les ouvrages du génie à exécuter par les sapeurs d'infanterie, élaboré par l'instructeur du génie, M. le major fédéral Schumacher. Ce *Manuel*, d'un style clair et précis, est pourvu de vignettes.

M. le lieutenant d'infanterie Adolphe Cérésole, de Vevey, a été nommé secrétaire à la chancellerie militaire fédérale.

Vaud. — Le Grand Conseil s'est occupé, dans une de ses dernières séances, de la question, depuis si longtemps sur le tapis, de la construction de casernes pour l'infanterie. Après une discussion prolongée, mais plus financière et politique que militaire, cet objet a de nouveau été ajourné à six mois.

Par une autre décision, le Grand Conseil a décidé de faire dorénavant instruire les sous-lieutenants d'infanterie, nouvellement nommés, aux écoles fédérales d'officiers et d'aspirants d'infanterie, créées il y a trois ans, et dont on a reconnu les bons résultats. Cette décision entraîne la suppression de l'école dite de théorie.

Dans sa séance du 7 mai 1862, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Gilliéron*, Pierre-Samuel, à Possens, capitaine de mousquetaires n° 2 de réserve du 1er arrondissement; — *Debonneville*, Victor, à Gimel, capitaine de mousquetaires n° 4 d'élite du 4e arrondissement, — *Berlie*, Ami-Emmanuel, à la Rippe, 1er sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 d'élite du 4e arrondissement; — *Mullner*, Fritz, à

Orbe, lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 5e arrondissement; — *Guignard,* Louis-Fréderic, au Lieu, 1er sous-lieutenant de chasseurs de droite d'élite, — et *Bolay,* Adrien, à Pampigny, 2d sous-lieutenant de mousquetaires no 2 d'élite du 7e arrondissement. — Le 9, MM. *Mandrin,* Gustave, à Aigle, 2e sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 2e arrondissement; — *Rouilly,* Charles, à Morges, lieutenant de mousquetaires no 3 d'élite du 7e arrondissement; — *Hugonnet,* Georges-Henri, à Morges, 1er sous-lieutenant de mousquetaires no 3 de réserve du 7e arrondissement; — et *Schopfer,* Gustave, à Morges, 1er sous-lieutenant de mousquetaires no 1 d'élite du 7e arrondissement. — Le 16, MM. *Maire,* Henri-Samuel-Louis, à Morges, 2d sous-lieutenant de chasseurs de droite d'élite du 7e arrondissement, — et *Duruz,* Laurent, à Vufflens-le-Château, 2d sous-lieutenant de mousquetaires no 1 d'élite du 7e arrondissement. — Le 23, MM. *Dufaux,* Louis-Abram, à Vevey, lieutenant de chasseurs du bataillon no 113, dans le 1er arrondissement; — *Noverraz,* Joseph-Samuel, à Lausanne, capitaine de mousquetaires no 3 de réserve du 3e arrondissement; — *Butticaz,* Louis, au Treytorrens, 2d sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 3e arrondissement; — *Chappuis,* Henri, à Rivaz, 2d sous-lieutenant de grenadiers no 2 de réserve du 3e arrondissement; — *Bartré,* Paul à Aubonne, lieutenant de mousquetaires no 2 d'élite du 4e arrondissement; — *Mamboury,* Juste-Marius, à Crans, 2d sous-lieutenant de chasseurs de droite no 1 de réserve du même arrondissement; — *Perrusset,* George, à Orbe, 1er sous-lieutenant de mousquetaires no 3 de réserve du 5e arrondissement; — *Lambelet,* Ulysse, à Orbe, 2d sous-lieutenant de mousquetaires no 3 de réserve du même arrondissement; — *Guibert,* Louis, à Villars-sous-Yens, lieutenant porte-drapeau du bataillon d'élite du 7e arrondissement; — *André,* Jules-Louis, à Yens, 1er sous-lieutenant de chasseurs de gauche no 1 de réserve du même arrondissement; — *Curchod,* Charles, à Pompaples 2e sous-lieutenant de chasseurs de droite no 2 de réserve du même arrondissement; — *Varnéry,* Auguste, à St-Prex, 2e sous-lieutenant de chasseurs de gauche no 1 de réserve du même arrondissement; *Fornallaz,* Charles-Louis-Auguste, à Avenches, 1er sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, major fédéral.

N° 11 Lausanne, 9 Juin 1862. VII[e] Année

SOMMAIRE. — **Bibliographie.** *Le général Jomini, sa vie et ses écrits, par Ferd. Lecomte* (suite et fin). — **Nécrologie.** *Colonel Luvini. Lieutenant Munier.* — **Nouvelles et chronique.**

BIBLIOGRAPHIE (¹).

(Suite et fin.)

LE GÉNÉRAL JOMINI, SA VIE ET SES ÉCRITS, esquisse biographique et stratégique, par Ferdinand LECOMTE, major fédéral. — 1 vol. in-8° de 430 pages, orné du portrait du général; avec un atlas in-folio, comprenant les légendes et les plans des batailles d'Ulm, de la Berezina, de Bautzen, de Dresde, de Culm et de Leipsig, plus un croquis de l'Allemagne pour l'intelligence du plan de campagne de 1813.

» Ne pouvant se résigner à cette déchéance, après trois années de fonctions supérieures, il fait de vains efforts pour obtenir du prince de Neufchâtel, nommé colonel général des Suisses, le commandement d'une des brigades de cette nation qu'on devait former; il va jusqu'à lui dédier une seconde édition de son *Traité des grandes opérations;* rien ne peut agir sur l'esprit irascible du prince. C'est en présence d'un pareil adversaire, au plus fort de ses dégoûts, ulcéré par ce dernier passe-droit et désespérant de sa carrière française, qu'il crut pouvoir, en pleine paix, accepter les offres de l'empereur de Russie, alors allié de la France. Il se rend en Suisse d'où il envoie sa démission que Berthier lui avait offerte à la suite d'une audience orageuse. La réponse de Paris est un ordre d'y revenir dans les vingt-quatre heures et de se présenter au ministre de la guerre; il persiste auprès du général Clarke, en faisant valoir sa qualité d'étranger; on le menace de Vincennes. Peu après l'empereur Napoléon le nomme général de brigade et, presque au même moment, arrivait à Paris, après avoir été le chercher en Suisse, sa nomination de général attaché à la personne de l'empereur Alexandre.

» Dans cette difficile situation, il ne lui est pas permis d'hésiter. Il fait loyalement la campagne de 1812, au début de laquelle il sollicite, pour ménager son étrange et fausse position, le poste pacifique de gouverneur de Vilna. De là il va remplacer le général Barbanègre à Smolensk.

(¹) Extrait du *Spectateur militaire,* de Paris.

» La retraite de Moscou lui rend le cœur français, en même temps qu'elle lui fournit l'occasion de nouveaux services, entre autres celui de signaler la marche de Tshichagoff et de l'armée russe de Turquie sur Borisof. Il écrit de Toloczin à l'Empereur et lui transmet d'utiles renseignements sur la direction la plus convenable à donner pour le passage de la Bérésina. Napoléon le fait venir à Bobr, reconnaît la justesse de ses appréciations et l'envoie, avec le général Eblé, au maréchal Oudinot pour le seconder dans sa périlleuse opération. Après la terrible nuit de la construction des ponts, dévoré par une fièvre ardente, mourant d'une fluxion de poitrine, il est traîné dans la Bérésina par une masse de fuyards et n'est sauvé, sur la route du désastre, que par un miracle d'énergie. Avec les débris de l'armée, il arrive à Vilna, puis à Dantzig où il reçoit l'ordre honorable et tout exceptionnel de rejoindre l'Empereur à Paris. Un état désespéré l'y retint au lit plusieurs mois.

» Le printemps ayant ramené les opérations militaires sur l'Elbe, le convalescent rejoint à Lutzen pour y reprendre les fonctions de chef d'état-major du maréchal Ney et remplacer le général Gouré tué la veille.

» Le commandement du maréchal s'étendait sur dix divisions, outre le corps de Bellune, environ 90,000 hommes. Il devait d'abord rester, avec le 3e corps, sur la grande route de Luckau à Luben et détacher seulement Lauriston de sa droite pour renforcer l'armée vers Bautzen. Mais bientôt arrive l'ordre d'appuyer le mouvement de Bellune et de Reynier sur Dahme. Jomini observe qu'une marche excentrique vers Berlin serait contraire au système ordinaire de l'Empereur, et qu'à Bautzen est le seul point décisif de la campagne. Le maréchal croit devoir prescrire l'ordre reçu. Alors Jomini, au lieu de signer cet ordre, selon l'usage, au nom du maréchal, fait rédiger par Koch, son aide de camp, les lettres aux généraux de division que le maréchal signera lui-même, déclarant qu'il n'attachera pas son nom à une opération contraire à tous les principes qu'il a proclamés. Le maréchal convaincu ne voulut pas signer non plus; son corps d'armée au lieu de s'étendre vers le nord, se rabattit dès le lendemain au sud sur Hoyerswerda. On a prétendu que l'Empereur n'avait prescrit à Ney qu'une démonstration sur Dahme, avec l'ordre secret de se rapprocher ensuite de lui. Cela est possible et même probable; mais les nombreux partisans ennemis auront sans doute arrêté l'ordre, car il n'arriva pas. La résistance de Jomini n'en fait pas moins d'honneur à sa fermeté et à la sagacité de son jugement stratégique

» Nous citons ce trait du récalcitrant chef d'état-major sans discuter les résultats. Quoi qu'il en soit, les deux fractions de la Grande Armée se trouvèrent à peu près réunies le 20 mai, au soir, en face de celle des Alliés : le lendemain allait se livrer la grande bataille qui semblait devoir décider de la guerre et réparer les désastres de Moscou.

» Jomini avait avec lui un plan de la bataille de Hochkirch perdue par Frédéric sur le même terrain. Appréciant toute l'importance d'Hochkirch, il propose au bouillant maréchal d'y diriger toutes ses forces disponibles. Mais Ney, qui déjà se trouvait sur les hauteurs de Glein avant l'heure indiquée, craint d'engager l'affaire trop tôt comme cela lui était arrivé à Iéna. Le chef d'état-major interprète les intentions probables de l'Empereur avec sa lucidité ordinaire. Enfin le canon

de Ney annonce que le moment de frapper est venu. La victoire est assurée ; mais elle eût été plus complète sur l'aile droite et particulièrement sur Blücher, si le conseil de Jomini avait été écouté. Le maréchal n'en fut pas moins le héros de cette journée de Bautzen ; il tient compte noblement à son chef d'état-major, même des conseils qu'il n'a pas suivis (1); dans son rapport à l'Empereur, il signale les services rendus par Jomini et demande pour lui, en tête du tableau d'avancement, le grade de général de division.

» Qui le croirait ? Non-seulement les noms de Jomini et de Koch furent rayés du tableau, mais cette injustice est préparée, devancée, par un sanglant outrage ; le chef d'état-major est mis aux arrêts et à l'ordre du jour de l'armée *comme un général remplissant mal ses fonctions* et, par exception, c'est un courrier de cabinet qui apporte l'insulte aux frais de l'insulté. Et quel crime avait mérité un affront sans exemple dans l'armée depuis la suspension du général Valette à Castiglione ? Un retard dans l'état de situation détaillé, forcément remplacé par un état sommaire, le chef d'état-major n'ayant pas reçu à temps le rapport de la division Souham entièrement composée de régiments provisoires. Le rapport complet arrivait du reste au prince de Neufchâtel quelques heures après le départ de son courrier. Il est facile de se figurer les sentiments et l'irritation de l'homme de cœur, de l'écrivain déjà célèbre, du général qui a la conscience des services rendus et de ceux qu'à l'âge de trente-quatre ans il peut rendre encore, en se voyant traité de la sorte pour ce qui n'était même pas une infraction aux devoirs du service les plus secondaires. Cette chute explique comment il se releva exaspéré au pied de la roche Tarpéienne ; eût-il exagéré la tache faite à son honneur militaire et à sa réputation, le parti violent qu'il prit sous le coup de foudre dit assez que dans l'affront il ne vit qu'un prétexte. Français, il se fût retiré dans la vie privée ; étranger, il n'hésita pas à profiter de l'armistice pour aller prendre possession de la position qu'il était certain de trouver auprès de l'empereur Alexandre. La vocation irrésistible dut aussi avoir sa part, dans l'entraînement de l'honneur et de l'amour-propre blessés. L'artiste en batailles allait apprendre comment on se préparait de l'autre côté à passer le Rubicon, et juger ce que l'école de la défaite avait enseigné pour celle de la victoire.

» Comme nous l'avons dit, Jomini ne put pas communiquer aux Alliés un plan de campagne qui lui était inconnu ; en voici la preuve évidente. Le plan primitif de Napoléon paraît avoir été d'abord de se jeter sur Bernadotte et Berlin, tandis que Jomini, en arrivant auprès de l'empereur Alexandre, était convaincu que Napoléon chercherait au contraire à se jeter par la Bohême, sur les communications des Alliés pour les refouler sur la mer du Nord, comme il l'avait fait à Iéna, opération beaucoup plus conforme aux principes. C'était même la seule chance de sortir victorieux de cette lutte gigantesque avec l'Europe.

» A la table des souverains, il refuse au roi de Prusse de faire connaître la force du corps du maréchal Ney, ce qui lui valut la haute approbation du géné-

(1) A Bautzen, Jomini avait indiqué au maréchal Ney le véritable point où il devait marcher. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'empire,* Tome XVI, page 276.

reux Alexandre. Un général, envoyé par le prince Schwartzenberg, pour d'autres renseignements, ne fut pas plus heureux et ne put rien obtenir.

» Nous renvoyons à l'ouvrage de M. le major Lecomte, pour les événements militaires qui se rapportent à cette seconde phase de la carrière du général. Tout homme impartial appréciera les devoirs qui lui étaient imposés par cette nouvelle position. Autant il avait montré de dévouement à la France sur tant de champs de bataille, autant il en devait au monarque qui l'avait si bien accueilli. Son honneur et sa réputation stratégique y étaient également intéressés. Fortifié par l'expérience des immortelles campagnes de 1805 à 1813, appelé désormais à siéger dans les conseils des souverains alliés, il s'y retrouve, avec la même fermeté et la même franchise, dans l'inexorable opposition qu'il apporte à toute opération contraire aux principes et à l'intérêt de l'armée qu'il sert. Hélas! les illusions qu'il a pu se faire sur les chances d'un brillant avenir sont bien vite dissipées; il va se trouver aux prises avec de puissants amours-propres froissés, exposé aux mêmes dégoûts, dans ce milieu de capacités spéciales, de mérites estimables très réels, d'intelligences disciplinées et de médiocrités utiles, qui forme généralement les grands rouages des armées, comme ceux de la politique, entre les supériorités qui dirigent et les subalternes qui obéissent. La bienveillance personnelle d'Alexandre pouvait encore moins le défendre que celle de Napoléon contre le mauvais vouloir des états-majors alliés; car elle ne pouvait être fondée sur la même analogie de principes et de jugements stratégiques. On ne lira pas, sans émotion, dans la biographie du général, le récit des tribulations auxquelles l'aide de camp d'Alexandre fut exposé, malgré les services rendus dès le premier jour; l'âpreté du frondeur devait naturellement prendre les proportions des fautes qu'il voyait commettre dans les contrefaçons de la grande école.

» Il était sorti de la conférence de Trachenberg un plan qui, en apparence, ne manquait ni d'habileté, ni de grandeur, pour prendre Napoléon à revers et le forcer à regagner le Rhin. Mais ce plan péchait par sa base. Jomini fit remarquer que leur adversaire, tenant avec plus de 300 mille hommes une zone d'opérations centrale, avec d'immenses forteresses et toutes les têtes de ponts sur l'Elbe, il était plus près de renouveler en grand ses belles opérations d'Ulm et d'Iéna, que de se laisser tourner et forcer dans les plaines de Leipzig. Alexandre lui répond par les principes puisés dans ses propres écrits; Jomini prouve qu'ils ont été mal compris; il est enfin écouté : le plan de campagne est modifié. C'était certes là un conseil qui méritait toute la reconnaissance des Alliés, et ce début ne lui suscite que des envieux et autant d'ennemis.

» M. Thiers, qui raconte dans son XVIe volume l'arrivée du général Jomini au camp des coalisés, reconnaît les services qu'il avait rendus à Ulm, à la Bérésina, à Bautzen, et regrette, en expliquant les motifs de sa défection, qu'il n'ait pas sacrifié des griefs, même fondés, à une vieille confraternité d'armes. « Jomini, » dit-il, d'un jugement aussi sûr qu'élevé, parlait haut, avec la chaleur d'un » esprit ardent et convaincu, déplaisait aux généraux alliés en vantant Napoléon » et les Français, qu'il était presque fâché d'avoir quittés, et censurait sans mé» nagements les projets militaires formés à Trachenberg. »

» L'illustre historien, dont l'esprit clair et pénétrant est doué d'une si rare intelligence stratégique, reconnaît la sûreté du jugement de Jomini, aussi bien au conseil d'attaquer Dresde le 25, avant l'arrivée de Napoléon, qu'à celui de replier le 26 au soir, l'armée alliée sur les hauteurs de Dippoldswalde quand l'attaque perdait toutes ses chances de succès. Le roi de Prusse surtout, par un sentiment plus chevaleresque que militaire, ne s'était pas facilement résigné à voir ses Prussiens refuser la bataille, et Jomini dut combattre vivement sa résistance, avant qu'on eût pris le parti d'expédier enfin le contre-ordre d'attaque qui, comme on le sait, ne fut pas transmis, soit par le fait de la mésintelligence des états-majors russes et autrichiens, soit par oubli réel ou volontaire. Les ennemis du nouveau conseiller des souverains, qui lui reprochèrent son conseil d'attaque du 25, devaient être confondus par le témoignage que Napoléon, lui-même, et le maréchal Saint-Cyr, donnèrent plus tard, que Dresde, le 25, n'eût pas tenu quatre heures, et que les événements du 26 et du 27 provinrent précisément de ce qu'on ne fit pas le 25 ce que Jomini avait proposé.

» Après la nouvelle de la défaite totale de l'aile gauche autrichienne, Jomini, sans récriminer, reproduit son projet de marche sur Dippoldswalde, et l'appuie des puissants arguments fournis par l'urgence de la situation. Les souverains sont indécis. Le prince de Schwartzenberg déclare que l'armée autrichienne, dénuée de tout, exige qu'on rentre en Bohême ; l'étrange ordre de retraite jusque derrière l'Eger est adopté. *Quand on fait la guerre de cette façon*, s'écrie l'ancien chef d'état-major de Ney, en pleine conférence, *il vaut mieux s'aller coucher*, et, pris à part par lord Cathcart, qui lui conseille de ménager ses expressions, il ajoute : « Que voulez-vous, quand il y va du sort de l'Europe, de » l'honneur de trois grands souverains et de ma propre réputation militaire, il est » permis de ne pas peser toutes ses expressions ! »

» Il y aurait trop à dire sur les suites de la bataille de Dresde pour aborder, avec les opérations militaires, le rôle important qu'a joué le général Jomini dans les événements qui précédèrent la bataille de Leipzig. Dès le 16, il démontre à l'empereur Alexandre les dangers du plan adopté par l'état-major autrichien et le fait modifier. Lorsqu'il voit Schwartzenberg s'engager au défilé de Connevitz, il dit aux officiers russes qui l'entouraient, assez haut pour être entendu du prince : « Vous allez voir comment on perd une bataille, quand un général en chef se » met avec la moitié de son armée au fond d'un sac, d'où il ne peut sortir, tandis » qu'on écrase l'autre moitié. » Il eut une grande part aux circonstances qui réparèrent cette faute et préparèrent la journée décisive du 18 octobre.

» L'indépendance de l'Allemagne étant assurée, l'ancien général au service de la France, demande à l'empereur Alexandre de ne pas suivre les Alliés au delà du Rhin. Si plus tard il se rend à Francfort, au quartier-général russe, c'est pour y plaider la cause de son pays, de la Suisse, auprès d'un puissant protecteur. L'accusation d'avoir poussé les Alliés à la violation de la neutralité helvétique est d'autant plus absurde que Jomini, comme Vaudois, appartenait au parti le plus opposé au parti bernois qui avait appelé les Autrichiens, et qu'il avait été envoyé au prince de Metternich, expressément, pour faire prévaloir le respect du terri-

toire helvétique. L'empereur Alexandre eut la main forcée dans cette occasion, personne ne l'ignore, par le prince de Schwartzenberg et le cabinet de Vienne. C'est le cas de remarquer que Jomini, dans ses services à l'étranger, y réunit la double satisfaction de sa vocation militaire et de son patriotisme. La France avait émancipé le canton de Vaud en 1798 ; l'empereur Alexandre fit sanctionner son indépendance en 1814. L'écrivain militaire, comme l'aide de camp d'Alexandre, saisit toutes les occasions qui se sont offertes, au congrès de Vienne ou ailleurs, d'appuyer les bases de la neutralité helvétique sur les hautes considérations stratégiques qui assignent à cette neutralité son rôle européen, entre les vallées du Rhin, du Danube et du Pô, clefs des grands théâtres de la guerre.

Dans le monde nouveau où il a été jeté par l'affront après Bautzen, il reste fidèle à ses affections comme à ses admirations ; il prend la défense du maréchal Ney en 1815, au risque de compromettre sa position personnelle. Il publie, de 1818 à 1822, sa grande *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution française*, 15 volumes, dont l'introduction révèle, non-seulement le grand stratégiste, mais aussi l'homme politique. *La Vie politique et militaire de Napoléon racontée par lui-même,* qui parut en 1827, est à la fois un acte de courage politique et un hommage rendu au génie malheureux. Cette histoire de la pensée intime du grand homme était une tentative audacieuse. Il fallait, pour l'entreprendre, une singulière confiance dans l'étrange incarnation morale dont la pénétration lui livrait le secret de l'Empereur sur les questions qu'il s'était appropriées par l'étude et la pratique.

Au congrès de Vérone, il condamne l'esprit réactionnaire de l'expédition d'Espagne. En 1828, il rend des services notables à l'empereur Nicolas à Varna ; en 1830 paraît le *Tableau analytique*, enfin en 1837 il donne le *Précis de l'art de la guerre*, ouvrage devenu classique, dont les appendices ont été suivis de plusieurs publications importantes ou de circonstance ; partout on y retrouve l'homme chez lequel l'ardeur scientifique ne s'éteindra qu'avec la vie. Toujours à la hauteur de l'art et de la science, en maintenant la fixité de ses principes, il marche avec le siècle et ne repousse que la part exagérée que l'on fait aux innovations.

» La brochure de 1856, sur la *Formation des troupes pour le combat,* réduit à sa juste valeur l'influence que le perfectionnement actuel des armes à feu doit exercer sur la tactique et l'art de la guerre en général (1). Résolue pour la marine et les siéges, cette question à l'ordre du jour a reçu, dans la guerre d'Italie, pour l'emploi des armes rayées en campagne, une quasi-solution qui justifie les prévisions du général Jomini.

» Les guerres d'Afrique, du Caucase et l'expédition d'Orient, ainsi qu'antérieurement les guerres d'Espagne, de Turquie et la campagne de 1849 terminée par la bataille de Novare, avaient eu leurs caractères particuliers. La guerre d'Italie de 1859 est le premier exemple d'une guerre stratégique depuis 1815. Cette campagne, sur un des plus vieux et des plus inévitables théâtres des guerres

(1) Voir la réponse de M. le commandant Bonneau du Martray et la réplique du général Jomini, le général Renard, le capitaine Van de Velde, Ponitz, Rustow, le colonel d'Azémar.

européennes, s'ouvrait dans les conditions émouvantes de l'inconnu. On s'attendait assez généralement à l'on ne savait trop quelles nouveautés imprévues, préparées par les polémiques militaires et certaine vanité du siècle à se croire novateur en toutes choses. Les chemins de fer, les armes rayées, le télégraphe, devaient tout modifier, transformer : les combinaisons stratégiques, les formations tactiques, la logistique, l'administration. Et l'expérience faite, on a vu que, si les chemins de fer ont apporté de notables modifications dans la mobilité des armées, que s'ils aident à la concentration et donnent la faculté de déformer les surfaces, ils n'ont rien changé, jusqu'à présent du moins, et dans leurs conditions générales actuelles, aux principes de la stratégie et à ses anciennes combinaisons.

» Les armes rayées et leur effet sur les formations tactiques sembleraient même avoir amené des résultats contraires à ceux qu'on prévoyait. La formation sur deux rangs de l'armée française, concession faite à *l'ordre mince*, n'a pas empêché *l'ordre profond, l'ordre français,* comme l'appelle Ménil-Durant, de prévaloir. Les colonnes étaient formées ordinairement par bataillons sur front d'une compagnie ou peloton ; les brigades figuraient ainsi une ligne à intervalles facilement maniable, fournissant un grand nombre de feux et permettant de lancer des attaques décisives. Si cette mobilité offre quelque nouveauté par l'école africaine, surtout et seulement dans ce qu'elle pourrait avoir d'excessif, la formation en colonne par division, compagnie ou peloton, était déjà recommandée par Jomini en 1807 ; elle a été employée dans toutes les guerres de l'Empire et se trouve aujourd'hui dans toutes les ordonnances.

» Les règlements de 1851-53, qui remplacent dans l'armée autrichienne ceux qui furent élaborés par l'archiduc Charles, ont donné à cette armée une incontestable supériorité manœuvrière et l'illusion aussi d'une supériorité relative sur le champ de bataille. L'exagération des unités et subdivisions tactiques a provoqué dans cette armée, depuis 1859, d'importantes modifications à un point de vue plus général que celui des effets des armes nouvelles. La formation sur deux rangs vient d'y être définitivement adoptée. Les armes à longue portée ayant assuré le tir d'une infanterie qui a surtout combattu en position, en défensive, les officiers français ont payé un large et héroïque tribut à l'innovation.

» En attendant d'autres épreuves, il est curieux de constater par les tableaux de Kausler, qu'à l'exception de Rosbaach, de toutes les grandes batailles, depuis Hochstedt, celle de Solférino a été la moins meurtrière. Les fusils rayés devaient naturellement donner une nouvelle importance au rôle des tirailleurs ; la question des carrés et d'autres modifications dans les manœuvres sont à l'étude : en somme, des projets de réformes, pas de révolution.

» L'artillerie rayée, dont l'armée française était seule pourvue, laisse encore la question indécise à plusieurs points de vue et particulièrement pour ce qui concerne l'avenir de la cavalerie. On entrevoit des pertes plus grandes parmi les réserves, les troupes inactives et celles en retraite, ce qui confirme simplement la règle de l'offensive prise le plus souvent possible et celle de laisser fort peu de troupes inactives, règles de tous les temps et surtout consacrées depuis Frédéric et Napoléon. La logistique a profité des chemins de fer et des na-

vites à vapeur, ainsi que l'administration, pour faciliter les transports de toutes natures. Le télégraphe a aussi sa part d'incontestables services, dans ces diverses applications du progrès industriel aux guerres actuelles.

» Les prévisions de Jomini se trouvent donc justifiées par cette campagne qui donne d'ailleurs une éclatante confirmation à la solidité de ses principes. Qu'on relise ses écrits et particulièrement certains chapitres du *Précis*, et l'on verra l'influence de l'application ou de l'oubli de ses préceptes, sur les succès et les revers de 1859.

» Au début d'une campagne, les généraux éclairés sont généralement de l'école du dernier grand capitaine. Le jeune vainqueur de Montenotte et d'Arcole était de l'école du vainqueur de Mollwitz et de Liegnitz. En 1859, Napoléon III était de l'école de Napoléon Ier, et si les généraux autrichiens n'ont pas tiré tout le parti nécessaire des grands enseignements, on ne saurait en conclure que tous les ont méconnus ou dédaignés. Mais, si les principes sont demeurés les mêmes avec quelques facilités matérielles de plus, en 1859, comme en 1796, le succès des armes françaises a tenu aux conditions sans lesquelles les principes sont lettre morte. Dans le cadre invariable de ces principes, l'organisation militaire, les institutions politiques, le génie des races, l'âme nationale, sont la force ou la faiblesse, l'inertie ou l'inspiration du drame passionné qui n'obéit à aucun programme tracé d'avance. Les effets de la centralisation, contestés en politique, brillent dans l'armée française de tout leur éclat; aguerrie aux campagnes d'Afrique et de Crimée, préparée par les fortes études de ses écoles, elle réunissait la pratique et la théorie dans les conditions les plus favorables. La haute prépondérance du commandement y trouvait à la fois l'action, l'élan des masses, et dans l'uniformité de l'enseignement, répandu des plus hauts grades aux grades inférieurs, l'intelligence militaire qui donne aux ordes du chef suprême comme la puissance et l'instantanéité de la circulation électrique.

» La biographie du général Jomini montre l'importance pour les grands commandements, non-seulement de l'interprétation réfléchie des ordres, mais encore de l'interprétation de la pensée dirigeante dans les moments décisifs: le maréchal de Mac-Mahon à Magenta en fournit une preuve nouvelle.

» Le premier ordre du jour de Napoléon III à l'ouverture de la campagne, les habiles mouvements, du 20 mai au 4 juin, pour porter ses principaux efforts sur la droite du front stratégique des Autrichiens; enfin l'attaque sur le centre à Solférino, furent, par l'impulsion donnée aux troupes, ainsi que par les mouvements stratégiques et tactiques, l'application des vrais principes. Napoléon Ier n'eût pas agi autrement; on y reconnaît l'école à laquelle Jomini a l'honneur d'avoir attaché son nom; tant il est vrai que l'application de ces règles, secondée par la clarté du bon sens et l'inspiration instantanée, est le gage assuré de la victoire. L'étude de l'histoire militaire prépare les esprits à de pareils succès, mais ne les enseigne à personne.

» L'armée autrichienne a bravement combattu, elle a noblement sauvé son honneur militaire. L'obscurité qui plane, dès le début, sur le but de l'initiative du feldzeugmestre Giulay, et celle qui entoure du même mystère, jusqu'à la paix de

Villafranca, les influences politiques et le rôle des directions supérieures; cette obscurité, si elle embarrasse la critique, lui permet, d'autant plus librement, comme étude européenne de l'art de la guerre, l'appréciation toujours instructive de ce qui c'est montré au grand jour.

» Parmi les causes d'infériorité, il faut tenir compte des conséquences de ce qui constitue, pour la monarchie autrichienne, l'inverse d'une centralisation, par les diversités d'intérêts, de langues et de races, et aussi, l'influence inévitable des institutions traditionnelles sur l'organisation d'une armée dont l'esprit résistait aux idées du siècle et ne marchait pas avec lui. Si l'esprit français ne respecte pas assez le règlement et la formule, l'esprit allemand en fait l'arche sainte et s'y soumet trop. La solidité germanique a été surprise par l'impétuosité française et la furie de la baïonnette. L'artillerie autrichienne n'avait pas un seul canon rayé et comptait trop de pièces d'un faible calibre. L'avantage d'une belle et nombreuse cavalerie a été neutralisé par la nature du terrain et d'autres causes. L'armée sarde et son Roi-soldat ont pris l'allure française et quelque chose de la fougue zouave. Par ces contrastes et d'autres encore, s'explique déjà l'action éminemment positive d'un côté, et de l'autre son caractère négatif. Le bonheur des contraires et l'art de s'en servir sont la science même de la guerre.

» Napoléon Ier prétendait qu'il fallait changer la tactique tous les dix ans. Il entendait par là l'initiative imprévue qui s'inspire, après avoir étudié les effets de la marche du temps, de ce qu'elle a produit, dans le sillon ou l'ornière, chez les peuples dont les armées sont en présence. Mais, si la foi dans le progrès est un titre au droit de vaincre par l'inconnu, il est à remarquer que ce qui était vrai au commencement du siècle l'est moins depuis que la pensée fait le tour de l'Europe en quelques heures; l'isolement, en toutes choses, est de plus en plus difficile, et la discussion générale est ouverte sur les modifications théoriques et les conquêtes de l'art ou de la science. Les premiers ordres du jour de l'Empereur Napoléon III, en Italie, étaient des prescriptions prévoyantes et judicieuses; il rappelle aux soldats, avec les glorieux souvenirs italiens de la République et du Consulat, que la baïonnette a toujours été l'arme terrible de l'armée française. Dès les premières rencontres, les traits saillants de chaque caractère national, se retrouvent dans les deux camps. Mais les aptitudes de guerre des Français, maintenues et développées par quarante années d'activité progressive, leur donnent l'incomparable entrain qui manquait à l'armée autrichienne. Lancer droit devant eux, à l'attaque de positions ennemies, des bataillons formés aux guerres d'Afrique, électrisés par de récentes victoires, était l'à-propos de la situation; et, comme le but de la guerre est en définitive le succès, le chemin le plus droit pour l'atteindre, par la simplicité de l'imprévu, sera toujours le meilleur. Tandis qu'on discutait scientifiquement ailleurs les divers systèmes et jusqu'à la possibilité de l'innovation, la nouvelle artillerie française roulait dans les plaines de l'Italie, empruntant à l'inconnu ce que l'imagination ajoutait aux réalités de ses effets.

» Une campagne terminée est comme un livre publié abandonné à la critique du premier venu. La stratégie posthume, la stratégie de plume, sont choses faciles; il en est autrement de la stratégie pratique, une des plus grandes et des plus dif-

ficiles applications de l'intelligence humaine. Aussi nos réflexions sur la campagne d'Italie sont-elles biens moins des appréciations personnelles, qu'un hommage rendu aux principes du général Jomini et à l'autorité de leur critique. L'espace du reste ne nous permet que peu de mots.

» La guerre, dont l'Autriche a pris l'initiative en 1859, avait tous les caractères de celles que Jomini nomme : guerre *défensive offensive*. Les conditions d'une pareille guerre sont l'habilité à déjouer l'imprévu et l'art de savoir ressaisir à propos l'initiative. En présence d'une armée aussi entreprenante que l'armée française, les plans les plus savants faits d'avance réussissent difficilement. L'idée fixe du général en chef autrichien de n'être attaqué que sur la ligne du Pô n'était pas plus heureuse que celle de supposer d'avance que telle position serait l'objectif de l'ennemi. L'imprévu n'a pas été déjoué et les initiatives ont été impuissantes. Deux fautes contre les principes élémentaires ont ouvert et clos cette campagne de soixante-onze jours. L'invasion du Piémont, dont le but stratégique devait être de s'opposer à la jonction des Alliés, ne s'est inspirée, sur le même terrain, d'aucun des hardis exemples du prince Eugène, de Maillebois, ne Souwaroff ou de la campagne de 1800. Sans parler des circonstances mystérieuses qui ont favorisé le très audacieux mouvement tournant sur Novare, sans discuter l'opportunité du volte-face en avant du Mincio, la disposition des forces autrichiennes en deux armées était par elle-même une formation vicieuse. Depuis longtemps Jomini avait condamné les formations dont le centre serait un vide et un intervalle qui constituerait un point faible, précisément là où une ligne de bataille doit être la plus forte. Il avait également proclamé cette grande vérité : que ce ne sont pas les masses présentes qui gagnent les batailles, mais les masses agissantes, vérité dont l'aile gauche des Autrichiens à Solférino ne sut pas apprécier toute la valeur.

» Les raisons données par la version autrichienne, pour justifier le retour offensif entre le Mincio et la Chiese, s'appuient, nous le savons, sur la haute autorité du feld-maréchal Hesse. Cette même version considère la bataille de Solférino, du côté autrichien, comme une bataille livrée par deux grands échelons, et n'attribue l'insuccès qu'à des raisons tactiques ; elle n'admet pas que le centre de l'armée autrichienne ait été percé. Les raisons tactiques avouées et le fait accompli suffisent pour témoigner que l'empereur Napoléon s'est montré aussi tacticien à Solférino qu'il avait été stratégiste à Magenta.

» Ces deux batailles offrent la démonstration la plus claire du rôle supérieur de la stratégie ; c'est elle qui assure aux Alliés, à Magenta, la conquête de la Lombardie, en leur donnant une base solide pour opérer celle de la Vénétie. Solférino, aux portes du quadrilatère, n'eût été qu'un magnifique épisode, sans la paix de Villafranca qui en a fait le dernier acte et le dénoûment du drame militaire.

» Le grand critique de Sainte-Hélène, qui savait mieux que personne les difficultés de la guerre, recommande une grande réserve dans les jugements portés sur les effets dont les causes sont souvent aussi imprévues qu'inconnues. La belle résistance de l'armée autrichienne et le courage héroïque qu'elle a montré sur tous les points, permettent de se demander ce qu'elle eût fait sous les ordres d'un

archiduc Charles, et ce qu'elle fera après avoir accompli, dans un esprit nouveau, les réformes réclamées par ses chefs les plus distingués.

» Le génie seul prévoit tout ou presque tout, et lorsque Frédéric disait qu'au premier coup de canon d'une bataille il se recommandait à *Notre-Dame du hasard*, le roi voltairien se moquait de ceux qui ne savaient pas comprendre ses habiles conceptions, comme il s'est moqué des mandarins du règlement et des tacticiens d'esplanades. Aujourd'hui la haute instruction est généralement répandue et l'on ne retrouverait dans aucune armée le général qui, pour imiter à Iéna le fameux ordre oblique de Leuthen, commandait à ses troupes un *Rechte Schulter vor*, un *Épaule droite en avant !*

» Mais une prévision facile, indispensable, est celle qui prépare, non-seulement l'organisation matérielle, mais aussi l'instruction et les bonnes conditions morales et intellectuelles des troupes; c'est là *soigner* le soldat dans le meilleur esprit moderne. N'est-il pas permis d'entrevoir, dès à présent, qu'entre deux armées de forces et d'aptitudes de guerre égales, celle où l'intelligence dans la discipline sera le plus développée, où l'organisation sera le plus libéralement nationale, aura les meilleures chances, ne fût-ce que par la nécessité pour les chefs d'y donner des preuves d'autant plus sérieuses de capacités personnelles?

» Qu'on nous pardonne une digression qui se rattache au général Jomini par la nouvelle sanction que la guerre d'Italie a donnée à ses prévisions et aux règles de l'art qu'il a si énergiquement glorifiées et popularisées. Pendant l'armistice de Lusigny, l'empereur Napoléon dit au prince de Lichtenstein: « Que faites-vous de Jomini; est-il compris chez vous? S'il avait eu une santé plus forte, il serait devenu maréchal de France. » Si l'officier suisse est aujourd'hui général en chef russe, aide-de-camp de l'Empereur, il n'en est pas moins l'écrivain de la grande épopée militaire française dont M. Thiers a agrandi le cadre historique et politique.

» Jomini est Européen par ses œuvres. Accablé d'infirmités, mais encore plein d'énergie, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, il est revenu chercher en France un climat plus doux et des liens de famille. Comme tous les chefs d'école, il a fait plus d'un élève parmi les généraux ses contemporains. Dans le nombre n'oublions pas son ancien aide-de-camp, le général Koch (1), associé à ses travaux historiques et connu par plusieurs ouvrages justement estimés. D'autres ont reconnu lui devoir leurs succès; quelques-uns se sont montrés vis-à-vis de lui plus jaloux que reconnaissants. Deux jeunes écrivains didactiques, formés par ses enseignements, se font remarquer dans les deux petits pays du continent où la neutralité offre à la science l'asile le plus affranchi de responsabilité politique. M. le capitaine van de Velde en Belgique et M. le major Lecomte en Suisse rédigent non-seulement deux revues militaires répandues, mais ils se sont fait connaître encore, l'un et l'autre par de nombreuses publications sur les guerres de Crimée et d'Italie, et sur les questions qui préoccupent aujourd'hui tous les militaires éclairés; on re-

(1) Le savant auteur de l'*Histoire de la campagne de 1814*, de la *Tactique* du marquis de Tarnay et des *Mémoires de Masséna*, est mort général en 1861. Il a été longtemps un des principaux collaborateurs du *Spectateur*.

trouve chez ces deux infatigables disciples le feu sacré qui leur a été transmis, avec les meilleurs et les plus solides principes du maître.

» En attendant les Mémoires du général Jomini, qui jetteront une vive lumière sur les hommes et les choses de notre temps, nous avons résumé ce qu'il a été permis à M. le major Lecomte de leur emprunter, pour l'explication complète de l'acte violent qui conduisit le chef d'état-major du maréchal Ney sous un autre drapeau que celui de la France. Après ces explications, on reste convaincu que sans la persistance du mauvais vouloir du major-général, sans l'inqualifiable affront après Bautzen, Jomini, avec la fidélité qui a toujours caractérisé les Suisses, eût suivi l'empereur Napoléon jusqu'à la dernière heure, aussi clairvoyant et attristé sur les fautes, qu'il avait été enthousiaste admirateur de l'homme de guerre sans pareil.

» En nous associant à la pensée élevée de l'ouvrage de M. Lecomte, nous remplissons un devoir vis-à-vis d'un illustre compatriote et de l'homme de cœur, heureux et certain de voir le général Jomini, au terme d'une longue et orageuse carrière, y trouver le prix mérité et recueillir de ses grands travaux des fruits sans arrière-goût d'amertume.

» J. Hüber-Saladin,
» colonel-fédéral. »

NÉCROLOGIE.

Un des hommes les plus marquants du Tessin et de la Suisse, M. le colonel fédéral Luvini-Perseghini, est décédé il y a quinze jours, à Lugano. Ses funérailles ont eu lieu dans cette ville avec une pompe inusitée, témoignant hautement de l'affection et de l'estime générales que ses concitoyens lui avaient vouées.

Le colonel Luvini a joué un grand rôle militaire et politique dans les événements du Sonderbund, et il fut l'un des principaux moteurs des mesures d'exécution contre la ligue des sept cantons séparatistes. Il siégea au Conseil fédéral de la guerre, et comptait au nombre des députés à la diète les plus influents. Il commanda plusieurs réunions de troupes avec distinction; mais il fut malheureux au début de la campagne de 1847; il se laissa surprendre à Airolo, et il eut peine à reconquérir la faveur dont il avait joui jusqu'alors auprès de l'armée. Mais il montra en maintes circonstances qu'on ne pouvait pas plus contester son courage que sa haute intelligence; et ce fut avec la pointe de son sabre qu'il mit fin aux sarcasmes dont son échec d'Airolo était trop souvent l'objet.

Le colonel Luvini a été longtemps à la tête des autorités de son canton, et il a beaucoup contribué à faire des troupes tessinoises ce qu'elles sont aujourd'hui, c'est-à-dire un des fleurons de l'armée fédérale.

Bien déchu, depuis deux ans, par la maladie, Luvini avait gardé toute sa vivacité de sentiments patriotiques et militaires. Si la patrie eût été en danger, on l'eût

vu lui dévouer le peu de forces qui lui restait. Il suivait avec intérêt les affaires militaires de la Suisse, ainsi que de l'Europe, et maints convives de la grande réunion des officiers à Lugano, l'an dernier, n'ont pas oublié sa cordiale hospitalité. Le spectacle de cette belle fête, dans son canton, le rajeunissait, disait-il, de quinze ans. Douce illusion, que ses amis, hélas! ne purent pas même partager! Déjà alors Luvini n'était plus que l'ombre de lui-même; sous ses traits creusés et sous ses épaules affaissées on ne reconnaissait plus le brillant colonel de 1846. Il déclina de plus en plus cet hiver, et la tombe vient de s'ouvrir à sa dépouille mortelle. Honneur à sa mémoire; c'est celle d'un militaire et d'un patriote qui a été utile à son pays!

Quel est l'officier qui ne se rappelle, s'il a suivi l'année dernière l'école centrale, l'école des aspirants à Soleure ou le rassemblement de troupes du St-Gotthard, un autre camarade dont la tombe vient à peine de se fermer. Quand après des heures de fatigantes leçons de théorie l'entrain menaçait de manquer, ou que les fatigues d'une marche forcée se faisaient sentir, ou que la pluie tombant à torrents répandait la mélancolie sur les visages, c'étaient les saillies et la bonne humeur du lieutenant *Munier* qui faisaient oublier les fatigues et amenaient comme par enchantement le sourire sur les figures les plus ennuyées. — Infatigable dans son service, complaisant et aimable avec ses camarades, attaché à ses supérieurs et traitant ses inférieurs avec un tact parfait, il était le favori de tous. Dans toutes les positions de la vie nous le retrouvons le même, aux feux des bivouacs comme dans les salons; dans les arides sentiers des montagnes comme dans la salle de théorie, partout sa verve joviale l'accompagnait; elle ne l'abandonna même pas lorsque sur son lit de souffrance les plus affreuses douleurs le tourmentaient.

Isaac-Laurent Munier naquit à Genève en 1828; il y fut élevé jusqu'à son départ pour l'école des mines à Paris, d'où il sortit ingénieur; plus tard sa vocation l'appela dans les mines de l'Oural; de grands voyages, son séjour pendant plusieurs années au milieu de la société française la plus distinguée terminèrent son éducation et lui donnèrent tout l'extérieur d'un homme du monde sans rien ôter à la chaleur de ses sentiments vraiment suisses.

En 1856 il reçut son brevet de sous-lieutenant dans l'état-major du génie; en 1859 celui de premier lieutenant.

En 1861 il passa l'école centrale et aussitôt après, pour se perfectionner dans le service de l'infanterie, l'école des aspirants à Soleure. C'est de là qu'il demanda au département militaire fédéral de pouvoir terminer cet été, si riche déjà pour lui en études militaires, en assistant au rassemblement de troupes du St-Gothard, demande qui, à sa grande joie, lui fut accordée.

Attaché comme adjudant au major d'état major Zelger, il passa la Schönegg avec le 4me détachement; plus tard avec la brigade Welthi il traversa avec nous le rude Nufenen. — A Sion nous nous séparâmes; nous le voyons encore aiguillonnant de ses saillies les employés du chemin de fer à qui l'immense foule avait complétement fait perdre la tête.

C'est sous cette forme que son image nous est restée : dans la fleur de l'âge, bruni par le soleil, courageux et plein d'entrain dans l'embarras. Il partit pour Paris à la rencontre du sort fatal qui l'atteignit au milieu de ses camarades. — Il tomba de cheval et se cassa l'épine dorsale. Paralysé de tout le corps sans espérer de guérison, la mort le délivra enfin après de longues semaines de souffrances.

Les douleurs les plus affreuses ne troublèrent en rien la clarté de son esprit et ne purent détruire l'élasticité de son âme. Sur son lit de misères il consolait ses parents, égayait ceux qui l'entouraient et supportait ses maux sans se plaindre.

Nous posons en silence une couronne sur la tombe de ce camarade enlevé si tôt ; son souvenir ne sera pas oublié parmi nous.

(Schweizerische Militär-Zeitung.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Conseil fédéral, sur la proposition du département militaire, a mis en vigueur une nouvelle instruction pour le service des batteries à fusées.

Le gouvernement de Schwytz est invité à se pourvoir des 90 carabines manquant aux carabiniers de réserve.

Les cantons sont invités, par circulaire fédérale, à faire connaître leur adhésion au nouveau règlement de transport sur les chemins de fer, ou à faire des propositions au sujet de changements ou d'adjonctions à y apporter éventuellement. Les réponses devront être en mains du Conseil fédéral pour le 15 juin.

Une commission fédérale avait été chargée d'examiner divers points sur lesquels les Chambres n'avaient pu se mettre d'accord lors de la discussion de la loi sur l'organisation militaire fédérale ; son travail sera soumis aux Chambres sous la forme d'un projet de loi. Les officiers non-combattants auront le grade et non pas seulement le rang de leur brevet. Les chirurgiens-vétérinaires auront un grade plus élevé. Le nombre des cartouches qui seront brûlées dans les écoles de recrues et de répétition sera exactement fixé. Les officiers d'état-major fédéral en service d'instruction recevront une indemnité fixe de 4 fr. par jour pour leurs chevaux, sans égard au nombre de ces derniers. Au service de campagne, ils recevront 4 fr. par cheval. — Telles sont quelques dispositions de ce projet.

Le Conseil fédéral a approuvé un message à l'Assemblée fédérale pour l'établissement d'une école de tir à Winterthur qui y aurait lieu deux fois par an, pour officiers et sous-officiers.

Le département militaire fédéral est en négociations avec la ville de Thoune pour la construction d'une caserne et d'écuries par la commune, et que la Confédération prendra en bail.

Dimanche 1er juin a eu lieu à Olten la conférence provoquée par le comité du tir fédéral de la Chaux-de-Fonds pour arrêter des dispositions communes aux tireurs suisses qui sont dans l'intention d'assister au tir national de Francfort. 40 délégués de cantons étaient présents. Il a été décidé qu'il serait demandé au comité de Francfort des renseignements sur la réception réservée à la bannière suisse, et en cas de réponse satisfaisante les tireurs suisses se réuniraient en cortége à Bâle et feraient confectionner à leurs frais un drapeau fédéral qui serait laissé comme souvenir aux tireurs de la ville libre de Francfort. L'insigne des tireurs suisses serait un feutre noir, sur le modèle de la nouvelle coiffure des carabiniers, avec la croix fédérale et une fleur de rose des Alpes sur le côté.

Dans cet conférence, dit le *National suisse*, les sympathies les plus chaleureuses ont été manifestées par les assistants pour le prochain tir fédéral à la Chaux-de-Fonds.

Dans le courant de 1861, les travaux de triangulation pour la carte de la Suisse ont été terminés sur tout le territoire suisse et limitrophe. Il ne reste plus que deux feuilles à graver, la feuille XIII tout entière (Suisse centrale), et environ le quart de la feuille XXIII (Valais). Les travaux suivants ont été exécutés : Feuille XII : la triangulation et le levé à l'échelle de $^1/_{25000}$ ont été achevés dans les cantons de Lucerne et d'Unterwald ; les levés à l'échelle de $^1/_{50000}$ dans les cantons de Berne, d'Unterwald et d'Uri, et la section 1 de la feuille. Ces derniers levés comprennent un total d'environ 43 lieues carrées. La feuille VIII (Arau, Zurich, Lucerne) est achevée et se trouve sous presse ; l'impression en a cependant été suspendue momentanément pour reproduire la planche par un procédé galvanoplastique. Dans le courant de l'année, on a essayé de graver les planches sur acier, pour s'assurer la reproduction d'un plus grand nombre d'exemplaires ; les expériences ont été couronnées d'un succès complet.

Neuchâtel. — Dans ses séances des 13 et 23 mai 1862, le Conseil d'Etat a fait les promotions et nominations suivantes dans le corps des officiers d'artillerie :

1° Au grade de LIEUTENANT, le 1er sous-lieutenant *Gueissbühler,* Ad. ;

2° Au grade de 1er SOUS-LIEUTENANT, les 2ds sous-lieutenants *Bovet,* Louis-James, et *Dubois,* Charles-Philippe.

3° Au grade de 2d SOUS-LIEUTENANT, les aspirants *Monard,* Ch., et *Humbert,* Fritz.

Le règlement de la Société militaire du Locle a été sanctionné le 23 mai.

Vaud. — Dans sa séance du 4 juin 1862, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Mayor,* Louis-Philippe, à Montreux, lieutenant de mousquetaires n° 3 de réserve du 1er arrondissement ; — *Cheseaux,* Benjamin, à Lavey, capitaine de mousquetaires n° 3 d'élite du 2d arrondissement ; — *Cottier,* Pierre-Jules, à Lausanne, 2e sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite du 3e arrondissement ; — *Humbert,* Jules-Samuel, à Begnins, 2d sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 d'élite du 4e arrondissement ; *Bonard,* Jean-César-Auguste, à Romainmôtier, lieutenant de mousquetaires n° 3

de réserve du 5e arrondissement ; — *Monod,* Jean-Fréderic, à Echichens, 1er sou lieutenant de mousquetaires no 1 de réserve du 7e arrondissement, — et Lou Jean-Fréderic-Louis, à Montmagny, 1er sous-lieutenant de mousquetaires no 1 d'éli du 8e arrondissement.

La *Revue militaire* paraît deux fois par mois. — Prix : 6 francs par an po toute la Suisse et 10 francs pour l'étranger. S'adresser, pour tout ce qui co cerne les abonnements et l'administration, à l'imprimerie PACHE, à Lausanne. à M. TANERA, éditeur, quai des Augustins, 27, à Paris.

Annonces militaires : 20 centimes la ligne.

ANNONCES.

A la librairie RAETZER, à Berne,
Et chez les principaux libraires de la Suisse :

RECUEIL

DES

LOIS ET PRESCRIPTIONS MILITAIRES FÉDÉRALES EN VIGUEUR,

DÉCRÉTÉES AVANT NOEL 1861.

Publié avec le concours de l'administration militaire fédérale.

PAR MM. DES GOUTTES ET BECK.

1 fort vol. in-8. — Prix : 4 fr.

SOCIÉTÉ MILITAIRE

FÉDÉRALE.

Les officiers suisses qui désirent proposer au comité central de la Société militaire fédérale des questions de concours pour l'année suivante, sont invités à les envoyer au président du comité central, M. le colonel fédéral Scherz, à Berne.

SOCIÉTÉ DE TIR

MILITAIRE

DU DISTRICT D'AIGLE.

Les membres de cette Société sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le dimanche 15 juin prochain, à deux heures de l'après-midi, à l'hôtel-de-ville, à Bex.

Les personnes qui désirent se faire admettre dans la Société, sont invitées à se faire inscrire auprès de leur commis d'exercice, en payant la finance d'entrée, avant le 1er juillet. Passé ce terme, aucune demande ne sera admise pour cette année.

Le Comité.

ANNUAIRE MILITAIR

DU CANTON DE VAUD

L'annuaire militaire dont l'impressi a eu lieu au mois de septembre dern est divisé en 4 parties, savoir :

1o L'administration militaire vaudo y compris les commis d'exercices.

2o La composition du Tribunal milita et les compagnies qui fournissent les Ja

3o Les officiers des divers états-ma de la Confédération.

4o Les officiers de toutes armes du c ton, classés par arrondissement e rang d'ancienneté, puis leur rép par bataillon et par compagnie.

Les demandes doivent être adr au dépôt des ouvrages militaires, M. **Chantrens,** à la Palud, ou au taine **Métraux**, au commissari guerres, à Lausanne. — Prix : 70 ce

---

FOURNITURES MILITAI

Un concours est ouvert pour la fou ture à l'Etat de Vaud de 400 capotes d fanterie, modèle fédéral.

Le cahier des charges de cette fou ture est déposé au Commissariat des g res cantonal, à Lausanne, où les inté sés pourront en prendre connaissa jusqu'au samedi 26 juillet prochain, heures du matin, jour et heure où soumissions cachetées et sur timbre vront être adressées au dit bureau.

La livraisons de ces capotes devra a lieu dans les quatre mois qui suiv l'adjudication de la fourniture.

Lausanne, le 20 mai 1862.

Le commissaire des guer cantonal.

F. DELADŒY,
lieutenant-colonel

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. Lecomte, lieutenant-colonel fédéral.

N° 12 Lausanne, 21 Juin 1862. VIIe Année

SOMMAIRE. — L'armée prussienne et les manœuvres de Cologne en 1861. — Guerre d'Amérique. — Nouvelles et chronique.

L'ARMÉE PRUSSIENNE ET LES MANŒUVRES DE COLOGNE EN 1861.

M. le lieutenant-colonel Favre, qui a assisté aux manœuvres des environs de Cologne, en septembre 1861, en a publié pour ses camarades suisses une relation très circonstanciée et précédée d'une esquisse de l'armée prussienne, dont l'organisation actuelle, on le sait, ne date que de deux ans. Nous empruntons à cette intéressante publication, qui n'est pas dans la librairie, les renseignements suivants:

L'armée prusienne a subi, dans l'année 1860, une réorganisation fondamentale, presque achevée maintenant, et destinée à accroître sa force. L'objet principal de ces changements a été de réduire considérablement le rôle de l'ancienne landwehr et d'augmenter les forces de l'armée active: on a prolongé le temps de service dans cette dernière portion de l'armée, on a pris une plus grande partie du recrutement annuel disponible, on est ainsi arrivé à doubler le chiffre de l'infanterie, et d'ici à quelque temps on aura suffisamment élevé l'effectif de la cavalerie et de l'artillerie, pour rétablir les proportions voulues entre les armes, proportions aujourd'hui altérées par cette énorme augmentation.

Cette transformation était désirée par l'armée: elle a rencontré, comme on pouvait s'y attendre, une certaine opposition, mais elle a été effectuée, et c'est le général de Roon, actuellement ministre de la guerre, homme de talent et d'une grande énergie, qui a eu l'honneur de l'accomplir. Auparavant, la Prusse ne pouvait mettre sur pied une armée proportionnée à son rôle politique, sans appeler sous les armes une partie de la landwehr, et cette mobilisation d'un grand nombre

d'hommes, enlevés par là à leurs travaux, n'avait pas lieu sans ca
une certaine agitation.

L'armée occasionnait, il est vrai, de moins grandes dépenses, r
elle était un instrument dont on ne pouvait se servir à un mon
donné sans certains préparatifs si considérables, qu'ils en entrava
l'usage, qu'ils gênaient l'action de la Prusse dans sa politique e
rieure, et qu'ils troublaient profondément la vie civile du pays en
enlevant subitement un grand nombre de bras nécessaires. L'org
sation nouvelle pare en grande partie à ces inconvénients, car l'a
active a acquis une force beaucoup plus grande, force désormais
fisante pour assurer à la Prusse le maintien de son influence poli
extérieure, sans troubler la vie intérieure du pays; aujourd'h
landwehr n'est plus appelée sous les armes que pour la défen
territoire en cas d'invasion.

Les charges du nouveau budget militaire se sont accrues dan
notable proportion; aussi les Chambres n'avaient-elles voté cette
mentation de dépenses que pour une année; mais pendant cette a
la transformation de l'armée, en particulier celle de l'infanterie,
nécessairement être accomplie, et il serait maintenant presque i
sible de revenir en arrière.

Aussi la question pendante actuellement devant les Chamb
réduit-elle désormais à la votation de crédits plus ou moins
et suivant le sens où elle sera décidée, les soldats passeront m
temps sous les drapeaux, et plus de temps dans la réserve, e
verse; mais il est probable que la nouvelle organisation, tel
nous allons la faire connaître, ne sera pas sensiblement modif

On y retrouvera certaines dénominations et certains traits q
pellent singulièrement l'organisation de l'armée suisse, si t
l'on tient compte de la différence qu'il y a entre une armée d
et une armée de milices.

COMPOSITION ET FORCE DE L'ARMÉE.

De 17 à 50 ans, tout Prussien est assujetti à l'obligation du
militaire, mais les charges que lui impose cette obligation vor
moindrissant. A dater de l'âge de 20 ans, il sert cinq anné
l'armée active (sauf dans la province de Westphalie, où les
ne sont prises qu'à l'âge de 21 ans); de ces cinq années,
en passe trois sous les drapeaux, et deux, en congé, dans la
de l'armée active; de 26 à 32 ans, il est classé dans la land
première classe; de 33 à 39 ans accomplis, dans la landweh
conde classe; enfin, avant 20 ans et après 40 ans, le Prus

être appelé, par la levée en masse du pays, au service militaire dans le landsturm, où sont aussi classés tous ceux qui, pour divers motifs, se trouvent dispensés du service dans l'armée active et la landwehr.

La cavalerie et l'artillerie restent quatre ans sous les drapeaux. Les quakers et les anabaptistes, vu leur répugnance pour le service, basée sur leurs principes religieux, obtiennent des dispenses, de même que les élèves de certaines écoles. Les élèves des écoles militaires, dont l'éducation s'est faite aux frais de l'État, contractent par cela même l'obligation de servir activement plus de cinq ans. En revanche, les jeunes gens qui ont reçu une éducation libérale, les étudiants et ceux en général qui se destinent aux sciences ou aux lettres, ont la faculté d'accomplir leurs obligations militaires en une année, à la condition de s'habiller, de s'équiper et de s'entretenir entièrement à leurs frais; l'État leur prête les armes. Ils sont examinés par une commission qui décide s'ils remplissent les conditions voulues pour obtenir cette faveur: si ce sont de jeunes médecins, ou étudiants en médecine, ils peuvent être autorisés, dans certains cas, à faire leur service comme médecins, comme pharmaciens ou infirmiers, au lieu de le faire dans les rangs. On nomme « volontaires pour une année » (einjæhrige Freiwillige), cette catégorie autorisée à ce service réduit.

On répartit les volontaires entre les divers corps, de manière à ce qu'il n'y en ait pas plus de quatre par compagnie.

Recrutée sur ces nouvelles bases, l'armée présente approximativement et en nombres ronds l'effectif suivant.

1° *En temps de paix,*

c'est-à-dire lorsque l'armée active est seule sous les armes, et que la réserve reste dans ses foyers, ainsi que les deux classes de landwehr:

Infanterie, 254 bataillons	134,000	hommes.
État-major permanent des 116 bataillons de landwehr 1re classe, à 17 hommes par bataillon	2,000	»
Cavalerie, 200 escadrons	29,000	»
Artillerie, 108 batteries et 56 compagnies, soit 442 pièces et 5,927 chevaux	22,000	»
Troupes du génie, 9 bataillons	4,800	»
Train et ouvriers	8,200	»
Total	200,000	hommes.

L'organisation territoriale prédomine en temps de paix, de sorte que les recrues d'une même province servent dans le corps d'armée en garnison dans cette province.

L'armée entière est divisée en neuf corps: la garde et huit corps d'armée provinciaux.

Chaque régiment d'infanterie est formé de trois bataillons; chaque brigade de deux régiments; chaque division de deux brigades d'infanterie et d'une brigade de deux régiments de cavalerie.

Enfin un corps d'armée provincial se compose de

2 divisions d'infanterie (avec cavalerie).
1 brigade d'artillerie.
1 bataillon de chasseurs.
1 dit de pionniers.
1 dit du train.

En temps de guerre, le corps d'armée mobilisé est composé d'une manière différente.

2° En temps de guerre.

Infanterie. Armée active: 253 bataillons à 1,000 h.	253,000	
Bataillons de dépôt: 83 bataillons à 1,000 h.	83,000	
Landwehr de 1re et 2me classe: 232 bataillons	209,000	
Total de l'infanterie . . .		545,000
Cavalerie. Armée active: 215 escadrons . .	32,000	
Dépôt.	11,000	
Total de la cavalerie. . .		43,000 h.
La cavalerie de Landwehr a été supprimée.		
Artillerie. Armée active et réserve: 144 batteries de 8 pièces, 1,008 pièces avec 36,000 chevaux et	41,000 h.	
Landwehr: 83 compagnies de position. .	19,000 »	
Total de l'artillerie . . .		60,000 h.
Troupes du génie et pionniers		10,000 »
Train et ouvriers		30,000 »
Officiers en sus des chiffres ci-dessus, environ		15,000 »
Total de l'armée sur pied de guerre		703,000 h.

Sur pied de guerre, le nombre des corps d'armée reste toujours le même; mais lorsque l'armée entre en campagne, l'organisation des corps d'armée provinciaux est modifiée de la manière suivante:

Un corps d'armée mobilisé se compose alors:

1° De deux divisions d'infanterie. Chacune de ces divisions compte :

a) 2 brigades à 6 bataillons, soit 12 bataillons d'infanterie.
b) 1 régiment de 4 escadrons de cavalerie.
c) Une division de 3 batteries à pied.

La division est donc composée des trois armes réunies.

2° D'une division de cavalerie de 4 régiments avec une batterie à cheval.

3° D'une réserve d'artillerie de 5 batteries, dont 3 à pied et 2 à cheval.

4° D'un bataillon de pionniers et du train nécessaire.

En résumé et en nombres ronds,

La Prusse a, en temps de paix, une armée de 200,000 hommes.

En temps de guerre, l'armée active peut être portée à 460,000 h.
La Landwehr, à . . . . 240,000 »
Soit en tout . . . . . 700,000 h.

Sur 18 millions d'habitants, l'armée active est de 2,6 %.
» » » la landwehr, de. . 1,3 %.

En tout à peu près 4 % de la population.

. . . .

Examinons maintenant chaque arme séparément, et, laissant de côté la landwehr qui ne joue plus qu'un rôle secondaire, occupons-nous seulement de l'armée active.

INFANTERIE.

La Garde forme dans l'armée prussienne un corps à part, toujours en garnison à Berlin ou à Potsdam, ayant son artillerie, sa cavalerie, tout ce qui est nécessaire à un corps d'armée.

L'infanterie de la Garde se compose de :

4 régiments de garde à pied,
4 régiments de grenadiers, } chacun à trois bataillons.
1 régiment de fusiliers,
1 bataillon de chasseurs.
1 bataillon de tirailleurs.

Total de l'infanterie de la Garde, 9 régiments et 2 bataillons.

L'infanterie de ligne se compose de :

12 régiments de grenadiers,
8 régiments dits de fusiliers, } chacun à trois bataillons.
52 régiments dits de mousquetaires,
8 bataillons de chasseurs.
1 bataillon d'instruction.

Le chiffre total de l'infanterie, y compris la Garde, est donc de 81 régiments et 9 bataillons.

En temps de guerre, on ajoute à chaque régiment un quatrième bataillon de même force, soit bataillon de dépôt.

Dans chaque régiment, le troisième bataillon, composé d'hommes moins grands, plus lestes, de taille plus égale, porte le nom de bataillon de fusiliers, est armé de fusils un peu plus courts, et porte la buffleterie noire au lieu de la buffleterie blanche.

En outre, les huit régiments de la ligne, dits régiments de fusiliers, qui étaient anciennement des régiments de réserve plutôt inférieurs à d'autres, sont destinés maintenant à devenir le noyau de l'infanterie légère de l'armée. Le ministre de la guerre a donné les ordres nécessaires pour que le meilleur choix des recrues soit attribué à ces régiments, on leur donnera la baïonnette-yatagan. Les *fusiliers*, soit de ces régiments, soit des troisièmes bataillons de chaque régiment, sont donc, par leur taille et leur armement, particulièrement propres au rôle de troupes légères.

L'infanterie est rangée sur trois rangs, mais par le fait elle ne combat guère que sur deux, le troisième rang, composé des meilleurs tireurs, étant destiné à fournir les tirailleurs, qu'on forme en pelotons derrière les ailes du bataillon, et qu'on lance en avant suivant le besoin. Il est douteux que cette disposition soit très-heureuse, car les tirailleurs des diverses compagnies, ainsi formés en pelotons provisoires, ne sont plus sous le commandement de leurs chefs naturels; l'excellente discipline de la troupe pare un peu à cet inconvénient.

Les bataillons de chasseurs et de tirailleurs ne sont que sur deux rangs.

Un bataillon est formé de quatre compagnies. Il est commandé par un officier supérieur (un major), ayant un sous-lieutenant pour adjudant de bataillon.

Chaque compagnie est composée de: 1 capitaine, 1 premier lieutenant, 2 seconds lieutenants, 1 sergent-major, 1 enseigne, 4 sergents, 7 sous-officiers, soit caporaux, 12 appointés et 100 soldats en temps de paix.

Le bataillon en temps de paix est de 554 hommes, sauf les bataillons des régiments des gardes, qui sont plus forts.

En temps de guerre, l'effectif est porté à 1027 hommes, également répartis en quatre compagnies.

La troupe est belle; les hommes sontp lutôt de grande taille, minces et bien faits; il est peu d'armée où l'on puisse faire sortir du rang un soldat pris au hasard, et trouver un homme d'une tournure aussi

martiale. C'est une race qui se façonne rapidement à la tenue et aux usages militaires.

Il règne dans toute l'infanterie une grande uniformité, et la sobriété des couleurs, le rouge et le bleu, contraste d'une manière avantageuse avec les uniformes de certains autres pays, que dépare un trop grand mélange de couleurs mal assorties.

L'habillement se compose d'une tunique bleu foncé, à un rang de boutons jaunes, unis et légèrement bombés, les passe-poils rouges. Des pattelettes d'épaules, variant de couleur suivant le corps d'armée, portent le numéro du régiment. La tunique (Waffenrock) est courte, peu ample, mais la jupe en est moins étriquée que celle de la tunique autrichienne. Le soldat a en outre une petite veste et un manteau ou grosse capote qu'il porte pliée sous le recouvrement du sac; mais il ne lui est guère permis de s'en servir que lorsque le froid est extrême ou le temps très-mauvais. Il porte presque exclusivement la tunique, et la capote ne joue point en Prusse le même rôle que dans les armées du midi de l'Europe. Après une mauvaise nuit de bivouac, la cavalerie manœuvrait un matin avec le manteau. « Depuis que je sers, me disait un capitaine, je n'ai pas vu cela plus de deux fois, et ceci est la troisième. » Les Prussiens y mettent un certain amour-propre.

Le pantalon est pour toute l'armée en drap gris-noir; le soldat n'en a qu'un de cette espèce; son second pantalon est en toile blanche; on en tolère un troisième en toile grise dans le service de garnison. L'ensemble de l'habillement de l'infanterie est simple et plutôt sombre; ce qui le relève, c'est le casque en cuir noir, orné de garnitures en cuivre; il est terminé par une pointe d'où partent quatre bandes en laiton, qui font au casque comme une armure et le renforcent contre les coups de sabre. L'aigle prussienne orne la partie antérieure. — La visière, coupée en carré, protége les yeux, et un couvre-nuque empêche la pluie de mouiller le coup du soldat; les jugulaires se portent baissées. Anciennement ce casque, de forme trop élevée et ovoïde, écrasait un peu le soldat; maintenant on en a réduit les dimensions: il est presque hémisphérique et forme une coiffure très-militaire, commode et résistant bien aux intempéries. Cette forêt de pointes dorées donne à l'ensemble d'une troupe une apparence très-guerrière.

La Garde et l'État-major portent, en grande tenue, un panache en crin blanc, qui retombe sur le casque et le recouvre; quelques corps portent le panache noir.

Les chasseurs ont un shako en cuir assez laid, ayant visière et couvre-nuque; leur tunique est verte; en tenue de quartier, la troupe porte la casquette. Les officiers la portent au lieu du casque toutes les fois qu'ils ne sont pas de service ou en grande tenue.

Le sabre-briquet est supporté par un ceinturon blanc, sauf dans les bataillons de fusiliers qui ont tous le ceinturon noir. Les officiers portent le ceinturon sous la tunique. Sur celui du soldat sont placées deux petites gibernes ou cartouchières qui peuvent être ramenées en avant, et contiennent chacune vingt cartouches. En temps de paix, le soldat ne porte qu'une seule cartouchière.

Dans le havre-sac est une boîte en fer-blanc pour les munitions de réserve.

Le havre-sac en peau noire est plutôt petit; la surface qui appuie contre le dos est courbée, de manière à prendre la forme de la taille; sous le recouvrement est une ouverture à pattelette, qui facilite singulièrement l'arrangement et la sortie des effets.

Sur le recouvrement du sac vient se fixer, non pas une gamelle, mais une véritable petite marmite en fer battu, pouvant aller sur le feu; elle contient une gamelle et une petite casserole avec son manche. Le soldat détaché a ainsi tout ce qu'il faut pour faire lui-même sa cuisine; mais ce système me paraît avoir, en revanche, quelques inconvénients. Ainsi la soupe cuite dans une grande marmite doit être meilleure et le bouillon plus succulent. Avec les petites marmites il faut un bien plus grand nombre d'hommes pour aller chercher l'eau et pour surveiller la cuisine; en campagne, toute la compagnie y est plus ou moins occupée, et chacun fait sa soupe pour son compte. Il est juste de dire que l'action du feu, agissant sur une plus grande surface, la soupe est beaucoup plus vite faite.

Ces ustensiles exigent de grands soins pour être maintenus propres; aussi quelques corps les renferment-ils dans de petits sacs en toile blanche.

Le soldat ne reçoit de l'État, comme ration, qu'une livre et demie de pain en garnison (1 lb. 12 loth), et près de deux livres (1 lb. 26 loth) en campagne.

Quant au reste de sa nourriture, — viande, sel et légume, — il doit le payer sur sa solde. Or, comme celle-ci n'est guère que de 2 ½ silbergros, c'est-à-dire d'environ trente et un centimes, on lui donne un supplément de paie.

La ration de viande est de 9 loths en garnison, et de 15 loths (soit ½ livre, ou 250 grammes) en campagne.

En outre, le soldat a une livre de riz et du sel.

Armement.

L'infanterie est presque en totalité armée du fusil à aiguille (Zündnadel-Gewehr). Celui des fusiliers est, comme je l'ai dit, un peu plus court que celui des mousquetaires.

Ce fusil, inventé par l'armurier Dreyse, se chargeait d'abord par la bouche, mais plus tard on adopta le chargement par la culasse et tous les perfectionnements qui ont permis d'en faire l'arme prussienne par excellence.

A la partie postérieure du canon est solidement vissé un cylindre d'environ vingt centimètres de longueur, qui contient tout le mécanisme spécial à cette arme, et que nous appellerons le cylindre-culasse. Ce cylindre-culasse a dans sa portion supérieure une fente coudée comparable, en plus grand, à celle qui fixe une baïonnette dans son tenon.

Un second cylindre mobile est renfermé dans le cylindre-culasse; il peut s'y mouvoir en arrière et en tournant au moyen d'un tenon à bouton passant dans la fente coudée.

Ce cylindre mobile en contient un troisième, la platine, qui n'a aucun rapport avec nos platines à percussion. La platine renferme:

1° Une aiguille mobile, qui donne son nom à l'arme.

2° Un canal vissé dans le cylindre mobile, canal qui sert à diriger et maintenir l'aiguille.

3° Un porte-aiguille à tête, entouré d'un ressort à boudin pouvant pousser l'aiguille en avant et la faire sortir de son canal; ce porte-aiguille est mis en communication avec la détente au moyen d'une gâchette.

4° Un crochet à ressort qui permet, à volonté, de lier la platine avec le cylindre mobile ou de l'en séparer.

Lorsqu'on veut charger, on commence par faire tourner légèrement à droite le cylindre mobile, au moyen du bouton que l'on saisit et que l'on dégage de son cran coudé; on retire ensuite le cylindre en arrière, et par ce mouvement, il se produit entre celui-ci et le canon une ouverture où l'on introduit la cartouche. Par un mouvement inverse, en ramenant en avant le bouton et le cylindre mobile, on referme cette ouverture, et le bord antérieur du cylindre mobile vient s'adapter exactement au bord postérieur du canon. Le bouton, tourné dans son cran coudé, les fait serrer l'un contre l'autre avec une grande force et sans laisser de joint.

La platine a bien suivi le mouvement en arrière donné au cylindre mobile, mais en dégageant le crochet qui l'y lie on l'empêche de suivre le mouvement en avant lorsqu'on remet le cylindre en place. Elle est restée un peu dehors et en arrière.

Pour armer, on appuie avec le pouce contre le talon de la platine et on la fait rentrer dans le cylindre; en rentrant, la tête du porte-aiguille rencontre l'arrêt de la gâchette, qui l'empêche d'avancer et qui tend le ressort à boudin.

Pour faire feu, il suffit d'appuyer sur la détente, celle-ci dé
la gâchette. La gâchette ne retenant plus le ressort à boudin, cel
se détend vivement, pousse le porte-aiguille et l'aiguille; l'aig
glisse dans le canal, perce la cartouche et vient frapper une am
fulminante placée en avant de la poudre; la poudre, enflammée
sa portion antérieure, ne subit aucune déperdition de force, et c
la balle dans le canon.

(A suivre.)

GUERRE D'AMÉRIQUE.

La *Revue militaire suisse* avait espéré pouvoir donner à ses
teurs quelques nouvelles directes et sûres de la guerre actuelle,
laquelle tant de fables circulent en Europe; mais de mystérieux
seurs ayant réussi à s'interposer entre la *Revue* et son correspond
nos lecteurs en ont été réduits à un seul bulletin, daté de Washin
25 février et inséré dans notre numéro du 21 mars.

A cette date, le Sud venait d'éprouver des échecs redoublés
terre et sur eau, qui avaient fait rentrer dans le giron fédér
Etats tiédement et tardivement sécessionnistes du Kentucky, d
nessee et du Missouri.

Depuis lors, les affaires du Sud sont allées de mal en pis.

Dans la dernière semaine de février et dans la première de
le Sud fut repoussé de tous les points qu'il tenait encore sur la
droite du Potomac; la navigation sur le cours inférieur du fleuve
rétablie, et le chemin de fer *Baltimore-Ohio*, par le défilé de H
pers-Ferry, fut rouvert aux troupes du Nord. La capitale du Tenes
Nashville, fut occupée par les fédéraux, tandis que, plus à droite
flottille de l'Union, descendant de Cairo, s'efforçait de reconquérir
eaux du Mississipi.

Vers le milieu de mars, les opérations redoublèrent de vigueur.
à cet effet, les forces du Nord furent divisées en trois grandes arm
principales : celle du général Halleck à droite, dans le Tenessee (
viron 200 mille hommes, avec les détachements); celle du géné
Fremont au centre, dans les Montagnes-Bleues (environ 80 m
hommes, dont la moitié sur le papier seulement); à gauche l'arm
du Potomac, sous les ordres spéciaux du commandant en chef géné
Mc Clellan (environ 200 mille hommes); avec les détachements
les garnisons sédentaires, le tout montait à environ 600 mille ho
mes, sans compter les équipages.

Tandis que la flottille du Mississipi, sous les ordres du brave commodore Foote, emportait successivement plusieurs positions très fortes, arrivait devant le fort Wright, à quelques lieues au-dessus de Memphis, et lançait de hardies canonnières jusque dans l'Alabama par le Tenessee, le gros du général Halleck s'avançait par terre entre le Mississipi et le Tenessee; il livra la sanglante bataille de Pittsburg-Landing, qui dura deux journées entières, les 6 et 7 avril. Le premier jour les troupes du Sud, sous le général Beauregard, eurent un avantage marqué, et refoulèrent les fédéraux vers le Tenessee; mais le second jour ces derniers, avec le secours des canonnières du fleuve, reprirent le dessus et repoussèrent à leur tour les sécessionnistes jusqu'à Corinthe, où ceux-ci se fortifièrent. Une dizaine de mille hommes furent mis hors de combat dans chaque camp pendant ces deux meurtrières journées.

Après sept semaines de séjour à Corinthe, pendant lesquelles Halleck n'osa pas attaquer de front cette position, mais se contenta de la menacer par des détachements lancés sur ses flancs et sur ses derrières, Beauregard vient de se replier à la fois sur trois directions différentes : à l'ouest vers Memphis; au sud sur Okolona; et à l'est se rendant, croit-on, à Richmond.

Sur le bassin de l'Atlantique s'étaient, en effet, passés pendant ce temps des événements importants. Fremont s'était avancé dans la Virginie occidentale, avec trois divisions, de Wheling par les montagnes sur la direction de Franklin; à sa gauche Banks, avec deux divisions, par Harpers-Ferry sur Winchester et Strassburg; plus à gauche le gros de Mc Clellan s'était porté à Manassas sur les talons des sécessionnistes, qui avaient opéré une retraite précipitée vers Richmond, en brûlant derrière eux les ponts des larges cours d'eau qui coupent toute cette contrée.

Laissant alors une faible partie de ses forces sur ce front, le général Mc Clellan embarqua le reste de son armée à Alexandrie sur le Potomac, opérant ainsi un mouvement sur la droite et les revers de l'ennemi, assez semblable à celui de Bonaparte avant Marengo, ou de Napoléon III avant Magenta. En une vingtaine de jours cent mille hommes, leurs chevaux et leurs canons furent transportés dans la presqu'île formée par le *York* et le *James-River*, où les fédéraux possédaient un bon point de débarquement sous les murs de la forteresse Monroe.

Mais cette opération hardie fut retardée dans son cours par l'apparition subite d'un puissant navire sorti du port sécessionniste de Norfolk, le *Merrimac*, qui, en dépit du *Monitor*, menaça un moment les communications par mer, les seules que l'armée eût à sa dispo-

sition, et empêcha de disposer de la flottille fédérale pour second
les opérations sur terre par des expéditions dans les rivières. Ce r
tard permit aux sécessionnistes de se constituer un front de ce côt
aussi fort que dans la direction de Washington, et d'augmenter e
tr'autres considérablement les défenses de Yorktown. L'armée
Potomac força néanmoins ses adversaires à évacuer cette positio
s'empara de vive force de West-Point, au haut de la baie, de W
liamsburg sur l'aile opposée, puis de plusieurs positions courageus
ment défendues pied à pied. Elle vient enfin de livrer une gran
bataille sous les murs de Richmond, qui aura pour résultat probal
de donner cette ville, la capitale de la sécession, aux troupes du No
dans un laps de temps peu éloigné.

La marche victorieuse de Mc Clellan sur Richmond a amené
retraite des troupes sécessionnistes qui occupaient encore Norfol
Le grand arsenal du Sud a pu être pris par la division fédérale W
sous les yeux mêmes du président Lincoln; le *Merrimac*, bloqué,
fit sauter plutôt que de se livrer en prise à ses adversaires.

Dans ces entrefaites, d'autres succès avaient encore été rempor
par les soldats de l'Union. Ils ont pu resserrer le blocus de Charlest
de Savannah et de Mobile, prendre possession de la Nouvelle-Orléa
s'emparer de New-Berne et menacer Raleigh, la capitale de la C
line du Nord. Mais si ce sont là des succès au point de vue
guerre civile, où chaque parti compte les milles carrés de te
qu'il peut prendre à son adversaire, sans trop s'inquiéter de l'im
tance militaire de ce terrain, nous ne saurions les considérer
même, car ils ont eu pour premier résultat d'éparpiller tellem
les troupes du Nord que celles-ci trouveront difficilement le mo
de se réunir en masse assez forte pour frapper un coup décisif. L
troupes de Butler, de Burnside, de Hunter et autres seraient bea
coup plus utiles à cette heure devant Richmond que sur les points
elles stationnent. En voulant être maître partout, on risque d'avoir
déceptions. Le corps du général Banks vient de faire l'expérience
cet axiome à son détriment. Affaibli par des renforts mal à propos e
voyés à son voisin de gauche, le général Mc Dowel, il s'est vu attaq
et rejeté en deçà du Potomac par une pointe vigoureuse du géné
Jackson. Et tandis que le gouvernement du Nord frappait de terreu
Nouvelle-Orléans, il a vu l'alarme se répandre à son tour dans sa ca
tale; il a craint lui-même pour la sécurité de Washington. Une nouve
levée de 50 mille hommes a été aussitôt ordonnée, et en quelqu
jours plus de 200 mille hommes s'étaient offerts pour répondre à
appel. Mais ce qui serait mieux encore que de telles levées (surt
si l'on forme de nouveaux régiments au lieu de se borner à complé

ceux existants), ce serait de renoncer au système des détachements et des *petits paquets*, avec lequel, sur des espaces de terrain aussi étendus, un million d'hommes pourrait se fondre avec la plus grande facilité; ce serait d'employer les immenses ressources de locomotion des Etats-Unis non pas uniquement à disséminer l'armée, mais aussi à la concentrer dans des moments opportuns. Ne pas savoir se résigner à sacrifier l'accessoire au principal, c'est s'exposer, comme il arrive ici, à voir tous les généraux demander à la fois du renfort; vouloir tenir simultamément toutes les côtes de l'Atlantique et du golfe, tout le Mississipi, tout le Potomac, puis les Etats du Missouri, de l'Alabama, de la Louisiane, de la Virginie, en vérité c'est être de beaucoup plus prétentieux que Napoléon Ier alors qu'ils se proposait d'avoir un pied sur Moscou et l'autre à Madrid. En revanche, et tout logiquement, il y a gros à parier qu'au point le plus important, Richmond, l'armée du Nord est à peine égale à celle de ses adversaires.

Puisque nous parlons de l'Amérique, mentionnons aussi, quoique la chose ne soit pas en rapport avec la guerre des Etats-Unis, qu'une expédition européenne se poursuit actuellement au Mexique. Les troubles incessants et les méfaits dont cette République est le théâtre depuis plusieurs années, y ont amené une intervention en commun de troupes françaises, anglaises et espagnoles, pour la protection des Européens établis dans ce pays. Le seul débarquement de ces forces à la Vera-Cruz fit obtenir du président Juarès quelques satisfactions, à la suite desquelles les Anglais et les Espagnols se tinrent pour satisfaits. Les Français ne crurent pas devoir se contenter à si bon marché, et, dans le but d'avoir de meilleures garanties pour l'avenir, ils ont entrepris la tâche difficile de présider, dans la capitale même, à une réorganisation du gouvernement (¹). A cet effet, une poignée d'hommes, commandée par le général Lorencez, se mit courageusement en marche contre Mexico, défendue par une armée de 50 mille hommes au moins. Voici les nouvelles que donne le *Moniteur* sur cette expédition :

« Les troupes françaises, maîtresses, après un brillant combat, des défilés de Cumbres, s'étaient avancées sans obstacle jusqu'à Amozoc, à trois lieues seulement de Puebla. Partout les populations leur faisaient le meilleur accueil, et indépendamment des villes de Cordora et d'Orizaba, beaucoup de localités, telles que Chiquihite, Paso Ancho,

(¹) D'après une lettre récemment publiée du commandant en chef espagnol, général Prim, l'intention du gouvernement français serait de fonder au Mexique une monarchie sous le sceptre de l'archiduc autrichien Ferdinand-Maximilien.

Paso del Macho, et la plupart des bourgs de la province de Cruz, s'étaient prononcés contre le gouvernement de Juarès. tendait à voir, à notre approche, un mouvement semblable Puebla, et seconder une attaque que le général de Lorencez posait de diriger contre la position fortifiée de Guadalupe, qu la ville. Bien que les détails manquent, par suite de l'irrégul communications de l'intérieur avec la Vera-Cruz, *on a su*, port, le 15 mai, au moment même du départ du paquebot l *siane*, par une dépêche officielle du général de Lorencez, a le 9, au commandant de la marine, que l'armée occupait, date, son campement d'Amozoc, sur le plateau d'Anahuac.

» D'après des rapports d'origine mexicaine, l'attaque projet effet été exécutée le 5 avec une grande vigueur, mais sans at son but, les retranchements de Guadalupe n'ayant pas *été e* Depuis lors, aucun autre engagement n'avait eu lieu.

» Le gouvernement de l'empereur prend immédia*tement d* sures pour expédier au Mexique des renforts considérables. »

D'après une lettre de Puebla, du 10 mai, les pertes de l' française seraient de 142 hommes hors de combat; celles de l' mexicaine, de 240 blessés et 146 morts.

P. S. Les dernières nouvelles de New-York, en date *du* 7 annonçent que Banks, secondé de détachements de Fremont Mc Dowel, a repris tout le terrain que Jackson lui avai*t fait pe* mais sans pouvoir entamer sérieusement ce dernier. — Halleck 10 mille prisonniers de l'armée en retraite de Beauregard. — *L* taille de *Fair-Oak,* devant Richmond, a été vivement disputée; l mai, les sécessionnistes en offensive ont eu l'avantage; mais ils été refoulés le lendemain. La perte des fédéraux est d'environ mille hommes. Des renforts ont été envoyés à Mc Clellan.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Berne, *14 juin.* — Le Conseil fédéral a promu hier au grade de lieutena colonel les majors fédéraux Frey, Emile, d'Aarau, et Lecomte, Ferdinand, Lausanne.

Le département militaire a chargé M. le lieutenant-colonel Scherer, instructe de cavalerie, de la révision du règlement d'exercice de la cavalerie, *et de l'élab* ration d'un règlement sur le service des guides. Celui-ci n'entrera en vigueur q

lorsque les règlements sur le service en campagne et le service intérieur auront été sanctionnés par l'Assemblée fédérale.

Le département vient de recevoir de l'inspecteur de la cavalerie, M. le colonel Ott, le nouveau modèle de selle (système danois), qui fera l'objet d'un message à l'Assemblée fédérale touchant son adoption pour la cavalerie et l'artillerie montée. Le modèle n'a qu'une fonte de pistolet hors-montoir, la fonte du côté montoir est remplacée par une sacoche dans laquelle se placent les petits effets d'habillements. Le porte-manteau ne contient que l'uniforme, le pantalon de fatigue et la seconde paire de demi bottes sans éperons.

Un avantage réel de la selle, est qu'elle peut être démontée complètement jusqu'à l'arçon. Elle pèse près de 15 livres de moins que la selle actuelle, notre bock hongrois, qui s'est survécu.

Le Conseil fédéral a décidé d'envoyer au rassemblement des troupes du sud de l'Allemagne : MM. les lieutenants-colonels fédéraux Pfau et Rothpletz, et au camp de Châlons : M. le colonel fédéral Fogliardi, et M. le major fédéral Tronchin. M. le lieutenant d'artillerie Bleuler ira à Londres pour des études sur l'artillerie

---

La place de surveillant des fortifications de St-Maurice, occupée de son vivant par M. le commandant Amacker, décédé dernièrement, ne sera pas repourvue, en vue de la centralisation qui doit se faire dans la direction des fortifications fédérales.

La place d'intendant fédéral des poudres ne sera mise au concours que lorsque l'intendance de ce régal aura subi une réorganisation fondamentale.

Italie. — La récente entreprise échouée des Garibaldiens contre le Tyrol, a provoqué quelques mouvements de troupes à la frontière suisse. Des détachements autrichiens se sont rapprochés du Stelvio. D'autre part, on annonce de la Valteline que les troupes italiennes forment un cordon de Chiavenna à Bormio ; il est arrivé dernièrement dans cette dernière localité 4 à 5 bataillons, surtout des chasseurs ; 4 bataillons se trouvent en outre tout près de là, dans le val Canonica. Un nouveau bataillon est encore arrivé à Tirano. On assigne à ces mesures extraordinaires de la part du gouvernement de Turin, un double but : d'abord celui d'empêcher toute incursion dans le Tyrol, ensuite de mettre obstacle à des envois d'armes venant du territoire suisse pour des corps-francs italiens.

Valais. — Le Grand Conseil, dans sa session de mai dernier, a nommé commandant de bataillon M. le major Charles de Rivaz, de Sion, et major du 53e bataillon fédéral, dont M. Chapelet a pris le commandement à la suite du décès de M. Amaker, M. Joseph de Cocatrix, de St-Maurice, ci-devant capitaine au service de Naples.

Le 8 juin courant, a eu lieu à Monthey, la réunion de la Société valaisanne des officiers. Une quarantaine de membres étaient présents. Cette petite ville s'était toute pavoisée pour la circonstance ; elle a fait à ses hôtes l'accueil le plus cordial et le plus chaleureux.

Après avoir assisté en corps au service divin, et entendu une excellente allocution de M. l'aumônier du 53e (M. Beck, curé d'Aiglè), MM. les officiers se sont rendus à la *Croix-d'Or*, où différentes questions, d'un intérêt incontestable pour les milices valaisannes, ont été discutées et résolues. L'assemblée a chargé notamment son comité de faire des démarches auprès du gouvernement, afin qu'il renonce au système d'emmagasiner les armes, et que celles-ci soient rendues aux militaires.

MM. Barman, colonel fédéral, Closuit, commandant et Denériaz, capitaine, tous trois membres du comité, ayant demandé à être remplacés, et s'étant absolument refusés à fonctionner plus longtemps, l'assemblée les a remplacés par M. le commandant Stucky, et les capitaines Joseph Morand et Joseph Solioz. M. Stucky présidera le nouveau comité dont font encore partie MM. les commandants Léon Roten et Maurice Chapelet.

Après avoir désigné Vouvry comme lieu de réunion pour la prochaine assemblée, MM. les officiers ont été conduits sous les arbres de la grande place, où un banquet les attendait. Les toasts salués par le canon, la musique de Monthey et de nombreux spectateurs, n'ont pas tardé à animer le repas, où ont pris place quelques officiers des districts d'Aigle et de Vevey, les uns en uniforme, les autres en bourgeois. M. le colonel Barman, président résignant, a porté une santé éloquente et chaleureuse à la patrie suisse. MM. Chapelet et de Bons, chef du département militaire, ont pris ensuite la parole. D'autres toasts auraient suivi, mais malheureusement une pluie d'orage est venue brusquement mettre un terme à la fête, en forçant les convives et les spectateurs à aller chercher un refuge dans les maisons voisines.

Le lendemain, MM. les officiers ont visité les fortifications de St-Maurice, et pris part à un dîner assaisonné par la franche gaîté et servi dans une ferme vaudoise attenante. Ces belles journées, dont les heures se sont écoulées trop rapidement ont été terminées par une réunion générale au théâtre de St-Maurice, où les amateurs de cette petite ville ont joué, avec un succès très remarquable, le premier opéra comique qui ait été entendu en Valais.

Fribourg. — Le Conseil d'Etat a accordé, dans sa séance du 18 courant, un brevet de sous-lieutenant de cavalerie à M. Lucien Hartmann, fils de M. le lieutenant colonel fédéral Hartmann de Fribourg.

Vaud. — Dans sa séance du 7 juin 1862, le Conseil d'Etat a délivré des brevets de 2d sous-lieutenant d'artillerie à MM. *Sillig*, Edouard, à Vevey; *Mermoud*, Gustave, à Poliez-le-Grand; *Mayor*, Constant, à Montreux, et *Rosset*, Alexandre, à Villeneuve. — Le même jour, il a nommé MM. *Cugnet*, Louis, à Bursins, 1er sous-lieutenant de la compagnie d'artillerie de position no 69 (arrondissements nos 6 et 8); — *Dazimon*, Antoine-Marc, à Signy, lieutenant de mousquetaires no 3 d'élite du 4e arrondissement, — et *Guignard*, Louis-Ulysse, à l'Abbaye, 2d sous-lieutenant de chasseurs de droite no 1 de réserve du 5e arrondissement. — Le 21 dit, M. *Ramelet*, Paul, à Aubonne, a été nommé 1er sous-lieutenant de la compagnie de carabiniers d'élite no 8 fédéral (8 cantonal).

La *Revue militaire* paraît deux fois par mois. — Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse et 10 francs pour l'étranger. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à l'imprimerie Pache, à Lausanne, et à M. Tanera, éditeur, quai des Augustins, 27, à Paris.

Annonces militaires : 20 centimes la ligne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

N° 13 Lausanne, 10 Juillet 1862. VIIe Année

SOMMAIRE. — **L'armée prussienne et les manœuvres de Cologne en 1861** *(suite)*. — **Guerre d'Amérique.** — **Nouvelles et chronique.**

L'ARMÉE PRUSSIENNE ET LES MANŒUVRES DE COLOGNE EN 1861.

(Suite.)

Pour désarmer sans faire feu, il faut appuyer sur le ressort de la platine et la retirer en arrière, ce qui détend le ressort à boudin.

Le canon du fusil à aiguille est du calibre de 15 millimètres; il a quatre rayures de 6mm de large, faisant un tour sur 1m, 145.

La balle est ovoïde, la partie antérieure plus pointue; elle a un seul bourrelet qui prend l'empreinte des rayures; le forcement s'opère par le fait que la partie de l'arme ou chambre où l'on place la cartouche, n'est pas rayée et est un peu plus large que le canon lui-même. La balle pèse environ trente grammes.

La charge est d'un peu plus de quatre grammes.

La limite du tir régulier est de six à sept cents pas.

L'arme est munie d'une hausse qui se rabat et qu'à l'ordinaire on couvre d'un morceau de cuir.

Le chargement du fusil à aiguille s'opère avec une rapidité telle qu'on peut tirer cinq coups par minute. Cette rapidité est en elle-même un grand avantage, car elle fournit dans un moment donné une puissance de feu infiniment plus grande que celle de toute autre troupe armée du fusil rayé. Elle est surtout précieuse pour repousser les attaques de la cavalerie, qui, avant d'atteindre l'infanterie, sera mise hors de combat si le feu est bien dirigé.

Mais l'extrême vivacité du feu doit contribuer à faire perdre le sang-froid à la troupe, et par cela même diminuer la justesse et l'efficacité de son tir. En outre, cette promptitude présente le grand in-

convénient de risquer d'épuiser en quelques minutes l'approvisionnement de munitions. Une troupe laissée à elle-même, peut, dans un feu soutenu, consommer en dix ou douze minutes, et souvent fort mal à propos, toutes ses cartouches. Aussi les Prussiens ne laissent-ils jamais leurs tirailleurs hors du contrôle immédiat d'un chef qui les maintient en groupe pour diriger et modérer le feu.

Cet inconvénient, qui serait immense pour une troupe française, par exemple, où le soldat est souvent livré pendant longtemps à sa seule impulsion, ou pour des milices qui sont moins disciplinées que des troupes de ligne, n'est pas aussi grand qu'on pourrait le croire pour l'armée prussienne, car il y règne un esprit de discipline qui lui permet de profiter des grands avantages de son arme, tout en en neutralisant jusqu'à un certain point les dangers. Toutefois les officiers prussiens sentent vivement ce danger, comme le prouvent les réflexions qui échappent parfois à leurs écrivains. Ainsi le général de Hoffmann, dans son intéressant récit de la bataille de Ligny, après avoir parlé de la défense de ce village par les troupes prussiennes, s'écrie: « Ces combats dans des villages, où chacun est livré à lui-» même, sont bien à redouter pour les troupes armées de fusils à » aiguille ! »

Ce fusil paraît du reste réunir les conditions d'une bonne arme de guerre, la solidité et la simplicité; le mécanisme de la platine est plus simple que celui de nos platines à percussion; si elle s'encrasse plus vite, elle se démonte et se remonte avec une grande promptitude, et il ne paraît pas que cette aiguille, que l'on croirait au premier coup d'œil fort délicate, se casse ou se fausse facilement, car le soldat n'en a pas même de rechange: le caporal seul en a trois ou quatre pour sa section.

CAVALERIE.

La cavalerie de l'armée active se compose de huit régiments de la garde et de quarante régiments de ligne.

Sa nouvelle organisation n'est pas encore complète; elle est dans un moment de transition, qui est plus long pour elle que pour l'infanterie. Les douze régiments de cavalerie de landwehr précédemment existants sont dissous, et, par contre, on portera dans l'armée active tous les régiments de dragons et de hussards à cinq escadrons. Les régiments à cinq escadrons ont environ 750 hommes; ceux à quatre escadrons, environ 600 hommes. En temps de guerre, on crée en sus un escadron de dépôt pour chaque régiment, et le chiffre des troupes à cheval s'élève à 43,000 hommes environ.

La cavalerie se compose de cuirassiers, de dragons, de lanciers ou uhlans et de hussards.

Les cuirassiers comptent deux régiments de la garde, dont un est le régiment des gardes du corps, et huit régiments de ligne: ils portent l'habit blanc, avec parements de velours de couleur variée, la cuirasse et le casque d'acier; c'est une superbe troupe; les gardes du corps surtout, dont le casque a pour cimier une aigle d'argent aux ailes étendues, rappellent les anciens chevaliers. Ce régiment porte, en tenue de cérémonie, une casaque ou espèce de cuirasse en drap écarlate, avec une grande étoile d'argent sur la poitrine. On prétend que le duc de Magenta, aux fêtes du couronnement, s'arrêtant en face d'un garde du corps placé en faction dans le palais, s'est écrié: « Mille fois plus beau que les cent-gardes!.... » Les chevaux sont vigoureux; les cuirs de l'équipement du cheval sont de couleur naturelle, et non pas noircis. La housse est écarlate.

Les lanciers comptent trois régiments de la garde et douze dans la ligne. Leur tenue est simple: tunique bleue à revers rouge, passepoils sur les coutures, chapska. C'est la cavalerie de ligne. Leur lance est ornée d'une flamme noire et blanche.

Les dragons (tunique bleu de ciel, casque en cuir comme l'infanterie) font partie de la cavalerie légère. Ils forment deux régiments de la garde et huit régiments de la ligne.

Les hussards, troupe admirable, vrai type de la cavalerie légère, sont revêtus de tuniques bleues, rouges, vertes, marron, etc., suivant les régiments, avec des brandebourgs aux couleurs variées, coiffés d'un colback à aigrette, dont la fourrure est tantôt rousse, tantôt noire; l'équipement de leur cheval est garni de broderies en petits coquillages, leur schabraque ornée de bordures dentelées et de broderies de bon goût. Ils sont armés du sabre et du mousqueton à aiguille. Ils comptent un seul régiment dans la garde et douze dans la ligne; leur type fortement accentué, leurs chevaux souples et vigoureux, leur tenue élégante et simple, en font un des corps les plus remarquables de l'armée. Leurs régiments, ainsi que ceux des dragons, doivent à l'avenir compter cinq escadrons.

ARTILLERIE.

L'organisation de l'artillerie est très-différente sur pied de paix de ce qu'elle est pendant la guerre, et la transition doit être difficile à effectuer.

Sur pied de paix.

L'artillerie est répartie en 9 brigades, une de la garde et huit de la ligne. Chaque brigade d'artillerie fait ainsi partie d'un corps d'armée.

Chaque brigade se compose, outre l'état-major :

1° De deux divisions d'artillerie pour la garnison des forteresses, chacune de quatre compagnies.

2° De trois divisions d'artillerie à pied, } 12 batteries.
3° D'une division d'artillerie à cheval, }

4° D'une compagnie d'ouvriers et d'un détachement d'artificiers.

Chaque division (Abtheilung) d'artillerie à pied est formée de trois batteries, sous le commandement d'un officier supérieur : une batterie de 4 canons de 12, une batterie de 4 canons rayés, une batterie de 4 obusiers.

Chaque division d'artillerie à cheval est formée de trois batteries ayant chacune 3 canons de 6 et 1 obusier.

Les batteries, soit à pied, soit à cheval, n'ont en temps de paix que 4 pièces et 28 chevaux de trait (36 pour les batteries de 12 lb.), avec le nombre de chevaux de selle nécessaires. Elles n'ont en ligne ni caissons, ni forges, ni affût de rechange ; ce n'est qu'un rudiment de batterie, et on comprend combien il y a loin de là à une batterie sur pied de guerre.

Sur pied de guerre.

L'artillerie reste de même divisée en neuf brigades correspondant aux neuf corps d'armée. Mais chaque brigade se subdivise en artillerie de campagne et en artillerie de position. Cette dernière comprend l'artillerie des forteresses, les dépôts et les ouvriers.

L'artillerie de campagne de chaque brigade conserve la même organisation en trois divisions à pied et une à cheval ; mais l'effectif des batteries s'accroît considérablement.

Chaque batterie est portée à 8 pièces, en sorte que la brigade compte 24 canons de 12, 24 canons rayés, 24 obusiers, 24 pièces de 6 pour l'artillerie à cheval, soit 96 pièces avec le personnel et les chevaux nécessaires pour le service des pièces, des caissons et des voitures ; car la batterie compte alors de 6 à 10 caissons et 5 autres voitures.

Chaque brigade est complétée par une colonne d'équipages.

Lors de l'entrée en campagne, l'artillerie d'un corps d'armée se répartit en artillerie attachée aux divisions (soit trois batteries par di-

vision d'infanterie, et une batterie par division de cavalerie), et en réserve d'artillerie comprenant le reste de la brigade.

La force de l'artillerie sur pied de guerre est d'environ 1000 pièces de campagne, 60,000 hommes et 36,000 chevaux.

Cette grande différence entre l'état de l'artillerie en paix et en guerre me paraît être une chose fâcheuse, non-seulement en raison de la difficulté d'une transition rapide d'un état à l'autre, mais aussi pour la conduite de l'armée pendant la guerre.

Un capitaine peut commander et administrer très bien en temps de paix une petite batterie qui ne compte que 4 pièces; il peut la manœuvrer avec facilité au milieu des masses d'infanterie, et pourtant se trouver très embarrassé lorsqu'à l'entrée en campagne, non-seulement on lui donne à commander un nombre double de canons, mais encore qu'on augmente le nombre des hommes, et qu'on quadruple le nombre des voitures et des chevaux. Il est vrai que les caissons ne font jamais partie de la batterie de manœuvre et restent en réserve, les coffrets d'avant-train étant assez grands et contenant beaucoup de munitions.

Les obusiers employés, soit dans les batteries à pied, soit dans les batteries à cheval, sont des obusiers courts, dits de 7 livres stein (c'est-à-dire dont le boulet en pierre pèserait 7 livres), et dont le diamètre de l'âme est de 5 pouces 5 lignes.

Les Prussiens n'ont pas adopté l'obusier long.

Le canon rayé prussien.

Ce canon, qui partage maintenant avec le canon rayé français et le canon Armstrong l'honneur de régner sur une partie notable de l'Europe, est sans contredit un des plus brillants résultats de la science toute moderne des armes rayées. Adopté par un grand nombre des États secondaires de l'Allemagne, auxquels la Prusse fournit des batteries toutes montées, sous la condition que leur système d'artillerie sera mis en harmonie avec le sien dans toutes ses parties, il vient dernièrement d'être adopté aussi par la Belgique; mais cet État, placé entre les influences germaniques et françaises, ne s'est pas décidé sans des luttes très-animées, ni sans avoir rencontré des adversaires prononcés de ce système. Ce n'est pas un des moindres arguments en faveur du système prussien que d'avoir surmonté les objections de ces adversaires, et remporté la victoire dans un pays où les sciences militaires sont poussées fort loin par des officiers très-distingués.

Il y avait plusieurs batteries de canons rayés dans les corps d'armée rassemblés à Cologne; mais ne voyant la troupe que pendant les moments

de manœuvres, je n'ai eu pour les examiner de près que quelques minutes. Un jour, au moment où les troupes regagnaient leur cantonnement, le capitaine Rustow, frère de l'historien militaire, eut l'obligeance de faire arrêter une batterie en marche pour me montrer ce canon qui excitait vivement ma curiosité. Un sentiment de discrétion, la crainte de retarder la rentrée au gîte d'une troupe fatiguée, ne me permit pas de trop prolonger l'examen, ni de multiplier les questions. Dès lors, l'occasion de le revoir en détail ne s'est pas présentée pour moi.

J'essaierai toutefois d'en donner un aperçu.

La canon rayé prussien se charge par la culasse.

La pièce est en acier fondu; elle a le calibre du canon de 6 lb. et la longueur du canon de 12 lb. La partie postérieure est cylindrique dans le premier tiers de la longueur; à partir de là, la pièce est légèrement conique; elle se termine, soit à la bouche, soit à la culasse, par une plate-bande. Sur la plate-bande de culasse, se place la hausse mobile; sur celle de la bouche, est le grain de mire, qui est assez élevé pour que la ligne de mire, passant par le haut de la plate-bande de culasse et le grain de mire, soit parallèle à la ligne de l'axe. La pièce n'a donc pas de but en blanc.

Un peu en avant de la plate-bande de culasse, est un renflement ou renfort semblable à de courts tourillons, et percé d'un trou horizontal transversal à l'âme, qui sert à placer le verrou ou cylindre transversal destiné à recevoir l'effort de l'explosion. L'âme de la pièce, dans toute sa partie antérieure, est rayée de dix-huit rayures en hélice, beaucoup moins larges et beaucoup moins profondes que celles du canon français. La partie postérieure de l'âme, l'emplacement de la charge, est un peu plus large que le reste de l'âme et n'est pas rayée; elle se relie à la partie antérieure sans ressaut brusque. C'est en arrière de cette partie qu'est percé le trou transversal.

A la place de la culasse, se trouve une portière en fonte de fer, qui, s'ouvrant sur une charnière placée du côté gauche de la plate-bande de culasse, s'applique exactement en se fermant contre la section postérieure de la pièce, et permet ainsi à volonté de laisser ouvert ou de fermer l'intérieur de l'âme. Au travers de cette portière, passe une pièce en fer mobile, une tige qui s'avance dans l'âme, et qu'on appelle obturateur. Cet obturateur porte à l'extrémité intérieure de sa tige une tête cylindrique ou disque, qui vient fermer exactement l'âme de la pièce derrière la charge. La tige de l'obturateur est percée d'un trou transversal, correspondant exactement au trou transversal de la pièce. Lorsque la portière est fermée et l'obturateur poussé en avant jusqu'à la charge, on fait passer dans le trou transversal de la

pièce, et à travers le trou de la tige de l'obturateur qui lui correspond, un gros cylindre en fer, nommé le verrou, qui, traversant ainsi l'obturateur et les parois de la pièce, les lie ensemble, soutient l'obturateur en arrière et l'empêche de céder sous l'effort de l'explosion, en la supportant lui-même et en la faisant supporter à la pièce. Pour les mieux lier ensemble, la partie de la tige qui sort extérieurement de la portière porte une vis avec une manivelle; un tour de cette manivelle serre l'obturateur, le verrou et la portière contre la pièce, de manière à n'en faire qu'un tout offrant la plus grande résistance possible.

Le projectile est de forme cylindro-ogivale, il est creux, avec une ouverture à la partie antérieure, et des anneaux ou bourrelets destinés à mieux fixer un manchon en plomb qui l'enveloppe tout entier. Le diamètre du projectile ainsi enveloppé étant un peu supérieur à celui de l'âme, il est forcé par l'explosion dans les rayures qui lui impriment le mouvement de rotation autour de son axe.

La cartouche, comme dans toutes les pièces rayées, est séparée du boulet; elle porte en arrière un coulot d'étoupes pressées, dont les rebords se replient sur la cartouche; ce culot, lors de l'explosion, fortement pressé contre le tampon, contribue à prévenir toute déperdition de gaz par derrière.

Lorsqu'on veut charger la pièce, il faut:

1° Retirer le verrou.

2° Retirer l'obturateur en faisant glisser sa tige en arrière dans la portière.

3° Ouvrir la portière en la faisant tourner sur sa charnière.

4° Nettoyer l'âme au moyen d'un écouvillon, et la graisser au moyen d'un second écouvillon.

5° Visser la vis d'amorce sur le projectile.

6° Introduire le projectile et la charge.

7° Refermer la portière.

8° Pousser l'obturateur contre la charge.

9° Pousser le verrou à travers le trou transversal et la tige.

10° Serrer le tout ensemble au moyen d'un tour de manivelle.

11° Pointer, amorcer et faire feu.

Il ne faut pas s'exagérer la complication de la série de ces diverses opérations; une description fait toujours paraître une opération plus longue qu'elle n'est. La complication des diverses parties du canon se simplifie aussi singulièrement à la vue. Néanmoins, on peut hardiment affirmer que ni le canon ni la manière de le charger n'est chose très-simple.

Pour faire éclater le projectile creux, les Prussiens ont un système spé-

cial vissé dans l'œil de l'obus. C'est encore, comme dans le fusil, une aiguille qui vient frapper contre un corps fulminant ou capsule, dont l'inflammation détermine l'explosion de la charge contenue dans le projectile. Cette aiguille est placée dans un boulon à aiguille, qui ne lui permet pas de dévier; tant que le projectile n'est pas lancé, elle est maintenue par une cheville d'acier; le projectile lancé, la cheville d'acier tombe par le mouvement de rotation. Dès que le projectile touche un objet quelconque, et subit par ce fait un léger arrêt, l'aiguille, qui, libre, conserve toute l'impulsion primitive, vient frapper contre la capsule fulminante et détermine l'explosion. On n'amorce qu'au moment de charger.

On voit que ce système est basé sur le choc du boulet et qu'on ne peut, comme avec les fusées ordinaires, faire éclater le projectile à une distance voulue en réglant la fusée.

On emploie aussi des projectiles de même forme comme shrapnels, en les remlissant de balles de plomb, de soufre coulé et de poudre.

Enfin on emploie la boîte à balles, entourée d'anneaux de plomb, chargée de balles en zinc; c'est un grand avantage, que ne partagent pas tous les canons rayés, de pouvoir employer la mitraille.

Ce canon satisfait d'une manière remarquable aux conditions de grande portée et de justesse, conditions que favorise singulièrement le chargement par la culasse, en permettant le forcement rigoureux du projectile et l'absence totale de vent entre ce dernier et les parois de la pièce. Il n'y a ainsi aucune perte dans la force des gaz, et la direction est bien plus exacte que dans les pièces où le vent étant obligatoire permet les battements et par conséquent les déviations. Le tir des obus est d'une grande certitude jusqu'à 3000 pas, et celui des shrapnels jusqu'à 2500 pas.

La construction du canon rayé prussien est un chef-d'œuvre de précision, et toutes les pièces sont agencées avec une admirable exactitude, sans laquelle du reste elles ne pourraient pas fonctionner. Mais la nécessité absolue de cette extrême précision est peut-être le côté faible des machines de guerre de ce système, et cela sous plusieurs points de vue.

1° Dans le service de la pièce, il y a de grandes précautions à prendre. Il ne faut aucune brusquerie dans le maniement de certaines parties qui sont délicates et pourraient facilement être faussées. Il faut éviter l'introduction de toute saleté, sable ou terre, qui risquerait d'endommager ces pièces si bien ajustées. Il faut beaucoup de soin dans le maniement des munitions, et d'attention pour s'assurer que tout est bien en place et que rien n'est endommagé. Les prescriptions du règlement de service sont minutieuses à cet égard. L'enveloppe

du projectile laisse des traces de plomb dans les rayures; on doit les enlever au moyen d'un grattoir au bout d'un certain nombre de coups.

2° L'entretien de la pièce exige le plus grand soin. L'acier fondu se rouille facilement, et l'humidité serait fatale aux rayures, au verrou, à la portière, si on n'avait pas soin de les très bien sécher et d'enlever avec soin la rouille dès qu'elle paraît. Il faut les tenir bien essuyées et graissées.

3° Un accident, une manœuvre de force mal faite, une pièce versée en cage, sans parler des dégâts que peuvent causer les projectiles ennemis, suffisent pour fausser telle ou telle partie importante et mettre la pièce hors de service. Et il ne faut pas songer alors à avoir recours à une forge de campagne. Toute réparation doit être faite dans les arsenaux.

Je sais que les artilleurs prussiens sont habiles, exacts et soigneux, qu'on peut attendre d'eux ce qu'on ne pourrait pas exiger de beaucoup d'autres; cependant, si l'on réfléchit quel rude et solide engin est un de nos canons ordinaires, quel degré de négligence et de brusquerie il peut supporter, à combien d'accidents il peut résister avant d'être hors de service, on comprendra que, même en face des superbes résultats obtenus comme justesse et comme portée, il soit permis de faire suivre d'un point d'interrogation toute affirmation trop positive sur la supériorité de cette artillerie en campagne.

Les Prussiens expriment une très grande confiance dans cette belle arme, de l'invention ou tout au moins du perfectionnement de laquelle ils sont avec raison très fiers; mais je crois que c'est aussi avec beaucoup de raison qu'ils ne la font guère entrer que pour un quart (comme nous l'avons vu) dans la proportion de leur artillerie, et qu'ils se gardent bien d'abandonner les canons lisses et les obusiers. Au reste, ils ne sont pas au bout de la transformation de cette arme; ils y procèdent avec sagesse et prudence. On étudie un système de fermeture plus simple et plus solide pour la culasse. On parle aussi de faire des canons rayés de 12 livres.

Pour avoir une opinion un peu prononcée sur ce sujet, il faudrait avoir vu les choses longuement et en grand détail, avoir assisté à des expériences de tir, ce que je n'ai point fait.

Lorsqu'on voit les plus habiles ingénieurs et de la Prusse et de l'Angleterre inventer et faire adopter par leurs pays le système du chargement par la culasse, lorsqu'on voit ensuite la Belgique accepter le système prussien avec toute connaissance de cause, après avoir joint ses propres expériences à toutes celles faites ailleurs, on ne peut douter qu'il n'ait certains grands avantages.

Mais lorsqu'on voit la France et l'Italie, dont les armées viennent d'accomplir une grande et glorieuse campagne, se refuser à reconnaître ces avantages, à cause des inconvénients qui les balancent; lorsqu'on voit qu'en Angleterre même on discute encore si les canons Armstrong ont rendu ou non de bons services dans la guerre de Chine, on ne peut s'empêcher de mettre encore un second point d'interrogation à côté du premier et de se dire que la guerre, cette sanglante et terrible expérience, pourra seule décider la question.

Toutefois, pour la Suisse (et c'est ce qui nous importe le plus), la question me semble décidée sans qu'un doute puisse s'élever. Non, une machine aussi délicate, aussi difficile à entretenir, à manœuvrer, à réparer, n'est pas faite pour nous; les inconvénients surpasseraient de beaucoup les avantages, et nous devons remercier les Commissions et le Département militaire, qui n'ont pas cherché dans ce système la solution du problème d'artillerie qu'il nous importe tant de voir vite et bien résolu pour notre armée.

Les voitures et les affûts d'artillerie prussiens ne sont points construits d'après le système anglais, mais plutôt d'après le système Gribeauval modifié. Les affûts ont deux flasques, et se mettent sur l'avant-train au moyen d'une lunette dans laquelle entre une grosse cheville en fer. Cette cheville est fixée à l'avant-train par une semelle qui l'éloigne de ce dernier, de manière à ce que le poids des flasques fasse contrepoids au timon. Les roues de l'avant-train sont plus petites que les roues de l'affût. L'avant-train porte, comme dans notre système, un grand coffret contenant un fort approvisionnement de munitions. *(A suivre.)*

GUERRE D'AMÉRIQUE.

Des faits militaires assez importants ont eu lieu dans la dernière quinzaine sur toute l'immense ligne des opérations.

A la droite (du Nord) s'est produit l'évènement capital. Les sécessionnistes ayant évacué le fort Pilow, la flottille du Nord, forte d'une quinzaine de bâtiments, put descendre le Mississipi; elle arriva le 5 juin devant Memphis; où elle trouva celle du Sud en défensive. Un combat eut lieu sur les eaux du grand fleuve le 6 de bon matin, à la suite duquel la flottille sécessionniste, composée de 8 bâtiments, fut complétement battue; trois de ses canonnières furent coulées, une s'échappa; le reste fut capturé par les vainqueurs. La ville de Mem-

phis fut ensuite occupée par des troupes de terre, et la flottille du Nord a repris sa course vers le Sud. On s'attend à ce qu'elle fera prochainement sa jonction devant Wicksburg avec les cannonnières fédérales du commodore Farragut qui remontent le fleuve, de la Nouvelle-Orléans. La navigation régulière est maintenant rouverte sur le Mississipi.

L'armée de Bauregard, qui, grâce aux chemins de fer, avait pu faire sa retraite de Corinthe sans laisser de piste sûre derrière elle, a perdu environ une vingtaine de mille hommes dans cette retraite. Elle paraît s'être divisée en deux corps principaux, l'un se concentrant à Grenada, l'autre à Colombus. Le général Pope, de l'armée de Halleck, est sur ses talons, et a recueilli une grande quantité de trophées. Un autre lieutenant de Halleck, le général Mitchell s'est emparé de Chattanooga, carrefour important du chemin de fer de l'Alabama en Virginie.

Plus à gauche on mentionne quelques bandes de guérillas sécessionnistes, se formant dans les environs de Knoxville et menaçant la récente possession par les fédéraux de la capitale du Tenessee, Nashville.

Dans la vallée de la Shenandoah, le général sécessionniste Jackson est toujours le héros du moment. Après avoir poussé sa vigoureuse pointe contre Banks jusqu'au Potomac, il s'est mis en retraite avec ses prisonniers, pour échapper aux troupes fédérales qui, de droite (Fremont) et de gauche (Mc Dowell), arrivaient pour l'enserrer. Il échappa heureusement aux unes et aux autres. Atteint par Fremont le 8 juin à Cross-Key, deux lieues en avant de Harrisonburg, il livra un combat acharné dans lequel 5 à 600 hommes furent perdus dans chaque camp. Le lendemain, continuant sa retraite, Jackson trouva à Port Republic, au passage d'un bras de la Shenandoah, la route barrée par une avant-garde du général Shield, du corps Mc Dowell. Jackson passa sur le ventre de cette avant-garde, lui emmenant trois cents prisonniers, et continua sa retraite sur Staunton, où, aux dernières nouvelles, il avait pris position, rejoint par des renforts. En face de lui Fremont rallie les différents corps de son armée, de Banks, de Shield, de Siegel, et devait pouvoir lui opposer sous peu de jours une soixantaine de mille hommes, ce qui est suffisant pour assurer au Nord la possession de la vallée.

Plus à gauche le corps Mc Dowell continue à rester en expectative sur le Rappahanock, s'occupant à traquer quelques guérillas dans les environs de Fredericksburg. Le général peut venir de temps en temps à Washington par le chemin de fer.

Devant Richmond le général Mc Clellan est toujours dans les posi-

tions, le long du Chickahominy, qu'il a reconquises le second jour de la bataille de Fair-Oak, le 1er juin, attendant les renforts qui lui sont nécessaires pour poursuivre l'offensive.

Malheureusement, par diverses causes, les renforts sont lents à lui parvenir.

La distribution générale des forces, aux mains d'hommes d'Etat d'un haut mérite et du caractère le plus respectable, mais étrangers à la profession des armes, se ressent trop de l'impressionnabilité qui trouble ordinairement le jugement des *civiliens* jetés au milieu des grands évènements de la guerre. Dans le cas particulier elle offre le spectacle d'un gaspillage tel qu'avec un effectif de 600 mille hommes, il ne s'est trouvé aucune réserve pour parer à l'imprévu, et qu'au point le plus décisif le Nord s'est vu, au moment fatal, en nombre inférieur, tandis qu'il lui eût été facile d'être en nombre double. Un incident malheureux, mais auquel on devait bien s'attendre sinon dans la Shenandoah au moins sur un point ou sur un autre, étant venu démontrer la faiblesse des dispositions prises, on les a, non pas changées, mais soutenues en faisant appel à de nouvelles forces, à une nouvelle levée. Une centaine de mille hommes sont actuellement appelés sous les armes. Les bureaux de recrutement sont de nouveau ouverts dans tous les Etats du Nord, et un camp d'instruction et d'organisation a été formé à Anapolis. En attendant, l'armée du général Mc Clellan, réduite à une cinquantaine de mille combattants, se trouve en face d'une position naturellement et artificiellement très forte, et gardée par environ 140 mille hommes. Ayant dû en conséquence resserrer son front, un détachement ennemi, composé en bonne part de gens de la localité, a réussi, dans la nuit du 12 au 13, à tourner la gauche de l'armée fédérale, et à jeter environ 2 mille hommes sur ses derrières même; ces hardis cavaliers ont détruit une portion du chemin de fer de West-Point et tenté, mais en vain, de capturer un train; mais après ce coup d'audace, ils ont dû se replier, et ils ont réussi à traverser les marais et le cours du Chickahominy sans laisser plus d'une dizaine de leurs hommes aux mains des poursuivants.

Plus au Sud, le corps de Burnside tient toujours quelques points peu importants de la côte de la Caroline du Nord. Ce général, qui s'est illustré par la prise de Roanoke, paraît souffrir de son inaction; il est venu récemment jusqu'à Washington avec une portion de son état-major, et a été ensuite conférer avec le général Mc Clellan, qu'il eût mieux fait de rejoindre avec le gros de ses forces depuis plusieurs semaines.

Plus au Sud encore, à Port-Royal, le général Hunter fait moins parler de ses opérations militaires, que des nègres qu'il cherche à

organiser en corps et des malades que lui occasionnent les grandes chaleurs. Si l'on devait en inférer que les neuf dizièmes de ses troupes ont été renforcer l'armée de Mc Clellan, il y aurait lieu d'en féliciter le gouvernement de Washington.

Sur les côtes de la Caroline du Sud des tentatives d'attaque ont été faites par terre et par mer contre Charleston, le cœur de la sécession. Il faut espérer que ce n'est là qu'une diversion.

Enfin à la Nouvelle-Orléans l'habile et ferme général Buttler est occupé à réorganiser avec succès l'administration de la métropole louisianaise, et de la province. Une portion de ses troupes a été dirigée sur Bâton-Rouge, où elles n'obtiendront sans doute que des succès bien secondaires en comparaison de ceux auxquels elles auraient pu prétendre en ralliant Mc Clellan devant Richmond.

P. S. D'après des dépêches télégraphiques anglaises, Fremont aurait été battu par Jackson, et Mc Clellan aurait gagné du terrain en avant du Chickahominy.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Les travaux de construction pour le tir fédéral de la Chaux-de-Fonds, en 1863, vont bientôt commencer. L'administration du tir a mis, depuis quelques semaines, la main à l'œuvre. Le nombre total des cibles a été fixé à 106, dont 60 cibles de campagne. La cantine est calculée pour recevoir 4000 personnes à dîner. On expérimente, pendant le tir des Armes-Réunies, un système de correspondance télégraphique entre les cibles et le stand.

Les dons d'honneur pour le tir fédéral de 1863 se montent aujourd'hui à la somme de 5,880 fr.

M. Théodore de Vallière, major à l'état-major fédéral d'artillerie, a été aussi désigné par le Conseil fédéral pour se rendre au camp de Châlons, en compagnie de M. le colonel Fogliardi et de M. le major fédéral Tronchin.

Le nombre des tireurs suisses inscrits pour se rendre à Francfort dépasse 800; Le départ général aura lieu de Bâle samedi matin 12 juillet.

Le tir de Wimbledon, près Londres, a dû s'ouvrir le 1er juillet. Le jour de l'ouverture, toutes les lignes étaient ouvertes aux tireurs, qui ont pu s'exercer aux diverses distances; le nombre des cibles est de 50, système anglais. Il y a 6 distances, savoir : 200 yards, 500 yards, 600 yards, 800 yards, 900 yards, 1000

yards. Toutes sortes de fusils sont admis, pourvu qu'ils ne pèsent pas plus de 10 livres. Les prix, se composant de coupes, de carabines ou d'argent, forment plusieurs catégories, dont l'une, avec 31 prix, monte à 1200 liv. st., et est exclusivement réservée aux volontaires anglais; 45 prix, montant à 1400 liv. st. sont ouverts à tout le monde.

Les tractanda de la session actuelle de l'Assemblée fédérale, convoquée pour le 7 juillet, comprennent les objets militaires suivants :

Rapport et projet de loi concernant quelques modifications et compléments de l'organisation militaire fédérale du 8 mai 1850, ainsi que touchant la pétition d'officiers vaudois au sujet de la sortie de l'état-major fédéral.

Rapport et proposition concernant la démolition des ouvrages de fortification près de Bâle et d'Eglisau.

Rapport et proposition concernant l'établissement d'une école de tir pour officiers et sous-officiers.

Rapport et projet de loi concernant l'organisation des batteries de montagne.

Recours en grâce d'ex-militaires qui ont été condamnés pour contravention à la loi fédérale du 30 juillet 1859, concernant l'entrée au service militaire étranger.

Berne, *le* 21 *juin* 1862. — Le Conseil fédéral vient d'ajourner indéfiniment le cours de répétition de sapeurs qui devait commencer le 7 juillet à St-Maurice, en vue du typhus qui règne assez fortement sur cette place d'armes. Des nouvelles récentes disent que l'épidémie n'a pas fait de progrès et qu'on a tout lieu de croire qu'elle disparaîtra sous peu.

Le Conseil fédéral fera publier la répartition de l'armée, qui n'a plus paru depuis 1860. Elle contiendra :

Les 9 divisions de l'armée, avec les états-majors et les troupes;

La réserve d'artillerie;

La réserve de cavalerie;

Les brigades d'occupation, et

Les troupes disponibles.

Uri. — Une réunion de tireurs a décidé, à l'unanimité, de demander pour ce petit canton, le siége du tir fédéral en 1865 ou 1867.

Fribourg. — Ont été promus au grade de sous-lieutenant d'infanterie :

MM. Nicolaz *Bugnard,* de Charmey, domicilié à Bulle, ancien sergent-major au service de Rome; — Philippe *Grangier,* d'Estavayer-le-lac, ancien sergent-major au service de Naples, — et Théodore *Mory,* à Cormérod, sergent-major.

Zurich. — Le Conseil d'Etat a élaboré un nouveau projet de loi relatif à la taxe imposée sur ceux qui ne font pas de service militaire. Le maximum de la taxe, qui était de 120 francs seulement dans l'ancienne loi, atteindra maintenant 250 francs dans l'élite, 180 francs dans la réserve et 125 francs dans la landwehr. La taxe militaire, dans le canton de Zurich, se compose de trois éléments différents : un impôt personnel, un tant pour cent sur la propriété, un tant pour cent sur les suc-

cessions attendues, etc. Dans l'élite, l'impôt personnel est de 8 francs, avec 1 °/oo de la valeur de la propriété, ½ °/oo des successions; dans la réserve, la taxe comporte les ⅗ de ce qu'elle est dans l'élite, et dans la landwehr la moitié. Mais la taxe, qui d'après ces bases d'estimation peut être imposée à ceux qui ne font pas de service militaire, est limitée par les trois maxima de 250, 180 et 125 francs, que nous avons indiqué plus haut. — Le canton de Vaud devrait bien imiter le canton de Zurich, et augmenter aussi son impôt militaire, qui pourrait sans injustice être quintuplé.

Vaud, — Au tir cantonal d'Aigle, du 11 au 18 août prochain, il y aura 48 cibles, dont 32 pour la carabine de stand; 12 pour le tir de campagne, et 4 pour le pistolet. Les prix montent déjà à la valeur d'environ 8 mille francs.

— La Société de tir des armes réunies de la Côte, à Rolle, a inauguré le tir de campagne, le 22 juin, à une distance de 1030 pieds.

En 5 heures de temps, il a été tiré :

Au mannequin de la Société, mesurant 6 pieds de hauteur sur 4 pieds de largeur, avec les fusils Prélaz-Burnand, fusil de chasseur et carabine fédérale, 319 coups;

Dont 204 ont atteint, soit le 64 °/o.

Nombre de points obtenus : 552.

Au mannequin, prix franc, mesurant 6 pieds de hauteur sur 3 pieds 3 pouces de largeur, pour carabine fédérale et fusil de chasseur :

332 coups, dont 196 ont atteint, soit 59 °/o.

Nombre de points obtenus : 608.

Au mannequin, prix franc, mesurant 6 pieds de hauteur sur 4 pieds de largeur, pour le fusil Prélaz-Burnand seulement :

132 coups tirés, dont 57 ont atteint, soit 43 °/o.

Nombre de points obtenus : 156.

De plus, il a été tiré sur ce mannequin utilisé pour l'essai des trois armes réglementaires, 280 coups.

Le prochain tir aura lieu le 13 juillet prochain, dès 1 heure après midi, où tous les amateurs sont conviés.

— La Société de tir de la section de Cossonay, a eu le 22 juin, à Cossonay, un tir auquel 81 sociétaires ont pris part. C'était son premier jour de tir, car elle vient d'être constituée définitivement. Le tir avait lieu à 700 pieds, contre des mannequins de 6 pieds de hauteur et de 2 1/2 pieds de largeur. L'un de ces mannequins servait de cible d'essai. L'on pouvait y tirer autant que l'on voulait. Deux mannequins servaient pour le tir de la Société; il y était tiré les coups réglementaires seulement, soit 6 coups par tireur.

Il a été tiré :

Au mannequin d'essai, 609 coups des 3 armes d'ordonnance (fusil Prélaz-Burnand, fusil de chasseur et carabine fédérale).

Aux mannequins de la Société, 378 coups fusil Prélaz, dont 114 ont atteint les mannequins, soit le 30 °/o.

48 coups fusil de chasseur, dont 21 ont atteint les mannequins, soit le 44 °/o.

66 coups de carabine, dont 38 ont atteint les mannequins, soit le 58 °/o.

Les mannequins étaient divisés en 10 points. 81 sociétaires ont pris part au tir.

Le tir ayant duré environ six heures, il résulte qu'il a été tiré au mannequin d'essai, 100 coups par heure, soit 1 ⁴⁰⁄₁₀₀ par minute. S'il y avait eu une 2de cible d'essai, il se serait probablement tiré beaucoup plus. — Le prochain tir aura lieu à Cossonay, le 3 août prochain, où les amateurs seront les bienvenus.

Italie. — Deux camps d'instruction se sont ouverts il y a quelques jours, l'un à St-Maurice, sous le commandement du général della Rocca, l'autre à Somme, sous le commandement du général Durando. Ces camps dureront jusqu'au 31 octobre, et toutes les troupes des 1er et 2e départements militaires y passeront à tour deux mois. On y instruira entr'autres les douze régiments de nouvelle formation, nos 63 à 72. *(Rivista militare Italiana.)*

Dans sa séance du 2 juillet, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Favez,* Lucien, à Nyon, 1er sous-lieutenant de mousquetaires no 1 de réserve du 4e arrondissement; — *Gonthier,* Ferdinand, à Lausanne, lieutenant de chasseurs de gauche no 1 de réserve du 3e arrondissement; — *Maget,* Samuel-Alex., à Lausanne, lieutenant de mousquetaires no 5 d'élite du 3e arrondissement; — *Liardon,* Henri, à Montherod, 1er sous-lieutenant de mousquetaires no 2 de réserve du 4e arrondissement; — *André,* Paul, à Yens, sous-lieutenant de cavalerie; — *Mermoud,* Gustave, à Poliez-le-Grand, 2e sous-lieutenant de la compagnie de position no 34; *Sillig,* Edouard, à Vevey, 2e sous-lieutenant de la batterie attelée no 22; — *Devenoge,* François, à Dizy, lieutenant de mousquetaires no 2 d'élite du 7e arrondissement; — *Cauderay,* Jules, à Allamand, 2e sous-lieutenant inspecteur de l'école des tambours; — *Curchod,* Edouard, à Lausanne, 1er sous-lieutenant de la compagnie de position no 69, — et *Cugnet,* Louis, 1er sous-lieutenant de la compagnie de position no 34. — Le 5 dit, MM. *Perrier,* François, à Ollon, lieutenant de chasseurs de droite d'élite du 2e arrondissement; — *Piguet,* John-César, au Chenit, 1er sous-lieutenant de mousquetaires no 1 d'élite du 5e arrondissement; — *Fankauser,* Louis-Jacob, à Yverdon, lieutenant de chasseurs de gauche no 1 de réserve du 6e arrondissement, — et *Monastier,* Etienne, à Lausanne, 1er sous-lieutenant médecin adjoint de bataillon,

---

ANNONCES.

CONCOURS.

Un concours est ouvert jusqu'au 1er août prochain, pour la fourniture de 5000 tire-balles-lavoirs. Les fournitures devront être faites dans le terme de 2 ans, suivant les quantités que le département militaire déterminera, et chaque fourniture sera soumise à une reconnaissance.

Les soumissions, accompagnées d'un échantillon et cachetées, devront être remises pour le jour indiqué ci-dessus, au département militaire, où elles seront ouvertes à 10 heures du matin

On pourra prendre connaissance du modèle et des conditions, au bureau du département militaire, tous les jours ouvrables, de 10 heures à midi et de 3 à 5 heures du soir.

Lausanne, le 13 juin 1862.

Le secrétaire en chef du département militaire,

A. Bolle,
lieutenant-colonel.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE. CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. Lecomte, lieutenant-colonel fédéral.

N° 14 Lausanne, 26 Juillet 1862. VIIe Année

SOMMAIRE. — Guerre d'Amérique. — L'armée prussienne et les manœuvres de Cologne en 1861 *(suite)*. — **Nouvelles et chronique.**
Société militaire fédérale. *Réunion annuelle de* 1862.

GUERRE D'AMÉRIQUE.

Le courrier de New-York (du 8 juillet la correspondance et du 12 les télégrammes) apporte des nouvelles fort graves, mais que les lecteurs de nos précédents bulletins avaient cependant été en mesure de prévoir. L'armée de Mc-Clellan, privée des renforts qui auraient dû lui parvenir depuis longtemps, a subi un échec, qui, pour présenter quelques compensations relatives, n'en est pas moins réel. Voici ce qui en est :

L'armée de Mc Clellan, ou armée du Potomac, forte de 15 divisions, avait dû, au mois de mars, s'avancer du camp de Washington directement sur Richmond. Il fut ensuite jugé plus avantageux d'opérer ce mouvement sur la capitale sécessionniste par la gauche. A cet effet un rideau de quelques divisions fut laissé sur le front du Rapahanock et du Shenandoah, pendant que le gros de l'armée s'embarqua à Alexandrie sur le Potomac pour la forteresse Monroe, aux mains du général fédéral Wool. Le général Mc Clellan, qui jusqu'alors avait eu le commandement suprême de tous les forces de l'Union, le quitta lors de l'entrée en campagne de son armée spéciale et partit avec le gros de ses troupes pour la forteresse de Monroe. Au gouvernement de Washington, qui prit dès ce moment en mains la conduite générale des opérations, et à qui tous les rapports et renseignements particuliers arrivaient directement, incombait donc entr'autres le soin de juger des points sur lesquels les concentrations devaient avoir lieu.

Il ne s'acquitta pas de cette charge avec toute la perspicacité désirable.

Comme la plupart des *civiliens* placés tout-à-coup à la tête de grands événements de guerre, il se laissa trop influencer par des considérations accessoires, prit au sérieux sans discernement toutes les demandes de renforts qu'on lui adressa de droite et de gauche, et, dans son embarras, crut sans doute bien faire en distribuant par petites portions égales aux uns et aux autres tout ce qu'il avait sous la main.

L'armée de Mc Clellan étant déja nombreuse, parut suffisamment bien traitée et fut sacrifiée à des besoins secondaires. Non-seulement elle ne fut pas renforcée à proportion de l'importance de sa tâche, s'accroissant cependant de jour en jour par les concentrations de l'ennemi à Richmond, mais elle ne put pas même atteindre l'effectif sur lequel le commandant en chef avait compté pour le début de l'exécution de son plan. A peine fut-il embarqué que le gouvernement, trop impressionné par l'apparition de quelques corps ennemis se montrant ci et là où on ne les croyait pas, bouleversa les dispositions du commandant en chef. On lui retint d'emblée cinq divisions qui devaient le suivre et on alla même jusqu'à soustraire à ses ordres le commandant de sa base, Monroe et environs. Sans s'émouvoir le général Mc Clellan suivit à sa mission, mais dut y mettre plus de prudence, tandis que la nature même de l'opération aurait exigé une grande rapidité. Il lui fallut environ deux mois avant de pouvoir prendre position devant Richmond, et dans ces entrefaites les sécessionnistes, battus d'ailleurs sur beaucoup d'autres points, n'avaient rien eu de mieux à faire qu'à rassembler leurs corps et leurs débris dans leur capitale. Ils s'y accrurent ainsi jusqu'à l'effectif de 150 mille hommes environ, soutenus par un grand nombre de canons dans des positions fortifiées. L'armée du Nord n'avait reçu, pendant ce temps, que deux divisions de renfort, Franklin et Mc Call, du corps Mc Dowell, et quelques régiments égrenés, le tout montant à environ 30 mille hommes, c'est-à-dire seulement dix mille hommes de plus que les pertes au 24 juin, de sorte qu'à cette date l'effectif total ne devait pas aller au-delà de 80 mille hommes. Des renforts devaient toutefois arriver prochainement de Washington, de Roanocke-Island et de Monroe, dont le nouveau commandant, général Dix, vient de rentrer sous l'autorité de Mc Clellan.

Le terrain sur lequel cette armée opère est une presqu'île très allongée formée par les rivières *York* au Nord-Est, *James* au Sud-Ouest, et par la mer ou plutôt l'entrée de la baie Chesapeak au milieu. La presqu'île a une largeur d'une quinzaine de milles au centre, et d'une vingtaine à hauteur de Richmond. La partie supérieure est presque partagée en deux parties égales par le cours du Chickahominy, coulant d'abord longitudinalement entre les deux rivières pour venir se

jeter par une courbe assez brusque dans le James-River à 50 milles en dessous de Richmond. Le cours supérieur tourne autour de la capitale de la Virginie à une distance moyenne de 6 à 8 milles, offrant entr'autres quatre ponts principaux. Entre le Chickahominy et le James-River s'étend un grand marais, et toute la contrée est en général couverte d'épaisses forêts et de marécages.

Richemond se trouve sur le *James-River ;* mais lors des premières marches de Mc Clellan dans la péninsule ce cours d'eau lui était fermé par la marine du Sud, entr'autres par le terrible *Merrimac,* dont la surveillance autour de Norfolk et de Monroe absorbait presque tous les bâtiments disponibles du Nord. Mc Clellan dut donc se restreindre d'abord au seul appui naval de l'York-River sur sa droite, et comme il est plus facile dans ce pays de cheminer par eau que par terre, ce fut sur le York-River que Mc Clellan établit successivement ses diverses bases d'approvisionnement, à Ship-point, à Yorktown, à West-point. Dans cette dernière localité la rivière se divise en deux affluents, le *Mattapony* à droite (en remontant), et le *Pamunkey* à gauche ; de West-point part un chemin de fer sur Richmond, d'un parcours de 40 milles. A la jonction de ce chemin de fer et du *Pamunkey* se trouve la station de *White-House,* où, en dernier lieu, l'armée du Nord avait établi sa base et où depuis la bataille de Fair-Oaks une immense quantité d'approvisionnements avait été réunie.

Sous certains rapports cette base était convenable ; elle était commode pour les approvisionnements, jouissant à la fois du chemin de fer et de la navigation ; mais elle ne l'était pas autant pour les exigences tactiques et stratégiques. En la couvrant par le centre de l'armée, celle-ci ne pouvait pas étendre sa gauche jusqu'au James-River dont elle était séparée par le grand marais, et était ainsi privée du concours de la flottille, qui, après la prise de Norfolk par les fédéraux, avait remonté la rivière jusque devant les barrages avancés des défenses de Richmond.

Au 24 juin l'armée du Nord était établie le long et sur les deux rives du Chickahominy et à cheval sur le chemin de fer West-point—Richmond, sa droite, divisions Porter et Mc Call, à Mechanicsville, trois à quatre milles au Nord-Est de New-bridge ; sa gauche, corps Sumner, aux environs de Bottomsbridge ; des réserves étaient échelonnées en arrière, le long du chemin de fer dans la direction de White-House ; les avant-postes à environ 5 milles de Richmond.

Pour arriver là il avait fallu, nous l'avons dit déjà, deux mois de pénibles efforts, pendant lesquels s'étaient livrés des escarmouches journalières, cinq combats et deux grandes batailles ; le terrain n'avait été conquis que pouce par pouce, et la marine avait subi un échec devant le fort Darling dans le James-River.

Pendant ce temps des événements militaires s'étaient passés sur d'autres points, qui devaient nécessairement réagir sur ceux de la péninsule.

Mc Dowell, le plus près voisin de Mc Clellan, et qui commandait le corps d'élite de l'armée du Potomac, trois magnifiques divisions, resta en défensive sur le Rhappahanock aux environs de Fredericksburg; à cet effet il coupa les ponts du Rhappahanock; envoya successivement deux divisions à Mc Clellan, en reçut une autre à la place de Washington, et demandait encore du renfort, quoique sa besogne, purement défensive, eût pu être remplie par une ou deux brigades.

Plus à droite, les généraux fédéraux Banks, Fremont, Shield se laissèrent successivement battre par Jackson dans la Shenandoah, et celui-ci, après avoir par cette pointe aussi hardie que bien conduite, dérouté complétement les dispositions prises à Washington pour aider enfin à l'armée de Mc Clellan, se retira vers Richmond en détruisant les ponts derrière lui. Soit par suite des obstacles matériels, soit par manque d'unité parmi les généraux battus, égaux en grade, aucun d'eux ne se mit à la poursuite de Jackson. Le plus pressé parut être de remanier le personnel des états majors; une seule armée fut enfin formée de toutes ces fractions et le commandement en chef en fut donné au général Pope, ayant maintenant sous ses ordres comme chefs de corps les généraux Mc Dowell, Siegel et Banks. Le général Fremont se trouve de nouveau démissionnaire.

Plus à l'Ouest, Halleck avait, on le sait, laissé échapper l'armée de Beauregard de Corinthe, sans même savoir où cette armée s'était retirée. Il paraît maintenant avéré que le général Beauregard, avec quelques mille hommes, s'est dirigé en toute hâte sur Richmond, se faisant suivre par d'autres réserves, mais n'étant suivi par aucun ennemi dans cette direction.

Au Sud, le long de la côte, outre plusieurs petits détachements, se trouvaient toujours les trois gros détachements de Burnside à Roanoke-Island, ne faisant absolument rièn; de Hunter à Port-Royal, faisant moins encore, puisque par une déplorable confusion d'ordres, un de ses généraux attaqua une position avancée de Charleston, le 8 juin, et y perdit environ 600 hommes, et de Butler à la Nouvelle-Orléans, qui vient de lancer 6,000 hommes de son armée à cent lieues de là, pour s'emparer du dernier point des Confédérés sur le Mississipi, Wicksburg, chose très louable sans doute, mais qui aurait pu se faire avec tout autant de profit après la prise de Richmond.

C'est dans une telle situation que le général Mc Clellan apprit, le 23 juin, que Jackson, après avoir battu Banks, Fremont et Shield,

s'avançait pour faire sa jonction avec la gauche des sécessionnistes de Richmond, et menacer la droite de l'armée fédérale. En face de cette éventualité, le commandant en chef du Nord n'avait que deux choses à faire :

Ou empêcher la jonction de Jackson en marchant au-devant de lui et en l'écrasant. Dans ce cas Mc Clellan avait l'avantage de lutter contre un ennemi inférieur en forces et de s'en débarrasser; mais il avait l'inconvénient de s'éloigner de sa flottille de James River, de sa base de White-House, d'avoir non loin de son flanc l'ennemi de Richmond, d'aller heurter enfin à des cours d'eau sans pont dans la direction de Washington, par où aurait pu arriver l'appui de Mc Dowell ou d'autres généraux fédéraux, à supposer qu'on fût parvenu à combiner une action simultanée avec eux.

Ou replier la droite de l'armée fédérale, trop exposée au-delà du Chickahominy, et se rapprocher de la flottille de James River, qui, soit pour l'offensive, soit pour la défensive, offrait un précieux appui. De cette direction, d'ailleurs, Mc Clellan attendait des renforts de l'armée de Burnside, dont il se rapprochait un peu au lieu de s'en éloigner. L'inconvénient était de devoir abandonner les bases de White-House et de West-point, pour les transporter sur quelque point analogue du James-River, affaire vraiment colossale.

Le général Mc Clellan, avec sa sûreté ordinaire de coup-d'œil, se résolut à ce dernier parti, car l'obstacle du transbordement d'une base, si grande qu'elle soit, n'est pas ce qui pourrait retenir un officier américain.

Dès le soir même, des ordres furent donnés en conséquence; les moyens de transport, navires et wagons, se concentrèrent aux environs de White-House, et l'embarquement commença. Malheureusement l'armée civile de ces sortes de lieux, vivandiers, boutiquiers, charretiers, etc., prit la panique, et bientôt le mouvement ébruité fut connu des adversaires, qui résolurent très sagement de le contrarier.

Le 24 au soir, le feu habituel d'avant-postes parut plus nourri; le 25 à midi des masses se montrèrent sur la droite des Fédéraux, et bientôt une bataille acharnée s'engagea entre les divisions Mc Call et Porter, et trois divisions de Jackson, Blanch, Ewell et Anderson. Suivant les intentions de Mc Clellan, le mouvement de droite à gauche s'opéra, toujours en combattant, et les Fédéraux, à la fin de cette première journée, se resserrèrent vers le Chickahominy et le chemin de fer. L'évacuation de White-House fut hâtée et se fit, sinon avec beaucoup d'ordre, au moins avec une rapidité merveilleuse, sous la direction du général Casey, du colonel Ingall et du capitaine Sawtelle. Le lendemain 26, le combat recommença et les Fédéraux eurent à

tenir cette fois non-seulement contre les troupes de Jackson, mais contre celles de Richmond. L'action fut vive ; les réserves durent être engagées ; mais la retraite se continua assez régulièrement sur les routes prescrites, au milieu des marais. Les chaussées étaient occupées par de longues files de voitures ; l'infanterie et souvent même la cavalerie combattaient dans l'eau jusqu'aux genoux. Disons pour abréger, car nous ne pouvons raconter dans ce bulletin toutes les péripéties de cette lutte gigantesque, que la bataille dura sept jours, c'est-à-dire pendant toute la marche autour de Richmond, et deux jours sur les bords du James River, où avec le secours de leurs canonnières, comme à Pittsburg-Landing, les Fédéraux refoulèrent enfin leurs adversaires, le mardi 1er juillet. L'évacuation finale de White-House eut lieu le samedi 28 juin, sous le feu des sécessionnistes, à qui il ne resta en trophée, des immenses approvisionnements de la place, que un ou deux dixièmes au plus, et en partie incendiés.

Les pertes sont immenses de part et d'autre. L'émotion des premiers moments les enfle peut-être encore ; mais elles ne paraissent pas être moindres d'une vingtaine de mille hommes du côté des Fédéraux, parmi lesquels beaucoup de blessés sans doute faits prisonniers par les sécessionnistes. Une trentaine de canons et beaucoup de wagons ont dû être abandonnés par les troupes du Nord dans leur marche, ce qui n'a rien d'étonnant, au reste, sur de tels terrains. Plusieurs régiments ont perdu plus de la moitié de leur effectif, entr'autres le brave 5e zouaves de New-York et le 11e des réguliers. Les généraux fédéraux Mc Call, Reynold et Burns sont tués ou faits prisonniers ; 6 colonels et un grand nombre d'officiers supérieurs sont tués. Les sécessionnistes ont aussi subi des pertes sensibles. Parmi les combattants distingués par leur bravoure, on cite les trois princes d'Orléans, qui ont rendu, comme dans les affaires précédentes, d'éminents services.

Une levée de 300,000 hommes a été décidée par le Président, destinée en partie à remplir les cadres existants, et en partie à la formation de nouveaux corps. Des renforts, sous les généraux Burnside et Shields, étaient arrivés à Mc Clellan aux dernières nouvelles.

En somme, les événements de ces huit jours font honneur à l'esprit militaire de la nation américaine d'un et d'autre camp, ainsi qu'aux talents de leurs chefs. Si l'offensive bien combinée et persistante des sécessionnistes est digne de tous éloges, la prompte résolution de Mc Clellan de changer de base et la complète exécution de ce projet, sous le feu incessant de l'ennemi, méritent aussi l'admiration des militaires. On ne peut nier les progrès que l'art a faits dans les principaux états-majors, depuis les premiers événements de la guerre.

P. S. Depuis le 1er juillet il n'y a pas eu d'engagement sérieux sur le James-River. Le président Lincoln s'est rendu à l'armée et l'a félicitée de sa bravoure. La ville de Wicksburg, sur le Mississipi, est tombée aux mains des Fédéraux après un bombardement de 4 jours sans le secours des 6000 hommes de Buttler, qui auront fait ainsi une longue course inutile. Le général Hunter a organisé dans son département un régiment de nègres fugitifs, le premier qui apparaît dans cette guerre. Une assez grande agitation règne à New-York, à Boston, à Philadelphie, et l'on s'attend à un remaniement du cabinet pour donner satisfaction à l'opinion publique, justement indignée de l'abandon dans lequel on a laissé le général Mc Clellan...

L'ARMÉE PRUSSIENNE ET LES MANŒUVRES DE COLOGNE EN 1861.

(Suite.)

L'ensemble de l'affût peut paraître plutôt lourd, mais il est d'une remarquable solidité. Ce système d'affût est, je crois, inférieur à celui adopté soit en France, soit en Angleterre, et même au nôtre. Les dépenses considérables qu'il faudrait faire pour le changer sont peut-être en partie la cause de son maintien.

Je ne puis pas parler des autres voitures d'artillerie, n'ayant pas eu l'occasion d'en voir pendant les manœuvres où elles ne sont jamais en ligne.

Les pièces de 12 sont attelées de huit chevaux, et les autres de six. Les attelages sont superbes et pleins de vigueur, les chevaux de belle race et parfaitement bien tenus; les harnais plutôt légers; le coussinet du sous-verge est une petite selle. Dans les manœuvres rapides de l'artillerie à pied, trois des servants montent sur le coffret, et trois autres sur les sous-verges. Le caisson n'est donc plus nécessaire au transport des artilleurs. Les conducteurs sont lestes et adroits dans leurs rapides évolutions, et l'artillerie à cheval suit tous les mouvements de la cavalerie.

L'uniforme de l'artillerie soit à pied, soit à cheval, est à peu près le même que celui de l'infanterie: on regrette de ne pas y trouver cette variété qui doit caractériser les différentes armes; ce qui convient très-bien à l'infanterie paraît peut-être un peu simple et monotone pour une arme dont la tenue doit réunir l'élégance à une certaine sévérité.

La noblesse prussienne ne sert pas volontiers dans les armes savantes. Si quelques jeunes officiers préfèrent les loisirs de la vie de garnison au travail nécessaire pour faire leur chemin dans l'artillerie ou le génie, ce fait ne suffit pas pour expliquer cet abandon des armes spéciales, car les autres armes comptent aussi un grand nombre d'officiers instruits et distingués. Il faut plutôt en chercher la cause dans les ordonnances militaires de Frédéric le Grand, qui exigeait la noblesse pour tous les officiers, sauf pour ceux des armes savantes : la tradition a survécu à ces ordonnances.

LE CORPS DU GÉNIE ET LES PIONNIERS.

Le corps du génie, dont le prince Radziwill est le chef, est composé d'un certain nombre d'officiers de tous grades, dont une partie est employée comme officiers hors troupes, et le reste classé dans neuf bataillons de pionniers (chacun de quatre compagnies), qui forment les troupes du génie.

L'école d'artillerie, réunie à celle du génie, est à Berlin.

LE TRAIN.

Chaque corps d'armée a un bataillon du train fort de 1200 hommes et de 1500 chevaux en temps de guerre. Le bataillon fournit les hommes et les chevaux nécessaires au transport des vivres, des boulangeries, des ambulances, des munitions, des équipages de pont et de certains bagages.

Le corps de la gendarmerie à pied et à cheval, celui des Feldjæger ou ouvriers, le corps des télégraphes de campagne, les ordonnances, qu'on tire des corps de cavalerie, mais qui ont un uniforme particulier, viennent encore s'ajouter aux différents corps de l'armée.

ÉTAT-MAJOR.

Le corps d'état-major se compose des officiers formant le grand état-major général et de ceux attachés aux états-majors des corps d'armée et des divisions. Le général de Moltke, officier fort distingué, est le chef de cette fraction de l'armée qui s'occupe activement de réunir toutes les données, tous les renseignements qui peuvent être utiles pour la conduite de la guerre. C'est sous la direction de ce corps qu'est placé le cabinet des cartes (Plankammer) auquel est confié le soin de dresser la carte de la Prusse. Cette carte n'est pas levée à

la même échelle pour toutes les parties du royaume. Ainsi, la carte déjà terminée des provinces du Rhin et de la Westphalie est à l'échelle de $^1/_{80,000}$. Celle, encore à terminer, de la Prusse orientale et de la Thuringe a été levée au $^1/_{100,000}$. La topographie en est faite avec la plus grande exactitude; la gravure en est belle et soignée; les feuilles sont beaucoup plus petites que celles de notre carte de Suisse, et coûtent environ 3 fr. 25 c. chacune.

L'état-major est exercé par des travaux fréquents concernant ses diverses spécialités. Ainsi, les manœuvres de Cologne une fois terminées, le général de Moltke devait, accompagné d'un grand nombre d'officiers de ce corps, faire dans les provinces rhénanes une grande reconnaissance durant plusieurs semaines, destinée soit à faire connaître aux officiers la topographie de ces provinces où la Prusse aurait à livrer ses premières batailles, soit à les exercer par la conduite supposée de corps d'armées, divisions et brigades, ainsi que par la rédaction de mémoires et de projets militaires.

L'uniforme de l'état-major est bleu, avec retroussis en drap cramoisi et ornements en argent.

Les aides de camp (Adjudanten) sont en général tirés des divers corps de troupes et non pas de l'état-major; ils continuent à compter pour l'ancienneté et l'avancement dans leurs régiments. Ce sont eux qui font le travail de bureau des divers corps auxquels ils sont attachés. Les aides de camp du roi sont, ou aides de camp généraux, s'ils ont le grade de général, ou « Flügel-Adjudanten », s'ils sont d'un grade inférieur. Ils portent l'aiguillette et un uniforme spécial.

Les princes, les autorités militaires, les commandants des divers corps de troupes, ont chacun des aides de camp qui sont tous compris sous le nom général « d'Adjudantur. »

NOMINATION DES OFFICIERS.

Écoles militaires.

Frédéric le Grand, ayant appris qu'un officier de son armée était d'une noblesse douteuse, voulut l'en exclure pour ce seul motif. La présence d'esprit de l'officier le préserva seule de ce déshonneur: « Sire, s'écria-t-il, l'empereur Rodolphe II a menacé d'une amende de dix marcs d'or quiconque douterait de la noblesse de ma maison ! » — « Je suis votre serviteur, répondit le roi, je n'ai point d'argent pour le moment, » et, continuant sa route, il laissa le jeune officier à sa place.

La Prusse n'en est plus précisément, sous ce rapport, au temps de Frédéric le Grand, mais encore maintenant la carrière d'officier, en droit accessible à tous sans distinction, n'est en fait ouverte qu'à ceux qui ont reçu une éducation libérale.

Le système, qui réussit si bien en France, d'accorder une large part des grades aux hommes qui, entrés au régiment peut-être sans éducation première, ont su y conquérir, par leur valeur ou leurs connaissances pratiques, l'estime de leurs chefs et de leurs camarades,— l'avancement des sous-officiers, — y est à peu près inconnu, ou tout au moins, m'a-t-on dit, ne se présente que comme cas exceptionnel. Ce système se soutiendrait-il en temps de guerre? Il est permis d'en douter, et il me paraît aujourd'hui bien difficile de ne pas donner les épaulettes au brave et intelligent sous-officier qui se sera distingué sur le champ de bataille, et d'exiger froidement de lui un examen.

Ce qui semble contre-balancer un peu les inconvénients qui pourraient résulter de ce système, c'est qu'on exige de tous ceux qui doivent devenir officiers le service réel dans la troupe comme simples soldats, avant leur entrée dans les écoles militaires.

Ainsi, non-seulement le soldat qui déclare vouloir servir pour l'avancement (et c'est à l'ordinaire dès son entrée au corps comme recrue qu'il s'y décide), doit passer l'examen d'aspirant, mais encore, après son examen subi, il continue son service de simple soldat jusqu'à ce qu'il soit nommé aspirant (Portépéefæhnrich) par le roi, ce qui n'a lieu qu'après un service de six mois. S'il manque son examen, il peut tenter l'épreuve une seconde fois, toutefois pas après la fin de sa vingt-troisième année.

L'allemand, le français, le latin, les mathématiques, la géographie, l'histoire, le dessin, forment la base de son examen.

Les écoles de cadets, écoles moitié civiles et moitié militaires, fournissent aussi un certain nombre d'aspirants parmi leurs élèves les plus distingués.

Les étudiants munis de certificats satisfaisants, peuvent être nommés aspirants après trois mois seulement de service.

Après six mois de service comme aspirant, celui qui veut devenir officier peut demander à entrer dans une école militaire, pour y acquérir les connaissances nécessaires; mais il ne doit pas avoir plus de vingt-cinq ans révolus.

Il y a trois écoles militaires en Prusse : à Potsdam, à Erfurt et à Neisse. Elles servent pour l'infanterie et la cavalerie, et à chacune d'entre elles ressortissent les aspirants de trois des neuf corps d'armée.

Les cours durent dix mois, après lesquels on peut être admis à passer l'examen d'officier.

Si le résultat est favorable, l'aspirant peut être nommé officier par le roi, mais auparavant il doit être agréé par le corps d'officiers de son régiment, qui a, en fait, un droit de *veto* presque absolu, car le roi ne nommerait jamais officier un aspirant dont le corps d'officiers ne voudrait pas. Ce droit de *veto* peut s'exercer et s'exerce probablement dans certains corps, comme la garde, dans un sens assez aristocratique.

Les officiers des armes savantes sont formés à l'école de l'artillerie et du génie à Berlin.

L'officier une fois nommé, peut, après avoir servi trois années dans l'armée, et après avoir donné des preuves de capacité, être admis, sur sa demande, à l'académie militaire de Berlin, où tous les moyens lui sont offerts pour perfectionner ses connaissances militaires et en acquérir de nouvelles. Il y passe trois années consécutives, en rentrant chaque année pour trois mois à son régiment.

La seconde partie du livre de M. le lieutenant-colonel Favre s'occupe spécialement des manœuvres du 7me et du 8me corps dans les environs de Cologne et donne à ce sujet d'intéressantes descriptions, dont nous reproduisons quelques extraits.

Le 11 septembre, le Roi devait commencer par passer en revue, dans les plaines de Wewelinghoven, le septième corps recruté dans la Westphalie.

Ce corps, commandé par le général Herwart de Bittenfeld, compte deux divisions de deux brigades chacune, sous les ordres des généraux de Monts et de Wintzingerode, soit un total d'environ 20 mille hommes.

Une grande foule couvre la plaine, où quelques hautes tribunes ont été élevées par des spéculateurs. On nous fait placer sur une ligne, et bientôt des hourras attirent notre attention sur une longue colonne de cavaliers qui s'approche au grand trot: c'est le Roi avec sa suite, qui s'arrête en passant devant nous, nous salue, et nous invite à le suivre.

Guillaume Ier est un beau cavalier, de grande et noble tournure; ses traits sont fins et réguliers; une moustache grise et de gros favoris blancs donnent à sa figure un caractère un peu léonin; son regard est brillant, mais remarquablement bienveillant ainsi que son sourire: il est difficile de ne pas être frappé du caractère de franchise et de loyauté empreint dans toute sa personne. Il manie avec aisance un beau cheval alezan; sur sa poitrine et sur celle des princes de sa maison on remarque le grand cordon couleur bouton d'or de l'ordre de

l'Aigle noir; ses frères, le prince Charles, chef de l'artillerie, et le prince Albert, son fils le prince royal, le suivent de près. Ce jeune général, en uniforme de hussard, à l'air calme, à la figure fine, c'est le prince Frédéric-Charles, commandant du troisième corps d'armée, que ses talents militaires rendent l'espoir de l'armée prussienne. Voici le grand-duc de Bade, gendre du Roi, portant l'uniforme d'un régiment de lanciers: les grands-ducs d'Oldenburg et de Saxe-Weimar, portant celui des régiments de cuirassiers dont ils sont chefs honoraires. Voici encore, dans ce même uniforme, le duc Ernest de Saxe-Cobourg, qui est aujourd'hui à la tête du mouvement libéral allemand, et a fusionné sa petite armée avec les troupes prussiennes: aussi lui réserve-t-on l'honneur de commander un corps d'armée pendant deux jours. Le prince Frédéric des Pays-Bas, le prince Hohenzollern-Sigmaringen, premier ministre du royaume de Prusse, et plusieurs autres membres de familles régnantes, assistent à cette solennité militaire. Plus tard viendront aussi le prince de Galles, le prince d'Orange, le prince Oscar de Suède, le duc de Cambridge, les princes de Saxe et de Hesse.

Le Roi est entouré de ses aides de camp; chaque prince est suivi de sa maison militaire; le général de Roon, ministre de la guerre, le feld-maréchal Wrangel, le prince Auguste de Wurtemberg, commandant de la garde, le prince Radzivill, les généraux de Moltke, de Manteuffel, et une foule d'autres généraux dans leur uniforme de gala, couverts de décorations, suivent les pas du roi; enfin tout l'état-major étranger se joint aussi à ce cortége, qui s'avance au petit galop vers la longue ligne des troupes. J'ai assisté à beaucoup de belles revues en France, en Angleterre, en Allemagne, mais je n'ai rien vu de plus brillant que cet immense état-major aux panaches ondoyants, passant, dans un beau désordre, au son des tambours et des fanfares, devant cette armée immobile, et salué par les hourras de la foule. La reine et la princesse royale suivaient le cortége en voiture.

La tenue des troupes était superbe; on voit rarement dans d'autres armées une immobilité et une telle perfection d'alignement. Dans toute la profondeur de la troupe, les files se couvraient avec une si parfaite exactitude qu'on aurait pu tendre un cordeau dans leurs intervalles, de la tête à la queue de la colonne, sans toucher un homme: c'est peut-être un peu de luxe!

Après avoir passé sur le front des deux lignes, le Roi et la cour vinrent se placer à quelque distance en avant, et le défilé commença.

L'infanterie défile par divisions à demi-distance, la cavalerie par escadrons, l'artillerie par batteries. La musique du premier régiment se place en face du Roi et y reste tant que dure le défilé; chaque mu-

sique vient à son tour se ranger à côté d'elle, pendant que défile le corps auquel elle appartient, mais celle du premier régiment garde le pas du régiment qui vient de passer, pour le transmettre à la musique de celui qui arrive, en jouant une certaine marche réglementaire assez originale et toujours la même; de cette manière, il n'y a jamais ni hésitation ni interruption. Les tambours n'ont que des demi-caisses de six à sept pouces de profondeur, ressemblant à de gros tambours de basque et dont la batterie n'est pas brillante; ils sont soutenus par un nombre égale de fifres. Les musiques ne sont pas très-considérables et sont loin de valoir les excellentes musiques autrichiennes.

Les troupes défilent d'un pas rapide, dans un ordre admirable, mais il est difficile de ne pas être frappé de la roideur du pas en usage pour la parade: le soldat lance sa jambe en avant en tendant le jarret et baissant la pointe du pied, d'une manière qui doit exiger une longue étude et qui lui donne une apparence gênée. Les sous-officiers surtout exagèrent cette mode. Les princes ou les dignitaires qui sont chefs honoraires de certains régiments, défilent en même temps qu'eux devant le Roi, en se tenant un peu sur le côté.

Le premier défilé terminé, les troupes se massèrent pour en recommencer un second dans un ordre que je n'ai jamais vu employé que dans l'armée prussienne: la colonne par régiment. Chaque bataillon est formé en colonne serrée sur un peloton de front et huit de profondeur; puis, les trois bataillons de chaque régiment sont réunis les uns à côté des autres, les trois drapeaux marchant devant le bataillon du centre, et cette masse de 1600 hommes défile avec un ensemble parfait sous le commandement d'un seul officier supérieur, tous les autres chefs et les musiques étant réunis en tête de la brigade. Cette forêt de baïonnettes est d'un aspect très-imposant, mais cette puissante colonne n'est qu'un ordre de parade et ne peut être employée dans la manœuvre.

La revue achevée, tous les officiers formèrent un grand cercle autour du Roi, qui se fit présenter successivement les principaux étrangers, et nous fit tous inviter à dîner ce jour même au château de Benrath, près de Dusseldorf, où sa résidence était fixée pour deux ou trois jours. A l'objection que nous étions crottés, et dans une tenue peu présentable, que Cologne étant à huit lieues, il n'y avait pas moyen d'en changer, on nous répondit: « Le Roi vous veut ainsi; quant aux moyens de gagner Benrath, ne vous en inquiétez pas. » En effet, sur un ordre donné dans la matinée, voitures, trains spéciaux, tout avait pris une nouvelle direction, et de nouveaux convois avaient été préparés.

Je revenais tranquillement à cheval, lorsque je me trouvai à côté

d'un jeune colonel d'artillerie prussien, de tournure très-distinguée : « Vous êtes Suisse, me dit-il en me tendant la main, moi je suis Badois, nous sommes voisins ; j'espère que nous serons toujours de bons amis. » Puis, continuant pendant quelques moments la conversation, il me dit beaucoup de choses amicales sur la Suisse et sur l'importance, pour nos deux pays, de conserver toujours les meilleurs rapports ensemble. Après que cet officier m'eut quitté, je demandai son nom : « C'est le prince Guillaume, le frère du grand-duc de Bade, colonel à la suite dans notre artillerie, » me fut-il répondu.

Le lendemain, je me fis présenter à lui. « Mais je vous connais, me dit-il, nous avons causé longtemps ensemble. » « Oui, Monseigneur, lui dis-je, c'est moi qui, hier, n'avais pas l'honneur de vous connaître. » — « J'ai souvent voyagé dans votre pays, ajouta-t-il, et » je l'aime beaucoup. J'étais au camp d'Aarberg ; j'y ai vu de bonnes » choses, mais j'en ai vu d'autres qui ne m'ont pas trop plu : entre » autres, un détachement qui, chargé de la garde d'un camp en l'absence de la troupe, s'y comportait bruyamment et sans discipline. » « Nous sommes des zouaves, » disaient-ils, pour motiver leur ton » tapageur. « Mais non, vous êtes des Suisses, ce qui vaut tout au- » tant, leur répondis-je. » Là-dessus, un beau grenadier, qui voyait » mon impression, me pria de venir avec lui : « Ne jugez pas nos » troupes, Monsieur, sur ces prétendus zouaves, vous les jugeriez » mal, et vous nous feriez du tort ; je veux vous en montrer d'autres, » me dit-il tout en m'emmenant vers un superbe bataillon vaudois » où régnait un tout autre esprit, une belle et bonne troupe enfin, » dont je fus enchanté. »

Cette petite anecdote ne doit-elle pas nous faire réfléchir et nous rappeler que dans toutes nos réunions militaires il y a des yeux étrangers attentifs, qui nous jugent sur l'apparence, et qui vont répandre ailleurs leurs impressions soit favorables, soit fâcheuses ?

(A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le tir de Francfort, qui s'est terminé le 21 juillet, a été une excellente occasion de constater, à l'étranger, la supériorité de nos tireurs. Les Tyroliens ne sont toutefois pas des adversaires à dédaigner. Dans les autres parties de l'Allemagne, dans la Prusse rhénane surtout, on trouve aussi des carabiniers de mérite. Les Suisses ont fait en somme les deux tiers des cartons, et ils en auraient fait bien davantage encore s'ils n'y avaient pas mis à la fin quelque délicatesse, vis-à-vis

d'hôtes aussi courtois. Au tir de stand, la différence était déjà assez sensible ; mais au tir de campagne, il n'y avait plus de concurrence possible. Le gouvernement autrichien avait donné une somme d'argent assez considérable aux meilleurs tireurs du Tyrol pour leur permettre de soutenir la lutte; mais ils sont restés fort en dessous des nôtres.

La Confédération allemande des tireurs compte maintenant 11,311 membres.

La ville libre de Brême a été désignée comme le siége du prochain tir national allemand en 1864. Par une attention dont on doit leur savoir gré, les Allemands ont fixé leurs tirs nationaux pour les années où il n'y a pas de tir fédéral en Suisse. On peut compter de voir l'année prochaine au tir de la Chaux-de-Fonds un grand nombre de tireurs allemands, un millier au moins; ils s'organiseront militairement, comme les Suisses pour le tir de Francfort.

Le premier prix à la cible *Patrie* (1000 thalers) a été gagné avec 40 points (maximum) par le nommé Siegrist de Mulheim. Le second prix est à l'un des trois tireurs Oppenriedes du Tyrol, Krempelhuber de Bavière et Pollert de Dusseldorf, qui ont tous 39 points.

Des Suisses de Glaris, Winterthour, Coire, Lucerne, Næfels, Zurich, etc., ont obtenu des 1er et 2e prix aux diverses cibles.

Le gouvernement italien invite la Suisse à se faire représenter au premier tir national italien qui aura lieu à Turin en septembre. L'invitation est transmise au comité central de la Société des carabiniers, qui, nous l'espérons, ne manquera pas cette occasion de resserrer les liens d'amitié de la Suisse avec l'Italie, et d'assurer à nos tireurs dans la Péninsule la même réputation qu'ils se sont acquise à Francfort.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

Le comité central aux officiers suisses.

Frères d'armes, Chers compatriotes!

Les 16, 17 et 18 août prochain sera célébrée à Berne la fête des officiers suisses; c'est avec joie que nous venons vous inviter cordialement à prendre part à cette solennité.

Le souvenir agréable des fêtes brillantes des dernières années vit encore parmi tous ceux qui y assistèrent. C'était alors un temps de vertige, où de fausses théories sur les nationalités tendaient à un nouveau partage des peuples; temps mémorable, où les Confédérés de toutes les langues coururent aux avant-postes, pour cimenter leur union dans une fête patriotique et guerrière et se convaincre qu'une chaîne de vedettes attentives enceignait nos frontières.

Le danger est passé pour la Suisse; mais la méfiance envers l'étranger est un des premiers attributs d'un peuple libre et armé pour sa défense; elle est la mère

de la vigilance. Les autorités fédérales, qui ont prouvé par des actes qu'elles ont hautement à cœur les intérêts militaires de la patrie, savent que la florissante culture des républiques libres de l'ancienne Grèce et de l'Italie du moyen-âge ne les ont pas sauvées de la destruction. Tandis que ces républiques laissaient des mercenaires livrer pour elles des simulacres de combats, l'esprit militaire pénétrait dans toutes les classes du peuple suisse. Il y a peu d'années que nos voisins souriaient encore à la vue de nos soldats-citoyens revêtus un jour de l'habit civil et le lendemain de l'uniforme; mais aujourd'hui les hommes clair-voyants des autres pays ont tant de respect pour notre système de milices, qu'ils en désirent l'introduction dans leur propre patrie.

Mais sur quoi repose la solidité de notre armée-citoyenne? Est-ce seulement sur la précision des armes et la sévérité de la discipline? Non, sa vraie force consiste dans l'amour du sol natal et dans la fidélité à l'honneur qui caractérisent la population helvétique; la fidélité à l'honneur inspire la confiance qui, avec la considération du soldat pour l'officier et des officiers entr'eux, est le principe de vie et le nerf de notre puissance défensive.

Venez donc en grand nombre à notre fête, braves camarades, vous, les représentants de notre armée, pour rafraîchir le patriotisme et l'attachement au drapeau dans les joyeuses manifestations de l'amitié et dans le sentiment d'une solidarité commune. Cette fête fédérale est l'unique rendez-vous général des officiers; elle ne comporte ni divisions ni brigades, elle ne reconnaît ni distinctions ni compétence; vous serez tous les biens-venus, comme les fils de la même patrie.

Frères d'armes! Berne sera fière de vous saluer de nouveau, après vingt-cinq ans, dans ses vieux murs. Nous ne pouvons pas, il est vrai, vous attirer par l'éclat de Genève, ni par l'attrait des lacs bleus ou la splendeur du ciel méridional qui sert de voûte aux eaux du Tessin; l'aspect de nos Alpes est majestueux, mais il appartient à la Suisse entière. Ce que vous trouverez abondamment parmi nous, c'est la vieille simplicité, la vieille cordialité bernoise. Répondez donc à notre franc appel, et recevez avec notre salut confédéral la main fraternelle que nous tendons à votre main.

Berne, en juillet 1862.

Au nom du comité central de la société militaire fédérale:

Le président:
SCHERZ, colonel-fédéral.

Le secrétaire:
MUNZINGER, capitaine.

Dans le prochain numéro nous publierons le programme de la fête.

La *Revue militaire* paraît deux fois par mois. — Prix: 6 francs par an pour toute la Suisse et 10 francs pour l'étranger. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à l'imprimerie PACHE, à Lausanne, et à M. TANERA, éditeur, rue de Savoie, 12, à Paris.

Annonces militaires: 20 centimes la ligne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. Lecomte, lieutenant-colonel fédéral.

N° 15 — Lausanne, 6 Août 1862. — VIIe Année

SOMMAIRE. — **L'armée prussienne et les manœuvres de Cologne en 1861** *(suite et fin)*. — **Guerre d'Amérique. — Cours de répétition d'artillerie à Aarau. — Société militaire fédérale.** *Réunion annuelle de* **1862. — Nouvelles et chronique.**

L'ARMÉE PRUSSIENNE ET LES MANŒUVRES DE COLOGNE EN 1861.

(Suite et fin.)

En suite des manœuvres auxquelles il a assisté M. Favre émet le jugement suivant sur l'armée prussienne:

« L'impression générale est des plus favorables, sur tous les points, hormis sur un seul qui m'a paru n'être pas tout à fait à la hauteur des autres: je veux parler de la tactique, qui ne me semble pas répondre aux exigences de la science moderne. En disant cela, je n'entend point parler du fait que telle ou telle manœuvre aurait pu être exécutée différemment, tel corps placé dans une autre position, telle attaque conduite autrement. Dans de semblables manœuvres, où les balles ne viennent pas vous faire payer immédiatement vos erreurs, il est impossible de ne pas commettre de fautes. Pour l'instruction des officiers il peut être utile, dans le moment, de discuter et de relever ce genre de fautes, mais plus tard, cette critique perd tout intérêt, toute importance, et ne peut fournir une base suffisante pour apprécier la tactique d'une armée. Je me permettrai seulement de signaler deux ou trois traits assez saillants, dont je n'ai pas été le seul à être frappé, et qui pourraient avoir de l'importance dans une guerre.

Et d'abord l'artillerie me semble souvent ne pas soutenir assez vigoureusement l'infanterie. J'ai cru remarquer des moments où son

absence se faisait sentir, d'autres où elle aurait dû préparer une attaque, et où elle n'était pas en force suffisante. Parfois elle arrivait trop tard en ligne. Et pourtant les chevaux sont excellents, les conducteurs adroits, les chefs instruits. Serait-ce que le système d'affût est trop lourd, et que les pièces sont difficiles à traîner dans des terres labourées, tandis que la cavalerie et l'infanterie sont remarquablement agiles? Serait-ce peut-être aussi que l'artillerie, placée sous le commandement des généraux de division, attend trop souvent leurs ordres pour avancer, au lieu de deviner par intuition, d'après le terrain et le mouvement des autres troupes, l'emplacement où elle doit se mettre en batterie et de s'y porter rapidement d'elle-même? N'y a-t-il pas aussi, dans les troupes de race allemande, une crainte exagérée de compromettre l'artillerie. Je sais que cette crainte provient des sentiments les plus honorables, car si l'infanterie, en résistant jusqu'au dernier moment, ne fait que se couvrir de gloire, et ne risque que son existence, l'artillerie redoute toujours de voir son honneur compromis par la perte de ses canons. Mais ce sentiment d'honneur, s'il est poussé trop loin, risque de nuire à l'ensemble de l'action.

Si j'insiste là-dessus, c'est que j'ai souvent remarqué cette même tendance dans notre artillerie suisse : combien de fois, dans les manœuvres de nos propres troupes, ai-je vu dans une belle et bonne position défendue par de l'infanterie et du canon, l'artillerie tirer sur l'ennemi tant qu'il était éloigné; puis au moment où il approchait, au moment où il attaquait à la baïonnette en colonne serrée, et où le boulet et la mitraille auraient fait de terribles ravages, je voyais l'artillerie remettre rapidement ses pièces sur l'avant-train pour aller, disait-elle, chercher en arrière une bonne position, laissant l'infanterie se tirer d'affaire cemme elle pouvait; c'est dans ce moment-là, au contraire, qu'elle devrait redoubler son feu et jouer le tout pour le tout, car c'est là la seule condition de résistance, et si on ne veut pas lutter à outrance, mieux vaut ne pas tenir dans une position que d'y faire tuer des hommes inutilement. Dans un combat sérieux, ce serait, je crois, une tactique funeste, que de retirer l'artillerie au moment le plus vif par crainte de la compromettre. Là où l'on risque des centaines d'hommes, on peut bien risquer des canons, qui doublent ou triplent, par leur présence, la chance de repousser l'ennemi. Une batterie bien placée, bien servie et flanquée par de l'infanterie qui tient bon, est presque inabordable de front et court peu de dangers. C'est ce dont je voudrais que tous nos capitaines d'artillerie fussent bien persuadés.

Pour en revenir à l'armée prussienne, j'ai remarqué, dans certaines

occasions, une batterie d'artillerie isolée dans un intervalle si grand qu'à cinq cents pas, soit à droite, soit à gauche, il n'y avait point d'autre troupe, sauf toutefois la compagnie de soutien qui ne quitte jamais la batterie, mais qui, dans une plaine, et à pareille distance de tout secours, est complétement insuffisante; un régiment ou seulement nn escadron ennemi l'aurait enlevée sans coup férir. Il semble que je me contredis, en reprochant à l'artillerie tantôt de ne pas s'exposer assez, tantôt de s'exposer trop, et pourtant je crois que cette contradiction n'est qu'apparente; car dans le premier cas, la faute vient plutôt du commandement de la batterie qui n'avance pas à temps, ou redoute de la compromettre, et dans le dernier cas où la batterie a été envoyée à un poste fixé, la faute vient plutôt des chefs qui n'ont pas bien calculé le mouvement de leurs brigades, et ont laissé un trop grand intervalle où l'artillerie s'est trouvée isolée et en danger. Le vide s'est fait là où il n'aurait pas dû se faire.

La manœuvre des tirailleurs s'exécute par une série de groupes isolés plutôt qu'en chaîne. On se rappelle qu'ils sont fournis par le troisième rang, et que ces groupes, pour prévenir une consommation abusive ou intempestive des munitions, sont toujours dans la main d'un chef qui leur commande le feu, souvent même, à ce qu'il m'a paru, homme par homme en indiquant la distance et le but. Tous les mouvements de tirailleurs sont bien réglés, bien commandés, mais paraissent peut-être manquer un peu de vie, de rapidité et d'initiative. Le pas de course est rarement employé; les tirailleurs ne se déploient pas devant la ligne de bataille, et ne se replient pas derrière elle avec la même promptitude que dans d'autres armées; et pourtant le fusil à aiguille est, sous certains rapports, très favorable à ce genre de combat, car il se charge avec facilité dans toutes les positions, et l'homme embusqué ou couché, n'a pas besoin d'exécuter tous les mouvements souvent difficiles de la charge à la baguette. On a quelquefois reproché au système militaire prussien, non-seulement de ne pas favoriser l'initiative chez le soldat, mais de la diminuer par l'action d'une discipline trop serrée. C'est peut-être dans le combat en tirailleurs que ce reproche serait le plus fondé. Il est d'abord difficile à ce même soldat qu'on dresse à une immobilité si parfaite dans le rang, à un alignement si rigide, d'oublier cette contrainte dès qu'il est en tirailleur; la nature factice que la discipline lui a donnée domine trop; il attend toujours le commandement, et si en outre le règlement de tirailleurs exige que, dans certains cas, il attende, pour faire feu, l'ordre de son chef, on comprend très-bien que le tout manque un peu de spontanéité. Je sais que, pour que l'initiative dans les mouvements puisse être permise au soldat, il faut que celui-ci ait

reçu une éducation militaire spéciale, et qu'on lui ait enseigné à discerner ce qu'il doit faire par lui-même dans chaque cas particulier; mais il y a des troupes dont l'intelligence et le savoir-faire se développent par cette éducation, et qui arrivent à un haut degré d'initiative dans ce genre de combat, sans cesser d'être dans la main de leurs chefs. Parfois aussi, cette éducation dépasse la limite raisonnable, l'élan spontané l'emporte sur la discipline, le chef n'est plus maître, et si malgré cela le courage des soldats lui donne encore souvent la victoire, malheur au jour de la défaite! la retraite sera une déroute. Il faut chez le soldat développer l'intelligence et la science de la lutte dans une certaine mesure, proportionner la liberté qu'on lui laisse, au degré de son aptitude, de manière à ce que le lien de la discipline ne soit jamais brisé.

Du reste, ce besoin de maintenir le soldat immédiatement sous la main du chef, cet idéal peut-être un peu exagéré de la discipline, est un trait caractéristique du système prussien. C'est encore cette même idée qui, dans leur tactique, est la cause d'une disposition qui me paraît dangereuse et que je dois signaler: l'abus dans l'emploi de la colonne serrée. Je n'avais pas assisté pendant une heure à la premier manœuvre, que ce fait m'avait singulièrement frappé. Non-seulement tous les mouvements s'exécutent par bataillons ployés en colonne serrée, ce qui est souvent très rationnel, non seulement la second ligne conserve habituellement cet ordre, mais leur première ligne de bataille reste presque toujours par bataillons en masse à distance de déploiement, même sous le feu de l'artillerie ennemie, et je crois être dans le vrai, en disant qu'on ne voit guère un bataillon se déployer que dans le moment où il veut faire feu. Cela m'a paru être poussé trop loin, car, dans ces masses épaisses, l'artillerie ferait de tels ravages, qu'elles seraient promptement détruites.

Je voyais ce système si généralement employé, qu'il était impossible de l'attribuer à quelque erreur des chefs de bataillons, et en allant aux informations j'appris que c'était le règlement. D'où peut provenir une pareille disposition réglementaire? Voici l'explication qui m'en a été donnée. En 1813 et 1814, l'armée prussienne comptait dans ses rangs une grande proportion de soldats peu aguerris, recrues ou landwehr; on sentit le besoin pressant, et dans ce cas parfaitement motivé, de les tenir toujours le plus possible sous la main du chef; on manœuvra toujours en colonne serrée, on remporta la victoire, et cette ordonnance, se rattachant à de glorieux souvenirs, a survécu aux circonstances qui l'avaient fait naître. Dès lors la Prusse n'a pas eu de grande guerre, et la force de l'habitude qui, dans toutes les armées, est souvent un obstacle à de réels progrès aura probable-

ment fait conserver ce qui autrefois avait été une cause de succès.

C'est un des penchants naturels de l'esprit humain de s'attacher à la forme de la chose, en en perdant quelquefois de vue l'esprit et le but. Une méthode a eu jadis la meilleure raison d'être et a parfaitement réussi, on la conserve; les circonstances changent, tout se modifie, la forme seule reste, et si l'on ne s'aperçoit pas à temps qu'elle est devenue vide de sens, on ne l'apprend quelquefois que par une cruelle expérience. Il en est un peu comme de cette sentinelle, qu'il était d'usage de placer sur une certaine pelouse devant le palais des empereurs de Russie. Personne n'avait jamais su à quoi elle servait. Un haut personnage curieux de remonter aux causes découvrit que, vingt ans auparavant, une princesse avait remarqué sur cette pelouse une admirable rose prête à éclore, et que voulant la réserver pour la fête de son fils, qui avait lieu deux jours après, elle y avait fait placer un factionnaire avec consigne d'empêcher de la cueillir. Vingt ans plus tard, la princesse, peut-être l'enfant, même la rose avaient disparu, mais la sentinelle était restée!

Je crois qu'il se fera, à la première affaire sérieuse, un changement dans ce système de colonnes serrées, mais il vaudrait mieux le modifier auparavant: car ce n'est pas sans un certain ébranlement qu'on peut faire combattre en ordre mince des troupes habituées à manœuvrer presque toujours en ordre profond. Le soldat doit se sentir moins bien soutenu, et il lui faut du temps pour s'y faire. Le Prussien, si discipliné et si brave, s'y formera très facilement, mais ce n'est pas sous le feu de l'ennemi qu'il faut d'abord l'accoutumer à cet ordre de bataille. Je ne crois pas m'exagérer les fâcheux effets de cette tendance, en pensant que les nouvelles armes rayées, portant si juste à de grandes distances, pourraient causer dans ces masses profondes de terribles ravages.

Il m'était difficile de ne pas être frappé du contraste qu'offrait sous ce rapport la tactique prussienne avec ce que je venais de voir quelques semaines auparavant à Châlons, où j'avais passé une journée lors d'une grande manœuvre faite en présence du roi de Suède. Les trois divisions qui formaient le corps d'armée du duc de Magenta étaient restées pendant toute la manœuvre avec leurs deux lignes entièrement déployées et avaient exécuté dans cet ordre, sans se ployer une seule fois en colonne, un mouvement offensif, une marche en avant de plus d'une lieue, avec une attaque tournante par l'aile gauche. J'avais été frappé de cette manière de manœuvrer, et des officiers français m'ont confirmé depuis, qu'elle leur était devenue beaucoup plus habituelle, l'usage des nouvelles armes ayant nécessité un plus grand emploi de l'ordre mince, et des troupes déployées.

Je ne veux rien exagérer, et je suis certain que les généraux prus siens savent dans l'occasion, suivant les circonstances, le but de l'ac tion et la nature du terrain, combattre en ligne, tout comme les gé néraux français savent adopter au besoin les colonnes serrées; je n' voulu que signaler une tendance, et je ne puis m'empêcher ici d faire remarquer que c'est une des principales causes de la puissanc militaire de la France, que de s'attacher à l'esprit des institutior plutôt qu'à leurs formes, de savoir, suivant les besoins du temps les circonstances du moment, modifier promptement son système d guerre qu'elle subordonne au but à atteindre, sans donner trop d'im portance au règlement, ou à la tradition.

L'emploi des colonnes de compagnies est assez fréquent, il vien souvent corriger l'inconvénient signalé précédemment, et c'est dan certaines circonstances une excellente formation dont les Prussien savent habilement faire usage.

Quant aux dispositions contre la cavalerie, le carré se forme rapi dement et facilement. Les grands côtés ont six rangs d'épaisseur: le premier rang s'agenouille, le second et le troisième font feu, les qua trième, cinquième et sixième sont inutiles. Les petites faces sont presque nulles et formées uniquement de quelques sous-officie massés pour fermer l'interralle entre les grands côtés, et de quelq files extrêmes qui font face à droite et à gauche. Le feu de ces tites faces doit être insignifiant, et c'est probablement pour ce mo qu'on ne voit pas les carrés prussiens obliquer sur la ligne de batail pour se flanquer mutuellement, disposition si avantagsuse pour re pousser une attaque de cavalerie. Le feu si nourri des fusils à aiguill compense sans doute en partie cet inconvénient. Ce carré offre en core une masse trop épaisse aux boulets ennemis; il a en outre le désavantage de ne réserver à l'intérieur qu'un vide insuffisant; im possible d'y faire réfugier les avant-trains d'une batterie. Ici encore, il y a un grand contraste avec le carré français, qui, maintenant, ne se forme que sur deux rangs, ayant au centre une réserve prête à renforce le côté attaqué, et offre ainsi moins de prise aux coups de l'artillerie, mais aussi moins de solidité contre la cavalerie.

Pour entrer plus avant dans l'examen de la tactique des Prussiens, il faudrait une connaissance de leurs règlements que je ne possède pas; je n'ai voulu que signaler certains points qui ont dû être re marqués par ceux qui ont suivi ces manœuvres avec quelque atten tion. Mais il me semble qu'on peut toutefois conclure de ce qui pré cède, que cette armée a encore certains progrès à faire et certains changements à introduire pour mettre sa manière de combattre en rapport avec les effets des armes rayées; qu'elle n'est pas encore,

sous ce point de vue, au niveau du degré élevé où elle est parvenue dans les autres branches, au niveau du progrès qu'elle a réalisé par l'adoption des nouvelles armes qu'elle-même a créées.

Sous tous les autres rapports, l'infanterie m'a paru aussi excellente que belle ; elle manœuvre avec une grande rapidité, conservant pendant les mouvements un ordre parfait, et rentrant dans la tranquillité la plus complète dès qu'il sont terminés. Son règlement de manœuvre lui permet d'exécuter des mouvements rapides et difficiles, comme, par exemple, dans une marche en bataille, la formation en colonne d'attaque, en avant de la ligne, sans interrompre la marche. Elle possède une arme qui, par la rapidité du feu, doit lui assurer souvent une prépondérance marquée. Elle est bien équipée, bien habillée; les hommes y sont remarquablement beaux et vigoureux: elle supporte admirablement les fatigues et paraît être une troupe sûre et solide, pleine de morale et de force.

La cavalerie est superbe. La tenue est simple et de bon goût. Les cavaliers sont de beaux hommes, montant très-bien et très-unis avec leurs chevaux. Le cheval est de belle race, plein de feu et de force; il est bien soigné, et l'on voit que le cavalier appartient à une nation qui connaît et aime ce noble animal, ce qui est la condition fondamentale d'une bonne cavalerie. Non-seulement l'officier est brillant cavalier, mais il est amateur de chevaux et en possède souvent de fort beaux. Ce goût pour les chevaux s'étend même à l'officier d'infanterie, qui est bien en selle, et n'offre pas le spectacle que présente dans d'autres armées l'officier supérieur d'infanterie, mal à l'aise sur sa monture, parce qu'il l'a enfourchée pour la première fois de sa vie le jour où il a reçu l'épaulette à gros bouillons.

L'officier prussien est généralement instruit, intelligent, vif et prompt dans ses allures, d'apparence distinguée, rempli d'honneur et du sentiment du devoir, dévoué à son Roi et à son pays.

L'esprit de l'armée est excellent: discipline et soumission aux chefs, non pas discipline servile, mais empressement à faire son devoir; une grande bonne volonté mêlée à un sentiment de dignité.

On sent que chez cette nation le métier des armes est le premier de tous, et que par sa nature, au moins autant que par la loi, tout Prussien est soldat. Il est fier de servir une patrie honorable, heureuse, libre d'une liberté sage, et l'armée est profondement nationale. Si le Prussien a ses antipathies, si l'idée de telle ou telle guerre lui sourit, c'est que ces antipathies remontent à de justes causes, car il n'est pas offensif, il n'est pas méprisant du droit des autres. Au fond, l'idée qui l'anime, depuis le roi jusqu'au soldat, c'est l'idée patriotique de la défense de son pays, bien plus que celle d'une guerre de

conquête. Il n'est pas de ceux qui se battront aussi volontiers pour une cause injuste que pour une bonne cause ; il n'est pas de ceux qui ne sauront jamais rendre justice ni à la bravoure d'un ennemi, ni à celle d'un allié.

Aussi est-ce une noble armée, et si, pour être sincère (et quel autre mérite ces impressions pourraient-elles avoir que celui de la sincérité), j'ai dû signaler certaines imperfections sous le rapport de la tactique, ce ne sont que de légères ombres au tableau.

Comme toute armée qui n'a pas fait la grande guerre depuis longtemps, l'armée prussienne manque peut-être de cette expérience que la guerre seule peut donner, de ces chefs dont le nom seul est un gage de victoire ; mais on peut être certain que, dans tout conflit européen où elle sera engagée, elle jouera un rôle brillant, parce qu'elle est bien organisée, bien armée, pleine d'honneur, de patriotisme et d'énergie. »

—

On nous annonce que S. M. le roi de Prusse a daigné conférer à M. le lieutenant-colonel Favre la décoration de l'Aigle Rouge de 4me classe.

GUERRE D'AMÉRIQUE.

La situation n'a pas sensiblement changé depuis notre dernier numéro. Il y a inaction complète devant Richmond, où Mc Clellan a enfin reçu d'importants renforts. Dans le Tenessee, un parti de cavalerie sécessionniste a réussi à capturer un régiment d'infanterie, le 9e Michigan, dans le village de Murfresboro !

La levée nouvelle de 300,000 hommes s'opère avec entrain, et, en attendant, le Congrès a pris diverses mesures pour aider à poursuivre la guerre.

Le Sénat a d'abord, pour éviter les complications, rejeté en séance secrète le traité conclu avec le gouvernement Juarez, et d'après lequel les Etats-Unis devaient faire au Mexique une avance de 11 millions de dollars. Les difficultés dont on craignait que cette convention ne devînt le sujet vis-à-vis de la France se trouvent donc écartées pour le moment.

Le bill de confiscation a été définitivement voté par les deux chambres, avec une rédaction nouvelle. La loi, telle qu'elle a passé, décrète contre le crime de trahison et de rebellion la peine de mort

ou l'emprisonnement pour 5 ans au moins, avec une amende dont le minimum est fixé à 10,000 liv. sterl. Les coupables verront en outre leurs biens meubles et immeubles confisqués et leurs esclaves libérés. Tout esclave venant dans les lignes fédérales sera considéré comme prisonnier de guerre et par ce fait émancipé. Les citoyens loyaux pourront cependant invoquer le bénéfice de la loi des esclaves fugitifs, mais par devant une cour de justice. Le Président a la faculté d'employer les noirs de la manière qui lui paraîtra la plus convenable pour le service public, et de prendre des dispositions pour les former en colonie. Il a aussi le droit de faire grâce aux rebelles. Enfin sommation devra être adressée aux rebelles, par le moyen d'une proclamation, d'avoir à déposer les armes sous soixante jours, après lequel délai ils deviendront passibles des pénalités ci-dessus énoncées.

Le Sénat a voté l'admission dans l'Union, comme Etat distinct, de la Virginie occidentale. Avant le vote définitif, l'assemblée avait adopté deux amendements portant que tout esclave né dans le nouvel Etat après le 4 juillet 1863 serait libéré, et que tout esclave qui sera âgé de moins de dix ans au 4 juillet 1863 devra aussi être libéré; ceux qui auront atteint à cette date l'âge de vingt-un ans seront libérés à vingt-cinq.

— On lit dans le *Nouvelliste vaudois* du 30 juillet :

« On nous demande l'insertion de la rectification suivante :

Dans votre numéro d'hier votre correspondant de Paris vous mande que les princes d'Orléans, en quittant récemment les Etats-Unis, auraient été l'objet de démonstrations malveillantes. Permettez-moi, par pur amour de la vérité, de venir contre-dire formellement cette assertion. Ils ont reçu au contraire, comme ils le méritaient, des témoignages marquants de sympathie. La presse de New-York, à l'occasion de leur départ, à fait d'eux les plus grands éloges, et le maire de Boston leur a offert l'hospitalité au nom de la ville.

C'est faire injure d'ailleurs à l'intelligence et aux sentiments des Américains que de leur attribuer les actes dont parle votre correspondant; à leur intelligence, en ce que chacun a compris aux Etats-Unis que le projet présenté par le cabinet d'une alliance avec le Mexique plaçait les princes français dans une situation qui ne leur permettait plus de rester sous les drapeaux des Etats-Unis; à leurs sentiments, en ce qu'ils auraient montré la plus noire ingratitude.

Le comte de Paris et son frère le duc de Chartres, comme capitaines à l'état-major du général Mc Clellan, et leur oncle le prince de Joinville, qui les a constamment accompagnés, ont rendu pendant

toute la campagne les plus éminents services. Toujours les premiers en selle dans les moments critiques, ils se sont fait remarquer autant par leur dévouement que par leur intelligence et par leur courage, et ils ont laissé chez leurs supérieurs et chez leurs camarades les plus sympathiques souvenirs. Leur départ, fixé depuis quelques semaines, n'a été retardé que pour ne pas quitter l'armée à la veille de la bataille. Dans les dernières affaires ils ont été sans cesse au plus fort du danger, et ne sont partis que lorsque l'armée fédérale eut enfin atteint la position que le général Mc Clellan voulait lui donner sous la protection de la flottille du James-River. »

P. S. Le général Halleck a été nommé adjoint du ministre de la guerre avec le commandement en chef de toutes les forces fédérales. — L'armée de Pope est entrée en campagne et a poussé son avant-garde jusqu'à Gordonsville, à deux marches au nord de Richmond. — Wicksburg sur le Mississipi n'est pas encore pris par les Fédéraux.

COURS DE RÉPÉTITION D'ARTILLERIE A AARAU.

Notre nouvelle artillerie mise entre les mains de la troupe, justifie-t-elle les espérances que nous avons fondées sur elle et les sacrifices pécuniaires que nous nous sommes imposés pour l'établir? Question déjà souvent posée et que le premier essai pratique a résolue, à notre avis, d'une manière pleinement satisfaisante. — Le premier essai s'est fait du 24 juin au 5 juillet par les batteries de 4 liv. nos 12 Lucerne et 14 Soleure en cours de répétition à Aarau, sous l'habile direction de Monsieur le major fédéral Rothpletz.

Un *tir de vitesse* (Wettfeuer), dans lequel la justesse des coups doit s'allier à la rapidité du feu et des mouvements de la batterie attelée, étant entre tous les exercices le plus propre à faire apprécier le mieux les points forts ou faibles d'une artillerie, je donnerai en détail les résultats de celui du 5 juillet.

Le champ de manœuvre est la place d'armes d'Aarau et le but une paroi en toile de 30 pieds de longueur sur 16 de hauteur, au centre de laquelle est placée une cible mesurant 6 pieds carrés. Les distances sont exactement connues.

FEU DE VITESSE PAR BATTERIES.

Durée des mouvements en secondes.

	Batterie numéro 14.	Batterie numéro 12.
Depuis le signal « feu en avant, » jusqu'au 1er coup, les pièces s'avançant de 50 pas et se mettant en batterie (1re position, à 1000 pas).	37'''	49'''
Du 1er au 18me coup	85	100
Du commandement « amenez les avant-trains en avant, » jusqu'à celui de « batterie en avant, au galop, marche »	20	25
Du commandement « en avant, au galop, » jusqu'à celui de « batterie, halte, en batterie, » les pièces s'avançant de 200 pas au galop	30	23
Du commandement « halte, » jusqu'au 1er coup (2e position, à 800 pas)	32	35
Du 1er au 18me coup (la batterie nº 12 n'a tiré que 15 coups)	103	83
Du dernier coup à la fin du mouvement « amenez les avant-trains »	17	19
. Total . . .	324'''	334'''

Résultats du tir.

	Distance en pas.	Dans la cible.	Dans le reste de la paroi.	Trop haut.	Trop bas.	A gauche.	Coups touchés.	Coups manqués.
Batterie nº 14.	1000	5	10	3	—	—	15	3
	800	1	16	1	—	—	17	1
Total . . .		6	26	4	—	—	32	4
Batterie nº 12.	1000	3	12	2	—	1	15	3
	800	1	12	—	2	—	13	2
Total . . .		4	24	2	2	1	28	5

Ainsi, en résumé, en 5'' 34''', la batterie nº 12 a pris 2 positions et tiré 33 coups dont 28 dans la paroi, tandis qu'en 5'' 24''' la batterie nº 14 prenait également deux positions et tirait 36 coups dont 32 dans la paroi, ce qui donne comme quotient du temps par la justesse :

Batterie nº 14 : 10, 12;
Batterie nº 12 : 11, 92;

et comme pour cent des coups touchés :

Batterie n° 14 : 89 %;
Batterie n° 12 : 85 %.

De tels résultats ne laissent pas que d'être satisfaisants; il serait difficile d'exiger mieux.

Ajoutons que dans les manœuvres de brigade il était rare qu'aux distances moyennes de 800 à 1100 pas, la paroi ne fût pas chaque fois atteinte.

Tir à schrapnels.

But: les 3 parois réglementaires, 90 pieds de longueur sur 9 de hauteur.

A 1100 pas, la batterie n° 12, sur 36 projectiles a logé :

Dans la	1re	paroi	154	coups,
»	2e	»	186	»
»	3me	»	161	»
Total. . .			511	coups, soit 14 en moyenne par

projectile, ce qui (à raison de 10 éclats et de 40 à 42 balles par schrapnels) donne le 28 % comme moyenne des balles et éclats ayant atteint le but.

A 900 pas, la batterie n° 14, sur 36 projectiles a logé :

Dans la	1re	paroi	180	coups,
»	2e	»	107	»
»	3me	»	137	»
Total. . .			424	coups, soit 12 par projectile, ou le

24 % des balles et éclats.

La comparaison du tir à schrapnels des deux batteries conduirait à conclure qu'aux distances faibles ce tir est moins assuré, ce que l'on devrait attribuer au peu de durée de combustion de la fusée. — Un point important à constater c'est si quelques projectiles n'ont pas éclaté, toutes les fusées ont cependant brûlé.

Tir à grandes distances.

Ce tir a été exercé deux fois. Les distances choisies étaient environ 1700, 2100, 2450 et 2800 pas.

Le 1er tir n'a réussi qu'en partie, les cibles étant presque entièrement voilées par les vapeurs du matin.

Dans le 2e essai, la plus grande partie des obus à été retrouvée

dans un espace de terrain très-modéré. Pour de telles distances, de nouvelles expériences sur les hausses me paraissent encore nécessaires.

Quant au nouveau matériel, sensiblement différent de l'ancien, il est en somme mobile, simple, solide et bien entendu dans les détails. Le marche-pied qui permet de se passer entièrement des caissons pour le transport des canonniers dans les allures rapides, et la substitution d'une vis de pointage horizontale à l'ancienne et peu intelligible pantomime entre le pointeur et l'homme au levier, me paraissent constituer un sérieux progrès.

J'aurais encore à présenter sur le pointage, les projectiles et les nouveaux harnais dont on a continué l'expérience, plusieurs remarques intéressantes pour un officier d'artillerie; mais une description détaillée me conduirait trop loin, tel n'est point d'ailleurs mon but. Je désirais simplement constater en quelques mots la réussite pratique du nouveau système et, point auquel on ne saurait attacher trop de prix, la pleine confiance et l'affection de la troupe pour son arme, affection qu'elle a hautement témoignée en acclamant Monsieur le colonel Herzog le jour du défilé et en tressant à ses canons des guirlandes et des couronnes pour le jour du départ.

Villeneuve, 21 juillet 1862. E. R.

LE COMITÉ D'ORGANISATION DE LA FÊTE FÉDÉRALE DES OFFICIERS AUX OFFICIERS SUISSES.

Chers frères d'armes!

Ayant reçu du comité central de la société militaire fédérale la charge honorable de préparer une réception cordiale à nos camarades qui se rendront à Berne les 16, 17 et 18 août, pour assister à l'assemblée générale de la société, nous venons vous transmettre le programme de cette fête. Quoique persuadés qu'elle ne brillera pas de tout l'éclat qui a distingué les fêtes des dernières années, nous espérons néanmoins pouvoir vous prouver combien nous sommes heureux de fêter dans nos murs nos frères d'armes, nos chers confédérés.

Venez donc, chers amis, renouveler avec nous les vœux de fidélité et de dévouement à notre commune patrie. Vous serez tous les bienvenus!

Berne, en juillet 1862.

Au nom du comité d'organisation,
Le président:
Kurz, colonel-fédéral.
Le secrétaire:
Lemp, capitaine.

ÉTAT NOMINATIF DES MEMBRES DES COMITÉS.

I. COMITÉ CENTRAL.

Président: MM. *J. Scherz*, colonel fédéral.
Vice-Président: » *J. Meyer*, lieutenant-colonel fédéral.
Caissier: » *F. Henzi*, capitaine d'infanterie.
Secrétaire: » *W. Munzinger*, capitaine d'infanterie.
Adjoint du secrétaire: » *H. Kurz*, lieutenant d'infanterie.

II. COMITÉ D'ORGANISATION.

Président: MM. *Kurz*, colonel fédéral.
Vice-Président: » *Karlen*, colonel cantonal, directeur militaire.

MEMBRES:

Pour la commission de réception et des logements:
MM. *Kocher*, commandant.
» *Gerster*, major du commissariat.
Pour la commission des finances:
MM. *de Gonzenbach*, colonel de l'état-major judiciaire.
» *Müller*, lieutenant-colonel du commissariat.
Pour la commission des bâtiments et décorations:
MM. *de Fischer*, lieutenant-colonel fédéral.
» *Amstuz*, lieutenant-colonel fédéral.
Pour la commission des vivres et liquides:
MM. *Schorer*, lieutenant-colonel fédéral.
» *Zaugg*, major de carabiniers.
» *Liechti*, major d'artillerie.
Pour la commission de police:
MM. *König*, commandant.
» *Luginbühl*, commandant.
Pour le comité du bal:
MM. *Kilian*, commandant.
» *Renaud*, major, (caissier du comité d'organisation).
» *Jäggi*, aide-major.
» *Courant*, aide-major.
Secrétaire: » *Lemp*, capitaine.

PROGRAMME DE LA FÊTE FÉDÉRALE DES OFFICIERS des 16, 17 et 18 août 1862.

SAMEDI 16 AOÛT:

1. Le drapeau de la société, reçu à Herzogenbuchsée par le comité central et une députation du comité d'organisation, fait son entrée dans la ville. Les officiers

présents, sont priés de le recevoir à la gare et de l'accompagner. Salve de 22 coups de canon. Le drapeau est salué par les membres du gouvernement.

2. Distribution des cartes de la fête et des billets de logement dans les bureaux de la commission des logements vis-à-vis de la gare. Ces bureaux seront ouverts les deux premiers jours jusqu'à 9 heures du soir, le lundi jusqu'à midi.

Les cartes de la fête donnent droit au bal, à l'excursion du dimanche après midi et au banquet de lundi.

3. A 5 $^{1}/_{2}$ heures, réunion du comité central et des députations des sections cantonales dans la salle du Conseil des Etats.

4. A 8 heures, bal dans le local de la fête.

DIMANCHE 17 AOÛT :

5. A 6 heures du matin, diane éxécutée par les tambours et la musique militaire.

6. A 9 heures, réunion des armes séparées :

a) Génie et artillerie : dans la salle du Conseil national ;
b) Cavalerie : dans la salle supérieure du Casino ;
c) Etat-major fédéral, carabiniers et infanterie : dans la salle du Grand Conseil ;
d) Corps sanitaire : dans la salle du Conseil des Etats ;
e) Commissariat : dans la salle inférieure du Casino ;
f) Etat-major judiciaire : dans une des salles du Casino.

7. A 2 heures, réunion des officiers à la gare et départ pour Thoune. Réception par les autorités et le corps d'officiers de cette ville.

8. Retour à la gare à 9 heures. Cortége par la ville illuminée. Réunion familière dans le local de la fête.

LUNDI 18 AOÛT :

9. A 6 heures du matin, diane éxécutée par les tambours et la musique militaire.

10. A 8 heures, réunion des officiers sur la terrasse du palais fédéral. Une députation du comité central conduit l'ancien comité central au lieu de réunion. 22 coups de canon. Remise du drapeau.

11. Cortége pour se rendre à l'assemblée générale, tenue à la cathédrale.

Ordre du cortége : *a)* le corps des cadets ;
b) les tambours ;
c) la musique militaire de la ville ;
d) l'ancien et le nouveau comité central avec le drapeau de la société ;
e) les invités ;
f) le comité d'organisation ;
g) les officiers marchant à rangs doublés (une seconde musique au centre) ;
h) un détachement militaire.

12. Après l'assemblée générale le cortége dans le même ordre accompagne l drapeau au domicile du président du nouveau comité central.

13. A cinq heures précises, banquet dans le local de la fête.

Le premier toast est porté par le président du comité central à la Patrie. Le toasts suivants doivent être annoncés d'avance au président du comité d'organisation.

Signes distinctifs des comités et des commissions:

Pour le comité central: un brassard rouge et blanc.

Pour le comité d'organisation: un brassard rouge et noir avec nœud rouge et blanc.

Pour les présidents franges d'or et pour les vice-présidents franges d'argent. Le brassard est porté au bras gauche.

Pour la commission de réception et logement: ruban bleu.
Id. de bâtisses et de décoration: ruban vert.
Id. de police: ruban jaune.
Id. des finances: ruban blanc.
Id. des vivres et liquides : ruban rouge.

Pour le comité du bal: ruban bleu et blanc.

Les rubans sont portés aux boutons du côté gauche.

Berne en juillet 1862.

Pour le comité d'organisation,
Le président:
Kurz, colonel fédéral.
Le secrétaire:
Lemp, capitaine.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Turquie. — Outre la guerre qui se poursuit dans le Monténégro avec une nouvelle recrudescence depuis quelques mois, et qui vient de procurer des avantages marqués aux troupes ottomanes, des symptômes de troubles plus graves paraissent s'élever sur le Danube. La Servie, province vassale de l'empire, s'agite pour revendiquer sa complète indépendance de la Sublime-Porte, et le fait que le gouvernement et les troupes serbes se trouvent face à face sur plusieurs points avec les garnisons musulmanes, peut facilement amener des hostilités. On sait que les Turcs occupent la puissante citadelle de Belgrade et les forteresses de Feth-Islam, Semendria, Chabatz, Ada-Kalé, Sokol et Uchitza.

La *Revue militaire* paraît deux fois par mois. — Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse et 10 francs pour l'étranger. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à l'imprimerie Pache, à Lausanne, et à M. Tanera, éditeur, rue de Savoie, 12, à Paris.

Annonces militaires: 20 centimes la ligne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

N° 16 | Lausanne, 16 Août 1862. | VIIe Année

SOMMAIRE. — Essais d'un nouveau système de blindage. — Lettre du général Jomini sur les colonnes de bataillons. — Guerre d'Amérique. — Bibliographie. *L'art des indices, par de la Barre-Duparcq.* **— Société militaire fédérale. — Nouvelles et chronique.**

ESSAIS FAITS A L'ÉCOLE CENTRALE DE THOUNE,

SUR UN NOUVEAU SYSTÈME DE BLINDAGE, EN JUILLET 1862.

Depuis l'introduction du canon rayé, qui dans les travaux de fortifications rend les problèmes de défilement si difficiles à résoudre, on doit chercher à se couvrir plutôt qu'à se défiler.

On peut se couvrir soit par des maçonneries ou casemates soit par des charpentes ou blindages.

Mais les casemates sont très coûteuses; la maçonnerie ne peut plus être exposée aux feux qui la démolissent à de grandes distances; enfin, les casemates présentent l'inconvénient de devoir être construites longtemps à l'avance, en même temps que l'ouvrage dans des endroits déterminés et immuables.

Les blindages, au contraire, plus économiques, peuvent être dressés au dernier moment, sur un point quelconque de la ligne de feu et dans des positions variables, qu'il n'est pas nécessaire de fixer d'avance lors de la construction du parapet.

Néanmoins les blindages, tels qu'on les a faits jusqu'ici, demandent toujours un temps plus ou moins long pour être convenablement construits. Les pièces qui les composent, par la variété de leurs dimensions et des formes de leurs divers assemblages, créent l'obligation de ne préparer les bois que fort peu de temps avant leur emploi,

et de faire mettre la charpente en montage par ceux qui en ont préparé les bois.

Il est pourtant évident qu'un emmagasinage des pièces de bois nécessaires à la construction des blindages serait fort avantageux même avec un type de charpente composé de pièces différentes; mais cet emmagasinage serait considérablement facilité si le type unique de charpente était composé de pièces identiques, en longueur, en équarrissage et en assemblages, pouvant se substituer les unes aux autres dans toutes les parties du blindage.

Des pièces identiques présenteraient non-seulement l'avantage de supprimer, dans les commandes et les réceptions d'approvisionnements, des détails d'inventaire toujours longs et sujets à erreurs, mais elles simplifieraient surtout les constructions qui pourraient dès lors être confiées à l'artillerie aussi bien qu'au génie, et être enseignées dans les écoles de cette première arme. On comprend enfin combien un modèle unique de pièces simplifierait les réparations.

Le bureau de l'inspecteur du génie a étudié un type de blindage nouveau remplissant toutes ces conditions qu'il s'était imposées.

Le colonel fédéral Aubert l'a présenté avec préavis favorable au département militaire fédéral, lequel a alloué le crédit nécessaire à des essais qui ont eu lieu cette année à l'école centrale de Thoune, sous la direction de M. le major Siegfried, et qui ont donné des résultats assez satisfaisants pour engager à continuer les expériences.

Ce système se compose de poutres identiques de 13 pieds de long et de 1 pied d'équarrissage, avec entailles à mi-bois à chaque extrémité.

Chaque pièce peut servir indifféremment de montant (Pfosten), de semelle (Schwelle), de chapeau (Pfetten), et de poutre, soit de plancher (Bodenbalken), soit de plafond (Deckbalken).

Les pièces, réunies entr'elles par leurs assemblages, donnent lieu à une carcasse (Gerippe) de forme cubique d'un nombre déterminé de pièces..

La juxtaposition d'un nombre quelconque de ces cubes peut donner les formes les plus diverses appropriées soit à des batteries, des blockhaus, des réduits; soit à des logements, des magasins, des écuries et autres constructions militaires à l'abri de la bombe.

Dans le cas d'une batterie, essayée à Thoune, on a, pour se garantir des coups directs, diminué autant que possible les dimensions de l'embrasure en construisant, toujours avec la pièce unique, un masque armé de rails et composé de 4 étages de 2 pièces jointives. L'ouverture intérieure de l'embrasure n'était que de 15" de largeur sur 18" de hauteur; les joues étaient revêtues de gabions et de fascines.

Le toit du blindage était recouvert d'un rang de fascines, et de 5 de terre mélangée de gravier.

Les pièces doubles, dont se composent les montants et les chapeaux, étaient accouplées avec des brides ou étriers en fer d'un modèle unique aussi; ce qui fait qu'en somme, le système n'est formé que de deux pièces différentes, l'une en bois, l'autre en fer. On ne parle pas des rails qui ne s'emploient que pour l'une des applications du système, et qui en sont, comme les gabions et fascines, tout à fait indépendants.

Lors des essais de Thoune, la batterie se trouvant entièrement isolée, on a cru devoir l'étayer (verstreben) de tous côtés; ces étais ne seraient plus nécessaires qu'aux deux extrémités et en arrière, si l'on devait, comme cela arrive le plus fréquemment, couvrir plusieurs pièces sur le même front.

Les essais ont eu lieu le jeudi 17 juillet, jour de l'inspection, et en présence du chef du département militaire fédéral et des chefs des armes spéciales.

L'artillerie a d'abord tiré 20 coups, avec des canons de 12 liv., à une distance de 750 pas; 13 coups ont porté dans le blindage, mais n'ont pas paru y produire de résultat nuisible.

Ensuite elle s'est avancée jusqu'à 400 pas; il a été tiré à cette distance 20 boulets de 12 liv., dont 17 ont touché le blindage. On a cessé le feu pour examiner les effets produits par ces dernières décharges. Les joues de l'embrasure seules avaient sérieusement souffert. Le masque avait résisté, quoique plusieurs rails fussent brisés, que plusieurs boulets aient pénétré dans le bois jusqu'à une profondeur de 1 $^1/_2$', et que 2 projectiles aient traversé rails et masque de part en part, pour aller se perdre en arrière. Un boulet de 12 liv. avait pénétré dans un des montants à une profondeur de 2" de plus que son diamètre. Malgré la violence du choc, la verticalité du montant est restée parfaite.

Après cet essai, l'artillerie cemmença un feu nourri à 800 pas avec des obus de 24 liv. chargés. Le tir a été passablement précis; sur 38 obus 22 ont porté dans le blindage; l'effet de ce tir dans le masque a été plus sensible que celui de boulets de 12 liv. à 400 pas. Un obus a traversé les rails et les 2 pieds d'épaisseur de bois pour venir éclater sur le parement intérieur du masque, sans cependant emdommager l'ensemble; tous les éclats ont été retrouvés dans le masque même. Un fait curieux à enregistrer, est que 3 boulets de 12 liv. ont pénétré précisément dans le même trou; ces chocs réitérés

sur un même point n'ont dérangé ni le masque ni le blindage. Le rail, il est vrai, était brisé, mais le premier boulet n'avait pénétré dans le bois que de 1 $^{1}/_{2}$.

On a retrouvé dans le masque même 10 boulets de 12 liv., dont plusieurs brisés par les rails, et 4 obus. — Enfin, il peut être intéressant de noter que la pénétration des boulets de 12 liv. à 400 pas, dans le parapet de terre graveleuse, n'a été que de 2 pieds.

Quant au blindage lui-même à la fin du tir, il n'avait éprouvé d'autre avarie que celle produite par le boulet logé dans un montant, dont il a été question plus haut et qui n'avait point dérangé la construction.

MM. le capitaine Huber et le lieutenant Cuénod, qui ont étudié ce système de blindages, ne se sont fait aucune illusion sur les quelques inconvénients que devait présenter leur projet, au sujet duquel l'expérience n'avait encore fourni aucune donnée.

Ils ont été les premiers à reconnaître le trop de hauteur, exigeant un trop fort relief pour des ouvrages de campagne, et le trop peu d'espace entre les montants, s'opposant à un tir aussi biais qu'on pourrait le désirer dans une batterie. Ces deux inconvénients résultent de l'obligation qu'ils se sont imposée de n'employer qu'un seul modèle de pièce.

Ils ont déjà trouvé le moyen de parer à ces défauts, et comptent aussi faire sur l'embrasure une cuirasse en rails assez inclinée pour permettre aux projectiles de ricocher au lieu de pénétrer.

L'on avait craint que le poids des pièces et le fait de leur assemblage à mi-bois fussent des circonstances défavorables en pratique; mais elles sont aisément portées par 4 hommes, au besoin par deux, et quant aux assemblages, pas un n'a cédé pendant ces rudes épreuves, quoique le bois fût de qualité inférieure, et les têtes de poutres non frêtées.

L'on compte, dans le courant du mois d'août, continuer les essais et constater surtout les effets de la bombe.

Il est à désirer qu'ils soient aussi complets que possible, et que le département militaire veuille bien accorder, pour l'année prochaine, le crédit nécessaire pour les poursuivre sur les perfectionnements qu'aura apportés le bureau du génie.

DES COLONNES DE BATAILLONS,

A PROPOS DES MANŒUVRES DE L'ARMÉE PRUSSIENNE PRÈS DE COLOGNE.

Le général Jomini nous adresse la lettre suivante :

Mon cher Monsieur,

Je viens de lire avec intérêt les rapports de M. le colonel Favre, sur les manœuvres de l'armée prussienne près de Cologne, auxquelles il a assisté : j'ai surtout remarqué les observations judicieuses qu'il a faites sur les inconvénients graves qui résultent souvent du trop grand prix attaché à la conservation de ses canons. Ce préjugé, qui était surtout en faveur dans l'armée russe, a coûté cher au général Danneberg dans la retraite d'Inkermann en 1854. Mais, malgré ma répugnance d'engager une polémique dans ma 84e année, pour un article de tactique, je ne puis résister à l'intérêt que m'inspire encore l'art de la guerre, et me décide à vous adresser ces lignes pour rectifier ce que dit M. Favre sur les colonnes de bataillons et sur l'ordre déployé.

Si mon honorable compatriote avait eu connaissance de mon *Résumé des principes généraux de l'art de la guerre, publié séparément, à Glogau, en 1807,* il aurait su que c'était surtout d'après cette brochure, et nullement par manque de confiance dans leurs jeunes soldats, que les Autrichiens à Wagram, et les Russes et Prussiens en 1812 et 1813, avaient adopté cette formation de *colonnes de bataillons* (non pas colonnes *par bataillons,* ce qui est bien différent).

Le témoignage de l'archiduc Charles lui-même ne laisse aucun doute sur les avantages de cette formation, surtout pour l'offensive.

Sans doute les canons rayés et les armes de précision peuvent amener des modifications; mais ce serait une grande erreur que de vouloir adopter l'ordre déployé exclusivement. — L'exemple de ce qui s'est fait au camp de Châlons ne saurait rien prouver, car il y a peu de plaines aussi rases dans toute l'Europe, et pour peu que l'on voulût faire marcher en ligne une vingtaine de bataillons dans un terrain accidenté, le désordre le plus complet s'y introduirait bientôt, surtout sous le feu de l'ennemi. — Je demanderai, par exemple, à M. Favre quelle troupe pourrait aller en lignes déployées à l'attaque du Zurichberg ou de la belle position de l'Albis ? — Et à Solferino même, tout ce que l'on avait dit sur la supériorité du feu n'a pas em-

pêché de former les colonnes de bataillons pour l'attaque. — C'est surtout dans un pays comme la Suisse, que la formation déployée devrait être plutôt proscrite que recommandée exclusivement.

Je ne saurais, du reste, rien ajouter à ce que j'ai dit à ce sujet dans le chapitre VII du *Précis de l'art de la guerre*, et dans les deux brochures de *Supplément*, publiées à Bruxelles, après la guerre de Crimée.

Si je me suis décidé à revenir sur ces questions, c'est uniquement par intérêt pour l'instruction de notre état-major fédéral, qui doit se baser sur cette vérité, que l'ordre déployé et l'ordre en colonnes de bataillons peuvent être éventuellement bons, et que les grosses colonnes profondes, composées de plusieurs bataillons déployés les uns derrière les autres, sont les seules à proscrire.

Vous jugerez si ces réflexions ne sont pas utiles à publier dans l'intérêt de notre armée nationale.

Paris, le 11 août 1862.

Général JOMINI.

P. S. J'ajouterai à ce qui précède le témoignage de Napoléon, qui, dans un ordre du jour de Duben, au mois d'octobre 1813, prescrivit la formation de colonnes de bataillons par divisions de deux pelotons sur deux rangs, ce qui n'est autre chose que le système recommandé dans mon *Résumé de 1807*. — Cette circonstance se joint aussi à celle du passage du Tagliamento en 1796, où il prescrivit la formation par régiment, un bataillon déployé et les deux autres bataillons en colonnes sur les deux ailes de celui qui était déployé — système mixte bien préférable pour l'attaque à 3 bataillons déployés; les Russes l'avaient adopté à Eylau et s'en trouvèrent bien. — Il conviendrait beaucoup selon moi à notre pays.

Si vous ne retrouvez pas dans ces lignes ma verve d'autrefois, n'en accusez que mon âge et la quasi-cécité dont je suis affligé; il m'est impossible d'écrire longuement.

GUERRE D'AMÉRIQUE.

Le dernier courrier, qui va jusqu'au 30 juillet, n'a pas apporté de nouvelles importantes. Il paraît y avoir inaction complète sur toute la ligne, ce que les grandes chaleurs de la saison peuvent expliquer pour une part.

L'armée du général Mc Clellan est toujours sur le James-River, dans une position défensive forte, mais peu commode pour en déboucher.

L'armée du général Pope, en avant de Washington, sur le Rhappahanock a lancé une avant-garde jusqu'à Gordonsville, mais ne s'est pas avancée plus loin.

Le général Halleck est arrivé à Washington et a pris le commandement en chef des opérations, aux côtés du Président et du ministre de la guerre. Le général Halleck est un des bons officiers de l'armée et un des plus instruits. Il a publié un livre sur *l'art de la guerre,* qui peut se mettre au nombre des meilleurs en ce qui concerne la stratégie et la grande tactique. Le général Halleck, après son arrivée à Washington, est allé au quartier-général de Mc Clellan pour se consulter avec ce dernier, et il en est revenu satisfait, dit-on, de la situation. On pense que l'offensive des troupes fédérales ne tardera pas à recommencer, que Mc Clellan et Pope s'avanceront simultanément sur Richmond et opèreront leur jonction en avant de cette ville.

La guerre va se poursuivre dorénavant avec plus de vigueur et de rigueur. Jusqu'ici il s'est manifesté beaucoup d'humanité et même de douceur de part et d'autre, surtout de la part des troupes du Nord, qui, quoiqu'en pays ennemi, n'ont jamais fait de réquisitions et ont toujours payé tout ce qu'elles étaient dans le cas d'acheter. Les habitants de la Virginie, quoique hostiles, obtenaient des sentinelles et des gardes pour protéger leurs propriétés contre les maraudeurs. Dorénavant, d'après un ordre du général Pope, la troupe ne s'embarrassera plus de garder les propriétés privées, et fera des réquisitions partout où elle le pourra, contre des bons qui seront réglés à la fin de la campagne.

Les enrôlements pour la nouvelle levée de 300 mille hommes continuent; mais ils ne vont pas aussi fort que dans les premières, ce qui se comprend quand on se rappelle que celle-ci est la 4me. Il est probable que le gouvernement fédéral finira par où il eût bien fait de commencer, c'est-à-dire par la conscription, qui est plus équitable, plus réellement patriotique et démocratique, qui donnerait un plus grand nombre d'hommes, de meilleur choix et à meilleur marché. Les officiers pourraient aussi être mieux choisis.

Dans l'Ouest le bombardement de Wicksburg par les fédéraux continue toujours, en même temps qu'ils creusent un canal pour détourner le Mississipi et mettre à sec le port de cette ville.

Il est arrivé à celle-ci le renfort d'un nouveau navire blindé, l'*Ar-*

kansas, qui a réussi à passer de force, le 15 juillet, à travers la flottille fédérale.

En attendant que ce terrible steamer, fasse reparler de lui, nous résumons d'après la correspondance du *World* les détails du combat du 15 juillet:

Depuis quelque temps, le commodore Farragut était en éveil et savait que l'*Arkansas* était à peu près terminé. Le 15 au matin, il envoya les canonnières *Tyler* et *Carondelet,* avec le navire à éperon *Queen of the West*, pour opérer une reconnaissance dans la rivière Yazoo, mais l'*Arkansas* les avait prévenues, et on le rencontra au confluent de ce cours d'eau. La lutte s'engagea aussitôt. Le *Tyler,* d'abord endommagé, mit une distance raisonnable entre son adversaire et lui, le *Queen* se retira avec la même sagesse, et le *Carondelet* se fit cribler: sa chaudière éclata, et quarante ou cinquante hommes de son équipage n'évitèrent d'être échaudés qu'en sautant par dessus le bord.

L'*Arkansas* reprit aussitôt sa marche et arriva au beau milieu de la flotte du Nord. Aucun bâtiment n'était sous vapeur, mais les sabords étaient ouverts et on se préparait à une résistance énergique. Le *Lancaster*, navire à éperon, fut atteint le premier par un boulet qui fit sauter sa chaudière en brûlant et tuant sur le coup plusieurs matelots. L'*Arkansas* tira ensuite sur les transports alignés le long de la rive du Mississipi, mais ne blessa personne, parce que tous les équipages s'étaient enfuis à terre. Le vaisseau confédéré traversa ainsi toute la flotte, recevant la bordée de chaque navire sans en paraître le moins du monde endommagé, et s'en alla triomphalement se mettre à l'abri sous la protection des batteries du Sud élevées devant Vicksburg.

Le correspondant du *World* fait la description suivante de l'*Arkansas :*

« Ce formidable navire est plus petit qu'aucune des canonnières du commodore Davis, mais il est d'une construction mille fois plus solide et d'une apparence vraiment redoutable. Nos boulets et nos bombes, quoique lancés drus et à courte portée, ne semblaient pas lui faire la moindre avarie, et il n'a pas dévié d'une ligne de sa route. Sa cuirasse faisait rebondir notre pluie de fer et d'acier, quand chaque projectile aurait dû être jugé suffisant pour le couler. Il est taillé en cône, et couvert d'une double couche de fer semblable à celui des rails de chemin de fer. Il monte douze gros canons et est pourvu d'un formidable éperon de fer battu à sa proue. Il marche fort vite pour un bâtiment blindé, et ne présente que fort peu de surface aux canons de l'ennemi. »

L'*Arkansas* eut à peine passé, que le *Benton* et le *Cincinnati,* ayant leur vapeur prête, se mirent à sa poursuite; mais le *Benton* fut si endommagé par le feu des batteries de Vicksburg, que les deux canonnières durent revenir sans avoir rien fait. Le bateau à mortier *Sydney C. Jones,* que la baisse inattendue du Mississipi avait fait échouer au-dessous de la place, se trouvait fort compromis par la présence de l'*Arkansas.* Pour éviter qu'il ne fût pris, les fédéraux enclouèrent les pièces, mirent le feu à la soute aux poudres, et le firent sauter.

Le correspondant du *World* s'étonne de l'audace de l'*Arkansas,* se hasardant seul au milieu d'une flotte formidable de vingt-deux navires dont la plupart sont blindés et à éperon. Aussitôt qu'il fut sous les batteries de Vicksburg, on put voir une foule de femmes se précipiter à bord pour soigner et consoler les blessés et féliciter les héros de ce brillant coup de main. Il est encore fort difficile d'évaluer le nombre des tués et des blessés : il y en a eu 34 sur le seul *Carondelet.* Les équipages du *Benton,* du *Lancaster* et du *Tyler* ont énormément souffert.

— Le général Dix, au nom des Etats-Unis, et le général Hill, au nom des Etats-Confédérés, ont conclu un arrangement pour l'échange immédiat et général des prisonniers.

— Un steamer anglais cuirassé, le *Le Tubal-Caïn,* a été capturé au large de Charleston, tandis qu'il cherchait à rompre le blocus.

Le *Tubal-Caïn* est un petit steamer en fer de 194 tonneaux, avec une machine de 50 chevaux. Le bâtiment et la cargaison sont évalués à 250,000 dollars. Il y avait à bord des sabres, des baïonnettes, des bombes, du salpêtre, du sel, des vêtements, etc., etc.

— L'*Enquirer* de Richmond publie le paragraphe suivant :

22 pièces de canon, faisant partie des 80 pièces prises par les Anglais aux Russes à la bataille d'Inkerman, offertes aux confédérés par des négociants anglais et amenés par le *Nashville,* sont arrivées à Macon. On voit qu'elles ont déjà servi; mais elles n'auront besoin que de peu de réparations. On attend à Macon 38 autres pièces. »

— Les vacances du Congrès font la place libre aux inventeurs, et l'on voit au siége du pouvoir exécutif des panacées militaires qui ne demandent que l'épreuve pour anéantir l'ennemi. Les canons-tonnerre, les projectiles foudroyants, les engins démolisseurs, frappent aux portes du capitole, et les bureaux de la guerre s'emplissent de spécimens de machines capables de réduire la rébellion en poudre sur un simple signe de M. Lincoln ou de M. Stanton.

Un fermier du Vermont, qui n'a jamais vu une batterie, a inventé un canon revolver qui tire plusieurs centaines de boulets à la [illegible] le Président, dit-on, en est enchanté.

(Courrier des Etats-Unis.)

— La marine militaire des Etats-Unis se composait en [illegible] 1861 bâtiments de tout rang et de tout ordre ; dans ce nombre [illegible] raient 42 voiliers, soit la moitié, moins un, de l'effectif total.

En 1862, le département de la marine a fait construire [illegible] neufs . . . .

Il en a acheté . . . .

Ce qui, joint au chiffre antérieur de . . . . . .

porte l'état de la marine à . . . .

Ainsi, depuis le commencement de l'année courante, indépendamment des acquisitions faites au commerce, et qui ne sont [illegible] valeur sérieuse au point de vue d'un état maritime permanent, [illegible] gouvernement a construit presque autant de bâtiments de [illegible] en possédait (78 contre 88), et dans ce nombre figurent [illegible] 23 canonnières cuirassées, plus 8 vapeurs béliers. On sait [illegible] nombre de canonnières sont encore sur les chantiers.

P. S. Les télégrammes de New-York, en date du [illegible] cent que le Président a décidé qu'à dater du 15 août, la [illegible] serait établie dans les Etats pour la levée de 300 mille [illegible] ne peut que féliciter le gouvernement fédéral de cette [illegible]

BIBLIOGRAPHIE.

L'ART DES INDICES, PARTICULIÈREMENT À LA GUERRE, par Ed. de la Barre [illegible] Paris, Tanera, éditeur, 6, rue de Savoie, 1862.

M. de la Barre du Parcq, chef de bataillon du génie, directeur [illegible] l'École impériale militaire de Saint-Cyr, connu par des travaux [illegible] tement estimés, vient de publier une courte brochure, utile [illegible] duite de la vie, mais utile surtout pour ceux qui s'occupent [illegible] devoir de ces sortes de sciences dites conjecturales, dont la mise [illegible] art l'art du guerrier, de l'orateur, du diplomate, du moraliste, que soutient, que nourrit la science, mais qu'elle ne constitue [illegible] [illegible] auteur a-t-il intitulé son opuscule substantiel : *L'Art [illegible] particulièrement à la guerre.*

[illegible] célèbre a écrit : « La vérité est dans les [illegible]

vrai, pour ce qui concerne tout cet ordre de choses dont je viens de parler et dont la critique historique fait elle-même partie ; M. de la Barre du Parcq aurait pu faire de la fine remarque de M. Renan l'épigraphe de son mémoire sur les indices. — Toujours est-il que lorqu'il s'agit d'*indices*, de ces symptômes, de ces signes peu saillants, délicats, fugitifs, que les plus pénétrants, les plus clairvoyants sont seuls aptes à saisir, — l'homme simplement fin dans les affaires, l'homme supérieur dans de plus hautes régions, l'homme de génie dans les plus élevées ; — il faut se bien tenir en garde contre une certaine tendance au *mysticisme,* qui s'empare des meilleurs esprits. Qu'on le remarque, ce n'est pas ici d'*inspiration* proprement dite, de *divination* qu'il s'agit, mais de légitime *induction* et d'*analogie;* ce qui signifie que les conclusions à prendre ont toujours des faits, quelques faits, l'expérience du passé pour point de départ et d'appui. Les exemples ombreux d'indices heureusement saisis par des généraux habiles, par de puisants conducteurs d'hommes, pour favoriser leurs desseins, que M. de la Barre du 'arcq a rassemblés avec beaucoup de science et de discernement, démontrent ırabondamment la vérité de ce que j'avance : il n'en est pas un qui ne soit un it de l'ordre physique ou de l'ordre moral. Je le prouve par quelques exemples, je ne choisis pas les moins remarquables.

Turenne, à la bataille des Dunes, voit la marée descendre ; il conçoit subiteent l'idée de profiter du terrain qu'elle découvrira. Pour tromper l'ennemi et nner au phénomène naturel le temps de s'accomplir, ce grand homme de guerre end son ordre de bataille avec une lenteur calculée : enfin, dès qu'une langue sable suffisamment large apparaît, il y lance un corps considérable de cavale-, qui tourne la droite de don Juan d'Autriche et la met en déroute.

Frédéric-Guillaume Ier, roi de Prusse, au siége de Stralsund, enlève le renchement qui couvrait la ville, en engageant 1,800 hommes dans un côté de mer que l'on croyait impraticable, mais dont quelquefois les vents d'ouest diıuaient la profondeur jusqu'à un mètre, circonstance que l'observation lui èle et dont il tire immédiatement parti.

Voyez César en Afrique, engagé contre Labiénus ; entouré instantanément, nt de s'être aperçu qu'on avait dégarni la ligne ennemie, il se recueille, exaıe avec soin la formation de son adversaire, et conclut à ce fait : que pour for- une circonférence, Labiénus s'est beaucoup trop aminci. Immédiatement il evoit la victoire. Lui aussi, il diminue la profondeur de son infanterie, mais ucoup moins que son rival, prolonge ainsi sa ligne, de cintrée qu'elle était la l droite, coupe la chaîne de l'ennemi, et le bat complètement.

luel est, à Rivoli, d'immortelle mémoire, l'indice principal mis à profit par aparte ? Cet indice est tout entier dans l'importance du mouvement que l'on ge contre lui, par l'escalier d'Incanale ; c'est par là, il le devine à des mouents successifs, que les principales forces d'Alvinzi déboucheront ; tout le e, dès lors, devient accessoire ; il porte son effort sur ce point, avec la division séna, qu'il a sous la main, combat autour de Joubert, arrête l'attaque ascene des Autrichiens, les prive de leur artillerie, tourne Lusignan, et triomphe ı des six colonnes ennemies qui allaient l'atteindre.

h bien ! qu'y a-t-il dans tous ces actes de guerre, en fait d'*inspiration ?* Il y

a l'*induction* que peut procurer aux esprits de premier ordre une étude attentive, approfondie des hommes et des choses, des caractères et des lieux, enfin des *nuances* de tout ordre. C'est donc à l'induction, si fine et personnelle ou spontanée qu'elle soit, et si loin qu'elle porte, qu'il faut ramener les déterminations que les hommes d'élite savent prendre sur des indices.

C'est que l'induction, en définitive, va souvent bien au-delà du fait observé : celui qui sur le vu de la chute d'un grave induisait l'attraction universelle et la loi de l'harmonie des mondes, s'élançait d'un trait bien au-delà de l'expérience, bien au-delà du phénomène purement sensible; mais ce qu'il tirait de son propre fond, ce n'était point une révélation surnaturelle; non, le génie de Newton avait son point d'appui sur la terre et ne perdait nullement pied, comme les prophètes!

Est-ce bien là le sentiment du savant écrivain militaire dont je m'occupe en ce moment? En termes précis, sa philosophie de l'*indice* est-elle absolument exempte de toute tendance *mystique?* Je le crois, et cependant, il y a tel passage de la brochure, surtout de l'*Introduction*, qui pourrait m'en faire douter un peu. « *Cette* » *voix intérieure*, est-il dit, les natures privilégiées ne l'entendent pas seules au » dedans d'elles-mêmes; mais plus subtiles, elles l'écoutent mieux et savent » mieux en tirer parti. » *(Introduction.)* J'y consens, pourvu que *cette voix intérieure* ne soit pas autre chose qu'un procédé naturel à l'esprit humain, ou qui n'excède pas ses limites. « Jadis, reprend l'historien philosophe, on eût nommé » ces *sensations révélatrices*, des *inspirations!* » *(Ibid.)* Eh bien donc, l'auteur entend-il que ce terme alors était excessif? On le croirait. — Et cependant il ajoute : « Il est certain qu'elles (les inspirations) naissent spontanément en nous » et se rattachent ainsi *à l'intelligence divine, qui nous guide au milieu de cette* » *agitation terrestre.* » *(Ibid.)* — Je crois que, même en 1862, on peut sans scrupule être de l'école de Bossuet, et dire avec le grand théologien : *l'homme s'agite et Dieu le mène.* Ce ne sera pas moi qui ferai reproche à M. de la Barre du Parcq, de cette métaphysique; après Bossuet, Vico, Herder, il faut être aveugle pour ne pas apercevoir la main de Dieu dans l'histoire; mais par quels ressorts secrets la Providence influe-t-elle sur l'humanité et la conduit-elle à ses fins? C'est ce que nous ignorerons toujours. Peut-être les *indices* qui, aux mains d'un César ou d'un Napoléon, ont, dans certains moments, décidé du sort des empires, leur ont-ils été rendus visibles par une lumière d'en haut? Je n'affirme rien et ne nie rien, c'est là un objet de foi et non d'observation. Toujours est-il que dans l'emploi journalier de ces sortes de signes, nous devons avec soin nous dépouiller de toute idée mystique, et compter plutôt sur l'homme de travail, de savoir, de tact et de génie, que sur l'homme de la Providence ou du destin!

Le *Mémoire sur les indices* n'est pas seulement un recueil des faits qui, dans l'ancien monde et le nouveau, ont mis le mieux en relief le rôle considérable, l'intervention *des nuances* pour susciter les déterminations du génie, de celui des hommes de guerre particulièrement; cet excellent travail est encore, et surtout *la théorie de l'indice*, l'indication des meilleurs moyens à employer pour s'en emparer et s'en servir. M. de la Barre du Parcq ne se flatte pas à coup sûr de doter les aveugles de perspicacité, de rendre tous les esprits pénétrants et subtils; il souscrit le premier sans aucun doute au *gaudeant benè nati*, tout en retranchant

de cette maxime antique ce qu'elle a de trop fatal; mais il peut croire, à bon droit, qu'il double la force des heureusement doués, en leur indiquant de main de maître et méthodiquement, toutes les sources, même les plus secrètes, auxquelles on puise l'indice; l'art enfin de le saisir et de le fixer. Je ne puis entrer dans aucun autre détail; un mémoire aussi nourri ne se résume pas; le mieux est d'inspirer à tous le désir de le connaître, surtout à ceux qui sont appelés à servir leur pays par l'usage des grands arts.

J'ai dit que la première partie de la brochure était un savant résumé historique des faits relatifs au sujet traité; que la seconde était une ingénieuse et sage théorie de l'indice; j'arrive à la conclusion. — Elle affirme de rechef, preuve faite, l'utilité de la science des indices, surtout à la guerre; elle montre que les vrais généraux ne se bornent pas aux interprétations ordinaires énoncées dans les traités de l'art; elle ramène l'art de l'indice à l'observation, en enseignant que la direction réelle de la guerre reste, en définitive, au groupe qui observe le mieux, au groupe des sagaces, « des officiers, si l'on observe mieux en haut; des soldats, si le sol- » dat, qui se trouve en bas, est plus attentif, *comme cela semble se produire au- » jourd'hui.* » (P. 37.) Leçon bien placée, et à l'adresse des jeunes gens qui se destinent à l'art difficile de conduire des hommes au combat; qu'ils se hâtent, par des études fortes et des méditations sérieuses, de rétablir les vieilles distances qui s'effacent, de rendre au groupe dirigeant sa supériorité intellectuelle, sa suprématie morale, son droit à la confiance, son vrai droit de commander.

L'honorable écrivain qui, dans son *Introduction*, avait prononcé, sans le bien définir, le mot *inspiration*, et sacrifié peut-être un peu à la tendance mystique naturelle à l'esprit humain, paraît se rattacher, en terminant, à la réalité, à l'idée d'*induction;* il cite Polybe, qui fait de l'habileté à saisir les indices un privilége naturel de l'entendement. « Quand par un défaut de jugement, ou par un manque » d'expérience, ou par négligence, on ne peut ni savoir saisir les occasions favo- » rables, ni pénétrer les causes et les différentes phases des événements, *on ne » manque pas d'attribuer aux dieux et à la fortune des actions qui ne sont dues » qu'à la sagacité que donnent la réflexion et la prévoyance.* » (P. 37.) Excellente parole du vieux historien; je lui rends, avec M. de la Barre du Parcq, l'hommage qui lui est dû. — Non, dirai-je à mon tour, l'expérience propre, l'habitude, la sagacité, la perspicacité, la finesse n'ont rien de mystérieux, l'inspiration n'est point une prophétesse; leurs titres, au fond, ne diffèrent nullement de ceux des jugements ordinaires par analogie; seulement le livre de faits, de vérités, de généralisations, de préceptes, où elles puisent leurs déterminations, n'est pas de ceux que l'on compulse du doigt ou que l'on interroge de l'œil. Leibnitz le nomme: *la mémoire des choses telles qu'elles sont. (Nouveaux Essais).* — Partout, il faut se fier à la grande loi de stabilité des phénomènes, conclure, sur cette base, du connu à l'inconnu, lier ainsi, comme le dit Zimmermann, *le passé, le présent et l'avenir.* Partout, après avoir recueilli des séries d'événements unis entre eux dans un certain ordre, on peut, on doit compter, le cas échéant, sur de nouvelles et semblables successions. Mais souvent, vu la complexité de l'objet, la multiplicité des composantes, la masse des inconnues, la difficulté de distinguer les dissemblables, de rapprocher les semblables; vu le

nombre comme infini et le rôle capital, dans le tout, de nuances fugaces qu'i voit passer, mais qu'on ne détermine pas, il faut renoncer à fixer dans la lang scientifique ou par le chiffre, le trait réel de ce qui faut.

Y a-t-il un remède à cette imperfection? Oui: il consiste en un mode d'in cription, de comparaison, d'organisation, de généralisation des faits, bien autreme délicat, étendu et fécond pour l'art, que celui qui résulte des formules ou sign sensibles. Si nous trouvons dans notre esprit seul, dans une certaine force de l'e tendement, du jugement que nous procure la vue des choses; si nous trouvo là, et seulement là, le pur souvenir, le trait, l'analogue vrai du sujet actuel; si trait, avec ses détails et toutes ses nuances, est une conquête du seul esprit, il a, au sens de Leibnitz, *une mémoire des choses telles qu'elles sont!* Ce qui signi qu'il y a une statistique profonde, immatérielle, individuelle, une base de comp raisons, d'inductions, de conclusions rapides, soudaines, une science tout intern qui fonde le *tact*, l'*inspiration*, ce qu'il a de plus noble dans l'art. — C'est qu'e core une fois, la science des livres, écrite ou chiffrée, oublie, laisse forcéme derrière elle, tout ce qui excède des pouvoirs, c'est-à-dire la statistique infin des nuances. Mais l'âme de l'observateur est plus pleine, plus féconde que to signe exprimé; elle n'est pas moins habile à recueillir, à rapprocher, à systém tiser les nuances, que la nature elle-même à les multiplier. L'âme, pour retrou dans le passé un groupe sériel actuel, saisit des traits épars dans le trésor des i pressions, forme des types de résolutions à prendre, des généralisations, des ductions, et lie, elle aussi, à sa manière, *le passé*, *le présent et l'avenir.* T ce qui nous vient à la fois de la nature et du travail, de l'innéité et de l'expér ce qui est au-dessus des sens et des livres, ce qui est vivant, ce que la sc formulée en chiffres ou en préceptes, aide, soutient, alimente, fortifie, ma remplace pas.

P. Garreau.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

Circulaire du Comité central aux Comités cantonaux.

Monsieur le Président et très honorés Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint la liste des tractandas de prochaine assemblée générale, le 18 août, à savoir :

1. Lecture du protocole de la dernière séance générale, à Lugano;
2. Election de deux scrutateurs et deux interprètes;
3. Rapport du Comité central et du caissier;
4, 5 Proposition concernant l'adoption des statuts des sociétés cantonales Schaffhouse et de Nidwald;
6. Communication des verdicts du jury;
7. Nomination d'une commission d'examen des comptes;

8. Mémoire de M. le lieutenant-colonel Lecomte, sur la guerre des Etats-Unis;
9. Rapport de M. le colonel de Gonzenbach, sur l'organisation de la justice;
10. Proposition concernant la participation de la Société militaire fédérale au monument de Winkelried;
11. Propositions concernant les prochaines réunions générales;
12, 13. Choix des questions de concours pour 1863, et nomination de la commission d'experts;
14. Fixation de la contribution annuelle pour 1863;
15. Fixation du subside aux journaux militaires suisses;
16. Fixation du lieu de la prochaine réunion à élection du Comité central;
17. Rapport sur l'examen et la passation des comptes;
18. Propositions individuelles et interpellations.

Agréez, etc.

Au nom du Comité central,

Le secrétaire,

(Signé) W. MUNZINGER, capitaine.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Fribourg. — Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 11 courant, a promu M. le major Ignace de *Boccard*, de Givisiez, au grade de commandant d'infanterie, et lui a confié le commandement du 1er bataillon de landwehr, qui entre en caserne au mois de septembre, pour subir son inspection annuelle.

Un brevet de major a pareillement été accordé à M. le capitaine Fs-X. *Frossard*, de Givisiez, dans le même corps.

Neuchâtel. — Promotions des 25 et 29 juillet 1862:

1° Au grade de CAPITAINE D'INFANTERIE, le lieutenant-instructeur *Yulmy*, Pierre.
2° Id. de CAPITAINE D'ARTILLERIE, le lieutenant *Perrochet*, Edouard.
3° Id. de LIEUTENANT D'ARTILLERIE, le 1er sous-lieutenant *Schmelz*, Samuel.

Vaud. — La société de tir de campagne de La Vallée a eu son premier tir au Sentier, le 13 juillet dernier.

Les mannequins, de 6 pieds de haut sur 6 pieds de large, étaient divisés en dix points parallèles du haut au bas.

Le tir, contrarié par un très fort vent le prenant en travers, a présenté les résultats suivants:

1° *Carabine fédérale.*

A 400 pas:	175 coups tirés,	dont	124 touchés,	=	70 $^1/_{10}$ %;
A 500 »	115 »	» »	74 »	=	64 $^1/_3$ %;

2° ***Fusil de chasseurs.***

A 400 pas:	120 coups tirés,	»	52 »	=	43 $^1/_3$ %;
A 500 »	115 »	» »	45 »	=	37 $^1/_2$ %;

3° *Fusil Prélaz-Burnand.*

A 400 pas : 140 coups tirés, dont 45 » = 32 ⅐ % ;
A 500 » 95 » » » 24 » = 25 ¼ % ;
Aux deux mannequins destinés à l'essai des armes, il a été tiré 250 coups.

Le Conseil d'Etat a fait les nominations suivantes : Le 15 juillet 1862, MM. *Pousaz*, Louis, à Ollon, 2e sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 1 de réserve du 2e arrondissement ; — *Meylan*, Eugène-Constant, au Sentier, 2e sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 1 de réserve du 5e arrondissement. — Le 19, MM. *Pittet*, Auguste, à Bière, 2e sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 de réserve du 4e arrondissement ; — *Durussel*, Emile, à Donneloie, lieutenant de mousquetaires n° 1 de réserve du 6e arrondissement ; — *Piguet*, Gustave-Henri, au Sentier, 2e sous-lieutenant de carabiniers n° 76 d'élite du 7e arrondissement. — Le 22, M. *De Crousaz*, W., à Lausanne, lieutenant d'infanterie à la suite. — Le 23, MM. *Demartin*, G., à Ollon, lieutenant de mousquetaires n° 1 de réserve du 2e arrondissement ; — *Thélin*, Adrien, à La Sarraz, 2e sous-lieutenant de carabiniers ; — *Hermenjat*, Isaac-Ferdinand, à La Rippe, 2e sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite du 4e arrondissement. — Le 26, MM. *Moreillon*, Jules, à Bex, 2e sous-lieutenant de carabiniers ; — *Deriaz*, Charles, à Cheseaux, capitaine quartier-maître du bataillon d'élite du 5e arrondissement ; — *Jaquet*, Louis, à Lausanne, 2e sous-lieutenant d'infanterie à la suite. — Le 28, M. *Milloud*, Constant, à Penthéréaz, 2e sous-lieutenant de chasseurs de droite d'élite du 5e arrondissement ; — *Dufey*, Jean-François, à Palézieux, lieutenant de chasseurs de droite d'élite du 1er arrondissement. — Le 1er août, M. *Delarottaz*, François, à Villeneuve, lieutenant-colonel de cavalerie. — Le 8 août, MM. *Gloor*, John-Adolphe, à Mézières, lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite du 1er arrondissement ; — *Dupraz*, Adolphe-François-Louis, à Blonay, 1er sous-lieutenant de chasseurs n° 9 du même arrondissement ; — *Larpin*, Louis-Marc-Henri, à Lausanne, lieutenant de chasseurs n° 9 du 3e arrondissement, — et *Rebeaud*, Georges-David, à Yvonand, 1er sous-lieutenant de chasseurs de droite n° 1 de réserve du 6e arrondissement.

La *Revue militaire* paraît deux fois par mois. — Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse et 10 francs pour l'étranger. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à l'imprimerie Pache, à Lausanne, et à M. Tanera, éditeur, rue de Savoie, 12, à Paris.

Annonces militaires : 20 centimes la ligne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

N° 17 — Lausanne, 30 Août 1862. — VIIe Année

SOMMAIRE. — Société militaire fédérale. *Réunion annuelle de* 1862. — **Guerre d'Amérique. — Répartition de l'armée suisse. — Nouvelles et chronique.**

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

Réunion annuelle de 1862, à Berne, les 16, 17 et 18 août.

Encore une belle fête nationale à enregistrer, pour la description de laquelle une plume moins lourde et plus épique que la nôtre serait nécessaire. Bornons-nous à en faire une chronique aussi fidèle que possible.

Toute la ville de Berne était pavoisée de guirlandes de fleurs et de verdure, de trophées, de drapeaux, d'arcs de triomphe semés de piquantes et patriotiques inscriptions. Pour le détail de ces ornementations du meilleur goût, nous renverrons à divers numéros du *Bund* et du *Journal de Genève* de la semaine dernière, qui en ont donné l'énumération complète.

Environ 1600 officiers de toutes armes et de tous grades ont participé à la réunion, et comme la ville fédérale regorgeait en même temps d'étrangers et de touristes, MM. les officiers ont été logés chez les bourgeois au moyen de billets de logement délivrés par le Comité, en même temps que les cartes de la fête. Le prix de la carte, donnant droit au bal, à l'excursion et au banquet, était de 10 francs. Vingt-quatre colonels fédéraux figuraient parmi les participants, à savoir : M. le conseiller fédéral Frey-Hérosé, MM. Ziegler, Egloff, Kurz, Denzler, Fogliardi, Aubert, Herzog, Burnand, de Linden, Veillard (d'Aigle), Funk, Rusca, Letter, Schwarz, de Salis Jacob, Kern, Paravicini, Philippin, Wieland, Scherz, von Greyerz, Wolf, Hammer, et

une quarantaine de lieutenants-colonels fédéraux. Le général Dufour s'était excusé par lettre de son absence, ainsi que plusieurs colonels fédéraux.

L'emploi de ces trois journées correspondit exactement aux programmes officiels que nous en avons publiés dans nos deux précédents numéros.

La bannière fédérale, apportée du Tessin par le colonel Fogliardi et escortée par une centaine d'officiers tessinois, fut reçue sur la plateforme de la cathédrale le samedi à trois heures de l'après-midi. Le colonel Scherz, président du Comité central, lui souhaita la bienvenue en termes chaleureux. A Herzogenbuchsée déjà, ainsi qu'à la Neuveville et à Bienne pour les officiers de la Suisse française, d'aimables et cordiales réceptions avaient fêté les arrivants.

A 5 $^{1}/_{2}$ heures, les diverses députations des sections se réunirent dans la salle du Conseil des Etats pour entendre du Comité central, et pour décider les tractandas des séances du lendemain et du surlendemain. Les délibérations durèrent jusqu'à huit heures, et ne manquèrent pas de quelque intérêt, comme on le verra par le procès-verbal officiel que nous en donnerons plus tard. Il serait même à désirer, pour l'avenir, que dans cette séance, régulièrement constituée de trois délégués par canton, se passât toute la partie réglementaire et administrative de la réunion, afin d'en pouvoir débarrasser d'autant la séance générale, qui serait alors presque exclusivement consacrée à des exposés et à des discussions d'art militaire.

Le samedi soir eut lieu le bal à la caserne de cavalerie, admirablement disposée et décorée à cet effet. Le meilleur ordre et un sentiment parfait des convenances, joints à la plus vive animation, ne cessèrent d'y régner, et MM. les officiers purent en outre s'y convaincre que la réputation de grâce et d'amabilité du beau sexe de Berne n'était point usurpée. Il avait reçu pour la circonstance, il faut bien le dire, le renfort de quelques brillants contingents confédérés.

Les séances préparatoires et spéciales du dimanche se ressentirent des doux ébats de la veille, et notre devoir de chroniqueur nous force à convenir qu'elles ne constituèrent point la partie la plus sérieuse de la fête. Elles furent en général peu fréquentées et encore moins animées. Bon nombre d'entre les assistants y dormaient, et l'on voyait errer autour de leurs paupières des songes où les canons rayés ne devaient avoir qu'une faible part. D'autres, avec la louable intention de prendre note des discours, laissaient courir au hasard leur crayon, qui ne rencontrait le papier que pour y tracer des contours vacillants de pieds mignons et de splendides épaules. Il y eut six de ces séances dans divers locaux, et une seule, assure-t-on, a travaillé

réellement; mais on n'a pas su nous dire laquelle. Nous nous en référons aux procès-verbaux, que nous ne tarderons sans doute pas à recevoir.

L'après-midi, un train gigantesque enleva plus de 1200 officiers à la ville de Berne pour les transporter à Thoune. Sur tout le parcours, les manifestations patriotiques des campagnes saluèrent le convoi; ici des détonations de boîtes artistement parquées en imposantes batteries; là des lignes de bataille de populations sous les armes, y compris les femmes et les enfants; plus loin, des tableaux vivants nationaux, le serment des Trois-Suisses entr'autres à Wichtrach, partout des acclamations et des trophées. C'est ainsi que nous arrivâmes à Thoune, comme le long d'un brillant panorama.

La petite ville militaire avait sorti tous ses habits de gala pour recevoir ses hôtes, presque tous vieilles connaissances du reste, mais qu'elle n'a pas toujours le don de rencontrer en aussi joyeuse humeur. La Grand'rue ne formait qu'une seule et immense guirlande, festonnée de beautés aux fenêtres et entr'autres de vingt jeunes filles aux couleurs fédérales. Le cortége traversa ces verdoyants défilés sans trop de pertes, et, après une station sur la place de l'Hôtel-de-Ville, arriva sur les riantes pelouses de la Bächimatt, où de somptueuses collations étaient préparées par les soins de la ville de Thoune et du courtois propriétaire de la Schadau, M. de Rougemont. Le Conseil fédéral y figurait aussi par plusieurs de ses membres et par de nombreux paniers de vin d'honneur. Les officiers se dispersèrent, puis se réunirent sans autre règle que l'amitié en groupes d'armes, de canton, d'âge, et le plus joyeux entrain éveilla, pendant plusieurs heures, les échos de ces belles rives de l'Aar.

La rentrée à Berne s'effectua dans la soirée; le convoi retrouva à son passage les mêmes démonstrations que dans l'après-midi, accrues de pétillants feux de joie.

Berne était richement illuminée. Le Palais fédéral entr'autres offrait le plus bel aspect, et jusqu'à une heure avancée de la nuit, la foule encombra les rues. Les musiques jouaient à la caserne de cavalerie et devant la gare.

Le lundi, à 8 heures du matin, les officiers se réunirent sur la terrasse du Palais fédéral, où se fit la remise solennelle de la bannière par M. le colonel Fogliardi, président du Comité central du Tessin, à M. le colonel Scherz, président du Comité central de Berne. De belles paroles, vivement applaudies, furent échangées par les deux honorables officiers à cette occasion.

Le cortége se forma en bon ordre, par rang et par corps, et se rendit à la cathédrale, où son entrée fut des plus imposantes. La voix

vibrante de l'orgue s'y mariait au bruit des fanfares, tandis qu'au dehors tonnait le canon, et qu'au fond de la voûte séculaire s'étalaient les vieux drapeaux bernois, débris triomphants de vingt batailles; ce double courant des sens et des souvenirs versait aux âmes des émotions profondes, qui se lisaient sur toutes les figures.

Après un chant remarquablement beau de la *Liedertafel* et des variations sur l'orgue du *Rufst du mein Vaterland,* M. le colonel Scherz ouvrit la séance en appelant sur elle la bénédiction divine, et en faisant lire divers rapports de gestion. Les délibérations se prolongèrent jusqu'à deux heures, et nous renvoyons pour leur énumération au procès-verbal officiel que nous en recevrons prochainement. Disons seulement que la réunion annuelle de 1863 aura lieu à Sion, et qu'il a été émis de diverses part le vœu, très sage à notre avis, que ces réunions se rapprochent un peu plus de leur simplicité primitive. Deux travaux scientifiques entr'autres ont été entendus, dont l'assemblée a décidé l'impression, à savoir : un rapport de M. le colonel Gonzenbach sur l'administration de la justice militaire, et un exposé de M. le lieutenant-colonel Lecomte sur la guerre actuelle des Etats-Unis.

La fête a été terminée par le grand banquet officiel à la caserne de cavalerie, des mieux servis et des plus animés. Un grand nombre de toasts ont été portés : à *la Patrie,* en allemand, par M. le lieutenant-colonel Meyer, vice-président du Comité ; à *la Suisse armée,* en allemand, par M. Stæmpfli, président de la Confédération ; à *l'armée fédérale,* en italien, par M. le commandant Beroldingen ; à *l'Assemblée fédérale,* en français, par M. le conseiller fédéral Fonerod, directeur du département militaire ; à *la discipline,* en allemand, par M. le colonel Egloff, suivis de beaucoup d'autres, soit à la grande tribune, soit dans des groupes particuliers, parmi lesquels celui du Comité central et local de la fête, celui des musiques de Berne et de Fribourg, et celui des populations de Berne, ont été cent fois acclamés. On nous prie de ne pas oublier de mentionner aussi celui : *Aux souvenirs, aux dames de Berne!* auquel un officier répliqua : *Aux espérances, aux dames de Sion !*

Voici un résumé des quatre premiers toasts :

M. le lieutenant-colonel Meyer :

« Confédérés, chers frères d'armes, suivant la coutume suisse, nous commencerons la série de nos toasts par celui que nous portons à la Patrie. Dans les monarchies, ce toast est réservé au souverain ; pour la Suisse libre, le pays est au-dessus de tout ; dans nos belles fêtes nationales, ce sont l'amour de la patrie et le dévouement à sa pros-

périté qui tiennent la première et pour ainsi dire la seule place, lors même que cette mère commune n'a ni décorations, ni récompenses nationales pour reconnaître cet attachement et les glorieuses actions qu'il enfante. Pourquoi, non-seulement nous, qui demeurons sur son sol, mais encore tous nos frères dispersés même au delà des mers, sur des terres lointaines, au sud, au nord, à l'est, à l'ouest, sommes-nous toujours prêts à accourir à son aide à l'heure du danger? C'est que le sentiment national est énergiquement développé chez tous; c'est que l'amour pour la liberté et l'indépendance remplissent les cœurs de tous; c'est que tous nous sommes convaincus que nous sommes les membres d'une seule famille, et que notre devise: « *Un pour tous, tous pour un,* » est une vérité. Telle est l'image de notre pays. Maintenir cet heureux pays dans sa liberté et son indépendance, le défendre au besoin, poursuivre de tous les côtés le développement de sa prospérité, chacun selon ses forces, que telle soit notre tâche, que tel soit notre but constant, afin que nos descendants puissent honorer notre mémoire comme nous honorons celle de nos pères! C'est dans ces sentiments que je vous propose un triple hourrah pour la Patrie Suisse. »

Ensuite M. le Président de la Confédération est monté à la tribune au milieu de bruyants applaudissements. Comme hôte d'honneur invité à la fête, il présenta d'abord ses souhaits de bien-venue à tous les officiers réunis à Berne, puis il porta son toast *à la nation en armes.* « Un peuple, a dit M. Stæmpfli, qui ne songe qu'à se nourrir et à se vêtir, n'est qu'un roseau vacillant que la première vague d'un orage entraîne avec elle. Il n'y a que le peuple capable de se défendre lui-même qui puisse être comparé à *un homme.* Ainsi donc, ne regrettons pas les dépenses que peut coûter à notre peuple notre armée et son organisation. — Les écoles des citoyens et les écoles militaires doivent engrener les rouages de leur organisation les uns dans les autres, et représenter cette nation armée à laquelle je porte une santé. » Le discours de M. Stæmpfli, dont nous regrettons de ne pouvoir donner qu'une si faible analyse, a été interrompu à plusieurs reprises par d'unanimes applaudissements.

Ensuite M. Fornerod est monté à la tribune.

« Et moi aussi, a dit le chef du département militaire fédéral, je viens remercier les officiers suisses de s'être rendus aussi nombreux dans la ville fédérale. Je remercie en particulier les officiers distingués que nous voyons ici, ceux qui nous conduiront dans les moments du danger, les anciens de notre armée, ceux qui possèdent à un si haut degré la confiance universelle, je les remercie de s'être joints aujourd'hui à leurs jeunes camarades.

» La défense du pays, tel est le but de nos institutions militai
Nous aimons à constater le renom d'honneur dont jouit notre
sur toute la surface du globe; c'est à nos institutions militaire
notre armée que nous le devons.

» Nous sommes fiers de la prospérité de notre commerce, de n
industrie, de notre agriculture; c'est à la protection de notre ar
que nous le devons.

» Nous jouissons de la paix, du bonheur à l'intérieur; c'est à n
armée que nous le devons.

» En un mot, si nous existons, si nous vivons, si nous travaill
si nous progressons, c'est à notre armée que nous le devons.

» On parle beaucoup aujourd'hui de nations et de nationalités
qui fait la nation, c'est encore l'armée, car c'est elle qui donn
dernier argument, qui donne la suprême raison, celle qui n'ad
pas de réplique.

» L'armée, c'est la nation sur pied pour sa défense.

» La tâche de l'armée est donc grande et belle; la conséquence
en découle est que, du premier au dernier, tous nous devons rival
d'efforts pour nous tenir à la hauteur de notre mission. Nous de
travailler sans cesse, nous devons progresser tous les jours.

» La nation, de son côté, et les autorités qui la représentent,
vent faire tous les sacrifices qui sont réclamés pour le bien de l
mée. Ceci m'amène au toast que je veux vous proposer.

» L'autorité supérieure de la Confédération, l'Assemblée fédér
n'a jamais reculé devant aucun sacrifice, lorsqu'il s'est agi de l'arm
Elle s'est tenue à la hauteur de l'opinion du pays et de celle de
chefs militaires. Il me paraît à sa place que, dans cette imposa
réunion d'officiers, la plus grande qu'il y ait eu jusqu'aujourd'hui
soit rendu un hommage solennel et éclatant à l'autorité supérieure
la Suisse.

» L'Assemblée fédérale est l'autorité suprême civile et militai
C'est elle qui tient dans ses mains les destinées du pays; c'est e
qui décide de la paix et de la guerre; c'est elle qui est la plus hau
expression de notre nationalité; c'est dans son sein que toutes les
vergences de langue, de confession, de race, de mœurs viennent
fondre et s'harmoniser. Votre hommage à l'autorité supérieure suis
sera un juste tribut de reconnaissance pour tout ce qui a été fait p
elle dans l'intérêt de l'armée. Ce sera en même temps un encourag
ment à persévérer dans la même voie dans l'avenir, malgré les ob
tacles et les oppositions qui peuvent se présenter.

» Le toast que je vous propose est donc aux deux Conseils sup

rieurs de la Confédération suisse. » Ce discours a été suivi d'acclamations prolongées.

M. le commandant de Beroldingen, du Tessin, a porté ensuite à la tribune la langue italienne, comme l'a dit en commençant l'orateur lui-même, afin qu'il soit bien établi que cette langue est une langue suisse. M. Beroldingen a parlé avec la plus vive et la plus entraînante éloquence de ces théories étrangères que l'on fait sur les *nationalités*, et de la manière dont les Suisses définissent, au contraire, une *nationalité*, et cela, non-seulement ceux qui habitent un des versants des Alpes, mais aussi ceux qui vivent de l'autre côté du St-Gothard. « Nous avons, a dit entre autres l'orateur, nous avons successivement porté depuis trois ans notre drapeau à trois avant-postes de la Confédération. Nous avons été à Schaffhouse, et à Schaffhouse nous avons dit aux Allemands: « Vous êtes contents du système poli- » tique des souverains, par la grâce de Dieu, c'est bien; vous avez le » droit de les garder si cela vous convient; mais nous, nous sommes » républicains. » — Nous avons été à Genève, et à Genève nous avons dit aux Français: « Vous avez eu un Deux Décembre et vous avez un » empire; vous en êtes satisfaits, c'est bien; cela ne regarde que » vous; mais nous, nous sommes républicains. » — Nous avons été dans le Tessin, et à Lugano nous avons dit aux Italiens: « Vous avez » conquis votre indépendance, et vous luttez pour fonder votre unité; » votre cause est belle, elle est digne d'un grand peuple, elle a toutes » nos sympathies les plus chaleureuses; mais nous, nous sommes ré- » publicains, républicains suisses, et nous voulons restes fidèlement » et à jamais attachés à la Confédération suisse! » Le discours de M. de Beroldingen, qui a conclu par un toast aux villes de Berne et de Thoune, aux officiers suisses et à la liberté, a été accueilli par les plus énergiques bravos.

GUERRE D'AMÉRIQUE.

Les nouvelles de New-York, du 13 août la correspondance et du 16 août les télégrammes, n'annoncent rien de bien marquant. Le général Mc Clellan a journellement quelques escarmouches sur le James River, et particulièrement autour de la position de Malvern-Hill.

L'armée du général Pope a eu, contre Jackson, une chaude affaire le 9 août, près du Rapahanok, qui a duré de 4 heures après midi

jusqu'à la nuit. On l'appelle *bataille de Cedar-Mountain*, localité près de Culpepper et du confluent du Rapidan River et du Rapahanock.

Il n'y a eu qu'un corps d'armée fédéral engagé, celui du général Banks, comptant deux divisions, Augur et Williams. Les corps de Siegel et de Mc Dovell, quoique à proximité, n'ont pas pu donner. Du côté des confédérés, on mentionne trois divisions au moins. Le résultat a été indécis; de part et d'autre les adversaires se sont retirés du champ de bataille; les fédéraux ont eu trois mille hommes hors de combat. On s'attend à une action plus vive et plus générale pour un jour très prochain, autour du Rapidan River. Pour le moment c'est le général Pope qui a la tâche principale; c'est à lui qu'on envoie les plus importants renforts, et il doit s'avancer directement sur Richmond par Gordonsville.

La plus grande préoccupation dans le Nord est l'exécution de la nouvelle loi de conscription, qui a provoqué de nombreuses tentatives de fraude parmi les gens hostiles à la cause fédérale. La formation de la nouvelle armée marche cependant bon train, et l'on pourra, dans trois semaines au plus, mettre une centaine de mille hommes en campagne.

En attendant, nous croyons intéressant de revenir sur la bataille des Sept-Jours, en mettant sous les yeux de nos lecteurs l'intéressante correspondance ci-dessous, émanant d'un témoin oculaire :

New-York, 7 *juillet*. — L'armée du Potomac vient de traverser avec succès une période de crise et d'exécuter victorieusement une des plus difficiles opérations de la guerre, celle de changer sa base d'opérations par une marche de flanc en présence et on peut dire sous le feu d'un ennemi très supérieur en nombre.

Après une semaine presque continuelle de combats on a vu se briser contre elle l'effort réuni de toutes les forces de la Confédération. Malgré les assauts passionnés auxquels elle a été exposée, malgré les talents réunis de Jefferson Davis, de Lee, de Beauregard et de Jackson, elle n'a pu être entamée, et elle a réussi à prendre sur les bords du James-River une position excellente, d'où elle ne tardera pas, avec l'aide de la marine et des renforts qui lui sont envoyés, à reprendre victorieusement l'offensive.

Honneur aux braves soldats qui ont traversé avec succès cette rude épreuve! Honneur au chef qui a conçu et exécuté cette belle manœuvre!

C'est le 25 juin, au soir, que le général Mc Clellan fut informé par des avis arrivant de tous les côtés que l'armée confédérée, déjà considérablement renforcée, allait encore recevoir le concours du corps de Jackson, fort de 30,000 hommes, que ce chef redoutable, échappé à la poursuite décousue de Fremont et de Mc Dowell amenait sur les derrières de l'armée du Potomac.

Cette nouvelle changeait complétement la situation. En présence de forces aussi considérables, le général Mc Clellan ne pouvait plus continuer à la fois les travaux d'approche contre Richmond et maintenir ses communications libres avec

le White-House en couvrant les 20 milles de chemin de fer qui le reliaient à ce dépôt.

Cette concentration des forces ennemies arrivait à un moment bien inopportun pour les fédéraux, car elle les arrêtait dans une période de succès qui faisait présager un triomphe prochain. Ce jour même, le 25, la division Hooker, après un brillant combat et une perte de 400 hommes, avait emporté une position importante en avant de Fair-Oaks qui n'était qu'un heureux prélude.

Mais il n'y avait pas à hésiter, à regretter l'occasion perdue. Il fallait agir vite et prendre rapidement son parti en face du grand danger qui menaçait l'armée.

Il fallait ou abandonner les opérations contre Richmond, repasser le Chickahominy, combattre Jackson quand il était encore isolé et se retirer sur White House et peut-être jusqu'à Yorktown, retraite longue, difficile et dans laquelle on ferait sans doute de grandes pertes, ou bien abandonner White-House et ses communications et aller en chercher de nouvelles, avec l'appui de la marine, sur le James-River.

Le général s'arrêta à ce dernier parti. C'était le meilleur, mais l'exécution en était difficile. Le trajet n'était pas long. Il n'y avait que 17 milles à faire. Mais il fallait faire filer le matériel et les bagages de l'armée sur une seule route en prêtant le flanc tout le temps à l'ennemi, qui par de nombreux chemins rayonnant tous sur Richmond, pouvait amener sur plusieurs points du parcours des forces considérables.

Mais la célérité avec laquelle le parti fut pris déjoua l'ennemi. Il supposa probablement qu'on tâtonnerait avant de se décider. Il espéra aussi sans doute que le général ne saurait se résoudre à abandonner sa ligne de communications sur le White-House, et il agit en conséquence.

Le 26 juin, la division fédérale de Mc Call, établie à Mechanicsville, fut attaquée par les confédérés du corps de Hill qui avaient passé le Chickahominy à Meadowbridge. Un combat très vif eut lieu qui se maintint jusqu'à la nuit. Mc Call ne put être entamé et sa vigoureuse résistance engagea l'ennemi à faire passer la rivière à de nombreux renforts. C'est précisément ce que désirait le général Mc Clellan qui voulait attirer l'attention de l'ennemi de ce côté pendant qu'il préparait sur la rive droite le mouvement sur le James-River.

Le 27, au jour, Mc Call reçut l'ordre de se replier sur les ponts que l'armée fédérale avait construits en face de Gaines-Hill sur le Chickahominy.

Pendant la nuit tous ses bagages et ceux des autres troupes placées sur la rive gauche du Chickahominy passèrent sur la rive droite et se réunirent au grand convoi qui le 27 au soir devait commencer sa marche sur le James River.

Comme on devait s'y attendre, Mc Call fut suivi rapidement par l'ennemi. Il vint se rallier à la division Morell et à celle des réguliers, sous le général Sykes. Le tout, sous le commandement de Fitz John Porter, avait ordre de tenir tête à l'ennemi en avant des ponts afin de gagner du temps. Ces troupes ne devaient repasser les ponts que le 27 au soir et les détruire derrière elles.

L'ennemi attaqua de bonne heure ces trois divisions. Le corps de Jackson arrivant de Hanover Court House vint prendre part à la lutte. On se battait sur un

terrain ondulé, en grande partie boisé, mais laissant cependants de grands espaces découverts. La lutte fut très vive, les fédéraux maintinrent leur terrain avec succès et même un moment on eut l'espérance d'infliger une défaite à l'ennemi.

C'est dans ce moment d'espoir que l'ordre fut donné d'envoyer toutes les troupes qui n'étaient pas indispensables à la garde des lignes fédérales faisant face à Richmond, ligne que l'ennemi attaqua dans la soirée avec des forces considérables, renforcer le général Porter. La division Slocum, ainsi envoyée, arriva vers 4 heures sur le lieu du combat et fut aussitôt engagée. Deux brigades de la division Richardson n'arrivèrent qu'à la chute du jour.

Mais l'ennemi amenait à chaque instant des forces de plus en plus considérables, et la perspective d'un succès fédéral s'évanouit bien vite. Vers 6 heures du soir, la gauche de Porter fut débordée et enfoncée. L'artillerie fit des prodiges de valeur pour arrêter l'ennemi, les canonniers se faisaient tuer sur leurs pièces. La cavalerie chargea l'infanterie ennemie qui se déployait en plaine. D'une de ces charges, le 5e cavalerie ne revint qu'avec deux officiers valides.

Tout fut inutile; la bataille de Gaines Hill était perdue.

Mais l'ennemi ne put poursuivre son succès. 35,000 fédéraux n'avaient pu vaincre 60,000 confédérés, mais ils les avaient arrêtés.

Dans la nuit, les troupes fédérales repassèrent dans le plus grand ordre les ponts du Chickahominy et les détruisirent ensuite. Elles laissaient derrière elles un champ de bataille couverts de morts, car dans cette lutte acharnée les pertes avaient été très grandes, un grand nombre de blessés trop gravement atteints pour pouvoir être transportés, une douzaine de canons dont les servants et les chevaux avaient été tués; enfin, quelques prisonniers, parmi lesquels le général Reynolds. Dans la nuit aussi le corps de Keyes, qui faisait l'avant-garde, se mit en marche vers le James River, et alla occuper un grand marais, le *White Oak Swamp* (marais du chêne blanc), qui traverse la route que l'armée devait suivre, ainsi que les principales routes débouchant de Richmond.

Les journées du 28 et du 29 furent occupées à faire filer le convoi de 5000 voitures, le parc de siége, un troupeau de 2500 bœufs, etc., etc., vers le James River; tâche immense lorsqu'on songe qu'on n'avait qu'une route à sa disposition.

La journée du 28 se passa tranquillement. L'ennemi semblait étonné, déconcerté. Il ne savait pas bien encore ce que faisait l'armée fédérale. Celle-ci était réunie tout entière sur la rive droite du Chickahominy; lui avait ses forces principales sur la rive gauche et les ponts étaient coupés. Pour passer cette rivière, il lui fallait faire de nouveaux ponts ou remonter très loin en arrière à Mechanicsbridge, ce qui demandait dans les deux cas beaucoup de temps. Or ici le temps était tout et l'armée fédérale le mettait à profit.

Ce ne fut que dans la soirée du 29 que les colonnes confédérées parurent devant nos arrière-gardes. Elles engagèrent de suite le combat aux environs de Savage Station. Mais leurs attaques furent vivement repoussées par les généraux Sumner, Heintzelmann et Franklin. Nous eûmes là deux généraux blessés, les généraux Burns et Brooks. Et la nuit venant mit fin au combat.

Le 30 au point du jour, toute l'armée et tout son matériel étaient au-delà du White-Oak Swamp, qui allait opposer une nouvelle barrière aux efforts de l'ennemi.

La veille au soir, les corps de Keyes et de Porter avaient marché jusqu'au James River et s'étaient mis en communication avec la flotille des canonnières fédérales. Le convoi avait suivi le mouvement, mais sur plusieurs routes maintenant, car des nègres que l'on avait pris pour guides avaient fait connaître de nouveaux chemins. Nos têtes de colonne n'avaient trouvé que de la cavalerie devant elles. Elles l'avaient bousculée.

Mais il était évident que l'ennemi allait tenter de nouveau de jeter le désordre dans la marche de l'armée. Aussi le général Mc Clellan prit-il de bonne heure ses dispositions. Il laissa Sumner et Franklin pour défendre le passage de White-Oak Swamp, et plaça Heintzelmann avec les divisions Hooker, Kearney, Sedgewick et Mc Call sur les routes débouchant de Richmond à un endroit nommé les *Cross Roads,* où ces diverses routes se rejoignent.

Sous la protection de ces troupes, le convoi acheva sa marche et atteignit le James River, juste au moment où les transports chargés de vivres et de munitions, ainsi que les navires hôpitaux arrivaient du Fort Monroe, pour ravitailler l'armée.

Mais pendant ce temps, Sumner et Franklin étaient violemment attaqués au White-Oak Swamp, où l'ennemi avait amené une grande force d'artillerie. Ils se retirèrent pied à pied.

Plus tard, dans la journée, Heintzelmann était également attaqué aux Cross Roads. La lutte là eut lieu dans les bois avec des chances diverses. La division Mc Call eut beaucoup à souffrir et perdit son chef, fait prisonnier. Sur un autre point Hooker et Kearney, deux admirables soldats, faisaient à l'ennemi une masse de prisonniers et lui faisaient éprouver un cruel échec.

Enfin, une dernière attaque tentée par l'ennemi sur le corps de Porter échoua devant le feu combiné de notre artillerie de campagne et de celle des canonnières.

Le 30 au soir, l'armée du Potomac tout entière était réunie sur les bords du James River. Elle occupait une forte position appelée par les uns *Turkey Bend,* et par les autres *Malvern Hill.* Sa gauche s'appuyait à la rivière et était couverte par les canonnières. Elle n'avait donc qu'un de ses flancs à garder.

Le convoi tout entier était en sûreté derrière elle. Enfin, elle était déjà en communication avec les transports et ses approvisionnements étaient assurés.

Le grand et hardi mouvement par lequel elle avait échappé à un grand danger; changé une base d'opérations difficiles à garder contre une plus sûre, était accompli.

Mais l'armée était exténuée. Depuis cinq jours elle n'avait pas cessé de marcher et de combattre. A cela s'était ajoutée la fatigue causée par une chaleur tropicale.

Beaucoup d'hommes n'avaient pu y résister. Ils tombaient de fatigue ou quittaient les rangs pour se joindre à la grande masse de malades et de blessés qui suivaient les flancs de l'armée comme ils pouvaient et tant qu'ils pouvaient, et dont la vue offrait un spectacle lamentable.

Tout le monde, pourtant, se rallia dans la nuit du 30 au 1er, et quand, ce jour-là, l'ennemi reparut pour essayer une dernière tentative désespérée, il trouva l'armée du Potomac prête à le recevoir.

Tous ses efforts vinrent se briser contre la nombreuse artillerie que par une heureuse prévoyance le général Mc Clellan avait toujours tenu à mener avec lui, en dépit des embarras qu'elle occasionnait souvent dans ces contrées marécageuses et sans routes. Le soir, épuisé lui-même, l'ennemi se retira pour ne plus revenir et l'armée du Potomac alla prendre position et se reposer à *Harrisons Bar*, lieu choisi par les ingénieurs et la marine comme offrant des facilités plus grandes à la défense et à l'approvisionnement.

C'est là que l'armée est établie en ce moment. Des renforts sont déjà allés la rejoindre. Si ces renforts continuent à arriver rapidement, si le gouvernement fédéral se décide à répondre à la concentration des forces confédérées à Richmond par une concentration semblable devant elles, l'armée du Potomac sera bientôt en état de reprendre l'offensive.

A cheval sur le James River, menaçant à la fois ses deux rives, sa position est excellente. Et puis elle a acquis cette confiance en elle-même et dans ses chefs qui assure le succès.

RÉPARTITION DE L'ARMÉE FÉDÉRALE

(Arrêté du Conseil fédéral du 11 juin 1862.)

Attachées au grand état-major.

Compagnie de guides n° 7, de Genève.
1/2 compagnie de guides » 16, » réserve.

Ire division.

Commandant de division, *Ziegler*, Paul-Charles-Edouard, colonel fédéral, de et à Zurich.

Adjudant de division, *de Fischer*, Frédéric-Charles, lieutenant-colonel à l'état-major général, de et à Berne.

Adjoint, *Meyer*, Emmanuel, lieutenant-colonel à l'état-major général, de et à Hérisau.

Adjudants, *Tronchin*, Louis, major à l'état-major général, de et à Lavigny (Vaud).

de Gingins la Sarraz, Olivier, capitaine à l'état-major général, d'Orbe, à Lausanne.

Secrétaire d'état-major, *(Vacat.)*

Ingénieur de la division, *Siegfried*, Germain, major à l'état-major du génie, de et à Zofingue.

Adjudant,	*de Loës*, Charles, lieutenant à l'état-major du génie, de et à Aigle.
Command. de l'artillerie,	*de Greyerz*, Walo, Colonel à l'état-major d'artillerie, de Berne, à Lenzbourg.
Adjudant,	*Sieber*, Gustave, capitaine à l'état-major d'artillerie, d'Enge, à Zurich.
Commandant du parc,	*Bleuler*, Henri, major à l'état-major d'artillerie, de et à Riesbach (Zurich).
Commissaire des guerres,	*Müller*, Jean-Jaques, lieutenant-colonel à l'état-major du commissariat, de Birmenstorf (Argovie), à Berne.
Adjoints,	*Dürr*, Rodolphe, capitaine à l'état-major du commissariat, d'Alstätten (Zurich), à Berne.
	Langmesser, David, lieutenant à l'état-major du commissariat, de et à Bâle.
Médecin de division,	*Löliger*, Jean-Jaques, major à l'état-major sanitaire, de Munchenstein, à Arlesheim (Bâle-Campagne).
Vétérinaire d'état-major,	*Combe*, Jules-Emile, lieutenant à l'état-major sanitaire, de et à Orbe (Vaud).

Génie.

Compagnie de sapeurs n° 4 (Berne).

Artillerie.

Batterie de 12 liv. n° 9 (Vaud),
» 4 » » 11 (Berne).
» 6 » » 46 (Berne), réserve.
Compagnie de parc » 75 (Vaud), »

Guides.

Compagnie n° 1 (Berne).

PREMIÈRE BRIGADE.

Commandant,	*Philippin*, Jules, colonel à l'état-major général, de et à Neuchâtel.
Adjudant de brigade,	*Buri*, Alfred, major à l'état-major général, de et à Berthoud.
Adjudant,	*Siegwart*, Joseph-Aloïs, capitaine à l'état-major général, de Fluhli, à Kussenacht (Schwitz).
Commissaire de brigade,	*Brindlen*, Joseph, capitaine à l'état-major du commissariat, de Brigue, à Sion.
Secrétaire d'état-major,	*Wagner*, Jean, de Munchenstein, à Bâle.

Bataillon n° 40 (Valais).
» » 50 (Vaud).
» » 61 (Fribourg).
» » 111 (Vaud), réserve.
Compagnie de carabiniers n° 3 (Vaud).
» » » 17 (Neuchâtel).

DEUXIÈME BRIGADE.

Commandant, *Letter*, Frédéric-Joseph-Michel, colonel à l'état-major général, de et à Zoug.

Adjudant de brigade, *Bringolf*, Jean, major à l'état-major général, d'Unter-hallau, à Unter-Neuhaus (Schaffhouse).

Adjudant, *Hunerwadel*, Adolphe, lieutenant à l'état-major général, de et à Lenzbourg.

Commissaire de brigade, *Bazzigher*, Lucius, capitaine à l'état-major du commissariat, de Vicosoprano, à Coire.

Secrétaire d'état-major. *Staub*, Marc, d'Oberönz (Berne), à Berne.

Bataillon n° 33 (Lucerne).
» » 58 (Berne).
½ » » 79 (Soleure).
» » 89 (Berne), réserve.
Compagnie de carabiniers n° 1 (Berne).
» » » 6 (Uri).

DEUXIÈME BRIGADE.

Commandant, *Audemars*, Auguste, colonel à l'état-major général, de et au Brassus (Vaud).

Adjudant de brigade, *Bonnard*, Emile, capitaine à l'état-major général, de Cossonay, à Lausanne.

Adjudant, *Rapin*, Victor, lieutenant à l'état-major général, de Corcelles, à Marnand (Vaud).

Commissaire de brigade, *Borel*, Frédéric Guillaume, lieutenant à l'état-major du commissariat, de Neuchâtel, au Locle.

Secrétaire d'état-major, *(Vacat)*

Bataillon n° 6 (Neuchâtel).
» » 10 (Vaud).
½ » » 84 (Genève), plus la compagnie isolée n° 7.
» » 112 (Vaud), réserve.
Compagnie de carabiniers n° 10 (Vaud).
» » » 63 (Valais), réserve.

IIe division.

Commandant de division, *Egloff*, Jean-Conrad, colonel à l'état-major général, de Tägerweilen (Thurgovie), à Zurich.

Adjudant de division, *Amstutz*, Jean, lieutenant-colonel à l'état-major général, de Sigriswyl (Berne), à Berne.

Adjoint, *Bruderer*, Jaques, lieutenant-colonel à l'état-major général, de Trogen, à St-Gall

Adjudants, *Dimier*, Auguste-André, major à l'état-major général, de et à Genève.

de Jud, Henri, capitaine à l'état-major général, d'Egg (Zurich), à Thoune.

Secrétaire d'état-major. *Schümperli*, Christophe, de Hagenwyl (Thurgovie), à Frauenfeld.

Ingénieur de division, *de Steiger*, Charles-Frédéric, major à l'état-major du génie, de Berne, à Interlaken.

Adjudant, *de May*, Edouard, premier sous-lieutenant à l'état-major du génie, de Berne, à Lausanne.

Command. de l'artillerie, *Schædler*, Léonce, lieutenant-colonel à l'état-major d'artillerie, de Dornach, à Aarau.

Adjudant, *Veillard*, Alfred, lieutenant à l'état-major d'artillerie, de et à Aigle.

Commandant du parc, *de Rham*, David, major à l'état-major d'artillerie, de et à Giez (Vaud).

Commissaire de division, *Schenk*, Jean-Jaques, lieutenant-colonel à l'état-major du commissariat, de et à Uhwiesen (Zurich).

Adjoints, *Gloor*, Jaques, lieutenant à l'état-major du commissariat, de et à Schöftland (Argovie).

Müller, Théophile-Henri, sous-lieutenant à l'état-major du commissariat, de Frauenfeld, à St-Gall.

Médecin de division, *Ackermann*, Joseph, major à l'état-major sanitaire, de et à Soleure.

Vétérinaire de division, *Gyger*, Frédéric-Abram, lieutenant à l'état-major sanitaire, de Champion, à Berne.

(A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Italie. — Il se passe actuellement en Italie des événements déplorables, et qui menacent de rompre l'union que le parti libéral de ce pays avait montrée depuis 1859. Garibaldi a fait appel à ses volontaires à Palerme, dans le but de chasser les Français de Rome, et, parcourant la Sicile au cri de : *Rome ou la mort*, il a réussi, par des marches habiles, à tromper la surveillance des généraux envoyés contre lui, et à s'établir à Catane avec quatre mille volontaires environ, d'où il compte passer dans la Péninsule. Le gouvernement du roi Victor-Emmanuel s'est ému, à juste titre, de cette levée de boucliers, qui empiète si ouvertement sur ses prérogatives. Le roi a d'abord publié un manifeste dissuadant les jeunes gens de se joindre à Garibaldi ; mais cette mesure n'ayant eu que peu d'effet, le gouvernement de Turin vient de mettre la Sicile en état de siége, et une armée d'une cinquantaine de mille hommes, commandée par le général Cialdini, est envoyée en Sicile et dans les Calabres à la rencontre de Garibaldi, qui paraît néanmoins vouloir persister dans son entreprise. La guerre civile menace ainsi d'éclater en Italie. D'autre part, le corps d'occupation français de Rome a été renforcé de trois régiments, et les troupes autrichiennes en Vénétie ont fait quelques concentrations le long du Pô.

P. S. Garibaldi a débarqué à Melito en Calabre, avec un millier de volontaires, et s'avance sur Reggio. Une rencontre aurait eu lieu aux environs de cette ville, entre les garibaldiens et les troupes royales, dans laquelle il y aurait eu une dizaine d'hommes hors de combat. Les provinces napolitaines ont aussi été mises en état de siége.

Neuchâtel. — Le capitaine d'artillerie *Petitpierre*, *Benjamin*, passe dans la landwehr. Le capitaine d'infanterie *Irlet*, *Charles-G.*, est appelé aux fonctions d'aide-major du bataillon nº 23. Le Dr *Perrenoud, Louis*, est nommé médecin-adjoint de bataillon.

Ensuite de l'arrêté du Conseil fédéral du 30 juin 1862, les troupes neuchâteloises sont réparties comme suit dans l'armée fédérale :

A. ARTILLERIE :	Batterie	nº 24.	5e brigade de réserve.				
»	»	» 52.	VIIe division.				
B. GUIDES :	Compagnie	» 6.	IIe division.				
	½ compagnie	» 15.	Attachée à l'artillerie de réserve.				
C. CARABINIERS :	Compagnie	» 17.	1re brigade,	Ire division.			
	»	» 14.	8e	»	IIIe	»	
	»	» 64.	17e	»	VIe	»	(réserve).
D. INFANTERIE :	Bataillon	» 6.	3e	»	Ire	»	
	»	» 23.	10e	»	IVe	»	
	»	» 115.	10e	»	IVe	»	(réserve).

Fribourg. — M. Nicolas-Cyprien *Buillard*, de Corpataux, à la Sonnaz, maréchal des logis-chef de la batterie nº 13, a été promu au grade de 2e sous-lieutenant dans le train de parc.

Vaud. — Dans sa séance du 19 août 1862, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Lambert*, Georges, à Chamblon, 1er sous-lieutenant de mousquetaires nº 1 de réserve du 6e arrondissement, — et *Rochat*, Charles-François, au Lieu, 2e sous-lieutenant de mousquetaires nº 1 d'élite du 5e arrondissement. — Le 20 dit, M. *Cochard*, Emile-Louis, à Montreux, 1er sous-lieutenant de mousquetaires nº 1 de réserve du 1er arrondissement. — Le 21 dit, MM. *Fauquez*, Gabriel-Frédéric, à Riez, capitaine de mousquetaires nº 2 d'élite du 3e arrondissement, — et *Demiéville*, Jules-François-Louis, à Palézieux, lieutenant de chasseurs de droite nº 2 de réserve du 1er arrondissement. — Le 22 dit, M. *Amiguet*, Vincent, à Ollon, 1er sous-lieutenant de chasseurs de droite nº 1 de réserve du 2e arrondissement. — Le 27 dit, M. *Vuagniaux*, Charles-Daniel, à Vucherens, lieutenant de mousquetaires nº 2 de réserve du 1er arrondissement; — *Pasche*, Charles, à Servion, 1er sous-lieutenant de grenadiers d'élite du même arrondissement ; — *Gaulis*, Gabriel, à Lausanne, lieutenant porte-drapeau du bataillon d'élite du 3e arrondissement, — et *Emery*, Louis, à Yverdon, 2e sous-lieutenant de grenadiers d'élite du 6e arrondissement.

Nous recevons trop tard pour l'insérer dans ce numéro une lettre de M. le lieutenant-colonel Favre, en réponse à celle du général Jomini.

AVIS.

Nous prévenons nos abonnés de Lausanne, que nous allons faire tirer sur eux, par la poste, le remboursement de l'abonnement de l'année courante.

Nos abonnés de l'étranger peuvent régler directement, ou par l'intermédiaire de M. Tanera, éditeur-libraire, rue de Savoie, 12, à Paris.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

N° 18 Lausanne, 13 Septembre 1862. VII[e] Année

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

CONCOURS DE 1862.

Le mémoire suivant de M. le capitaine fédéral Huber a reçu une mention honorable :

« Si vis pacem para bellum. »

L'énoncé de la question était : — « Développer la nécessité pour la » Suisse d'avoir un réduit ou centre défensif contenant les dépôts de » l'armée et offrant à celle-ci un refuge ou un appui en cas d'invasion » étrangère. »

« Ce réduit peut-il se trouver dans la partie montagneuse du pays, ou » doit-on pour l'obtenir avoir recours aux ressources de la fortification ? »

« Dans chaque cas où serait-il convenable de le placer ? »

Qu'est-ce qu'un réduit et un centre défensif. — Avant d'aborder la question que nous nous proposons de traiter, nous croyons nécessaire de bien nous mettre d'accord sur les termes à employer dans ce mémoire. Devons-nous prendre à la lettre ces mots de *réduit* et de *centre défensif* ou devons-nous nous borner à chercher l'idée qui a prévalu dans leur choix ?...

Le texte même de l'énoncé nous dit que le réduit ou le centre défensif doit contenir les dépôts de l'armée et offrir à celle-ci un refuge ou un appui en cas d'invasion étrangère.

Réduit. — Or, un réduit ne peut pas contenir les dépôts d'une armée. Un réduit est un point fort, plus ou moins exigu, entouré d'ouvrages plus développés et moins résistants que lui. Lorsque la garnison est repoussée des parapets d'une place ou d'un ouvrage, c'est dans la citadelle ou le réduit qu'elle cherche un refuge, moins dans l'espoir de faire des sorties couronnées d'un succès peu probable que dans la certitude d'obtenir une honorable capitulation.

Un réduit ne constitue pas une défense, mais n'en est que la dernière phase. Nous ne pouvons donc pas supposer que l'on nous demande de chercher de prime abord où nous devons nous défendre en dernier lieu et où nous devons capituler. Nous croyons donc que le terme de réduit n'est pas approprié au sens que l'on a voulu lui donner.

Centre défensif. — Un centre défensif constitue les ouvrages qui entourent le réduit. S'il s'agit d'un ensemble de forteresses le centre défensif est la place d'armes centrale. S'il s'agit d'un pays tout entier, il constitue le dernier refuge de l'armée. Mais à ce titre, le terme de centre défensif n'implique que l'idée d'un grand réduit et n'indique pas assez la liberté d'action dont on doit jouir derrière ces défenses, ni la manière favorable dont il doit se prêter à des retours offensifs.

Dans les différentes hypothèses que nous allons discuter il se peut que nous ayons à nous retirer sur un terrain déterminé, sans que l'on vienne nous y attaquer; dès lors, il est impossible d'appeler centre défensif une contrée ou une place où nous n'aurons pas à nous défendre.

Chances de guerre. — Si les traités ont fait de la Suisse un pays neutre, une terre inviolable et si par sa position géographique, l'intérêt général de ses voisins est de la défendre, il n'en est pas moins vrai qu'à un instant donné, l'intérêt d'un seul peut être de l'attaquer ou de s'en servir. Si nous ne voulons pas voir notre pays servir encore de théâtre à de gigantesques luttes et attirer sur lui tous les désastres d'une guerre dont il est innocent, nous ne devons nous fier qu'à nos propres forces et repousser toute offre de services comme plus dangereux qu'une inégale, malheureuse peut-être, mais honorable lutte.

L'agression peut avoir lieu de quatre côtés différents; par cette raison, nous devons, quel que soit le côté ou le motif de l'attaque, rechercher le point vers lequel seront dirigées nos retraites et quelles seront les conditions à remplir pour constituer dans tous les cas possibles une défense ou une menace.

Nous désirons donc à la fois un point de concentration et observa-

tion, un centre de défensive et d'offensive. Nous voulons chercher un pivot commun à toutes les chances de guerre; une base d'opération de laquelle tout puisse rayonner au commencement d'une campagne, et vers laquelle tout doive converger en cas d'échec. Nous entendons enfin que ce centre (quel que soit le nom que l'on veuille lui donner) soit capable de contenir des forces avec lesquelles il faille compter, ainsi que de pourvoir, par ses ressources, à tous les besoins des troupes qu'il renferme.

Causes premières de la guerre.—Les circonstances pour lesquelles la Suisse pourrait avoir à soutenir une guerre, sont de deux natures très différentes:

1° Lé cas peu probable où, nous en voulant à nous mêmes et pour nous mêmes, un ennemi chercherait à nous atteindre dans nos intérêts les plus précieux et les plus vivaces, où il s'efforcerait de désorganiser et de détruire nos moyens de résistance, où son but serait de nous réduire sous son autorité.

2° Le cas beaucoup plus probable, où voulant atteindre un autre ennemi, il ne sente la nécessité de traverser la Suisse pour se rendre maître des principaux passages de montagnes, des grandes vallées ou des villes les plus favorables à l'établissement d'une base d'opération avancée, ravitaillée et soutenue par sa propre base sur son territoire.

Dans l'une ou l'autre de ces deux hypothèses, notre devoir nous impose une énergique défense. L'attaque sera prompte. La guerre n'a pas toujours été déclarée avant l'invasion. Si elle l'est, on peut être certain que les chemins de fer auront en quelques heures garni toute la frontière de troupes qui peuvent indéfiniment attendre le signal. Nos finances ne nous permettent pas de mettre nos bataillons sur pied longtemps d'avance; si l'attente se prolonge quelques mois, quelques semaines même, nous ne pourrons plus subvenir aux frais d'entretien de l'armée. Ce ne sera jamais qu'au moment du danger que nous battrons le rappel. Il faudra donc que les troupes fédérales se réunissent à la hâte et se portent à marches forcées à la rencontre de l'assaillant; il faudra pour qu'elles puissent toutes atteindre le pivot de la défense, que ce pivot soit choisi moins dans le point le plus central de la Suisse qu'à égale étape des frontières par routes ou par chemins de fer.

Nécessité d'un point de concentration. — Dans la première hypothèse, un point de concentration présenterait le grand avantage de pouvoir masser dans un endroit prévu et bien approvisionné, toutes les troupes de réserve et de dépôt, pendant que nos bataillons défendraient le terrain entre la frontière et ce centre. L'ennemi, nous en

voulant à nous mêmes, marchera sur la capitale pour réduire le gouvernement. Mais Berne étant menacé et attaqué, si toute résistance devient au-dessus de nos forces, le point de concentration offrira au Conseil fédéral un refuge et un asile. Or, tant qu'il fonctionnera la partie ne sera pas perdue; il faut prolonger les moyens d'action du gouvernement pour prolonger la résistance.

Dans la seconde hypothèse un point de concentration présente des avantages plus incontestables encore, si nous pouvons parvenir à le rendre assez respectable pour qu'il ne puisse pas être négligé. Une armée qui voudra traverser notre territoire ne passera qu'avec hésitation si notre position constitue pour elle une menace; elle hésitera encore plus à l'attaquer et cela, moins dans la crainte de se mettre en guerre ouverte avec la Suisse, que dans celle de retarder sa marche et de compromettre la rapidité de son mouvement.

Un centre est donc utile et nécessaire pour une défense raisonnée.

Conditions générales à remplir. — Les conditions que doit remplir le centre, tel que nous le concevons pour sa plus grande utilité, sont les suivantes :

1° Il doit être assez grand pour contenir une armée avec laquelle l'ennemi doive compter.

2° Il doit être à égales étapes de toutes les frontières.

3° Il doit être aisément accessible à toutes les retraites, sans cependant être ouvert à l'ennemi qui poursuivrait de près les troupes fédérales qui vont y chercher un refuge.

4° Il doit être susceptible de recevoir des renforts par tous les côtés qui ne sont pas directement menacés.

5° Il doit contenir dans son intérieur de nombreux moyens de communication d'un front à un autre, toujours plus courts que le chemin que doit parcourir l'agresseur s'il change sont front d'attaque.

6° Il doit être assez résistant pour tenir en échec l'ennemi et attendre des renforts suffisants pour permettre un retour offensif ou une manœuvre tournante.

7° Il doit contenir tout ce qui est nécessaire à ses défenseurs, magasins, dépôts, poudreries, ateliers de réparation du matériel, arsenaux, hôpitaux, etc.

Ce que devrait être le point de concentration si la Suisse était un pays de plaines. — Si la Suisse était un pays de plaines, ce pivot de nos opérations devrait être central. Il pourrait être formé par un triangle ou un quadrilatère de villes fortifiées; par une seule et grand place d'arme centrale, ou encore par un camp retranché de rayon considérable.

Inconvénients. — Mais la configuration de notre terrain nous empêche de choisir les plaines pour établir ce centre. En effet, si nous le cherchons du côté de Lucerne, il ne couvre plus le Tessin, les Grisons ni le Valais. Un ennemi entrant par Luciensteig et Coire, par Bellinzone ou par St-Maurice et Sion se rendra maître des montagnes et du nœud du St-Gothard, d'où il nous sera impossible de le déloger et d'où il menacera sérieusement tout notre système de défense. Si nous l'établissons dans les Grisons, nous ne pouvons faire aucun rétour offensif dans le Tessin, le Valais ou les plaines du Nord; nous nous enfermons volontairement dans une vallée d'où il est difficile de sortir. Il en sera de même si nous voulions l'ériger dans le Tessin ou le Valais. De plus, les trois vallées du Rhin, du Tessin et du Rhône sont trop près des frontières pour que nous puissions, un seul instant, nous arrêter à l'idée d'en faire notre centre de défense. Leurs abords sont difficiles et leurs ressources pour d'eux d'entr'elles, du moins, presque nulles.

Il faudra donc forcément nous placer vers le Nord, près de Lucerne, comme nous l'avons dit, ou à Sempach comme on l'a déjà proposé pour une place forte fédérale. Mais nous avons fait ressortir l'inconvénient de ce choix pour la défense des montagnes. Il existe encore un argument plus puissant contre ce projet, c'est la question des frais auxquels nous entraînerait la construction d'un centre en plaine.

Pour construire ce qu'il y aurait de plus économique, un vaste camp retranché dans des conditions de solidité satisfaisantes, il faudrait l'appuyer par un réduit: chaque ouvrage devra constituer un fort capable de se défendre par lui-même, car dans nos contrées plus ou moins accidentées et mamelonnées nous ne pouvons pas espérer de flanquer et de défendre l'approche d'un ouvrage par un ouvrage à quelque distance; des vallons, des ravins, des forêts couvriront les mouvements de l'ennemi et lui permettront d'arriver sans être exposé à nos feux jusqu'au pied de nos talus d'escarpe. Il faudrait multiplier considérablement le nombre des ouvrages, mais alors où trouver le nombre de défenseurs nécessaires et dans tous les cas, où trouver l'argent indispensable à l'exécution d'aussi grands travaux.

Exemple de la Belgique. — La Belgique a voté un budget de 50 millions pour sa place d'armes centrale à Anvers. Ces 50 millions ne suffiront pas; il en faudra, au dire de généraux compétents, 70 à 80. Mais la Belgique est défendue d'un côté par la mer et l'Angleterre; c'est un pays plat où les problèmes de défilement, si onéreux à résoudre en pratique, ne reçoivent presque jamais d'application; c'est un pays qu'une seule écluse peut inonder et l'inondation un peu éten-

due vaut bien les escarpes les plus élevées. Or, la Belgique attaquable de trois côtés n'est pas plus grande que la Suisse qui l'est de quatre. Sa population est, il est vrai, plus considérable, mais son armée beaucoup moins nombreuse, parce qu'elle est une armée régulière. Pourrons-nous donc espérer faire à bon marché un travail plus difficile et bien plus compliqué que celui que des milliers de travailleurs érigent dans ce moment à grands frais à Anvers?....

Et malgré les énormes sacrifices que s'est imposé le gouvernement belge pour assurer la défense de sa neutralité, voit-on que cette idée soit populaire? Au contraire; malgré les millions qui vont être dépensés à Anvers et qui, on pourrait le croire, tourneront à la prospérité de la ville, les habitants s'assemblent, se révoltent presque, parce qu'ils ne veulent pas être enfermés dans des murailles, ni attirer sur leurs demeures, leurs fabriques, leurs familles les désastres d'un bombardement. Pouvons-nous espérer que le désintéressement patriotique qui règne en Suisse fasse taire complétement ce sentiment naturel de conservation? Pouvons-nous espérer qu'il ira jusqu'à engager les populations des villes que nous choisirons à s'exposer à payer pour les autres et à être ruinées pour le salut de la patrie commune?... Non, je trouverais cette opposition naturelle, parce qu'elle serait fondée sur le fait incontestable, qu'un centre établi dans les plaines, quelles que soient les sommes énormes que nous y consacrerons, sera toujours l'objectif de l'ennemi, et attirera sur lui l'orage.

Inconvénient actuel des grandes fortifications en plaine. — Et à quoi servent les millions ensevelis dans des fortifications, quand nous voyons les systèmes les plus complets, les plus solides, les fronts de Vauban de Cormontaigne, les formidables tours de Montalembert, devenir nulles devant l'invention récente du canon rayé, et les améliorations dans les moyens d'attaque? Nous ne sommes que dans les premiers jours d'une ère nouvelle de moyens de destruction. L'artillerie, loin d'avoir dit son dernier mot, commence seulement à parler un nouveau langage, et les murailles tombent presqu'avant d'avoir pu distinguer les canons qui les battent en brèche. Devant les progrès de l'attaque, la défense progresse aussi; les vaisseaux offrent aux boulets une carapace impénétrable: les murailles sont remplacées par des cuirasses d'acier; mais est-on le moins du monde fixé sur ce qu'elle doit devenir, et pouvons-nous nous exposer à construire des fortifications, bonnes peut-être pendant quelques années, mais qu'une nouvelle invention peut rendre inutiles et dérisoires! Laissons les bastions, les grands fossés, les systèmes qui varieront toujours, et profitons des avantages que nous a donnés la nature pour adopter

dans les montagnes un système de défense économique, qui sera bon dans tous les siècles.

Inconvénients des concentrations dans les montagnes. — Mais dans les montagnes, il faut une grande surface de terrain pour pouvoir opérer la concentration des forces jugées nécessaires à la défense. Une vallée ne suffit pas; ses moyens de communication avec l'extérieur sont souvent bien rares ou bien mauvais. Où trouver les ressources de première nécessité ? Comment avoir les mouvements assez libres pour observer l'ennemi et constituer pour lui un obstacle sérieux.

Je ne vois qu'un moyen pour obvier à ces inconvénients, c'est de choisir un terrain de concentration assez étendu pour renfermer plusieurs vallées, des points de défense et des points d'approvisionnement; des montagnes d'où l'on puisse observer et attendre l'ennemi, et des routes d'où l'on puisse foudre sur lui au moment propice.

Proposition. — Je propose donc d'établir le centre cherché dans le massif central des Alpes et dans le triangle dont les sommets seraient Stanz, Urseren et Brigg.

Triangle de concentration. — Pour plus de clarté et pour lui donner un nom propre à son but, je l'appellerai *triangle de concentration* ou *triangle central.*

Délimitation du triangle. — Ce triangle serait limité au Nord par le lac des Quatre-Cantons; à l'Est par les crêtes de la rive droite du bassin de la Reuss; au Sud par le St-Gothard, l'arête qui sépare le canton d'Uri du Tessin, et le Rhône; à l'Ouest, par les glaciers qui s'étendent aux pieds de Jungfrau et du Finsteraarhorn, enfin, par le lac de Brienz et la route du Brunig.

Le choix de cette partie de notre territoire, qui doit être le théâtre de notre dernière lutte et de nos derniers efforts, est justifié par les considérations suivantes :

Ces limites ne sont pas absolues. — Il va sans dire d'abord, que les limites que j'ai désignées au triangle central, ne sont pas absolues, mais indiquent seulement l'espace dans lequel nos forces doivent pouvoir se mouvoir. Il est évident que nous devons commencer par assurer nos communications par les routes du Brunig, du St-Gothard et de la Furka, en défendant les passages extérieurs qui y aboutissent.

Le nœud du St-Gothard. — Le nœud du St-Gothard, qui se trouve compris dans notre centre, et qui peut, à juste titre, être considéré comme la citadelle naturelle de la Suisse, est un massif de hautes montagnes, dans lequel quatre rivières ont creusé de profondes val-

lées dans la direction des quatre points cardinaux. Le Rhône s'échappe de la Furka pour couler vers l'Ouest; la Reuss doublée par l'Aar sort des glaciers pour se diriger vers le Nord; le Rhin prend de l'Oberalp la direction de l'Est, enfin, le Tessin court au Midi pour arroser les plaines de l'Italie.

Urseren, Brigg et Stanz. — Entre ces quatre sources se trouve une haute et sauvage vallée, celle d'Urseren, cachée derrière les sommets, mais placée là comme un observatoire pour épier tout ce qui se passe autour d'elle; Urseren est le point de croisement des grandes artères militaires du St-Gothard du Nord au Midi, de la Furka et de l'Oberalp de l'Est à l'Ouest. On comprend combien ce point de croisement est essentiel à garder, puisque même avant l'exécution ou la certitude d'exécution des routes militaires, les armées étrangères se sont disputé cette vallée dans de nombreux et héroïques combats. Urseren est notre point principal, car, quel que soit le côté de l'attaque, une des routes servira à la retraite pendant que les trois autres concourront toujours à la défense.

Brigg constitue la double clef du Simplon et de la vallée de Conches.

Stanz enfin, au pied du St-Gothard, est en rapport direct avec le canton de Berne par le Brunig, avec Lucerne par la rive du lac, avec Schwytz par le lac lui-même.

Accès au triangle. — On arrive à notre triangle de trois côtés: par les chemins de fer qui aboutissent à Lucerne, à Sion et à Coire. Quand les locomotives ne peuvent plus remonter les vallées, d'excellentes routes rendent les communications faciles et promptes. En coupant le chemin de fer et les routes du côté de l'attaque, toutes les autres concourent efficacement à la défense en livrant un rapide passage aux renforts de toutes les parties de la Suisse.

(A suivre.)

GUERRE D'AMÉRIQUE.

Les nouvelles de New-York, en date du 27 août, ne sont pas favorables à la cause du Nord. Le général Pope, quoique renforcé par de notables portions de l'armée de Mc Clellan et du général Burnside, a dû céder du terrain à ses adversaires Lee et Jackson, et l'on parle d'engagements malheureux qu'il aurait eus près de Warrenton et de Manassas, ce qui ferait supposer qu'il a dû rétrograder jusqu'au Bull-

Run, peut-être même jusqu'au camp du Potomac. Sur ce point du théâtre de la guerre la situation redeviendrait donc ce qu'elle était au mois de mars dernier. Le général Mc Clellan a, de son côté, évacué la péninsule d'Yorktown, et a rallié Pope à Aquia-Creek. Il aurait ensuite donné sa démission.

Dans le Tenessee les unionistes ont dû évacuer le Fort Donelson et probablement aussi Nashville.

Un nouveau département militaire fédéral, sous le nom de département de l'Ohio, a été formé. Il comprendra l'Ohio, le Michigan, l'Illinois, l'Indiana, le Missouri et le Kentucky à l'est de la rivière Tenessee, y compris Cumberland Cap. Le major-général Wright en est nommé commandant.

P. S. Des télégrammes de New-York, du 30 août, annoncent une grave affaire qui aurait eu lieu dans les environs de Manassas et du Bull-Run, localités déjà célèbres dans les annales de cette guerre. Les confédérés, apprenant l'évacuation de la Péninsule d'Yorktown par les fédéraux, résolurent de ne pas les laisser se concentrer à leur gré, et d'attaquer Pope avant qu'il eût été rallié par les forces de Mc Clellan. Deux grosses colonnes s'avancèrent contre lui, une de front, et une autre par les montagnes des sources du Rapahanock. Celle-ci arriva, le 26 août, jusqu'à Manassas, occupa ce point, puis les bords du Bull-Run et même Centreville, coupant ainsi les communications de Pope avec Washington. Mais celui-ci se retourna et passa sur le ventre des confédérés. D'autre part Mc Clellan et Burnside avaient fait leur jonction aux environs d'Alexandrie, et s'avancèrent au secours de Pope. Les trois armées parvinrent à se réunir et à infliger, paraît-il, un rude échec aux hardis confédérés. Les détails sur ces importants événements sont encore très confus.

AFFAIRES D'ITALIE.

La campagne du général Garibaldi n'a pas été longue. Le surlendemain de son débarquement à Mélito sa troupe, forte d'environ deux mille hommes, a été attaquée dans l'Aspromonte par deux colonnes de bersagliers du colonel Pallavicini, comptant à peu près le même effectif. Le combat a duré une heure et s'est terminé par la déroute des volontaires. Garibaldi et son fils Menotti, tous deux blessés, ont été faits prisonniers et amenés à la Spezzia. Le procès de l'illustre dictateur se suivra devant le Sénat, et l'on pense généralement qu'il

sera sinon absous au moins amnistié en raison de ses services antérieurs. Le colonel Pallavicini a gagné à cette affaire un brevet de général.

Diverses versions circulent sur les détails du combat d'Aspromonte; voici quelques détails tirés des rapports officiels:

Le 28 août, partait de Reggio, à 1 heure après midi, le colonel Pallavicini, à la tête d'une colonne composée de cinq bataillons d'infanterie et de deux bataillons de bersaillers, le 6e et le 25e, et, prenant la route de Gallico en suivant le lit du fleuve de ce nom, il s'est avancé jusqu'à deux milles du village de Podargoni, où, surpris par la nuit, il a fait camper ses troupes.

Le lendemain, au point du jour, il se dirigea sur St-Stefano, où ayant su que Garibaldi, avec les siens, était campé sur le plateau d'Aspromonte, il fit poursuivre la marche jusqu'à peu de distance du plateau même, et, avant d'engager le combat, il fit reposer les troupes fatiguées de la longue marche dans des sentiers aussi raboteux.

Cependant Garibaldi ayant abandonné son campement, prenait position sur le sommet d'une colline abrupte, à l'est du plateau d'Aspromonte.

Le colonel Pallavicini lança les troupes divisées en deux colonnes sur les deux sentiers qui conduisaient au camp des révoltés; celle de droite était commandée par le lieutenant-colonel Parrocchia: celle de gauche par le colonel du 4e régiment, Eberhard, ancien volontaire de Garibaldi en 1860.

Les deux colonnes ayant débouché en même temps sur le plateau d'Aspromonte et trouvé le camp levé, le colonel Pallavicini, après avoir examiné la position, ordonna à la colonne de gauche de l'attaquer de front, et ayant fait rétrograder celle de droite, il la poussa par un mouvement rapide sur le flanc gauche et sur les derrières de l'ennemi, faisant occuper par un bataillon le débouché de la vallée, afin d'empêcher qu'il pût regagner le plateau.

Le 6me bataillon des bersailliers, à la tête de la colonne de gauche, commença le feu. La résistance de la part de l'ennemi fut d'abord énergique. Il est douloureux que tant de bravoure ait été prodiguée dans une lutte fratricide. Le feu fut très vif, mais de courte durée; la position fut emportée à la baïonnette, au moment où la colonne de droite, qui avait tourné l'aile gauche des garibaldiens, commençait à l'attaquer.

Garibaldi et son fils, blessés tous les deux, étaient entourés de volontaires qui, jugeant inutile une plus longue résistance, arborèrent le drapeau blanc.

La nuit du 29 fut passée à la *cascina* dite de la *Marchesina*. Le lendemain, on se rendit à Scilla, et de là à la Spezzia par mer.

Les pertes, de part et d'autre, s'élèvent à 12 morts et 200 blessés.

Le nombre des prisonniers garibaldiens transportés à la Spezzia s'élève à 2000.

P. S. Nous recevons, au moment du tirage, trois documents officiels, un rapport du général Cialdini, un du colonel Pallavicini et un autre des officiers de Garibaldi. On publie en outre une lettre de Garibaldi, témoignant de son intention d'avoir voulu éviter un conflit avec les troupes royales. Il avait défendu à ses volontaires de faire feu sur elles.

DES COLONNES DE BATAILLONS,

A PROPOS DES MANŒUVRES DE L'ARMÉE PRUSSIENNE PRÈS DE COLOGNE.

M. le lieutenant-colonel Favre nous adresse la lettre suivante :

A Monsieur le lieutenant-colonel fédéral Lecomte, rédacteur de la *Revue militaire suisse* à Lausanne.

Genève, le 27 août 1862.

Mon cher colonel,

Votre journal contient dans son numéro du 16 août une lettre qui lui a été adressée par le général Jomini relativement à quelques points de ma brochure sur les manœuvres de l'armée prussienne à Cologne. Je regarde comme un honneur d'avoir attiré son attention ; je suis sincèrement reconnaissant de la bienveillance que notre illustre compatriote veut bien apporter dans son jugement comme dans ses observations critiques, et en voyant l'intérêt qu'il témoigne pour l'instruction de notre état-major fédéral, je suis certain que cette reconnaissance sera partagée par tous nos camarades.

Tout en me soumettant avec respect à la critique d'un général dont l'opinion fait loi en matière militaire, je désire toutefois chercher à me justifier, soit à ses yeux, soit à ceux de nos camarades, des reproches qu'il m'adresse et je voudrais tâcher d'éclaircir ce qui n'a pas été compris dans ma pensée.

Le fait par moi cité, que les Prussiens firent en 1813 et 1814 un emploi très fréquent des colonnes de bataillons, auxquelles, indépendamment de leurs avantages tactiques, ils trouvaient celui de maintenir dans la main des chefs leurs jeunes recrues et leur landwehr, ce fait m'a été affirmé par des officiers prussiens distingués ; ils ont ajouté que la confiance générale dans cette formation avait été pour leur armée la conséquence des succès obtenus avec elle. Mais je n'ai jamais eu l'idée de lui assigner exclusivement cette origine et je reconnais pleinement toute l'influence qu'ont dû exercer pour la faire adopter avant cette époque, les idées émises par le savant auteur du « *Résumé des principes généraux de l'art de la guerre.* » Je crois seulement que les succès des colonnes de bataillons en 1813 et en 1814 les ont popularisées dans l'armée prussienne et ont porté cette armée a en faire peut-être un certain abus.

C'est l'emploi trop fréquent et presque continuel de ces colonnes,

surtout en première ligne, que j'ai signalé comme exagéré et que beaucoup d'officiers de diverses armées réunis à Cologne ont aussi considéré comme abusif et dangereux. C'est l'abus et nullement l'usage, d'une formation excellente en elle-même et applicable dans un grand nombre de cas, que je me suis permis de blâmer. — Si j'ai exprimé le désir de voir l'armée prussienne combattre plus fréquemment en ordre déployé, c'est qu'on avait souvent pu remarquer dans ses bataillons, pendant les manœuvres, une persistance intempestive à rester en colonnes serrées.

Je crois être dans le vrai en pensant que la grande portée et la justesse d'une artillerie rayée frappant presqu'à coup sûr des colonnes de bataillons à 2000 et 2500 mètres, les forceront désormais à se déployer à des distances où elles auraient pu rester massées en toute sécurité avant l'invention de cette arme terrible. Je crois que les armes rayées imprimeront à la tactique une tendance à se servir plus souvent qu'autrefois de l'ordre mince, dont les grandes bandes de tirailleurs en faveur aujourd'hui ne sont qu'une forme particulière, et si j'ai cité la manœuvre que j'avais vu exécuter dans cet ordre au camp de Châlons c'est qu'elle me paraissait confirmer ces prévisions.

Mais je n'ai jamais entendu ni exprimer une préférence exclusive en faveur de l'ordre déployé, ni émettre un doute sur l'utilité incontestable des colonnes de bataillons, en particulier dans un terrain accidenté comme celui de notre pays. — Je suis convaincu, comme le dit le général Jomini, *que l'un et l'autre de ces deux ordres sont éventuellement bons,* qu'il faut savoir les employer suivant les circonstances, et je crois avoir exprimé cette idée en disant : « *Que je ne voulais rien exagérer, que j'étais certain que les généraux prussiens savent dans l'occasion, suivant les circonstances, le but de l'action et la nature du terrain, combattre en ligne, tout comme les généraux français savent adopter au besoin les colonnes serrées ; que je n'avais voulu que signaler une tendance....* »

J'espère que l'illustre général voudra bien accepter ces explications avec la bienveillance dont sa lettre m'est une preuve, et qu'il comprendra que sans mettre à mon opinion une importance qu'elle ne peut avoir, ni pour lui, ni pour mes camarades, j'ai désiré éclaircir ce qu'il pouvait peut-être y avoir d'incomplet dans l'énoncé que j'en avais fait.

Veuillez, mon cher colonel, agréer l'expression de ma considération la plus distinguée et de mes sentiments affectueux.

Ed. FAVRE,
lieutenant-colonel fédéral.

TIR NATIONAL ITALIEN.

On sait que le comité du tir national italien, qui se tiendra à Turin, du 15 au 20 septembre [1], avait courtoisement invité les tireurs suisses à s'y rendre, et avait transmis son adresse au comité de la Société des carabiniers suisses, siégeant alors à Stanz. Celui-ci prit sur lui de refuser solennellement cette invitation, prétextant, comme justification d'une telle inconvenance, les paroles déplaisantes pour la Suisse prononcées récemment dans le Parlement de Turin. Le comité central de la Chaux-de-Fond ayant été chargé d'exécuter la décision de son prédécesseur et de signifier le refus au comité italien, la réplique suivante lui a été adressée :

Turin, le 25 août 1862.

Messieurs,

La direction soussignée a reçu la lettre que vous avez eu la complaisance de lui faire parvenir en date du 21 courant.

Tout d'abord, veuillez recevoir nos remerciements pour la distribution du programme de notre tir aux sociétés de votre pays.

C'est avec un profond regret que la direction et le comité exécutif ont pu se convaincre par votre lettre, que les préoccupations causées pår une fausse alarme, ne sont pas encore dissipées dans la noble et généreuse Helvétie.

Concitoyens libres d'un Etat libre, nous vous parlons franchement, comme cela se doit entre des hommes loyaux et également libres. Lisez, nous vous en prions, les comptes-rendus officiels des séances du Parlement italien, examinez attentivement ce qu'a dit notre ministre des affaires étrangères, vous verrez combien ses paroles ou plutôt ses pensées ont été mal interprétées.

Le sens vrai de son discours a été une démonstration sympathique pour ce pays, dont l'existence libre et indépendante est une heureuse nécessité, et qui, par conséquent, ne saurait jamais être amoindrie dans sa force et sa puissance. Telles ont été, en résumé, les paroles du ministre italien.

Non, Messieurs, nous ne pourrons jamais oublier ce qu'ont fait les carabiniers suisses à Côme, en mars 1848; nous ne pourrons jamais oublier que les carabiniers de Lausanne défendirent vaillamment le Tonale, et que le sang de plusieurs centaines de soldats suisses a arrosé les monts Berici, près de Vicence, alors que vos compatriotes étaient commandés par ce même général, dont les paroles ont été récemment si peu comprises.

Non, Messieurs, nous ne pourrons jamais oublier l'hospitalité que vous avez

[1] Ensuite des récents événements d'Italie, le tir a été renvoyé à l'année prochaine.

accordée aux citoyens italiens, lorsque c'était un crime de penser et de sentir pour la patrie.

L'expérience du peuple suisse, qui compte tant de belles pages dans son histoire, et a su faire respecter sa liberté, nous enseigne comment l'appel fait aux citoyens qui savent manier les armes, de venir dans des fêtes nationales donner des preuves de leur adresse, répond au grand but de répandre l'usage des armes et de transformer le pays en un vaste arsenal.

Le tir fédéral suisse est le type sur lequel nous avons, du moins dans ses parties essentielles, modelé le nôtre.

Pour toutes ces raisons, nous désirons vivement que vous, comme les fils aînés de la liberté, comme les soldats valeureux, comme les plus exercés dans les armes, vous veniez en bonne fraternité nous montrer que vous êtes non-seulement nos amis, mais nos maîtres.

Le Parlement italien a voté un subside considérable pour cette nouvelle institution ; en vous invitant, nous n'avons fait qu'obéir à ces sentiments d'étroite et sincère solidarité qui doivent subsister entre les citoyens de deux pays libres.

Nous osons espérer que le comité du tir fédéral ajoutera foi dans nos sentiments, qui sont ceux de notre nation, et que, toute arrière-pensée touchant la politique italienne étant mise de côté, la bannière fédérale des tireurs suisses flottera comme un gage de paix, de concorde et d'estime au milieu des bannières des tireurs italiens. Alors nous nous estimerons heureux !

En tout cas, si vous n'y voyez pas d'obstacle, nous vous serions reconnaissants de publier la présente déclaration dans les journaux qui vous servent d'organes.

Recevez, Messieurs, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Pour la direction générale :

Le vice-président :

Lieutenant-général d'ANGROGNA.

Le secrétaire :

Chevalier E. RICCARDI.

Pour le comité exécutif :

Le vice-président :

Commandeur et sénateur du royaume NOTTA.

Le secrétaire :

Aristide CAIMI, avocat.

BIBLIOGRAPHIE.

Trattato elementare di fortificazione campale, **di** ***G.-G. Corvetto,*** **capitano nel real corpo di stato maggiore. — 1 vol. in-8°. Turin 1861. Cassone et Ce, 3e édition. —** ***Manuale per le operazione secondarie della guerra.*** **—** ***Italia militare.*** **— Livres hollandais.**

L'ouvrage de fortification indiqué ci-dessus, et approuvé par le ministre de la guerre pour les écoles militaires italiennes, a paru pour la première fois en 1859; il en est maintenant à sa troisième édition. Le remarquable succès qu'il a ainsi obtenu auprès d'autorités compétentes nous dispense d'en faire d'autres éloges.

Non-seulement ce livre est, comme l'auteur l'appelle trop modestement, un traité élémentaire, mais il renferme un aperçu de tout ce qui se rattache à la fortification, avec des développements plus étendus sur l'objet spécial de la fortification passagère. Il a le mérite particulier de ne donner ses chiffres et ses règles qu'en les rattachant à des principes généraux, et sous ce rapport, on ne peut que louer la manière logique et claire dont la matière du volume est distribuée. Il est divisé en trois *parties*, précédées de notions préliminaires sur la fortification en général. La première partie, *éléments de la fortification passagère*, traite du profil; du tracé; des divers tracés d'ouvrages de campagne; des dispositions intérieures des ouvrages, batteries, magasins, traverses, etc.; du mode de construction; des défenses accessoires. La seconde partie traite de l'application de la fortification au terrain, et le savant auteur y donne des recommandations qui montrent qu'il entend aussi bien la pratique de cette branche de la guerre que les règles de la théorie. La troisième partie contient deux chapitres sur l'attaque et la défense des localités retranchées et des ouvrages de campagne.

Le livre est accompagné d'un grand nombre de planches aidant à l'intelligence du texte.

Puisque nous parlons de livres italiens, mentionnons-en un autre de l'infatigable capitaine Corvetto, le *Manuale per le operazioni secondarie della guerra* (1), sorti de presse au printemps dernier. Ce petit livre portatif se distingue par les mêmes qualités que le précédent, et est appelé à rendre d'utiles services aux officiers en campagne. Il renferme un grand nombre de ces notions journellement indispensables à la guerre, mais mieux classées et mieux résumées que dans la plupart des aide-mémoires parus jusqu'ici. Il compte huit chapitres, dont les divers titres suffisent à indiquer le contenu : avant-postes; patrouilles; reconnaissances; détachements; fourrageurs; embuscades et surprises; convois; défense des localités, avec de nombreuses planches explicatives.

Un nouveau journal militaire, l'*Italia militare*, parait depuis le 1er août, à Turin, deux fois par semaine, renfermant, outre les actes officiels du ministère

(1) Un volume in-18. Turin 1862. Cassone et Ce.

de la guerre, un choix d'articles scientifiques, de nouvelles militaires, et de renseignements statistiques, faisant de cette feuille une fort intéressante et utile publication.

Nous avons reçu de la Haye deux volumes dont nous nous empressons d'accuser réception, tout en faisant nos excuses de ne pouvoir, vu notre ignorance de la langue hollandaise, répondre au vœu de l'expéditeur et donner un compte-rendu détaillé de ces écrits. Nous devons nous borner à en indiquer les titres, qui sont :

Advies van de commissie, onder voorzitterschap van zijne excellentie den luitenant-generaal inspecteur der infanterie, nopens het aan te nemen Nieuw model-geweer voor het leger. Uitgegeven op last van het departement van oorlog. — Te 's gravenhage, bij de Erven Doorman. Boekhandelaren van Z. M. den Koning. 1862.

Verslagen van de commissie tot het onderzoek van Getrokken geweren. 14 décember 1860 — 14 mei 1862. Uitgegeven ingevolge magtiging van het ministerie van oorlog. — Te 's Gravenhage, bij de Erven Doorman. Boekhandelaren van Z. M. den Koning. 1862.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Valais. — Promotions militaires. Ont été nommés :

Capitaines, MM. *Allet*, François, à Sion ; *Roten*, Maurice, à Brigue ; *Bre[illegible]*, Félix, d'Ens ; *Escher,* Joseph, de Brigue.

Lieutenants, MM. *de Courten,* Ad., de Sierre ; *Clivaz*, Meinrad, de Martigny.

Le Valais a envoyé cette année à l'école de Soleure cinq officiers (dont 4 revenus du service étranger), et dix aspirants officiers.

Vaud. — Dans sa séance du 30 août 1862, le Conseil d'Etat a fait les nominations suivantes : MM. *Chanson*, Marc, à Avenches, capitaine de chasseurs de gauche n° 1 de réserve du 8e arrondissement ; — *Savary,* Charles, à Payerne, 1er sous-lieutenant de grenadiers n° 1 de réserve du même arrondissement, — et *Marguerat*, Fritz, à Lausanne, lieutenant de mousquetaires n° 3 d'élite du 3e arrondissement. — Le 11 septembre, MM. *Jaunin,* Samuel, à Cudrefin, capitaine d'armement du 8e arrondissement ; — *Bersier,* Charles-François, à Villarzel, 1er sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 de réserve du même arrondissement, — et *Vessaz*, Philippe-Antoine, à Lausanne, 1er sous lieutenant de chasseurs de gauche n° 1 de réserve du 3e arrondissement.

AVIS.

Nous prévenons nos abonnés de Lausanne, que nous allons faire tirer sur eux, par la poste, le remboursement de l'abonnement de l'année courante.

Nos abonnés de l'étranger peuvent régler directement, ou par l'intermédiaire de M. Tanera, éditeur-libraire, rue de Savoie, 12, à Paris.

LAUSANNE, — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. Lecomte, lieutenant-colonel fédéral.

N° 19 | Lausanne, 1er Octobre 1862. | VIIe Année

SOMMAIRE. — **Société militaire fédérale. Concours de 1862.** *Mémoire de M. le capitaine Huber* (suite). — **Guerre d'Amérique.** — **Essais d'un nouveau système de blindage.** — **Répartition de l'armée fédérale** *(suite).* — **Nominations.**
SUPPLÉMENT. — **Affaires d'Italie.**

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

CONCOURS DE 1862.

(Suite.)

Communications intérieures. — Dans l'intérieur, nous avons les routes du St-Gothard, du Brunig, de la vallée de Conches. Nous aurons bientôt la Furka, l'Oberalp et l'Axenberg, enfin, nous voudrions leur voir adjointes le Grimzel et le Seelisberg, dont l'utilité ressortira peu à peu dans le cours de ce rapport.

Jeu du triangle de concentration dans l'hypothèse d'une attaque dirigée contre la Suisse elle-même. — Prenons donc le *triangle central,* tel que je viens de le définir, et voyons quel sera son jeu dans toutes les hypothèses possibles d'attaque.

Nous commencerons par reconnaître son rôle et son utilité dans la première supposition, savoir que la Suisse est attaquée pour elle-même, et que l'ennemi cherche à s'emparer de ce triangle pour détruire tous nos moyens de résistance, et réduire le dernier siége du gouvernement.

Attaque venant de l'Est. — Dans le cas d'une attaque venant de l'Est, c'est le canton des Grisons et la vallée de Wallenstadt, qu'il importe le plus de défendre. Or, les Grisons n'ont qu'une seule communication avec la Suisse orientale, par la route de Sargans, qui passe par le long défilé de Tardisbrück, à moins d'une lieue de la frontière.

Cette route ne peut donc pas contribuer d'une manière efficace à la défense puisqu'elle est trop exposée à tomber entre les mains de l'ennemi. Cette position est des plus fâcheuses; on a essayé d'y obvier en fortifiant le col de Luciensteig. On a proposé en 1859 de compléter cette défense par de nouveaux travaux de fortifications à Trubbæch, pour s'opposer à l'entrée par Sargans; on a étudié à l'embouchure de la Landquart, les moyens de s'assurer la possession du défilé de Tardisbrück; mais ces projets, s'ils étaient exécutés, ne seraient encore que des palliatifs, et ces ouvages emportés, il ne nous resterait qu'à battre en retraite en remontant la vallée du Rhin; nous défendrons l'Engadine, la Landwasser et l'Hinter Rheintal; mais, si Luciensteig et ses annexes ont succombé, nous sommes menacés sérieusement par Coire. Pendant la première phase de cette lutte inégale, nous aurons néanmoins eu le temps de masser derrière l'Oberalp, à Urseren, par la Furka, le Grimsel et le Susten, des forces de l'occident de la Suisse: laissant au Tessin ses défenseurs, nous aurons pu rassembler à Altorf, par le Brunig, le Seelisberg, l'Axenberg et le lac, des troupes de Berne et du Nord. D'Urseren et d'Altorf, nous pouvons chercher à arrêter les progrès de l'ennemi en franchissant l'Oberalp, faisant irruption dans les Grisons, pendant qu'un corps débouchant sur Weesen et Glaris, menace ses flancs et ses derrières.

De nouveaux renforts pourront arriver sans cesse par les routes indiquées, et seront un soutien pour celles qui se sont déjà engagées dans les vallées à la rencontre des agresseurs.

L'Autriche pourrait nous attaquer par St-Gall et Appenzell, mais elle rencontrerait nos troupes en avant de Zurich, et notre triangle central constituerait pour elle une menace, soit par Glaris, soit par Schwytz et Zug. Il faudra pour nous soumettre qu'elle se tourne vers notre triangle, et dès lors ce sont des troupes de Zurich qui deviennent une menace sur son aile droite.

Attaque venant du Midi. — Dans le cas d'une attaque par le Midi. le premier soin de l'Italie sera d'envahir le Tessin. S'il y a pour nous une défense qui ait de belles chances de succès, c'est certainement celle que nous tenterions pour porter secours à nos confédérés du versant méridional des Alpes. Du haut de notre triangle, en débouchant par le St-Gothard, nous pénétrons en Tessin pendant que la Furka, le Grimzel, l'Axenberg et l'Oberalp, amènent chacun de nombreux bataillons dans Urseren.

L'armée ennemie veut-elle faire une diversion pour se porter sur les Grisons, par le Bernardin, ou sur le Valais par le Simplon? Le temps que nous mettons à aller d'Urseren à Thusis ou à Brigg, sera

toujours plus court que celui que mettront les colonnes italiennes pour tourner les montagnes; nous pourrons l'attendre au sommet des passages, sinon à leurs débouchés, bien appuyés sur notre triangle.

Attaque venant de l'Ouest. — Contre une attaque venant de l'Ouest, la défense est beaucoup plus difficile, parce qu'elle est plus complexe. La France nous menace de Bâle à Genève, et de Genève au St-Bernard, et nos troupes suffiront à peine pour défendre cette longue frontière.

Défense de Genève. — J'estime que dans l'hypothèse que nous traitons d'une occupation générale de la Suisse, nous ne pouvons tenter de défendre sérieusement Genève qu'autant que nous aurons pu masser préalablement dans le Jura les troupes suffisantes pour faire une vigoureuse attaque nous rendant solidement maîtres des Rousses et de la Faucille. Sans cette condition, nous nous exposerions à perdre toutes les troupes que nous enverrions dans cet avant-poste de la Confédération. La France, maîtresse de la rive gauche du lac Léman et du pays de Gex, couperait nos communications à Versoix, d'où ses boulets, traversant le lac, empêcheraient toute retraite par eau, comme ses troupes empêcheront tout mouvement en arrière par la rive droite; nous ne pouvons même que difficilement tenir à Nyon, entre le fort français des Rousses et les troupes de débarquement venant de Thonon.

Choix de la première ligne de défense. — Dès que nous serons repoussés du Jura et des quatorze routes ou chemins de fer qui le franchissent, nous devrons chercher notre ligne de défense derrière la Venoge, la Thièle, les lacs de Neuchâtel et de Bienne, et l'Aar.

Le mémoire couronné l'année dernière à Lugano par la société militaire se base, dans le cas d'une attaque de Genève, sur la possibilité de faire irruption dans le Chablais et le Faucigny. Il propose d'occuper ces provinces en nous établissant fortement sur la ligne de la Dranse et de l'Arve, en nous appuyant sur la base offenso-défensive de Bouveret, St-Maurice et Martigny. Je reviendrai sur cette base lorsque je parlerai de la défense du Valais dans la seconde hypothèse. Pour le moment, je me bornerai à faire remarquer d'abord que : l'occupation de ces provinces n'est pas, à notre point de vue, aussi nécessaire que la défense du Jura; et en second lieu que : l'occupation de cette partie du territoire, jadis neutralisée, nous obligera à y consacrer un nombre d'hommes considérable, qui affaiblira d'autant la longue ligne du Jura, sans couvrir directement Berne, capitale. Il est incontestable que la possession bien assurée de la rive gauche du lac éloignera les chances d'un débarquement sur Vevey ou Lausanne,

avec Berne pour objectif, par les routes de Fribourg et d'Echallens. Mais au prix de quels sacrifices obtiendrons-nous cette garantie? Les enfants perdus de Savoie ne pourront communiquer avec le reste de la Suisse que par la route de Villeneuve bien exposée, la Furka bien éloignée, le Pillon bien douteux, la route des Mosses, enfin, insuffisante. Ces forces ne seraient-elles pas mieux employées dans une position plus avantageuse, sous la main du général en chef, disponibles suivant les éventualités si elles étaient placées sur la rive suisse du lac, échelonnées sur les pentes de cette rive et prêtes à s'opposer à un débarquement, avec la possibilité de retraites sur Fribourg pour couvrir Berne? Contre une attaque de l'Ouest nous devons donc considérer le Jura comme première ligne de défense, et comme seconde ligne plus favorable celle passant par Villeneuve, Aubonne, la Venoge, les lacs et l'Aar. Le Valais constitue par sa configuration une défense toute particulière, isolée presque de la défense générale. Laissons-le un instant pour continuer la discussion commencée et la reprendre dans le cas où la ligne de Pomy, Aarberg, Büren, Soleure, Olten et Brugg serait forcée.

Défense de Berne. — De nombreuses routes conduisent de tous les côtés à Berne, et c'est vers Berne qu'il faudra converger, d'abord pour le défendre, ensuite pour nous rapprocher du massif de nos montagnes. A ce moment le siége du gouvernement devra être changé, et pendant que les troupes défendront la ville fédérale, il devra s'établir à Stanz, dans le triangle central dont le Brunig facilite l'accès.

Seconde ligne de défense. — Mais Berne n'est pas aisé à défendre et ne devra pas être défendu seul; nous devrons tenir aussi à Burgdorf, Hutwyll, Willisau et Surée, pour empêcher que l'ennemi ne l'investisse. Les forces fédérales autour de Berne peuvent se trouver dans une position embarrassante si l'ennemi, ayant rompu les premières lignes du Valais, débouche par les Mosses, le Pillon et le Pays-d'Enhaut, pendant qu'il fait effort du côté du Nord. Ce ne sont malheureusement pas les quelques ouvrages projetés autour de la ville qui, s'ils étaient exécutés, suffiraient pour nous tirer d'affaire. Il faudrait des forts considérables à chaque endroit choisi par le génie dans ses dernières études, et il faudrait, nons l'avons dit, des millions pour les ériger.

Nous devrons donc nous efforcer de tenir tête à la fois à une attaque venant du Jura et à une attaque venant du Pillon et des Mosses.

Troisième ligne de défense. — Dès que la possession de ces passages ne nous serait plus assurée, nous devrions battre en retraite jusqu'à

Interlaken d'une part, l'Entlibuch et Lucerne de l'autre. Disons en passant qu'à ce point de vue la construction de la route demandée par le canton de Vaud est aussi peu à désirer qu'elle est nécessaire et désirable dans le cas d'une attaque dirigée sur le Valais seul. Si le Pillon opposait une résistance efficace, et si nous fléchissons à Berne, nous occuperons Thoune avant de nous retirer à Interlaken ; mais il est peu probable que la France néglige une attaque simultanée par le Nord et l'Ouest, si elle veut s'emparer de Berne. Cette ligne de défense, Interlaken, l'Entlibuch et Lucerne, qui peut être prolongée au besoin sur Zug, Lachen et Glaris, constitue la dernière zône où nous puissions tenir avant de nous retirer dans le triangle central. Mais avec notre système nous pouvons, de l'intérieur de notre triangle, nous porter indistinctement sur tel point qu'exigera l'attaque principale.

Jeu du triangle de concentration. — L'effort se fait-il sur Thoune et Interlaken pour gagner Stanz par le Brunig, les troupes fédérales concentrées depuis le commencement de la guerre dans le triangle, peuvent venir défendre le Brunig en débouchant sur Stanz par le Seelisberg et le Susten, pendant que, descendant des hauteurs du Grimsel, d'autres menacent le flanc de l'ennemi. L'effort est-il sur Lucerne, nous gardons tout notre triangle en arrière et nous renforçons Stanz. Stanz est-il sérieusemeut compromis, une dernière ressource, un véritable réduit se trouve encore dans la vallée d'Urseren.

(A suivre.)

GUERRE D'AMÉRIQUE.

Les derniers courriers apportent encore une suite de revers pour le Nord, commencés le 9 août à la bataille de Cedar-Mountain en Virginie, en avant du Rapahanok. Depuis ce jour les sécessionnistes ont concentré toutes leurs forces contre l'armée fédérale de Pope, et, la menaçant continuellement sur sa droite, ont réussi à la refouler sur Washington et à franchir à côté d'elle le Potomac pour envahir l'Etat du Maryland. Ils se seraient sans doute déjà emparés de Washington sans l'arrivée à point donné de Mc Clellan, rappelé de Harrisons-landing.

Nous regrettons de ne pouvoir fournir à nos lecteurs une carte explicative du champ de ces opérations. L'immense étendue du théâtre

de la guerre, qui exigerait une carte de grand format, ne nous a pas permis cette dépense. Une description de combats sans plans y adjoints n'étant qu'un grimoire incompréhensible, nous ne ferons qu'une esquisse très succincte de ces événements.

L'armée des sécessionnistes, répartie en trois corps principaux, Longstreet à droite (3 divisions), Jackson à gauche (4 divisions), Lee en réserve, commandant en chef, avec 5 divisions, ayant inutilement cherché, après la bataille de Cedar-Mountain, à forcer le passage du Rapahanok, entreprit de le tourner par sa gauche et de se porter sur les communications mêmes des fédéraux, coups de hardiesse à la Garibaldi qui réussissent quelquefois, mais qui ont besoin de beaucoup de bonheur pour se répéter avec succès.

Le corps de Jackson, secondé d'une division de cavalerie, Stuart, et marchant sans bagages, partit le premier par les montagnes, suivi des deux autres et ne laissant sur le front du Rapahanok qu'une division, Huger. Pope avec ses trois corps d'armée, Mc Dowell à droite, Siegel au centre, Banks à gauche, renforcé en outre d'une division de Burnside, Reno, apprit le 25 août le mouvement tournant de l'ennemi et se mit aussitôt en retraite sur trois colonnes vers Manassas.

Le 26, il fut rejoint à Warrenton par quatre divisions de l'armée de Mc Clellan, Hooker, Kearney, du corps Heintzelman, et deux de Porter. Mais le soir même Jackson avait débouché des montagnes par Salem, Thorougfare Gap et Aldie sur la ligne de retraite des fédéraux. L'avant-garde sécessionniste sous Ewell prit possession du chemin de fer aux environs de Manassas et établit ses piquets à Bristow-station et sur le Kettle-Run, tandis que les coureurs de Stuart s'étendaient vers le Potomac jusqu'aux environs de Fairfax Court-House et de Vienna.

Le 27 les fédéraux en retraite rencontrèrent l'ennemi lui barrant le passage sur toutes les routes. Le mouvement tournant avait été si complétement exécuté par Jackson que celui-ci se trouvait aussi bien coupé, si ce n'est mieux, que Pope lui-même.

Il semble qu'un faible effort de Pope du côté des montagnes eût alors dû amener la capitulation du corps entier de Jackson acculé au Potomac. Ce fut bien, paraît-il, l'intention de Pope, mais soit qu'il ait mis dans sa marche une précipitation d'un fâcheux effet sur la troupe, soit que ses ordres n'aient pas été bien exécutés, non-seulement il ne put profiter de la critique position où le téméraire Jackson était venu se placer, mais il subit lui-même de rudes pertes.

Le 27, Mc Dowell à gauche, dirigé sur Thorougfare, parvint à s'emparer de ce point dans la soirée et à se placer ainsi entre le corps de Jackson et les têtes de colonne de Longstreet cherchant à déboucher

dans la plaine. Sur le centre Hooker délogea l'avant-garde Ewel de Bristow et la rejeta sur Manassas, mais ne put passer outre, manquant de munitions. La route restait barrée; mais Jackson était d'autant plus menacé.

Le 28 l'action recommença. Mc Dowell et Siegel tinrent ferme à la gauche et résistèrent toute la journée à Longstreet, tandis que Hooker et Kearney refoulaient Jackson de Manassas sur le Bull-Run.

Le 28 le combat se déroula à peu près dans les mêmes conditions, mais en se rapprochant de l'ancien champ de bataille de Manassas. Mc Dowell ayant dû s'éloigner de Torougfare-Gap dans la direction de Centreville, laissa la division Rickett en observation à Thorougfare; mais celle-ci fut débordée par des forces supérieures et refoulée sur Manassas-Junction. Longstreet se joignit avec Jakson, qui s'était retiré à l'ouest de Centreville.

Le vendredi 29, et le samedi 30, la bataille se poursuivit avec plus d'ardeur encore autour du Bull-Run et de Centreville, les séparatistes ayant réussi le second jour à opérer la jonction de toutes leurs forces, et ayant retiré leur gauche de Centreville, et Pope ayant reçu à son tour le renfort de trois nouvelles divisions de Mc Clellan. De grandes pertes furent faites de part et d'autre. Le corps Mc Dowell surtout souffrit beaucoup; il aurait dû être appuyé à l'extrême gauche par le corps de Porter, mais celui-ci ne parvint pas à prendre position. Le corps de Banks resta aussi en arrière, et ne figure pas dans les récits de bataille. D'autre part, plusieurs divisions manquaient de munitions, et tous de vivres et de fourrages, Jackson ayant détruit, le 27, toutes les provisions qu'il n'avait pu emmener.

Le dimanche fut un jour de repos à Centreville pour les fédéraux, qui en avaient grand besoin. Mais l'infatigable Jackson, continuant la manœuvre qui lui avait si bien réussi, se porta de nouveau par sa gauche sur la ligne de retraite de ses adversaires et occupa Fairfax Court-House. Pope dut encore se replier, et après un nouveau combat à Chantilly, dans lequel il perdit deux généraux, Stevens et Kearney, il parvint à regagner le camp retranché du Potomac, autour d'Alexandrie et de Washington, ayant eu, dit-on, une quinzaine de mille hommes hors de combat.

Pendant ce temps, Mc Clellan était arrivé en toute hâte de la Péninsule à Alexandrie, et avait envoyé ses troupes au renfort de Pope au fur et à mesure de leur débarquement. Un moment, du 30 au 1er, réduit au commandement de deux seules divisions, il vient d'être replacé à la tête de toutes les forces fédérales opérant sur cette zône, le général Halleck dirigeant toujours les opérations d'ensemble comme commandant en chef.

Sans perdre de temps, les confédérés laissèrent les fédéraux se réorganiser sous Washington, et franchirent le Potomac, autour de Harpers-Ferry, sur trois points; ils pénétrèrent ainsi dans le Maryland, Etat à esclaves, qu'ils espéraient insurger, et s'emparèrent entr'autres de Frédéricktown et de Hagerstown, menaçant Baltimore d'un côté, et la capitale de la Pensylvanie de l'autre.

Rassemblant une soixantaine de mille hommes, et laissant Banks et Heintzelman, avec une vingtaine de mille à Washington, Mc Clellan marcha contre Jackson et Lee, et, aux dernières nouvelles (du 16 par télégramme), il aurait forcé ceux-ci à repasser le Potomac en leur faisant essuyer une perte d'une quinzaine de mille hommes.

— Trois officiers généraux de l'armée de Pope, Porter, Franklin et Griffin, avaient d'abord été mis aux arrêts à la demande de Pope et par ordre du président, pour actes d'indiscipline devant l'ennemi, mais les arrêts ont été levés, et c'est Pope qui, au contraire, est tombé en défaveur. Il vient d'être nommé commandant d'un nouveau département dit du Nord-Ouest, et envoyé dans le Minnosota contre des tribus de Peaux-Rouges, qui se sont récemment soulevées. Mc Dowell a reçu un congé de deux semaines.

Les nouvelles de la Virginie et du Maryland font un peu pâlir celles de l'Ouest. Nous devons mentionner néanmoins que, dans le Kentucky aussi, les fédéraux viennent d'avoir des revers. Ils ont été battus à Richmond par Kirby-Smith, qui s'est ensuite emparé de la capitale, Francfort, et menace même Cincinnati et l'Etat de l'Ohio. Les fédéraux ont dû, en conséquence, évacuer Nashville, et le général unioniste Buell est en marche du Tenessee contre Kirby-Smith.

— Le consul général suisse aux Etats-Unis, M. John Hitz, s'est donné toutes les peines du monde pour fournir l'indication des Suisses qui servent dans les rangs de l'armée fédérale. Jusqu'à présent il a trouvé 537 noms répartis dans 50 bataillons seulement; comme l'armée unioniste compte 600 bataillons, on peut évaluer à 6000 au moins le chiffre total de nos concitoyens qui en font partie.

P. S. Les télégrammes de New-York, du 20 septembre, disent que des combats acharnés ont été livrés le 15, le 16 et le 17, près de Sharpsburg. Longstreet, avec presque toute sa division, aurait été capturé par Mc Clellan. D'autre part, 6 mille fédéraux bloqués à Harpers-Ferry se sont rendus à Jackson. La victoire reste en somme aux fédéraux, mais pas aussi décisive qu'elle aurait dû l'être contre un adversaire lancé dans une entreprise aussi hasardeuse.

ESSAIS FAITS A L'ÉCOLE CENTRALE DE THUN

SUR UN NOUVEAU SYSTÈME DE BLINDAGE, EN AOUT 1862.

Dans notre numéro du 16 août nous avons rendu compte des essais faits à l'école centrale de Thun sur un nouveau système de blindage. Nous annoncions que de nouvelles expériences auraient lieu dans le courant du mois. Nous croyons devoir compléter notre premier article en faisant connaître le résultat de ces seconds essais.

Après le tir du 17 juillet le masque seul avait dû être réparé. Il fut rétabli semblable au premier avec cette seule différence qu'extérieurement et parallèlement aux rails on employa pour les couvrir 4 pièces de bois de 1 pied d'équarrissage. Le but de cette adjonction était de constater l'effet produit par le choc du boulet sur le rail, suivant que celui-ci s'y trouve directement exposé ou qu'il est protégé par un bouclier en bois. Les premiers essais ayant eu pour résultat de prouver que la résistance était suffisante contre des boulets de 12 tirés à 400 pas et des obus de 24 liv. chargés à 800, le génie et l'artillerie se mirent d'accord pour que les nouvelles expériences fussent faites avec des boulets de 18 liv.

On a tiré en premier lieu 18 de ces projectiles à la distance de 400 pas; la charge était de $^1/_4$ du boulet, la direction du tir dans le prolongement de l'axe de l'embrasure. Tous les coups ont porté dans le masque, un seul a traversé l'embrasure. On a répété les essais avec 18 autres boulets de 18, tirés dans des circonstances analogues, à une seule exception près, savoir que la direction était prise dans le prolongement des joues pour chercher à atteindre les montants intérieurs. Tous les coups ont encore porté dans le masque. Ces 36 projectiles tirés à une aussi petite distance n'ont, comme dans le premier essai, eu d'effet nuisible que sur le masque; le blindage lui-même ne présenta aucune avarie sérieuse. Un montant et la première poutre du toit ont seuls été légèrement écorchés. L'angle intérieur de chaque montant était protégé par un rail placé verticalement; un de ces rails a été coupé en deux sans que le bas ait souffert. Un boulet de 18 est venu se loger dans le même montant où, lors du premier tir, s'était encastré un boulet de 12 liv. Malgré ce nouveau choc tout le système resta parfaitement vertical.

Ce résultat s'explique aisément si l'on se reporte au mode de construction de cette batterie blindée, dans laquelle toutes les poutres fortement moisées et reliées les unes aux autres par leurs assemblages

offrent une solidarité telle qu'aucune pièce ne peut être déplacée sans entraîner avec elle la déformation de la charpente.

On a retrouvé devant la cuirasse du masque 10 boulets, la plupart déformés et deux réduits en morceaux. Tous les rails du front, sauf un, étaient coupés, mais leurs fragments restés en place protégeaient encore efficacement le bois. — Plusieurs boulets avaient successivement frappé les poutres jointives qui servent de ciel à l'embrasure; ces pièces quoique coupées par le milieu ne furent pas déplacées. Les poutres supérieures à celle-ci, au contraire, présentaient du côté intérieur une courbure de 2 pouces qui, à en juger par la déchirure des fibres, avait dû être beaucoup plus grande au moment du choc. Il est probable que l'élasticité du bois d'une part, et la forte liaison établie entre le masque et le parapet de l'autre, avaient ramené le tout presque dans la position primitive. Les pièces de bois derrière les rails renfermaient aussi plusieurs boulets, mais pas un n'avait réussi à percer le masque de part en part, d'où l'on peut conclure que 3 pieds de bois et un rang de rails suffisent pour garantir une construction quelconque de tout projectile employé en campagne.

Des rails que l'on avait placés au-dessus du masque là où, par le fait du talus des terres, l'épaisseur de celles-ci est la moindre, 2 seulement avaient souffert. Le premier était brisé, le second courbé, les autres restaient intacts. — La texture du bois du masque a été singulièrement altérée par le choc des projectiles. Il était comme pulvérisé et quoique de bonne qualité présentait l'aspect de bois pourri. On a pu constater une fois de plus l'observation déjà faite dans la marine que lorsqu'un boulet transperce une pièce de bois, le trou se rebouche presque immédiatement. Dans les essais de juillet et d'août les poutres traversées par des boulets de 12 et de 18 n'ont plus présenté, quelques minutes après le tir, de trou par lequel on puisse voir la lumière.

Apres ce tir et ces sérieuses expériences le blindage proprement dit en arrière du masque n'a pas été endommagé.

On a manœuvré une pièce de campagne sous la batterie. Les officiers d'artillerie ont constaté que, malgré l'exiguité de la place, les manœuvres de la pièce étaient possibles et que même avec certaines précautions on pourrait tirer dans une direction suffisamment oblique.

En résumé ces essais faits sous la direction de M. le major Siegfried ont prouvé que le système de blindage à pièces identiques, proposé par le bureau de l'inspecteur du génie, est une heureuse innovation. MM. le capitaine Huber et le lieutenant Cuénod, qui ont déjà élaboré les premiers plans, se proposent de les améliorer encore et de les

transformer en se basant cette fois sur des données expérimentales. Il y a tout lieu de croire au succès et nous espérons que de nouvelles expériences sur le système modifié suffiront pour faire adopter chez nous comme matériel d'ordonnance ce système de blindage à la fois si pratique, si simple et si solide.

RÉPARTITION DE L'ARMÉE FÉDÉRALE

(Suite.)

Génie.

Compagnie de sapeurs n° 5 (Berne).

Artillerie

Batterie de 4 liv. n° 18 (Argovie).
» 6 » » 22 (Vaud)
» 6 » » 44 (Berne), réserve.
Compagnie de parc » 39 (Argovie).

Guides.

Compagnie n° 6 (Neuchâtel).

QUATRIÈME BRIGADE.

Commandant, *Wydler*, Guillaume, lieutenant-colonel à l'état-major général, de et à Aarau.
Adjudant de brigade, *Jeannot*, Auguste, major à l'état-major général, des Brenets (Neuchâtel), au Locle.
Adjudant, *Reyff*, Hippolyte, capitaine à l'état-major général, de et à Fribourg.
Commissaire de brigade, *Bernouilly*, Guillaume, capitaine à l'état-major du commissariat, de et à Bâle.
Secrétaire d'état-major, *Rychner*, Charles-Jean, d'Aarau, à Zurich.

Bataillon n° 27 (Bâle-Campagne).
» » 54 (Berne).
1/2 » » 76 (Schwytz).
» » 88 (Zurich), réserve.
Compagnie de carabiniers n° 9 (Berne).
» » » 23 (Schwytz).

CINQUIÈME BRIGADE.

Commandant, *de Reding-Biberegg*, Léopold, colonel à l'état-major général, de et à Frauenfeld.

Adjudant de brigade, *Munzinger*, Guillaume, major à l'état-major général, d'Olten, à Soleure.

Adjudant, *de Montmollin*, Jean, lieutenant à l'état-major général, de et à Neuchâtel.

Commissaire de brigade, *Sulzer*, Alfred-Oscar, capitaine à l'état-major du commissariat, de Winterthour, à St-Gall.

Secrétaire d'état-major, *Mérian*, Emile, de et à Bâle.

Bataillon n° 36 (Berne).
» » 42 (Argovie).
» » 74 (Unterwalden).
» » 97 (Lucerne), réserve.
Compagnie de carabiniers n° 28 (Zoug).
» » » 48 (Berne), réserve.

SIXIÈME BRIGADE.

Commandant, *Paravicini*, Rodolphe, colonel à l'état-major général, de et à Bâle.

Adjudant de brigade, *Am Rhyn*, Gautier, major à l'état-major général, de et à Lucerne.

Adjudant, *de May*, Charles-Arthur-Alfred, capitaine à l'état-major général, de et à Berne.

Commissaire de brigade, *Laffon*, J.-Conrad, lieutenant à l'état-major du commissariat, de et à Schaffhouse.

Secrétaire d'état-major, *Burckhardt*, Charles, de et à Bâle.

Bataillon n° 5 (Zurich).
» » 7 (Thurgovie).
» » 21 (St-Gall).
» » 90 (Berne), réserve.
Compagnie de carabiniers n° 15 (Argovie).
» » » 24 (Obwalden).

IIIe division.

Commandant de division, *Veillon*, Charles, colonel à l'état-major général, d'Aigle, à Lausanne.

Adjudant de division. *Lecomte*, Ferdinand, lieutenant-colonel à l'état-major général, de St-Saphorin, à Lausanne.

Adjoint, *Imer*, Florian-Emile, lieutenant-colonel à l'état-major général, de et à Neuveville.

Adjudants, *Nicolet*, Alcide-Adolphe, major à l'état-major général, de la Ferrière, à Neuchâtel.

	Emery, Sig., capitaine à l'état-major général, d'Etagnières, à Lausanne.
Secrétaire d'état-major,	*Martin*, François, de Grandson, à Vevey.
Ingénieur de division,	*Kündig*, André, capitaine à l'état-major du génie, de Bâle, à Genève.
Adjudant,	*Lochmann*, J.-J., 2d sous-lieutenant à l'état-major du génie, de Renens, à Lausanne.
Command. de l'artillerie,	*Fornaro*, Alex., lieutenant-colonel à l'état major d'artillerie, de et à Rapperschwyll.
Adjudant,	*Droz*, Alcide, capitaine à l'état-major d'artillerie, de la Ferrière, à Renan (Berne).
Commandant du parc,	*Perrier*, Louis, major à l'état-major d'artillerie, de et à Genève.
Commissaire de division,	*Koch*, Auguste-Jules-Marc, lieutenant-colonel à l'état-major du commissariat, de Morges, à Rolle.
Adjoints,	*Dénériaz*, Victor, capitaine à l'état-major du commissariat, de et à Sion.
	Kaltbrunner, David, lieutenant à l'état-major du commissariat, de et à Genève.
Médecin de division,	*Dubois*, G., lieutenant-colonel à l'état-major sanitaire, de Neuchâtel, à Nyon.
Vétérinaire d'état-major,	*Bieler*, Samuel, lieutenant à l'état-major sanitaire, de Préverenges, à Rolle.

Génie.

Compagnie de sapeurs n° 1 (Vaud).

Artillerie.

Batterie de 12 liv. n° 5 (Berne).
» 4 » » 23 (Vaud).
» 6 » » 31 (Vaud), réserve.
Compagnie du parc » 40 (Vaud).

Guides.

Compagnie n° 3 (Bâle-Ville).

SEPTIÈME BRIGADE.

Commandant,	*Scherz*, Jaques, colonel à l'état-major général, d'Aeschi, à Berne.
Adjudant de brigade,	*Glutz-Blotzheim*, Const., major à l'état-major général, de et à Soleure.
Adjudant,	*Diethelm*, Germain, capitaine à l'état-major général, de et à Lachen.

Commissaire de brigade, *Stauffer*, Charles, capitaine à l'état-major du commissariat, de Signau, à Berne.
Secrétaire d'état-major, *Schwammberger*, Jean, d'Auenstein, à Berthoud.
Bataillon n° 4 (Argovie).
» » 19 (Berne).
» » 57 (Lucerne).
» » 98 (Lucerne), réserve.
Compagnie de carabiniers n° 12 (Glaris).
» » » 27 (Berne).

HUITIÈME BRIGADE.

Commandant, *de Salis*, Jaques, colonel à l'état-major général, de et à Jenins (Grisons).
Adjudant de brigade, *Walser*, Edouard, major à l'état-major général, de et à Seewis (Grisons).
Adjudant, *Sacc*, Henri, lieutenant à l'état-major général, de Neuchâtel, à Jenins
Commissaire de brigade, *Kesselring*, Jaques, capitaine à l'état-major du commissariat, de Märstetten (Schaffhouse).
Secrétaire d'état major, *Carisch*; Jean-André, de Sarn, à Poschiavo.
Bataillon n° 26 (Vaud).
» » 35 (Valais).
1/2 » » 78 (Fribourg).
» » 96 (Berne), réserve.
Compagnie de carabiniers n° 14 (Neuchâtel).
» » » 30 (Vaud).

NEUVIÈME BRIGADE.

Commandant, *Barman*, L.-M.-G., colonel à l'état-major général, de et à St-Maurice (Valais).
Adjudant de brigade, *Ribordy*, Joseph-Antoine, capitaine à l'état-major général, de Sembrancher, à Sion.
Adjudant, *Solioz*, Joseph, capitaine à l'état-major général, de et à Sion.
Commissaire de brigade, *Collomb*, Edouard, capitaine à l'état-major du commissariat, de et à Vevey.
Secrétaire d'état-major, *Bury*, Samuel, de Seewyll (Berne), à Lausanne.
Bataillon n° 39 (Fribourg).
» » 45 (Vaud).
» » 62 (Berne).
» 113 (Vaud), réserve.
Compagnie de carabiniers n° 7 (Valais).
» » ». 53 (Fribourg), réserve.

IVe division.

Commandant de division,	*Bourgeois-Doxat*, Emmanuel, colonel à l'état-major général, d'Yverdon, à Corcelettes.
Adjudant de division,	*Schem*, Jean-Frédéric, lieutenant-colonel à l'état-major général, de et à Neuveville.
Adjoint,	*Vigier-de Steinbrugg*, Victor, lieutenant-colonel à l'état-major général, de et à Soleure.
Adjudants,	*de Gingins la Sarraz*, Aymon, major à l'état-major général, de et à la Sarraz.
	Borgeaud, Louis-Charles-M.-A., capitaine à l'état-major général, de Lausanne, au Sentier (Vaud).
Secrétaire d'état-major,	*Gruner*, François, de et à Berne.
Ingénieur de division,	*La Nicca*, Chrétien, major à l'état-major du génie, de et à Coire.
Adjudant,	*Burnier*, Charles-Victor, lieutenant à l'état-major du génie, de Lutry, à Bulle.
Command. de l'artillerie,	*Girard*, Ami, lieutenant-colonel à l'état-major d'artillerie, de St-Martin (Neuchâtel), à Renan (Berne).
Adjudant,	*Nicollier*, Louis-Silv., capitaine à l'état-major d'artillerie, de et à Vevey.
Commandant du parc,	*Zelger*, Ferdinand, capitaine à l'état-major d'artillerie, de et à Stanz.
Commissaire de division,	*Dotta*, Charles, lieutenant-colonel à l'état-major du commissariat, de et à Airolo.
Adjoints,	*Capeler*, Martin, capitaine à l'état-major du commissariat, de Coire, à Turin.
	Zelleder, Eugène, lieutenant à l'état-major du commissariat de et à Berne.
Médecin de division,	*Brière*, Adrien, major à l'état-major sanitaire, de St-Prex, à Yverdon.
Vétérinaire de division,	*Chevrolet*, Jean-Baptiste, lieutenant à l'état-major sanitaire, de Bonfol, à Porrentruy.

Génie.

Compagnie de sapeurs nº 3 (Argovie).

Artillerie.

Batterie de 12 liv. nº 6 (Berne).
» 4 » » 10 (Zurich).
» 6 » » 13 (Fribourg).
Compagnie du parc » 36 (Berne).

Guides.

Compagnie nº 2 (Schwytz).

(A suivre.)

NOMINATIONS.

Valais. — Promotions et nominations militaires. Ont été promus :

LIEUTENANTS : MM. *Schmidt,* Auxilins, de Naters; *Carlen,* Louis, de Glurigen *Zufferey,* Joseph, de Loëche-les-Bains; *Roten,* Nicolas, de Brigue.

1er SOUS-LIEUTENANTS : MM. *Stœpfer,* Antoine, de Balschieder; *Ruff,* François, d Tcerbet; *Mengis,* Ferdinand, de Viége; *Walther,* Alphonse, de Selkingen ; *Bürrher* Herman, de Brigue.

Ont été nommés :

2e SOUS-LIEUTENANTS : MM. *Loretan,* Gaspard, de Sion (carabinier); *Glausen,* Félix, de Brigue; *Graven,* Jean-Baptiste, de Viége; *Mutter,* Frédéric, de Niderwald; *Murmann,* Sal., de Wyler; *Gaillard,* Frédéric, de Chasaoson; *Romuiller,* Pierre-Louis, de Lens; *Pittelond,* Daniel, des Agettes.

Vaud. — Dans sa séance du 19 septembre 1862, le Conseil d'Etat a fait les nominations suivantes : MM. *Rod,* Jean-Pierre, à Ropraz, 1er sous-lieutenant de chasseurs de gauche no 2 de réserve du 1er arrondissement; — *Dutoit,* Louis-Victor à Moudon, 1er sous-lieutenant de chasseurs de droite no 2 de réserve du même arrondissement; — *Barbey,* Louis-Jaques, à Pully, lieutenant de chasseurs du 113e bataillon, dans le 3e arrondissement; — *Gattabin,* Joseph, à Lausanne, 1er sous-lieutenant de chasseurs de droite no 1 de réserve du même arrondissement, — *Jan,* Benjamin, à Payerne, capitaine de chasseurs de gauche no 1 de réserve du arrondissement. — Le 26 dit, MM. *Mathey,* Eugène, à Lausanne, 1er sous-lieutenant de mousquetaires no 3 d'élite du 3e arrondissement; — *Carrard,* Charles, Lausanne, 1er sous-lieutenant de mousquetaires no 5 d'élite du même arrondissement; — *Devenoge,* François, à Dizy, lieutenant de chasseurs du 113e bataillon, 7e arrondissement; — *Monney,* Jean, à Clarens; — *Francfort,* Denis, au Vl. — *Pousaz,* Louis, à Ollon, — et *Chavannes,* Alexis, à Aigle, seconds sous-lieutenants de carabiniers.

AVIS.

Nous prévenons nos abonnés de Lausanne, que nous allons faire tirer sur eux, par la poste, le remboursement de l'abonnement de l'année courante.

Nos abonnés de l'étranger peuvent régler directement, ou par l'intermédiaire de M. Tanera, éditeur-libraire, rue de Savoie, 12, à Paris.

La *Revue militaire* paraît deux fois par mois. — Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse et 10 francs pour l'étranger. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à l'imprimerie PACHE, à Lausanne, et à M. TANERA, éditeur, rue de Savoie, 12, à Paris.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

SUPPLÉMENT AU № 19 DE LA REVUE MILITAIRE SUISSE.

AFFAIRES D'ITALIE.

Nous avons réuni ci-dessous comme renseignements sur les dernières affaires d'Italie les principaux documents publiés, à savoir :

1° Une note circulaire du général Durando, ministre des affaires étrangères;

2° Un rapport du général Cialdini, commandant en chef des troupes royales;

3° Deux rapports du colonel Pallavicino, engagé à Aspromonte contre Garibaldi;

4° Un bulletin d'officiers garibaldiens;

5° Une lettre de Garibaldi, publiée par le *Movimento*.

Circulaire

Adressée par le général Durando, ministre des affaires étrangères, aux représentants de l'Italie à l'étranger.

Turin, le 10 septembre 1862.

Monsieur,

L'attitude prise par le gouvernement du roi depuis la tentative de Sarnico donnait lieu de croire que le général Garibaldi renoncerait désormais à des entreprises incompatibles avec l'ordre établi, et de nature à compromettre l'Italie dans ses rapports avec les gouvernements étrangers.

Cette attente a été déçue. Egaré par des sentiments que le respect de la loi et une appréciation plus juste de la situation auraient dû contenir, et trop accessible aux excitations d'une secte plus connue par ses victimes que par ses succès, il ne recula pas devant la perspective d'une guerre civile, et voulut se faire l'arbitre des alliances et des destinées de l'Italie.

A la faveur des souvenirs laissés en Sicile par les événements de 1860, il put réunir dans cette île des corps de volontaires ; les populations, partagées entre les sympathies que devait éveiller en elles une revendication de Rome, et le regret de voir cette revendication prendre le caractère d'une révolte, ne le virent passer au milieu d'elles qu'avec inquiétude et tristesse ; le parlement le désapprouvait ; le roi lui-même, dont il ne cessait d'invoquer le nom, le rappelait à la soumission aux lois; tout fut inutile. Il parcourut la Sicile et entra à Catane, trouvant partout un accueil plein d'avertissements salutaires qu'il ne sut pas entendre; de Catane, enfin, il passa sur le continent avec trois mille hommes, obligeant ainsi le gouvernement du roi d'en venir à une répression immédiate et complète. C'est alors que, rejoint par un détachement de l'armée, il fut pris avec les siens.

Les faits que je viens de vous rappeler sommairement, Monsieur. . . . , ne laisseront d'autre trace parmi nous qu'un souvenir douloureux : l'union des esprits, fondée sur un attachement unanime à des principes supérieurs, n'en saurait être troublée. Ils ont cependant une signification que vous ferez remarquer au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité. Ils sont d'abord un témoignage de la maturité politique de ces populations libres d'hier seulement, du désir que

l'Italie éprouve de voir ses destinées s'accomplir par des voies régulières, et de liens indissolubles qui unissent la nation à la monarchie constitutionnelle, expression suprême des volontés du pays. Ils sont encore une preuve nouvelle de la fidélité et de la discipline de l'armée, constante et sûre gardienne de l'indépendance nationale.

Toutefois les cabinets européens ne doivent pas se méprendre sur le sens véritable de ces événements.

La loi l'a emporté; mais le mot d'ordre des volontaires a été cette fois, il faut le reconnaître, l'expression d'un besoin plus impérieux que jamais. La nation toute entière réclame sa capitale; elle n'a résisté naguère à l'élan inconsidéré de Garibaldi que parce qu'elle est convaincue que le gouvernement du roi saura remplir le mandat qu'il a reçu du parlement à l'égard de Rome. Le problème a pu changer de face, mais l'urgence d'une solution n'a fait que devenir plus pressante.

En présence des secousses de plus en plus graves qui se renouvellent dans la Péninsule, les puissances comprendront combien est irrésistible le mouvement qui entraîne la nation entière vers Rome. Elles comprendront que l'Italie vient de faire un suprême et dernier effort en traitant en ennemi un homme qui avait cependant rendu de si éclatants services, et soutenu un principe qui est dans la conscience de tous les Italiens; elles sentiront qu'en secondant sans hésitation leur souverain dans la crise qu'ils viennent de traverser, les Italiens ont entendu réunir toutes leurs forces autour du représentant légitime de leurs droits, afin que justice entière leur soit enfin rendue. Après cette victoire remportée en quelque sorte sur elle-même, l'Italie n'a plus besoin de prouver que sa cause est celle de l'ordre européen, elle a assez montré à quels sacrifices elle sait se résoudre pour tenir ses engagements, et l'Europe sait notamment qu'elle tiendra ceux qu'elle a pris et qu'elle est prête à prendre encore relativement à la liberté du St-Siége. Les puissances dès lors doivent nous aider à dissiper les préventions qui s'opposent encore à ce que l'Italie puisse trouver le repos et rassurer l'Europe.

Les nations catholiques, la France surtout, qui a si constamment travaillé à la défense des intérêts de l'Eglise dans le monde, reconnaîtront le danger de maintenir plus longtemps entre l'Italie et la papauté un antagonisme dont la seule cause réside dans le pouvoir temporel, et de lasser l'esprit de modération et de conciliation dont les populations italiennes se sont montrées animées jusqu'ici.

Un tel état de choses n'est plus tenable; il finirait par avoir pour le gouvernement du roi des conséquences extrêmes, dont la responsabilité ne saurait peser sur nous seuls, et qui compromettraient gravement les intérêts religieux de la catholicité et la tranquillité de l'Europe.

Je vous invite, Monsieur, à donner lecture de la présente dépêche à Monsieur le ministre des affaires étrangères de . . . , et à lui en laisser copie.

Veuillez agréer en même temps les nouvelles asurances de ma considération bien distinguée.

Rapport du général Cialdini.

Messine, le 2 septembre 1862.

Parti de Gênes le 24 du mois d'août dernier, à 6 heures du soir, pour la Sicile, sur la nouvelle que Garibaldi était toujours à Catane, dont il semblait ne pouvoir sortir, j'ai voulu d'abord toucher Naples, afin de m'entendre avec le général Lamarmora, et me mettre d'accord avec lui pour toutes éventualités. Le 26, au point du jour, je débarquai à Naples, et je fus aussitôt informé, par le général Lamarmora, que, contre toute attente raisonnable, Garibaldi était sorti du port de Catane sur deux vapeurs postaux français, à bord desquels il avait embarqué autant

d'hommes qu'ils en pouvaient contenir, et avait ainsi gagné la plage de Melito, où il était débarqué avec les siens.

Je n'avais en réalité d'autre mandat du gouvernement que celui de battre Garibaldi en Sicile. Ce mandat pouvait donc être considéré comme ayant pris fin, du moment où Catane, occupée par le général Ricotti, était rentrée sous le pouvoir du gouvernement et que Garibaldi se trouvait en Calabre, territoire soumis au commandement du général Lamarmora.

Toutefois la gravité des circonstances conseillait que le général Lamarmora n'abandonnât pas Naples, et s'appliquât à empêcher toute tentative d'insurrection dans la Basilicate et dans les Calabres Ultérieure II et Citérieure; tandis qu'en même temps d'autres prendraient la direction des troupes réunies et à réunir à l'extrémité de la Calabre Ultérieure I.

J'acceptai ce second rôle, et appareillant à midi du golfe de Naples, j'arrivai à six heures le lendemain matin à Messine. Là, je m'informai de l'état des choses, des troupes et des ressources de toute espèce disponibles, et après avoir laissé les ordres opportuns je me rendis à Reggio.

J'appris là que Garibaldi avait poussé jusqu'à peu de distance de la ville, dans l'illusion de la faire insurger et de s'en emparer facilement. Mais il avait été énergiquement repoussé par le colonel Carchidio, laissant au pouvoir des nôtres une quarantaine de prisonniers, parmi lesquels quelques officiers. Le colonel Carchidio, du 32e d'infanterie, avait déployé dans toutes les mesures qu'il avait prises, une intelligence et une fermeté hors ligne.

Il y avait à Reggio dix petits bataillons, dont deux de bersagliers, et quatre pièces de montagne amenées de Messine; mais les mulets nécessaires pour leur transport manquaient, de sorte qu'on dut requérir quelques chevaux du pays.

L'esprit des troupes était excellent.

Quelques heures avant moi, le colonel des bersagliers Pallavicini avait atteint Reggio, et par son droit d'ancienneté, il avait pris le commandement des troupes réunies dans la ville.

Ses premières dispositions portaient l'empreinte de l'énergique résolution qui lui est naturelle.

Le connaissant depuis longtemps, je fus heureux de le trouver dans un moment aussi opportun, et je lui ordonnai tout aussitôt de partir avec une colonne de 6 ou 7 bataillons, de faire tous ses efforts pour rejoindre Garibaldi, que l'on disait campé sur le plateau d'Aspromonte, et de le poursuivre toujours sans lui donner un instant de repos, s'il cherchait à lui échapper, de l'attaquer et de le détruire s'il acceptait le combat. Prévoyant aussi la possibilité d'une victoire complète, je lui ordonnai de ne pas traiter avec lui et de n'accepter qu'une reddition à discrétion.

Il n'y avait pas lieu de croire que cette colonne seule pût obtenir les résultats obtenus. Il convenait donc de barrer à Garibaldi tout passage pour s'interner dans l'intérieur des Calabres Ultérieure II et Citérieure; il convenait de former et de mettre en mouvement d'autres colonnes qui eussent agi sur un terrain restreint, parce qu'elles auraient ainsi les plus grandes chances de le rencontrer et de le détruire. Garibaldi, occupant le sommet d'Aspromonte et envoyant de petites bandes sur les plages environnantes, cherchait probablement à soulever le pays, à renouer des intelligences, à accumuler des ressources en hommes, vivres, munitions, bêtes de somme, et épiait le moment de pouvoir se jeter sur Reggio ou sur Catanzaro, selon les avis qu'il recevrait. Cette halte prolongée nous donna le temps de préparer un double système de défense et d'attaque qui devait l'écraser. Se conformant à mes dépêches, le général Lamarmora dirigeait sur le Pizzo les troupes arrivées de Gênes et de Naples.

Le général Revel, envoyé par moi subitement, avec deux bataillons, au Pizzo,

prenait, selon les ordres reçus, une forte position à Nicastro et Tiriolo, faisant, en outre, fortifier ce dernier point, qui est très important.

De Catane on fit partir, par dépêche télégraphique, deux bataillons pour occuper Catanzaro, qui devait être ensuite renforcé par le général Revel. On obtenait ainsi, dans la partie la plus étroite de la Péninsule, une robuste ligne appuyée à deux golfes, dans chacun desquels la flotte envoyait une frégate, c'est-à-dire le golfe de Sant'Eufemia et celui de Squillace.

De cette base solide devaient marcher contre Garibaldi deux colonnes au moins, tandis que le lieutenant-général Vialardi, établi à Monteleone avec des forces suffisantes, reçut l'ordre d'en faire avancer une partie jusqu'à la plaine de Gioja, pour agir ensuite suivant les nouvelles et les instructions qu'il recevrait.

Désirant toutefois en finir au plus tôt, et afin de masser dans cet espace étroit le plus de forces possibles, pendant la journée même de mon arrivée à Messine, le 27, je me rendis à Catane où j'arrivai le soir même. Les informations qui me furent données par le général Ricotti sur les forces dont il disposait et sur la situation de cette province, m'apprirent que je pouvais en tirer sans danger au moins quatre bataillons, pour les faire débarquer où il conviendrait le mieux, et selon les nouvelles que je recevrais à mon tour à Reggio, où j'arrivai le lendemain matin, le 28, au point du jour.

Garibaldi occupait toujours Aspromonte; mais les bandes poussées par lui à l'entour, sur un rayon de quelques heures de distance, alarmaient le pays et donnaient à croire qu'il était en même temps dans plusieurs lieux. De la colonne Pallavicini, partie le jour précédent, à 1 heure de l'après-midi, je n'avais d'autres nouvelles, sinon qu'elle avait rejoint en route un parti de garibaldiens, et qu'elle en avait fait prisonniers une centaine, dirigés sous escorte à Reggio.

Tandis que je prenais ces dispositions et que j'avertissais le général Lamarmora de suspendre l'envoi de plus grandes forces au Pizzo, celui-ci, si je ne me trompe, disposait des troupes en échelons depuis Cosenza jusqu'à Castrovillari et Potenza et pourvoyait sur terre et sur mer à la sécurité de Salerne, où Nicotera a beaucoup d'adhérents et où on savait que Garibaldi dirigeait ses vues.

Je passai ensuite, dans la même journée du 28, à Messine, afin de m'occuper de l'état de l'île. En même temps parvenait l'avis de l'arrivée à Palerme du général Brignone, auquel je déléguai mes pouvoirs extraordinaires, afin de rester libre de veiller exclusivement aux opérations militaires.

Tous les adhérents de Garibaldi n'avaient pu s'embarquer sur les deux vapeurs français qui les transportaient en Calabre; sept cents et plus demeuraient prisonniers du général Ricotti, à Catane; quelques centaines avaient été imprudemment renvoyés dans leurs foyers avec feuilles de routes, et, en outre, un certain major Tresselli errait à la tête d'une bande dont la force, à ce que l'on disait de divers côtés, semblait s'élever à huit ou neuf cents hommes.

Il fut donc nécessaire de concerter la poursuite de cette bande, en lançant sur ses traces les troupes de Catane et celles en petit nombre qui étaient disponibles à Messine, l'état des esprits dans cette ville ne permettait pas d'en trop éloigner les forces.

Il parut prudent ensuite de débarrasser Catane du trop grand nombre de ses prisonniers, et cinq cents d'entre eux furent embarqués et dirigés vers la Spezia.

Dans le port de Messine arrivaient les quatre bataillons tirés de Catane, que je voulais tenir à bord, dans l'attente des nouvelles, pour les avoir toujours sous la main et prêts à être transportés et débarqués où besoin serait.

Dans la nuit du 29 au 30, il m'arrivait de Reggio par un télégramme un rapport succinct du colonel Pallavicini, qui m'apprenait le résultat extraordinaire et complet obtenu par lui.

Le général d'armée,
CIALDINI.

Rapport sur le fait d'armes du 29 août.

Reggio, 1er septembre 1862.

Conformément aux instructions qui m'avaient été adressées par V. Exc., le 28 août, je partais de Reggio à une heure après midi, avec une colonne composée de 5 bataillons d'infanterie de ligne, et de deux bataillons de bersagliers, le 6e et le 25e.

Je pris la route qui, le long de la mer, conduit à Gallico, et, de là, je suivis le lit du fleuve qui porte le même nom, jusqu'à deux milles de distance du petit village de Padargoni, où, surpris par la chute du jour, je campai pour y passer la nuit.

Au matin du 29, je partis de bonne heure en me dirigeant sur St-Stefano, où j'arrivai à 8 heures et demie du matin. Là, par suite des informations exactes que je pris, je sus que le général Garibaldi avait campé dans la nuit, avec les siens, sur le plateau d'Aspromonte; j'ordonnai de poursuivre la marche jusqu'à peu de distance de ce plateau, et avant d'aller plus loin, je fis reposer quelque peu les troupes, excessivement fatiguées par une longue marche dans les sentiers abruptes. En attendant, je sus que, seulement deux heures auparavant, le général Garibaldi était encore campé au pied du plateau d'Aspromonte, et je vis que par deux sentiers on pouvait descendre vers son camp.

Je divisai alors la troupe en deux colonnes commandées, celle de droite par le lieutenant-colonel chevalier Parrochia, avec laquelle je me portai moi-même, et celle de gauche par le colonel du 4e régiment, chevalier Eberhardt. Les deux colonnes débouchèrent en même temps en vue du campement des garibaldiens, déjà abandonné par eux, attendu qu'ils avaient pris position sur la crête d'une colline escarpée, au levant du plateau d'Aspromonte. J'envoyai alors aussitôt ordre au commandant de la colonne de gauche d'attaquer le front des garibaldiens, tandis que, faisant revenir en arrière la colonne de droite, je la lançai, par un mouvement rapide, à attaquer le flanc gauche et les derrières des rebelles, afin de leur couper toute retraite; en même temps, avec un bataillon, je faisais occuper le débouché de la vallée, par laquelle ils pouvaient regagner le plateau.

La colonne de gauche, avec le 6e bataillon des bersagliers en tête, et après un feu vif, emporta la position à la baïonnette, aux cris de : *Vive le roi ! vive l'Italie !* tandis que le côté gauche était aussi attaqué par les nôtres.

Le général Garibaldi et son fils Menotti ayant été blessés, et les révoltés étant cernés de tous côtés, toute résistance devint inutile; alors les garibaldiens donnèrent le signal de cesser le feu, et l'on en vint aux négociations, dont le résultat est déjà connu de V. Exc.

Je suis heureux de pouvoir vous notifier que tous les officiers se sont distingués dans ce fait par leur zèle et par leur courage, et que tous les soldats des diverses provinces de l'Italie, indistinctement, ont rivalisé de valeur et de discipline.

Je ne puis passer sous silence que, durant la première attaque, une résistance énergique a été opposée par nos adversaires, et je n'ai pu m'empêcher de déplorer que cette bravoure fût déployée contre le pouvoir légitimement constitué et contre les intérêts de la patrie.

Le major général,

PALLAVICINI.

Rapport particulier.

Reggio, 1er septembre.

Après avoir exposé à votre excellence la partie militaire de la journée du 29 août, je vais maintenant vous faire connaître certaines circonstances et certains renseignements détaillés qui peuvent avoir quelque rapport avec la partie politique.

Avant tout, je ne puis passer sous silence que les révoltés n'eurent pas plutôt donné le signal de cesser le feu, que j'envoyai mon chef d'état-major sommer, au nom du roi, Garibaldi de se rendre. Celui-ci, irrité, répondit qu'il ne se rendrait jamais et saisit son revolver; mais, retenu par un des siens qui l'entouraient, il ordonna qu'on désarmât et gardât prisonnier mon parlementaire. Il en fut de même de M. Giolitti, major du 6e bataillon des bersagliers, qui se rendit auprès du général blessé, sur l'invitation même des garibaldiens, pour conférer avec lui. Grâce à l'intervention de ceux qui suivaient Garibaldi, et spécialement de MM. Nullo et Corte, on rendit à tous les deux leurs armes et on les laissa libres avant que moi-même j'allasse parlementer avec Garibaldi.

Invité par ce dernier à aller conférer avec lui, je m'y rendis. Aussitôt que je fus arrivé, MM. Corte, Guastalla et Nullo me demandèrent, au nom de Garibaldi, de proposer des conditions. Je répondis que je n'avais d'autres instructions que celles-ci : attaquer, battre Garibaldi et le faire prisonnier : que je n'avais pas d'autres conditions à lui offrir.

A la prière de MM. Nullo et Corte, de vouloir bien taire la rencontre qui avait eu lieu, afin de cacher à l'Europe le scandale d'une lutte civile, je répondis que cela était impossible, parce qu'il y avait trop de témoins du fait, et que les blessés en étaient une preuve trop évidente.

M'étant ensuite rendu auprès de Garibaldi blessé, celui-ci ne témoigna de ressentiment envers personne, au contraire, il évita toujours d'aborder tout sujet ayant trait à la politique et ne manifesta à l'égard du gouvernement ni haine ni opposition. Il adhéra tacitement aux conditions que je proposais, et demanda qu'il lui fût permis de s'embarquer sur un navire anglais et de s'expatrier. Je répondis que je demanderais et attendrais des instructions à ce sujet.

M'ayant demandé ce que l'on ferait des prisonniers, je dis que je n'étais pas le dépositaire des instructions du gouvernement, mais que, dans mon opinion personnelle, le gouvernement, après les avoir fait conduire à Messine, les ferait peut-être mettre en liberté dans les vingt-quatre heures, pour ne pas les avoir à sa charge.

On convint de la reddition sans conditions. Le général fut transporté, entouré de son état-major et d'un grand nombre des siens, sous l'escorte du 25e bataillon de bersagliers, à une cascina dite de la *Marchesina*, où il passa la nuit. Le lendemain il fut conduit à Scylla, où je l'avais précédé, et où je lui communiquai l'ordre du gouvernement de le faire embarquer sur le *Duca di-Genova*. Il me reprocha presque de n'avoir pas tenu la promesse de le laisser s'embarquer sur un navire anglais, et me rappela celle de laisser libres les siens dans 24 heures.

Je dus alors répliquer avec une certaine vivacité que je n'avais rien promis au nom du gouvernement; que, relativement à l'embarquement, j'avais dit que j'en référerais au ministère, dont je lui communiquais en ce moment la réponse; qu'en ce qui concerne l'avenir des prisonniers, je n'avais exprimé qu'une opinion personnelle qui n'engageait point le gouvernement, qui ne m'avait pas donné d'instructions à ce sujet. On me répondit alors qu'à l'occasion j'eusse à attester l'expression de cet espoir, ce à quoi je ne me refusai pas, puisqu'il s'agissait d'une opinion qui m'était personnelle.

Du reste, comme je l'ai dit plus haut, le général Garibaldi garda toujours le silence; il ne le rompit que pour adresser ces mots à une partie de la population de Scylla qui se trouvait sur son passage : « Ne reconnaissez-vous plus votre général ? » Aucun cri ne répondit à cet appel.

Le général Garibaldi insista auprès de moi pour que je recommandasse particulièrement au gouvernement la cause des déserteurs de l'armée. Je le lui promis, mais j'ajoutai que je comptais peu sur le succès, parce que je connaissais les instructions sévères données à cet égard.

Des documents que vous m'avez demandés, je ne puis vous transmettre que les deux ci-joints, n'en ayant pas trouvé d'autres d'une plus grande importance. On en pourra peut-être découvrir de plus importants dans les mains des officiers de l'état-major du général Garibaldi, que je n'ai pas fait fouiller. D'après les informations prises, d'autres auraient été déchirés sur les lieux au moment où l'on traitait de la reddition. Quelques recherches qui aient été faites, on n'a pas trouvé d'argent; seulement chacun en était bien pourvu. J'ai su ensuite que dans la cascina où le général Garibaldi passa la nuit, on a fait, pendant la nuit, une distribution considérable d'argent à tous ceux qui, au nombre d'environ 150, se trouvaient avec lui.

On demanda à divers volontaires pourquoi ils avaient persisté à rester avec Garibaldi après la proclamation du roi. Un grand nombre d'entre eux répondirent qu'ils ignoraient complètement son existence, parce qu'on la leur avait tenue cachée; d'autres assurèrent qu'ils avaient cru que tout était combiné avec le gouvernement; quelques-uns dirent que Garibaldi les avait trompés et que, depuis deux jours ils s'étaient aperçus du stratagème.

On a pris aux garibaldiens trois drapeaux; aucun d'eux n'avait l'écusson de Savoie ni la cravate bleue. Au milieu de l'un on lisait la devise : *Italie et Victor-Emmanuel.*

MM. Nicotera, Nissori et Miceli ont quitté Garibaldi le 28, peut-être pour préparer un mouvement dans la province J'ai su qu'hier Nicotera et Miceli se trouvaient à Bagnara. J'ai ordonné leur arrestation, mais on ne les a pas encore trouvés.

Je fais déposer les armes prises à Reggio près du commandant local de l'artillerie, en attendant des ordres à ce sujet.

Le major général,
PALLAVICINI.

A S. Exc. le général d'armée Enrico Cialdini. — Messine.

Bulletin d'officiers garibaldiens.

31 août. — A bord de la pyro-frégate *Duc-de-Gênes*, partie de Scylla (Calabre) hier, à quatre heures.

La colonne commandée par le général Garibaldi fut contrainte, par les conditions dans lesquelles elle se trouvait et par la difficulté du trajet maritime, de laisser en arrière une bonne partie de son monde. Elle perdit beaucoup d'hommes encore, exténués par la faim, par la fatigue, par les marches longues et désastreuses.

Le soir du 28 août 1862, elle se réunissait et campait sur les plateaux d'Aspromonte, au nord-est de Reggio, en Calabre, et précisément dans le lieu désigné sous le nom : les Forestali.

La force de la colonne était réduite à environ 1,500 hommes.

Garibaldi avait établi son quartier-général dans une chambre très étroite de l'une des deux chaumières qui s'élèvent au milieu de cette vaste plaine.

La nuit du 28 au 29 fut froide et pluvieuse ; à de longs intervalles la pluie tomba à flots, accompagnée de fortes rafales.

Les volontaires pouvaient à grand'peine entretenir les feux qu'ils avaient allumés avec beaucoup de peine.

Dans la soirée du 28 et la matinée du 29, on distribua quelques maigres rations, arrivées des pays circonvoisins.

Pressés comme nous l'étions par les troupes régulières, la colonne était trop nombreuse encore pour pouvoir parcourir, comme il était nécessaire pour éviter une rencontre avec les troupes, les sentiers de la montagne et les lits des torrents ; elle était trop nombreuse aussi pour pouvoir se procurer le strict nécessaire dans les villages petits, rares et pauvres, presque tous occupés déjà par ceux qui la poursuivaient.

Le général Garibaldi avait déjà résolu de diviser la colonne en deux, pour arriver au même but en suivant des voies diverses.

Cependant les troupes régulières étaient arrivées le 28 à Arci, tandis qu'une partie des volontaires se trouvaient encore à Pedargoni et à Santo-Stefano.

Nous étions séparés par une marche ou deux tout au plus. Les troupes arrivaient dans un pays lorsque les volontaires en sortaient ; quelquefois des corps détachés nous rejoignaient et alors on avait l'air de faire des prisonniers.... de guerre. De quelle guerre ? personne n'avait combattu.

Les volontaires avaient des ordres exprès et formels de ne pas attaquer, de ne pas se défendre, de marcher rapidement : rien de plus.

Le 29 août, avant midi, le général fit lever le camp des Forestali d'Aspromonte. Les troupes étaient arrivées depuis le soir à Santo-Stefano. Elles n'avaient plus que deux heures environ à marcher pour gagner le même plateau que nous occupions.

Toujours dans l'intention d'éviter une rencontre avec les troupes, le général donna l'ordre de passer un petit cours d'eau et de marcher au nord vers la colline.

Nous nous arrêtâmes à mi-côte, et précisément sur le point où commence une épaisse forêt de pins.

Arrivée là, la colonne fit front aux troupes qui déjà marchaient vers nous et commençaient à paraître sur les hauteurs en face.

Nous ne laissâmes point d'avant-postes.

Les deux maisons de Forestali ne furent point occupées.

Nous nous engageâmes dans la forêt.

Il était donc plus qu'évident que l'intention de Garibaldi n'était point de com-

battre; qu'il voulait, au contraire, comme toujours, empêcher cette fois encore une rencontre avec les troupes.

Garibaldi se tenait au centre de la partie de la côte qu'occupait notre colonne. Il envoyait des officiers sur toute l'étendue de notre front pour renouveler les ordres formels de ne pas faire feu, et il observait de tous côtés avec sa longue-vue.

Les troupes avançaient toujours, les bersagliers en tête, au pas de course, la ligne derrière.

Elles se déployaient sans cesse du centre vers la droite et la gauche; et, sans interrompre la marche de front, elles montraient clairement l'intention de nous envelopper. Nous savions même qu'une colonne, poussant en avant de leur droite, tendait, par les hauteurs, à se porter sur nos derrières.

Les premières lignes de bersagliers étaient déjà arrivées à portée de tir; déjà elles s'étaient postées.

Toute la colonne observait en silence.

Nombre des nôtres, et des plus vaillants, déterminés à ne pas combattre, s'étaient avancés dans la forêt.

Pas un cri, pas un coup de fusil. Seul, le général, qui se tenait debout et observait, son ample manteau gris-clair doublé de rouge rejeté sur les épaules, se retournait de temps à autre pour redire : « Ne faites pas feu ! » Les officiers répétaient l'ordre : « Ne faites pas feu ! »

Mais les ordres de nous attaquer aux commandants des troupes étaient au contraire positifs.

Les bersagliers engagent le feu. Ils s'avancent.

Nulle intimation préventive ne fut transmise.

Nul parlementaire ne fut envoyé.

La fusillade devient de plus en plus vive. Nous entendons le sifflement bien connu des balles qui passent à travers les touffes de buissons et vont autour de nous se loger dans les arbres.

Malheureusement quelques jeunes gens imprudents ne savent pas résister à l'entraînement, nouveau pour eux, de ce jeu terrible, et répondent par des coups de fusil rares et inexpérimentés, et qui pourtant coûtent du sang. Les autres ne bougent pas. Ceux qui sont debout demeurent debout; ceux qui sont assis demeurent assis.

Toutes les trompettes sans exception sonnent le signal pour faire cesser le feu. Tous les officiers donnent de la voix le même ordre. Telle est la réponse que nous envoyons à la troupe, qui sonne le pas de charge en l'accompagnant d'un feu bien nourri.

Le général, immobile, debout au milieu d'une épaisse pluie de balles, continue de crier : « Ne faites pas feu ! » A ce moment deux balles le frappent : l'une morte, à la cuisse gauche; l'autre, dans toute sa force, au cou-de-pied de la jambe droite.

La blessure de la cuisse est légère; celle du pied est grave et compliquée. (Au présent document est joint le rapport des médecins.)

Garibaldi, au moment où il fut blessé, non-seulement resta debout, mais se redressa avec majesté (*si atteggio mæstosamente*). Il se découvrit, et agitant en l'air son chapeau de la main gauche, il cria à plusieurs reprises : *Vive l'Italie ! ne faites pas feu !*

Quelques officiers, ceux qui se trouvaient le plus près de lui, le transportèrent et le pansèrent au pied d'un arbre, Là, avec son calme ordinaire, il continua de donner des ordres. Les plus précis furent toujours ceux-ci : « Laissez-les approcher. — Ne faites pas feu. »

Sur toute notre ligne le feu avait cessé.

Au bout de peu de temps, on amène Menotti, qui avait été atteint aussi d'une

balle morte dans le gras de la jambe gauche, d'où il est résulté une contusion fort douloureuse ; il ne peut se tenir debout. Le père et le fils sont établis tous deux sous le même arbre.

Autour du général se forme un cercle d'officiers et de soldats.. Il allume un cigare et se met à fumer. Il réplique à tous : « Ne combattez pas. »

Les soldats interrogent de la voix et du regard les officiers. La réponse est de la part de tous la même : « Ne combattez pas. »

Les trompettes aussi continuent de sonner : « halte ! » et « cessez le feu ! » non plus pour nous, mais pour les troupes qui s'avancent toujours en faisant feu, et qui déjà sont arrivées.

Volontaires, bersagliers et troupes de ligne se trouvent à un certain moment confondus les uns avec les autres.

Depuis le premier coup de fusil jusqu'à cette scène de confusion, un quart-d'heure à peine s'est écoulé.

Et la confusion est surtout accrue par un spectacle digne d'attirer l'attention.

Des amis, des frères, des cousins, des connaissances, des compagnons de récentes batailles, livrées pour le salut de la patrie, se rencontrent et se reconnaissent. Les uns portent la chemise rouge, les autres l'uniforme régulier. C'est un échange prolongé d'embrassements, de poignées de mains et de saluts, mêlés à de réciproques et sévères reproches. Mais les plus sévères partent des chemises rouges, qui à grands cris protestent et déclarent ne vouloir que Rome.

On entend des discussions entre officiers et officiers, entre soldats et soldats, discussions dont le caractère est bien plutôt politique que militaire.

Les cris de *vive l'armée italienne !* retentissent souvent parmi les nôtres et sont accueillis par les uns avec indifférence, par les autres avec abattement.

Un lieutenant d'état-major se jette plus avant que les autres ; il est conduit en présence du général, qui le regarde et lui ordonne de déposer son épée.

Le lieutenant obéit, mais il fait observer qu'il est venu comme parlementaire.

Mais pourquoi n'est-il pas venu plus tôt ?

Le général, d'un air grave et digne, lui parle à peu près en ces termes :

« Je sais depuis trente ans et mieux que vous ce que c'est que la guerre ; apprenez que les parlementaires ne se présentent point de cette façon. »

D'autres officiers de bersagliers et de la ligne sont conduits vers l'arbre sous lequel est assis le général ; il ordonne qu'on leur enlève leur épée ; mais après quelque temps il donne l'ordre qu'elle soit rendue à tous, et l'ordre est exécuté.

Tout cela se passe en un temps très court et pendant que les médecins examinent et bandent les blessures du général, qui continue de fumer. Il insiste pour qu'on les tienne continuellement mouillées, et on apporte de l'eau d'une source voisine.

Il demande à plusieurs reprises aux médecins s'il y a lieu à amputation, et, dans ce cas, de ne pas hésiter, de l'opérer immédiatement. Les médecins répondent que l'amputation n'est pas indiquée.

Le général charge ensuite son chef d'état-major de faire appeler le commandant du corps d'attaque.

On expédie à cet effet le lieutenant d'état-major arrivé tout d'abord, qui part et qui revient, après vingt minutes, avec le colonel Pallavicino.

Les instructions du général Garibaldi sont de traiter, parce que nous ne voulons pas combattre l'armée italienne.

Le colonel Pallavicino, qui rencontre, lui aussi, d'anciennes connaissances, déclare, en premier lieu, qu'il a reçu des ordres positifs d'attaquer, de quelque façon, en quelque endroit que ce fût. Il demande si nous reconnaissons le roi ; nous répondons qu'il n'est pas besoin de déclarations, qu'il suffit du dernier écrit, daté de Catane.

Le colonel Pallavicino en vient à parler de reddition. Nous répondons qu'il ne peut être question de reddition, puisqu'il n'y a pas eu de combat ; que les assaillis n'ont pas riposté aux assaillants ; qu'il n'y a pas eu de défense opposée à l'attaque. Les quelques morts et blessés de la troupe régulière doivent être imputés à l'erreur d'un moment.

Le colonel Pallavicino fut conduit auprès du général ; il se présenta la tête nue et s'exprima en termes respectueux. Peu après il s'éloigna et quelques officiers de l'état-major du général Garibaldi allèrent lui proposer le désarmement de la colonne. Désarmée, elle serait confiée à l'escorte de ses troupes, et spécialement recommandée à lui.

Pallavicino répondit que, suivant son opinion, tous seraient renvoyés chez eux après vingt-quatre heures.

Il fut convenu :

Que le général Garibaldi, avec une suite d'officiers dont il ferait présenter la liste, et auxquels serait laissée leur épée, se transporterait à Scylla ;

Que le long de la route il pourrait s'arrêter où bon lui semblerait pour se reposer et panser ses blessures ;

Qu'à Scylla il demanderait un navire anglais, à bord duquel il monterait avec les siens ;

Que le convoi serait escorté à distance par un bataillon de bersagliers.

Quant à l'embarquement sur un navire anglais, le colonel Pallavicino déclara qu'il n'avait, pour son compte, rien à y objecter, mais qu'il était obligé de demander sur ce point des instructions au gouvernement.

Le corps de troupes qui nous assaillit se composait :

Du 4e régiment, commandé par le colonel Eberhardt, présent ;

Du 4e bataillon du 29e régiment ;

Du 4e bataillon du 57e régiment ;

Du 6e bataillon bersagliers ;

De 2 compagnies du 25e bersagliers, commandant Pinelli Macedonio, présent ;

Commandant en chef du corps, le colonel marquis Pallavicino de Priola.

De la province de Cantazaro, nous avions été informés que 25 à 30.000 hommes marchaient de notre côté, nouvelle confirmée ensuite par le même Pallavicino.

Plusieurs navires de guerre et de commerce se trouvaient à Scylla.

Le général Cialdini était à Reggio.

Le contre-amiral Albini commandait la flotte.

Les morts sont, de part et d'autre, en très petit nombre ; il en est de même des blessés.

Quant à des désarmements, accompagnés, dans les premiers instants de confusion, d'actes et de paroles brutales, il est trop vrai qu'il y en a eu. Nous en sommes affligés, surtout pour ceux qui les ont commis. Nous ne pouvons ni ne voulons les enregistrer avec détail, les considérant comme inspirés par des sentiments tout à fait individuels.

Presque tous les bagages ont été égarés ; il est vrai que personne ne songeait à les garder ; il est également vrai que l'on a fait rendre quelques bourses ; que le colonel Pallavicino a pris sur lui en ce qui le concerne, de faire rechercher les objets qui manqueraient, et qu'il prit sur l'heure même des dispositions à cet effet.

De notre côté, nous avons fait rendre une carabine qui avait été enlevée à un bersaglier.

Nous avons dit déjà que les épées que l'on avait fait déposer à quelques officiers furent remises.

Le désarmement s'effectua.

Le soir venait.

Nous improvisâmes une litière pour transporter le général. Ce transport devait

être la triste charge des officiers et des soldats qui l'accompagnaient ; et bien que ceux-ci fussent en plus grand nombre que ceux portés sur la liste, il ne fut pas soulevé de difficultés.

Les bersagliers, commandés par le major Pinelli, fermaient la marche.

Par un chemin pénible et plein d'accidents, après une heure de marche environ, nous arrivâmes à un endroit où avaient été réunis des blessés.

On demanda au général s'il désirait s'arrêter là pour la nuit.

Il répondit qu'il préférait aller plus avant, jusque dans quelque cabane ou quelque grange, afin de pouvoir demeurer seul.

Une bonne traite plus loin et à notre droite, un peu plus au nord, nous devions trouver et nous trouvâmes en effet la cabane du pâtre Vicenzo, ancienne connaissance de quelques-uns d'entre nous, qui avaient passé des premiers en Calabre, au mois d'août 1860.

Nous reprîmes notre route. Cette seconde partie du trajet fut plus longue et plus pénible encore que la première.

Les secousses produites par les sinuosités et les inégalités de la route étaient pour nous autant de douleurs, en ce qu'elles nous faisaient songer aux douleurs qu'elles devaient occasionner au général.

Nous n'entendîmes de lui pas un gémissement, pas une plainte.

Nous envoyâmes en avant, pour plus de certitude, des éclaireurs qui firent allumer des feux pour guider la marche du convoi.

Ceux qui avaient pris les devants et arrivèrent les premiers dressèrent, du mieux qu'ils purent, un lit avec de la paille et des capotes.

Le convoi atteignit la cabane après 3 heures et plus de marche.

La nuit était avancée, la lune brillait tristement. Le silence était profond, interrompu seulement de temps à autre par les longs aboiements des chiens de bergers. Aussitôt arrivés, nous fîmes préparer de l'eau pour laver les blessures.

Nous fîmes également faire du bouillon avec de la viande de chèvre, la seule que l'on pût avoir. Les médecins se mirent à leur tâche. Il était déjà minuit.

Au jour, nous tâchâmes d'organiser une litière plus commode et plus solide.

A six heures du matin, nous nous mîmes en route pour Scylla.

Il est inutile de parler de nouveau et longuement du chemin. Nous marchâmes presque continuellement de roc en roc, en longeant des précipices.

Arrivés à un groupe de maisons qui porte le nom de St-Angelo, nous décidons de nous arrêter une demi-heure, afin de laisser reposer le général.

Les médecins renouvellent les bandes et les lotions. Nous préparons et nous faisons prendre au général une gorgée de bouillon. Il sourit et nous remercie.

Quand le soleil commença à se faire sentir, nous lui fîmes une sorte de parasol avec des rameaux de laurier.

Enfin, à 2 heures après midi, nous arrivâmes au bourg de Scylla.

Nous croyions trouver toute prête, dans la partie supérieure du bourg, une maison où nous pussions déposer le général et où il pût prendre quelque repos. Il n'en fut pas ainsi, et l'on nous dit que la maison avait été préparée dans la partie basse, sur la plage même.

Le colonel Pallavicino s'était rendu à Scylla dès le jour précédent (29). Il vint à notre rencontre. Nous sûmes de lui que les instructions reçues du gouvernement étaient très sévères.

Le langage tenu la veille par le colonel faisait ressortir davantage encore la brutale sévérité des dispositions gouvernementales.

On ne consentait pas à laisser le général s'embarquer sur un navire anglais.

On ne consentait pas à le laisser accompagner par les officiers dont il avait donné la liste le jour précédent.

Quand le général apprit cela, il n'en montra aucun étonnement. Il dit seulement et avec douceur à ses officiers : « Ah ! vous m'avez trompé ! »

Les dispositions gouvernementales étaient :

Que le général Garibaldi s'embarquât à bord de la pyro-frégate *Duc-de-Gênes* avec son fils.

Qu'il ne pût être accompagné que de dix de ses officiers.

On demanda en plus quelques ordonnances.

Le général ne voulut point se reposer dans la maison qui avait été préparée pour lui. Il préféra s'embarquer aussitôt.

La pyro-frégate était prête pour le départ.

On donne avis d'envoyer les barques ; nous les attendons, et en attendant nous déposons la civière qui porte le général sur une grande barque tirée jusque sur la plage.

Le convoi demeure enfermé entre les bersagliers et la mer.

Après 20 minutes, les deux barques arrivent ; les marins sont tous armés comme devant l'ennemi.

Nous nous embarquons et nous nous dirigeons vers le navire qui nous est destiné. Nous passons devant le vapeur *Etoile-Italie*. Sur le pont se tenaient, en uniforme militaire, le général Cialdini, le contre-amiral Albini et divers autres officiers supérieurs.

Personne ne salue. Nous passons outre sans saluer....

On laisse aller librement la barque qui porte le général Garibaldi.

Le contre-amiral Albini fait arrêter la seconde.

Il avait semblé peut-être à ces messieurs qu'il y avait deux ordonnances de plus que le nombre convenu, et le contre-amiral Albini en personne était venu derrière nous dans une troisième barque, pour ordonner fort brusquement, au nom du général Cialdini, qu'on les fît descendre.

Un contre-amiral était venu tout exprès porter, de la part d'un général, des ordres si importants !

Nous répondîmes que les façons rigoureuses n'étaient pas de mise, attendu que si nous étions montés en barques, nous y étions montés pleinement en règle, c'est-à-dire sur l'appel de nos noms.

Le contre-amiral répliqua qu'il devait faire exécuter les ordres du général Cialdini.

On fit descendre les deux ordonnances dans une quatrième barque qui devait les conduire à terre.

La barque qui portait le général fut posée sur un palan, lequel, suspendu à des cordes, fut élevé dans l'espace jusque par-dessus le niveau du couvert de la frégate, à une certaine distance de celle-ci ; puis on le fit descendre, approcher et passer sous le couvert.

Le général se tenait assis sur la civière, se tenant par les mains à une corde, la tête haute, et donnant lui-même quelques ordres pour régler la triste manœuvre. Les marins le regardaient étonnés et comme en admiration.

Un instant plus tard, nous étions tous à bord.

Le général a avec lui :

Les trois médecins Albanesi, Basile et Ripari ; son fils Menotti ;

Son ami Basso ;

Les officiers Bruzzesi, Bideschini, Corte, Cattabene, Cairoli, Frigyesy (Hongrois), Guastalla, Manci, Malato, Nullo.

Quelques minutes après que nous fûmes à bord, arrivèrent les deux ordonnances renvoyés. Ces deux jeunes gens ayant fait observer que le colonel Pallavicino ne s'était pas opposé à leur embarquement, le général Cialdini daigna le leur permettre à son tour.

Notre séparation d'avec nos amis fut touchante. Tous se découvrirent en criant : *Vive Garibaldi ! à Rome ! à Rome !*

Le général saluait avec la main.

Nous nous rendîmes à bord. Nos amis furent conduits dans le château de Scylla On nous dit que c'était seulement pour une heure; après, ils devaient être embarqués aussi. Pour quelle destination? Nous verrons.

A bord du *Duc-de-Gênes*, nous sommes traités avec la plus exquise courtoisie.

Où allons-nous?

A la Spezzia, nous dit-on.

Et après?

Il y a des plis du gouvernement cachetés, contenant, nous dit-on, des instructions qui nous regardent.

Signé sur l'original: Bruzzesi. — Bideschini. — Corte. — Cattabene. Cairoli. — Guastalla. — Manci. — Ripari. Nullo. — Albanese. — Turillo. — Malato. Basile. — Frigyesy. — Basso.

Lettre de Garibaldi.

A bord du *Duc-de-Gênes*, le 1er septembre.

« Ils avaient soif de sang et moi je voulais l'épargner! non le pauvre soldat qui obéit, mais les hommes de la coterie, qui ne peuvent pardonner à la révolution d'être la révolution (ce qui trouble leurs digestions conservatrices), et d'avoir contribué, elle aussi, à reconstituer notre famille italienne.

Oui, ils avaient soif de sang, et je m'en aperçus avec douleur, et je m'appliquai en conséquence à donner tous mes soins pour que celui de nos assaillants ne fût pas versé.

Je parcourais le front de notre ligne en criant qu'on ne fît pas feu, et du centre à la gauche, où ma voix et celle de mes aides-de-camp pouvaient être entendues, il ne partit pas un seul coup. Il n'en fut pas ainsi du côté de l'attaque. Arrivés à deux cent mètres, ils commencèrent une fusillade d'enfer, et le parti de bersaglieri qui se trouvaient en face de moi, dirigeant contre moi leurs coups, me frappèrent de deux balles : une à la cuisse gauche, non gravement, l'autre à la malléole du pied droit, en me faisant une blessure grave.

Comme tout cela arrivait au début du conflit, et que j'avais été transporté à la lisière du bois après avoir été blessé, — je ne pus plus rien voir, une foule épaisse s'étant formée autour de moi pendant qu'on me pansait. J'ai cependant la conscience de pouvoir assurer que jusqu'à la fin de la ligne qui était à ma portée et à celle de mes aides-de-camp, il ne partit pas un seul coup de fusil. Comme on ne faisait pas feu de notre côté, il fut facile aux troupes de s'approcher et de se mêler aux nôtres; et comme on me dit qu'elles prétendaient nous désarmer, je répondis qu'on les désarmât elles-mêmes. Cependant les intentions de mes compagnons étaient si peu hostiles que je ne parvins à faire désarmer dans la foule que quelques officiers et soldats réguliers.

Il n'en allait pas ainsi à notre droite. Les *picciotti*, attaqués par la troupe régulière, répondirent en faisant feu sur toute la ligne, et quoique les clairons sonnassent la cessation du feu, là il y eut une forte fusillade, qui ne dura pourtant pas plus d'un quart-d'heure.

Mes blessures furent cause qu'on se déconcerta un peu sur notre ligne. Nos soldats, ne me voyant pas, commencèrent à se retirer dans les bois, de manière que, peu à peu, la foule qui m'entourait se dissipa, et que les plus fidèles restèrent seul.

A ce moment j'appris que mon état-major et le colonel Pallavicini, qui commandait la troupe régulière, traitaient aux conditions suivantes :

1° Que j'étais libre, avec mon état-major, de me retirer où il me plaisait (je répondis : A bord d'un navire anglais) ;

2° Que, une fois arrivé au bord de la mer, le reste de mes compagnons aurait été mis en liberté.

Le colonel Pallavicini s'est conduit en chef valeureux et intelligent dans tous ses mouvements militaires, et il n'a pas manqué ni d'égards, ni de courtoisie envers moi et envers mon monde. Il manifesta sa douleur de devoir verser du sang italien, mais il avait reçu des ordres péremptoires, et il dut obéir. Mes dispositions avaient été purement défensives, et j'avais espéré pouvoir éviter un conflit, eu égard à la très forte position que j'occupais, et dans l'espoir que les troupes régulières avaient des ordres moins sanguinaires. Si je n'avais pas été blessé dès le principe, et si mon monde, en toute circonstance, n'avait pas reçu l'ordre d'éviter n'importe quelle collision avec les troupes régulières, la lutte entre hommes de la même famille aurait pu devenir terrible.

Cependant, mieux vaut ainsi. Quel que soit le résultat de mes blessures, quel que soit le sort que me prépare le gouvernement, j'ai la conscience d'avoir fait mon devoir, et le sacrifice de ma vie est bien peu de chose, si elle a pu contribuer à sauver celle de bon nombre de nos concitoyens.

Dans l'entreprise risquée où moi et mes compagnons nous nous étions jetés tête baissée, je n'espérais rien de bon du gouvernement de Ratazzi. Mais pourquoi ne devais-je pas espérer moins de rigueur de la part du roi, n'ayant altéré en rien l'ancien programme, et décidé à ne l'altérer à aucun prix ? Ce qui m'afflige le plus, c'est cette fatale défiance, qui ne contribue pas peu à laisser inachevée l'unité nationale.

Quoi qu'il en soit, cette fois encore je me présente à l'Italie le front haut, sûr d'avoir fait mon devoir. Cette fois encore, ma vie indifférente et celle plus précieuse de tant de généreux jeunes gens ont été offertes en holocauste à la plus sainte des causes, pure de tout vil intérêt individuel.

G. Garibaldi. »

En rectification d'une statistique erronée des forces italiennes donnée par la *Correspondance franco-italienne*, l'*Italia militare* de Turin publie les renseigements suivants :

L'armée italienne est composée de 80 régiments d'infanterie de ligne, de 42 bataillons de bersagliers, 17 régiments de cavalerie, 9 d'artillerie, 3 du train, 2 de sapeurs, et 14 légions de carabiniers royaux.

La force numérique de ces diverses armes est la suivante :

Infanterie de ligne et grenadiers . . .	216,000
Bersagliers	24,000
Génie	7,000
Artillerie	31,000
Carabiniers	17,000
Cavalerie	19,000
Train	9,200
Total . . .	323,200

Dans ces effectifs ne sont pas compris les dépôts et les réserves.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

N° 20 **Lausanne, 20 Octobre 1862.** **VIIe Année**

SOMMAIRE. — Société militaire fédérale. Concours de 1862. *Mémoire de M. le capitaine Huber* (suite). — **Guerre d'Amérique. — Répartition de l'armée fédérale** *(suite)*. — **Nouvelles et chronique.**

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

CONCOURS DE 1862.

(Suite.)

Si la France est victorieuse en Valais, nos troupes gagneront aussi Urseren par la Furka et viendront avec tout ce que nous pourrons retirer des Grisons et du Tessin, tenter un dernier effort pour repousser l'ennemi. S'il attaque par le Grimsel (ce qui est peu probable, puisqu'il aurait encore à franchir la Furka), il serait menacé par une manœuvre tournante descendant le St-Gothard et passant le Susten. S'il opère par le St-Gothard, il peut être menacé par le Grimsel d'un côté, et par Glaris et le Klausen de l'autre, où seraient des troupes de St-Gall et des Grisons. Quel que soit en un mot le sens de ses mouvements, nous aurons toujours des mouvements tournants à notre disposition pour l'inquiéter et l'obliger à disperser ses forces en garnissant tous les passages, car tous lui seront à bon droit suspects.

Défense du Valais. — Reprenons maintenant la défense du Valais proprement dite, toujours dans l'hypothèse d'une grande guerre d'occupation. Il est bien difficile de confier la défense du Bas-Valais à un corps d'armée dont la retraite devrait s'effectuer sur Sion et Brigue, pour défendre les accès d'Urseren. Ce corps serait sans-cesse menacé par le col de Balme et la Tête-Noire. Mieux vaudra confier la défense du Bas-Valais à des troupes faisant partie du gros de l'armée et devant se retirer par le Pillon, pour couvrir Berne, comme nous l'avons dit plus haut.

Le corps d'armée du Valais devra placer ses avant-postes dans la Vallée en arrière de Martigny, défendre Sion, disputer les positions de Granges, de Chaley et du Bois de Finges puis en dernier ressort se replier sur Brigg; arrivé à ce sommet du triangle, toutes les troupes concentrées dans la Vallée de Conches et d'autres défenseurs tirés soit d'Urseren par la Furka, soit du Tessin par le sentier du Nufenen descendront à son aide.

Si malgré ces renforts nous éprouvons un échec à Brigg, si les troupes envahissantes arrivent jusqu'au fond de la Vallée, elles n'auront pas encore atteint leur but, car, si elles veulent se diriger sur Urseren par la Furka elles sont inquiétées par le Grimsel, si elles choisissent le Grimsel pour se mettre en relation plus directe avec l'armée du Jura, elles sont menacées par la Furka.

Attaque venant du Nord. — Contre une attaque venant du Nord sur la frontière du Rhin comprise entre Bâle et Rheineck, nous opérerons d'abord sur des frontières plus favorables à la défense que ne l'était le Jura, par les nombreuses voies de communication qui sont parallèles au fleuve. Repoussés, nous prendrons la ligne de Sargans par le Wallensee, le lac de Zurich et Zurich se prolongeant sur Aarau et l'Aar jusqu'à Berne. Nous agirons pour Zurich, comme pour Berne en ménageant toujours nos retraites sur le triangle central.

Si nous devons nous replier dans le triangle nous occuperons d'abord Zug, Schwitz et Lucerne pendant que nous nous renforcerons comme dans le premier cas à Stanz et à Altorf.

Direction constante des retraites quel que soit le côté de l'attaque. — Par cette discussion, un peu longue, peut-être, j'espère être arrivé à prouver que dans l'hypothèse d'une attaque dirigée contre la Suisse dans le but de s'en emparer, non-seulement ce sera toujours vers le massif central des Alpes que devront forcément se diriger nos retraites, mais encore que c'est de ce massif que nous avons les plus fortes chances de succès par les marches tournantes: par conséquent notre triangle répond aussi bien que possible aux conditions que doit remplir un centre à la fois offensif et défensif.

Jeu du triangle de concentration dans l'hypothèse où l'ennemi ne cherche qu'à traverser la Suisse. — Mais jusqu'à présent nous n'avons traité que la question la moins probable; il me reste encore à exposer quel sera le jeu de notre triangle dans la seconde hypothèse, celle où une armée étrangère ne chercherait qu'à emprunter le territoire suisse pour faire une diversion en pays étranger et atteindre au plus vite la frontière sur laquelle il compte opérer.

Promptitude du mouvement ennemi. — Dans ce cas, le succès que cette armée peut attendre de ce mouvement, sera dans la rapidité avec laquelle il aura été exécuté, et nous aurons atteint notre but si nous parvenons à l'arrêtér le temps nécessaire pour faire échouer son projet.

Ici notre triangle est encore mieux approprié au but que dans la première supposition.

Diverses hypothèses à traiter. — Nous avons plusieurs hypothèses à faire, mais nous ne tiendrons pas compte de celle où l'Autriche voudrait passer en Allemagne ou vice-versa, nous pensons que ce cas est assez peu probable pour que nous puissions le passer sous silence. S'il s'élevait une guerre entre la Prusse et l'Autriche, l'Allemagne marcherait sous un drapeau ou sous l'autre, et nous croyons que la Suisse n'aurait pas à redouter une violation de territoire parce que les points de contact entre les parties belligérantes seront assez nombreux et les lignes frontières assez grandes pour que nous n'ayons qu'à jouer le rôle de simples spectateurs.

Nous nous bornerons à étudier le jeu de notre triangle dans les cas suivants :

1° Passage de l'Autriche en Italie par la Suisse,
2° » de l'Italie en Autriche »
3° » » France »
4° » de France en Italie »
5° » » en Autriche ou en Allemagne par la Suisse,
6° » de l'Autriche en France par la Suisse.

Passage de l'Autriche en Italie. — 1° Un corps d'armée autrichien voulant traverser la Suisse pour se rendre en Lombardie, pourra le faire par plusieurs chemins, mais la route la plus directe pour lui sera celle de l'Engadine. De notre triangle central en traversant l'Oberalp, ou même en nous massant à Dissentis, nous pouvons menacer les flancs de l'armée pendant toute sa marche, par le Julier, l'Albula et les nombreux passages des Grisons. Nous pouvons nous établir à Coire, à Ilanz, à Trons et Dissentis d'une part, appuyer cette occupation à Sargans en débouchant à Glaris de l'autre. Nous pouvons agir de telle manière que pour se débarrasser de ces menaces, l'armée autrichienne devra, ou nous attaquer pour forcer le passage, mais elle y perdra du temps ; ou laisser au débouché de chaque vallée et de chaque sentier des corps d'observation considérables qui diminueront d'autant la force du corps d'armée chargé d'opérer le mouvement.

Passage de l'Italie en Autriche. — 2° Un corps d'armée italien se dirigeant sur l'Autriche cherchera probablement, soit à descendre la

vallée de l'Engadine et nous agirons comme dans le cas précé soit à gagner Coire pour atteindre l'Autriche à Feldkirch par la cipauté de Lichtenstein. Tous les débouchés des Alpes grisoi aboutissant à Coire ou à la Landquart, nous serons à même de Dissentis, poste avancé de notre triangle, de menacer le flanc ga du corps italien. Enfin, quelle que soit la tactique suivie par lui, n devrons descendre du St-Gothard et occuper le Tessin pour l'inqui sur son propre territoire avant qu'il ne s'engage dans l'Engadine, pour le couper de sa base d'opération s'il s'y est déjà engagé.

Passage de l'Italie en France. — 3° Un corps d'armée italien vo lant forcer le Simplon, nous occuperons de même le Tessin pour a dans le sens opposé. Nous l'attendrons à Gondo et à Brigg, somm de notre triangle, mis en état de défense. S'il force le passage et qu descende le Valais, la Furka et le Grimsel, sur son aile droite seron toujours des passages inquiétants pour sa retraite. Enfin, à Louèche nous pourrons le menacer par la Gemmi.

Passage de France en Italie. — 4° Le cas ou un corps d'arm français voudrait à son tour forcer le passage du Simplon nous obli à entrer dans quelque détails que nous avons annoncés sur le syst de défense du Valais.

Pour opérer ce passage, il suffirait de forces moins imposan dans le cas d'une invasion générale, mais tombant à l'improvis Domo. La réussite du plan de campagne, étant nous l'avons dit la rapidité du mouvement, la France aura tout intérêt à emprunt le moins possible de notre territoire et à marcher droit à son but.

Discussion du mémoire couronné en 1861 à Lugano. — Nous n'a vons pas partagé entièrement les idées du mémoire couronné l'anné dernière à Lugano. L'auteur proposait une base offenso-défensiv Bouveret, St-Maurice, Martigny; il projetait au premier de ces points un port militaire, appuyé par un fort capable de soutenir une petite flottille de guerre. Nous craignons que sur un point aussi avancé ces mesures plus offensives que défensives ne fassent un peu l'effet d'un paratonnerre sans fil conducteur. L'accomplissement de sem blables mesures aurait pour résultat immédiat la construction d'un fort français à St-Gingolph et notre port n'aurait aucune utilité s'il n'était assez solidement défendu. Nous considérons presque comme une utopie l'idée de la création d'une flottille de guerre suisse dans les eaux du lac Léman. Comment avec l'absence complète d'expé rience maritime pouvons-nous espérer que les bateaux cuirassés que nous ne construirions qu'à grands frais puissent lutter contre ceux d'une nation qui envoie les siens dans les mers de Chine et sur les

côtes du Mexique. Comme le port du Bouveret, la création d'une flottille fédérale aurait pour résultat immédiat la présence dans nos eaux de forces navales françaises et même en admettant la possibilité de la lutte, bateau contre bateau, pouvons-nous ne pas constater l'insuffisance du nombre et des moyens?

Que ferons-nous de ces chaloupes en temps de paix? Cuirrassées comme elles doivent l'être, elles ne trouveront aucun emploi, coûteront fort cher d'entretien et finiront par se rouiller et se pourrir. Lorsque l'on voudra s'en servir, personne n'en connaîtra la manœuvre, à moins de créer et d'exercer tous les ans un corps de marins fédéraux d'eau douce. J'admets encore tout celà, et je veux bien supposer que nous possédions une flottille; ce ne serait pas à St-Gingolph que je la placerais si j'étais préposé à sa garde, mais sur la côte de Suisse à égale distance des deux extrêmités du lac et sur la rive même qu'elle serait sensée protéger.

St-Maurice ne nous paraît pas plus avantageux que Bouveret; sans revenir sur tous les inconvenients tactiques de cette position, sans chercher à prouver qu'elle est difficile à défendre, que les embryons de fortifications qu'on y a élevé sont complètement insuffisants, ce dont tout le monde est convaincu, nous la considérons comme trop avancée, trop accessible, trop facile à tourner. Si les cols de Balme et de la Tête Noire étaient à tout jamais infranchissables à l'artillerie, la question serait peut-être différente, mais avec toutes les améliorations que l'on apporte aujourd'hui à cette arme nous touchons à une époque où les montagnes ne seront plus un obstacle pour elle. En France, en Prusse, en Angleterre, en Amérique, on a déjà fait plusieurs essais tendant à alléger considérablement les pièces. Quelqu'imparfaites que soient jusqu'à présent ces élucubrations, elles n'en sont pas moins des idées qui peuvent mûrir, se développer, se perfectionner et mettre sur la voie d'inventions qui, tôt ou tard, feront porter à dos de mulets des pièces de gros calibre.

St-Maurice ne peut donc pas être considéré comme à tout jamais intournable par l'artillerie, et, dès qu'il le sera, il perdra tout son prestige et toute son utilité. Une armée française qui voudra franchir le Simplon descendra sur Martigny sans s'inquiéter de St-Maurice. Pour empêcher que la garnison de cette ville n'inquiète le passage, la France enverra un corps par le Bouveret pour observer son front le plus faible, et sinon s'emparer de la place, du moins tenir sa garnison en échec. Si ce corps français tente un coup de main un peu vigoureux pour chercher à se mettre en communication avec le corps du col de Balme, il ne resterait à nos défenseurs qu'à se retirer par le Pillon, seule retraite qui lui soit promise.

Quant à Martigny, il est dominé de toutes parts, à une demi journée de la frontière, et nous ne lui trouvons que peu d'efficacité pour la défense du St-Bernard. Le premier consul a franchi ces neiges avant qu'il n'ait fait construire la route du Simplon. Mais, aujourd'hui, il est peu probable que l'armée française préfère un passage difficile, long, dangereux et en somme ne le conduisant qu'à quelques lieues de sa frontière du Mont-Cenis, à un passage aisé, à une grande route qui le mène bien plus avant sur les flancs de ses ennemis.

Si la vallée du Rhône entre Martigny et Sion s'élargissait, si les colonnes après avoir passé le col de Balme pouvaient se déployer et se mettre aisément en bataille, je comprendrais encore qu'il faille les attendre au débouché de la vallée; mais le Valais reste une gaîne où tout déploiement est impossible, et j'estime que nous aurons tout aussi beau jeu plus en arrière dans un point où nous ne serons ni dominés ni attaqués de flanc.

Si nous prenions pour base, celle proposée par l'auteur du mémoire, nous devrions y faire des travaux de fortification. Nous ne pourrions pas mieux servir les intérêts d'un ennemi qui s'en serait rendu maître. Jamais il ne trouvera de base plus avantageuse pour toutes ses opérations de ce côté de la Suisse, et son premier soin sera de tourner nos fortifications contre nous. Le Bouveret défend le défilé qui conduit sur France par la rive du lac. St-Maurice est très résistant contre une armée descendant le Rhône, « position belle, aisée à défendre, qui serait le nec plus ultra de l'ennemi, » écrivait le générale Lecourbe à Berthier dans ses notes sur la défense du Valais. Martigny s'appuie sur le col de Balme, commande la vallée supérieure, appuie St-Maurice, et s'oppose à tout retour offensif de notre part.

Enfin, et cette remarque est la plus sérieuse objection que nous puissions faire au choix de l'auteur du mémoire, nous ne pourrons jamais arriver à garnir cette base avant que l'ennemi n'y soit arrivé lui-même. Elle est à une demi-journée de ses frontières, elle est par la Furka à cinq fortes marches d'Urseren, par le Pillon à trois étapes de Thun, elle est aisément coupée du canton de Vaud au défilé de Chillon et du canton de Berne à Aigle ou à Bex. Dans ce cas, il ne nous reste pour communiquer avec la Suisse que le fond du Valais.

Nous préférerions à cette base une simple ligne de défense qui du défilé de Chillon, resterait sur la rive droite du Rhône, sur laquelle nous viendrons à nous retirer si nous sommes repoussés du Bouveret et de la porte du Cex.

Quant à la défense de la Vallée du Rhône, nous ne la chercherions sérieuse qu'à partir du Bois de Finge et surtout à Brigg.

Avantages de Brigg sur St-Maurice. — Brigg présente pour la défense du Simplon de bien plus grands avantages que St-Maurice, non pas autant, parce qu'il est au pied même de la montagne, que parce qu'il est situé à une distance de la frontière où nous sommes certains de prévenir l'ennemi par la Furka et le Grimsel quel que soit la rapidité de son irruption. Brigg présente « une position bonne contre » une attaque ascendante, et assez bonne contre un passage du Sim- » plon d'Italie en Suisse, » disait encore Lecourbe. Beaucoup moins étendue que St-Maurice, elle est difficilement tournable, deux ouvrages au Briggerberg et au Calvaire en feraient un point réellement résistant, se maintenant constamment en relation avec la Suisse centrale par les routes du fond de la vallée. L'ennemi parvient-il à s'en rendre maître? Ou bien il devra menacer notre triangle central et nous avons vu la manière de le défendre, ou bien, il s'engagerait dans la montagne en laissant un corps d'observation à Mœrel ; mais ce corps devra céder devant des forces supérieures arrivant du Haut-Valais par les routes dont nous avons déjà si souvent parlé.

D'autres considérations en dehors des avantages que présente Brigg en cas de guerre, nous font le préférer à St-Maurice. Cette dernière place est défavorable aux écoles d'artillerie de position par les mauvais champs de tir dont elle peut seulement disposer et aux écoles d'artillerie de montagne par le peu de variété que présentent les excursions. Brigg au contraire transformé en place fédérale deviendrait une place d'école parfaitement appropriée à la fois aux batteries de position et aux batteries de montagne.

Nous croyons enfin que le fait d'un point résistant au pied du Simplon éloignerait même l'idée de chercher à franchir la montagne pour ne pas perdre un temps bien plus précieux aujourd'hui qu'il ne l'était au commencement du siècle.

Passage de la France en Autriche. — 5° La France voudrait-elle se diriger directement sur l'Autriche, elle devra forcément passer à proximité de notre triangle de concentration. La route que suivra l'armée sera sans doute celle du Nord, car celle des vallées du Rhône et du Rhin est trop longue, trop difficile et trop bien défendue. Nous rentrons alors dans l'hypothèse d'une attaque venant du Nord, et nous nous replierons sur le triangle pour y attirer l'ennemi ou pour contrarier ses mouvements.

Passage de l'Autriche en France. — 6° L'Autriche se dirigeant sur la France rentre exactement dans le cas précédent par la similitude qui existe entre les vallées du Rhin et du Rhône. La route du Midi étant trop périlleuse et la réussite d'une marche rapide de ce côté, au

moins problématique, l'Autriche prendra par le Nord et le triangle l'inquiétera sur sa gauche.

Avantage du triangle de concentration tel qu'il a été proposé. — Nous voyons par ces nombreuses hypothèses, dans la discussion desquelles nous avons mis toute probabilité ou improbabilité politique de côté, que, quel que soit le but ou le sens de l'attaque, le triangle central, tel que nous l'avons proposé, répond à toutes les exigeances.

Etendue du terrain. — Nous les résumerons en disant:

1° Que le terrain que nous avons choisi est assez étendu pour contenir une armée avec laquelle l'ennemi doive compter.

Egales étapes des frontières. — 2° Qu'il est à égales étapes des frontières de l'Ouest, du Nord ou de l'Est par les chemins de fer, du Midi par les routes.

Accessible aux retraites. — 3° Qu'il est accessible à toutes les retraites, mais que l'ennemi arrivant à son pied, se trouve en présence d'un terrain favorable à la défense.

Aisément accessible aux renforts. — 4° Que, quel que soit le côté de l'attaque il recevra des renforts par trois autres côtés, chaque saillant formant un réduit par rapport aux autres.

Réseau de routes intérieures. — 5° Qu'il contient dans son intérieur un nombre suffisant de moyens de communication pour que l'armée qui l'occupe puisse se porter rapidement sur le point menacé. La route de Conches, celle de la Furka; la route de l'Oberalp, celle de l'Axenberg nous sont promises. Les routes du Grimsel et du Seelisberg très désirables, n'offrent aucune difficulté en dehors de celles déjà souvent surmontées. Il est de l'intérêt du canton de Berne de contribuer à l'exécution de la première pour se mettre en communication rapide avec le Valais et le Tessin. Le Susten est réparable à peu de frais: enfin les sentiers les plus importants tels que le Joch, la Gemmi, le Surenen, le Schœnegg seraient aisément transformés en routes muletières.

Possibilité de retours offensifs. — 6° Nous voyons que, par sa position, le triangle central offre toutes facilités pour permettre des retours offensifs et des marches tournantes.

Etablissement de ressources nécessaires à l'armée. — 7° Enfin, qu'il n'est pas difficile d'y établir les moyens de fournir, à l'armée, les ressources nécessaires à sa subsistance. Il faudrait pour cela y établir des magasins, des arsenaux, des ateliers de réparation pour le matériel. Plusieurs endroits sont favorables à ces constructions.

(A suivre.)

GUERRE D'AMÉRIQUE.

En se lançant dans le Maryland aussi hardiment qu'elles le firent, les troupes sécessionnistes ne paraissent pas avoir eu un but militaire bien déterminé. Elles espéraient surtout insurger cet Etat, et en cela elles ont complétement échoué. Les populations sont restées calmes devant les excitations, et dévouées à la cause de l'Union.

Le général Lee ne pouvait d'ailleurs penser à aucune opération sérieuse contre Baltimore ou la Pensylvanie, ou même contre Washington, sans s'être auparavant assuré la possession des passages du Potomac qu'il avait négligés et laissés sur ses derrières aux mains des Fédéraux. Aussi, dès le 9 septembre il replia ses avant-postes de Fredericktown pour les rapprocher de Harpers-Ferry, et pour faire le siége de cette position, occupée par 6 à 7 mille Fédéraux sous les ordres du colonel Miles.

De leur côté les divisions de Mc Clellan s'étaient ébranlées, dès le 6, des environs de Washington dans la direction de Fredericktown.

Mc Clellan venait d'être nommé de nouveau au commandement en chef de toutes les forces actives sur le Potomac, et chargé spécialement de faire face à l'invasion du Maryland; il avait, dans ce but, et une fois cette invasion consommée, deux voies à suivre:

Ou s'avancer directement contre le flanc droit de l'ennemi en remontant la rive gauche du Potomac, pour s'emparer des gués par où il avait débouché en Maryland, et l'isoler de la Virginie. Mc Clellan de cette façon aurait continué à couvrir la capitale; mais il aurait eu l'inconvénient de s'éloigner un peu des renforts attendus de Baltimore et de la Pensylvanie; d'opérer dans un terrain très-accidenté, où, par suite des péripéties de bataille, il aurait pu être lui-même acculé au fleuve et placé dans de mauvaises conditions tactiques.

Ou bien prendre plus à droite par Fredericktown pour attaquer l'ennemi plutôt de front qu'en flanc et le refouler brusquement dans le fleuve. Cette seconde alternative, qui, au premier coup d'œil, paraît n'être que la plus prudente, était cependant à tous égards de beaucoup la préférable. Elle rapprochait l'armée fédérale des renforts attendus du Nord; elle maintenait mieux l'état moral du Maryland; elle ne couvrait pas moins bien Washington, car un corps ennemi qui aurait voulu se glisser le long du canal de l'Ohio se serait mis dans une situation fort critique; enfin les principaux gués du Potomac, Harpers-Ferry entr'autres, pouvaient être tenus par une douzaine

de mille Fédéraux qui se trouvaient encore en Virginie, et cela suffisait pour gêner considérablement, sinon pour couper complétement la retraite des séparatistes, alors qu'ils seraient refoulés sur le Potomac, et changer cette retraite en désastre. Le général fédéral White se trouvant à Martinsburg en Virginie avec 4 à 5 mille hommes et le colonel Miles à Harpers-Ferry avec 6 à 7 mille hommes, devaient faire la grande moisson.

En exécution de ce plan si sagement conçu, Mc Clellan occupa Fredericktown le 12, malheureusement retardé par les mille soins que réclamait une armée qu'il fallait former, réorganiser et approvisionner en même temps qu'on la faisait marcher. De là, continuant à appuyer à droite, il se dirigea sur Middletown à l'entrée des défilés des *South-Mountains,* et fit attaquer, le dimanche 14, ces points occupés par le corps confédéré de Hill. Le corps d'avant-garde de Mc Clellan, commandé par Hooker, suffit à enlever la position, en faisant 1200 prisonniers et en n'ayant que 5 à 600 hommes hors de combat. Les passages de Bonsboro et de Turnersgap furent définitivement occupés vers le soir, et sans l'arrivée de renforts à Hill sous Longstreet la retraite des Confédérés se serait changée en déroute. Ils se replièrent en bon ordre dans la nuit du 14 au 15 par la route de Sharpsburg.

Pendant l'action même on avait, du quartier-général de Mc Clellan, distinctement entendu une forte canonnade au loin sur la gauche, dans la direction de Harpers-Ferry. Le siége de cette place avait en effet été commencé par les séparatistes, qui l'investissaient de trois côtés. Deux divisions, Mc Law et Anderson par les Maryland-Heights; une division, Walker, par les London-Heights entre la rive droite de la Shenandoah et le Potomac, et enfin deux divisions, sous Jackson, par les Bolivar-Heights, fermant, en arrière de Harpers-Ferry, l'angle de jonction des deux cours d'eau. Jackson était arrivé en position le samedi soir, 13, après avoir repassé en Virginie par Williamsport et refoulé de Martinsburg sur Harpers-Ferry le général fédéral White. Walker avait passé le Potomac en aval, à Point of Rocks, et était aussi arrivé le samedi soir aux London-Heigts. Le dimanche le feu avait été ouvert sur les trois points à la fois, et c'est le bruit de cette canonnade qui était parvenu au quartier-général de Middletown.

De telles circonstances semblaient ouvrir à Mc Clellan le temple de la gloire. Jamais la fortune de la guerre n'avait souri avec plus de faveur à l'un de ses amants. Le commandant en chef fédéral acquiérait, le 15 au matin, non-seulement le terrain qu'il avait fait attaquer la veille, mais encore la certitude qu'il avait réussi à diviser l'armée ennemie en deux grandes fractions, une à gauche, autour de Harpers-Ferry, et l'autre en retraite sur Sharpsburg. Le plus pressant était

naturellement de poursuivre celle-ci, de la rejeter au-delà du fleuve, puis de se rabattre sur Harpers-Ferry pour en faire lever le siége, en capturant au moins les deux divisions qui étaient sur la rive Marylandaise. On ne pouvait pas mettre en doute que les défenseurs de Harpers-Ferry, surtout en se sachant à quelques lieues de leur armée, ne tinssent une huitaine de jours; c'était plus qu'il n'en fallait à Mc Clellan pour exécuter sa combinaison. Pour plus de sûreté encore, il dirigea Franklin de Fredericktown sur Harpers-Ferry.

Le 15 il se mit en route sur les talons des séparatistes, qui prirent position sur la rivière d'Antietam, en avant de Sharpsburg. Le 16 après-midi les piquets escarmouchèrent; de part et d'autre les masses se concentrèrent et se préparèrent à une grande action pour le lendemain. Les sécessionnistes avaient d'excellentes positions sur des collines en hémycicle, où plusieurs batteries étaient fort avantageusement placées pour foudroyer de feux convergents les abords de la rivière.

Le mercredi, 17, une grande bataille s'engagea dès le matin sur un front d'environ deux lieues et demie, bataille dont nous ne saurions donner des détails intelligibles sans le secours d'un plan. Nous nous bornerons à dire que dans la matinée les succès des fédéraux furent marquants, surtout sur la droite, où combattait Hooker contre Jackson (au centre était Sumner contre Longstreet, à gauche Burnside contre Hill, en réserve Porter), mais que la gauche subit un retard préjudiciable, qui permit à Lee de renforcer son aile menacée. Vers midi celui-ci reçut des renforts et parvint, au fur et à mesure de l'arrivée de ces troupes fraîches, à reprendre plusieurs positions, dont il fut finalement chassé, il est vrai, mais qui servirent à empêcher qu'il ne fût serré de trop près.

Quels étaient donc ces renforts arrivés avec tant d'à propos aux Confédérés?...

Au moment où Mc Clellan se mettait, de South-Mountain, à la poursuite des Confédérés, le 15 au matin, les défenseurs de Harpers-Ferry, y compris ceux de Martinsburg qui les avaient ralliés, et formant un total de 10 à 12 mille hommes, arboraient lâchement le drapeau parlementaire, et traitaient d'une capitulation qui, le lundi 15 à trois heures après midi, était déjà effectuée. Le même soir, la division fédérale Franklin arrivait à hauteur de Harpers-Ferry; mais les Confédérés étaient déjà en possession de la ville. L'arsenal de Harpers-Ferry leur fut livré, avec des milliers de fusils et d'objets d'armements, plus une cinquantaine de canons. En revanche les officiers *parolés* obtinrent de conserver leur épée au côté! On ne trouve d'exemple

de telles hontes que dans les exploits des généraux napolitains en 1860.

Mais les lâches de Harpers-Ferry ont fait plus que de déshonorer leur drapeau. Ils ont empêché la réalisation des plans de Mc Clellan, et même un moment compromis la situation de l'armée fédérale. Sans perdre un instant, Jackson retira deux divisions, puis une troisième de Harpers-Ferry, et, à la journée du 17, c'est son corps qui, débouché par Sheppardstown, repoussait Hooker des hauteurs de Sharpsburg. Mc Clellan, qui avait compté s'engager successivement avec des masses supérieures contre deux fractions de l'ennemi, se trouvait en face des forces concentrées de Jackson et Lee. La différence était grande. Ce ne fut que grâce à la manière ferme et habile dont il engagea les troupes sur le terrain et à la bravoure de celles-ci, qu'il parvint, à force de sacrifices, à gagner simplement le champ de bataille. Ce minime succès lui eût encore échappé sans l'heureuse arrivée de Franklin, accouru de Harpers-Ferry, et entré en ligne vers midi.

Les pertes furent d'environ 15 mille hommes; les Confédérés perdirent autant, plus deux à trois mille prisonniers. Il repassèrent tranquillement le Potomac le 19, et le fleuve est maintenant la limite entre les deux combattants. Le 20 Harpers-Ferry a été repris par les Fédéraux de Sumner, ainsi que quelques autres points sur la rive virginienne.

Le colonel Miles, commandant en chef de Harpers-Ferry, est mort d'une blessure après la capitulation, et le général White, son second, a été mis aux arrêts. Une enquête a été ordonnée sur sa conduite(¹).

Le président, M. Lincoln, a publié deux proclamations importantes, une affranchissant les nègres esclaves des propriétaires sécessionnistes qui ne seront pas rentrés dans l'Union au 1er janvier 1863; l'autre établissant une sorte de loi martiale contre les personnes, assez nombreuses dans quelques villes du Nord, soutenant l'œuvre de la rebellion.

P. S. Le courrier de New-York, en date du 8 octobre, dit qu'une bataille a eu lieu à Corinthe, Mississipi, dans laquelle les Fédéraux ont eu l'avantage.

(¹) Un fait qui prouve que la situation de la garnison fédérale de Harpers-Ferry n'était pas si désespérée, c'est que toute la cavalerie, environ *1500 chevaux*, fit une trouée, dans la nuit du dimanche au lundi, à travers le corps de Jackson, par les Bolivar-Heights, tourna autour de Shepardstown, alla passer le Potomac à Williamsport en capturant une partie des trains de Longstreot. Ce coup hardi sur les derrières des confédérés, contribua à hâter leur retraite du Maryland.

RÉPARTITION DE L'ARMÉE FÉDÉRALE

(Suite.)

DIXIÈME BRIGADE.

Commandant,	*Veillard,* Adrien, colonel à l'état-major général, de et à Aigle.
Adjudant de brigade,	*Tschanz,* Philippe-Henri, major à l'état-major général, de Rœthenbach, à la Chaux-de-Fonds.
Adjudant,	*(Vacat.)*
Commissaire de brigade,	*Curchod,* Emile, capitaine à l'état-major du commissariat, de Lausanne, à Boudry.
Secrétaire d'état-major,	*Jaquerod,* François, d'Ormont-dessus, à Aigle.

Bataillon nº 23 (Neuchâtel).
» » 46 (Vaud).
» » 67 (Berne).
» » 115 (Neuchâtel), réserve.
Compagnie de carabiniers nº 8 (Vaud).
» » » 61 » réserve.

ONZIÈME BRIGADE.

Commandant,	*Meyer,* Jean-Charles, lieutenant-colonel à l'état-major général, de Kirchdorf (Berne), à Berne.
Adjudant de brigade,	*Wegmann,* Jean, major à l'état-major, de et à Zurich.
Adjudant,	*Paschoud,* Charles, lieutenant à l'état-major, de et à Vevey.
Commissaire de brigade,	*Aeschbacher,* Louis, capitaine à l'état-major du commissariat, de Lutzelfluh, à Neuchâtel.
Secrétaire d'état-major,	*Stoos,* Albert, de et à Berne.

Bataillon nº 38 (Argovie).
» » 60 (Berne).
» » 63 (Argovie).
» » 85 (Zurich), réserve.
Compagnie de carabiniers nº 29 (Berne).
» » » 41 (Glaris).

DOUZIÈME BRIGADE.

Commandant,	*Bachofen,* Samuel, colonel à l'état-major général, de et à Bâle.
Adjudant de brigade,	*Ragazzi,* Etienne, major à l'état-major général, de et à Poschiavo (Grisons).

Adjudant, *Rusca*, Félice, lieutenant à l'état-major général, de et à Locarno.

Commissaire de brigade, *Good*, Guillaume, lieutenant à l'état-major du commissariat, de et à Mels (St-Gall).

Secrétaire d'état-major, *Blösch*, Ernest-Edouard, de Bienne et Berthoud, à Berne.

Bataillon n° 48 (Zurich).
» » 52 (St-Gall).
» » 71 (Schaffhouse).
» » 91 (Berne), réserve.
Compagnie de carabiniers n° 32 (Valais).
» » » 34 (Lucerne).

Ve division.

Commandant de division, *Salis*, Edouard, colonel à l'état-major général, de et à Coire.

Adjudant de division, *Scherer*, Jean-Jaques, lieutenant-colonel à l'état-major général, de et à Winterthour.

Adjoint, *Meyer*, Charles, lieutenant-colonel à l'état-major général, de et à Oberhelfenschwyl (St-Gall).

Adjudants, *Vogeli*, Arnold, major à l'état-major général, de et à Zurich.

Bouthillier de Beaumont, Louis-Jules-Antoine, capitaine à l'état-major général, de et à Genève.

Secrétaire d'état-major, *Bener*, Pierre-Jaques, de et à Coire.

Ingénieur de division, *de Hegner*, Edmond, major à l'état-major du génie, de Winterthour, à Erlen (Thurgovie).

Adjudant, *Diodati*, Charles-Gabriel, lieutenant à l'état-major du génie, de et à Genève.

Command. de l'artillerie, *Schulthess*, Jean, lieutenant-colonel à l'état-major d'artillerie, de Stäfa, à Erlenbach (Zurich).

Adjudant, *Diodati*, Charles-Aloïs, capitaine à l'état-major d'artillerie, de et à Genève.

Commandant du parc, *Schobinger*, François-Xavier, major à l'état-major d'artillerie, de Lucerne, à Lausanne.

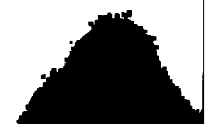
Commissaire de division, *Lanz*, Jaques-Samuel, major à l'état-major du commissariat, de Rohrbach, à Berne.

Adjoints, *Lerch*, Jean-Jaques, lieutenant à l'état-major du commissariat, de Wiedlisbach, à Wangen.

Wegmann, Conrad, sous-lieutenant à l'état-major du commissariat, de Höngg, à Zurich.

Médecin de division, *Berry*, Pierre, major à l'état-major sanitaire, de et à Coire.

Vétérinaire d'état-major, *Zangger*, Jean-Rodolphe, lieutenant à l'état-major sanitaire, de Mœnchaltorf, à Aussersihl (Zurich).



Génie.

Compagnie de sapeurs nº 7 (Zurich), réserve.

Artillerie.

Batterie de 4 liv. nº 17 (St-Gall).
» 6 » » 19 (Argovie).
» 6 » » 45 (Berne), réserve.
Compagnie du parc nº 35 (Zurich).

Guides.

Compagnie nº 4 (Bâle-Campagne).

TREIZIÈME BRIGADE.

Commandant,	*Wieland*, J.-H., lieutenant-colonel à l'état-major général, de et à Bâle.
Adjudant de brigade,	*Kappeler*, Louis, major à l'état-major général, de Baden, à Thurgi (Argovie).
Adjudant,	(*Vacat.*)
Commissaire de brigade,	*Frey*, Conrad, major à l'état-major du commissariat, de Niederwyl, à Berne.
Secrétaire d'état-major,	*Siegfried*, Albert, de et à Bâle.

Bataillon nº 18 (Berne).
» » 24 (Lucerne).
$^1/_2$ » » 83 (Argovie).
» » 87 (Zurich), réserve.
Compagnie de carabiniers nº 19 (Bâle-Campagne).
» » » 21 (Zurich).

QUATORZIÈME BRIGADE.

Commandant,	*d'Escher*, Jean-Conrad, colonel à l'état-major général, de et à Zurich.
Adjudant de brigade,	*de Kalenberg*, Jules, major à l'état-major général, de Winterthour, à Berne.
Adjudant,	*Meyer*, Emile, capitaine à l'état-major général, de et à Hérisau.
Commissaire de brigade,	*Bannwart*, Henri, capitaine à l'état-major du commissariat, de et à Soleure.
Secrétaire d'état-major,	*Rilliet*, Guillaume-Théodore, de et à Genève.

Bataillon nº 3 (Zurich).
» » 14 (Thurgovie).
» » 32 (Schwytz).
» » 108 (Thurgovie), réserve.
Compagnie de carabiniers nº 16 (Grisons).
» » » 25 (Fribourg).

(A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Conseil fédéral a ratifié, en date du 20 septembre, une nouvelle ordonnance organisant l'inspection de l'artillerie. L'inspecteur en chef de cette arme est établi chef du service. Il a sous lui l'instructeur en chef, le chef du matériel et le contrôleur [des poudres. En outre, il est institué une commission permanente de cinq membres dont les trois premiers sont de droit l'inspecteur en chef, l'instructeur et le contrôleur, et dont les deux autres seront choisis par le Conseil fédéral parmi tous les officiers de l'arme.

Italie. — Le roi Victor-Emmanuel a signé, le 5, un décret qui amnistie toutes les personnes compromises dans l'affaire d'Aspromonte, à l'exception des déserteurs de l'armée italienne.

Ce décret a été notifié immédiatement à Garibaldi, qui a répondu au colonel Santa-Rosa, chargé de lui apporter la nouvelle, que n'étant pas coupable, il n'acceptait pas d'amnistie, et qu'il ferait prochainement connaître à l'Europe la vérité tout entière. Il compte se rendre prochainement en Angleterre et de là, dit-on, en Amérique.

Fribourg. — Le Conseil d'Etat a nommé au grade de 2e sous-lieutenant d'infanterie :

MM. *Grandjean,* Joseph, d'Attalens, sergent de landwehr.
Aeby, Paul, de Fribourg, aspirant de IIe classe.
Hern, Eugène, » »
Hess, Casimir, » »
Gmür, Edouard, de St-Gall, »
Mouron, Louis, de Sâles, »
Vorlet, Xavier, de Fétigny, »
Moura, François, de Grandvillard, »
Milliard, Pierre, de Billens.
Fasnacht, Gottlieb, de Morat.

Vaud. — Dans sa séance du 1er octobre 1862, le Conseil d'Etat a nommé M. *Fontannaz*, Henri-Isaac, à Lausanne, 1er sous-lieutenant de mousquetaires no 5 de réserve du 3e arrondissement. — Le 4 dit, MM. *Pasche,* Charles-Louis, à Oron, 1er sous-lieutenant de mousquetaires no 4 de réserve du 1er arrondissement; — *Kess,* Abram-Samuel, à Moudon, 1er sous-lieutenant de mousquetaires no 2 de réserve du même arrondissement; — *Bovard,* Louis, à Cully, lieutenant de mousquetaires no 2 d'élite du 3e arrondissement; — *Cuénoud,* Auguste, à Lausanne, 2e sous-lieutenant de mousquetaires no 1 d'élite du même arrondissement; — *Berney,* Jean-David, à l'Abbaye, 2e sous-lieutenant de mousquetaires no 1 d'élite du 5e arrondissement; — *Guillemin,* Alexandre, à Villars-Lussery, lieutenant de mousquetaires no 2 d'élite du 7e arrondissement; — *Fornerod*, Gérard, à Avenches, capitaine de mousquetaires no 1 d'élite du 8e arrondissement, — et *Delorme,* Jean-Frédéric, à Vallamand, capitaine de mousquetaires no 1 de réserve du même arrondissement.

La *Revue militaire* paraît deux fois par mois. — Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse et 10 francs pour l'étranger. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à l'imprimerie Pache, à Lausanne, et à M. Tanera, éditeur, rue de Savoie, 12, à Paris.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. Lecomte, lieutenant-colonel fédéral.

N° 21 Lausanne, 10 Novembre 1862. VIIe Année

SOMMAIRE. — **Société militaire fédérale. Concours de 1862.** *Mémoire de M. le capitaine Huber* (suite). — **Guerre d'Amérique.** — **Mots d'ordre de l'école des aspirants d'infanterie n° 2,** *à Soleure* **1862.** — **Répartition de l'armée fédérale** *(suite).* — **Nouvelles et chronique.**

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

CONCOURS DE 1862.

(Suite.)

Point principal à Stanz défendu par un camp retranché. — Pour qu'elles puissent être utilisées en temps de paix, comme en temps de guerre, nous placerions les principales à Stanz, point le plus central pour la Suisse. Nous relierions Stanz à Lucerne par un petit chemin de fer, aisé à construire, qui mettrait tous nos arsenaux et nos ateliers en relation directe et non interrompue avec tout le réseau des chemins de fer suisses.

Stanz aura de la sorte des communications assurées avec le massif des Alpes par le Seelisberg, le Brunig et le lac des Quatre-Cantons, avec le Jura, le Rhin et tous les points importants de la Suisse par les railways. Situé dans le vallon de l'Aar, Stanz est couvert par le lac de Lucerne à droite, par les rochers du Bürgen qui le séparent du lac d'Alpnach au Nord. En arrière, cette position s'appuie contre des montagnes élevées, elle reste ouverte du côté de Sarnen, mais elle offre dans toutes les directions des positions avantageuses et faciles à défendre avec quelques reliefs en terre. Le vallon de Stanz nous paraît admirablement situé pour y établir un camp retranché, dans lequel seraient réunis les ressources militaires de la Confédération, les ateliers de réparation, les arsenaux, les magasins, les dépôts de bataillons, etc.

Position défensive du Seelisberg. — Si l'on craignait, suivant les circonstances d'être tourné par la route de l'Axenberg, on aurait toujours le moyen de détruire cette route, en ayant eu soin de se réserver pendant sa construction les moyens de la couper. De plus, le bassin du petit lac du Seelisberg constitue un excellent emplacement pour y mettre les troupes nécessaires à couvrir le point que nous cherchons à défendre. Ce bassin, séparé du lac des Quatre-Cantons par des rochers inaccessibles, appuyé en arrière contre l'arête infranchissable du Seelisbergerhulm n'offre d'accès que du côté de Fluelen par Bauen et de Treib sur une pente roide aisée à défendre et favorable pour s'opposer au débarquement. Une route très praticable à l'artillerie attelée, construite sur tout le territoire du canton d'Unterwald, le met depuis quelques années en communication avec Beckenried. Il ne reste à construire pour le mettre en communication avec le St-Gothard et assurer à Stanz une retraite dans le massif principal, que la partie de cette route située sur le territoire d'Uri. Cette partie a été évaluée à fr. 300,000.

Brigg et ses deux ouvrages. — Un second point nous paraît encore favorable à l'emplacement de magasins et de dépôts, nous voulons parler de Brigg. Sans vouloir, comme place de dépôt, lui donner l'importance centrale que nous attachons à Stanz, les magasins du Valais pourront suivant le sens de l'attaque ravitailler l'armée dans le triangle de concentration, et les fortins que nous avons proposés les défendront contre une attaque directe.

Urseren. — Enfin, Urseren nous paraît très propre à recevoir aussi des arsenaux et des dépôts.

La vallée d'Urseren, nous l'avons vu, est le point de croisement des grandes artères qui relieront bientôt le Sud au Nord et l'Est à l'Ouest. Cette haute vallée est une vraie forteresse, quatre portes y donnent accès et toutes ces portes sont aisées à défendre. Les débouchés de la Furka, du St-Gothard et de l'Oberalp seraient munis de fortins pour barrer le passage à l'ennemi qui aurait pu forcer nos troupes à rétrograder jusque là. Il y serait aisément arrêté, car la vallée est assez ouverte et assez large pour nous permettre de nous déployer et d'atteindre dans cette position ses têtes de colonnes. Le Pont du Diable nous couvre du côté du Nord et dans l'intérieur de la vallée nous aurions en parfaite sécurité, les casernes, les arsenaux, les magasins, les dépôts d'armes, de munitions, de vêtements destinés à l'entretien des troupes chargées de la défense d'une quelconque des quatre vallées. Urseren retse en communication directe avec tous les points principaux de notre triangle, avec Stanz par le Seelisberg, avec la

vallée de l'Aar et Meyringen par le Susten et le Grimsel, avec Brigg et la vallée du Rhône par la Furka. Dans le cas d'une attaque de l'Est, du Nord ou de l'Ouest, cette vallée élevée forme le meilleur réduit que nous puissions trouver.

Points d'importance secondaire pour les magasins et les dépôts. — Outre ces trois points principaux, nous voudrions nous assurer dans d'autres localités, les moyens d'établir des magasins au moment du danger. C'est ainsi que nous chercherions à Hoff, au pied du Susten, à Obergestelen, au pied du Grimsel, de la Furka et du Nufenen, à Wasen au débouché du Susten dans la route du St-Gothard, des bâtiments propres à remplir, soit le rôle de magasins secondaires, soit celui d'ambulances ou d'hôpitaux militaires.

Objections au système. — Une sérieuse objection que l'on pourrait faire à l'ensemble de ce mémoire serait de nous reprocher de n'avoir pas fait notre triangle plus étendu encore. Pourquoi, puisque nous proposons un camp retranché à Stanz, une forte défense à Brigg, un réduit fortifié à Urseren, n'embrasserions-nous pas aussi Bellinzona, Dissentis, Schwytz, Lucerne, Thun et Sion et pourquoi avons-nous rendu forts, les saillants de notre système, plutôt que des points intérieurs.

Les raisons qui nous ont engagé à nous restreindre dans le cadre proposé est: que nous considérons comme de la plus haute importance de n'avoir pas dans l'intérieur de notre triangle des marches de plus de deux journées et que nous avons cherché à le rendre suffisant pour contenir les troupes nécessaires sans lui donner des dimensions qui exigeraient une garnison disproportionnée avec celle dont nous pouvons disposer.

Nous ne verrions aucun inconvénient à prendre Dissentis et Schwytz comme nous avons choisi Brigg et Stanz, si ces deux points avaient d'autres communications avec le massif central des Alpes. Au lieu d'un triangle, nous aurions un parallélogramme ou un quadrilatère, ce qui serait peut-être plus avantageux; mais Brigg communique par la Furka et le Grimsel, tandis que Dissentis n'est en relation avec nous que par l'Oberalp; Stanz se relie par le Brunig et le Seelisberg, tandis que Schwytz ne se rattache que par l'Axenberg. Il faudrait pour étendre notre centre à l'Est comme nous l'avons fait à l'Ouest, créer de nouveaux moyens de communication par le Kreüzlipass, le Kinserberg et ces passages sont trop difficiles et de trop peu d'intérêt pour les cantons, pour que nous osions proposer leur construction. Le Pragel n'aurait pour nous aucun avantage, car il ouvrirait Schwytz à une attaque autrichienne, à moins que nous ne prenions aussi Glaris

dans notre parallélogramme. C'est ainsi qu'en nous laissant entraî
à nous étendre, nous finirions par atteindre des proportions qui
persent nos forces et ne permettent plus une concentration et
défense efficace.

Une seconde objection est que notre triangle central n'est pas
tral du tout, puisqu'il touche presque à la frontière au Griess.
avons entendu par central, non pas à égale distance de toutes
frontières, mais à égales étapes; c'est là le point important dont
avons fait ressortir les avantages. Mais, d'abord le Griess n'est
beau passage; puis le Val Formazza qui y conduit est une longue
de territoire italien, resserrée entre le Valais et le Tessin. L'
tion du Valais et de Gondo, d'une part, du Val Mazzia et de l
de l'autre doivent suffire pour empêcher l'ennemi de remonter
quillement cette vallée. Il devra s'assurer de sa droite et de s
et n'enverra pas un homme au Griess avant d'avoir opéré sur
plon et le St-Gothard. C'est absolument comme si notre
s'étendait jusqu'à Domo. Enfin la haute chaîne de m
nous défend de ce côté, nous rend aussi forts que les
de pays.

(A. S.

GUERRE D'AMÉRIQUE (1).

Les derniers courriers n'ont apporté aucune nouvelle i
portante. Sur le Potomac, où doivent se passer les évé
sifs, les deux armées sont en observation depuis la [illegible]
sburg, et il serait même question de part et d'autre [illegible]
quartiers d'hiver. Le fait est qu'un grand nombre [illegible]
néraux et supérieurs de l'armée fédérale se trouvaient [illegible]
au Nord dans les premiers jours de ce mois, et les jour[illegible]
York ne se faisaient pas faute de l'annoncer. Ainsi [illegible]
le général Mc Clellan et son chef d'état-major se [illegible]
ment au Continental-Hôtel de Philadelphie. Le 9 [illegible]
res de famille, en même temps que le général Sum[illegible]

(1) En attendant que nous puissions fournir une carte [illegible] nous leur traçons, page [illegible] [illegible] qui leur faciliteront [illegible] derniers bulletins et de celui [illegible] [illegible] lignes pleines [illegible] [illegible] la direction des [illegible] [illegible] entre le Maryland et la Pensylvanie [illegible] verticale [illegible] tons que le Potomac sert de [illegible] entre le Maryland [illegible] au coude du Potomac en amont de Harpers-Ferry, Williams[illegible] nous

major apparaissaient à New-York. On apprend aussi que les renforts de nouvelle levée s'acheminent peu à peu sur Washington. En vérité les espions de l'armée du Sud trouvent leur besogne toute faite dans la presse du Nord, et le *Courrier des Etats-Unis,* qui peut se vanter de faire en plein New-York un adroit métier d'espion et d'agent sécessionniste, se trouve presque distancé par la bavarde bonhomie de nombreux confrères qui prétendent être plus « loyaux » que lui.

Le général Lee aura-t-il été prévenu de cette pause de l'armée félérale, ou aura-t-il découvert lui-même quelque négligence dans on service de sûreté le long du Potomac? Les deux sont possibles, uoiqu'il en soit, il donna l'ordre au général de cavalerie Stuart de iire une pointe dans le Maryland et dans la Pensylvanie, qui a été ierveilleusement exécutée. Ce général, le même qui au mois de iin dernier tourna tout autour de l'armée fédérale à Withehouse sur le Chickahominy, répéta ici, et dans des circonstances bien us difficiles, la même hardie évolution. Avec 2500 chevaux et une tterie, il franchit le Potomac au gué n° 5, entre Hancok et Wiliamort, le 10 octobre, à 5 heures du matin, se glissa entre deux corps la droite des Fédéraux, piqua droit au nord, arriva à Mercesburg, Pensylvanie, puis à Chambersburg, où il fit une razzia dans les rés; tourna de là à droite sur Gettysburg, se rabattit vers Frederickvn, et vint repasser le Potomac le 11 au soir, en aval de Harper's-rry, vers les bouches du Monocacy, en n'ayant perdu que quatre mmes. Ces vaillants cavaliers, qui n'ont de comparable que les illeurs Cosaques de 1812, ont fait 33 lieues en 36 heures, ont rné tout autour d'une armée de 120,000 hommes, ont détruit sur derrières le chemin de fer Baltimore-Ohio à Monrovia, et recueilli Pensylvanie un butin d'un millier de chevaux avec de nombreux ts d'habillement et d'équipement. Leur dessein était encore de ler les magasins de Fredericktown, mais Stuart jugea qu'il n'en iit pas le temps. Le 11 au matin, en effet, toute l'armée fédérale t déjà en émoi, et le général Mc Clellan, accouru de Philadelphie, t donné tous les ordres pour fermer la retraite à l'audacieuse co-ie. Celle-ci avait cependant l'avance, et Pleasanton, lancé à sa suite, ne put que saluer de quelques boulets les derniers pelo- qui franchissaient le Potomac, se dirigeant vers Leesburg, en inie. On se tiendrait volontiers chapeau bas devant de tels braves !

e quartier-général fédéral est maintenant à Harper's-Ferry. Celui confédérés de Lee à Winchester. Une autre armée confédérée Johnston est sur le Rapahanock, ayant en face d'elle Sigel et tzelmann, sous les ordres directs de Banks, avancés jusqu'au -Run.

Dans l'Ouest, une nouvelle bataille a eu lieu à Corinthe, les 4, 5, 6 octobre, entre le général fédéral Rosencrantz et les corps confédérés Van Dorn, Price et Willipigue. Ceux-ci, qui cherchaient à reprendre la ville, ont été repoussés, sans autre résultat marquant qu'une grande consommation de cartouches.

Le 8 et le 9 octobre, une bataille a été livrée en Kentucky, à Perryville, entre le général unioniste Buell, et le confédéré Bragg, qui, comme d'habitude, n'a rien donné de décisif; des deux côtés on s'attribue la victoire, et l'on a fait environ deux mille hommes de perte.

Pour le moment les opérations militaires, surtout dans le Nord, se ressentent de l'agitation politique électorale. Deux partis ardents y sont aux prises à l'occasion de la nomination des gouverneurs d'Etat, un parti dit démocratique, qui ne veut pas entendre parler de la question de l'esclavage dans le conflit actuel, et qui fait de l'opposition au Président, et un parti dit républicain, se divisant lui-même en plusieurs nuances et qui veut poursuivre la guerre avec toutes les conséquences, sans couvrir d'une égide de sécurité la propriété esclavagiste de ses ennemis.

La proclamation de M. Lincoln, émancipant les esclaves des belligérants dès le 1er janvier, a provoqué dans le Sud de vives colères et de cruelles représailles, ce qui prouve mieux que tout ce qu'on pu dire, que c'est bien la question de l'esclavage qui est le fondement et la base de la grande lutte qui déchire l'Amérique.

— L'ordre du jour suivant a été adressé par le général Mc Cellan à ses troupes après la bataille d'Antietam.

Quartier-général près Sharpsbourg, 3 octobre 1862.

Le général commandant adresse ses félicitations à l'armée sous ses ordres pour les victoires remportées par leur bravoure aux actions de South Mountain et d'Antietam. La brillante conduite des corps Reno et Hooker sous Burnside à Turner's Gap, et celle du corps Franklin à la passe de Crampton, où, en face d'un ennemi fort par sa position et l'opiniâtreté de sa résistance, ils ont emporté les hauteurs et frayé le chemin à la marche de l'armée, leur ont conquis l'admiration de leurs frères d'armes.

Dans la mémorable bataille d'Antietam, nous avons battu l'armée nombreuse et forte de l'ennemi, après un engagement acharné et remarquable par sa durée et le carnage qu'il a coûté. La bravoure constante des troupes de Hooker, de Mansfield et de Sumner, l'audacieuse valeur de Franklin à droite, le ferme courage de Burnside à gauche, et les charges vigoureuses de Porter et Pleasanton, sont un brillant spectacle pour nos compatriotes, dont le cœur sera rempli d'orgueil et d'enthousiasme.

Quatorze canons, trente-neuf drapeaux, quinze mille fusils et près de six mille captifs pris à l'ennemi, voilà la preuve de notre complet triomphe. Le pays recon-

naissant remerciera cette noble armée de ses exploits, qui ont sauvé les loyaux Etats de l'Est des ravages de l'envahisseur et l'ont repoussé de leurs frontières.

Tout en nous réjouissant des victoires qui, grâce aux bénédictions de Dieu, ont couronné nos efforts, chérissons la mémoire de nos braves camarades tombés sur le champ de bataille, martyrs de la cause de leur pays. Leurs noms seront gravés dans le cœur du peuple.

GEO. B. MC CLELLAN.

Le 2 octobre, le général *Lee* a adressé à ses troupes l'ordre du jour dont voici le texte :

En passant en revue les exploits de l'armée pendant la campagne actuelle, le commandant général ne peut retenir l'expression de son admiration pour l'indomptable courage qu'elle a déployé sur les champs de bataille, pour sa patience à supporter les privations et les difficultés des marches.

Depuis vos grandes victoires autour de Richmond, vous avez battu l'ennemi à Cedar Mountain, vous l'avez chassé des bords du Rapahannock ; après une lutte de trois jours, vous l'avez enfin vaincu dans les champs de Manassas, et vous l'avez forcé à chercher un abri dans ses fortifications autour de sa capitale.

Sans une halte, sans un repos, vous avez traversé le Potomac, vous avez emporté les hauteurs de Harper's Ferry, vous avez fait plus de onze mille soldats prisonniers, pris plus de soixante-dix pièces d'artillerie, tous leurs fusils et toutes leurs munitions de guerre.

Tandis qu'un corps d'armée se couvrait ainsi de gloire, l'autre assurait son succès en arrêtant à Boonsboro les armées combinées de l'ennemi, qui s'avançait sous les ordres de son général favori au secours de ses camarades assiégés.

Sur le champ de bataille de Sharpsburg, au moins inférieurs en nombre d'un tiers à vos adversaires, vous avez résisté depuis l'aurore jusqu'au coucher du soleil à leur armée tout entière, vous avez repoussé toutes les attaques sur toute la ligne, qui n'avait pas moins de quatre milles d'étendue.

Vous avez été sur pied tout le jour suivant, pour renouveler la lutte sur le même terrain, et le lendemain seulement vous vous êtes retirés sans être inquiétés à travers le Potomac.

Deux tentatives, faites par l'ennemi dans la suite pour vous suivre au-delà de la rivière, ont abouti à sa complète déconfiture, et deux fois il a été repoussé avec perte.

Pour de pareils exploits, il faut bien de la valeur et bien du patriotisme. L'histoire conserve la mémoire de peu d'exemples d'une grandeur d'âme et d'une abnégation plus grandes que celles dont cette armée a fait preuve. Le président me charge de vous remercier au nom des Etats-Confédérés pour l'immortel éclat que vous avez fait rejaillir sur nos armes.

Mais si vous avez fait beaucoup, il vous reste beaucoup plus encore à accomplir. L'ennemi nous menace de nouveau d'une invasion, et c'est vers votre courage et votre patriotisme éprouvés, que le pays tourne les yeux avec confiance pour sa délivrance et son salut. Vos exploits passés me donnent la certitude que cette confiance n'est pas mal placée.

Signé : ROBERT E. LEE.

NORD.

PENSYLVANIE.

Chambersburg.

Baltimore.

MARYLAND.

WASHINGTON.

Harpers-Ferry.

Alexandrie.

Aldie.

Fairfax.

Salem.

Manassas.

Warrenton.

Bristow.

Potomac R.

Baie de Chesapeake.

Frédéricksbourg.

Rapahanok R.

VIRGINIE.

West-Point.

York R.

RICHMOND.

James R.

MOTS D'ORDRE DE L'ÉCOLE DES ASPIRANTS D'INFANTERIE No 2

SOLEURE 1862. — 3 AOÛT AU 7 SEPTEMBRE.

SOUVENIRS ET EXEMPLES.

Ambuel (Glaris). 9 avril 1388.

Le héros de Næfels, infatigable dans le combat, opiniâtre dans la défense, et terrible comme le torrent de la montagne dans une action décisive. Ce fut lui qui renversa dans la poussière la bannière Autrichienne et remporta cette glorieuse victoire que les Glaronnais, et tous les Suisses avec eux, fêtent encore aujourd'hui.

Hans Bær (Bâle). 14 septembre 1515.

Porte-drapeau des Bâlois à la bataille de Marignan, ce combat de géants dont le vieux général vénitien Trivulzio disait: « J'ai assisté à cent batailles, mais toutes « étaient des jeux d'enfants en comparaison de celle-là. » Bær, auquel un boulet vient d'emporter les deux jambes, rassemble ses dernières forces pour remettre entre les mains des siens la bannière qu'ils lui avaient confiée.

Adrien de Bubenberg (Berne). 10-22 juin 1476.

Il fut, pendant la guerre de Bourgogne, le défenseur de Morat, comme son aïeul avait été celui de Laupen Pendant douze jours il soutint la formidable attaque de l'armée bourguignonne, jusqu'au moment où les confédérés, ayant rassemblé leurs forces, remportèrent sur le souverain bourguignon la célèbre victoire de Morat et sauvèrent ainsi la ville (22 juin 1476).

Major Davel (Vaud). Avril 1723.

Vaillant soldat, mûri au service en Suisse et à l'étranger. Entraîné par une conviction enthousiaste, il conçut le projet de délivrer le pays de Vaud de la domination Bernoise. Fidèle à cette idée, le rêve de sa vie, il porta d'un pas ferme et le cœur tranquille sa tête sur l'échafaud.

G.-H. Dufour (Genève) Né en 1786.

Notre général, le chef de notre armée. Que Dieu le conserve encore longtemps à la nation Suisse, à notre amour et à notre vénération!

Les d'Erlach (Berne).

Ancienne famille qui donna à la patrie plus d'un général et plus d'un homme d'Etat. Ce fut un d'Erlach qui vainquit à Donnerbuhl (2 mars 1298), un d'Erlach, qui remporta la victoire de Laupen (21 juin 1339); c'était aussi un d'Erlach, ce général qui aux dernières heures de la vieille Berne paya de son sang sa fidélité à la patrie.

Bénédict Fontana (Grisons). 22 mai 1499.

C'était à la Malserheide — dans la guerre de Souabe — sous une grêle de mitraille le capitaine grison Fontana monta le premier sur les retranchements enne-

mis et montra le chemin à ses frères d'armes. Il tomba frappé mortellement, mais les feux de la victoire éclairèrent ses derniers moments.

Nicolas de Flüe (Unterwald). 1481.

Le butin conquis sur les Bourguignons était devenu la cause d'une discussion violente entre les membres de la Diète. Au moment le plus vif de la querelle le pieux hermite se présente, sa douce parole calme les plus irrités. La patrie est sauvée! « Restez unis, » s'écria-t-il. Ces mots doivent encore résonner aujourd'hui parmi nous!

Le général de Graffenried (Berne). 1798.

Vainqueur à Neueneck (1798). Dernier combat et dernière victoire de l'ancienne Berne. Dans une attaque impétueuse, à coups de crosses et de bayonnettes, les Suisses jettèrent de l'autre côté de la Singine les divisions françaises couronnées des lauriers de Lodi et d'Arcole.

Petermann de Gundoldingen (Lucerne). 9 juillet 1386.

Avoyer de Lucerne; distingué dans les conseils, vaillant sur le champ de bataille. Le premier de cette phalange intrépide qui, à Sempach, renversa la muraille de fer des chevaliers autrichiens. Il tomba en héros, et sur son cadavre s'élança Winkelried; ce fut la plus glorieuse victoire de notre histoire.

Hans de Hallwyl (Argovie). 22 juin 1476.

Commandant de l'avant-garde des Suisses à Morat. Le Dieu des guerriers le guidait de sa main protectrice, lorsqu'il commença l'attaque et culbuta les gardes bourguignonnes.

Benedict Hugi (Soleure). 1499.

Gouverneur du château de Dorneck. A la tête de 10 compagnons intrépides — des lâches l'avaient abandonné, le bon grain s'était séparé de l'ivraie — il défendit le château, que le comte de Furstemberg assiégeait avec des troupes nombreuses, jusqu'à ce que les Confédérés vinssent le délivrer en gagnant la célèbre bataille de Dornach. 22 juillet 1499.

Henri de Jomini (Vaud). Né en 1779 à Payerne.

Général au service de France et de Russie — le grand historien des campagnes de la révolution et du premier Empire — le philosophe de la guerre, qui le premier posa et développa avec clarté les grands principes de la conduite des armées. Au milieu du tumulte des camps, et du brillant éclat des cours, il conserva toujours le cœur d'un vrai Suisse.

Peter Kollin (Zug). 1 juillet 1422.

Il portait la bannière de Zug dans le combat d'Arbedo. Frappé à mort, son sang rejaillit sur ses deux fils. L'aîné reçoit le drapeau de la main mourante de son père et s'élance dans la mêlée, où il tombe lui-même. Le plus jeune, Landwing, sauva cette précieuse bannière de la fureur des bandes ennemies.

Arnold de Melchthal (Unterwald). 17 novembre 1307.

L'un des fondateurs de notre liberté. Il prêta le serment du Grütli, et conduisit les guerriers d'Obwalden à Morgarten, la première bataille livrée pour la liberté.

Jean de Muller (Schaffhouse). Né en 1752, mort en 1809.

L'historien de notre nation. Ce que le grand Tschudy avait commencé, il le termina avec honneur. Son histoire de la Suisse ne sera jamais oubliée par nous.

Henri Pestalozzi (Zurich). Né en 1746, mort en 1827.

Le plus noble cœur qui ait jamais battu dans une poitrine d'homme! Comme un ange de paix il apparaît sur les ruines sanglantes et désolées de Nidwald (1798) et rassemble sous son aile les malheureux orphelins. Que l'exemple de sa vie soit gravé dans le cœur de notre jeunesse et de notre peuple!

Louis Pfiffer (Lucerne). 1567.

C'était une puissante épée du XVI[e] siècle. Sa retraite de Meaux qu'il opère avec 6000 Suisses au travers d'une cavalerie redoutable, escortant avec succès toute la cour de France jusqu'à Paris, est l'un des plus glorieux faits d'armes de l'infanterie suisse. (29 septembre 1567.)

Les Reding (de Schwytz).

Ancienne famille de l'intérieur de la Suisse, qui donna à la patrie une suite non interrompue de vaillants capitaines et d'hommes d'Etat distingués. Un Reding combattait à Morgarten, un autre à Sempach. Ital Reding, le sombre landammann, dominait au XV[e] siècle; son frère Jost paya de sa mort à St-Jaques la dette sanglante de Greifensee. Des Reding étaient à la tête des Suisses dans les guerres de Bourgogne, et les conduisaient à la victoire dans la guerre de Souabe. Aloïs Reding défit à la fin du siècle dernier à Schindeleggi et à Rothenthurm les intrépides légions françaises. Un autre Reding acquit une haute réputatation dans les guerres d'Espagne.

Uli Rothdach (Appenzell). 17 juin 1405.

Du haut du défilé de Stoos les Autrichiens allaient s'élancer sur le pays d'Appenzell, et le ramener sous la domination de l'Evêque de St-Gall. La lutte s'engage, et le peuple de bergers remporte la victoire. Un de ces hommes, Uli Rothdach, appuyé contre un coin de sa chaumière tint tête avec sa hallebarde contre 12 autrichiens; il en étendit cinq dans la poussière et se défendit contre les autres jusqu'à ce qu'il fut étouffé par la fumée de sa maison incendiée.

Nicolas de Scharnachthal (Berne). 1474-1476.

Le puissant avoyer de Berne, l'un des plus célèbres généraux des guerres de Bourgogne. Il conquit ses premiers lauriers dans la glorieuse bataille d'Hericourt (13 novembre 1474).

Mathias Schinner (Valais). 1500.

Issu d'une famille de paysans du Haut-Valais, cet homme éminent s'éleva jusqu'aux plus hautes dignités de l'Eglise; mais le harnais de guerre lui convenait

mieux que l'habit ccelésiastique. Nous le voyons à la tête des armées dans le nord de l'Italie. Animé d'une haine invétérée contre la France, il conduisait les Suisses à la formidable bataille de Marignan (14 septembre 1515).

Hermann Seevogel (Bâle). 26 août 1444.

Il était à la tête des Bâlois à St-Jacob sur la Birse, les Thermopyles de la Suisse. Il tomba comme un héros avec tous ses compagnons d'armes, poignée de braves, redoutés dans tous les combats contre la France et l'Autriche.

Frédéric de Steiger (Berne). Né en 1729, mort en 1801.

Dernier avoyer de l'ancienne Berne. Digne de la charge qu'il remplissait, il brilla dans les rangs des derniers défenseurs de sa patrie, et n'échappa que par miracle à une mort inévitable.

Albert de Stein (Berne). 1500.

L'un des vaillants chefs des Bernois dans les combats lointains de la vallée du Pô, au commencement du XVIe siècle. Intrépide et sévère, il sut rendre son nom redoutable à l'ennemi.

Werner Steiner (Zug). 14 septembre 1555.

Vétéran des guerres de Bourgogne, sa tête blanchie brillait à l'avant-garde à la bataille de Marignan. Entouré par les bandes impétueuses qu'il conduisait au combat, il s'arrête, ramasse quelques poignées de terre et s'écrie en les jetant sur la tête de ses guerriers: « Au nom du Père, du Fils et du St-Esprit, Confédérés, le sol que vous foulez doit être votre cimetière. Faites votre devoir en vaillants soldats! »

Frischans Theiling (Lucerne). 28 décembre 1478.

L'heureux vainqueur au combat du Giornico. 1000 Suisses contre 12000 Milanais! La neige du Liviner-Thal était rouge de sang. Avec lui combattait le vaillant Tessinois Stanga, de la Leventina.

Nicolas Thut (Argovie). 9 juillet 1386.

Porte-bannière de Zofingen, à la bataille de Sempach. Au moment de mourir, il déchira le drapeau de sa hampe pour l'arracher aux mains de l'ennemi.

Aegidi Tschudi (Glaris). 1505-1572.

Notre grand historien. Sa chronique est le récit impérissable d'actions impérissables. Au milieu des orages de la Réformation, la douceur et la noblesse de son caractère l'avaient fait respecter de tous les partis.

Hans Waldmann (Zurich). 1472-1489.

Bourguemaître de Zurich, aussi grand dans les conseils que sur le champ de bataille, capitaine dans les guerres de Bourgogne, sa parole était puissante comme son bras. — Il tomba plus tard, victime de dissensions intestines.

Nicolas Wengi (Soleure).

En 1533, la Réformation avait divisé les bourgeois de Soleure en deux partis. Les partisans de la religion catholique allaient mettre le feu à leurs canons, lorsque Wengi se jettant à la bouche d'une pièce, s'écria : « Chers concitoyens ! si vous êtes décidés à faire feu les uns sur les autres, que ce soit moi qui tombe le premier ! » Les paroles de l'avoyer sauvèrent les Réformés.

Rodolphe Wettstein (Bâle). 1648.

Bourguemaître de Bâle, représentant de la Confédération au traité de paix de Westphalie à Münster. Il put soustraire pour toujours la Suisse à toute dépendance vis-à-vis de l'Allemagne, comme aussi il sut souvent combattre avec succès l'influence de la France.

Jean-Rodolphe Werthmüller (Zurich). 1614-1677.

Vaillant et intrépide guerrier, qui à Venise, sur les mers de Turquie, dans les guerres de l'empire et enfin dans sa patrie, a rendu son nom redoutable à l'ennemi.

Arnold de Winkelried (Unterwald). 9 juillet 1386.

Le héros immortel de Sempach ! Son nom immortel restera à jamais environné de gloire.

Henri Wolleb (Uri). — 20 avril 1499.

L'un des chefs dans la grande bataille de Frattenz. Comme Winkelried il fit à la patrie le sacrifice de sa vie, et tomba au milieu des siens, percé par les lances de l'ennemi.

Rodolphe de Wertenberg (Appenzell). 17 juin 1405.

Issu d'une ancienne race de chevaliers, il se dévoua volontairement à la défense de la liberté des Montagnards d'Appenzell. Il se battit à leur tête au combat de Stoss, et remporta la victoire.

RÉPARTITION DE L'ARMÉE FÉDÉRALE

(Suite.)

QUINZIÈME BRIGADE.

Commandant, *Kern*, Frédéric, colonel à l'état-major général, de et à Bâle.

Adjudant de brigade, *Grand*, Paul-Ferdinand, major à l'état-major général, de et à Lausanne.

Adjudant, *Monod*, Edouard-Henri-César, lieutenant à l'état-major général, de Morges, à Echichens (Vaud).

Commissaire de brigade, *Weber*, Charles, lieutenant à l'état-major du commissariat, d'Olten, à Lucerne.

Secrétaire d'état-major, *Cafader*, Meinrad, de Lachen, à Bâle.

Bataillon n° 37 (Berne).
» » 53 (Valais).
» » 56 (Fribourg).
» » 93 (Berne), réserve.
Compagnie de carabiniers n° 13 (Fribourg).
» » » 20 (Appenzell Rh.-Ex.).

VI° division.

Commandant de division, *Kurz*, Albert, colonel à l'état-major général, de Langnau, à Berne.

Adjudant de division, *Welti*, Emile, lieutenant-colonel à l'état-major général, de Zurzach, à Aarau.

Adjoint, *Thurneisen*, Jean-Rodolphe, lieutenant-colonel à l'état-major général, de et à Bâle.

Adjudants, *Imobersteg*, major à l'état-major général, de Boltigen (Berne), à Berne.

de Mentlen, Charles, capitaine à l'état-major général, de et à Bellinzone.

Secrétaire d'état-major, *König*, Charles-Gustave, de et à Berne.

Ingénieur de division, *Studer*, Bernard, major à l'état-major du génie, de Thoune, à Berne.

Adjudant, *Kaltenmeyer*, Jaques, capitaine à l'état-major du génie, de et à Bâle.

Command. de l'artillerie, *d'Erlach*, J.-F.-Louis, lieutenant-colonel à l'état-major d'artillerie, de et à Berne.

Adjudant, *De Loës*, Aloïs, capitaine à l'état-major d'artillerie, de et à Aigle.

Commandant du parc, *Girard*, Frédéric, major à l'état-major d'artillerie, de St-Martin, à St-Imier.

Commissaire de division, *Jenny*, Charles-Fréd., lieutenant-colonel à l'état-major du commissariat, de et à St-Gall.

Adjoints, *Zundel*, Fréd.-Guill., lieutenant à l'état-major du commissariat, de et à Schaffhouse.

Fæsy, Germ., sous-lieutenant à l'état-major du commissariat, de et à Zurich.

Médecin de division, *Erismann*, Adolphe, lieutenant-colonel à l'état-major sanitaire, de Brugg, à Brestenberg (Argovie).

Vétérinaire de division, *Horand*, Jean, lieutenant à l'état-major sanitaire, de et à Sissach (Bâle-Campagne).

Génie.

Compagnie de sapeurs n° 8 (Berne), réserve.

Artillerie

Batterie de 12 liv. n° 4 (Zurich).
» 4 » » 25 (Genève).
» 6 » » 48 (St-Gall), réserve.
Compagnie du parc » 71 (Berne).

Guides.

Demi-compagnie n° 9 (Berne), réserve.
» » 10 (Schwytz), »

(A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

* *Berne, le* 21 *octobre* 1862. (Correspondance particulière.) — La commission chargée d'examiner le nouveau système de selle à introduire dans la cavalerie fédérale, composée de :

MM. le colonel fédéral Herzog ;
» » Ott ;
» » de Linden ;
le lieut-col. » Fornaro;
le vétérinaire fédéral Rychner,

s'est réunie le 21 octobre à Berne, sous la présidence du chef du département militaire, M. le conseiller fédéral Fornerod, pour fixer définitivement le nouvel équipement du cheval à présenter à l'Assemblée fédérale.

Elle a adopté :

1° Comme modèle de selle :

La selle danoise (système du major de cavalerie Barth), moins le paquetage de ce système, qui a été sagement remplacé par les saccoches usitées en Algérie, fixées sur l'arcade de derrière;

2° Comme modèle de bride :

Une bride à têtière unique pour le licol, le filet et le mors, qui, tout en offrant les mêmes garanties de solidité, pèse 1 $^1/_2$ livre de moins que la bride d'ordonnance.

Le cuir de la selle et de la bride est brun.

Les arçons et les housses seront fournis par la Confédération, qui les remettra aux cantons aux prix coûtants.

Nous sommes sûrs que cette innovation, attendue avec impatience, sera bien reçue par les cavaliers et surtout par les chevaux, qui auront un équipement

beaucoup plus léger. Celui-ci pèse 18 livres de moins que l'équipement d'ordonnance.

Permettez que je rectifie une erreur qui s'est glissée dans votre dernier numéro de la *Revue*. Dans le titre *Nouvelles et chroniques*, vous avez annoncé qu'une commission d'artillerie permanente a été instituée par le Conseil fédéral, et que, des cinq membres qui la composent, les trois premiers sont de droit : l'inspecteur en chef, l'instructeur en chef et le *contrôleur des poudres*. Ce dernier n'en est pas membre du tout, mais bien *l'intendant du matériel*.

Grèce. — Une révolution a inopinément éclaté dans ce pays. Le roi Othon, en fuite, est rentré en Bavière avec la reine, et un gouvernement provisoire siége à Athènes. Cet événement est gros d'orages pour l'avenir par les rivalités que la succession peut provoquer, et par le contre-coup qu'en ressentiront les populations grecques de la Turquie. La question d'Orient va être placée de nouveau au premier plan; le grand turcophobe des bords de la Seine, M. Saint-Marc Girardin, a déjà pris la parole pour prononcer, une fois de plus, son *delenda Carthago*. A cette occasion, le *Levant* fait les très justes réflexions qui suivent :

« Les derniers événements, loin d'affaiblir l'intérêt des réflexions du savant publiciste, leur donnent, au contraire, une importance d'actualité qu'il serait imprudent de méconnaître. Que la Porte se hâte, par l'adoption sincère de mesures aussi libérales que possible, d'enlever à ses sujets chrétiens — grecs ou slaves — tout motif légitime de plainte et même tout prétexte de soulèvement. C'est le seul moyen de paralyser les efforts du parti de la *grande idée* et les intrigues du panslavisme moscovite. Quand les chrétiens et les musulmans, égaux devant la loi, jouiront des mêmes droits, garantis par des institutions en rapport avec la civilisation moderne, l'existence de l'empire ottoman ne sera plus menacée à chaque minute, comme elle l'est aujourd'hui. Il est temps d'agir. »

La *Revue militaire* paraît deux fois par mois. — Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse et 10 francs pour l'étranger. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à l'imprimerie Pache, à Lausanne, et à M. Tanera, éditeur, rue de Savoie, 12, à Paris.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. Lecomte, lieutenant-colonel fédéral.

N° 22 **Lausanne, 18 Novembre 1862.** **VIIe Année**

SOMMAIRE. — **Société militaire fédérale. Concours de 1862.** *Mémoire de M. le capitaine Huber* (fin). — **Guerre d'Amérique.** — **Anvers et ses nouvelles fortifications.** — **Répartition de l'armée fédérale** *(suite)*.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

CONCOURS DE 1862.

(Fin.)

Des routes militaires. — Nous sommes partisans de deux sortes de routes :

1° Celles parallèlles aux frontières ;

2° Celles convergentes ne dépassant pas les premières.

Autant nous avons vu avec plaisir les décrets assurant la construction de la Furka et de l'Oberalp, autant verrions-nous avec regret toute route conduisant du centre à l'extérieur, parce qu'elle conduit aussi de l'extérieur au centre. L'Axenberg est une exception. La navigation sur le lac des Quatre-Cantons est absolument insuffisante à des transports quelque peu fréquents et considérables, le Fœhn la rend même impossible à plusieurs époques de l'année, mais, il fallait, nous le reconnaissons, une prolongation, une suite à la route du St-Gothard. Le Grimsel que nous avons proposé ne conduit pas à l'extérieur du pays, mais aboutit dans le grand chemin couvert du Valais, séparé du terrain des approches par la chaîne du Griess et du Mont Rose, et du corps de place par les grandes escarpes des hautes Alpes. Le réseau des routes grisonnes reste tout en dehors du chemin couvert de la vallée du Rhin, tandis que ce chemin couvert lui-même n'a qu'une seule communication avec le corps de place par la route de l'Oberalp. Dans le réseau grison cependant, nous avons nos pré-

férences, mais cette question n'entrant pas dans la discussion actuelle, nous la passerons sous silence.

Le Pillon et le Pragel aboutissent aussi sur des routes parallèles aux frontières, mais elles débouchent dans des contrées ouvertes voisines de l'extérieur, sans défenses naturelles, et c'est pour cette raison que nous ne voyons pas dans leur construction tous les avantages que nous reconnaissons aux autres.

Traversée des Alpes par chemin de fer. — Il en est des chemins de fer comme pour les routes. De toutes les lignes que l'on propose, nous croyons que la meilleure né vaut rien pour notre défense. Un chemin de fer à travers les Alpes sera toujours un objectif, une précieuse possession pour l'ennemi et la contrée qu'il traversera sera le point sur laquelle il dirigera ses premiers efforts. Le tracé le plus dangereux pour nous serait celui du St-Gothard, car les ennemis voulant se le disputer, le centre de notre pays, ce qui devrait être notre réduit, le refuge de notre armée deviendra le théâtre de la guerre comme il le fut déjà en 1799. Le Luckmanier et le Simplon sont déjà moins désavantageux, mais les Grisons ou le Valais n'en deviendront pas moins l'arène des combattants, et le nœud du St-Gothard commandant ces deux vallées, sa prise en possession ne sera pas négligée. Mais les intérêts de la défense ne l'emporteront jamais sur les intérêts commerciaux, aussi donnerons-nous la préférence à celui des projets qui passera le plus loin possible du centre du pays. L'étendue de notre territoire que les parties belligérantes chercheront à se disputer étant d'autant moins grande, les maux seront moins grands aussi et toute la partie de la Suisse non menacée pourra concourir à la défense de celle attaquée.

Des lignes de défense successives. — Le système de défense que nous venons d'exposer est loin d'être exclusif; nous l'avons dit en commençant et nous le répétons encore, notre triangle de concentration ne constitue que le centre de nos retraites. Dans les hypothèses d'attaques, nous avons montré quels seraient les points que nous aurions à défendre avant de nous replier sur le triangle. Nous ferons remarquer maintenant que plus nous nous en rapprochons, plus nous trouvons des positions résistantes et faciles à disputer. Ainsi, après le Jura, la ligne de la Thièle, de l'Aar et des lacs, après le Rhin, l'Engadine et les saillies du Tessin, nous avons Fribourg, Berne, Sempach, Zurich, St-Gall, Coire, Bellinzona et Sion. Ces points constituent la première ligne des postes avancés. La seconde ligne encore plus en arrière et comme ouvrages extérieurs de notre triangle, Thun, Lucerne, Schwitz, Glaris, Dissentis, Airolo et le Bois de Finges. Chacun

de ces points, sauf Glaris, se trouve en relation directe et facile avec notre centre, à une journée de marche des limites que nous lui avons assignées. Ce n'est que lorsque nos efforts auront été impuissants sur un de ces points que nous nous déciderons à gagner un saillant nous réservant les autres pour réduit.

Frais probable de ce système de défense.— Que l'on compare maintenant les frais auxquels ce vaste projet nous entraîne avec les sacrifices qu'exigerait une place d'armes centrale en pays de plaine, aussi résistante que le triangle que nous proposons. Nous avons rappelé Anvers, mais il n'est pas question de dépenser en Suisse 80 ni 50 millions, supposons-en seulement le quart, 20 ou 12, la place ne sera pas bien forte, mais cette dépense même est considérable.

Par notre proposition que demandons-nous, outre des routes déjà décrétées.

La route du Grimsel, celle du Seelisberg, la réparation du Susten et des sentiers de montagne, deux ouvrages à Brigg, le camp retranché de Stanz et les portes d'Urseren, magasins, arsenaux et ateliers de réparation qui seront d'une utilité permanente pour la Confédération, enfin un tronçon de chemin de fer de Lucerne à Stanz.

On peut évaluer approximativement ces frais à la somme suivante en se basant sur les études déjà faites pour les routes et les fortifications.

1°	Grimsel, subside fédéral	Fr.	1,000,000
2°	Seelisberg, territoire d'Uri	»	300,000
3°	Réparation du Susten	»	50,000
4°	» des sentiers	»	20,000
5°	Ouvrages de Brigg	»	700,000
6°	Camp retranché de Stanz	»	500,000
7°	Quatre fortins d'Urseren	»	1,200,000
8°	Magasins, casernes, arsenaux à Urseren	»	500,000
	» » » à Brigg	»	100,000
	(En utilisant quelques vastes bâtiments de cette ville.)		
	Magasins, casernes, arsenaux à Stanz	»	600,000
	Ateliers de réparation à Stanz	»	500,000
9°	Chemin de fer de Stanz à Lucerne (une voie de douze kilomètres à fr. 80,000 environ)	»	1,000,000
10°	Somme à valoir, poudrières, etc.	»	530,000
	Total.	Fr.	7,000,000

Ainsi donc avec sept millions nous pouvons avoir un système de défense complet et que nous croyons bon, tandis qu'en plaine une

somme triple ne suffirait pas pour une place d'armes centrale, fortifiée comme elle doit l'être, avec ses bâtiments et ses ressources. Sur ces sept millions, deux et demi profiteront au pays en augmentant ses moyens de communication, quatre et demi seulement sont appliqués aux fortifications réparties dans divers endroits.

Supposons qu'il faille dix années pour arriver à un résultat complet, c'est donc une dépense de fr. 700,000 par an qui n'est certes pas au-delà des ressources de la Confédération, ni hors de proportion avec l'utilité du résultat.

Résumé. — Quelle que soit l'hypothèse de guerre que l'on veuille adopter, quel que soit le côté menacé de notre patrie, nos retraites seront toujours et infailliblement dirigées vers le même point. C'est donc ce point le massif central des Alpes que nous choisissons pour résoudre la question qui nous est posée.

Les vallées que nous présente ce massif sont trop étroites, trop isolées pour que nous puissions en consacrer une seule à la création d'une place d'armes centrale. Les frais auxquels nous entraîneraient les travaux de fortification nécessaires pour rendre cette place capable de contenir et de servir de refuge à l'armée sont trop considérables pour que nous puissions les aborder.

Les communications avec le reste de la Suisse, d'une place dans une pareille position ne seront jamais suffisantes pour assurer nos retraites, garantir l'arrivée de nos renforts et favoriser des retours offensifs.

La création du nouveau réseau de routes stratégiques fait du massif du St Gothard le point de croisement des grandes artères de la Suisse. Ce point prend dès lors la plus haute importance stratégique. De même que l'écluse qui détermine l'inondation doit se trouver dans la citadelle, de même pour pouvoir déborder l'ennemi de tous côtés, devons-nous posséder cette croisée jusqu'au dernier moment.

Mais, quelle que soit la force naturelle d'Urseren, force que nous augmenterions encore, il ne suffit pas d'en défendre les portes mais aussi les approches. Or ces approches s'étendent jusque dans les plaines, nous devons défendre les débouchés des vallées qui y conduisent. Notre terrain de concentration s'étendrait donc de Brigg à Meyringen, Stanz, Schwitz, Glaris, Dissentis et Bellinzone.

Sans abandonner ces points importants et tout en les disputant de notre mieux, le terrain de concentration proprement dit doit être plus restreint pour ne pas consacrer à sa défense générale un nombre de troupes trop considérable. Il faut donc faire un choix entre tous ces points et nous éliminons ceux qui présentent le moins de communi-

cation avec le massif central, tant à cause des difficultés de retraites qu'en confiant cette garde aux difficultés d'accès.

C'est ainsi que nous restreignons au triangle final, Brigg, Stanz, Urseren.

Ce triangle outre ses postes avancés de première et deuxième ligne présente des points forts à des saillants qui jouent chacun le rôle de réduit par rapport aux autres. Stanz constitue un camp retranché dont les approches sont couvertes par le Brunig et la position du Seelisberg. Brigg renforcé par deux forts devient la double clef du Simplon et de la Furka. Urseren enfin, couvert par Bellinzona en avant, domine tout le pays.

Quant aux routes stratégiques, nous voterions volontiers toutes celles qui sont concentriques et nous écarterions toutes celles qui sont convergentes et passent la frontière. Quant aux chemins de fer des Alpes, nous voudrions les voir en dehors de notre pays et nous nous contenterions de ceux du Mont-Cenis et du Sommering.

Le montant des frais, très approximatif, cela va sans dire, de notre manière de voir reste dans des limites parfaitement acceptables. Avec les économies que fait la Confédération chaque année la somme nécessaire sera amortie en peu de temps.

On ne pourra pas nous accuser d'en vouloir aux finances ou à la vie du pays en recherchant les moyens d'assurer son existence; or, la défense de notre neutralité par les armes est notre seule raison d'être. Pour réussir, cette défense doit constituer un système, ce système quel qu'il soit doit être discuté, arrêté et suivi en toute circonstance; ce n'est que de cette manière que nous arriverons tôt ou tard à un résultat.

Conclusions. — Nous demandons que l'on considère comme terrain de défense le triangle compris entre Brigg, Stanz et Urseren.

Nous demandons pour rendre ce terrain propre à sa destination:

1° Que l'on construise les routes de la Furka, de l'Oberalp, de l'Axenberg, du Seelisberg et du Grimsel; que l'on répare le Susten et les sentiers de montagne reconnus les plus nécessaires.

2° Que l'on construise autour de Stanz un camp retranché, à Brigg deux forts, et que l'on ferme par des ouvrages les entrées de la vallée d'Urseren.

3° Que l'on établisse à Stanz des magasins, arsenaux, ateliers de réparation, poudreries; à Brigg et Urseren des magasins, des dépôts et des arsenaux.

4° Enfin que l'on mette Stanz en relation avec Lucerne par un tronçon de chemin de fer.

Si vis pacem para bellum; si ce proverbe avait été appliqué dans le courant du siècle dernier, et si la Suisse avait été organisée alors comme elle l'est aujourd'hui, elle n'aurait pas eu à déplorer de servir d'arène aux guerres de 1799. Nous ne pouvons pas nous bercer de l'espoir de devenir jamais invincibles, mais il est toujours temps de bien faire et d'améliorer sa position.

Nous devons montrer à l'Europe que nous avons compris notre rôle, que nous sommes prêts à le remplir, comme elle a le droit de l'attendre de nous sur la foi des traités. Mais aussi nous devons lui donner la certitude que, si ces traités sont violés ou déchirés, nous sommes prêts à défendre par les armes, notre pays, nos droits et nos libertés.

GUERRE D'AMÉRIQUE.

Rien d'important des opérations, qui chôment pendant la réorganisation des armées et pendant les élections du Nord. Les élections de la Pensylvanie, de l'Ohio et de l'Indiana ont fait triompher le parti *démocratique*. On attend avec impatience celles de l'Etat de New-York, où la lutte sera très vive.

En attendant l'Europe s'occupe sérieusement, paraît-il, d'une médiation, dont le gouvernement français prend l'initiative.

Voici une circulaire adressée dans ce but par M. Drouyn de Lhuys aux ambassadeurs de la France à Londres et à St-Pétersbourg.

Paris, 30 octobre 1862.

Monsieur,

L'Europe suit avec un douloureux intérêt la lutte engagée depuis plus d'une année sur le continent américain. Les hostilités ont provoqué des sacrifices et des efforts propres à inspirer assurément la plus haute idée de la persévérance et de l'énergie des deux populations; mais ce spectacle qui fait tant d'honneur à leur courage, elles ne l'ont donné qu'au prix de calamités sans nombre et d'une prodigieuse effusion de sang. A ces effets d'une guerre civile qui a pris, dès le principe, de si vastes proportions, vient encore s'ajouter l'appréhension d'une guerre servile qui mettrait le comble à tant d'irréparables malheurs.

Les souffrances d'une nation envers laquelle nous avons toujours professé une amitié sincère auraient suffi pour exciter sûrement la sollicitude de l'Empereur, lors même que nous n'eussions pas été atteints par le contre-coup de ces événements.

Sous l'influence des rapports étroits que l'extension des échanges a multipliés entre les diverses régions du globe, l'Europe a ressenti elle-même les conséquences d'une crise qui tarissait l'une des sources les plus fécondes de la richesse publique et qui devenait pour les grands centres de travail la cause des plus pénibles épreuves.

Ainsi que vous le savez, Monsieur, lorsque le conflit a éclaté, nous avons regardé comme un devoir d'observer la plus stricte neutralité, de concert avec les autres grandes puissances maritimes, et le cabinet de Washington a maintes fois reconnu la loyauté avec laquelle nous avons suivi cette ligne de conduite. Les sentiments qui nous l'ont tracée sont demeurés invariables; mais, loin d'imposer aux puissances une attitude qui ressemblerait à de l'indifférence, le caractère bienveillant de cette neutralité doit plutôt les porter à se rendre utiles aux deux parties, en les aidant à sortir d'une position qui, pour le moment du moins, paraît sans issue.

Il s'est établi entre les belligérants, dès le début de cette guerre, une pondération de force qui, depuis lors, s'est presque constamment maintenue, et, après tant de sang versé, ils se trouvent aujourd'hui, sous ce rapport, dans une situation qui n'a pas sensiblement changé. Rien n'autorise à prévoir prochainement des opérations militaires plus décisives. D'après les dernières informations parvenues en Europe, les deux armées seraient, au contraire, dans des conditions qui ne permettraient ni à l'une ni à l'autre d'espérer, dans un court délai, des avantages assez marqués pour faire pencher définitivement la balance et accélérer la conclusion de la paix.

Cet ensemble de circonstances, Monsieur, signale l'opportunité d'un armistice auquel, d'ailleurs, dans l'état des choses, aucun intérêt stratégique ne semble faire obstacle. Les dispositions favorables à la paix qui commencent à se manifester, dans le Nord comme dans le Sud, pourraient d'autre part seconder les démarches qui seraient tentées pour recommander l'idée d'une trêve.

L'empereur a donc pensé qu'il y aurait lieu d'offrir aux belligérants le concours des bons offices des puissances maritimes, et Sa Majesté m'a chargé d'en faire la proposition au gouvernement de Sa Majesté Britannique ainsi qu'à la cour de Russie. Les trois cabinets s'emploieraient, tant à Washington qu'auprès des Etats confédérés, afin d'amener une suspension d'armes de six mois, pendant laquelle tout acte de guerre, direct ou indirect, devrait provisoirement cesser sur mer comme sur terre, et qui pourrait au besoin être prolongé ultérieurement.

Ces ouvertures, je n'ai pas besoin de le dire, Monsieur, n'impliqueraient de notre part aucun jugement sur l'origine ou l'issue du différend, ni aucune pression sur les négociations qui s'engageraient, il faut l'espérer, à la faveur de l'armistice. Notre rôle consisterait uniquement à aplanir les obstacles et à n'intervenir que dans la mesure déterminée par les deux parties. Nous ne nous croirions point appelés, en un mot, à préjuger, mais à préparer la solution des difficultés qui se sont opposées jusqu'ici à un rapprochement entre les belligérants.

L'accord des trois cours, au surplus, ne répondrait-il pas assez de leurs intentions? n'imprimerait-il pas à leur démarche un caractère évident d'impartialité?

Agissant de concert, elles réuniraient les conditions les plus propres à inspirer la confiance : le gouvernement de l'Empereur, par les traditions constantes de la politique française à l'égard des Etats-Unis ; l'Angleterre, par la communauté de races ; la Russie, par les témoignages d'amitié dont elle n'a cessé de donner des preuves au cabinet de Washington.

Si l'événement ne devait pas justifier l'espoir des trois puissances, et si l'ardeur de la lutte l'emportait sur la sagesse de leurs conseils, cette tentative n'en serait pas moins honorable pour elles. Elles auraient rempli un devoir de l'humanité plus spécialement indiqué dans une guerre où la passion rend difficile aux deux adversaires tout essai direct de négociation. C'est la mission que le droit public assigne aux neutres, en même temps qu'il leur prescrit une rigoureuse impartialité, et jamais ils n'auraient fait un plus noble usage de leur influence qu'en l'exerçant pour s'efforcer de mettre un terme à une lutte qui cause tant de souffrances et compromet de si grands intérêts dans le monde entier.

Enfin, même en demeurant sans résultat immédiat, ces ouvertures ne resteraient peut-être pas entièrement inutiles, car elles pourraient encourager le mouvement des esprits vers les idées de conciliation, et contribuer ainsi à hâter le moment où le retour de la paix deviendrait possible.

— L'expédition française au Mexique poursuit son cours. Les troupes arrivent sans cesse à la Vera-Cruz, d'où elles partent pour le camp d'Orizaba. Avant de débarquer, le général Forey a fait répandre la proclamation suivante :

Mexicains,

L'Empereur Napoléon, en me confiant le commandement de la nouvelle armée qui va bientôt me suivre, m'a chargé de vous faire connaître ses véritables intentions.

Lorsqu'il y a quelques mois l'Espagne, l'Angleterre et la France, subissant les mêmes nécessités, ont été amenées à se réunir pour la même cause, le Gouvernement de l'Empereur n'envoya qu'un petit nombre de soldats, laissant à la nation la plus outragée la direction principale dans le redressement des griefs communs. Mais, par une fatalité difficile à prévoir, les rôles ont été intervertis, et la France est demeurée seule à défendre ce qu'elle croyait l'intérêt de tous. Cette nouvelle situation ne l'a pas fait reculer.

Convaincu de la justice de ses réclamations, forte de ses intentions favorables à la régénération du Mexique, elle a persévéré et persévère plus que jamais dans le but qu'elle s'est proposé.

Ce n'est pas au peuple mexicain que je viens faire la guerre, mais à une poignée d'hommes sans scrupule et sans conscience, qui ont foulé aux pieds le droit des gens, gouvernent par une terreur sanguinaire, et, pour se soutenir, n'ont pas honte de vendre par lambeaux, à l'étranger, le territoire de leur pays.

On a cherché à soulever contre nous le sentiment national en voulant faire croire que nous arrivions pour imposer à notre gré un gouvernement au pays;

loin de là, le peuple mexicain, affranchi par nos armes, sera entièrement libre de choisir le gouvernement qui lui conviendra. J'ai mission expresse de le lui déclarer.

Les hommes courageux qui sont venus se joindre à nous méritent notre protection spéciale; mais, au nom de l'Empereur, je fais appel, sans distinction de parti, à tous ceux qui veulent l'indépendance de leur patrie et l'intégrité de son territoire. Il n'entre pas dans la politique de la France de se mêler, pour son avantage personnel, des querelles intestines des nations étrangères; mais lorsque, par des raisons légitimes, elle est forcée d'intervenir, elle le fait toujours dans l'intérêt du pays où son action s'exerce.

Souvenez-vous que partout où flotte son drapeau, en Amérique comme en Europe, il représente la cause des peuples et de la civilisation.

Vera-Cruz, le 22 septembre 1862.

Le général de division, sénateur, commandant en chef le corps expéditionnaire du Mexique,

FOREY.

P. S. Les cabinets de Londres et de Pétersbourg ont tous deux refusé de s'associer, pour le moment, à la démarche proposée par la France. — Les élections de l'Etat de New-York ont donné la majorité au parti démocratique, tandis que dans le Massachussets le parti républicain reste au pouvoir. — L'armée du Potomac sous les ordres du général Mc Clellan s'est avancée de nouveau en Virginie jusqu'aux environs de Warrenton. Les confédérés sont toujours campés près de Winchester, au débouché de la vallée de Shenandoah.

ANVERS ET SES NOUVELLES FORTIFICATIONS.

I.

La *Revue militaire suisse* a consacré l'année dernière deux articles à l'armée belge *(Vol. VI, p. 145 et 161)*, après avoir, au commencement de la même année *(Ibid., p. 1)*, rendu compte d'un ouvrage de M. le major Van de Velde sur la *défense des Etats*, où les travaux nouvellement décrétés autour d'Anvers étaient sommairement décrits. Quelques mots de plus sur cette vaste entreprise du peuple belge, aujourd'hui en voie d'exécution, ne seront pas hors de propos. Ils sont tout spécialement susceptibles d'intéresser les officiers suisses, appelés à maintenir l'indépendance de leur patrie, neutre en Europe, de même que la Belgique, et ils pourront leur fournir d'utiles

enseignements, en leur montrant le bel exemple que leur donnent les hommes vraiment patriotes qui ont conçu et qui mènent à bien ce gigantesque projet.

Nous ne reviendrons pas sur la description du *système de forteresses*, destiné naguère à protéger la Belgique *(Revue milit., T. VI, p. 149)*, et condamné par les travaux récents de tous les tacticiens. Remplacer les *cordons* existants par une grande forteresse centrale, à la fois pivot stratégique et point de refuge, servant d'appui à l'armée active, tel a été le but que se sont proposés les militaires belges, et Anvers a été choisi comme devant jouer ce rôle dans la défense du pays.

Bruxelles, la capitale du royaume, avait aussi été indiquée pour le remplir. Des raisons politiques, sur lesquelles nous n'avons pas à nous étendre, et fondées sur l'origine des secours que peut espérer la Belgique en cas d'invasion, ont influé sur la résolution prise; mais c'est aussi et surtout le côté pratique et matériel qui a fait donner la préférence à Anvers. 50 millions ont dû être votés pour son agrandissement; une somme plus que double n'eût pas suffi pour donner à la capitale un degré comparable de résistance. Or, si la question d'argent doit être mise à sa véritable place, elle mérite toutefois grandement d'être pesée. Dans les éventualités les plus probables d'une attaque, Anvers est géographiquement à peu près aussi bien placée que Bruxelles pour servir de centre à la défense du royaume, étant située presque sous la même longitude, à dix lieues seulement plus au nord. Au point de vue topographique, sa supériorité est incalculable; son sol, pour ainsi dire classique, fournit toutes les facilités à la fortification et compense largement l'inconvénient de nécessiter un déplacement des pouvoirs dans le cas d'une invasion étrangère. S'il a été possible, après mainte tentative infructueuse, d'obtenir du parlement les sommes destinées à l'agrandissement d'Anvers, nous ne pensons pas qu'il eût jamais consenti à voter les crédits nécessaires pour donner à Bruxelles une valeur défensive réelle.

Il ne fallait plus penser toutefois à se servir de l'ancienne place d'Anvers, fortifiée jadis par Charles-Quint, pour lui faire remplir les fonctions de centre défensif de la Belgique. Comme de récentes enquêtes l'avaient démontré, indépendamment de la valeur absolue insuffisante de ses remparts, tout le pourtour de ses glacis, garni d'innombrables constructions, empêchait d'en tirer aucun parti efficace. Dans les derniers temps, le gouvernement avait cherché par la construction de forts détachés à suppléer à l'impuissance du corps de place; mais dès qu'il fut question des nouvelles destinées de la place d'Anvers, de plus vastes projets durent être proposés. Il y en eut plusieurs d'étudiés, et ce n'est qu'après maint échec que celui qui s'exé-

cute aujourd'hui, incomparablement le meilleur, a réussi à passer devant le parlement.

Au lieu d'une place de forme semi-circulaire, appuyée à la rive droite de l'Escaut et de 1400 mètres de rayon, la nouvelle enceinte a environ 4 kilomètres de rayon; elle entoure les grands faubourgs de Berchem et de Borgerhout, et se trouve protégée au nord par une vaste inondation, à l'est et au sud par une ceinture de huit forts détachés, placés à 3500 mètres en avant. Pour trouver une région suffisamment découverte et laissant assez d'espace aux futurs développements de la cité commerçante et industrieuse, on a dû recourir à ces colossales dimensions; on a dû renoncer à utiliser aucune partie des fortifications existantes, anciennes et modernes, sauf la citadelle du duc d'Albe. Mais on y a gagné l'avantage inappréciable d'élever à la fois un système entier et homogène de remparts, fondé sur un type simple et d'après les données les plus modernes de la science de l'ingénieur militaire.

Ces données sont pour le moment le résultat de travaux purement spéculatifs. Hormis un siége mémorable dans les derniers temps, qui mérite à peine ce nom, puisqu'il a eu lieu sans les circonstances ordinaires d'investissement et surtout *sans avoir à attaquer des ouvrages de fortification permanente*, aucune expérience récente ne peut guider d'une manière sûre dans ses conceptions l'officier qui compose des projets de ce genre. Ce qu'il sait en revanche, c'est que les engins et les procédés dont l'assaillant dispose se sont profondément modifiés et qu'en présence de la nouvelle artillerie, mainte protection réputée excellente est désormais gravement dépréciée. Il peut tirer de précieux avantages lui-même, au point de vue défensif, il est vrai, de ces nouvelles ressources, mais ce qui a été considéré longtemps comme la base de la fortification, le défilement, est dorénavant passé à l'état de quasi-utopie ; aucun terre-plein ne se trouve aujourd'hui à l'abri des effets du tir lointain de l'attaque ; plus que jamais on devra éviter les faces d'ouvrages se dirigeant vers des positions accessibles à l'ennemi; plus que jamais on devra exclure tout revêtement en maçonnerie visible d'un point quelconque du terrain des attaques.

Sous l'influence de ces principes, les officiers belges, après avoir pris en premier lieu le tracé bastionné comme type de leur nouvelle fortification dans le projet soumis au parlement, y ont renoncé plus tard pour adopter le système polygonal ou à caponnières. C'est sous cette forme que l'agrandissement de la place d'Anvers a été voté en 1859 par les chambres belges.

Ce n'a pas été chose aisée que d'obtenir d'une assemblée telle que

la chambre des représentants, un crédit aussi énorme que celui dont nous avons parlé tout-à-l'heure, comparé à l'étendue du pays appelé à le voter. Mais grâce au libéralisme éclairé et probe du gouvernement qui préside aujourd'hui au développement si remarquable et si rapide de la Belgique, les finances du royaume ne s'en trouvent point compromises. Aucun emprunt n'a été nécessaire pour y pourvoir. Le sentiment de contribuer puissamment à la sécurité de leur indépendance nationale a prévalu chez la majorité des membres du parlement, et ils se sont décidés à allouer les sommes nécessaires pour l'exécution d'une entreprise qui fera leur plus beau titre de gloire. Elle fera surtout honneur dans la postérité au ministre actif et dévoué qui en a été le zélé champion et le défenseur intelligent, M. le général Chazal. Il avait et il a encore à lutter contre une opposition ardente et tracassière; peut-être ses projets eussent-ils même subi de nouveaux retards malgré tous ses patriotiques efforts, sans deux puissants auxiliaires qui sont venus le seconder à propos : l'influence du souverain, qui a justement acquis la réputation de modèle du monarque constitutionnel, et le malaise européen qui a suivi la guerre d'Italie, fondé sur la manifestation de certaines tendances annexionnistes dont le jeune royaume, en particulier, avait tout à redouter.

L'agrandissement d'Anvers, on devrait plutôt dire sa *création* comme vaste camp retranché, a donc été résolu et des mesures ont été prises pour une exécution prompte, immédiate et simultanée sur tous les points de son pourtour. Nous ne pouvons donner ici de description détaillée des nouvelles fortifications, mais un aperçu général du projet et de ses procédés d'exécution mérite à tous égards une place dans cette *Revue* : nous chercherons à le rendre aussi exact et aussi clair que possible.

II.

Le camp retranché d'Anvers renferme deux parties distinctes : l'enceinte et les forts détachés :

A. L'enceinte se compose d'un contour polygonal de 13 côtés, commençant à Austouweel, où se trouve placée la citadelle du Nord, appuyée à l'Escaut au moment où ce fleuve, après avoir coulé du sud au nord, contourne brusquement vers l'ouest. De là elle s'étend presque en ligne droite dans la direction du sud-est jusque près du village de Deurne, où elle se recourbe du côté du sud, puis du côté de l'ouest, enveloppant les faubourgs de Borgerhout et de Berchem, pour aboutir près de la rive du fleuve et se terminer à l'ancienne citadelle du duc d'Albe, en amont de la ville. La longueur totale de ce

périmètre est d'environ 14 kilomètres, et il se décompose en 12 fronts, plus deux portions de remparts se raccordant avec les citadelles.

Ces fronts présentent deux types bien marqués suivant qu'ils appartiennent à la partie septentrionale ou à la partie méridionale de l'enceinte. La première pouvant être protégée par une inondation, qui s'étend au loin sur le terrain des attaques et qui rend impossible tout établissement et tout cheminement de l'ennemi, est privée de toute espèce de dehors. La seconde, qui ne jouit pas de cet avantage et dont les abords sont accessibles à l'ennemi, a ses fronts munis d'une demi-lune, et elle possède des constructions voûtées beaucoup plus considérables.

Dans l'une comme dans l'autre partie, le retranchement général suit exactement le contour du polygone, dont les côtés ont environ mille mètres de longueur; il consiste en un vaste massif de terre, de 10 à 14 mètres d'élévation au-dessus du terrain naturel. Le parapet qui le surmonte a 8 mètres d'épaisseur et son terre-plein 20 mètres de largeur, comptés entre la projection de la ligne de feu et le haut du talus incliné à $^2/_3$ qui le relie avec l'intérieur de la place. Le talus extérieur a, comme à l'ordinaire, une inclinaison de 45° et descend jusqu'à 0,50 mètres au-dessus du niveau de l'eau, où une large berme de 5 mètres est partout ménagée.

Dans la partie septentrionale, le fossé a de 3 à 4 mètres d'eau, lorsque l'inondation est tendue. Sa largeur varie entre 70 et 120 mètres, étant maxima vers le milieu de chaque front. La caponnière qui le flanque est composée de deux batteries casematées à l'Haxo, de 6 pièces chacune, accolées dos-à-dos et séparées par un passage voûté qui sert de logement à la garde. Sa gorge est séparée de l'escarpe du fossé par une coupure de 5 mètres de largeur, revêtue en maçonnerie.

Le long de la contre-escarpe règne un chemin couvert, coupé du côté de l'extérieur par un talus à 45°, plongeant dans l'inondation, et protégé par une petite digue parallèle à sa direction, à 30 ou 40 mètres en avant, et s'élevant de 0,50 mètres au-dessus des hautes eaux, et destinée à arrêter les barques qui voudraient tenter une surprise.

La partie méridionale de l'enceinte, qui s'étend du village de Deurne à l'Escaut, en contournant les faubourgs de Borgerhout et de Berchem, n'est plus protégée par l'inondation; mais elle est encore munie de fossés à l'eau sur toute son étendue, le terrain des environs d'Anvers présentant cet avantage majeur pour la protection des ouvrages, que partout où l'on s'enfonce de un où deux mètres au-

dessous de la surface, on rencontre l'eau en abondance. Cette circonstance a fait entièrement renoncer à revêtir en maçonnerie les escarpes et les contrescarpes des fossés. On a donné à ceux-ci une largeur beaucoup plus considérable et les forts avancés qui battent le terrain de l'attaque dans toute cette région concourent à assurer l'invulnérabilité de la fortification au point de vue d'une surprise. Un gel prolongé pourrait toutefois la compromettre, si des procédés spéciaux n'étaient préparés par la défense pour se précautionner contre ce danger.

Au milieu de chaque front, qui a de 1000 à 1100 mètres de longueur, le rempart décrit tout à l'heure est porté de 55 mètres en arrière pour former une espèce de courtine, longue de 260 mètres, et qui se trouve avoir devant elle un fossé de 120 mètres de largeur. Ce fossé renferme la caponnière casematée, ses ailes pourvues de logements et de magasins voûtés et destinées à fonctionner en guise de tenaille, et les deux grandes digues interrompues à deux reprises par des ponts servant de communication entre le corps de place et les dehors.

La caponnière peut recevoir 20 pièces d'artillerie, placées sur voûtes à l'Haxo, avec logement casematé avoisinant; une cour intérieure sépare les deux rangées de voûtes et un parapet défensif pour infanterie les couronne.

La courtine se relie avec la direction du rempart par des flancs casematés brisés, dont une partie, oblique, est destinée à flanquer le fossé du saillant de la caponnière et l'autre, perpendiculaire à la direction du front, bat les abords de l'escarpe de la courtine elle-même.

Le rempart de la courtine est sur une grande partie de sa longueur garni de constructions voûtées. Une caserne défensive de 110 mètres de face en occupe le milieu et se continue vers l'intérieur de la place par deux retours, longs de 60 mètres chacun, de manière à former une cour, qui est fermée à la gorge par un mur crénelé. On obtient ainsi sur chaque front un ouvrage entièrement clos, et qui peut servir de réduit dans le cas d'une invasion partielle de l'ennemi au-delà de l'enceinte. — Les deux communications que nous venons de mentionner traversent en outre le rempart sous deux larges voûtes de 10 mètres de vide, et de chaque côté de ces voûtes des logements spacieux sont encore ménagés pour divers usages.

La multiplicité de ces abris voûtés et qui paraît luxueuse dans cette fortification est suffisamment justifiée par l'excessive importance de protéger les troupes de la défense contre les dangers de bombardement lointain. Ceux-ci ne manqueront pas d'être employés sur une

vaste échelle dans tous les siéges futurs, comme ça été le cas à Sé-
bastopol, où l'on sait que *sans combat,* les Russes ont perdu jusqu'à
3000 hommes par jour. En vue de se précautionner contre cette re-
doutable éventualité, on a construit à Anvers ces nombreux logements
à l'épreuve, et on devra en faire autant dans toutes les constructions
de fortification permanente. Nous en verrons un nouvel exemple aux
forts détachés.

Les faces de la demi-lune se coupent sur la perpendiculaire du
front à 290 mètres du côté du polygone, sous un angle de 70°, et elles
ont 250 mètres de longueur environ. Un fossé à l'eau de 40 mètres
es protége, bordé d'une berme de 3 mètres de largeur et flanqué par
eux batteries casematées basses, placées près de sa rencontre avec le
rand fossé. Le saillant de la demi-lune est occupé par une traverse
n capitale, casematée et protégée par un masque en terre sous forme
e pyramide tronquée. Les deux batteries de 4 à 6 pièces qui la rem-
lissent et qui, accolées dos à dos, ont leur ligne de feu parallèle à la
erpendiculaire du front, sont destinées à fournir des feux sur tout
terrain des attaques, situé en avant des glacis du corps de place.

Quant au rempart de la demi-lune, il présente une application du
rincipe de l'indépendance du parapet et de l'escarpe, préconisé par
commandant Choumara, lors-même que les talus du fossé ne sont pas
vêtus. La partie antérieure de ce rempart laissant libre au saillant
emplacement de la traverse dont nous venons de parler, présente
ne portion circulaire qui a de belles vues sur les cheminements en-
emis, dans la direction de la capitale; ses branches se prolongent
nsuite vers la place, en divergeant moins que la direction générale
e l'escarpe des faces; deux crochets parallèles au côté du polygone,
mènent le parapet près de l'escarpe en fournissant de nouveaux
ux parallèles à la capitale et sur le dernier quart environ de la lon-
ueur des faces, le rempart suit la direction de l'escarpe.

Le terre-plein de ce rempart qui a en moyenne 20 mètres de lar-
eur, se raccorde par un talus à $^1/_2$ de pente avec le fond du fossé sec
u réduit de demi-lune, au niveau du terrain naturel. Ce fossé a une
scarpe revêtue en maçonnerie de 3 mètres 50 d'élévation et composée
'une suite de voûtes en décharge, fournissant des feux de mousque-
rie. Au-dessus, le parapet du réduit qui a un commandement de
mètre environ sur les branches de la demi-lune fournit aussi des
ux de mousqueterie. Son terre-plein est étroit afin de laisser peu
e place aux établissements de l'ennemi qui aurait réussi à pénétrer
usque là, et il se raccorde également par un talus incliné à $^1/_2$ avec
quai de 5 mètres de largeur qui borde la contrescarpe du fossé de
caponnière.

Le flanquement du fossé de la demi-lune se fait par des pièces à embrasures biaises placées sur le rempart du corps de place dans la direction de ses prolongements, et par deux batteries casematées basses placées à la rencontre du fossé de la demi-lune et de celui du corps de place.

Tout autour de ces fossés règne un chemin couvert avec glacis incliné au vingtième et terre-plein large de 20 mètres. La crête est parallèle à la contrescarpe dans le chemin couvert du corps de place et elle est découpée en crémaillère dans celui de la demi-lune. Il ne s'y trouve pas de traverses, mais on a ménagé des places d'armes rentrantes avec sorties en arcs de courbe pour établir la communication avec le terrain extérieur.

Telle est en abrégé la description d'un des fronts de la partie méridionale de l'enceinte. Deux d'entr'eux considérés comme les fronts d'attaque de la place et situés près de l'extrémité du faubourg de Berchem, sont encore renforcés, d'après un principe émis autrefois par les généraux Chasseloup et de Bousmard. Leur demi-lune a été portée à 500 mètres en avant du côté extérieur et elle est pourvue d'un réduit casematé à sa gorge. L'ancien réduit normal agrandi remplace la demi-lune pour la protection de la caponnière et reçoit un fossé à l'eau de 30 mètres.

B. La partie méridionale de l'enceinte est protégée, nous l'avons dit, par une ceinture de huit forts détachés, placés à 3500 mètres en avant sur le terrain des attaques. Chacun d'eux constitue à lui seul une citadelle d'une valeur défensive considérable, mais cette valeur est augmentée dans une immense proportion par le voisinage des forts voisins et le flanquement mutuel qu'ils se prêtent.

Leur forme générale est celle d'un trapèze dont la base la moins longue fait face du côté de l'attaque, et est placée tengentiellement à la vaste courbe sur laquelle ils sont espacés. Cette base, qui prend la dénomination de *front de tête*, a 330 mètres de longueur; les faces latérales qui fournissent des feux sur les intervalles ont 230 mètres, et le front de gorge a 510 mètres de long, non compris la brisure sous forme de redan, placée en son milieu et tournée du côté de la place. *(A suivre.)*

La *Revue militaire* paraît deux fois par mois. — Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse et 10 francs pour l'étranger. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à l'imprimerie PACHE, à Lausanne, et à M. TANERA, éditeur, rue de Savoie, 12, à Paris.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. Lecomte, lieutenant-colonel fédéral.

N° 23 Lausanne, 4 Décembre 1862. VII[e] Année

SOMMAIRE. — Anvers et ses nouvelles fortifications. - II. — Guerre d'Amérique. — Répartition de l'armée fédérale *(suite).* **— Nouvelles et Chronique.**
SUPPLÉMENT. — Rapport sur la guerre d'Amérique. 4[e] *feuille.*

ANVERS ET SES NOUVELLES FORTIFICATIONS.

II.

(Suite.)

Le rempart du fort suit le contour du trapèze ainsi décrit. Une face rectiligne, normale à la direction de l'attaque, constitue le front de tête. Elle a son fossé, de 50 mètres de large, battu par une caponnière casematée, que l'on a cherché à rendre aussi résistante que possible. Un masque en terre à son saillant protége les merlons des embrasures des coups d'enfilade et d'une partie des feux obliques de l'attaque, par l'adjonction de deux oreillons, qui débordent de chaque côté l'alignement des embrasures. Des six pièces que renferme chaque face de la caponnière, deux sont en outre destinées à recevoir une protection spéciale sous forme d'une armature en fer, analogue à celle des vaisseaux cuirassés, et couvrant le parement extérieur de leur casemate. On pourra compter jusqu'à la dernière heure sur le jeu ininterrompu de ces deux pièces pour battre les abords de l'escarpe. La gorge de la caponnière est séparée, par un fossé de cinq mètres, du rempart qui a environ neuf mètres de hauteur au-dessus du sol naturel. Le parapet a huit mètres d'épaisseur et le terre-plein quinze mètres de largeur. Au milieu du front cette largeur est augmentée jusqu'à vingt-deux mètres, pour servir de couverture aux abris voûtés, destinés à préserver la garnison des effets d'un bombardement lointain. Ces logements à l'épreuve ont, comme dans l'enceinte, des déve-

loppements considérables et peuvent contenir jusqu'à des batteries attelées, propres à seconder à l'extérieur des mouvements offensifs sur une grande échelle.

Les faces latérales ont une inclinaison d'environ 110 degrés à la direction du front de tête. Pour répondre mieux à leur but, de battre l'espace qui sépare les forts l'un de l'autre, on leur a appliqué le principe de l'indépendance du parapet et de l'escarpe, ensorte que diverses directions de tir peuvent être obtenues sur les points les plus essentiels à atteindre. Il en résulte aussi l'avantage de mettre les pièces de la défense mieux à l'abri de l'enfilade, au moyen de traverses, soit que ces pièces soient laissées à ciel ouvert, soit qu'on les abrite sous des casemates. Le fossé des faces latérales est flanqué par une caponnière casematée simple, de cinq pièces. Elle a le dos dans la direction du prolongement du front de tête, tourné du côté de l'attaque et convenablement protégé par un remblai en terre. Ses embrasures font face en arrière parallèlement à l'escarpe du fossé.

Le front de gorge présente en son milieu une saillie du côté de l'enceinte, destinée à fournir les flanquements nécessaires à son fossé. Elle procure aussi en partie l'emplacement du réduit, construction casematée d'une grande importance et entièrement séparée de l'intérieur du fort par un fossé sec de 10 mètres de largeur. La contrescarpe de la partie antérieure et semi-circulaire de ce fossé, munie d'une galerie à feux de revers, supporte le talus intérieur d'un vaste glacis incliné au $^1/_8$e, qui l'entoure et dont la crête s'élève à la même hauteur que la ligne de feu du front de tête.

Nous ne pouvons entrer ici dans les détails de la construction de ce réduit, destiné à mettre à couvert une garnison d'environ seize cents hommes et qui augmente dans une proportion considérable la valeur défensive de chacun des forts détachés.

Il se compose d'un édifice de maçonnerie à deux étages de voûtes, formant un demi-cercle de 31 mètres de rayon dont la convexité est tournée du côté de l'attaque. En arrière, du côté du front de gorge, et perpendiculairement à sa direction, il se prolonge sur une longueur de 55 mètres, sous forme de deux lignes de casemates à deux étages, symétriques, séparées par une cour intérieure de cinq mètres de large, et se rejoignant par un arrondissement convexe du côté de la place. L'escarpe du réduit, munie de deux rangées de créneaux pour mousqueterie, a environ 9 mètres de hauteur et se trouve entièrement préservée des vues de l'extérieur par le glacis dont nous avons parlé tout à l'heure.

Dans la partie antérieure et semi-circulaire du réduit, les voûtes seront, d'après une décision récente, surmontées d'une plate-forme à

ciel ouvert, et bordée d'un parapet dont la crête a environ 6 mètres de commandement sur celui du rempart. En trois points convenablement espacés, derrière ce parapet, on doit établir des coupoles en fer, sous forme de cônes tronqués de sept mètres de diamètre inférieur et trois de diamètre supérieur, ayant trois mètres de hauteur. Ces trois coupoles, armées chacune de deux pièces de très gros calibre, dont la genouillère se trouvera à la hauteur de la crête du parapet de la plate-forme, pourront battre tout l'intérieur du fort ainsi que le terrain de l'attaque environnant.

L'escarpe et la contrescarpe des forts ne sont point revêtus, sauf à l'un d'entr'eux, celui de Boërsbeck, commencé le premier et dont l'escarpe est entièrement maçonnée avec galerie voûtée continue. Leurs fossés sont tous remplis d'eau, larges au minimum de 50 mètres du côté des attaques et de 40 mètres au front de gorge. Tout autour de la contrescarpe règne un chemin couvert avec glacis incliné au dixième et dont le terre-plein a 20 mètres de largeur.

III.

Après cette description aride des diverses parties des fortifications d'Anvers, nous récapitulerons sous quelques chefs successifs, les remarques que nous a suggérées leur examen. L'intérêt est surtout excité aujourd'hui par les modifications introduites dans les travaux du génie eu égard aux perfectionnements de l'artillerie. Ce sont ces modifications que nous avons pour but de résumer. Dans le nombre il s'en trouvera de générales et d'autres très spéciales. On nous permettra de ne pas les omettre comme étant surtout propres à intéresser les officiers du génie.

1. *Adoption du tracé polygonal.* Les officiers belges n'ont point adopté d'emblée le tracé décrit tout à l'heure. Les premiers projets pour l'agrandissement de la place ont tous été basés sur le système bastionné et celui-ci n'a été abandonné qu'après une longue et sérieuse controverse. Ce n'est ici ni le lieu ni le moment de la reprendre. Nous connaissons tous, les avantages du type bastionné. Imbus des préceptes de l'école de Cormontaingne et de ses successeurs, nous ne nous sentons point prêts à l'abandonner définitivement. Il faudrait pour cela des preuves expérimentales que la nouvelle fortification n'a pu fournir encore.

Si quelque chose peut toutefois donner du poids à nos yeux aux nouveaux types, c'est bien la confiance qu'un travail continu, une attention persistante ont su inspirer en eux aux officiers du génie belge, placés pour être impartiaux entre les deux tendances et recevant, dans une mesure aussi abondante qu'aucuns, l'instruction nécessaire pour

être des juges sagaces et intelligents. L'enthousiasme par trop exalté et exclusif d'un homme aussi érudit que M. de Zastrow en faveur de l'école ordinairement désignée sous le nom d'école allemande, nous rend défiant et nous rappelle trop souvent qu'il n'appartient pas à l'arme du génie. La critique acerbe et un peu cavalière de M. Mangin laisse trop de prise au reproche de pessimisme. Mais nous sommes très accessible à l'autorité acquise par plusieurs années de travaux comme ceux d'Anvers, avec l'esprit constamment tendu vers les bons et les mauvais côtés de leurs diverses dispositions. L'opinion d'un officier supérieur de grand mérite employé à l'enceinte nous a entr'autres vivement frappé. « Lors de la grande discussion sur le choix du système général à adopter pour le nouveau corps de place, nous a-t-il dit, j'ai voté en faveur du type polygonal pour la partie septentrionale, inondable de l'enceinte, et en faveur du type bastionné pour la partie méridionale. Aujourd'hui je suis ravi d'avoir été en minorité pour ce dernier vote; je crois en revanche que s'il fallait opiner de nouveau, je pencherais pour le tracé bastionné dans la partie Nord, à cause des énormes frais de fondation qu'occasionnent dans cette région les caponnières casematées; vu aussi l'importance moindre qu'il y a de ne pas diminuer l'angle des faces ricochables de l'enceinte, là où le terrain des attaques inabordable ne permet pas l'établissement de batteries d'enfilade. »

Partout ailleurs que dans ce cas spécial, l'avantage du tracé polygonal, qui conserve toute leur ouverture aux angles saillants de la fortification, est universellement reconnu et apprécié. Il constitue son principal titre de supériorité, et a pour conséquence d'opposer à l'attaque un tir plus direct, partant plus efficace et moins chanceux.

Quant à la question du flanquement par le moyen des caponnières, elle est moins sûrement résolue et des expériences de siéges réels pourront seules l'éclairer. Nous sympathisons avec les ingénieurs qui restent attachés à un tracé dont les éléments du corps de place se suffisent à eux-mêmes pour leur défense mutuelle. Il ne faudrait cependant pas que cette résolution heureuse du problème du flanquement leur fît sacrifier d'autres avantages, qui dans de certains cas doivent primer celui-là. Nous ne pensons pas qu'une conclusion absolue et générale puisse intervenir dans le débat, et nous avons lu avec un vif intérêt les considérations ingénieuses de M. le capitaine Ratheau [1], qui, traitant quelques cas particuliers de fortification, arrive suivant les circonstances à attribuer la préférence à l'un ou à l'autre

(1) Etude sur la fortification polygonale, comparée à la fortification bastionnée, par A. Ratheau, capitaine du génie. — Paris, 1862.

des systèmes. Ses conclusions pourraient fort bien changer encore, si après être parti de certaines données fixes, il venait à introduire d'autres variables dans son problème, comme, par exemple, l'ouverture des angles du polygone fortifié.

Pour Anvers, nous l'avons dit, la discussion a été sérieuse et approfondie, et les auteurs du projet qui a prévalu croient leurs flanquements mieux assurés au moyen des vastes caponnières casematées de leurs fronts, entourées d'eau, peu élevées au-dessus de son niveau, inaccessibles aux vues de l'attaque et protégées par les branches des demi-lunes, que par les flancs d'une enceinte bastionnée. Il sera difficile de trancher le débat à priori; mais un avantage certain des caponnières consiste à concentrer en un seul point l'ensemble de la garde d'un front. Le nombre des postes se trouve ainsi réduit et il l'est encore par une seconde circonstance qui va arrêter notre attention.

2. *Augmentation de longueur des fronts de la fortification.* L'allongement des côtés extérieurs de l'enceinte n'est pas un fait résultant exclusivement de l'adoption du tracé polygonal. Quel que soit le type suivi, la nouvelle fortification admet des côtés extérieurs plus étendus que précédemment; c'est là une conséquence immédiate de l'augmentation de portée des armes à feu. Cependant les flanquements partant du milieu de chaque front, comme c'est le cas avec les caponnières, permettent d'étendre davantage ces dimensions que lorsqu'ils dérivent de flancs de bastions, plus éloignés de leurs saillants respectifs. La longueur donnée à Anvers aux côtés de l'enceinte atteint onze cents mètres. On ne compte guère que sur l'artillerie pour leur flanquement. Un seul poste de canonniers suffira pour la garde d'une pareille étendue de rempart. Avec des fronts bastionnés de 550 mètres de longueur, dimension déjà considérée comme grande dans ce genre de tracé, il en eût fallu quatre.

3. *Multiplication des abris voûtés.* Quelle que soit l'école à laquelle appartienne un ingénieur militaire, il reconnaît l'urgence d'avoir aujourd'hui des abris à l'épreuve en plus grande abondance que par le passé. Les bombardements lointains sont beaucoup plus à redouter; il faut se précautionner contre eux. Les remparts préservent des vues de l'ennemi, ils ne préservent plus les terre-pleins des effets de son tir à grandes distances, envoyant des projectiles sous des angles très relevés. Contre ce danger, les logements voûtés sont seuls efficaces. Ils sont prodigués presque avec luxe à Anvers, aux forts détachés comme à l'enceinte, et ils constituent un des principaux caractères de force et de beauté de sa nouvelle fortification. *(A suivre.)*

GUERRE D'AMÉRIQUE.

Rien d'important du théâtre de la guerre, sinon que le général Mc Clellan a été révoqué de ses fonctions, le 11 novembre, et remplacé à la tête de l'armée du Potomac par le général Burnside. Celui-ci a divisé son armée en trois corps et une réserve : premier corps ou aile droite Sumner ; centre Franklin ; gauche Hooker ; réserve Sigel. — Une expédition maritime est dirigée contre un point encore inconnu de la côte du Sud, et une autre sur le Texas, commandée par le général Banks.

— On lit dans la *Gazette de Lausanne* de samedi dernier :

Lausanne, le 28 novembre 1862.

Monsieur le Rédacteur,

Votre numéro de hier reproduit diverses accusations contre le général Mc-Clellan, à l'occasion de sa récente révocation, contre lesquelles je vous demande la permission de venir protester formellement.

Je n'ai ni la mission ni le désir de justifier en toutes choses les opérations de l'armée du Potomac, et la manière dont elles ont été conduites ; mais les deux principaux griefs articulés contre le général Mc Clellan sont dénués de toute raison.

On lui reproche sa lenteur à marcher de nouveau en avant contre Richmond. Si ce reproche se comprend de la part d'hommes d'Etat impatients et qui voudraient voir la guerre s'avancer au gré de leurs passions, en revanche les militaires qui connaissent les difficultés d'une campagne d'hiver en Virginie, et avec une armée fort éprouvée, hésiteront à s'en rendre l'écho. Je pense que le général Mc Clellan, dont personne ne mettra le courage en doute, était mieux à même que tout autre de juger des aptitudes de son armée, des services réels qu'elle pouvait rendre, et de savoir ce qu'elle pouvait gagner ou perdre à rester dans l'expectative ou à aller de l'avant. Le premier désastre de Bull-Run a été causé par des impatiences politiques auxquelles le vénérable général Scott n'a pas su assez résister. En se rappelant cette leçon, on ne trouvera rien d'étonnant que le général Mc Clellan ait voulu attendre le renfort des nouvelles levées, organisées depuis quelques semaines et s'organisant encore, d'autant plus qu'aucune nécessité n'exigeait de brusquer en ce moment-ci les opérations. Le général Mc Clellan a d'ailleurs expérimenté à ses dépens, au mois de mars dernier, lorsqu'il s'embarqua pour la presqu'île d'Yorktown, combien peu il pouvait compter, pour être secondé, sur les personnes qu'il laissait derrière lui dans ce but.

Par suite de diverses intrigues, il ne reçut en temps utile ni les renforts qu'on lui avait promis, ni les approvisionnements nécessaires. On lui détourna même un corps de troupes, Mc Dowell, qui devait coopérer par Gloucester à la prise d'Yorktown et dispenser d'un long siége de cette place. Cette fois-ci, mieux avisé, il

aura voulu sans doute être sûr de tous ses moyens d'action avant de s'engager dans une nouvelle campagne, et, comme il n'y avait, je le répète, aucun péril en la demeure, j'estime qu'en cela il a parfaitement agi.

L'autre grief m'a grandement étonné. On veut rendre le général Mc Clellan responsable de la honteuse reddition de Harper's Ferry, place qu'il aurait, dites-vous, confiée à de mauvais officiers, et qu'il n'aurait pas secourue à temps. Or, les troupes de Harper's Ferry et environs n'étaient pas sous le commandement de Mc Clellan, mais sous celui du général Wool, commandant le département de Baltimore. C'est ce dernier qui avait choisi les commandements des places du Haut-Potomac.

Quant à n'avoir pas secouru Harper's-Ferry à temps, on n'en saurait faire un crime au général Mc Clellan, qui au moment du siége était engagé à South-Montain contre Lee, et deux jours plus tard à la terrible bataille d'Antietam. Là se passaient les affaires décisives, et le résultat a bien montré qu'il n'avait pas eu trop de tout son monde. D'ailleurs, dix mille fédéraux se trouvaient à Harper's Ferry, et nul ne pouvait penser qu'il s'y comporteraient aussi lâchement. S'ils avaient tenu seulement quatre jours, et ce n'était pas trop demander d'eux, Mc-Clellan aurait eu une vingtaine de mille hommes de moins contre lui à Antietam; il aurait probablement jeté Lee au Potomac et remporté une victoire éclatante, au lieu d'avoir simplement gagné un champ de bataille insignifiant. Bien loin d'avoir été la cause de la honteuse capitulation de Harper's-Ferry, il en a été la première victime.

S'il a été révoqué, c'est, j'en suis persuadé, par suite de susceptibilités et de défiances politiques exagérées. Deux partis sont en lutte incessante dans le Nord, et le général Mc Clellan appartient à l'un d'eux, au parti dit démocratique, parti qui fait une opposition bien sévère au gouvernement de M. Lincoln, parti qui veut la guerre pour la constitution seulement, sans aucune préoccupation de la question de l'esclavage. J'avoue que mes sentiments me portent plutôt vers le parti opposé; mais des officiers engagés dans une guerre, ceux surtout revêtus de hautes charges, doivent être au-dessus des partis, et c'est ce qui se rencontrait en Mc Clellan, homme d'honneur et de devoir avant tout, militaire loyal, dévoué à son drapeau et dédaigneux d'intrigues politiques. L'avenir, j'en suis sûr, lui rendra justice.

J'aurais encore beaucoup de choses à ajouter, monsieur le Rédacteur, pour répondre complétement à votre article; mais j'ai été déjà bien long, et je termine en renvoyant ceux de vos lecteurs désireux de renseignements plus détaillés aux intéressantes pages qu'a publiées sur la campagne de l'armée du Potomac la *Revue des Deux Mondes* du 15 octobre dernier.

En vous priant de vouloir bien accueillir dans vos colonnes cette réclamation, qui, en ma qualité d'ancien aide-de-camp du général Mc Clellan, est pour moi l'accomplissement d'un devoir, j'ai l'honneur, etc.

F. Lecomte,
lieut.-colonel fédéral.

RÉPARTITION DE L'ARMÉE FÉDÉRALE

(Suite.)

SEIZIÈME BRIGADE.

Commandant, *Gonzenbach*, Charles-Emile-Victor, colonel à l'*état-major* général, de et à St-Gall.
Adjudant de brigade, *Zelger*, Edouard, major à l'état-major général, de Stans, à Lucerne.
Adjudant, *Tobler*, Fréd.-Arnold, lieutenant à l'état-major général, de Lutzenberg, à Thall (St-Gall).
Commissaire de brigade, *Hardmeyer*, Jean-Henri, major à l'état-major du commissariat, de et à Winterthour.
Secrétaire d'état-major, *Streickenberg*, E., de Bâle, à Thall (St-Gall).

Bataillon n° 15 (Argovie).
» » 31 (St-Gall).
» » 34 (Zurich).
» » 105 (Argovie (réserve).
Compagnie de carabiniers n° 37 (St-Gall).
» » 46 (Zurich), réserve.

DIX-SEPTIÈME BRIGADE.

Commandant, *Borgeaud*, Constant, colonel à l'état-major général, de Penthalaz, à Lausanne.
Adjudant de brigade, *de Buman*, Eugène, capitaine à l'état-major général, de Belfaux, à Fribourg.
Adjudant, *(Vacat.)*
Commissaire de brigade, *Gamser*, Jean, capitaine à l'état-major du commissariat, de et à Coire.
Secrétaire d'état-major, *de Joffrey*, Armand, de et à Vevey.

Bataillon n° 20 (Genève).
» » 69 (Berne).
» » 70 (Vaud).
» » 95 (Berne), réserve.
Compagnie de carabiniers n° 62 (Vaud), réserve.
» » » 64 (Neuchâtel), réserve.

DIX-HUITIÈME BRIGADE.

Commandant, *Funk*, Alexandre, colonel à l'état-major général, de et à Nidau.

Adjudant de brigade, *Schädler*, Adolphe, major à l'état-major général, de Dornach, à Soleure.

Adjudant, *Aviolat*, Jules-Frédéric, lieutenant à l'état-major général, de et à Aigle.

Commissaire de brigade, *Glutz-Blotzheim*, Charles, lieutenant à l'état-major du commissariat, de Soleure, à Berne.

Secrétaire d'état-major, *Neuhaus*, Gustave, de et à Bienne (Berne).

Bataillon n° 55 (Berne).
» » 72 (Soleure).
½ » » 81 (Bâle-Campagne).
» 101 (St-Gall), réserve.
Compagnie de carabiniers n° 38 (Argovie).
» » » 42 (Schwytz).

VIIe division.

Commandant de division, *Denzler*, Louis, colonel à l'état-major d'artillerie, de Zurich, à Neuchâtel.

Adjudant de division, *Mérian*, Rodolphe, lieutenant-colonel à l'état-major général, de et à Bâle.

Adjoint, *(Vacat.)*

Adjudants, *Hess*, Rodolphe, major à l'état-major général, de et à Zurich.

Pictet de Rochemont, Auguste-René, lieutenant à l'état-major général, de et à Genève.

Secrétaire d'état-major, *Richard*, Philippe-Ferdinand, de Neuchâtel, au Locle.

Ingénieur de division, *Schumacher*, Frédéric, major à l'état-major du génie, de Zweisimmen, à Sumiswald.

Adjudant, *Cuénod*, Emile, 1er sous-lieutenant à l'état-major du génie, de Vevey, à Lausanne.

Command. de l'artillerie, *Bell*, Frédéric, lieutenant-colonel à l'état-major d'artillerie, de et à Lucerne.

Adjudant, *Schäppi*, Henri, capitaine à l'état-major d'artillerie, de Wipkingen et Kloten, à Zurich.

Commandant du parc, *d'Erlach*, Rodolphe, major à l'état-major d'artillerie, de Berne, à Fribourg.

Commissaire de division, *Poyet*, Alphonse, major à l'état-major du commissariat, d'Orges et La Mothe, à Neuchâtel,

Adjoints, *Schaufelberger*, Jean, sous-lieutenant à l'état-major du commissariat, de et à Gossau (Zurich).

Blanchet, Adolphe, sous-lieutenant à l'état-major du commissariat, de et à Lausanne.

Médecin de division, *Joël*, J.-F.-Jules, major à l'état-major sanitaire, de Cossonay, à Rolle (Vaud).

Vétérinaire d'état-major, *Hausammann*, André, lieutenant à l'état-major sanitaire, d'Altenau, à Kreuzlingen.

Génie.

Compagnie de sapeurs n° 11 (Tessin), réserve.

Artillerie.

Batterie de 4 liv. n° 20 (Thurgovie).
» 6 » » 43 (Zurich).
» 6 » » 52 (Neuchâtel).
Compagnie du parc 70 (Zurich), réserve.

Guides.

½ compagnie n° 11 (Bâle-Ville), réserve.
» » » 12 (Bâle-Campagne), réserve.

(A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le département militaire suisse a adressé aux autorités militaires des cantons la circulaire suivante :

Berne, le 22 novembre 1862.

Très honorés Messieurs,

Nous avons l'avantage, par la présente circulaire, de vous renseigner sur quelques points concernant les deux écoles d'aspirants-officiers qui ont eu lieu dans l'année courante.

C'est la première année qu'officiers, aspirants et sous-officiers de tous les cantons, à l'exception de Schaffhouse, ont pris part à ces écoles.

La première école eut lieu du 6 avril au 10 mai, à Saint-Gall ; la deuxième à Soleure, du 3 août au 6 septembre. La première fut inspectée par M. le colonel Ed. Ziegler; la deuxième par M. le colonel L. Denzler.

L'école n° 1 était composée d'officiers :

de Zurich	1	
de Saint-Gall	23	
		24

D'aspirants officiers et sous-officiers :

de Zurich	38	
d'Obwalden	1	
d'Appenzell, R. E.	4	
		43

Un 1er sous-lieutenant de l'état-major du génie prit part à l'école.
Ce qui fait un total de 67 élèves.

Le canton de Saint-Gall a été autorisé, sur sa demande, à faire participer à ses frais, pendant un certain temps, aux cours d'instruction donnés par les instructeurs fédéraux, les officiers et sous-officiers ci-après, savoir :

Officiers d'état-major et capitaines,	14
Caporaux	99
Total,	113

Ces derniers furent appelés pour un service de 10 jours. Les aspirants eurent ainsi l'occasion de s'habituer au commandement. Une musique militaire de 40 hommes fut mise à la disposition de l'école pendant les derniers 6 jours, aux frais du canton.

L'école n° 2 était composée d'officiers de :

Berne	4,	dont un s^t-lieuten. d'ét^t-maj. du génie.
Schwytz	1	
St-Gall	2	
Tessin	5	
Vaud	27	
Valais	5	
		44

D'aspirants officiers et sous-officiers de :

Berne	32	
Lucerne	9	
Uri	1	
Schwytz	4	
Unterwalden	2	
Glaris	7	
Zoug	2	
Fribourg	9	
Soleure	12	
Bâle-Campagne	3	
Argovie	5	
Grisons	3	
Thurgovie	8	
Valais	10	
Neuchâtel	4	
Genève	6	
		117

Ce qui fait un total de 161 élèves. Il y a donc eu 228 officiers, aspirants-officiers et sous-officiers d'infanterie instruits aux frais de la Confédération en 1862.

Le commandement de l'école et la direction générale de l'instruction avaient été confiés au colonel-fédéral Wieland, instructeur-chef de l'infanterie ; il lui avait été adjoint un certain nombre des meilleurs instructeurs d'infanterie, parmi lesquels nous citerons : MM. le colonel Hofstetter, les lieutenants-colonels Stadler et

Henri Wieland, le commandant Wuger, les majors Van Berchem, Mooser, Ducret, etc. L'équitation fut enseignée dans la première école par M. le major Zehnder, dans la deuxième par M. le capitaine fédéral de Roulet. Les commissaires de chaque école donnèrent des cours de comptabilité.

Les détachements des deux écoles furent casernés, et un ordinaire convenable fut organisé dans les deux écoles.

Les rapports relatifs aux qualités physiques et intellectuelles sont satisfaisants. Cependant, l'on s'est plaint, lors de la première école, de nombreux cas de myopie ; il est évident qu'on néglige de donner, dans l'éducation de la jeunesse, tous les soins que réclame l'organe si essentiel de la vue ; on permet trop facilement l'emploi de lunettes et de lorgnons.

Quant aux qualités intellectuelles, elles diffèrent en ce qui concerne les connaissances scolaires. Les plus avancés nous ont paru les ressortissants des cantons de Berne et de Zurich, et les plus arriérés ceux de Fribourg.

En général, les élèves réunissaient les conditions physiques et intellectuelles nécessaires pour remplir une place d'officier.

Les notes particulières et résultats d'examen vous ont fait connaître l'aptitude particulière de chacun.

Relativement à l'âge, les 9/10 des élèves sont des années 1838-1842. L'élève le plus âgé était de 1830.

L'armement, l'habillement et l'équipement des officiers et aspirants n'ont pas fourni matière à des observations ; ils sont réglementaires.

L'instruction comprenait :

Travaux écrits ;
Démontage et remontage de l'arme ;
Service intérieur, théorie ;
Ecole du soldat ; intonation et instruire ;
Ecole de peloton et de compagnie ;
Ecole de bataillon ;
Service de garde ; théorie et pratique ;
Service de l'infanterie légère ;
Service de sûreté en campagne, théorie et pratique ;
Théorie sur les règlements d'exercice ;
Id. sur l'organisation de l'armée ;
Id. sur la tactique ;
Id. sur les marches et cantonnements ;
Id. sur les rapports et comptabilité ;
Exercice de position ;
Théorie du tir ;
Tir à la cible ;
Escrime à la baïonnette et au sabre ;
Equitation.

Une excursion de 2 à 3 jours eut lieu à la fin de chaque école, avec application

pratique du service de sûreté, exercices et manœuvres, combats simulés, tir à la cible à distances inconnues et bivouac.

On apprit à connaître aux élèves les parties essentielles du matériel d'artillerie ainsi que les principes essentiels de la fortification passagère.

Nous exposerons ici succinctement quelques détails de l'instruction,

Pour l'école du soldat on s'attacha surtout à obtenir des mouvements prompts et réguliers et un commandement juste et énergique. Des exercices fréquents d'intonation eurent lieu, ainsi que l'instruction mutuelle autant que le temps le permit.

Pour l'école de peloton et de compagnie chaque élève remplit à son tour les différentes fonctions de chef de section, de peloton et de compagnie.

L'instruction du service de l'infanterie légère a été donnée avec soin théoriquement et pratiquement. Le bon emploi du terrain fut mis en pratique presque journalièrement, les différentes positions furent occupées, les dispositions d'attaque et de défense exposées d'abord, puis appliquées.

On procéda de même pour le service de sûreté; tout ce qui avait été exposé en théorie fut mis en pratique aussitôt après, afin de mieux inculquer les principes dans la mémoire.

Pour ce qui concerne l'instruction du tir elle eut lieu d'une manière aussi complète que possible, et si les résultats n'ont pas été tout-à-fait satisfaisants, il ne faut pas oublier que cet exercice était tout nouveau pour une bonne partie des élèves.

L'escrime à la baïonnette et au sabre a été enseigné plus à fond dans la deuxième école que dans la première.

L'équitation n'était pas obligatoire, les $^3/_4$ des élèves y prirent part. Chaque élève reçut en moyenne 12 leçons, ce qui n'est certainement pas suffisant pour apprendre à mener convenablement un cheval et pour avoir de l'assiette, mais assez pour donner le goût de continuer l'instruction.

Les deux instructeurs pour l'équitation s'acquittèrent de leur tâche avec tact et énergie.

La théorie sur l'organisation de l'armée et la tactique a été donnée dans le but d'exciter le jeune officier à des études ultérieures. On a tenu surtout à faire comprendre certains principes fondamentaux, afin que peu à peu la même manière d'envisager certaines éventualités tactiques s'établisse dans l'armée.

Il est naturel que l'enseignement n'a pas dépassé les bornes qui lui étaient fixées par les connaissances, l'aptitude de conception et la position même des élèves.

Nous profitons de cette occasion pour rectifier une erreur, qui s'est rencontrée souvent, savoir que l'instruction n'est pas la même pour les officiers, aspirants ou sous-officiers. Ceci n'est nullement le cas; l'instruction est pour tous la même.

Il est notoire que la loi fédérale de 1860 autorise l'envoi d'officiers déjà brevetés aux écoles susmentionnées; jusqu'à présent aucun inconvénient n'est résulté de cette mesure; cependant le mode consistant à délivrer d'abord le brevet avant que l'instruction n'ait été donnée, nous paraît défectueux.

Les cantons qui ne veulent pas adopter le système d'avoir des aspirants, devraient au moins envoyer dans ces écoles leurs sous-officiers réunissant des conditions d'aptitude nécessaire pour devenir officiers, et ne les breveter qu'après que ceux-ci ont obtenu un certificat de capacité, comme cela se pratique du reste généralement.

Il est également à désirer que l'école d'aspirants soit précédée d'un cours préparatoire ou plus court ou plus long. Mieux les élèves sont préparés à entrer aux écoles fédérales, plus il est possible de passer aux branches supérieures d'instruction et plus on peut consacrer de temps à leur enseignement.

La discipline a été bonne dans les deux écoles, le service régulier et en ordre, la propreté parfaite. La conduite en dehors du service a été sans reproches. A la deuxième école quelques aspirants et sous-officiers de la langue française ne voulaient pas se soumettre à l'ordre établi et aux exigences du service, ce qui doit être attribué plutôt à la légéreté et à l'irréflexion qu'à la mauvaise volonté. Quelques punitions et une réprimande sérieuse, faite par le commandant de l'école, produisirent un effet salutaire.

Dans les deux écoles les punitions suivantes furent infligées :

113 × 24 heures arrêts simples ;
19 × 24 id. salle de police ;
2 × 24 id. arrêts forcés.

Ces derniers n'ont pas été infligés à des aspirants, mais à un tambour attaché à l'école.

Des 160 aspirants 152 ont pu être recommandés pour être brevetés, quelques-uns à la condition de passer encore une école. Des 61 officiers la grande majorité obtint de bons témoignages.

Messieurs les inspecteurs exprimèrent leur contentement pour les deux écoles. Ce qui est susceptible d'être amélioré sera pris en considération l'année prochaine. Vous pouvez être persuadés, très honorés Messieurs, que le Département fera tout ce qui dépendra de lui dans l'intérêt de cette institution importante.

Nous saisissons cette occasion, pour vous renouveler l'assurance de notre parfaite considération.

Le chef du Département militaire fédéral,
C. FORNEROD.

La commission des experts pour les armes à feu portatives de l'infanterie a été convoquée par le département militaire fédéral, à Bâle, pour le 20 novembre, sous la présidence de M. le colonel Herzog. La commission avait à s'occuper de quelques essais destinés à compléter ceux qui ont eu lieu aux mois de juin et de juillet, et devait ensuite procéder à ses délibérations définitives. Dans la séance finale du 26 novembre, deux opinions se sont trouvées en présence au sein de la commission sur la question du calibre. La majorité s'est prononcée pour l'adoption du calibre de 43'''' avec tolérance jusqu'à 45'''', et la minorité pour le calibre de 38''''-40''''.

La commission a décidé de présenter au département militaire fédéral un rapport de majorité et un rapport de minorité. La majorité se compose de MM. le colonel Herzog, le colonel Hoffstetter, le lieutenant-colonel Bruderer, le lieutenant-colonel Merian; la minorité de MM. le colonel Würstenberger, le colonel Noblet, le major van Berchem.

Comme les dimensions et la forme de plusieurs parties de l'arme dépendent du calibre, il a été décidé de présenter un modèle de chaque espèce à l'appui des rapports.

L'on s'est mis d'accord sur les données suivantes :

Le fusil de chasseur et celui du centre seront identiques; ce fusil aura un canon bronzé de 33 pouces de long et sera muni d'une baïonnette quadrangulaire de 17 pouces.

Il aura une mire graduée pour toutes les distances.

La commission s'est encore occupée de la question des munitions pour le fusil de chasseurs actuel et la carabine fédérale.

Elle a décidé de proposer au département militaire fédéral l'adoption immédiate de la balle Büholzer, comme balle d'ordonnance pour le fusil de chasseurs, et de recommander l'adoption de cette munition pour la carabine, en soumettant cette dernière question à une commission spéciale de carabiniers.

La commission proposera aussi au département de décerner une récompense à Büholzer.

SOCIÉTÉ DES OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR ET DES ARMES SPÉCIALES.

(Circulaire.)

Lausanne, 17 novembre 1862.

Monsieur,

La *Société militaire vaudoise des armes spéciales* est convoquée pour le *Jeudi 4 décembre prochain*, *à midi*, dans la salle n° 1 de l'hôtel-de-ville de Lausanne (salle de la justice de paix).

Après la séance, un modeste banquet réunira, comme de coutume, les membres de la Société à l'hôtel Gibbon. Si, comme nous l'espérons, vous êtes disposé à y prendre part, vous voudrez bien, Monsieur, en aviser, avant le 1er décembre, M. le lieutenant-colonel Melley, à Ben-Posta (Lausanne).

Recevez, Monsieur, nos salutations cordiales et empressées.

Pour le Comité,
P. Cérésole.

ORDRE DU JOUR :

1. Réception de nouveaux membres;
2. Rapport du Comité et passation des comptes;

3. Rapport de M. le major de Vallière sur une *école de tir pour l'artillerie.* (Commission : MM. de Vallière, Tissot et Carrard.)
4. Rapport de M. le lieutenant-colonel de Mandrot sur les *lithographies de campagne.* (Commission : MM. de Mandrot, Melley et Lecomte.)
5. Mémoire de M. le major Van Berchem sur les *écoles de tir ;*
6. Mémoire de M. le major Tronchin sur un sujet à son choix. (Le camp de Châlons en 1862.)
7. Rapport de M. le lieutenant-colonel Melley sur les *tentes-abris ;*
8. Mémoire de M. le lieutenant-colonel Burnier sur les *poudres ;*
9. Mémoire de M. le lieutenant-colonel Lecomte : *examen des récents écrits sur la campagne de* 1815. (Thiers, Quinet, Charras, Jomini.)
10. Propositions et mémoires individuels.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

Le nouveau comité central de la société militaire fédérale est organisé de la manière suivante :

MM. Barman, L., colonel fédéral, à St-Maurice, comme *président.*
Closuit, L., commandant, à Martigny, comme *vice-président.*
De Rotten, Léon, commandant, à Sion, comme *secrétaire.*
Riborby, Ant., capitaine fédéral, à Sion, comme *caissier.*

Les trois questions suivantes sont mises au concours pour 1863, en exécution de la décision de la Société réunie à Berne le 18 août 1862 :

1° Quelle est la meilleure organisation à donner à l'armée suisse, la landwehr y comprise.

2° L'introduction des canons rayés à la place des lisses pour batteries de campagnes doit-elle être encore étendue et jusqu'à quelle limite, ou bien un certain nombre de bouches à feu lisses doit-il être maintenu? dans ce dernier cas, quel est le nombre, l'espèce et le calibre de ces bouches à feu à conserver ?

3° Comment doit être organisé notre service d'ambulance pour satisfaire aux exigences des actions devant l'ennemi?

Il est affecté une somme maximum de fr. 250 aux travaux sur chacune de ces questions, dont 150 fr. au maximum pour le premier prix.

Les mémoires devront être adressés au Président du nouveau Comité central. M. le colonel Barman, à St-Maurice (Valais), avant la fin de mars 1863.

Au nom du Comité central,
(Signés) Colonel Scherz, président.
Capit. Munzinger, secrétaire.

NB. Les honorables rédacteurs des journaux suisses sont priés de vouloir bien reproduire cet avis dans leurs colonnes.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. Lecomte, lieutenant-colonel fédéral.

N° 24 **Lausanne, 23 Décembre 1862.** **VIIe Année**

SOMMAIRE. — Procès-verbal de la séance annuelle de la Société vaudoise des officiers d'état-major et des armes spéciales. — Anvers et ses nouvelles fortifications. - III. — Répartition de l'armée fédérale *(suite)*. **— Nouvelles et Chronique.**
SUPPLÉMENT. — Rapport sur la guerre d'Amérique. 5e *feuille*.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR ET DES ARMES SPÉCIALES.

Procès-verbal de la séance annuelle de 1862, tenue le 4 décembre à Lausanne, grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

La séance est ouverte à midi et demie, sous la présidence de M. le colonel fédéral Ch. Veillon.

Sont présents au commencement de la séance une quarantaine de membres, et à la fin environ soixante-dix, dont six colonels fédéraux, à savoir : MM. Veillon, Charles; Delarageaz; Veillard, d'Aigle; Audemars; Burnand, à Schaffhouse; Wieland, de Bâle, chef du personnel. Plusieurs officiers de Genève, de Fribourg, de Berne, de Neuchâtel figurent aussi parmi les assistants, et, du reste, la tribune publique de la salle est accessible à tous.

M. le lieutenant-colonel fédéral de Mandrot tient le procès-verbal et donne lecture du procès-verbal de la séance de 1861, qui est approuvé.

Il est procédé à l'examen des comptes, et une commission est composée *ad hoc* de MM. les capitaines Carrard, Braillard et Diodati, qui fera rapport séance tenante.

M. le lieutenant-colonel de Mandrot présente le rapport de la commission chargée d'examiner la question des lithographies de campagne. Elle propose de ne pas donner d'autre suite à la proposition de

l'an dernier, vu le grand nombre de lithographies qu'on a dans le pays. Il ne lui paraît pas nécessaire d'encombrer les états-majors de division d'un fourgon de plus. On pourra toujours se tirer d'affaire au moyen de l'autographie et des ressources des industries particulières. Ces conclusions sont adoptées par l'assemblée.

M. le capitaine Diodati rapporte sur les comptes de 1861, qui soldent par un excédant de fr. 267 85. La commission en propose l'adoption, avec une réserve quant aux frais de la musique du banquet. Elle pense que pour l'avenir ces frais doivent être supportés par les assistants et non par la caisse de la société. — Adopté.

M. le lieutenant-colonel Melley fait son rapport sur les tentes-abri. Il présente trois modèles dressés dans la salle, et qui sont :

1° La tente essayée au grand rassemblement de troupes du Saint-Gothard, composée de deux éléments rectangulaires et d'un élément triangulaire, supportés par deux montants d'une seule pièce. Cette tente est calculée pour trois hommes. Elle reste ouverte d'un côté et ne peut se fermer que si l'on couple deux tentes, ce qui donne une bonne tente suffisamment spacieuse, mais où l'on ne peut se tenir que couché ou assis. L'un des trois hommes porte 2 livres, les deux autres 3 ½ livres.

2° Tente-abri française modifiée par le commandant Cristini (du 56e de ligne). Ce modèle a été rapporté du camp de Châlons par M. le major Tronchin. Cette tente est calculée pour deux hommes seulement. Elle se compose de deux éléments rectangulaires, munis d'un petit appendice triangulaire. Elle est supportée par deux montants, formés chacun de deux parties coupées en bec de flûte et réunies par une chenille de fer-blanc. Cette tente, construite évidemment pour un pays chaud, peut être étendue pour le jour avec une partie ouverte, dans laquelle les deux triangles font l'effet de ventilateurs ou de parasols. Pour la nuit, on peut la tendre de manière à la fermer d'un côté par le rapprochement des deux appendices triangulaires. La tente est ainsi fort rétrécie et semble devoir fournir un abri insuffisant, à moins qu'on ne couple les tentes.

3° Ces divers systèmes de tentes-abri ont paru à l'auteur de la proposition peu appropriés aux variations si brusques de température et presque de climats que peut présenter notre pays à une troupe en campagne. Il a cherché à faire une tente-abri close, solide, ayant des joints aussi bons que possibles et se montant facilement. Pour cela il s'est imposé pour condition d'avoir des éléments uniformes et identiques pour tous les hommes, et pouvant former une tente pour un nombre restreint d'hommes, trois ou quatre par exemple, tout en p

mettant la construction de tentes pour un plus grand nombre d'hommes. Il propose une tente composée d'éléments triangulaires qui, réunis, forment une pyramide à trois ou quatre côtés. Chacun des trois triangles est muni sur ses trois côtés d'une boucle de toile servant à former le joint par les côtés de la pyramide et se repliant à la base en guise de *toile à pourrir,* ce qui brise le courant d'air et rend la tente plus chaude. Le montant est formé par la réunion de quatre bâtonnets en tilleul juxtaposés et réunis par une chenille en fer-blanc ou en tôle plombée. La tente est assez haute pour permettre aux hommes de s'y tenir debout et d'attacher leurs fusils contre le montant. On aurait ainsi, lorsque cela serait nécessaire, des manteaux d'armes tout trouvés. Les bâtonnets formant les montants sont munis d'un petit crampon, où se passerait l'une des courroies de musette. Ces courroies serviraient à boucler les fusils lorsque la tente devrait servir de manteau d'armes, et en marche le bâtonnet, qui n'est guère plus long que le sac, remplacerait la baguette de charge sous la musette et ne pourrait pas se perdre. On peut coupler deux, trois, quatre ou un plus grand nombre de tentes, ce qui donne alors un plus grand espace et forme non plus des tentes-abri, mais de véritables tentes à huit, douze, seize hommes. Chaque homme porterait 3 liv. 14 onces, poids que l'on pourrait fort probablement réduire encore.

M. le lieutenant-colonel Lecomte demande qu'une commission spéciale soit nommée pour examiner la tente de M. Melley. Il donne à cette occasion quelques détails sur les tentes-abri américaines en toile-caoutchouc noire, qui ont le double avantage d'être imperméables, par conséquent plus légères par la pluie que les nôtres, et de n'être pas aperçues d'aussi loin par les reconnaissances ennemies.

M. le lieutenant Guillemin appuie aussi le renvoi à une commission. Il fera seulement observer au préopinant qu'une toile ordinaire, enduite d'une composition d'huile de lin et de litharge, remplirait aussi bien que le caoutchouc les conditions signalées quant à la couleur sombre et à l'imperméabilité. Ce serait en outre meilleur marché que le caoutchouc, qui d'ailleurs, s'il supporte bien la pluie, fond trop facilement au soleil.

Renvoyé à une commission de trois membres qui sera nommée par le Comité.

L'ordre du jour appelle le rapport de M. le major fédéral de Vallière sur l'opportunité d'une école spéciale de tir pour l'artillerie.

M. de Vallière s'excuse de ne pouvoir présenter ce travail qu'il avait englobé dans son rapport officiel sur le camp de Châlons. N'ayant pas encore pu soumettre ce rapport au département militaire fédéral, il ne croit pas pouvoir en donner communication en séance publique.

M. le major fédéral Tronchin donne la même excuse que M. de Vallière à l'occasion de son mémoire sur le camp de Châlons en 1862. On se rappelle que M. Tronchin a visité le camp français l'été dernier en compagnie de M. le major de Vallière et de M. le colonel fédéral Fogliardi, tous trois délégués par la Confédération.

M. le major fédéral Van Berchem s'excuse, en raison d'occupations impérieuses et inattendues, comme membre de la commission fédérale pour l'expertise des armes à feu portatives, de ne pouvoir lire le mémoire annoncé sur les *écoles de tir d'infanterie*. Il offre de donner en revanche, après qu'on aura épuisé l'ordre du jour, quelques renseignements verbaux sur les travaux de la commission fédérale dont il fait partie.

M. le lieutenant-colonel Lecomte doit aussi s'excuser. Il avait trop présumé de ses forces en annonçant la lecture d'un *Mémoire* sur la campagne de 1815; il ne peut que présenter verbalement ses excuses, motivées sur les difficultés de voir assez clair dans les événements de cette époque. Le plus grand acteur, Napoléon, arraché du champ de bataille, est mort à Ste-Hélène sans avoir su au juste comment les choses s'étaient passées. Des inexactitudes inévitables en sont résultées dans ses récits; puis les calculs politiques et les vanités personnelles s'en mêlant, une polémique passionnée est venue compliquer la recherche impartiale de la vérité. La création du second Empire a ressuscité la lutte et redoublé l'obscurité. M. Lecomte avait espéré, après une première lecture des volumes de MM. Charras, Quinet, Thiers, Jomini, pouvoir arriver par leur confrontation à une moyenne historique convenable. Mais après plus ample examen, il y a puisé au contraire la conviction que l'histoire de 1815 était encore à écrire. Les trois premiers auteurs ont étudié avec un parti pris; le dernier n'a pas eu les documents que nous avons aujourd'hui. — M. Charras, proscrit du 2 décembre, a évidemment écrit sous la pression de ses circonstances personnelles. Son œuvre est, en somme, un plaidoyer contre le premier Empire destiné à retomber sur le second, plaidoyer ardent, adroit, spirituel et d'autant plus dangereux aux juges débonnaires qu'il joint une étude très consciencieuse de maints détails à une partialité révoltante sur la plupart des faits principaux. Il donne mieux que tous les autres écrivains français ce qui concerne les alliés, et il ose être juste envers eux. Tout le monde est justifié dans son livre, sauf Napoléon. — M. Quinet a mis en beau langage l'œuvre de M. Charras. Il est de la même école politique, et il a voulu donner une leçon de morale à l'humanité en montrant la chute de l'Empire et Waterloo vengeant le 18 brumaire. De là un drame fort saisissant, qui a tout le cachet poétique des autres livres de l'éminent écrivain,

mais qui est de l'*humour* plus que de l'histoire. M. Quinet, qui a écrit d'abord dans la *Revue des Deux-Mondes,* est plus modéré que M. Charras ; il se sépare aussi de son canevas en un point fort important, la part qu'aurait pu prendre Grouchy à la journée du 18. — M. Thiers fait à peu près la contre-partie des précédents ; mais sa manie de scinder constamment Napoléon en deux hommes, un militaire admirable et un politique détestable, le lance dans un torrent de contradictions, de réticences, de *si* et de *mais*, où le lecteur ne se retrouve qu'à grand'peine. L'illustre historien se donne souvent aussi le plaisir d'exagérer les situations pour dramatiser ses récits et pour grandir l'importance de ses justifications ou de ses critiques. Il se dispense trop, en revanche, d'indiquer ses preuves, si bien que le lecteur, au courant du dossier des documents, en est à se demander parfois si l'auteur parle en oracle inspiré ou en romancier ingénieux. Toutefois M. Lecomte croit, sur la plupart des points importants, M. Thiers plus près de la vérité que ses antagonistes. En tout cas, les uns et les autres ont des affirmations et des dénégations si opposées et si absolues, qu'il faut remonter aux sources primitives pour en juger. M. Lecomte n'a pu se livrer à un tel travail, qui demanderait plusieurs mois ; il s'est arrêté pour le moment à la détermination des points encore litigieux du débat sans prendre sur lui de les trancher, et, après un rapide tableau de la campagne de 1815, il esquisse successivement ces points litigieux sous les dix chefs suivants : 1° Non-occupation de Sombref et Quatre-Bras le 15 au matin ; discussion de la corrélation de ces deux carrefours, et différence si en marche et si en action. 2° Non-occupation de Quatre-Bras par Ney le 15 au soir, ou le 16 au matin. Ordres donnés et contestés, affirmations, contradictions. Tâche presque surhumaine de Ney arrivé à l'armée quelques heures avant sa mission. 3° Lenteur de Napoléon contre les Prussiens le 16 au matin ; examen de sa manœuvre centrale. 4° Ney ne se rabattant pas sur St-Amand le 16 après-midi ; pourquoi? causes générales et diverses. 5° Promenade spéciale du corps de d'Erlon ; pourquoi? enquête minutieuse des messages Labédoyère et Delcambre d'un côté, et de l'autre de la reconnaissance faite de d'Erlon près Saint-Amand par un aide-de-camp de Napoléon. 6° Poursuite des Prussiens le 17 après-midi par Grouchy ; pourquoi pas plus tôt? ou pourquoi Napoléon pas rabattu plus tôt sur les Anglais? 7° Retards de l'attaque contre les Anglais le 18 au matin, inexplicables et qu'on ne saura jamais mieux. 8° Les quatre principaux mécomptes tactiques de la journée du 18. 9° Arrivée des Prussiens à Waterloo sans Grouchy ; discussion des instructions et des ordres à Grouchy ; de ce qu'il aurait pu et dû faire le 18 au matin et à midi ; de ce qui en aurait pu

résulter. 10° Inactivité personnelle, mollesse, etc., de Napoléon, prétendue par M. Charras; tandis qu'à en croire M. Thiers, jamais général n'aurait été plus actif.

Après cet exposé, écouté avec attention par l'assemblée pendant plus d'une heure, M. le Président propose des remerciements à M. Lecomte, qui sont votés unanimement.

L'ordre du jour appelle le mémoire de M. le lieutenant-colonel Burnier sur les poudres; mais cet officier ayant dû se rendre, il y a quelques jours, à Thoune, pour les travaux de la commission d'artillerie, le mémoire sera maintenu au programme de la prochaine réunion.

M. le major fédéral Van Berchem, sur l'invitation de M. le Président, donne les renseignements qu'il avait annoncés à l'ouverture de la séance, sur les travaux de la commission des armes à feu portatives. Dans une exposition claire et captivante, il passe successivement en revue les diverses phases de l'introduction des armes rayées dans l'infanterie suisse. A la suite des essais de 1849 et du mouvement en faveur des armes américaines, introduction de la carabine fédérale du calibre de 3''''4, avec tolérance jusqu'à 3''''7; introduction en 1857 du fusil de chasseurs, au calibre normal de 34,5; à peu près à la même époque, transformation des armes du centre en fusils rayés, d'après le système Prélaz-Burnand ; diversité d'armement et de munitions résultant de ces innovations successives.

Conformément à l'arrêté de l'Assemblée fédérale du 31 janvier 1860, le Conseil fédéral institua une commission chargée d'étudier et de présenter un fusil destiné à devenir l'arme unique de l'infanterie.

A la suite d'un concours ouvert par la commission et d'essais très complets faits sur un grand nombre de modèles envoyés de la Suisse et de l'étranger, la commission jugea que les meilleurs résultats avaient été donnés par un fusil présenté par MM. Buholzer et Buri, de Lucerne. Elle remit son rapport en novembre 1860. En 1861, la commission eut plutôt à s'occuper d'essais relatifs au projectile du petit calibre (chasseurs et carabiniers), et en particulier à examiner la balle présentée par M. Buholzer.

En janvier 1862, la commission fut rassemblée à Berne et chargée de nouveaux essais ayant surtout pour but : la comparaison d'armes des calibres de 34'''' 5, 40'''' et 43'''', et la comparaison de plusieurs balles destinées à la carabine et au fusil de chasseurs.

La commission, rassemblée à Bâle aux mois de juin et juillet, puis au mois de novembre, est arrivée au terme de ses travaux. Elle propose l'adoption de la munition Buholzer pour le fusil de chasseurs et la recommande pour la carabine.

Quant à l'armement de l'infanterie, la commission propose de laisser aux carabiniers leur calibre actuel, en introduisant dans leur armement les modifications qui pourront paraître avantageuses; de donner aux chasseurs et aux compagnies du centre une même arme. Quant aux conditions de construction de cette arme, la commission n'est pas tombée d'accord sur la question si importante du calibre. La majorité propose un calibre de 43'''' avec tolérance jusqu'à 45''''. La minorité un calibre de 38'''' avec tolérance jusqu'à 40''''.

Deux rapports seront présentés à ce sujet au département militaire fédéral, qui fera des propositions sur lesquelles l'Assemblée fédérale sera probablement appelée à se prononcer dans sa session d'hiver.

Sur la proposition de M. le Président, l'assemblée vote des remerciements unanimes à M. le major Van Berchem pour son intéressante exposition. Des tableaux de divers essais de tir sont mis sous les yeux de MM. les officiers.

L'ordre du jour appelant les communications individuelles, M. le colonel Delarageaz soumet à la société une description et des plans détaillés du fameux canon américain Parrott, qui lui ont été transmis par un mécanicien employé à une grande fonderie de New-York. Il demande qu'une commission soit nommée pour examiner ces documents. — Adopté.

Sur la proposition de la commission de la bibliothèque, un crédit de 240 francs est accordé à celle-ci pour achats de livres, à porter en compte aux années 1862 et 1863.

Le comité devant être réélu, l'assemblée confirme dans leurs fonctions M. le lieutenant-colonel de Mandrot comme membre du comité, M. le lieutenant-colonel Melley comme bibliothécaire, et M. le major Marcel comme caissier. M. le capitaine Cérésole, actuellement directeur du département militaire vaudois, demande à être remplacé comme secrétaire; il est remplacé par M. le capitaine Huber.

M. le Président fait connaître que les commissions suivantes ont été nommées par le comité :

Pour l'examen des tentes-abri, MM. Lecomte, Melley, lieutenants-colonels; Huber, capitaine.

Pour l'examen du canon Parrott, MM. Delarageaz, colonel; Tissot, lieutenant-colonel; de Vallière, major.

Ont été reçus membres de la société MM. de Perrot, capitaine fédéral d'artillerie, de Neuchâtel; Huber, capitaine fédéral du génie, de Genève, et Borel, sous-lieutenant d'artillerie, de Neuchâtel. Quelques officiers de carabiniers et de cavalerie demandent à pouvoir

entrer dans la Société. Le cas appelant à une déviation aux règlements, sera ultérieurement examiné.

M. le Président rappelle le dîner officiel ordonné à l'hôtel Gibbon, pour y passer gaîment la soirée, et lève la séance aux environs de 5 heures.

Lausanne, le 14 décembre 1862.

Le secrétaire,
W. Huber,
capitaine fédéral.

ANVERS ET SES NOUVELLES FORTIFICATIONS.

III.

(Suite.)

4. *Protection des embrasures dans les batteries casematées.* Partout où l'artillerie doit être placée sous des voûtes maçonnées, les officiers belges ont eu recours à la forme de casemate indiquée par le général Haxo, et décrite pour la première fois publiquement, croyons-nous, par le capitaine P.-E. Maurice, de notre état-major, dans son « Essai sur la fortification moderne. » (Paris 1845, p. 31.) L'invention du général Haxo consiste dans l'érection d'un épaulement en terre contre le parement antérieur des casemates et protégeant leur mur de face. On coupe les embrasures dans cet épaulement devant les jours ménagés dans la maçonnerie, comme on le fait dans un épaulement ordinaire pour une batterie à ciel ouvert. Les merlons en terre ainsi obtenus sont réparés de la même manière, lorsque le ralentissement du tir de l'assaillant ou l'obscurité le permet. C'est là un perfectionnement considérable découvert dans le pays où l'on a toujours fait le moins d'usage de casemates et où l'officier du génie, plus frappé de leurs inconvénients, s'est aussi le plus appliqué à y remédier.

Il faut prévoir pour l'avenir la possibilité d'une détérioration plus rapide que par le passé dans les merlons, quelle que soit d'ailleurs la direction du tir de l'attaque, par le fait des projectiles explosibles aujourd'hui en usage. Sous quelque angle que puisse arriver un de ces projectiles, il ne pénétrera pas dans le massif de terre, pour s'y loger inoffensif comme un projectile plein, mais il y produira une explosion, et, suivant la place où elle aura lieu, cette explosion pourra

bouleverser le remblai, boucher une ou plusieurs embrasures voisines et rendre muettes les pièces placées derrière.

Afin de conserver autant que possible intact le jeu de quelques-unes de leurs pièces dans les batteries essentielles à la défense, et les préserver des effets dangereux d'un tir plus ou moins parallèle à leur ligne de feu, on cherche à les dérober à toutes les vues de l'attaque; on place un masque, parfois pourvu d'orillons à l'extrémité de ces batteries comme nous l'avons dit pour les caponnières des forts détachés; enfin on élève de distance en distance une traverse sur l'épaulement protecteur pour mettre à l'abri une, peut-être deux embrasures voisines. On sacrifie ainsi l'emplacement d'une pièce; on prépare sept ou huit casemates là où l'on n'en emploîra que cinq ou six, mais on le préfère ainsi, afin d'acquérir cette plus grande sécurité.

Il est encore un moyen de protection pour les casemates, également mentionné tout à l'heure et consistant à cuirasser leur mur de face comme on cuirasse les navires de guerre. On pourra même ici épaissir à volonté l'armature, sans craindre de dépasser la limite de la puissance de flottaison du bâtiment. L'épaisseur projetée pour quatre casemates faisant partie des caponnières des forts détachés était dans l'origine de 25 centimètres. Mais cette dimension, non plus que le mode de structure de ces placages métalliques, n'est encore définitivement fixé. Tout le monde connaît l'espèce de lutte engagée depuis quelque temps entre les canons et leurs projectiles d'une part, et les murailles de fer d'autre part. Des expériences fort coûteuses se poursuivent en Angleterre sur ce sujet, mais rien de positif n'a encore pu être conclu à leur égard. Lorsque les travaux généraux de la place d'Anvers seront près de leur terminaison, il sera temps de prendre une décision.

5. *Abandon des voûtements en maçonneries pour les fossés.* Renoncer à élever à grands frais des revêtements d'escarpe et de contrescarpe lorsqu'on dispose de fossés à l'eau est chose logique en fortification. Le général de Bousmard disait déjà: « L'escarpe de maçonnerie, mal nécessaire dans un ouvrage à fossé sec, qui sans cela pourrait être insulté d'emblée, semble être un défaut sans excuse dans un ouvrage à fossé plein d'eau. » Partant de ce principe, on a retranché toute maçonnerie des fossés d'Anvers, mais on leur a donné une beaucoup plus grande largeur. Cette résolution n'a été prise que postérieurement au vote définitif du parlement pour les forts détachés, considérés d'abord comme plus exposés à une surprise et auxquels on destinait une escarpe revêtue. Dès lors, on y a renoncé, et l'argent

voué à ces constructions sera employé à augmenter soit les abris voûtés des forts, soit la résistance de leurs casemates.

On ne peut qu'approuver une décision de ce genre, aujourd'hui surtout que les maçonneries sont plus exposées aux dangers du tir de plein fouet de l'artillerie rayée et munie de projectiles explosibles. Plus encore que du temps de Bousmard, on devra éviter les maçonneries tournées du côté de l'attaque, susceptibles d'être entamées par un tir éloigné. Il est cependant impossible de proscrire les revêtements maçonnés dans le cas des fossés secs, l'important sera de les rendre invisibles. C'est dans ce but que le général Todleben, l'illustre défenseur de Sébastopol, dans ses nouvelles constructions de Kertsch, a fort diminué la largeur de ses fossés, en les approfondissant davantage. La contrescarpe, plus haute que l'escarpe, couvre le cordon de la magistrale de toute vue de l'extérieur, et celle-ci est séparée du talus extérieur du rempart fort augmenté en hauteur, par une berme spacieuse, destinée à arrêter les terres résultant des dégradations de ce talus et à permettre sa réparation.

6. *Epaississement des parapets*. Au lieu du maximum de six mètres généralement adopté pour l'épaisseur des parapets en fortification permanente, les constructeurs de la place d'Anvers ont porté cette dimension à sept et huit mètres. C'est plus qu'il n'en faut pour résister à la pénétration des nouveaux projectiles, qui n'a pas crû dans une proportion semblable à celle des portées. Les expériences entreprises sur le sujet sont encore incomplètes, mais elles paraissent démontrer que par le fait de leur mouvement de rotation, les nouveaux boulets tendent à pénétrer obliquement à leur direction dans le massif des parapets. Il ne serait donc pas nécessaire d'augmenter l'épaisseur de ceux-ci en proportion même de l'accroissement de la pénétration.

Une autre considération a toutefois fait adopter cette dimension de huit mètres pour l'épaisseur des parapets; c'est la convenance d'avoir constamment de la terre en provision pour tous les travaux de la défense pendant le siége. La terre est pour elle, comme pour l'attaque, un élément important à posséder en abondance; placée en surplus au sommet du rempart, elle se trouve à portée d'être utilisée pour toute espèce d'usages, comme traverses, bonnettes, barbettes, crémaillières, etc., etc.

7. *Elargissement de la berme*. Dans les anciens profils de la fortification permanente, surtout avec de hautes escarpes, sa berme était ordinairement de 50 centimètres ou d'un mètre. Quelquefois on la remplaçait par une fausse braie, la maçonnerie d'escarpe étant rehaussée de manière à former un parapet en pierre à hauteur d'appui,

au-dessus du cordon de la magistrale. Plus récemment, à Lyon, par exemple, dans le système des escarpes à demi détachées, la berme se transformait en un véritable chemin de rondes, avec mur crénelé protecteur.

A Anvers, où toute maçonnerie d'escarpe est supprimée, la berme située à 1 mètre ou 50 centimètres au-dessus de l'eau des fossés prend une largeur de 3 à 5 mètres. Elle sert alors à faciliter la réparation du talus extérieur du rempart, en arrêtant les éboulements auxquels peut l'exposer l'explosion des projectiles de l'attaque, et en fournissant l'espace nécessaire aux travailleurs de nuit, comme nous l'avons fait pressentir tout à l'heure. Elle devient aussi une voie de communication usuelle dans de certains cas. Lorsque le défenseur, par exemple, voudra exécuter quelque grande sortie ailleurs que par les communications ordinaires de sa fortification et qu'il aura l'équipage de pont nécessaire pour franchir son fossé en un point quelconque choisi à l'improviste, la berme deviendra la route naturelle pour le mouvement de ses colonnes.

8. *Emploi des barbettes.* L'imprévu, précieux à obtenir pour l'exécution des sorties de la garnison, est également important à atteindre pour le jeu de l'artillerie de la défense. Les embrasures, plus ou moins visibles de l'extérieur, fixent la position d'une batterie et deviennent le point de mire des canonniers ennemis. Les barbettes au contraire, dont rien n'indique l'existence au dehors, pourront parfois être mieux dérobées à leur tir et servir à leur ménager quelques dangereuses surprises. Peut-être parviendra-t-on à les rendre mobiles et alors leur supériorité prendrait un nouvel essor. En attendant ce perfectionnement, on aura des barbettes fixes, avec rampes d'accès d'un usage commode, et c'est pour en faciliter la construction qu'on a donné au terre-plein du rempart deux niveaux différents. Les pièces et leurs servants ne monteront sur la barbette que pour faire feu, puis redescendront pour charger à l'abri, suivant l'intensité du tir de l'assaillant, et autant que possible en variant de position.

Les barbettes sont susceptibles d'un autre avantage, qui demande d'être étudié expérimentalement. La plongée par dessus laquelle elles tirent peut se prolonger indéfiniment en glacis lorsque l'espace le permet. Il sera important d'étudier le maximum d'inclinaison possible à donner à cette plongée, pour que les projectiles ennemis ricochent sur sa surface au lieu de pénétrer. On aurait alors dans de certaines parties de la fortification des remparts très-épais, avec peu ou point de talus extérieur et offrant une résistance inerte quasi-illimitée au tir de l'attaque, même avec des projectiles explosibles.

IV.

Le vote du Parlement belge de 1859 arrêtait le principe et les formes du camp retranché d'Anvers; il allouait un crédit de 50 millions de francs pour sa construction, mais la besogne ardue de mettre en œuvre cette gigantesque entreprise, compliquée de la nécessité de commencer l'ouvrage partout à la fois, restait à accomplir. En nombres ronds c'étaient 10 millions de mètres cubes de terrassements, et un million de mètres cubes de maçonnerie à exécuter pendant un laps de temps limité à quatre ans.

Pour répondre à ces exigences, le gouvernement a eu l'heureuse fortune de trouver une compagnie puissante, qui a pris en mains l'ensemble des travaux et qui, à des conditions relativement basses, les exécute à forfait, sous la direction constante des officiers du génie. Il fallait un pays prospère et industrieux comme la Belgique, pour qu'une circonstance aussi favorable pût s'y réaliser. Avant de recevoir un centime de l'Etat pour travail effectué, l'entreprise devait dépenser au-delà de dix millions pour préparatifs, aménagements, matériaux, engins et approvisionnements de tout genre. Un chemin de fer de ceinture entre l'enceinte et les forts détachés devait être établi pour le service de l'entreprise; un nombre considérable de machines étaient nécessaires soit pour fabriquer le mortier, soit surtout pour épuiser l'eau.

A toutes ces exigences, la « Compagnie du matériel des chemins de fer, » sous la raison Ponnsels et Ce, s'est trouvée à même de répondre. Elle a reçu l'adjudication de l'ensemble des travaux; mais afin de pouvoir, pendant leur durée, apporter aux projets adoptés les modifications jugées nécessaires par le ministère de la guerre, les soumissons ne se sont pas faites en bloc, mais bien par séries de prix.

La condition la plus onéreuse qui était imposée, pour des raisons politiques aussi bien que militaires, était l'obligation de mettre la main à l'œuvre sur tout le parcours des ouvrages projetés. Le précepte de l'ingénieur militaire, de marcher toujours autant que possible « de résultat en résultat » est applicable pour une vaste entreprise comme celle d'Anvers aussi bien que pour la construction d'un simple retranchement de campagne. On a donc dû entamer les terrassements partout à la fois, et la difficulté de trouver un nombre suffisant d'ouvriers s'est fait durement sentir au début, aussi longtemps que le bon renom des travaux d'Anvers ne s'est pas étendu au loin. La première campagne, peu favorisée par le temps, fut laborieuse et ingrate, mais grâce à l'énergie de la direction, grâce à la

magnifique saison dont on a joui en 1861, les travaux ont reçu une impulsion décisive et aujourd'hui ils se poursuivent avec entrain et vigueur, de manière à répondre au programme imposé : avoir au bout de quatre ans un système de défense susceptible de résistance. Quoique ses chances de gain soient fort douteuses, la compagnie concessionnaire apporte au succès de l'entreprise un zèle éminemment louable et dont la source doit être recherchée, non seulement dans le désir légitime de faire honneur à ses engagements, mais aussi dans un sentiment réel de patriotisme loyal et éclairé.

(A suivre.)

RÉPARTITION DE L'ARMÉE FÉDÉRALE.

(Suite.)

DIX-NEUVIÈME BRIGADE.

Commandant, *Trümpy*, Gabriel, lieutenant-colonel à l'état-major général, de et à Glaris.

Adjudant de brigade, *Lambelet*, L.-Constant, capitaine à l'état-major général, des Verrières, à Neuchâtel.

Adjudant, *(Vacat.)*

Commissaire de brigade, *Mäder*, J.-J., major à l'état-major du commissariat, de Mühleberg, à Berne.

Secrétaire d'état-major, *Huggenberger*, Ulrich, de Bewangen (Zurich), à Frauenfeld.

Bataillon n° 12 (Tessin).
» » 43 (Berne).
½ » » 80 (Bâle-Ville), plus la compagnie isolée n° 1.
» » 106 (Argovie), réserve.
Compagnie de carabiniers n° 26 (Thurgovie).
» » » 44 (Tessin).

VINGTIÈME BRIGADE.

Commandant, *Ott*, Jean, colonel à l'état-major général, de et à Zurich.

Adjudant de brigade, *Vonmatt*, Joseph, major à l'état-major général, de et à Lucerne.

Adjudant, *de Rougemont*, J.-F.-Albert, capitaine à l'état-major général, de Berne, à Thoune.

Commissaire de brigade, *Hotz*, Henri, capitaine à l'état-major du commissariat, d'Aussersihl, à Zurich.
Secrétaire d'état-major, *Hasler*, Jaques, de Stäfa, à Meilen.

Bataillon n° 29 (Zurich).
» » 41 (Argovie).
» » 51 (Grisons).
» » 94 (Berne), réserve.
Compagnie de carabiniers n° 31 (St-Gall).
» » » 59 (Thurgovie), réserve.

VINGT-UNIÈME BRIGADE.

Commandant, *Rusca*, Luigi, colonel à l'état-major général, de et à Locarno.
Adjudant de brigade, *Bossi*, Antonio, major à l'état-major général, de et à Lugano.
Adjudant, *(Vacat.)*
Commissaire de brigade, *Bader*, J.-J., lieutenant à l'état-major du commissariat, d'Affoltern, à Zurich.
Secrétaire d'état-major, *Chicherio*, Giuseppe, de et à Bellinzone.

Bataillon n° 1 (Berne).
» » 25 (Tessin).
» » 66 (Lucerne).
» » 104 (Grisons), réserve.
Compagnie de carabiniers n° 18 (Appenzell, R.-E.)
» » » 22 (Zurich).

VIII° division.

Commandant de division, *Fogliardi*, Augusto, colonel à l'état-major général, de et à Melano (Tessin).
Adjudant de division, *de Planta*, Rodolphe-André, lieutenant-colonel à l'état-major général, de et à Coire.
Adjoint, *Fratecolla*, Giuseppe, lieutenant-colonel à l'état-major général, de et à Bellinzone.
Adjudants, *Van Berchem*, J.-M.-William, major à l'état-major général, de et à Crans (Vaud).
de Loriol, Aug., lieutenant à l'état-major général, de et à Lausanne.
Secrétaire d'état-major, *Airoldi*, Luigi, de et à Lugano.
Ingénieur de division, *Fraschina*, Carlo, major à l'état-major du génie, de et à Bosco (Tessin).

Adjudant,	*de Meuron*, Paul, lieutenant à l'état-major du génie, de et à Neuchâtel.
Command. de l'artillerie,	*Spengler*, Samuel, lieutenant-colonel à l'état-major d'artillerie, d'Orbe, à Cossonay.
Adjudant,	*Davall*, Alfred, capitaine à l'état-major d'artillerie, d'Orbe, à Vevey.
Commandant du parc,	*de Perrot*, Louis, capitaine à l'état-major d'artillerie, de et à Neuchâtel.
Commissaire de division,	*Abys*, Charles, major à l'état-major du commissariat, de Coire, à Berne.
Adjoints,	*Berard*, Charles, lieutenant à l'état-major du commissariat, de et à Vevey.
	Pattani, Noël, sous-lieutenant à l'état-major du commissariat, de et à Giornico.
Médecin de division,	*Ammann*, Auguste-Adrien, major à l'état-major sanitaire, d'Ermatingen, à Kreuzlingen.
Vétérinaire de division,	*Hilfiker*, Théophile, lieutenant à l'état-major sanitaire, de Safenwyl, à Aarau.

Génie.

Compagnie de sapeurs n° 2 (Zurich).

Artillerie.

Batterie de 12 liv. n° 7 (Bâle-Ville).
» 4 » » 16 (Appenzell, R.-E.)
» 6 » » 21 (Tessin).
Compagnie du parc » 37 (Lucerne).

Guides.

Demi-compagnie n° 8 (Tessin).
» » 14 » réserve.

(A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Conseil fédéral a adopté le projet de loi qui doit fixer sur des bases nouvelles les indemnités pour le logement des troupes. Ce projet fixe l'indemnité à 1 fr. au lieu de 60 cent., et à 1 fr. 80 cent. par cheval au lieu de 1 fr. 50 cent.

La commission permanente d'artillerie, instituée par arrêté du 22 septembre, est composée de MM. le colonel Herzog, inspecteur de l'artillerie; colonel Hammer, instructeur-chef; colonel Wurstemberger, administrateur du matériel; colonel Burnand et colonel Schædler. — M. le lieutenant-colonel Bleuler est nommé chef du bureau de l'inspecteur de l'artillerie.

Fribourg. — M. Charles *Python*, d'Estavayer-le-Lac, récemment patenté médecin, a été breveté par le Conseil d'Etat aide-chirurgien de bataillon, avec grade de sous-lieutenant.

Neuchâtel. — Pendant l'année 1863, les milices de ce canton seront appelées à faire les services fédéraux suivants:

A. Artillerie: Recrues, à Bière, du 12 juillet au 22 août.
Train de parc (élite), à Bière, du 29 juin au 10 juillet.
» » (réserve), à Bière, du 22 au 27 juin.

B. Guides: Compagnie no 6, à Collombier, du 7 au 10 septembre.
» » 15 (réserve), à Collombier, le 10 septembre.
Recrues, à Collombier, du 27 juillet au 5 septembre.

C. Carabiniers: Recrues, à Payerne, du 31 mai au 4 juillet.
Compagnie no 17, à Payerne, cours de répétition, du 25 juin au 4 juillet.

D. Infanterie: Un bataillon réduit à 379 hommes, à l'école militaire centrale de Thoune, du 26 juin au 4 juillet.

Le règlement pour le corps de musique militaire de la Chaux-de-Fonds a été sanctionné le 5 décembre courant.

Valais. — Ont été promus au grade de:

Commandant,	MM.	*de Torrenté*, Charles-Louis, de Sion (landwehr).
Major,	»	*de Courten*, Frédéric, de Sierre id.
Capitaine,	»	*Brunner*, Adolphe, de Loëche-les-Bains, médecin de bataillon.
»	»	*Kaëmpfen*, François, de Geschinen, aumônier.
»	»	*Monnier*, Basile, de Grimentz.
Lieutenant,	»	*Guntren*, Joseph-Antoine, de Munster.
1er sous-lieutenant,	»	*Clausen*, Félix, de Brigue.
» »	»	*Graven*, Jean-Baptiste, de Viége.
2e » »	»	*Luy*, Etienne-Daniel, de Sembrancher (landwehr).
» »	»	*Gard*, Maurice, de St-Maurice. id.

La *Revue militaire* paraît deux fois par mois. — Prix: 6 francs par an pour toute la Suisse et 10 francs pour l'étranger. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à l'imprimerie Pache, à Lausanne, et à M. Tanera, éditeur, rue de Savoie, 12, à Paris.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.